



Ce livre suit le parcours d'un des principaux groupes armés de l'Afrique des Grands Lacs : Les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), organisation politico-militaire des combattants hutu rwandais sévissant dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Se référant à une République Rwandaise défunte depuis le génocide de 1994, opérant pendant de longues années avec une structure quasi-étatique dans les forêts du Kivu et une direction politique solidement installée en Europe, les FDLR constituent un cas unique dans la région. Ce n'est que le procès contre leurs dirigeants politiques en Allemagne entre 2011 et 2015 pour crimes contre l'humanité qui a permis d'examiner les FDLR de plus près : leurs racines historiques au Rwanda, leur idéologie mystique, leurs massacres commis à l'est du Congo, leurs agissements internes. Basé sur un trésor de révélations internes et informations confidentiels ainsi que sur des recherches sur le terrain et des analyses historiques, ce livre examine pour la première fois le parcours d'un acteur armé dont l'action reste à ce jour déterminant pour l'avenir de la région des Grands Lacs africains.

Dominic Johnson | Simone Schlindwein | Bianca Schmolze

Les FDLR, histoire d'une milice rwandaise : des forêts du Kivu aux tribunaux de l'Allemagne



Les FDLR, histoire d'une milice rwandaise : des forêts du Kivu aux tribunaux de l'Allemagne



Dominic Johnson | Simone Schlindwein | Bianca Schmolze

Les FDLR, histoire d'une milice rwandaise : des forêts du Kivu aux tribunaux de l'Allemagne

Version française du livre original "**Tatort Kongo - Prozess in
Deutschland**", publié par Ch.Links Verlag, Berlin, Allemagne

Traduction de l'allemand: Francois Misser et Dominic Johnson
Mise à jour: Dominic Johnson et Simone Schlindwein

Publication originale en allemand réalisée avec l'appui financier de Brot für die Welt (Pain pour le monde) / Evangelischer Entwicklungsdienst. Publication française publiée avec le soutien financier de SSU (Unité de Stabilisation de la Monsuco)

Copyright: Christoph Links Verlag GmbH

Version allemande publiée par Christoph Links Verlag, Berlin, Allemagne, 2016

Version française publiée avec le soutien financier de SSU (Unité de Stabilisation de la Monsuco), 2019

Photographies de couverture: Salle de justice à Stuttgart, Allemagne, lors de l'ouverture du procès FDLR le 4 mai 2011 (picture alliance / dpa); combattants FDLR à Kivuye et à Kishishe, RD Congo, octobre 2012 (Simone Schindwein)

Cartes: Cartographie des groupes armés dans l'est du Congo (octobre 2015)

Groupe d'Etude sur le Congo – Congo Research Group

Traduction de l'allemand: Francois Misser, Dominic Johnson

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle en dehors de courtes citations, destinée à une utilisation collective, sans le consentement des auteurs ou de leurs ayant droit, est interdit.

Table des matières

Introduction	9
Partie 1 : Les FDLR, une milice rwandaise entre le Congo et l'Allemagne	13
Chapitre 1 : Un procès historique	14
Chapitre 2 : Ignace Murwanashyaka : chef de milice bénéficiaire de l'asile en Allemagne <i>Les études et l'asile en Allemagne</i> <i>Un chef d'État ambitieux à Mannheim</i> <i>Jeu du chat et de la souris avec la justice allemande</i>	20
Chapitre 3 : Straton Musoni : le voisin sympa <i>Exil dans une Souabe idyllique</i> <i>Le chef des rebelles au ministère de la justice de Stuttgart</i>	34
Chapitre 4 : Les combattants de la forêt : visite chez les FDLR <i>Kalembe, août 2012 : menace de guerre au cabaret</i> <i>Kalembe, octobre 2012 : bottes de caoutchouc et misère des réfugiés</i> <i>Kishishe, octobre 2012 : fusils d'assaut dans la cour de l'école</i> <i>Gisenyi, novembre 2012 : la dernière attaque</i>	43
Chapitre 5 : La structure des FDLR : un Etat en exil organisé de façon rationnelle <i>Les organes de direction et leurs acteurs : ordre et hiérarchie</i> <i>Les quartiers généraux : centres de pouvoir dans la forêt</i> <i>Les FDLR-FOCA et leur chef clandestin</i> <i>Les affaires des généraux : FDLR S.A.</i>	57
Chapitre 6 : Les FDLR et l'Allemagne : le modèle admirable <i>L'Allemagne et le Rwanda : une longue histoire</i> <i>« Guten Morgen, Abacungunzi ! » : leçon acquise auprès de la Bundeswehr</i>	80
Partie 2 : Le Rwanda et les origines des FDLR	91
Chapitre 7 : La pensée raciale autour des Hutus et des Tutsis <i>Les doctrines raciales européennes arrivent au Rwanda</i>	92

Clichés racistes, réalités sociales

Chapitre 8 : De l'évangélisation à la "révolution sociale"	100
<i>Les missionnaires catholiques élèvent une élite tutsi</i>	
<i>La mission catholique élève une contre-élite hutu</i>	
<i>La "Révolution Sociale" de Kayibanda porte les Hutu radicaux au pouvoir</i>	
<i>La Belgique dote le Rwanda d'une armée hutu</i>	
Chapitre 9 : De l'indépendance au génocide	120
<i>Le Rwanda indépendant institutionnalise la haine raciale</i>	
<i>La "révolution morale" de Habyarimana prône la cohésion nationale</i>	
<i>L'opposition hutue s'organise</i>	
<i>La guerre avec le FPR met fin à la toute puissance de Habyarimana</i>	
<i>"Détermination et vigilance" : l'idéologie du génocide</i>	
<i>FAR et Interahamwe : le dispositif du génocide</i>	
Chapitre 10 : Le génocide de 1994	144
<i>Le génocide des Tutsis et le rôle des futurs combattants des FDLR</i>	
<i>Le pouvoir d'État hutu se réfugie au Zaïre</i>	
Chapitre 11 : Un État rwandais en exil dans les camps de réfugiés du Zaïre	154
<i>1994 : L'armée rwandaise en fuite se reconstitue au Zaïre</i>	
<i>1995 : Les généraux hutu créent le parti en exil RDR</i>	
<i>Réarmement et intimidation dans les camps de réfugiés</i>	
<i>L'est du Zaïre devient zone de guerre</i>	
<i>1996 : L'armée FPR du Rwanda démantèle l'état hutu en exil</i>	
<i>"Ils nous ont chassés comme des bêtes" : La forêt comme terminus</i>	
Chapitre 12 : La guerre du Congo et la création des FDLR	184
<i>1997 : L'armée hutu ramène la guerre au Rwanda</i>	
<i>1998 : Dans la "deuxième guerre" du Congo, recours aux combattants hutu</i>	
<i>2000 : Des ex-FAR et des exilés en Allemagne créent les FDLR officiellement</i>	
<i>2001 : Les FDLR s'établissent comme force politico-militaire</i>	
Partie 3 : La pensée des FDLR et de l'exil hutu	209

Chapitre 13 : Guerriers saints de la rédemption : l'évangile selon les généocidaires	210
<i>La bible secrète des gens choisis</i>	
<i>"Jésus l'exemplaire" : Le président en tant que dirigeant religieux</i>	
<i>Ascétisme et discipline : Le combattant modèle FDLR</i>	
<i>"Bénis l'Éternel" : Le mot de la fin de Murwanashyaka devant la Cour</i>	
Chapitre 14 : Traditions prophétiques et culte de la Vierge Marie	222
<i>Nyabingi : révoltes prophétiques, précurseurs de la révolution hutue</i>	
<i>Kibeho: Apparitions et massacres</i>	
Chapitre 15 : L'apologie du génocide et l'objectif de la reconquête du Rwanda	233
<i>"Arrêter définitivement le drame rwandais" : L'auto- présentation des FDLR</i>	
<i>Le génocide des Tutsis comme "auto-défense" des Hutus</i>	
<i>Du conflit hutu-tutsi à la guerre des „Bantous“ et des „Nilotiques“</i>	
<i>Le "pacte de sang" entre la RD Congo et les FDLR</i>	
Partie 4 : De la guerre au Congo à la justice en Allemagne	251
Chapitre 16 : Démobilisation : le retour des guerriers fatigués	252
<i>Vivre enfin normalement de nouveau : un retour au Rwanda</i>	
<i>Les origines du programme de démobilisation DRRRR</i>	
<i>Le désarmement des FDLR échoue à Kamina</i>	
<i>Alexis Nshimiyimana: intimidation contre les déserteurs à partir de Vienne</i>	
<i>Mutobo : triompher de « l'esprit de haine »</i>	
Chapitre 17 : Ni avancée ni recul : Les FDLR s'incrument dans l'est du Congo	279
<i>2003: Unification des combattants hutus dans les forêts</i>	
<i>La désertion de Rwarakabije et la scission des FDLR</i>	
<i>Les crimes augmentent, la MONUC reste passif</i>	
<i>2005 : À Rome, Murwanashyaka déclare la fin de la lutte armée</i>	
<i>Les FDLR au Congo rejettent la déclaration de Rome</i>	
<i>Murwanashyaka arrose ses troupes avec des dollars du Congo</i>	

La guerre contre les FDLR commence - et prend fin
Sanctions des Nations Unies contre les FDLR
En 2006, le général Mudacumura élimine ses rivaux
En 2007, les FDLR et l'armée congolaise se battent contre
la guérilla tutsie du CNDP
À la "Conférence de Goma", les FDLR absentes mais actives
en coulisses
En 2008, l'Allemagne découvre le problème FDLR par
hasard

- Chapitre 18 : Callixte Mbarushimana et l'ombre du génocide 323
Kigali, avril 1994 : « je sais qui tu veux dire »
Minimisation, dissimulation, complicité : la
coresponsabilité des Nations Unies
Arrêté en Allemagne - et remis en liberté
D'autres génocidaires en détention en Allemagne
De Kigali à Karlsruhe, Murwanashyaka dans le collimateur
de la justice
- Chapitre 19 : Umoja Wetu : La guerre contre les FDLR 345
Surveillance policière en Allemagne : L'enquête judiciaire
en marche
Compte à rebours pour attaquer les FDLR
"Ne pas mourir comme un chien" : luttes internes sous la
menace de la guerre
Le 20 janvier 2009 à l'aube, l'armée rwandaise entre au
Congo
Le 23 janvier 2009, les FDLR abandonnent leur quartier
général militaire
Ignace dirige la guérilla depuis Mannheim
Le 27 janvier 2009, chute du QG politique des FDLR
"Tout Congolais est notre ennemi désormais" : Traces de
sang dans les villages
"Soyez vigilants !" La crainte des déserteurs et des traîtres
La guerre psychologique des Nations Unies
Le Rwanda se retire, les FDLR restent
Mianga, 12 avril 2009 : Un horrible feu pascal
Luofu, 17 avril 2009 : "Il faut s'attendre à des choses
comme ça"
- Chapitre 20 : Busurungi et la catastrophe humanitaire 401
Le 10 mai 2009, ils "leur tranchent la gorge comme à des
poulets"

Busurungi, quartier général de milices dans une région sans État
D'abord, la chasse aux réfugiés hutus à Shario
L'attaque contre Busurungi : "Oeil pour oeil, dent pour dent"
Par chance, un vol d'hélicoptère de l'ONU
Comment les FDLR fabriquent des mensonges au téléphone
La preuve : "Annexe 18" et l'ordre de créer une catastrophe humanitaire

Chapitre 21 : Les FDLR dans les filets de la justice allemande	427
<i>"Les abacunguzi sont fatigués" : Mécontentement croissant chez les FDLR</i>	
<i>"Ils fabriquent des crimes" : Les FDLR face à l'enquête allemande</i>	
<i>"Il y a eu un complot" : La page web disparaît</i>	
<i>Karlsruhe/Neuffen, 17 novembre 2009 : Des menottes à l'aube</i>	
<i>Au Rwanda, la recherche des témoins</i>	
<i>Les FDLR s'attaquent aux femmes, les Allemands cherchent les victimes</i>	
Partie 5 : Le bilan judiciaire	451
Chapitre 22 : Ouverture d'un procès éléphantique	452
<i>Le tribunal comme tribune</i>	
<i>L'Afrique méconnue</i>	
<i>Des combattants au prétoire : Les témoins FDLR</i>	
Chapitre 23 : La vengeance tardive des victimes	467
<i>Les FDLR frappent encore : la guerre en l'honneur du Président</i>	
<i>Réplique congolaise : attentat contre le chef d'État-major</i>	
<i>« Nous allons tuer tous les FDLR » : la croisade de Raia Mutomboki</i>	
<i>La rébellion du M23 et les derniers sursauts des FDLR</i>	
<i>À Stuttgart les victimes ont la parole – sans auditeurs</i>	
Chapitre 24 : Fin de la guerre, fin du procès	484
<i>Le vice-président Musoni rompt son silence</i>	
<i>Les FDLR tentent une offensive diplomatique</i>	
<i>"La procédure est tombée en ruines" : guerre devant les juges</i>	
<i>Les FDLR mènent tout le monde par le bout du nez</i>	
<i>Mudacumura manque d'atterrir à La Haye</i>	

À Goma en 2015, la guerre impossible de Martin Kobler
À Stuttgart en 2015, le procès s'essouffle

Chapitre 25 : Les crimes et le jugement	507
<i>Les deux dimensions de l'accusation : Crimes internationaux et terrorisme</i>	
<i>Les FDLR, une organisation terroriste ?</i>	
<i>La cohabitation des FDLR avec la population civile congolaise</i>	
<i>Des attaques ciblées contre des civils ?</i>	
<i>Lettres de menace : "Sinon, on vous tue !"</i>	
<i>Y a-t-il eu un ordre pour créer une catastrophe humanitaire ?</i>	
<i>Le viol comme arme de guerre : des témoins-victimes congolais devant la justice allemande</i>	
<i>Les relations entre politiques et militaires et la responsabilité pénale de Murwanashyaka</i>	
Chapitre 26 : Les espoirs brisés de la Cour Pénale Internationale	534
<i>Viols en masse à Luvungi</i>	
<i>Le dernier jeu de Callixte Mbarushimana</i>	
<i>Mbarushimana devant la CPI</i>	
<i>Mbarushimana libre, les victimes en danger</i>	
<i>Mandat d'arrêt contre Mudacumura</i>	
<i>La justice congolaise à la recherche des auteurs des crimes de Luvungi</i>	
Chapitre 27 : Après la justice, retour à la guerre	553
<i>Les FDLR poursuivent le combat</i>	
<i>La scission des FDLR</i>	
<i>Un affaiblissement en apparence</i>	
<i>Offensives et enlèvements : La prochaine phase de la guerre</i>	
<i>La justice n'a pas dit son dernier mot</i>	
Cartes	571
Auteurs	573
Traducteur	574
Postscriptum	575

Introduction

Ce livre est le fruit d'un long travail de recherche à plusieurs dimensions autour d'un phénomène qui ensanglante l'Afrique des Grands Lacs depuis des décennies : la guerre de la milice rwandaise FDLR (Forces Démocratiques de Libération du Rwanda) à l'est de la République Démocratique du Congo, et la haine viscérale du « pouvoir tutsi » rwandais qui a motivé leur lutte armée. L'idée, introduite en Afrique par les colons européens et ensuite reprise et développée par une frange de l'opinion rwandaise, selon laquelle la présence tutsi au Rwanda serait une présence d'occupation étrangère et que donc seul un Rwanda débarrassé de ses Tutsi serait un Rwanda libre, a été parmi les idéologies les plus néfastes et les plus générateurs de conflits de l'Afrique. Elle se trouve à la racine à la fois du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 ainsi que d'une partie importante des conflits armés qui secouent la RDC jusqu'à présent.

La présence en RDC des FDLR qui, à l'apogée de leur pouvoir vers la fin de la première décennie du 21^{ème} siècle contrôlaient un territoire au Kivu plus vaste que leur patrie rwandaise, a longtemps été minimisé comme facteur de conflit, sauf par les populations concernées qui en savent tout. Cela n'a changé qu'avec l'implication de la justice internationale, suite à plusieurs massacres commis par les FDLR et des recherches qui ont révélé le rôle important des leaders FDLR basés en Europe. La Cour Pénale Internationale basée à La Haye et ensuite la justice allemande se sont saisis du dossier, et les deux leaders politiques les plus importants des FDLR ont été traduits en justice en Allemagne en 2011.

Le procès de Feu Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni, respectivement président et premier vice-président des FDLR à l'époque, devant la Cour Régionale de Stuttgart en Allemagne entre mai

2011 et septembre 2015 n'a pas seulement permis de faire la lumière sur un certain nombre des crimes précis ; il a aussi, par le travail d'enquête judiciaire et par la présentation exhaustive de preuves devant la Cour, mis sur la place publique toute la documentation et la communication interne des FDLR, un véritable trésor de recherche qui permet de comprendre le fonctionnement et la motivation de ce groupe armé de façon spectaculaire. La justice allemande n'a ni la compétence ni les moyens de restituer ce trésor aux populations concernées, mais c'est eux qui ont le droit le plus élémentaire de savoir tout sur le « comment » et le « pourquoi » des FDLR. Nous avons donc jugé utile d'accomplir un travail de restitution avec ce livre, dont une version allemande est parue à Berlin en 2016 et qui a été traduit et adapté en version française ici.

Pour ce livre, Dominic Johnson, journaliste au quotidien allemand « Tageszeitung » basé à Berlin et pendant plusieurs années chercheur associé au Pole Institute à Goma, a analysé les données politico-historiques émanant des délibérations devant la Cour de Stuttgart et puisé dans ses archives pour croiser et compléter les informations. Simone Schlindwein, journaliste du « Tageszeitung » et d'autres médias basée à Kampala, a plongé dans le monde des FDLR sur le terrain et réalisé des interviews au Congo et au Rwanda avec des combattants rwandais actifs ou démobilisés, des victimes congolaises ainsi que des experts onusiens et internationaux. Bianca Schmolze, expert de l'organisation allemande de soutien aux réfugiés « Medizinische Flüchtlingshilfe » basé à Bochum, a réalisé le monitoring et la documentation du procès allemand et en a analysé les aspects juridiques. Tous les trois ont assisté aux délibérations de Stuttgart à tour de rôle et se sont familiarisés avec une procédure inédite en Allemagne, où les collines et les forêts mal connus du Kivu se sont retrouvés pendant quatre années « lieux de crimes » dans une salle de justice distante de 6000 kilomètres.

Le travail de monitoring du procès a été facilité par le « Tageszeitung » avec l'appui du « Pole Institute » qui a aussi rendu possible la publication du livre français, dont la version allemande, publiée aux éditions « Ch. Links » à Berlin, avait été soutenue par l'organisation de coopération de l'église protestante allemande « Brot für die Welt/EED ».

La traduction française du texte allemand a été réalisée par François Misser, journaliste et spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs basé à Bruxelles. Pour la version française finale, certaines sections du texte original d'intérêt purement allemand ont été supprimées pour laisser place à de plus amples détails du terrain, et les informations sur les FDLR ont été mises à jour pour reprendre les développements jusqu'en 2018.

Partie 1

**Les FDLR, une milice rwandaise entre le
Congo et l'Allemagne**

Chapitre 1

Un procès historique

Les quatre-vingt-dix-huit places réservées au public dans la salle 6 du Tribunal régional supérieur de Stuttgart sont presque toutes occupées. Sur les sièges pliables vert foncé se pressent juristes et experts des droits de l'homme, observateurs vétérans des procès et amis personnels des accusés, au premier rang se trouvent les journalistes, la plupart équipés de caméras et d'appareils photos. Le 320^{ème} jour du procès contre Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni, tous deux résidant en Allemagne et dirigeants de la milice hutu rwandaise FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda), responsable de nombreux crimes, commence.

Depuis près de six ans, tous deux sont en détention préventive et depuis plus de quatre ans, ils sont accusés devant la Chambre criminelle n°5 du Tribunal de Stuttgart, compétente pour les affaires concernant la sûreté de l'Etat, des crimes que les FDLR auraient commis au Congo. Comme le président du tribunal, Jürgen Hettich, le dira plus tard ce même jour, c'est le procès le plus long de toute l'histoire de la justice de Stuttgart.

Des murmures d'impatience traversent la salle ; il règne une atmosphère presque festive, presque comme une ambiance de cérémonie d'adieux. Cette 320^{ème} audience du 28 septembre 2015 est en même temps la dernière. Après plus de quatre ans, doit enfin tomber le verdict du premier procès de droit pénal international contre des criminels de guerre, en Allemagne.

Comme toujours, Straton Musoni est introduit le premier dans la salle d'audience. L'ancien premier vice-président des FDLR sourit, détendu, il salue le public d'un « Guten Morgen ! » et regarde, intéressé, avant de

s'asseoir, la cohue du public, dont il n'est séparé que par un fonctionnaire de police judiciaire. Après lui, arrive Ignace Murwanashyaka, les menottes aux poignets, tout comme Musoni. Plus petit et plus filiforme que son adjoint, placé plus loin derrière et donc arrivé presque inaperçu sur le banc des accusés, le président en fonction des FDLR ne gratifie personne alentour d'un seul regard. Il apparaît totalement concentré. Devant les deux accusés, sont assis leurs défenseurs respectifs, quatre en tout. Trois procureurs du parquet général fédéral sont assis en robe rouge de l'autre côté de la salle.

Trois minutes après le début prévu de l'audience, surgissent à l'improviste d'une porte invisible, les juges, comme toujours sans bruit et la robe noire flottante, comme s'ils pénétraient sur la scène d'un théâtre et ils se dirigent sur un podium vers leurs sièges derrière une longue table, devant le mur arborant les trois lions des armoiries stylisées du Baden-Württemberg. Les chuchotements s'apaisent, tout le monde se lève. « S'il vous plait, prenez place », dit le président du tribunal Hettich, flanqué pour la 320^{ème} fois de deux fois deux collègues, à gauche et à droite. Pendant une paire de secondes, le cameraman de télévision est autorisé à filmer. Le juge Hettich le congédie poliment, demande au public de se lever à nouveau et déclare : « au nom du peuple... ».

Suit la lecture du verdict. « L'accusé Ignace Murwanashyaka est condamné en tant que meneur d'une organisation terroriste pour sa complicité dans quatre crimes de guerre à treize ans de prison. L'accusé Straton Musoni est condamné en tant que meneur d'une organisation terroriste à huit ans de prison. Les accusés doivent s'acquitter des frais de procédure. Le mandat d'arrêt contre le Dr. Murwanashyaka est maintenu. Le mandat d'arrêt contre Monsieur Musoni est levé ».

Encore cinq heures s'écouleront ce jour-là, jusqu'à ce que le prononcé du jugement soit lu dans son intégralité. Mais déjà au bout d'une minute, il est devenu clair que cette procédure a connu un déroulement inattendu.

L'ambiance était tout autre quand ce procès avait commencé le 4 mai 2011 au même endroit. Les rangées des sièges à la disposition du public étaient aussi remplies que le 28 septembre 2015, l'attente était aussi grande. Tout le monde était sage comme une image dans la salle, lorsque le procureur du parquet fédéral, Christian Ritscher entreprit

l'après-midi la lecture de la plainte et qu'au cours de celle-ci il décrit le sort du témoin numéro 6, une femme congolaise. Elle fut transpercée d'une baïonnette dans la cuisse puis violée pendant que son mari enchaîné assistait à la scène, énonce le procureur d'une voix rapide et tranchante. Leur fille, âgée de treize ans, fut abusée sexuellement par cinq combattants des FDLR, l'un après l'autre. Puis, les miliciens rwandais hutus transportèrent la famille congolaise dans la forêt. La femme témoin numéro 6, fut désignée comme « esclave sexuelle » d'un commandant et violée tous les jours. Au bout de sept mois, elle parvint à s'enfuir. Son mari et sa fille ont disparu. Tout cela était survenu au cours de l'année 2008, selon l'accusation.

Cela n'était pas un cas isolé mais au contraire un parmi de nombreux autres, inimaginable comme les autres. Ritscher cita les lieux des crimes : Butolonga, Kibua, Kiboko, Manje, Mianga, Luofu, Remeka, Ciriba, Busurungi. Plein de petits villages inconnus à l'est de la République démocratique du Congo, dont les habitants, selon l'accusation, sont tombés victimes des FDLR en 2008 et en 2009. A l'époque, la milice, mise en difficulté par les armées congolaise et rwandaise, avait provoqué méthodiquement une catastrophe humanitaire afin d'obtenir par la contrainte la soumission de la population, indiqua l'accusation.

Deux cent quatorze morts, quinze viols, cinq cas d'esclavage et soixante-sept cas de détention illégale. En abrégé, tel fut le sort des victimes congolaises selon les témoins dont les identités furent protégées par des numéros de un à dix, afin de permettre d'établir les preuves de « l'utilisation méthodique de la violence sexuelle comme arme de guerre ». « Après une marche d'un à deux jours, les six miliciens des FDLR imposèrent à la femme témoin n°8 des relations sexuelles sous la contrainte », rapporta Ritscher. Les membres d'un groupe de femmes enlevées « furent traités pendant des mois en esclaves sexuelles et chaque jour contraintes à des rapports sexuels. Souvent, sept combattants, la plupart armés, se tenaient autour de la femme et la violaient l'un après l'autre. Après quelque trois mois, deux femmes périrent victimes des blessures et des hémorragies qu'elles avaient subies ».

Le procureur lut en rafale les charges respectives retenues. Par exemple à Kibua : « durant une attaque des FARDC et de l'armée rwandaise le 27 janvier 2009, les combattants des FDLR tuèrent au moins huit des

personnes enlevées. Parmi ces dernières, se trouvaient une femme enceinte qui fut éventrée et une jeune fille d'une dizaine d'années, qui trouva la mort lorsqu'elle fut projetée brutalement contre un mur par l'un des miliciens des FDLR ».

Selon l'accusation, le 15 février 2009, les combattants des FDLR encerclèrent la femme témoin n°5 et la violèrent. Ensuite, un combattant lui transperça la cuisse avec un couteau. Après que les agresseurs eurent attaché la femme témoin n°5 à un arbre, un combattant lui planta une machette dans le dos. Sept autres combattants frappèrent sa voisine enceinte avec des bâtons. « Ensuite, chacun des sept combattants imposèrent à la voisine des relations sexuelles contre sa volonté avec une telle brutalité et une telle violence que celle-ci saigna à mort sur la scène du crime, suite aux blessures à l'abdomen qui lui avaient été infligées ».

Comme l'indique l'accusation, les différentes agressions eurent toutes lieu aux premières heures du jour, alors que la population civile dormait encore. Le chef du village de Mianga fut décapité le dimanche de Pâques 2009 dans sa maison. Le 8 mai, cent trente et une maisons du village de Butolonga furent incendiées, le 10 mai au moins sept cents maisons du lieu dit Busurungi furent détruites et de nombreux civils tués. « Les combattants des FDLR firent feu au hasard sur les maisons et les hommes, sans faire de distinction entre les militaires des FARDC et la population civile », poursuit l'accusation. « Ils abattirent à l'arme à feu, poignardèrent, frappèrent ou taillèrent en pièces au moins quatre-vingt-seize civils ».

Le massacre de Busurungi fut le pire crime attribué aux FDLR exposé à Stuttgart. « Deux rebelles des FDLR dérobèrent de l'argent et des vêtements dans la maison de la femme témoin n°1 et du témoin n°2 », selon l'accusation. « L'un des deux frappa ensuite la femme témoin n°1 à la tête de sa machette avec une intention homicide. Comme le coup ne fut pas porté avec suffisamment de précision, la femme témoin survécut malgré la blessure occasionnée. Des habitants du village furent en outre ciblés et mutilés. Ainsi, pendant l'agression, une femme eut le bras coupé et une autre eut le sein sectionné. Après l'agression, le commandant des miliciens des FDLR dans la République démocratique du Congo, le général-major Sylvestre Mudamucura et un autre chef de milice des FDLR rendit compte des faits à l'accusé, le Dr Murwanashyaka. Celui-ci transmet la nouvelle immédiatement à

l'accusé Musoni. Les accusés nièrent malgré leur connaissance du massacre dans un communiqué de presse officiel des FDLR qu'ils avaient approuvé, que leur milice eût commis des atrocités à Busurungi ».

A la fin, le procureur Ritscher lut les charges de l'accusation : crime contre l'humanité dans vingt-six cas, crime de guerre dans trente-neuf cas ; auxquelles s'ajoutaient direction d'une organisation terroriste dans un pays étranger dans le cas de l'accusé Murwanashyaka et appartenance à celle-ci dans le cas de Musoni.

Musoni, vêtu d'une veste brun clair et d'une cravate, avait l'air raide et nerveux pendant la lecture, il regardait vers le bas, vers ses mains sur ses genoux, alors qu'au contraire Murwanashyaka restait tranquille et écoutait avec attention. Avec habileté, il faisait glisser les grains de son chapelet entre ses doigts. Les Rwandais qui virent plus tard ses photos lors de la première audience furent choqués : c'est ainsi, arborant des chemises lilas et le chapelet avec une croix autour du cou, qu'apparaissaient les prêtres catholiques qui durant le génocide des Tutsis de 1994 au Rwanda, participèrent aux massacres de plus d'un million de personnes.

En ce 4 mai 2011, l'horreur qui saisit d'abord le Rwanda et plus tard la République démocratique du Congo, devint soudain plus proche. Parallèlement à l'ouverture du procès de Stuttgart, se poursuivait depuis quatre mois devant le tribunal supérieur de Francfort sur le Main un autre procès pour génocide, contre un des anciens bourgmestres rwandais, qui avait participé aux massacres de Tutsis en 1994. Avec le procès suivant contre la milice des FDLR, il semblait que la justice allemande prenait au sérieux le traitement de la terreur dans l'Afrique des Grands Lacs – des massacres organisés des Tutsis au Rwanda en 1994 jusqu'aux atrocités commises par l'armée qui assumait la relève des génocidaires au Congo, quinze ans plus tard.

L'intérêt des médias à Stuttgart était énorme. Chacun voulait voir ces chefs de milice de la lointaine Afrique, entourés de secrets, dont la plupart n'avaient jamais encore entendu parler auparavant. Les éclairs des flashes crépitaient sur le visage des deux Rwandais qui était assis, muets, Musoni plutôt gêné et Murwanashyaka plutôt fier, mais tous deux pas terrifiants, comme on s'imagine de la part de seigneurs de la guerre. Chaque participant au procès fut immédiatement entouré de

micros, il y avait plus de journalistes que de places libres. Les avocats des accusés distribuèrent des tracts, comme s'ils se trouvaient dans une manifestation et expliquaient en détail à quel point l'événement était un acte contraire à la constitution et aux droits de l'homme. Des spectateurs intéressés de la Cour pénale internationale (CPI) et du commandement Afrique des Etats-Unis (Africom) basé à Stuttgart se faisaient expliquer dehors dans les couloirs le contenu de l'accusation et la législation allemande. Un souffle de l'Histoire du monde flottait à travers les blocs de béton gris encastrés de la Olgastrasse dans le quartier de la Justice de Stuttgart.

Le jour du jugement, quatre ans, quatre mois, trois semaines et trois jours plus tard, il ne reste plus grand-chose de cette atmosphère du commencement du procès. Ce procès a en fait écrit l'Histoire. Mais pas comme cela était prévu.

Chapitre 2

Ignace Murwanashyaka : chef de milice bénéficiaire de l'asile en Allemagne

Chaque enfant-soldat des FDLR au Congo a entendu parler de lui. Ils l'appellent « Ignace », leur « grand chef en Allemagne »¹. Les textos que lui font parvenir les commandants des FDLR s'adressent à « Son Excellence ». Plusieurs l'appellent aussi « le docteur »². De jeunes combattants des FDLR disent à son propos : « en tant qu'enfant on doit respecter son père »³. « Il vit dans une grande villa et conduit une Mercedes », explique un ancien major, livrant en ces termes l'image qu'il se fait de la vie du chef dans la lointaine Europe⁴. Les hauts fonctionnaires des FDLR le perçoivent comme un grand homme d'État : « il nous a expliqué lors de sa visite dans la forêt qu'il a des contacts avec les plus hauts cercles dirigeants de la politique »⁵. Tous portent aux nues et louent leur président comme un chef qui s'engage en faveur de leurs intérêts. Il n'y a qu'en privé que quelques membres de la direction lâchent parfois quelques remarques moins laudatrices à propos de leur chef qui vit en Allemagne : ils l'appellent le « petit blanc », raconte devant le tribunal de Stuttgart un ancien commandant qui se montre critique : « on devait l'appeler « Excellence, Dr Ignace Murwanashyaka ». Puis il évoque d'autres propos sur les politiciens en Allemagne qui furent tenus soi-disant au quartier général : « ils sont en

¹Entretiens avec des anciens enfants-soldats FDLR à Goma, 2011

²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 mars 2012

³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 7 novembre 2011

⁴Entretien à Kigali, mars 2009

⁵Entretien à Mutobo, mars 2011

Europe et n'ont aucune idée de la manière dont nous vivons ici », ou : « ils mangent des petits pains bien tartinés à la mayonnaise »⁶.

En réalité, le petit appartement au rez-de-chaussée de la Bahnhofstrasse, 32 à Mannheim, où résidait le président des FDLR jusqu'à son arrestation en 2009, est fort éloigné de l'image d'une villa avec une Mercedes stationnant devant la porte du garage. Le nom de « MURWANASHYAKA » était inscrit en lettres noires d'imprimerie sur l'interphone de la maison plurifamiliale. Le président des FDLR avait établi son centre de commandement derrière une façade grise délavée : quatre téléphones satellitaires, un téléphone portable, une ligne fixe, une connexion internet et des ordinateurs. A échéance régulière, les politiciens des FDLR qui vivaient en Europe se rencontraient dans la salle de séjour. Les décisions importantes se prenaient à Mannheim, qu'il faille lancer les FDLR à l'offensive dans la forêt ou amorcer leur retraite, qu'il s'agisse d'engager des pourparlers ou de se lancer sur le sentier de la guerre.

Les voisins de Mannheim connaissaient « Ignace », dont ils n'étaient pas capables de prononcer le long patronyme kinyarwanda, comme un catholique quelque part inaccessible, profondément croyant, qui venait presque tous les soirs à l'église et récitait son chapelet. Il pédalait avec son fils jusqu'au jardin d'enfants et le dimanche, il poussait les vieillards dans leur fauteuil roulant jusqu'à l'office religieux. Murwanashyaka est décrit comme quelqu'un faisant cavalier seul, mais aussi comme un réfugié chrétien et secourable qui parle parfaitement allemand et qui fait étalage de son doctorat allemand. Un résident rwandais en Belgique se souvient de sa dernière rencontre avec lui : selon lui, il vivait dans son propre monde et priait beaucoup - matin, midi et soir⁷.

Les études et l'asile en Allemagne

Ignace Murwanashyaka est né le 14 mai 1963 dans la commune de Mugusa, au sud du Rwanda, près de Butare⁸. C'est un ancien élève des Pères blancs qui introduisirent au Rwanda la région catholique durant

⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 17 juillet 2013

⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 octobre 2011

⁸Détails biographiques selon les documents déposés au dossier de la Cour de Stuttgart

la période coloniale. Un membre allemand de la congrégation qui fut son maître à l'école primaire, lui aurait donné le nom chrétien d' « Ignace ». Avant cela, on le connaissait sous son nom d'enfance rwandais de « Kasulu »⁹.

Le nom rwandais « Murwanashyaka » signifie quelque chose comme « quelqu'un qui s'engage pour sa communauté » et il fut aussi utilisé au Rwanda pour désigner les activistes du parti unique, qui ont gouverné le pays après l'indépendance en 1962. Après l'école secondaire, Ignace Murwanashyaka travailla comme maître d'école de 1983 à 1986 à Mugusa. Déjà, à cette époque, il s'engagea dans la politique, écrit-il plus tard dans sa demande d'asile : il était responsable pour la propagande politique et l'animation de sa commune. De 1987 à 1989, il étudia à Kinshasa, la capitale du Zaïre de l'époque (aujourd'hui République démocratique du Congo), le pays voisin du Rwanda. Durant ces années-là, les universités zaïroises étaient constamment le théâtre de la contestation du dictateur Mobutu Sese Seko, suite à quoi l'université fut fermée. Murwanashyaka se porta alors candidat pour une bourse d'études en Allemagne dans le cadre du partenariat entre le Rwanda et le Land de Rhénanie-Palatinat qu'il finit par obtenir.

En 1989, arriva à Bonn le Rwandais âgé de 26 ans avec un permis de séjour à date limitée. Il suivit des cours d'allemand et s'inscrivit en sciences économiques au Collège des études de Bonn. Au bout de dix semestres, il obtint son diplôme le 31 juillet 1995 avec une moyenne satisfaisante de 2,9. Ensuite, il passa son doctorat à Cologne. Sa thèse d'environ 200 pages, achevée en 2001, était intitulée « recherches sur la demande monétaire en Afrique du Sud ». Quand le travail fut publié, Murwanashyaka était déjà membre de la direction des FDLR.

Les études de Murwanashyaka furent financées par la bourse du partenariat entre la Rhénanie-Palatinat et le Rwanda ainsi que par l'École supérieure catholique de Bonn. La communauté catholique francophone de Bonn qui, jusqu'à ce jour, est dirigée par un Rwandais et au sein de laquelle Murwanashyaka dirigea une troupe de scouts, était alors le lieu de rencontre de la diaspora hutu rwandaise. Durant ses études de doctorat, le pieux catholique rejoignit la communauté franciscaine. La Province des franciscains de Cologne obtint pour les

⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 octobre 2011

étudiants du Rwanda une dérogation à l'interdiction de travailler. Un courrier adressé en 1995 aux autorités compétentes pour l'octroi des titres de séjour des étrangers de Bonn dépeint Murwanashyaka, « l'homme qu'il faut pour la bonne marche et l'évaluation du projet, en raison de sa connaissance de l'Afrique ». C'est ainsi que le boursier obtint une autorisation de travail qui lui permit de gagner 1880 DM par mois.

Ignace Murwanashyaka avait déjà un enfant ; un second suivit ; en outre, selon ses déclarations au cours des démarches relatives à la procédure d'asile, il devint tuteur d'un neveu dont la mère fut tuée dans un camp de l'est du Congo et qui séjourne depuis 1997 en Allemagne. Malgré sa foi catholique conservatrice, il n'était pas marié. L'ambassade du Rwanda avait refusé la délivrance de son acte de naissance qu'il aurait dû présenter lors des formalités de mariage, expliqua-t-il à ce sujet lors de sa demande d'asile.

Après l'obtention de son doctorat en 2001, Murwanashyaka vécut à Mannheim, d'abord dans la Galileistrasse du quartier de Schwetzingenstadt et, plus tard, dans le quartier de la gare. Il fut arrêté le 17 novembre 2009 dans un petit studio à Karlsruhe, non loin des bureaux du barreau fédéral. Il s'y trouvait justement dans le cadre d'une visite chez son fils qui étudiait dans la ville.

Le docteur en sciences économiques n'exerça plus d'activité professionnelle après l'obtention de son diplôme et l'agrément de sa demande d'asile. Il vivait de manière ascétique de l'argent des allocations chômage et consacrait tout son temps et toute son énergie à la prière et aux FDLR.

Murwanashyaka fonde son engagement politique comme la plupart des activistes hutus en exil sur la récusation du gouvernement du Rwanda. Le Front patriotique rwandais (FPR) aujourd'hui au pouvoir sous le Président Kagame fut à l'origine un mouvement de guérilla, fondé par les Tutsis rwandais exilés en Ouganda. Pour remporter la guerre contre le FPR, les tenants du pouvoir hutus utilisèrent les moyens les plus extrêmes : l'extermination du plus grand nombre possible de Tutsis – un génocide qui entre avril et juillet 1994 provoqua plus d'un million de morts. Quand le FPR s'empara du pouvoir au Rwanda, le pouvoir d'Etat hutu jusqu'alors en fonction s'enfuit au Zaïre - en ce compris les généraux de l'armée et les officiers qui avaient planifié le génocide et

avaient obéi, ainsi que plus d'un million de civils hutus. Ils disaient craindre la vengeance sanguinaire des Tutsis.

A cette époque, sa famille fuit aussi au Zaïre et ses parents avaient péri dans les camps, expliqua Murwanashyaka aux autorités allemandes lors de ses démarches d'asile. Il raconta plus tard à une activiste des droits de l'homme : « au début, je n'avais pas d'intérêt pour la politique, je n'étais pas actif, cela a changé d'abord en 1994, quand des membres de ma famille furent assassinés par le FPR au sud du Rwanda (...) en 1996, mon père fut tué lors de sa fuite, il n'était pas un combattant, il aimait une femme tutsi, elle fut protégée durant le génocide, elle survécut grâce à nous, notre situation d'urgence n'a pas été prise en considération par la communauté internationale »¹⁰.

En fait, Murwanashyaka était actif politiquement depuis bien avant. Les étudiants qui eurent l'autorisation de se rendre en Allemagne au cours des années 1980 grâce à une bourse, étaient alors choisis par le gouvernement hutu et passaient pour particulièrement fidèles au régime. Ils fondèrent des organisations, et après la victoire du FPR au Rwanda, ils manifestèrent en Allemagne contre le « régime tutsi » et la « dictature sanguinaire ». A leur tête, figurait Ignace Murwanashyaka.

Déjà en avril 1994, pendant le génocide, Murwanashyaka fonda l'Association pour le partenariat Akagera-Rhein e.V., qui tire son appellation de la rivière rwandaise Akagera et du fleuve franco-allemand du Rhin. Il en fut directeur au niveau fédéral et plus tard au niveau régional. En juillet 1994, il fonda une autre organisation et devint président du Forum pour la paix et la démocratie au Rwanda e.V. En 1995, il s'engagea finalement dans le parti politique RDR (Rassemblement pour la démocratie et le retour au Rwanda), créé dans les camps de réfugiés rwandais du Zaïre en tant que bras politique de l'armée hutu en fuite ; en 1998, il devint président de la section allemande du RDR. En 1996, il fut actif au sein de l'Initiative Paix pour le Rwanda, en 1998, il fonda avec d'autres personnes l'organisation SOS Rwanda. Il voyagea également au Congo. A la fin 1994 ou au début 1995, Murwanashyaka aurait visité des camps de réfugiés hutus

¹⁰Notes d'une rencontre avec Anneke van Woudenberg de Human Rights Watch à Mannheim, 10 août 2009

rwandais de l'est du Zaïre et apporté des vêtements, raconte une de ses anciennes connaissances devant le tribunal de Stuttgart¹¹.

Trois mois avant la fondation officielle des FDLR par des militaires rwandais hutus au Congo, Murwanashyaka demanda l'asile en Allemagne en février 2000. Dès le mois de mars, l'asile fut accordé, avec une célérité record. Puis en avril, il obtint une autorisation de séjour non limitée dans le temps ainsi qu'un titre de voyage allemand. Sa demande d'asile, formulée dans un allemand parfait, offre un aperçu éclairant sur la vision du monde du politicien hutu. De son point de vue, le génocide de plus d'un million de Tutsis au Rwanda n'aurait simplement pas eu lieu. Au contraire, Murwanashyaka parle du « génocide commis par les Tutsis contre les Hutus » et soutient qu'il doit craindre, en cas de retour au Rwanda d'être « assassiné ou empoisonné », en raison de son appartenance au peuple hutu et parce que depuis 1994, il dénonce publiquement les crimes de l'actuelle dictature militaire. Il aurait à craindre des attentats contre sa personne en Allemagne. Des parents de Murwanashyaka auraient été exécutés, des commandos de la mort rwandais se faisant passer pour des demandeurs d'asile seraient apparus à ses trousseaux. Il serait aussi menacé en tant que « fondateur d'une opposition forte et efficace à la dictature militaire », qui prend position pour une « démocratie pluraliste et le respect des droits fondamentaux au Rwanda ».

Murwanashyaka voyagea immédiatement au Congo avec son titre de voyage allemand flambant neuf. Là, il suivit une formation militaire, et fonda avec d'autres personnes les FDLR le 1^{er} mai 2000. Les FDLR apparurent à l'époque comme un mouvement politique des militaires hutus rwandais engagés dans la guerre du Congo qui menèrent les années suivantes, le long de la frontière de leur ancienne patrie le Rwanda, une campagne pour le retour au pays. Depuis le 12 septembre 2001, Murwanashyaka est leur « président », établi en Allemagne. Il occupe toujours malgré son incarcération, la fonction qui selon la réglementation en vigueur chez les FDLR comprend également le commandement suprême des forces armées de l'organisation.

¹¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 octobre 2011

Un chef d'État ambitieux à Mannheim

Ce n'est pas un hasard si la direction des FDLR vit en Allemagne, très loin du théâtre de la guerre. C'est précisément parce que Murwanashyaka demeurait dans un havre de paix, qu'il devint lors de la réunion fondatrice des FDLR de mai 2000, leur représentant extérieur et qu'une bonne année plus tard, il fut nommé en définitive président. Les généraux hutus rwandais du Congo, qui ont tous participé personnellement au génocide, avaient un besoin urgent de représentants présentables sur le plan international. Un économiste éloquent, parlant allemand, portant le titre de docteur, leur convenait parfaitement, d'autant que Murwanashyaka avait déjà fait ses preuves en tant que chef de la section allemande du RDR comme un organisateur fiable et efficace.

Avec Murwanashyaka à leur tête, les FDLR acquièrent une voix sur la scène internationale, pour rivaliser avec le gouvernement de Kagame dans la lutte autour de l'interprétation de l'histoire et du présent du Rwanda et pour tâcher de faire en sorte que la communauté internationale accepte les FDLR en tant que représentant légal et « démocratique » du peuple rwandais.

Dans cette tâche de propagande, internet est devenu le principal véhicule médiatique. Le site www.fdlr.org fut enregistré auprès du fournisseur d'accès OVH, basé au Land de Sarre et mis sur orbite le 31 mai 2000 à 15 : 52 par Ignace Murwanashyaka, fraîchement nommé commissaire des FDLR pour les affaires extérieures. Murwanashyaka inscrivit son propre nom comme déclarant et les FDLR comme « organisation déclarante ». Ce site internet fut répertorié en kinyarwanda, en français, en anglais et en allemand. Selon Murwanashyaka, à la fin il recevait au moins 500 visites quotidiennes¹².

Murwanashyaka prenait sa fonction de président très au sérieux. Il rédigeait d'innombrables communiqués et appels, maintenait constamment le contact avec les commandants des FDLR au Congo. A l'occasion des fêtes de Pâques, de Noël et du Nouvel An ainsi que de tous les autres jours fériés catholiques ou historiques du Rwanda, il envoyait ses messages, lourds de signification, censés donner courage

¹²Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 26 mars 2009

aux combattants. « Nous allons bientôt libérer le Rwanda », prédisait-il toujours dans ses messages¹³.

Il se percevait comme un chef d'État. « Très honorable Président de la République fédérale », écrit Murwanashyaka en avril 2008, dans une « lettre ouverte » à Horst Köhler à la veille de la visite d'État imminente du président Kagame du Rwanda à Berlin, adoptant le ton d'un président à un autre président : « même s'il faut aussi respecter la souveraineté des autorités allemandes, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) sont bouleversées et indignées par l'invitation officielle de ce président rwandais sanguinaire dans le cadre d'une visite d'État du 22 au 25 avril 2008 dans la République fédérale allemande »¹⁴.

En Allemagne, Murwanashyaka semblait se livrer à un activisme à tout-va dans son salon de Mannheim. Lors de ses voyages dans la forêt congolaise entre 2004 et 2006, le « führer » de ses troupes était accueilli comme un chef d'État, avec des parades, « aussi bien que l'on peut accueillir un président dans la forêt », se souvient plus tard, un garde du corps de Murwanashyaka¹⁵.

La milice des FDLR avait au fil des ans pris le contrôle d'un énorme territoire dans les provinces des Kivu de l'est du Congo. À son apogée, de 2004 à 2009, il couvrait une superficie supérieure à celle de leur patrie, le Rwanda. Sur ce domaine, fut érigé un État en exil. Il levait des impôts auprès de la population congolaise et délivrait à cet effet des reçus avec le tampon des FDLR. Le vice-président Musoni avait fait fabriquer en Allemagne des tampons infalsifiables, expliqua-t-il plus tard au tribunal¹⁶. Les FDLR prélevaient un octroi auprès des camionneurs qui transportaient des marchandises ; les voyageurs devaient payer des redevances de transit et les ONG devaient demander la permission à la direction des FDLR pour distribuer de la nourriture dans leur zone d'intervention ou pour avoir le droit de vacciner des enfants. Toutes les autorités locales congolaises – chefs de secteurs, administrateurs, chefs traditionnels, policiers - devaient

¹³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 7 novembre 2011

¹⁴Lettre d'Ignace Murwanashyaka à Horst Köhler, 21 avril 2008

¹⁵Entretien à Ruhengeri, octobre 2009

¹⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 9 septembre 2013

accepter le pouvoir des FDLR. Et là où les combattants des FDLR exerçaient leur contrôle, s'établissaient également leurs familles rwandaises qui avaient fui à l'est du Congo ou qui y étaient nées. Les réfugiés hutus rwandais du Congo étaient les « citoyens » des FDLR et Murwanashyaka en était le « président ».

En tant que président d'un gouvernement en exil, il négocia en 2005 à Rome avec des représentants des Nations unies comme avec ceux du gouvernement congolais et il donna des conférences de presse à Kinshasa en costume et cravate finement coupés. Il promit un désarmement volontaire de ses combattants et leur retour au Rwanda. Mais il posa au Rwanda des conditions politiques et réclama au Congo de l'argent. Quelques semaines plus tard, il marchait en bottes de caoutchouc et imperméable à travers la forêt, une valise à la main. Il avait amené plus de 250 000 dollars américains, pour payer ses combattants, se souvient un de ses accompagnateurs¹⁷. En tant que guerrier, Murwanashyaka avait rendu visite à chaque bataillon durant sa marche de plusieurs mois à travers l'est du Congo et remis aux commandants des liasses de dollars. Le fait que le « chef suprême » voyage depuis l'Allemagne avec autant d'argent avait convaincu les combattants de son influence politique.

Jeu du chat et de la souris avec la justice allemande

Mais en Allemagne, les choses n'allaient plus très bien pour le chef de milice rwandais.

Les FDLR ne mirent pas à exécution la promesse faite par Murwanashyaka de déposer les armes. Ensuite, le Conseil de sécurité de l'ONU imposa contre lui des sanctions peu avant la Noël 2005¹⁸. Dans la section I du règlement européen approuvé rapidement dans la foulée, le nom d'« Ignace Murwanashyaka », lieu de séjour : République fédérale allemande, figurait au milieu d'une énumération de chefs de guerre mal famés¹⁹.

¹⁷Entretien à Ruhengeri, octobre 2009

¹⁸Communiqué du Conseil de Sécurité SC/8590, 19 décembre 2005

¹⁹Ordonnance du Conseil de l'UE 1183/2005, 18 juillet 2005

A partir de ce moment-là, l'Allemagne se trouva dans l'obligation d'agir contre le président des FDLR, résidant à Mannheim. Des sanctions financières s'appliquaient ainsi qu'une interdiction de visa dont la seule exception était l'entrée dans le pays dont la personne concernée possédait la nationalité. Pour Murwanashyaka, pareille clause comportait une faille. Puisqu'à côté de son passeport allemand, il en possédait un autre ougandais, il put sans être inquiété faire la navette entre l'Allemagne et l'Ouganda. Et personne ne contrôlait si, à partir de l'Ouganda, il poursuivait son voyage à la rencontre de ses troupes dans l'est du Congo, ce qu'il fit d'ailleurs à l'époque.

Malgré cela, l'affaire d'Ignace Murwanashyaka, suivait son cours en Allemagne sur le terrain officiel. Le ministère des Affaires étrangères informa le Bureau fédéral pour la migration et les réfugiés, le BAMF, que le Rwandais Murwanashyaka était « co-fondateur et porte-parole des FDLR », dont il était également le président. Il séjournait souvent dans l'est du Congo et discutait là-bas avec les commandants locaux, lui reprochaient les diplomates de Bonn. « Indépendamment d'une possible responsabilité pénale » de Murwanashyaka, « les crimes commis par les FDLR avant tout contre la population civile congolaise » pouvaient selon l'avis des Affaires étrangères « être mis de toute manière sur le compte du chef des FDLR sur le plan de la responsabilité politique »²⁰.

En février 2006, tandis que Murwanashyaka se trouvait de nouveau au Congo, le BAMF abrogea son statut de réfugié. Le facteur qui devait notifier cette décision sonna plusieurs fois en vain à la porte de la Galileistrasse à Mannheim pour remettre contre signature l'avis de déchéance à l'intéressé. L'amie de Murwanashyaka à l'époque déclara qu'il n'habitait plus à cette adresse, qu'il se trouvait depuis des mois au Congo et qu'elle ne savait pas s'il reviendrait. Quand le délai de délivrance de deux semaines fut écoulé, le BAMF ordonna le 1^{er} avril 2006 une notification publique de la mesure de déchéance. Pour Murwanashyaka, ce fut le désastre : il atterrit six jours plus tard à l'aéroport de Francfort, fut informé de l'expiration de son séjour et il fut immédiatement déféré à la police. Celle-ci décida sa rétention.

²⁰Tribunal Administratif Bavarois d'Ansbach, jugement du 13 décembre 2006

Cette arrestation provoqua un état de choc parmi les troupes des FDLR, à 6000 km de là dans la forêt congolaise. « Ignace Murwanashyaka en Allemagne nous a toujours donné espoir », se souvient un ancien officier des FDLR²¹. Le gouvernement rwandais jubila. Le ministre des Affaires étrangères se rendit personnellement à l'ambassade d'Allemagne à Kigali pour faire part de ses meilleurs vœux : « L'arrestation du dirigeant du groupe armé le plus criminel de l'est du Congo (...) va contribuer sans aucun doute à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région des Grands Lacs » écrit-il²². Le Rwanda souhaitait son extradition.

L'avocat allemand de Murwanashyaka pour la procédure d'asile déposa un recours. Au bout de dix-neuf jours, le président des FDLR fut libéré sous conditions et bénéficia d'une mesure temporaire de tolérance, le temps que soit effectué le contrôle de son statut de réfugié. Dans la forêt, on célébra à nouveau le « grand leader », à la sortie de prison de Murwanashyaka ; « cela nous démontre comme il est puissant », pouvait-on entendre²³.

Quelques mois plus tard, un tribunal d'Ansbach (Bavière), où le BAMF est établi, exprima son désaccord contre le retrait du droit d'asile de Murwanashyaka : selon lui, la délivrance de la rétractation n'aurait pas eu lieu dans les délais. Et donc, le statut de réfugié n'aurait pas été annulé de façon définitive. Il y aurait en outre à craindre une arrestation de Murwanashyaka par les autorités rwandaises, s'il était expulsé. Dans sa patrie, on ne pourrait garantir aucun procès équitable. La juge d'Ansbach ne voulut rien savoir des crimes de guerre présumés des FDLR et du possible rôle de commandement joué par leur président résidant en Allemagne. Elle suivit la présentation des faits du requérant Murwanashyaka. Ce dernier décrivit dans sa plainte la guerre dans l'est du Congo comme des « troubles à court terme » et les meurtres de civils comme des « événements » survenus « simplement de façon isolée à l'intérieur d'un petit territoire ». Selon lui, les FDLR seraient « criminalisés en raison de la diffamation et du mensonge » dont elles seraient victimes et la question se poserait de savoir si les FDLR ne seraient pas « victimes de leur situation ». La juge lui donna raison :

²¹Entretien à Mutobo, septembre 2009

²²Communiqué du Ministère des Affaires Étrangères du Rwanda, 8 avril 2006

²³Entretien à Mutobo, septembre 2009

« les raisons suffisamment graves de la responsabilité du requérant ne sont de toutes manières pas établies », stipule le jugement sur la question de l'asile de Murwanashyaka²⁴.

Murwanashyaka recouvra la liberté et put poursuivre ses travaux en tant que chef rebelle en Allemagne. Le fait que ce jugement bavarois n'était pas du tout définitif, puisque les autorités allemandes interjetèrent appel, n'avait aucun sens pour ses disciples. C'est seulement plus de trois ans plus tard, le 11 janvier 2010, alors que Murwanashyaka se trouvait déjà en détention préventive dans le cadre du procès de Stuttgart, que le tribunal administratif bavarois expliqua que la révocation de son statut de réfugié était toujours légale. Par conséquent, le statut de réfugié lui fut retiré définitivement alors qu'il était déjà incarcéré en tant que présumé criminel de guerre et meneur d'une organisation terroriste dans le quartier de haute sécurité du centre de détention de Stuttgart-Stammheim²⁵.

Car pendant que Murwanashyaka se trouvait en détention en 2006, le procureur fédéral de Karlsruhe avait ouvert, en vertu du code pénal, une instruction contre lui motivée par le soupçon de sa participation à des crimes contre l'humanité au Congo. Il ne semble pourtant pas qu'à l'époque un travail d'enquête approfondi fut réalisé et la procédure d'enquête fut abandonnée début 2007, exception faite de la poursuite de la procédure d'enquête pro-forma contre les FDLR en tant qu'organisation terroriste présumée à l'étranger²⁶.

Murwanashyaka se sentit explicitement conforté politiquement par l'abandon de la procédure d'enquête. « Quels reproches pourrait-on m'adresser ? Il y a plus d'un an que la procédure d'enquête est close. J'ai reçu une lettre en juillet 2007, où cela apparaît », dit-il dans une interview en avril 2008²⁷. Andrea Gross-Bölting, avocate du vice-président des FDLR, Straton Musoni lors du procès de Stuttgart déclara plus tard devant le tribunal que l'ordonnance de non-lieu avait amené

²⁴Tribunal Administratif Bavarois d'Ansbach, jugement du 13 décembre 2006

²⁵Communiqué du Tribunal Administratif de la Justice de la Bavière, 11 janvier 2010

²⁶Selon la défense devant la Cour de Stuttgart, 12 janvier 2015

²⁷Dominic Johnson, « Der Fall Ignace M. », die tageszeitung, 23 avril 2008

à ce que Murwanashyaka et Musoni étaient convaincus de « se comporter absolument de façon légale et correcte »²⁸.

Des fonctionnaires familiers de l'affaire, ayant requis l'anonymat, faisaient part à l'époque de leur incompréhension vis-à-vis du traitement accordé par les autorités allemandes à cette affaire. Le constat selon lequel « on a toujours dit qu'il a de la famille ici », expliquait l'une des raisons pour lesquelles Murwanashyaka ne fut jamais inquiété. Un autre pensait que la présence du chef des FDLR en Allemagne représentait à ses yeux, personnellement, « un grand problème » mais, ajouta-t-il, « on m'a sermonné pour me faire comprendre que cela se présente autrement sous la perspective allemande ». Et « Il a l'obligation de ne pas s'exprimer politiquement. Il serait grand temps d'imposer des sanctions administratives »²⁹.

Au début mai 2006, Murwanashyaka reçut chez lui la notification d'une ordonnance de la municipalité de Mannheim : en contrepartie de la mesure de tolérance en matière de droit de séjour dont il bénéficiait de la part du tribunal, toute activité politique lui fut interdite sur-le-champ³⁰. Cela comprenait aussi une interdiction concrète : celle d'exercer des fonctions au sein des FDLR ou d'organisations similaires. En cas d'infraction, il risquait une amende de 1000 euros outre une peine de prison d'un an. Selon l'exposé des motifs, les FDLR auraient commis des crimes et violations des droits de l'homme et Murwanashyaka figurait sur une liste des Nations unies de personnes ayant porté atteinte au droit international. « Il est indiscutable que les FDLR agissent contre la dignité de l'homme comme valeur fondamentale d'un ordre étatique », selon les autorités allemandes. Le 27 avril 2006, quelques jours après sa remise en liberté consécutive à sa détention, Murwanashyaka aurait déclaré aux media qu'il n'avait pas peur des tribunaux. « Cela fait du tort aux intérêts de la politique extérieure de l'Allemagne », poursuivaient les autorités. Leur ordonnance avait pour objet de garantir la « sécurité » avec effet immédiat³¹.

²⁸Demande devant la Cour de Stuttgart, 12 janvier 2015

²⁹Dominic Johnson, « Der Fall Ignace M. », die tageszeitung, 23 avril 2008

³⁰Ordonnance municipale du 26 avril 2006

³¹Ordonnance municipale du 2 mai 2006

Malgré tout, Murwanashyaka demeura président en fonction des FDLR. Il rédigea par la suite des communiqués et des lettres et téléphona régulièrement à ses commandants au Congo avec cette qualité. Un jour durant l'automne 2008, le chef des FDLR se retrouvait dans un café de Mannheim. Des journalistes de l'émission FAKT de la chaîne de télévision publique MDR l'interrogèrent sur son rôle au sein des FDLR. Le chef rebelle se mit à rire devant la caméra : « le FDLR est une organisation qui est rigoureusement organisée – du président jusqu'aux échelons inférieurs. Je suis le président de cette organisation. Je sais précisément ce qu'il se passe »³².

Murwanashyaka fut jugé définitivement pour la première fois le 3 mars 2009 par le tribunal de première instance de Mannheim : il avait envoyé des communiqués de presse à partir de son adresse e-mail privée et il fut condamné à quatre mois de réclusion avec sursis. En avril 2009, il fit en outre l'objet d'une interdiction de communiquer³³. A partir de ce moment-là, il ne fut plus autorisé à utiliser le courrier électronique ou le téléphone pour un usage politique, condition à laquelle il était manifestement opposé. Le 18 juin, suivit un nouveau jugement du tribunal régional de Mannheim qui lui infligea six mois de prison avec sursis. « Vous devez garder le silence », lui enjoignit le juge. « Si cela ne vous convient pas, allez dans un autre pays », ajouta-t-il³⁴. Mais cela n'arriva pas. Car quelques mois plus tard, Murwanashyaka fut arrêté. Cette fois définitivement.

³²MDR Fakt, « Gesuchter kongolesischer Milizenchef in Deutschland », 3 novembre 2008

³³Déclaration du ministère de l'intérieur de la Bade-Wurtemberg, 19 novembre 2009

³⁴« Ruandischer Rebellenführer zu Bewährungsstrafe verurteilt », Rheinpfalz 4 mars 2009

Chapitre 3

Straton Musoni : le voisin sympa

Exil dans une Souabe idyllique

Une clôture de bois, des pelouses soignées, des guirlandes de fleurs à la porte de la maison – la petite maison unifamiliale sobre dans la Friedrich-Silcher Strasse dans la paisible ville de Neuffen, dans le Baden-Württemberg est une propriété confortable dans une zone de limitation de vitesse à 30 km/heure. Le nom MUSONI figure en grands caractères sur la boîte aux lettres près de la porte du jardin.

Neuffen est une de ces communes de Souabe, où on ne ferme pas à clé les portes de la voiture dans le chemin d'entrée au domicile, où chaque samedi on tond assidûment la pelouse et où on ôte méticuleusement les mauvaises herbes sur le trottoir et où les anciens se rencontrent autour d'une table de la taverne « Traube » (grappe). Ici tout le monde se connaît – y compris l'Africain de la Friedrich-Silcher Strasse. Est-ce que quelqu'un s'est étonné de ce qu'il fallait chercher les photos de la vente de gâteaux lors du tournoi de football pour les enfants de l'été 2008 sur le site internet www.fdlr.info qui était enregistré au nom et à l'adresse de Musoni à Neuffen ? Le produit de la vente était censé aller aux « enfants nécessiteux du Rwanda », indique le site internet. Sur les photos, un des fils de Straton Musoni se goinfre avec gourmandise de gâteaux au chocolat. A l'époque, la réputation des FDLR était déjà entachée par le recrutement d'enfants-soldats. Ses deux garçons étaient âgés de 15 et 17 ans au moment de son jugement.

Quand le vice-président des FDLR s'est retrouvé derrière les barreaux, beaucoup de personnes dans la municipalité éprouvèrent des difficultés à avaler cette situation : « il a une famille et une femme très

sympathiques, c'est pourquoi je n'ai jamais voulu croire (NDT : qu'il pourrait être coupable de crimes) », déclara plus tard la représentante de la garderie de Nürtingen, Julia Rieger, au journal *Stuttgarter Zeitung*. Les garçons de Musoni venaient d'ailleurs régulièrement à la garderie. « Il agissait comme un homme d'affaires, intégré, comme on le souhaite, il parle un excellent allemand », témoigna-t-elle³⁵.

Musoni était sollicité pour ses talents de bricolage dans son voisinage à Neuffen. Devant le tribunal, il s'expliqua sur son hobby auquel il se livrait déjà dans sa jeunesse au Rwanda : « j'ai réparé pour de l'argent tout ce qui est à voir avec les montres, les radios, les disques et les moulins à céréales »³⁶. Il répara gratuitement l'ordinateur de son voisin dans la Friedrich Silcher Strasse. Au sein des FDLR, on recourait constamment à Musoni pour tout ce qui avait trait à la technique : il était constamment sollicité par téléphone à Neuffen pour prodiguer ses conseils à propos du fonctionnement des installations solaires, du chargement des téléphones portables à partir de batteries de voiture dans la forêt congolaise ou bien de l'écran d'ordinateur en panne du commandant en chef.

Ce qui est connu du curriculum vitae de Musoni, provient pour la plus grande partie de ses propres déclarations au tribunal de Stuttgart. Contrairement à Murwanashyaka qui ne divulguait rien de lui-même et préférait parler de lui à la troisième personne, Musoni faisait étalage de sa biographie en public. Une tragédie familiale dans la patrie, un étudiant à l'étranger qui voulait aider ses parents, une carrière politique presque obligatoire, a-t-on pu entendre au cours de l'audition. Le nom de « Musoni » signifie « quelqu'un qui est embarrassé » ou « quelqu'un qui a honte ».

Straton Musoni naquit à Mugambazi, près de la mine d'étain de Rutongo, au nord de la capitale du Rwanda, Kigali. Son grand-père travaillait jadis dans la mine d'étain de Mugambazi, exploitée par des Belges, son père était un catéchiste catholique, instituteur de l'école catholique locale. Sa date de naissance officielle est le 6 avril 1961, mais en réalité, déclara-t-il au tribunal, cette mention est fautive. La date exacte serait le 8 octobre. A l'origine, Straton Musoni voulait être prêtre et il suivit les cours du petit séminaire. « Je n'ai pas suivi les cours du

³⁵Stuttgarter Zeitung, « Er wirkte wie ein Geschäftsmann », 18 novembre 2009

³⁶Mot de la fin de Straton Musoni devant la Cour de Stuttgart, 14 septembre 2015

grand séminaire, parce que je n'ai pas ressenti l'appel de la vocation, mais ce que j'y ai appris, accompagne mon existence jusqu'à ce jour », raconta-t-il.

En 1983, Musoni passa son baccalauréat puis il suivit une formation de contrôleur à la poste de Kigali. Pendant deux ans, il travailla comme employé des postes, avant d'arriver en Allemagne le 6 septembre 1986 avec une bourse de la société Carl Duisberg. Il suivit un cours de langue, fit un stage et entra enfin à la l'école professionnelle supérieure de Constance pour y suivre des études de paysagiste. Durant sa période d'étudiant, il séjourna à nouveau de septembre 1992 à février 1993 au Rwanda, pour mener des recherches afin de décrocher un diplôme sur la politique de l'habitat au Rwanda. Sur place, il eut des contacts avec l'agence de coopération technique allemande, la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) qui lui offrit la perspective d'un emploi au Rwanda après ses études.

À l'époque, le Rwanda était déjà en guerre. Musoni hésita. En définitive, il prit une réservation sur un vol à destination de Kigali – mais à ce moment-là, le 6 avril 1994 survint l'attentat contre le président rwandais Juvénal Habyarimana ; immédiatement après, les massacres de Tutsis commencèrent. Musoni resta en Allemagne. C'est durant ces jours et ces semaines qu'il fit la connaissance de Murwanashyaka. Ensemble, avec d'autres étudiants rwandais hutus en Allemagne, ils fondèrent l'association pour le partenariat Akagera-Rhein e.V. En octobre 1994, il voyagea à Goma via Nairobi pour chercher ses parents dans les camps de réfugiés du Zaïre. « J'ai trouvé trois frères et sœurs », raconta-t-il au tribunal en un moment très émouvant, qu'il eut du mal lui-même à supporter. « J'ai vu des gens, dont il était clair pour nous, qu'ils ne survivraient pas à ces conditions-là. Parmi eux, figuraient des membres de ma famille dont ma sœur Dorothee. Elle est morte quelques mois plus tard. Je ne l'ai appris que des années après (...) On est affecté quand on voit des gens souffrir mais encore davantage quand on se rend compte que l'on ne peut même pas aider »³⁷. C'est pour cela qu'il s'est engagé politiquement par la suite. « Pour moi, l'engagement dans un parti ou dans une organisation n'est pas lié à la carrière ou à l'argent, car je n'ai pas d'ambitions, au contraire, il ne s'agit pour moi que du sentiment profond de vouloir aider »³⁸.

³⁷Mot de la fin de Straton Musoni devant la Cour de Stuttgart, 14 septembre 2015

³⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 août 2013

De retour en Allemagne, Musoni s'engagea dans la section allemande du parti Rassemblement pour la Démocratie et le Retour au Rwanda (RDR), né dans les camps de réfugiés zaïrois, de même qu'Ignace Murwanashyaka. Musoni devint le porte-parole du RDR pour l'Allemagne, il entretenait des contacts avec les media, signait et diffusait les traductions allemandes des communiqués de presse du RDR et tenait des conférences. Quand le RDR obtint un prix de la paix en 1995 dans le Land de Rhénanie-Palatinat lors des 21^{ème} journées de la paix de Kirchheimbolanden, Musoni en accusa réception. Devant le tribunal, il lut le document qui lui fut délivré à cette occasion: « le 21^{ème} jour de la paix de Kirchheimbolanden récompense conjointement au niveau des idées l'organisation humanitaire religieuse Brot für die Welt et le RDR au niveau de sa contribution concrète à l'aide et les dote de 2500 DM divisés à parts égales ces deux modèles de bâtisseurs de la paix »³⁹. Puis, lorsqu'il demanda comme Murwanashyaka l'asile politique à l'Allemagne, Musoni fournit les mêmes arguments que celui qui deviendrait plus tard son chef : les rebelles tutsis du FPR auraient commencé en 1990 une « guerre sanglante » au Rwanda, et « depuis lors, les citoyens rwandais ne peuvent plus vivre en paix ». Le chef du FPR, Paul Kagame, aurait provoqué le génocide, pour « écarter ses adversaires politiques ». Musoni aurait perdu lors de la fuite massive de ses compatriotes au Zaïre de nombreux parents. Kagame et son service de renseignements militaires secret constitueraient une « bande criminelle et un danger pour toute opposition, en particulier hutue ».

En 2000, Musoni participa avec Murwanashyaka en tant que fonctionnaire du RDR à la fondation des FDLR au Congo et devint leur représentant en Europe. De retour en Europe, il essaya d'envoyer des fournitures humanitaires au Congo : « en 2001 et en 2002, je voulais apporter mon soutien sur le terrain. Pendant une année, je rassemblais en Belgique, en Hollande et en Allemagne de quoi aider surtout pour les femmes et les enfants, car je voyais comment vivaient les réfugiés au Congo, ils vivaient en fait dans la forêt vierge, ils ne portaient presque que des feuilles, c'est pourquoi je récoltais des vêtements, deux bicyclettes, une voiture, quelques ordinateurs pour les étudiants à Kinshasa et à Lubumbashi », raconta-t-il au tribunal. L'action échoua à cause du gouvernement congolais : « malheureusement le conteneur

³⁹Mot de la fin de Straton Musoni devant la Cour de Stuttgart, 14 septembre 2015

fut détourné par des membres éminents du gouvernement, et du coup, les réfugiés n'obtinrent absolument rien »⁴⁰.

Le 1^{er} juin 2004, Musoni devint officiellement le 1^{er} vice-président des FDLR, après avoir été désigné à ce poste par son ami Murwanashyaka. Il s'occupait des affaires financières et techniques. Son nom était peu connu au sein des FDLR. Aucun des anciens combattants FDLR ayant comparu devant le tribunal ne le connaissait, beaucoup n'avaient même jamais entendu parler de lui. Mais quand l'ordinateur du chef militaire Mudamucura que Musoni avait déjà réparé en 2005, tomba à nouveau en panne dans la forêt, son propriétaire appela Musoni.

Les fréquentes conversations téléphoniques le menèrent en prison. Quand le bureau criminel fédéral, le Bundeskriminalamt (BKA), entama en 2006 ses premières enquêtes contre les dirigeants des FDLR demeurant en Allemagne, Musoni et sa femme entrèrent dans le collimateur car le raccordement téléphonique était au nom de Brigitte Musoni. Les enquêteurs enregistrèrent des connexions depuis le téléphone fixe vers un téléphone satellitaire au Congo, raconta plus tard un fonctionnaire du BKA devant le tribunal. Comme le BKA le découvrit par la suite, le numéro de téléphone par satellite appartenait au chef militaire des FDLR, Sylvestre Mudamucura et, en 2005, ce dernier ainsi que d'autres commandants téléphonèrent à Musoni, durant plus de 20 heures au total. A ce propos, la défense déclara au tribunal qu'il n'était pas démontré que Musoni ait donné effectivement ces coups de fil⁴¹.

Le chef des rebelles au ministère de la justice de Stuttgart

Les voisins à Neuffen savaient-ils quelque chose du rôle de Musoni en tant que chef adjoint d'un groupe armé rebelle au Congo ? Neuffen se trouve dans la circonscription électorale de Nürtingen au Bundestag, celle de la députée verte depuis de longues années, Uschi Eid. Cette dernière ne demeure pas loin d'ailleurs de la Friedrich-Silcher Strasse. Eid est une vieille routière de la politique africaine : elle fut en effet très proche du gouvernement érythréen et du gouvernement de Kagame au Rwanda. Elle fut de 1994 à 1998 présidente-adjointe de la Commission de la coopération économique et du développement au Bundestag puis

⁴⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 août 2013

⁴¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 25 juin 2012

sept ans jusqu'en 2005, secrétaire d'Etat parlementaire dans le gouvernement fédéral rouge et vert au ministère fédéral ayant les mêmes compétences.

Eid avait souvent voyagé au Rwanda et savait beaucoup de choses sur les FDLR. En avril 2009, elle avertit dans une lettre circulaire adressée aux verts du Baden-Württemberg, que « deux membres dirigeants des FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, organisation dont certains chefs furent responsables pour le génocide des Tutsis et qui depuis lors participe à des atrocités dans l'est du Congo), Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni vivent sans être inquiétés au Baden-Württemberg et pilotent à partir d'ici des activités hostiles au Rwanda de la milice hutu opérant à l'est de la République du Congo »⁴².

Auparavant, Eid avait déposé une question au Bundestag, le parlement fédéral de l'Allemagne : « de quelles activités des FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda) en Allemagne, et en particulier de leur vice-président Straton Musoni (Neuffen), le gouvernement fédéral a-t-il connaissance et Straton Musoni fait-il l'objet d'une interdiction de mener des activités politiques ? », voulait-elle savoir. Dans sa réponse du 13 mars 2009, le secrétaire d'Etat Peter Altmaier déclara : « le gouvernement fédéral n'a pas connaissance d'une activité politique des FDLR en Allemagne à travers la personne de leur vice-président Straton Musoni. Par conséquent, aucune interdiction d'activité politique n'a été prononcée à ce jour »⁴³.

Le passeport rwandais de Musoni avait expiré en 2004 ; en Allemagne, la présence du Rwandais n'était plus que tolérée afin de lui permettre de poursuivre ses études. L'ambassade du Rwanda refusa de lui délivrer un nouveau passeport. En fait, il aurait dû quitter le pays. Mais le ministère de l'Intérieur du Baden-Württemberg expliqua qu'une expulsion n'était pas possible, déclarant : « il est marié à une Allemande et a deux enfants allemands ». Le ministère de l'Intérieur concéda toutefois en 2006 avoir été informé par les Affaires étrangères que « Straton M. est censé être vice-président des FDLR »⁴⁴.

⁴²Lettre d'information « Südwest Grün », avril 2009

⁴³Deutscher Bundestag, question parlementaire 16/12356 du 20 mars 2009

⁴⁴Déclaration du ministère de l'intérieur de Bade-Württemberg au parlement régional 14/5508 du 30 novembre 2009

À peine un mois plus tard, Straton Musoni, soupçonné de blanchiment d'argent, fut dénoncé auprès du bureau d'investigation criminelle du land. Les enquêtes le concernant furent alors relancées en novembre 2006. En juin 2007, le parquet de Stuttgart démarra de nouvelles enquêtes guidées par le soupçon de blanchiment qu'il suscitait, pour les abandonner le même mois, bien que son nom figurât depuis le 29 mars 2007 sur la liste des sanctions des Nations unies⁴⁵. L'ordonnance de l'UE prise en conséquence ne serait pas une raison suffisante pour des poursuites pénales et donc il n'y avait pas lieu de mener des enquêtes, estima alors le parquet⁴⁶.

Du coup, Musoni se mit à faire des allées et venues au ministère de la Justice à Stuttgart, pour entretenir les ordinateurs. A partir du début 2005 et jusqu'au 14 juillet 2008, le premier vice-président des FDLR travailla comme collaborateur d'une société informatique qui travaillait dans les locaux du ministère de la Justice du land de Baden-Württemberg. Ce n'est qu'après la parution d'articles de presse sur les dirigeants des FDLR en Allemagne que le ministère du Baden-Württemberg décida le 10 juillet 2008 de vérifier à nouveau la fiabilité de ce collaborateur ; ce qui aboutit quatre jours plus tard à son interdiction d'accès au ministère de la Justice. Par la suite, le ministre de l'Intérieur du Baden-Württemberg, Heribert Rech admit qu'on ne pouvait plus établir de quelle manière Musoni, dans la période comprise entre 2004 et 2007, avait pu se faufiler entre deux premières opérations de vérification de même nature. Car « au bureau de police de Stuttgart, il n'existe plus de justificatifs écrits relatifs à l'expiration des consignes de conservation » relatives à cette affaire. Dans les banques de données policières, n'apparaissait que la présence de Musoni sur une liste de personnes soupçonnées de se livrer au blanchiment d'argent. « Une consultation de ces données n'entre toutefois pas dans le cadre d'une procédure vérification de sa fiabilité », avait argumenté le ministère de l'Intérieur⁴⁷.

Devant un ami rwandais, Musoni se vanta même une fois au téléphone, d'avoir appelé des commandants des FDLR au Congo depuis le ministère : « Je suis un vrai risque-tout, (...) J'ai utilisé le téléphone de service quand je l'ai fait. Tu sais qu'il est difficile d'utiliser des

⁴⁵Communiqué du Conseil de Sécurité SC/8987 du 29 mars 2007

⁴⁶Déclaration du ministère de la justice du Bade-Württemberg du 21 décembre 2009

⁴⁷Déclaration du ministère de l'intérieur du Bade-Württemberg

téléphones mobiles et d'acheter des cartes, alors je me suis dit : à quoi sert mon téléphone de service ? (...) Et j'ai téléphoné avec celui-ci durant deux heures, mais la communication était sans cesse interrompue, alors j'ai appelé le coûteux numéro de téléphone par satellite (...). Personne ne m'a rien dit, jusqu'à ce que je sois sorti et je sais qu'ils ne sauront rien, parce que je sais comment arrivent les factures, les numéros de téléphone n'y apparaissent pas, tu vois, dans un ministère arrive une facture de 2000 euros (rires) et toi seul tu as appelé pour 1000 euros (rires)»⁴⁸. Mais devant le tribunal, Musoni nia tout : « j'ai raconté cela, je voulais jouer au risque-tout (...) Certes, j'ai dit cela mais je ne l'ai pas fait »⁴⁹.

Ce n'est que le 22 octobre 2009 que Musoni fut frappé d'une interdiction d'activités politiques. L'administration de l'arrondissement d'Esslingen, dont fait partie Neuffen, découvrit que Musoni n'avait jamais pris de distances avec les actes des FDLR. Il figurait sur la liste des sanctions de l'ONU et, par la suite, se tint prêt à représenter les FDLR. Au cas où Musoni violerait l'interdiction d'activités, cela équivaldrait de sa part à un acte punissable et donnerait lieu à une menace d'amende, fut-il averti⁵⁰. Son avocat fit appel de la décision mais elle fut rejetée. « Musoni représente un danger d'activités contre les intérêts publics de la République fédérale », indiqua l'exposé des motifs⁵¹.

Pour la première fois, les autorités allemandes prirent le cas Musoni au sérieux : selon le Ministère de la Justice de Stuttgart, « il était déterminant pour cela qu'Ignace M., après sa condamnation à une peine de prison pour violation de l'interdiction d'activités [NDT : politiques], n'agisse plus publiquement. Dès lors, il fallait craindre que l'adjoind, Straton Musoni, ne devienne politiquement actif »⁵².

Déjà en novembre 2008, le parquet fédéral avait entamé de nouvelles enquêtes contre Murwanashyaka et Musoni. Brigitte Musoni exigea la séparation. Musoni dut déménager hors du domicile commun, la

⁴⁸Conversation téléphonique entre Straton Musoni et un interlocuteur rwandais établi en Allemagne, 12 juillet 2009

⁴⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 août 2013

⁵⁰Notification administrative de l'arrondissement d'Esslingen, 22 octobre 2009

⁵¹Lettre du gouvernement de Bade-Württemberg, 25 juin 2010

⁵²Déclaration du ministère de la justice du Bade-Württemberg du 21 décembre 2009

mesure de tolérance l'autorisant à séjourner en Allemagne fut réexaminée. A la fin septembre 2009, il reçut une lettre de l'administration d'Esslingen lui annonçant que la procédure d'expulsion le concernant était suspendue jusqu'en mars 2010. Mais la mesure de tolérance concernant son séjour limita son périmètre de mouvement au seul land de Baden-Württemberg, « pour empêcher une disparition »⁵³. Et il ne fut plus autorisé à exercer un emploi de manière autonome. Auparavant, il avait fait l'objet d'une décision de justice le privant d'allocation chômage, d'assurance sociale et de pension, tant qu'il lui serait reproché de participer à la direction d'une organisation terroriste, raconta-t-il, désespéré⁵⁴.

Le 17 novembre 2009, vers six heures du matin, des fonctionnaires du Bundeskriminalamt vinrent arrêter le Rwandais sympa. Musoni fut emmené, menottes aux poignets, hors du petit appartement de Nürtingen, où il demeurait depuis la séparation avec son épouse, au même moment que Murwanashyaka subissait un sort identique à Karlsruhe. La communauté de Neuffen sembla profondément choquée. Lors d'une visite sur les lieux, cinq mois plus tard, personne ne voulut parler de l'affaire.

Devant le tribunal, Musoni conserva longtemps le silence. Cela dura pendant deux ans après l'ouverture du procès avant qu'il ne commence à raconter son histoire depuis le banc des accusés à Stuttgart. A la fin, expliqua-t-il à la fin son procès, « j'ai essayé de réfléchir dans ma cellule, d'ailleurs petite, de 7,5 mètres carrés. Et j'ai passé en revue de façon critique mon comportement passé, pour repérer un comportement criminel de ma part. Mais je n'ai rien trouvé »⁵⁵.

⁵³Notification administrative de l'arrondissement d'Esslingen, 21 septembre 2009

⁵⁴Conversation téléphonique entre Straton Musoni et Callixte Mbarushimana, 20 août 2009

⁵⁵Mot de la fin de Straton Musoni devant la Cour de Stuttgart, 14 septembre 2015

Chapitre 4

Les combattants de la forêt : visite chez les FDLR

Kalembe, août 2012 : menace de guerre au cabaret

Une brume épaisse flotte entre les collines, la rosée scintille dans la lumière du matin sur les feuilles de palmier. De l'église s'élève le chœur des sœurs. De si bonne heure, la petite ville de Mweso, perchée dans les hauteurs du Masisi, à l'est du Congo, semble presque pacifique. Seules, les milliers de tentes d'un camp de déplacés qui s'accrochent à la colline, témoignent que la guerre règne toujours en cet été 2012 au-delà de Mweso.

Sur les collines, les soldats rampent hors de leurs bivouacs. Le camp militaire de Mweso est le dernier bastion de l'armée congolaise, les FARDC. A seulement quelques kilomètres au nord, commence le territoire des FDLR. Entre les deux, se vautrent les combattants d'une milice congolaise qui collabore avec les FDLR. « *Vous pouvez venir à présent, nos soldats sont au courant* », nous dit par téléphone le porte-parole des FDLR, Laforge Fils Bazeye. Il nous a invités à une interview⁵⁶.

Le véhicule tout terrain progresse au pas, cahin-caha, sur la piste crevassée, parsemée de flaques profondes. A quelques kilomètres de Mweso, une dizaine d'hommes exténués sont assis en rond sous un arbre au bord de la route. Ils portent des uniformes sales et en loques de l'armée congolaise. L'un d'eux tire sur un joint. Le cannabis pousse dans les bois de cette région fertile et procure de plantureux revenus

⁵⁶Ce chapitre a été rédigé sur base de plusieurs visites aux FDLR au Nord-Kivu, en août et en octobre 2012.

aux FDLR. Les principaux clients sont les militaires de l'armée congolaise et les nombreux miliciens censés assurer la garde de leurs villages dans la forêt.

Les hommes déguenillés ne sont pas des militaires gouvernementaux mais appartiennent à une milice locale, désignée au Kivu sous le nom collectif de « Mai Mai ». Ils braillent en levant au ciel leurs kalachnikovs. Des cartouches vides jonchent le sol boueux. Pendant des jours, des combats ont fait rage à cet endroit. L'armée congolaise a tenté de remporter une victoire de position mais en vain. « *Vous voulez voir nos amis, les FDLR ?* » nous demandent les miliciens avant de nous montrer la direction du nord. Juste dix kilomètres plus loin, le village de Kalembe se blottit sur une colline. Ici commence le territoire des FDLR.

Entre les cases de boue séchée, s'écoule avec fracas la rivière Mweso, qui s'unit plus loin à l'Osso puis se jette au bout de centaines de kilomètres dans le puissant fleuve Congo. Le long des rives s'alignent des demeures provisoires, faites de tiges de bambou et de feuilles de bananier. Jusqu'à il y a deux mois tout juste, des déplacés congolais ont habité là. Puis, les troupes gouvernementales se sont repliées de Kalembe vers Mweso ; les FDLR ont avancé et la population civile congolaise a pris la fuite. A présent, le camp de déplacés et le village semblent presque morts, seules quelques femmes rwandaises des FDLR traînent du bois de chauffe sur les collines.

Sur une hauteur, au milieu du village, se dressent derrière une barrière de sacs de sable blancs, haute de plusieurs mètres, quelques grandes tentes inclinées dans le vent près d'un générateur électrique assourdissant. La Mission de l'ONU au Congo (MONUSCO) dispose à ce moment-là d'une petite base à Kalembe. « *Nous observons seulement* », avoue la commandante sud-africaine de l'ONU en nous montrant les collines alentour. On peut y voir des tentes. Jadis, s'y trouvaient des positions de l'armée, aujourd'hui c'est un camp militaire des FDLR. « *Ils nous ont encerclés* », explique la Sud-africaine. On dirait que ce n'est pas l'ONU qui observe les FDLR mais l'inverse. On a le sentiment que les 50 casques bleus sud-africains des Nations Unies ont littéralement la trouille. Un commandant des FDLR est apparu récemment à la base de l'ONU, ivre mort, raconte la commandante. Il avait menacé de massacrer la population si les casques bleus se montraient actifs.

A la porte d'entrée du camp de l'ONU se tient un combattant des FDLR en bottes de caoutchouc. Il se présente comme l'amphitryon et tend une note : « *chaleureuse bienvenue* », dit-elle, proprement calligraphiée. L'envoyé doit nous montrer le chemin vers le quartier général local des FDLR : le centre de la localité de Kalembe, près de la rivière, entre l'église et l'école primaire.

Là se trouvent le porte-parole des FDLR, Laforge Fils Bazeye, avec trois commandants des FDLR au milieu d'une salle nue, assis sur des bancs de bois en train de boire de la bière dans de grandes bouteilles, bien qu'il ne soit pas encore midi. Derrière lui, trône sur le mur le poster jauni de Jésus. Autour du bâtiment en bois sont postés des combattants armés de kalachnikovs. L'homme, grand de taille, ne porte pas d'uniforme mais il est en civil, arborant un téléphone satellitaire dans son holster ainsi qu'un appareil radio. Le porte-parole pour la presse des FDLR est un civil, officiellement il est « *commissaire pour l'information et la propagande* », une sorte de ministre. Les pans de la chemise rose chiffonnée de Laforge s'enfoncent dans un pantalon de costume noir. Ses chaussures de cuir bien cirées étincellent. Sur la boucle de sa ceinture est gravé un revolver.

Laforge nous explique camper exactement à trois jours de marche de Kalembe, au nord-ouest. Les FDLR y ont installé leur quartier général provisoire et y ont mis en sécurité leurs femmes et leurs enfants. Au total, s'y massent plusieurs milliers de personnes. « *Notre situation est catastrophique* », se plaint-il.

A ce moment précis, en août 2012, est déjà entamé depuis plus d'un an à Stuttgart le procès contre les deux chefs des FDLR, Murwanashyaka et Musoni, accusés des crimes perpétrés par les FDLR au Congo. Le porte-parole des FDLR prétend qu'ils sont des victimes et non des meurtriers. Laforge montre des photos : de petits enfants dont les membres ont été sectionnés à la machette. Des femmes dont l'abdomen a été tailladé. Selon lui, ces photos ont été prises dans la région de Walikale, en juin 2012. Depuis des années, les FDLR ont établi leur quartier général dans ces forêts denses et des milliers de réfugiés rwandais Hutu ont vécu en leur compagnie. Mais à présent, les milices congolaises locales se sont mises en marche contre ces troupes d'occupation. Elles ont chassé les réfugiés Hutu rwandais des camps vers les forêts, pour se venger de la terreur provoquée pendant des

années par les FDLR – et la vengeance se tourne avant tout contre les femmes et les enfants des combattants rwandais.

Les milices congolaises auraient « *massacré jusqu'à des milliers de nos parents* » au cours des derniers mois, raconte Laforge. Il semble désespéré. « *Nous fuyons en permanence dans des directions diverses, et les milices sont toujours davantage sur nos talons* », dit-il, en remettant dans sa poche les photos horribles de cadavres mutilés. Il ressent à ce moment-là le souvenir de l'époque 1996-1997, lorsque les réfugiés hutu rwandais furent pendant des mois dans la forêt, pour ne pas tomber aux mains de l'armée rwandaise.

Les grandes bouteilles de Primus sont vides. Laforge propose une promenade à travers Kalembe. Accompagné de ses gardes du corps armés, il marche d'un pas lourd dans ses chaussures de cuir bien cirées à travers les flaques. « *Moi-même, j'en ai eu assez de la vie dans la brousse après 18 ans* » dit-il, saluant un groupe de femmes et d'enfants. Ceux-ci transportent sur la tête leurs biens de peu de valeur dans un baluchon avec empressement et même le petit nabot porte un jerrican d'eau. Laforge leur parle en kinyarwanda, d'autant qu'ils sont des parents des combattants des FDLR. « *Nous leur avons ordonné de fuir plus au nord* », explique le porte-parole. « *Ils ne sont plus en sécurité ici* ». Puis, il réfléchit à haute voix à propos de l'issue possible de la lutte armée et du retour dans la patrie : « *cela serait faisable si la dictature au Rwanda s'ouvrait politiquement et s'il y avait des élections libres, la démocratie et une opposition politique* », dit-il. Et si cela n'arrive pas ? « *Alors, nous devons conquérir Kigali même les armes à la main* ».

Kalembe, octobre 2012 : bottes de caoutchouc et misère des réfugiés

A peine deux mois plus tard, Kalembe ressemble à un village fantôme. Les combattants FDLR ont disparu. Les miliciens congolais défoncés ont rejoint l'armée congolaise, juste pour fuir de nouveau six semaines plus tard, avec des armes et des uniformes neufs. Même les casques bleus se sont retirés. Seules, les douilles qui jonchent le sable se sont multipliées.

A quelques kilomètres de Kalembe règne un grand chaos. Un camion de l'armée congolaise est resté cloué dans la fange. Les soldats ne

parviennent pas à l'extraire de la boue, le commandeur beugle autour d'eux, il est pressé : le camion est plein de munitions pour les troupes qui combattent au nord de Kalembe. Contre qui ? Le commandant a un geste de lassitude : « *depuis longtemps, nous avons perdu la vision d'ensemble des choses...* ».

Dans le village de Kashuga, peu avant Kalembe, c'est jour de marché. Les hommes amènent des sacs lourds sur leurs « *tshukudus* », des trottinettes géantes en bois : de la farine de maïs, des haricots, des tubercules de manioc. Des femmes vendent des tomates et des oignons. D'un camion, des marchands déchargent des sacs de charbon de bois. A l'arrière-plan, le canon d'un blindé de l'ONU surplombe la scène. Un militaire sud-africain en gilet pare-balles soupire : « *la situation est confuse plus au nord* ». Un convoi de Médecins sans frontières est revenu de Kalembe. « *Nous évacuons, là-haut ça tire* », dit une femme médecin blanche. Qui tire sur qui ? Elle hausse les épaules.

« *Plus au nord* » campent les FDLR. Le ministre de la propagande des FDLR, Laforge, nous envoie par SMS d'un téléphone satellite les coordonnées pour un rendez-vous, à des dizaines de kilomètres au nord : dans le village de Kivuye. La route grimpe. La boue gicle. Pieds nus, progressent péniblement en s'enfonçant à chaque pas dans la fange jusqu'aux chevilles, des femmes et des enfants portant de lourds baluchons sur la tête, des perles de sueur sur le front. « *Nous fuyons déjà depuis des jours* », se plaignent-ils. Après le prochain tournant de la route, trois jeunes combattants traînent avec leurs kalachnikovs : « *nous sommes des FDLR, nous protégeons nos réfugiés* », expliquent-ils et ils pointent le doigt vers le haut. « *Notre chef vous attend dans le camp de réfugiés* ».

Des tirs retentissent dans les collines. Très haut, s'alignent des tentes de bambou comme une moustache de perles sur le flanc de la colline. Des bâches de plastique blanc déchirées du Haut Commissariat aux Réfugiés UNHCR servent de toits. Pendant quatre ans, ce camp a abrité des Congolais, déplacés de leurs villages par les FDLR. A présent, ils ont fui plus loin et les FDLR ont logé dans les cases des déplacés leurs femmes et leurs enfants. Vis-à-vis des travailleurs humanitaires, ils se sont fait passer pour Congolais. La plupart des membres des FDLR ont des documents d'identité congolais.

Le porte-parole Laforge Fils Bazeye s'est installé dans la grande tente de la direction du camp. Cette fois, il porte un costume de jogging et des bottes de caoutchouc, et sur la tête un chapeau de safari contre la pluie. A nouveau, il siffle de la bière dans de grandes bouteilles. Malgré les salves des mitrailleuses toutes proches, il dégage une impression de calme. « *Là haut, un groupe local hutu est en train de combattre l'armée* », explique-t-il et sourit : « *quel que soit le vainqueur, il ne nous attaquera pas* ».

Laforge nous présente Angelo Muhire, qui porte également un costume de jogging et un vêtement de pluie. Selon lui, c'est le président des réfugiés rwandais Hutu au Congo. D'un sac plastique, Muhire extrait des documents : des rapports manuscrits et des lettres aux organisations humanitaires internationales, avec des requêtes d'aide aux réfugiés rwandais Hutu. Laforge a rédigé les lettres sur un petit ordinateur portable et les a envoyées dans le monde entier à partir de son smartphone. En vain. Les organisations humanitaires ont des scrupules à distribuer leur aide aux réfugiés rwandais sous la coupe des FDLR. Cela ne ferait que renforcer le pouvoir de la milice. « *Nos réfugiés sont en fuite depuis quinze ans dans les forêts* », explique Muhire. La première urgence, ce sont les enfants et les femmes enceintes épuisés. Muhire montre une liste, qu'un infirmier a dressée à son intention : blessures à la machette infectées, diarrhée, problèmes de vision provoqués par la carence de vitamines durant une longue période, gastrites causées par le stress, malaria. Sur une deuxième liste, figurent les médicaments prescrits. « *Si nous ne recevons pas bientôt de l'aide, beaucoup de nos réfugiés vont mourir* », dit-il

A nouveau, retentissent des salves de mitrailleuses sur les collines environnantes, plus près et plus longtemps. Muhire et Laforge discutent rapidement en kinyarwanda. Puis, tous deux décident d'entamer la retraite. Laforge dit au revoir, les combattants saluent. « *Transmettez nos salutations à Ignace au tribunal ! Nous lui sommes toujours fidèles* », dit Laforge et sur ce, il se met en marche.

Juste quelques centaines de mètres plus loin sur le chemin du retour, le véhicule tout terrain reste englué dans la boue. Un vieil homme vient en courant. Le Congolais se présente comme l'ancien chef du camp de déplacés réquisitionné par les FDLR. « *Ces Rwandais nous utilisent comme boucliers humains* », se plaint-il, tout en nous aidant avec force grognements à pousser la voiture hors de la fange. Il nous tend à la

dérochée son numéro de téléphone portable. Quelques jours plus tard, il nous téléphone pour nous confier que les FDLR ont décampé avec les réfugiés. « *En partant, ils nous ont encore piqué nos jerricans d'eau, nos ustensiles de cuisine et nos derniers vivres* », souffle-t-il. En bruit de fond, retentissent encore des salves de fusil.

Kishishe, octobre 2012 : fusils d'assaut dans la cour de l'école

« *Guten Tag !* », nous dit le commandant des FDLR en allemand avant de jeter rapidement un coup d'œil à sa montre. « *Oh, nous sommes tous quinze minutes à l'avance – c'est ce que j'appelle la ponctualité allemande* », poursuit-il en français, avec un large sourire. Il est 10 h 15, ce lundi matin d'octobre 2012, quand le lieutenant-colonel Stany arrive dans le petit village de Kishishe après une marche de trois heures. Dans son sillage, suivent trente-six gardes du corps armés et le lieutenant-colonel Blaise, responsable des relations avec la population congolaise. Stany, dont le vrai nom est Ezéchiel Gakwerere, était et demeure le commandant adjoint des FDLR pour le Nord-Kivu.

Les habitants regardent avec crainte mais curiosité, depuis les portes de leurs cases de terre, la colonne en uniforme de Stany qui marche à travers Kishishe au pas cadencé. Un vieil homme osseux, portant un T-shirt sale et en sandales, sort de sa maison et accueille les commandants sur la place du village. Blaise le salue d'une poignée de mains, ils échangent quelques mots. Puis, sur ordre de Blaise, le président de la commune décampe.

Les combattants des FDLR prennent position avec leurs kalachnikovs et leurs lance-roquettes et barrent les rues. Autour de la place du village poussiéreuse se dresse une église de pierre au toit de planches, un centre communal en boue séchée avec un toit de paille ainsi que des boutiques en planches, dans lesquelles on vend des allumettes, du produit de lessive, du savon et de la bière Primus. À côté se trouve une école primaire avec trois salles de classe aux murs de planches laquées de couleur noire et au toit de tôle, sur lesquels jouent des rayons de soleil. Dans la cour de l'école entre les salles de classe et l'église flotte sur un mât le drapeau congolais, sale et effiloché ; le bleu clair a tourné au gris.

La cloche de l'école sonne. Des centaines d'enfants en uniformes bleus et blancs jaillissent dans la cour. Curieux, ils s'approchent des occupants armés, quelques-uns chuchotent et rient sous cape. Stany fait un signe de la main à son garde du corps personnel. Le combattant, arborant des ceintures de cartouches sur les épaules, se tourne vers les enfants et vise avec sa mitrailleuse la cour à la hauteur de leur tête. En brillant, les écoliers se dispersent.

L'administrateur communal qui arbore une barbe blanche de trois jours, revient rapidement. Il apporte une clé et ouvre la porte de la mairie : elle abrite une salle d'attente avec des bancs et une table, à côté derrière une porte fermée se trouve le minuscule bureau du vieillard. En grommelant un « *merci* », Stany et Blaise entrent dans la mairie et prennent place sur les bancs. Un poster d'une campagne contre les violences sexuelles pend au mur. « *Vivez en paix au Congo* », est-il écrit au dessous. Blaise fait un signe de la tête à l'adresse du vieillard. L'administrateur communal congolais le remercie à voix basse puis quitte le bâtiment en marchant à reculons, le dos courbé, en signe de respect. Ici, ce n'est pas lui qui a voix au chapitre mais le lieutenant-colonel rwandais Stany.

Après que les FDLR ont donné leur assentiment à cette rencontre après de longues tergiversations, le lieutenant-colonel Stany a communiqué les coordonnées du lieu de rendez-vous par écrit : il fallait que ce soit un lieu public, où aucun ennemi ne puisse tendre d'embuscade ou le bombarder : un endroit qui soit assez loin de sa position afin qu'il ne puisse pas la trahir avec exactitude mais assez proche pour s'y rendre et en revenir le même jour. Deux fois déjà, il a reporté le rendez-vous pour « *des raisons de sécurité* », la troisième, « *à cause de devoirs religieux* » : le dimanche, il faut prier. La dernière proposition de rendez-vous, était en ces termes : « *nous devons nous voir lundi, sinon ce sera trop tard. A partir de mardi, je serai en opérations militaires* ».

Derrière le village de Kishishe, commence le parc national des Virunga, un vaste paysage de savane inhabité entre de massifs volcans en activité. A seulement dix kilomètres de Kishishe, des officiers de l'armée gouvernementale congolaise, les FARDC, se sont installés sous un manguier dans le village de Kibirizi pour déjeuner : au menu, un ragoût de chèvre et des bananes plantain. « *Pour aller chez les FDLR? Par là* », ont-ils expliqué en indiquant une route étroite et boueuse, la direction de Kishishe.

En ce moment, l'unité de commandos de reconnaissance de Stany, CRAP, forte de cent cinquante hommes campe dans le Parc national des Virunga, sur les flancs du Nyamulagira, bien au-dessus de la cime des arbres, explique-t-il. De là, on peut voir jusqu'au Rwanda, à une journée de marche. Le « Commando de recherche et d'action en profondeur » (CRAP) est chez les FDLR, comme naguère chez les FAR, l'armée hutu du Rwanda, le terme qui désigne les unités de reconnaissance militaire envoyées derrière les lignes ennemies. Elles comprennent des jeunes combattants endurcis capables pendant des semaines de se faufiler dans les sous-bois, dans la brousse, ne pouvant compter que sur eux-mêmes, sans approvisionnement ni renfort. Le risque de perdre la vie lors de ces opérations secrètes est élevé. Les unités CRAP de Stany sont considérées parmi les meilleures.

Le lieutenant-colonel Stany, né en 1966, est un homme grand et vigoureux. Il apparait avec des lunettes de métal sur le nez, un pistolet dans son holster et chaussé des typiques bottes de caoutchouc – sous son bras cependant, il serre un porte-documents en cuir, dans la poche sur sa poitrine est fiché un stylo-bille, et autour de son cou et de ses poignets sont enroulés des chapelets de perles blanches avec des croix dorées. Il donne plutôt l'impression d'un professeur de religion en uniforme.

Dans la salle d'attente du bureau de la mairie de Kishishe, Stany pose le porte-documents sur la table et en sort un agenda à la couverture de cuir. Sur la tranche, on lit : « 2008 ». Il l'ouvre. A la page du 15 octobre 2012, devant la marque de 10 heures, figure cette inscription manuscrite, bien propre : « *interview avec journaliste allemande* ». Dessous, sont notés soigneusement quelques points de discussion.

Stany regarde son agenda et sourit, amical et espiègle. « *Guten Tag, Fräulein* », répète-t-il dans la langue de Goethe. Cette salutation lui a été apprise sur le chemin par le chef suprême de la branche militaire des FDLR, Mudacumura, explique-t-il : « *notre organisation a une relation intime à la langue allemande* ». Mudacumura s'exprime dans un allemand passable, il a tout de même terminé en Allemagne une formation militaire. « *Et notre président Ignace était même professeur en Allemagne* ». On se sent profondément lié à l'Allemagne chez les FDLR, souligne-t-il. Puis, il coche dans l'agenda le premier point de la discussion : « *salutation* ».

Stany ne veut pas révéler son vrai nom, Ezéchiel Gakwerere. Son pseudo est un nom de sécurité destiné à le protéger ainsi que ses proches, explique-t-il. Enfin, il se trouve au Congo, en tant que « *réfugié* ». Il s'est choisi le nom de Stany, comme abréviation de Stanislas, « *car je suis un bon chrétien et je préfère les noms bibliques* ».

Pendant que le lieutenant-colonel raconte sa vie, il prend de plus en plus souvent des gorgées de son fanta. En tant que bon soldat des FDLR, il ne boit pas d'alcool, explique-t-il. Il condense en deux phrases la période de quatre ans de la guerre civile du Rwanda de 1990 à 1994 et du génocide de 1994, mais son bégaiement devient plus accentué. « *Quand la guerre contre le FPR a commencé, j'ai occupé le rang de lieutenant. Puis nous avons quitté le pays en juillet 1994 et jusqu'à ce jour, je suis avec les FDLR* ». Il n'en dit pas plus⁵⁷. Des officiers des FDLR n'ont-ils pas pris part aux massacres ? Pour Stany, cette accusation émane d'une « *stratégie de propagande de guerre* ». « *Le Rwanda nous diabolise et nous appelle génocidaires, terroristes et hommes sans morale. Quand ils veulent te terroriser, ils te mettent sur une liste* ».

Le lieutenant-colonel des FDLR préfère s'épancher en long et en large sur le bon vieux temps passé à l'école rwandaise de sous-officiers (ESO), où il rencontra pour la première Mudamucura en 1987, « *alors que ce dernier venait de rentrer d'Allemagne* ». Puis, il saute à l'époque de la misère subie par les réfugiés au Zaïre, à partir de 1994. Il décrit comment lui-même et sa famille ont élu domicile dans la ville de Bukavu, et plus tard dans le camp de Tingi-Tingi, dans la forêt, de même que Mudamucura et le porte-parole des FDLR, Laforge. L'armée rwandaise du FPR les poursuivait « *pour massacrer les réfugiés* ». Il s'ensuivit une odyssée à travers la forêt jusqu'à Brazzaville, 2000 km à l'ouest. « *Des 180 000 réfugiés qui se trouvaient à Tingi-Tingi, seulement 10 000 sont parvenus à Brazzaville* », dit-il. « *Nous devons nous armer en chemin, pour défendre nos familles car on nous chassait comme des animaux* ».

Stany a continué à combattre au Congo sous le commandement de Mudamucura et a ainsi participé à la réunion officielle de fondation des FDLR du 1^{er} mai 2000 à Lubumbashi. Là, il a fait connaissance de celui qui allait devenir par la suite président des FDLR, Ignace

⁵⁷A propos du rôle de Stany dans le génocide, voir chapitre 10, p.146-149

Murwanashyaka. « *En tant que président des FDLR, il est aussi le commandant en chef des FOCA, car dans l'armée, les FDLR sont placées sous les ordres des dirigeants politiques - c'est ça la démocratie, mademoiselle !* », explique Stany.

Soudain, les gardes du corps postés devant la case deviennent nerveux. On arme les fusils. Stany et Blaise se lèvent d'un bond et regardent par la porte. Un groupe de soldats gouvernementaux congolais a encerclé la hutte et cerné les gardes du corps des FDLR. Des deux côtés, on se met en joue, indécis. Stany sort de la case et demande à la cantonade : « *Eh bien qu'est-ce qui se passe ici ?* ». Le grand et vigoureux Stany porte aussi un uniforme de l'armée congolaise, de même que le lieutenant-colonel Blaise et ses gardes du corps. Quelques-uns parmi les combattants hutus rwandais arborent même à l'épaule le drapeau congolais bleu clair. Tout le monde porte le même uniforme, une confusion terrible.

Un capitaine de l'armée congolaise arrive en courant, un petit gars décharné. Il salue Stany et claque les talons. « *Bonjour, mon colonel, vous êtes en état d'arrestation* », dit-il. Stany commence à rigoler et lève l'index, presque comme un professeur qui admoneste un élève mal élevé. « *Vous Congolais, vous êtes vraiment amusants* », répond-t-il. « *Prends ta radio et interroge tes supérieurs* ». Le capitaine congolais, décontenancé, le regarde et recule, pour appeler par radio sa hiérarchie. Des craquements jaillissent et un vacarme envahit les ondes. Quelques minutes plus tard, il revient en vitesse, visiblement réprimandé. « *Excusez-moi, mon colonel, il y a eu une confusion de notre côté. Vous pouvez continuer* », dit-il, saluant de nouveau et claquant les talons de nouveau, se tourne et se retire avec ses hommes.

Stany le suit du regard en haussant les épaules. « *Ces soldats ont effrayé tout le village. Elle n'est simplement pas organisée, cette armée* », critique-t-il. En prenant place à nouveau dans la case, il poursuit : « *vous voyez, nos relations actuelles ne sont pas simples à décrire, je dirais que ce n'est ni chaud ni froid mais quelque chose entre les deux. Notre objectif n'a jamais été de nous battre pour le Congo mais de protéger nos réfugiés du régime de Kagame* ».

Puis il vide d'un coup sa dose de fanta et sourit poliment. « *Vous savez quoi ?* », demande-t-il tout à coup. « *L'arrestation de notre chef en Allemagne a été une action de la Communauté internationale et de la*

presse!» Il jure et élève la voix. «*Qu'a fait pratiquement Murwanashyaka toutes ces années? Jusqu'à ce jour, les preuves de sa culpabilité font défaut – mais il sera libéré.*» Il répète : «*Il sera libéré!*»

Pendant que Stany met le paquet pour défendre son président, à 6000 km de là dans la salle du tribunal de Stuttgart, Anneke van Woudenberg témoigne. L'experte Congo de l'organisation des droits de l'homme Human Rights Watch rapporte à ce moment-là en détail au cours du procès contre Murwanashyaka et Musoni le contenu des lettres de menace à la population estampillées par le FDLR, les viols systématiques et la terreur.

Pour Stany, dans la forêt de l'est du Congo, comme quelques mois auparavant pour son porte-parole, Laforge, les FDLR sont de véritables victimes. «*Les media et la Communauté internationale nous diabolisent, mais nous sommes des hommes et non des animaux. Nous sommes aussi des Rwandais comme tous les autres.*» Puis, il lève à nouveau son index tel un professeur : «*mais notre combat ne dépend pas d'Ignace. Même s'il ne peut plus agir, d'innombrables combattants poursuivent le combat*». Après 18 ans dans la forêt congolaise, la vie est dure, concède-t-il. Les officiers comme lui deviennent vieux : «*beaucoup se sont décidés à mourir plutôt dans leur patrie*».

Son visage est à nouveau éclairé par son sourire espiègle, comme s'il mijotait quelque chose. Le sourire s'élargit. Il recherche des «*parrains*» pour mener des agressions contre le Rwanda, dit-il en conclusion. Les munitions sont rares mais on dispose de suffisamment de force de combat et de jeunes recrues provenant des rangs mêmes des réfugiés. On va bientôt «*renverser le régime du despote Kagame!*» La situation confuse à l'est du Congo ouvre une «*fenêtre de possibilités*». Tel est le message qu'il veut annoncer au monde.

Stany regarde sa montre, c'est le signal du départ. En sortant de la case, alors que ses gardes du corps se préparent à partir, il sort son smartphone de la poche de son pantalon. «*quand j'aurais l'accès à internet, j'apprendrai l'allemand de temps en temps*», dit-il et il nous salue en allemand d'un «*auf wiedersehen, Fräulein*» (au revoir, mademoiselle). Puis il repart au pas cadencé avec ses trente-six gardes du corps. Six semaines plus tard, les unités des CRAP de Stany envahissent carrément le Rwanda au cours d'une opération-suicide.

Gisenyi, novembre 2012 : la dernière attaque

« *Notre commandant a dit que nous allons attaquer le Rwanda* », nous dit le petit homme exténué. Il git dans des draps bleu ciel dans un hôpital de la ville rwandaise de Gisenyi. Sa jambe est recouverte d'un plâtre jusqu'à la cuisse. Il semble apathique au moment où entrent et le saluent deux soldats de la Rwanda Defence Force (RDF), l'armée du Rwanda. Ils demandent des nouvelles de sa santé. Le lieutenant des FDLR, âgé de 38 ans, fixe le vide en silence pendant plusieurs minutes. « *Il est ici !* », les deux officiers rwandais présentent leur prisonnier de guerre comme un trophée.

A l'est du Congo, règne à ce moment-là une guerre intense. Les rebelles du M23 (Mouvement du 23 mars) dirigés par les généraux congolais tutsi renégats ont capturé le 20 novembre la capitale de la province du Nord Kivu, Goma, et mis en déroute de manière spectaculaire l'armée congolaise. Le conseil de sécurité des Nations Unies a accusé le gouvernement rwandais de soutenir le M23. Le président rwandais Paul Kagame a été décrié comme l'agresseur. En attendant, les unités de commando des FDLR de Stany se sont faufilees au nord de la ville d'un million d'habitants à travers le parc national des Virunga, vers la frontière rwandaise. Le 26 novembre 2012, peu avant l'aube à 4 h 30, ils ont attaqué les positions de l'armée rwandaise dans les montagnes. Un lieutenant des FDLR a été touché d'une balle au tibia et gît sur le sol, blessé. Ses camarades l'ont abandonné ainsi que deux cadavres et sont repartis en courant vers le Congo.

Ainsi, s'est achevé le grand projet de Stany de renverser Kagame, et le lieutenant des FDLR blessé a atterri à l'hôpital de Gisenyi. Les officiers de la RDF veulent à présent tout savoir exactement. « *Qui était le commandant ?* », demande le major de la RDF. Le lieutenant répond : « *le colonel Gakwerere alias Stany* ». Sa bouche est sèche, ses lèvres sont gercées. « *Nous avons été envoyés au Rwanda mais il n'y avait pas de plan de retraite* », dit-il. Sa lèvre inférieure tremble. Il raconte comment un de ses camarades durant l'entretien de recrutement avait posé la question de la possibilité d'une retraite. « *Il a été aussitôt fusillé devant nos yeux.* »

Le lieutenant des FDLR décrit l'attaque comme une « *opération-suicide* ». Il a raison : sur le chemin du retour du Rwanda, les combattants hutu sont tombés dans le piège. Derrière la frontière, un

commando du M23 les attendait. Le combat a duré des heures. Le commandant des opérations de Stany, le capitaine Belmondo, a été touché mortellement ; et le M23 a capturé tout le monde.

Quand il a été interrogé par texto sur l'échec de l'opération, le lieutenant-colonel Stany est resté évasif. Les détails du lieutenant FDLR blessé « *proviennent de sa fantaisie*, », affirme-t-il : « *un soldat d'un tel rang inférieur ne peut pas connaître tous ces détails* ». Dans l'hôpital militaire rwandais, le blessé a raconté que son unité avait acheté son équipement à l'armée congolaise : trois mitrailleuses, des fusils d'assaut pour chaque combattant ainsi que des lance-roquettes et des roquettes. Le major Ruhinga des CRAP se serait occupé de cela dans la localité de Tongo à travers ses « *contacts personnels* ».

Le jour suivant, le gouvernement rwandais a annoncé une seconde attaque. Cette fois, il s'est agi d'une attaque par surprise des FDLR de la station à l'entrée de la portion rwandaise du Parc des Virunga, à Kinigi, au-dessus de Ruhengeri. Selon des sources officielles rwandaises, ils ont tué un gardien du parc et en ont blessé un autre. Il y a eu d'autres accrochages, avec des morts et des blessés. Les FDLR voulaient perturber le commerce lucratif du tourisme des gorilles, source importante de revenus de l'Etat rwandais. Mais ces attaques ont été vaines.

Chapitre 5

La structure des FDLR : un Etat en exil organisé de façon rationnelle

Les organes de direction et leurs acteurs : ordre et hiérarchie

De l'extérieur, cela ressemble à un cahier d'écolier quelque peu délavé et déchiré. Sur les pages intérieures à carreaux, sont soigneusement calligraphiés, les soixante-quatorze paragraphes du règlement d'ordre intérieur des FDLR. Le président Murwanashyaka l'a signé de sa propre main, le 24 mai 2005 lors d'un voyage au Congo, au quartier général des FDLR à Masisi et le document a été ensuite ratifié en janvier 2006 lors d'un congrès des FDLR. Les soixante-quatorze paragraphes ébauchent les institutions d'un ordre étatique, qui doit être mis en place dans la patrie, après la conquête du Rwanda. Les FDLR y ont intégré un exécutif, un parlement, un système judiciaire, un système économique et financier, une administration publique et une armée. Un ancien commissaire aux affaires juridiques et représentant des FDLR, qui a participé à la confection de ce document, explique devant le tribunal : « selon les statuts, les organes des FDLR travaillent à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Jusqu'à présent, ces organes ne se trouvent qu'à l'extérieur du pays. Le secteur, la préfecture, la cellule et les communes étaient des instances administratives au Rwanda ; même si elles figurent dans les statuts, les structures elles-mêmes n'existent pas, car les FDLR se trouvent hors du pays ». L'objectif est « le retour au Rwanda, notre pays »⁵⁸.

⁵⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 21 octobre 2013

Comme aucun autre groupe rebelle au Congo, mais reflétant typiquement la lourde administration étatique rwandaise, les FDLR ont entretenu leur bureaucratie dans les moindres détails – aussi bien dans les forêts du Congo que dans le petit appartement de Murwanashyaka, à Mannheim. Les fonctionnaires de police qui l'ont perquisitionné durant son arrestation ont trouvé d'innombrables documents classés. Il a même encore conservé le billet d'avion du vol de l'ONU, qui l'avait transporté en 2005 de Bukavu à Kinshasa, ainsi que le reçu d'une facture de 81,80 euros pour l'achat d'un radio-émetteur Motorola. Murwanashyaka avait même stocké ses conversations par texto dans une banque de données digitale – elles se sont d'ailleurs avérées de précieuses preuves devant le tribunal.

Les FDLR se décrivent comme une organisation « *politico-militaire* »⁵⁹. Leur structure repose sur deux piliers : l'un, militaire et l'autre, civil. Le pilier militaire est l'armée qui porte le nom de « *Forces combattantes Abacunguzi* » (FOCA). L'objectif premier des FOCA est de « reconquérir par tous voies et moyens le Rwanda »⁶⁰. A sa tête se trouve le haut commandement avec son État-major. La direction civile comprend un comité exécutif auquel appartiennent le Président, ses deux adjoints ainsi que le secrétaire exécutif et ses adjoints. Sous la responsabilité de cet organe, se trouve le cabinet de dix commissaires aux compétences de ministres, ayant chacun son portefeuille individuel : finances, affaires juridiques et sociales, politique et extérieur, information et propagande, défense ainsi que questions de genre.

L'organe central de décision des FDLR est le Comité Directeur (CD), comprenant 32 membres, pour moitié des représentants de l'aile politique et pour moitié des représentants de l'aile militaire. L'équilibre des pouvoirs entre civils et militaires est une constante fondamentale de l'organisation. Ce qui explique pourquoi aucune des deux ailes ne peut prendre des décisions de façon indépendante.

La tâche du Comité Directeur est de décider des lignes centrales de la stratégie des FDLR : guerre ou paix, attaque ou défense, isolement politique ou collaboration avec des partenaires, dialogue ou non avec les gouvernements ou les organisations régionales.

⁵⁹Selon leur site internet www.fdlr.org (jusqu'en 2009)

⁶⁰Statuts des FOCA, §6a

Le CD ne peut se réunir au complet que rarement. Autrement, c'est en fait Murwanashyaka en tant que président qui décide avec les deux vice-présidents, le secrétaire exécutif ainsi que le chef des forces armées. Le Comité Directeur, selon la constitution, élit tous les cinq ans le leadership suprême, à la tête duquel on trouve le président, ses deux adjoints ainsi que le secrétaire exécutif. Ils représentent à l'extérieur l'ensemble des FDLR – y compris leur bras armé. En 2005, une « *loi électorale* » a fixé les conditions de déroulement du scrutin.

Le président des FDLR, Murwanashyaka, ne peut pas toujours voyager au Congo pour les élections ou les réunions. Les décisions sont donc communiquées par e-mail ou par SMS ou encore discutées au téléphone. Il y a des débats sur la vie quotidienne des FDLR aussi bien que sur la mise en œuvre des décisions⁶¹.

Un aperçu de la manière dont l'Etat FDLR est organisé à l'intérieur du Congo a été donné en 2011, lors de la désertion d'un comptable du quartier général politique. Au lieu d'une arme, il porte des cahiers bleus complètement remplis. Ils contiennent des pages de tableaux avec des listes, tracés très proprement avec un stylo bille et une règle ; des meubles comme des tables, des chaises et des lits, du matériel de bureau comme des stylos, des cahiers, des cachets et des agrafes, des listes de dépenses et de revenus - une comptabilité professionnelle. Le comptable a tout catalogué, signature de reçus par les bénéficiaires, recouvrement d'intérêt pour des emprunts en espèces, explique-t-il. Plus tard, la comptabilité a été transcrite en données « *word* » ou « *excel* », que l'on peut échanger dans le monde entier par e-mail.⁶²

Un autre ancien administrateur se rappelle comment il a dû pendant des mois transférer tous les tableaux et les listes des livres comptables sur ordinateur – y compris des listes de combattants, les numéros de série de leurs armes et le nombre de cartouches remises⁶³. Une comptabilité relative à chaque membre des FDLR est ainsi effectuée.

« *Umucunguzii* » est le terme employé par les FDLR pour désigner un membre, traduit par « *libérateur* » ou « *rédempteur* ». Ce qualificatif

⁶¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 16 novembre 2011

⁶²Entretien à Goma, 2012

⁶³Entretien à Mutobo, 2015

s'applique selon le règlement à « quiconque prône l'idéologie des FDLR et défend ses objectifs »⁶⁴. Le pluriel de ce terme est « *abacungunzi* ». Il désigne tous les membres des FDLR, tant civils que militaires. En découle l'acronyme FOCA pour les forces armées des FDLR, les « Forces combattantes abacunguzi », « forces armées des libérateurs » ou « rédempteurs combattants ». Un membre des FDLR n'a pas le droit d'appartenir à d'autres organisations rwandaises, il doit se consacrer exclusivement aux FDLR. Parmi les qualités d'un *umucunguzi* figurent l'amour de la patrie, la loyauté, la solidarité et le sentiment d'appartenance au groupe, le respect réciproque ainsi que la tolérance, le sens de la responsabilité et aussi la discrétion⁶⁵.

L'admission au sein des FDLR constitue l'engagement dans une mission. A la fin, il faut prêter serment : « Moi (nom complet), au nom de Dieu tout puissant, je jure de remplir mes devoirs consciencieusement ainsi que de servir fidèlement les FDLR en accord avec les statuts, les règlements et les intérêts du peuple rwandais ». Murwanashyaka a reçu le serment des candidats dans la forêt congolaise au téléphone depuis l'Allemagne en tant que président des FDLR⁶⁶. Après quoi, ils obtiennent une carte d'identité officielle des FDLR. Une carte d'identité de carton rigide imprimée, protégeant de l'humidité par du ruban adhésif le numéro de membre, le tampon et la signature du chef de secteur responsable, ou bien du commandant de secteur chez les militaires. Musoni a expliqué devant le tribunal comment il imprimait des marques dans les tampons afin de les rendre infalsifiables⁶⁷.

Chaque membre a droit à un nom de code⁶⁸. L'accession aux FDLR est l'entrée dans une nouvelle vie. Dans aucune autre milice de la région, on ne trouve des noms de code aussi typiques. Ils expriment souvent une attitude : sur la liste des officiers des FDLR, on trouve un « archevêque », un « Staline » et un « Mao », ainsi qu'un « Romel », ainsi dénommé par allusion au stratège allemand de l'Afrika Korps, Erwin Rommel, originaire de Stuttgart.

⁶⁴Règlement d'Ordre Intérieur des FDLR, §9

⁶⁵Règlement d'Ordre Intérieur des FDLR, §10

⁶⁶Règlement d'Ordre Intérieur de FDLR, §18

⁶⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 9 septembre 2013

⁶⁸Règlement d'Ordre Intérieur de FDLR, §13

Beaucoup de commandants changent sans cesse leur nom de code : « Omega » a été jadis connu en tant qu' « Israël ». Le colonel « Bora » s'appelle aujourd'hui « Hamada », le vice-président « Byiringiro » s'est appelé autrefois « Rumuli » ou aussi « Gaston ». Le changement de noms de guerre vise expressément à semer la confusion chez l'adversaire et rend difficile l'identification judiciaire d'un individu.

Les FDLR utilisent les noms de code et les formules de salutation comme dans une société secrète, ce qui a permis à leurs représentants de se reconnaître dans le monde entier. Chaque dépêche de Murwanashyaka se termine par les initiales THT, l'abréviation de *twese hamwe tuzatsinda* (traduction : ensemble nous vaincrons), un vieux mot d'ordre des milices génocidaires au Rwanda. Une caractéristique de la communication interne des FDLR est son « comportement conspiratif organisé dans un objectif de confidentialité », a établi le tribunal de Stuttgart⁶⁹.

Les *abacugunzi* sont aussi bien les combattants armés que tous les réfugiés rwandais hutus, puisque les FDLR se considèrent comme leur force de protection. Bien que l'appartenance aux FDLR ne soit pas automatique, tous les réfugiés rwandais de l'est du Congo sont considérés comme membres des FDLR y compris chaque femme et chaque enfant de combattant. Pour pouvoir apparaître à l'extérieur comme gouvernement en exil, les FDLR ont besoin de citoyens qui lui obéissent et pour qui elles s'affirment comme leurs représentantes.

Jusqu'à ce jour, les FDLR revendiquent dans leurs communiqués de presse des chiffres les plus élevés possible de réfugiés hutus rwandais au Congo, au moins 245 000⁷⁰. Cela est censé constituer la preuve de leur poids politique. Comme les Nations unies, le gouvernement congolais et les observateurs internationaux produisent tous des chiffres bien inférieurs de réfugiés rwandais au Congo, le Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR) a commencé l'enregistrement biométrique pour clore cette guerre des chiffres. Mais les FDLR rejettent cet exercice.

⁶⁹Jugement oral, 28 septembre 2015

⁷⁰Communiqué de presse, 12 août 2014

Les membres des FDLR sont, d'après leur propre compréhension, des élus au sens biblique du terme. Des participants d'un projet utopique. En tant que sauveurs, les FDLR veulent sortir les Hutus rwandais de la misère pour les conduire vers un futur resplendissant. Cela rappelle une secte religieuse mais aussi la forme d'organisation communiste. Beaucoup de membres des FDLR se situent à proximité de la pensée socialiste : en effet, dans leur imagerie les Hutus constituent la majorité opprimée par les « seigneurs féodaux » tutsis au Rwanda. Sur le site internet du Parti communiste du Rwanda, qui est proche des FDLR, celles-ci sont mises en scène comme une organisation de lutte contre un régime d'apartheid⁷¹. Murwanashyaka se compare même dans une conversation téléphonique avec Nelson Mandela⁷². Le 1^{er} mai, fête du travail compte parmi les jours fériés officiels des FDLR. Ce même jour est aussi celui de la fondation officielle des FDLR en 2000.

Pour l'administration de ses citoyens et citoyennes, les FDLR reprennent à leur compte les divisions administratives du Rwanda au temps du génocide, qui ont continué à exister après 1994 dans les camps de réfugiés au Congo. Il existe des organes FDLR au niveau de la cellule, du secteur/district, de la commune et de la préfecture. Chaque organe doit faire rapport régulièrement à la direction politique et organiser les rassemblements. Il compte respectivement un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire ainsi que des conseillers. Cela vaut aussi pour les comités au niveau national. Les FDLR ont déployé ces divisions administratives dans le monde entier – il y a huit « comités de résistance régionaux », respectivement au Canada, aux Etats-Unis, en Scandinavie, en Europe de l'Est, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe, y compris en Australie où quelques dirigeants se présentent comme les ambassadeurs des FDLR.

Pour le Rwanda, la patrie, a été fondé un « comité national de résistance », basé au quartier général des FDLR dans l'est du Congo et dirigé par le deuxième vice-président. Il administre les citoyens rwandais de l'Etat FDLR ainsi que les réfugiés hutus rwandais qui, de leur côté, peuvent prêter main forte aux combattants au sein de la « résistance civile » paramilitaire. Dans l'administration, il y a

⁷¹« FDLR's Overview : Who are we ? », Communist Party of Rwanda

⁷²Conversation téléphonique entre Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni, 3 avril 2009

beaucoup à faire : organiser les écoles, arranger les mariages, tenir les finances en ordre, gérer les droits à la retraite, autoriser les fonctionnaires des FDLR à prendre leurs congés, délivrer les autorisations de voyage, organiser les élections et célébrer les fêtes.

Le niveau auquel les FDLR réglementent la vie de leurs citoyens jusque dans les détails est particulièrement démontré dans les règles concernant le mariage. Un combattant déserteur des FDLR qui a servi de nombreuses années dans l'administration du service de l'organisation, explique : « *la pratique des fiançailles fonctionne d'abord de façon informelle, en première ligne en regard de la famille de la femme* »⁷³. L'homme marchandise avec le père de la fiancée le prix de la dot, oscillant approximativement entre 100 et 200 dollars. Plus tard, lors du mariage, une vache s'ajoute à ce montant. Ensuite, il faut établir pour le couple un contrat de mariage officiel auprès du deuxième vice-président et dans le cas où le fiancé est militaire auprès du chef militaire. Le combattant déserteur a si souvent eu affaire à ce formulaire de contrat qu'il peut le transcrire de mémoire :

« Au Comd (...) S/c Comd (...) Objet : Demande de mariage. J'ai l'honneur de m'adresser à votre haute autorité afin de solliciter l'accord de mariage. En fait, je voudrais contracter un mariage légal avec (...) Vous trouverez en annexe un dossier constitué et contenant respectivement : identification complète (garçon / fille) ; attestation de consentement mutuel ; attestation des parents ; attestation de bonne conduite, vie et mœurs. Dans l'attente d'une suite réservée, je vous prie de croire mon Comd, Comd FOCA en mes sentiments respectueux. - Attestation de consentement mutuel : Nous, (...) et (...), choisissons sans aucune pression quelconque d'opter à contracter un mariage et à vivre ensemble à long terme de vie. - Attestation de bonne conduite : Je soussigné (...) atteste que la nommée (...) est qualifiée d'une discipline et d'une caractériorité sociale irréprochables et concourant à sa bonne conduite, vie et mœurs. »

De surcroît, les fiancés doivent présenter des copies de leurs cartes de membres des FDLR, certificats de bonne vie et mœurs qu'ont établis pour eux des fonctionnaires, l'autorisation de mariage accordée par les parents ainsi que les résultats de test contre le sida. Le mariage n'est

⁷³Entretien à Goma, 2012, ainsi pour la suite

validé que si les époux peuvent présenter un statut identique concernant le test anti-sida, qu'il soit négatif ou positif. Quiconque se marie sans l'autorisation de la direction est passible du tribunal interne des FDLR. Si le contrevenant est militaire, il perd son grade et doit subir une bastonnade.

Murwanashyaka a encore insisté sur l'observation de ces règles en octobre 2009, peu avant son arrestation : « Celui qui ne veut pas suivre les directives relatives à la question du mariage, doit être informé qu'il doit craindre de graves et de sérieuses conséquences. Cela signifie que les seuls mariages que nous reconnaitrons lors de notre arrivée au Rwanda, seront ceux qui auront été contractés selon nos règles. Tous les autres seront qualifiés de mariages sauvages. De telles unions seront déclarées invalides. En outre, ceux qui se marient en de telles circonstances désordonnées, ne survivront pas au combat ».

Les quartiers généraux : centres de pouvoir dans la forêt

Les FDLR se sont construits au fil des ans deux quartiers généraux fortifiés dans les épaisses forêts du Nord-Kivu. A Kibua, dans le sud du territoire de Masisi, était installé jusqu'en janvier 2009 le bureau politique sous la direction du deuxième vice-président : là résidaient les commissaires, se réunissaient les membres du cabinet, travaillaient les fonctionnaires de l'administration et de la comptabilité. Les cases des dirigeants politiques comme celles des membres du bureau, protégées par plus de 500 policiers militaires, furent dressées sur les collines à l'entrée de la localité, d'où on pouvait avoir une vue sur la vallée. Là, s'étendaient trois grands camps des FDLR en cases de terre et formaient un village qui pouvait abriter jusqu'à 10 000 habitants, pour la plupart des réfugiés hutus rwandais, selon les FDLR.

Au centre de Kibua, il y avait un marché et une école, où les instituteurs des FDLR enseignaient le swahili et le kinyarwanda aux enfants de réfugiés rwandais. Un ancien des FDLR raconte devant le tribunal que le chef de village congolais attribua aux chefs des FDLR un terrain à bâtir sur lequel ils purent construire leur école⁷⁴.

⁷⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 mai 2014

Le plus haut dirigeant politique des FDLR établi au Congo, depuis des années leur deuxième vice-président et, depuis l'arrestation de Murwanashyaka, leur président intérimaire, dénommé Victor Byiringiro, est né sous le nom de Gaston Iyamuremye. Il est un peu plus âgé que Murwanashyaka ou Musoni : il est né en 1948 dans le nord du Rwanda, encore sous la tutelle belge, à Mubuga dans la préfecture de Ruhengeri. Il a fréquenté l'académie militaire rwandaise. Au cours de sa carrière dans l'armée rwandaise, il a achevé un cours en électromécanique en Belgique puis est devenu au Rwanda ingénieur de bataillon, responsable pour le charroi, la technique de radio et les équipements.

Encore aujourd'hui, racontent les familiers, ce petit homme aux joues osseuses, grimpe à l'assaut des montagnes comme un jeune soldat. Ce catholique profondément croyant jeûne beaucoup, prie plusieurs fois par jour et porte constamment autour du cou un rosaire et une cravate. Il n'omet jamais d'entamer une réception officielle par des prières et des signes de croix. D'anciens membres des FDLR qui le connaissent bien, le décrivent comme un extrémiste brutal, qui diabolise tout un chacun qui n'adopte pas son mode de vie strictement ascétique.

A juste sept heures de marche du quartier général politique de Kibua, se trouvait jusqu'en janvier 2009, le quartier général militaire des FDLR, sur la colline Kalongi. Le chef militaire des FDLR, le général Sylvestre Mudamucura, s'était installé à Kalongi, dans l'épaisse forêt dense à la frontière des territoires de Masisi et de Walikale depuis 2003, après avoir quitté l'armée gouvernementale congolaise et avoir échappé à sa démobilisation. Là, lui rendait aussi visite le président des FDLR, Murwanashyaka. Le président venu d'Allemagne passait la nuit dans la case de Mudamucura. Le soir, ils s'asseyaient jusqu'après minuit et buvaient du whisky.

Les flancs de la colline Kalongi sont recouverts d'une végétation épaisse, ce qui est idéal pour ériger une enceinte de défense dans les règles de l'art. Il y pousse des bananes plantain et du manioc. De nombreux combattants élèvent des chèvres, des poules et des lapins. Le quartier général était situé au sommet de la crête de la colline. Le bureau de l'Etat-major, le centre opérationnel d'intervention de la police militaire ainsi que le bataillon de protection s'étaient sur les collines les plus proches, à quelque dix minutes de marche. Chaque commandant disposait d'une case avec un lit en bois et un matelas. Près

de 800 combattants ont vécu à Kalongi jusqu'en 2009. Trois générateurs diesel fournissaient du courant électrique ; des panneaux solaires étaient tournés vers le ciel ; les téléphones satellitaires et un modem de Vodacom permettaient la connexion par internet avec Murwanashyaka en Allemagne.

Au sommet de la colline se trouvait la « salle de conférence » centrale. Ici, se réunissait le haut commandement. C'est là que Murwanashyaka prononça des harangues durant ses visites de 2005 et 2006. A droite et à gauche de la salle de réunion centrale, quelque peu en contrebas, se dressaient l'église catholique et l'église pentecôtiste, juste à côté du bureau du secrétariat des FOCA, équipé d'ordinateurs, d'imprimantes et de scanners. Il était situé juste à côté du domicile privé de Mudamucura. Il dormait là, juste séparé du chef de son unité de gardes du corps par une porte.

Un officier décrit dans une interview la vie quotidienne au quartier général : au petit matin, à sept heures, se rassemblaient tous les commandants et les combattants pour l'appel du matin sur la place d'armes devant la grande salle de conférence. Le chef militaire, Sylvestre Mudamucura saluait ses subordonnés d'un sonore « Guten Morgen », prononcé dans la langue de Goethe, ensuite l'on priait puis le bataillon de protection recevait ses ordres de la journée. A la fin de la cérémonie, les membres des différents bureaux de l'Etat-major se rendaient au travail pour accomplir leurs tâches respectives. Une pause pour la mi-journée était observée entre midi et 14 heures. Dans chaque bureau, quelques combattants étaient responsables de la préparation du repas de midi ; ils cuisinaient sur des fours à charbon de bois à l'air libre, la plupart du temps des haricots et des bananes plantain. A 17 heures, se terminait la journée de travail et « les buveurs commençaient à s'adonner à l'alcool », raconte un ancien collaborateur de l'administration. Le soir, le général ne dérogeait jamais à son repas régulier et consistant exclusivement en viande, c'est pourquoi les soldats chargés de sa protection devaient tuer chaque jour des chèvres pour s'éviter les conséquences de sa colère.

Quand la plupart allaient se coucher vers 21 heures, Mudamucura s'asseyait encore avec ses compagnons de beuverie devant sa case, le plus souvent jusqu'après minuit, et il buvait de l'alcool de Kanyanga, une liqueur de fabrication artisanale fortement alcoolisée, dont il vidait souvent plusieurs bouteilles. Il y avait aussi de la bière. « A Kalongi, il y

avait des gens qui aimaient bien boire de l'alcool », raconte un ancien officier d'Etat-major devant le tribunal : « Mudamucura et sa maison, là on a vendu de la bière, afin que lorsqu'il reçoit de la visite, on n'ait pas besoin d'aller loin »⁷⁵.

Les FDLR-FOCA et leur chef clandestin

Aucun chef de guerre au Congo ne se maintient autant dans la clandestinité que le général Mudamucura. Le commandant militaire en chef des FDLR compte parmi les plus puissants chefs rebelles du Congo, mais il n'a jamais accordé d'interview ni rencontré de diplomate. Un ancien membre de l'Etat-major décrit aux juges de Stuttgart le chef suprême militaire des FDLR comme quelqu'un craignant d'apparaître en public et surtout devant des Blancs : « il n'accepte même pas d'être pris en photo »⁷⁶.

A la fin 2014, les responsables de la planification de la MONUSCO s'étaient réunis à Goma afin de préparer les opérations militaires contre les FDLR. Les généraux de l'ONU voulaient d'abord bombarder la position de Mudamucura avant de l'encercler. Le seul problème était que personne ne savait à quoi ressemblait le vieux général. « Il pouvait être assis, habillé en civil, dans une case au milieu d'un village congolais, pendant que nous bombardions une colline, nous ne l'aurions jamais trouvé », admet un des participants à cette rencontre⁷⁷.

Les enquêteurs de la Cour pénale internationale (CPI) eurent aussi de la peine lorsqu'ils travaillèrent en 2012 à l'exécution d'un mandat d'arrêt. La seule photo connue de Mudamucura est celle de sa carte d'identité militaire rwandaise datant des années 1980, qui figure dans les dossiers du procureur général, dans ses bureaux de Kigali. Sur celle-ci, le grand homme puissant, aux sourcils broussailleux et à l'épaisse touffe de cheveux, fixe l'objectif.

Il est grand et robuste avec un lourd ventre à bière, racontent des officiers déserteurs des FDLR. Mudamucura passe pour un alcoolique invétéré et souffre de surpoids, de tension artérielle élevée et de

⁷⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 juillet 2013

⁷⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 15 janvier 2014

⁷⁷Entretien à Goma, janvier 2015

diabète. Il ne peut plus monter au sommet d'une colline, dit-on. Quand il est en état d'ébriété, tard dans la soirée, il peste volontiers contre les autres. Mudamucura ne dort que quelques heures par nuit. « Quand il a bu, il attrape rapidement son revolver ; moi aussi, il a voulu me tuer », raconte l'ancien fonctionnaire de l'administration. La toute puissance du chef militaire repose plus sur la crainte et la terreur que sur le respect.

Son ancien camarade d'école et prédécesseur au poste de commandant en chef, qui déserta en 2003 au Rwanda, Paul Rwarakabije, décrit Mudamucura comme « peu sociable »⁷⁸. Rwarakabije avait connu Sylvestre, comme il l'appelle jusqu'à présent, à l'école secondaire à Gisenyi, dans le nord-ouest du Rwanda, juste à la frontière du Congo. Sylvestre Mudamucura est né dans la commune de Kibilira dans la région sud de la préfecture de Gisenyi, non loin de la ville de Gitarama, au centre du Rwanda. Pour beaucoup de ses camarades des FOCA, il passe de ce fait pour quelqu'un du « Sud ». L'origine est importante chez les FDLR. Leurs leaders les plus radicaux proviennent de la région natale de l'ancien président Habyarimana ou de son épouse dans le nord du Rwanda.

Mudamucura a connu dans les années 1980 une carrière militaire fulgurante sous le président Habyarimana. Il a terminé l'académie militaire à Kigali, où il a retrouvé son camarade d'école Rwarakabije ; en tant que lieutenant, il fut envoyé pour une formation supplémentaire en République fédérale d'Allemagne où il s'est concentré sur les techniques de radio et de transmissions, ce qui explique sa passion ultérieure pour les ordinateurs, les modems et les téléphones satellitaires. Il fut engagé dans la garde présidentielle du Rwanda et fut depuis lors l'un des gardes du corps personnels de Habyarimana. La proximité du vénéré ancien président lui a conféré plus tard une haute considération au sein des FDLR et en a fait automatiquement le chef. « Il voulait toujours travailler comme Habyarimana et il est quelqu'un qui s'oppose à tout changement, les choses doivent demeurer comme au temps de Habyarimana », explique un ancien lieutenant-colonel de l'Etat-major devant le tribunal⁷⁹.

⁷⁸Entretien à Kigali, septembre 2009

⁷⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 juillet 2013

Dans cette mesure, il n'est pas étonnant que le pieux deuxième vice-président Byiringiro et le chef militaire Mudamucura, immodéré et déconcertant, se soient périodiquement affrontés et qu'il y ait pour chacun d'entre eux un quartier général distinct. Des déserteurs racontent que les deux plus hauts dirigeants des FDLR au Congo évitent depuis des années le moindre contact direct. Ils n'ont soi-disant pas confiance l'un en l'autre à propos du chemin à suivre et ont songé à l'une ou l'autre occasion à se tuer. En définitive, il ne leur est arrivé qu'une seule fois de passer la nuit dans une même position. Auparavant, le président des FDLR Murwanashyaka avait constamment dû jouer les médiateurs entre les deux – cela a manqué depuis 2009, ce qui a contribué à l'affaiblissement de l'organisation.

Depuis que le chef militaire Mudamucura est devenu vieux et faible, Omega, l'influent commandant du secteur du Nord-Kivu et confident de Murwanashyaka, s'est imposé au sein de la hiérarchie militaire des FDLR comme l'homme fort dont la cote monte. De son vrai nom, Pacifique Ntawunguka, Omega est un catholique profondément croyant, qui fait honneur à l'exemple d'un *umucunguzi* idéal. Né en 1964 dans la commune de Gaseke près de la ville de Ruhengeri dans le nord du Rwanda, il est sorti d'un internat catholique, avant d'entrer à l'armée et de suivre une formation de pilote de la jeune armée de l'air rwandaise en Egypte et en France. A son retour, il est devenu l'un des premiers pilotes d'hélicoptères de l'armée rwandaise FAR. Lors d'un combat sur le front contre le FPR en 1994, près de la frontière ougandaise, il a contracté une blessure à la jambe dont il a gardé des séquelles jusqu'à ce jour.

En juillet 1994 Omega s'enfuit au Zaïre avec sa femme. Alors connu sous le nom d'« Israël », il reprit même son village de Gaseke à l'issue d'une marche-retour de combattants hutus rwandais vers la patrie, le Rwanda, entreprise en 1997 et en 1998. Là, il installa le quartier général, « Nazareth » de son secteur qu'il baptisa « Bethléem ». Jusqu'à ce jour, Omega passe auprès des FDLR pour celui qui conduira la guerre jusqu'au retour au Rwanda et finalement conquerra Kigali. Ses unités sont considérées comme le fer de lance des FOCA et comme celles qui font preuve de la plus haute discipline. Il est le supérieur direct du lieutenant-colonel Stany.

Les FOCA disposent d'une réglementation interne sévère. Un commandant de haut rang l'a mise à la disposition de la défense de

Murwanashyaka à Stuttgart⁸⁰. Cela était écrit à la main dans un cahier d'écolier de 100 pages – comme le règlement intérieur des FDLR. La peine la plus élevée prévue pour les membres des FOCA est la peine de mort. Exécutée d'une balle dans la tête ou par décapitation en présence des camarades, elle est prévue selon l'article 24 en cas de trahison ou de défection pour rejoindre l'ennemi ou selon l'article 25 en cas d'espionnage au service de l'adversaire. D'autres articles de leur code pénal énumèrent d'autres délits punissables par des coups de bâton ou des travaux forcés: falsification de documents, automutilation, démoralisation des camarades, lâcheté au combat, non-assistance aux camarades ou incitation à la mutinerie, à la bagarre ou à la désertion. La section 2 interdit expressément la violation des droits des civils et des prisonniers de guerre: l'utilisation de boucliers humains, le recrutement d'enfants-soldats et le mauvais traitement des prisonniers de guerre.

Tout militaire des FOCA est censé prêter serment en ces termes : « Moi (nom et prénom) au nom du Dieu Tout-puissant et devant le Commandement FOCA, je jure de remplir loyalement mes fonctions de libération de la patrie et du peuple opprimé, de garder fidélité à mon pays, à l'armée FOCA et au peuple rwandais. Je m'engage également à ne pas divulguer le secret, désertier le combat, me livrer à l'ennemi ni collaborer avec lui. Je travaille dans le respect des lois et règlements en vigueur, l'obéissance aux chefs, aux citoyens et à leurs biens »⁸¹.

Les FOCA disposent d'un système de justice militaire interne et aussi d'une police militaire, jusqu'à ce que celle-ci soit démantelée en 2014, lors de la désertion de son commandant. Qui se dresse contre l'ordre disciplinaire était arrêté et déféré aux instances. La police militaire protégeait aussi le quartier général politique et les dirigeants civils. Un témoin du bataillon de protection a témoigné à Stuttgart que sa compagnie, dénommée « Mirador » était responsable de la surveillance de la prison : une fosse de trois mètres de profondeur, creusée dans la terre⁸².

⁸⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 13 janvier 2014

⁸¹Statut des FOCA, §17

⁸²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 8 et 27 février 2012

Chaque membre des FDLR, qu'il soit civil ou militaire, était placé sous la coordination d'une cellule ou d'une unité. Pour avoir l'autorisation de quitter ce secteur – et même s'il ne s'agissait que d'aller au marché dans le village voisin –, l'on avait besoin d'un laissez-passer. La police militaire des FDLR effectuait les contrôles aux barrages routiers. Si un militaire était envoyé en opération ou au marché, sa femme et ses enfants devaient demeurer sur place en qualité d'otages. Si au contraire, la famille d'un soldat disparaissait et qu'il y avait des rumeurs selon lesquelles elle se serait rendue au Rwanda, le père de famille était selon la règle puni d'une bastonnade. La tentative de désertion ou de trahison était sanctionnée par une « exclusion définitive », en pratique la peine de mort⁸³.

L'article 38 du règlement stipule que « chaque soldat jouit au maximum de sept jours de vacances. Le voyage est compris dans cette durée ». Si quelqu'un n'était pas en mesure de présenter tous les papiers nécessaires lors des contrôles routiers, la police militaire pouvait appréhender le vacancier, « parce que si tu es en vacances, tu dois avoir reçu un document, qui démontre que tu es en vacances. Il y avait plusieurs sortes de période de vacances : l'une d'un maximum de sept jours, quand quelque chose d'extraordinaire s'était produit ; quatre jours pour une naissance, un mariage ou une mort, et une fois par an, une période de 30 jours »⁸⁴.

Les FOCA payaient même des retraites à leurs combattants. Un ancien administrateur des FOCA témoigne devant le tribunal : « quand un combattant atteint un certain âge (45 ans, comme cela fut spécifié plus tard), il peut devenir retraité. Le colonel Omega a dit que beaucoup de ses soldats ont déjà atteint cet âge. Quand ils étaient mis à la pension, on disposait de moins de personnel. C'est pourquoi on l'avait allongée de cinq ans »⁸⁵.

Le haut commandement comprend le général Mudacumura, ses adjoints ainsi que l'Etat-major, qui se compose comme dans une armée régulière selon les normes internationales : G1 pour le personnel, G2 pour le renseignement, G3 pour les opérations militaires, G4 pour la

⁸³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 29 février 2012

⁸⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 4 février 2013

⁸⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 mars 2014

logistique et G5 pour les relations avec la population civile. Les unités militaires sont soumises à ce haut commandement. Un bataillon de protection est responsable pour la sécurité de l'ensemble des quartiers généraux, ainsi que pour la sécurité personnelle des commandants, qui sont accompagnés de gardes du corps qui leur collent à la semelle. Dans les alentours des quartiers généraux, la brigade de réserve forme un cercle élargi de sécurisation et surveille un grand périmètre plat que personne ne peut atteindre sans obstacles. Celle-ci constitue par ailleurs une réserve pour les soldats blessés, vieux et invalides ou psychologiquement malades. En période de paix, la brigade de réserve s'occupe avant tout des renforts et du ravitaillement ainsi que des questions d'intendance. En temps de guerre, elle renforce les troupes régulières.

Les troupes combattantes proprement dites comprennent jusqu'à présent deux grandes unités, pour chacune des deux provinces du Nord et du Sud-Kivu. Le « secteur opérationnel du Nord-Kivu » (SONOKI) est commandé par le général de brigade Omega et par son adjoint, le lieutenant-colonel Stany tandis que « le secteur opérationnel du Sud-Kivu » (SOSUKI) est commandé par le colonel Hamada. A l'origine, ces secteurs étaient aux mains de divisions entières, divisées chacune en plusieurs brigades.

Une unité particulière est responsable de la formation des jeunes recrues, qui comprend aussi bien l'Ecole militaire régulière pour la formation de base (EM), l'Ecole supérieure militaire (ESM) chargée du perfectionnement ainsi que l'Ecole des sous-officiers (ESO). Dans la foulée de la réforme de l'armée en 2012, l'ESO a été dissoute et depuis les FOCA ne forment plus d'officiers. Mais le fait qu'elles aient bénéficié d'une formation militaire distingue les combattants des FDLR des nombreux miliciens congolais et aussi des militaires congolais, même si ces derniers portent les mêmes uniformes de l'armée congolaise. Leur allure rigide, leur pas cadencé et leur habitude à manier des armes, montre qu'ils ont derrière eux un entraînement de fer.

Les affaires des généraux : FDLR S.A.

Lorsqu'un major déserteur des FDLR apparut en mars 2010 avec son épouse et ses enfants dans le camp de transit de la MONUSCO dans la ville-frontière de Bukavu au Sud-Kivu et rendit ses armes, il avait dans la poche de son pantalon un petit sac en plastique contenant de l'or.

« Dans la plupart des unités nous vivons du commerce de l'or, ici dans la forêt rien ne pousse, nous devons tout acheter aux Congolais », expliqua-t-il ⁸⁶: de la nourriture, mais aussi du sel, de l'huile, du savon, des allumettes, des brosses à dent – tout cela on devait l'acheter en ville et l'apporter aux positions des FDLR dans la forêt. L'or sert de devise. Quand on écoutait l'officier des FDLR ayant fait fraîchement défection, on avait rapidement l'impression qu'il entretenait une entreprise de logistique.

Les Congolais qui exploitaient l'or alluvionnaire des rivières de la forêt du Sud-Kivu aimaient boire de la bière. Dans la forêt il n'y en avait pas. Alors, le major des FDLR qui parcourait à pied de longues distances avec son unité, achetait de la bière au prix fort de deux dollars la bouteille dans la petite ville de Mwenga et ses hommes transportaient les casiers sur la tête à travers la forêt. Là, ils vendaient les bouteilles à l'unité au prix astronomique de cinq dollars la bouteille aux creuseurs congolais. Ces derniers payaient en or car ils n'avaient pas de dollars.

Les unités des FDLR échangeaient l'or dans le Burundi voisin à des négociants opérant sous la protection du redoutable général Adolphe Nshimirimana. À l'époque chef des services secrets du Burundi, celui-ci était connu dans toute la région comme le chef suprême des trafiquants d'or, de drogue et d'armes. « Adolphe » avait combattu du côté de Kabila durant la seconde guerre du Congo en tant que chef d'Etat-major des rebelles hutus burundais du CNDD-FDD - épaule contre épaule avec ses frères d'armes hutus rwandais sous le commandement du général Mudacumura. Le chef militaire des FDLR avait investi une partie de sa fortune à Bujumbura, où les anciens rebelles hutus sont au pouvoir depuis 2005. Les FDLR achetaient à Adolphe les armes et les munitions. Ce dernier est mort à Bujumbura en août 2015 au cours d'une attaque ciblée à la roquette.

Au Sud-Kivu, les FDLR se livrent au commerce de l'or - au Nord-Kivu à celui de charbon de bois, sans lequel aucun foyer ne peut cuisiner dans l'est du Congo. Selon les estimations des gardiens du Parc national des Virunga, les combattants hutus engrangent jusqu'à 30 millions de dollars de revenus annuels provenant de ce trafic⁸⁷. Celui-ci est plus

⁸⁶Entretien à Bukavu, 2010

⁸⁷Entretien avec Emmanuel de Merode, directeur du parc national des Virunga, à Rumangabo 2012

lucratif que le commerce des minerais de tantale ou d'étain, dans lequel naguère les FDLR furent profondément impliquées mais qui est depuis quelques années de plus en plus sévèrement contrôlé et réglementé.

Dans des villes comme Goma, le charbon de bois est acheminé à travers des sentiers boueux sur les épaules de porteuses exténuées. Dans la petite localité de Karengera à la frontière du Parc national des Virunga, les grands sacs lourds s'entassent sur les bicyclettes ou les camions surchargés. Le chemin en pente menant de Tongo, près de la montagne de Karengera, à la ville de Goma, peuplée d'un million d'habitants serpente à travers une végétation épaisse et des forêts d'eucalyptus. Un vieux soldat des FARDC dans un uniforme sale prélève une redevance de 1000 francs congolais par sac. Toutes les cargaisons de charbon de bois destinées à Goma doivent ici s'acquitter des « droits de douane ». Près du vieux soldat, est assis un jeune homme portant un costume de jogging et des bottes de caoutchouc. Le vieux soldat congolais salue et claque des talons, quand il tend un billet au plus jeune. Dans la main, ce dernier tient un appareil-radio crépitant et il parle en kinyarwanda. C'est un officier des FDLR de l'unité du commandant adjoint du Nord-Kivu, le lieutenant-colonel Stany.

Les FDLR transcrivent de telles affaires au Congo dans leur inégalable créativité de vocabulaire sous le terme de « logistique non-conventionnelle », en abrégé LNC. La LNC a été imaginée comme une méthode de survie, dans la mesure où les combattants hutus rwandais n'ont plus reçu de soldes du gouvernement congolais après la fin officielle de la seconde guerre du Congo et qu'ils se sont rassemblés en tant que groupe autonome dans les provinces du Kivu. Un ancien combattant de la brigade de réserve raconte : « Nous n'avons obtenu aucun soutien. Afin de pouvoir vivre par nous-mêmes, la LNC a été introduite [...] Le haut commandement avait peu de possibilités. Ils ont cherché des gens disciplinés, leur ont donné de l'argent, ces derniers ont acheté des biens et les ont emportés dans d'autres endroits. Grâce aux bénéfices obtenus, les soldats des FDLR ont acheté des médicaments et toutes les autres petites choses dont les gens ont besoin »⁸⁸.

⁸⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 21 mars 2012

Les combattants étaient répartis partout pour s'occuper du ravitaillement et de l'argent, explique un officier du bureau de la logistique des FDLR, le G4 de l'Etat-major, dans une interview⁸⁹. Un ancien commandant de bataillon précise : « Chaque bataillon dispose de cinq personnes pour le commerce, chaque compagnie en a trois et chaque section en a deux [...] La plus grosse partie du commerce est effectuée par la brigade de réserve »⁹⁰. Les commandants répartissent des autorisations de commerce aux soldats et leur accordent des avances, grâce auxquelles ils doivent générer les profits. L'ancien membre de la brigade de réserve explique : « 100 euros doivent à la fin du mois générer un bénéfice de 20 euros »⁹¹.

Un autre ancien combattant de la brigade de réserve décrit des détails. « J'ai acheté de l'huile et je l'ai vendue aux habitants du village ainsi que des vêtements et des piles pour radio ; j'ai acheté cela à la population congolaise et je l'ai revendu aux réfugiés. »⁹² Un autre ancien combattant de la brigade de réserve relate son activité au marché près des mines d'or : « j'ai acheté plusieurs caisses et j'ai cherché quelqu'un pour m'aider à les porter. Les chercheurs d'or aiment toutes ces choses : la radio, la nourriture, les vêtements. Ils achètent tout. J'allais là-bas une semaine et je vendais mes affaires. Les gens que j'y emmenai n'obtinrent aucune contrepartie sauf d'être nourris. Ils devaient attendre jusqu'à ce que j'aie tout vendu à Kasugho, et ensuite je leur donnai de l'argent »⁹³. L'or, il le vendait en petites quantités comme cela est d'usage au Congo ; la contrevalet d'une allumette se montait à un décigramme d'or, un gramme d'or lui rapportait 40 dollars⁹⁴.

Les recettes étaient expédiées au bureau du G4 dans le quartier général militaire des FDLR. Le commandement suprême recevait six pour cent du total, le reste était affecté à chaque bataillon, selon un ancien officier supérieur⁹⁵. Un collaborateur du groupe d'experts de l'ONU, qui effectuait des recherches sur le financement des FDLR, indique un taux

⁸⁹Entretien à Kigali, 2009

⁹⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 septembre 2012

⁹¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 21 mars 2012

⁹²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 11 janvier 2012

⁹³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 1 juillet 2013

⁹⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 23 janvier 2013

⁹⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 17 septembre 2012

de 60 % pour le bataillon, de 20% pour la division et de 10% chacun pour l'Etat-major général et la branche politique⁹⁶. Les entrées des montants et des valeurs réelles étaient consignées dans l'un des grands cahiers bleus et de la sorte inscrites comme sur un compte. « Quand le commandant de la division envoyait par exemple 200 dollars, le secrétariat pouvait établir la lettre de transfert correspondante. Cette lettre je l'ai répertoriée dans la rubrique des nouvelles entrées, avec la date d'arrivée au secrétariat, le nom de la personne qui a donné l'argent et la lettre au commandement des FOCA. Je ne connaissais ni le montant ni l'utilisation de l'argent », précise le fonctionnaire⁹⁷.

Les FDLR faisaient aussi office de banque et traitaient des sommes considérables et en tiraient des intérêts. Dans un texto à Murwanashyaka, Mudamucura mentionne des contributions concrètes : « Intérêts LNC nos 10 000 à votre dispo? SEA (secrétaire exécutif adjoint) ne peut envoyer mille de nos 5000 dollars transférés chez lui? »⁹⁸. En cas de besoin, des sommes étaient prélevées même si cela générait des intérêts supplémentaires. Avec ces crédits générés par les intérêts, ils investissaient dans le commerce, dans les affaires, dans les entreprises de transport et même dans l'immobilier dans toute la région : du Burundi au Rwanda, à l'Ouganda et jusqu'en République centrafricaine et en République du Congo (Brazzaville)⁹⁹.

En 2007, le chef-adjoint des FOCA, Bigaruka voyagea à Bukavu afin d'y acheter une cargaison de riz. Il se plaignit dans un texto à son chef en Allemagne du mauvais prix¹⁰⁰. L'affaire se réalisa mais l'acheteur n'honora pas dans les temps l'échéance de paiement, selon l'échange suivant. Murwanashyaka s'occupait enfin à partir de l'Allemagne du remboursement des 10 000 dollars convenus entre les FDLR et l'homme d'affaires de Bukavu.¹⁰¹

Les dollars ainsi générés n'atterrissaient pas toujours dans les caisses des FDLR, au bureau du G4. Certains malins affectés à la LNC s'en vont

⁹⁶Déposition de Claudio Gramizzi devant la Cour de Stuttgart, 18 mars 2014

⁹⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 mars 2014

⁹⁸SMS Mudamucura à Murwanashyaka, 8 septembre 2006

⁹⁹Rapport du Groupe des Experts sur la RDC S/2009/603, 23 novembre 2009, §34

¹⁰⁰SMS Bigaruka à Murwanashyaka, 22 février 2007

¹⁰¹SMS Murwanashyaka à Byiringiro, 23 mai 2007

et emportent les bénéfices, se plaignait encore au président le commissaire des Finances en 2006¹⁰². D'innombrables témoins devant le tribunal parlent de corruption au sein des FOCA, commise avant tout par des dirigeants de haut rang tels Mudamucura. Pour beaucoup d'officiers âgés, cet argent est une assurance-vie avec laquelle ils veulent prolonger leur vieillesse, envoyer leurs enfants dans des universités à l'étranger ou encore acheter des immeubles à l'étranger. Un combattant formule le soupçon que les officiers supérieurs mettent de côté beaucoup d'argent via la LNC puis désertent, une fois qu'ils ont constitué un pécule de départ, avec lequel ils comptent construire des maisons au Rwanda¹⁰³.

Quand la LNC a servi de moyen pour faire travailler les troupes à leur propre enrichissement, l'objectif politique des FDLR qui est la reconquête du Rwanda, en a souffert. Cela constituait une perpétuelle pomme de discorde entre les commandants au Congo et le président en Allemagne pas du tout attaché au bien-être personnel. « Il doit y avoir certains officiers qui envoient chaque année à leur femme plus de 3000 dollars, bien qu'il y ait des *abacunguzi*, parmi lesquels des officiers, qui ont des difficultés pour obtenir des bottes et des costumes de jogging », s'emporte Murwanashyaka¹⁰⁴. Déjà, en 2007, il s'était entendu avec l'également plutôt ascétique Byiringiro pour mener un contrôle approfondi du G4 pour la période débutant en 2003.¹⁰⁵ Murwanashyaka avait des problèmes de corruption dans ses FDLR.

Les FDLR levaient aussi des impôts, comme si elles appartenaient à un Etat organisé. Les Congolais payaient des impôts sur les marchés pour leurs marchandises, mais aussi les membres des FDLR, une sorte de taxe sur le chiffre d'affaires : « quand dix chèvres étaient vendues sur le marché, il fallait payer un impôt d'un dollar par chèvre et le montant était de cinq dollars dans le cas d'une vache », raconte un ancien combattant de l'unité de reconnaissance de la police militaire¹⁰⁶. « Les soldats des FDLR ne prélevaient pas seulement des impôts sur les marchés ; les gens leur apportaient aussi les impôts sur leurs

¹⁰²Rapport du Commissaire des Finances au président, 3 février 2006

¹⁰³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 3 juillet 2013

¹⁰⁴SMS Murwanahyaka à Byiringiro, 19 janvier 2009

¹⁰⁵SMS Murwanashyaka à Byiringiro, 14 octobre 2008

¹⁰⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 8 février 2012

positions », explique un ancien officier supérieur.¹⁰⁷ Dans ce cadre les FDLR, selon leurs propres indications, travaillaient avec l'administration congolaise locale disponible : « avec le chef du village, il y avait un partage 50-50. »¹⁰⁸. Comme le résume un combattant : « c'est la culture au Congo »¹⁰⁹.

Encadré : Rapport du Commissaire des Finances des FDLR de février 2006 définissant le cadre de la « logistique non-conventionnelle » (LNC)

Rapport 050740B FEV 06 de Comfin pr Presidef « relatif MEP équipe pour étude de faisabilité LNC utile à l'organisation et à chaque umcunguzi , réunion avoir été tenue ce 03 février 06. Présences: Aile militaire : G4 ComdtFOCA, G4 Sosuki, G2 Sonoki Comd 2nd QG Sonoki ; Aile politique: Comfin ; Absences aile politique: CRI, CRII, CRIII pressés de rentrer.

- *LNC commune trouvée faisable*
- *Créneaux à exploiter : Creuser, commercialiser, combiner les deux. Autres opportunités à ne pas exclure comme par exemple le bois – créneau dans lequel investir être donc laissé à l'appréciation de chaque unité entreprenante.*
- *Creuser exige main d'oeuvre civile et ELM militaire pour protection. Le résultat net dégagé serait ainsi partagé entre comité régional du ressort et U (unité) ayant fourni ELM de protection aux creuseurs. De même le rapport serait envoyé aux deux échelos aile pol – aile mil. Qui a le tour le transmettront aux ech.supérieurs.*
- *Commercialiser être pressenti comme l'activité génératrice de plus de revenu à exploiter en priorité dans*

¹⁰⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 septembre 2012

¹⁰⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 mars 2014

¹⁰⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 30 janvier 2013

la mesure du possible. Toutefois exige plus de moyens financiers sans exclure le risque de voir certains affectés dans la logistique s'en aller en emportant la somme recue. D'où nécessité d'une grande surveillance.

- *Accès dans la carrière est-il possible ? Situation différente d'un endroit à l'autre. Dans Sosuki pas de barrières côté Kilembwe-Misisi-Salamabila et il y a bcp de matière surtout de l'or. Sosuki a d'ailleurs demandé et obtenu autorisation du Cmdt mais le financement fait défaut alors que le ravi (ravitailement) dans les champs y est interdit, qu'il faut tout acheter à tel point qu'il falloir payer même l'isombe. Ailleurs où l'accès n'être pas facile, user de la matière grise pour pénétrer le marché. À l'aller comme au retour pour vendre, l'équipe logistique devrait si possible vendre d'autres articles de consommation courante, ce qui lui permettrait de dégager un bénéfice pour son entretien sur l'itinéraire.*
- *Combiner les deux. La combinaison des deux permettrait d'accroître la marge bénéficiaire.*
- *Il est proposé e décentraliser pour ne pas émietter les profits, c.a.d. Laisser aux u leurs profits pour leur entretien. Trois niveaux sont à envisager : Niveau des U FOCA ; niveau CRR avec U FOCA et coordination par CE et Comdt FOCA ; niveau FDLR pour les grands chantiers: scierie de bois, négociation des grands acheteurs, accords avec de grands exploitant.*
- *Sosuki a d'ailleurs suggéré d'examiner les voies et moyens d'approcher la société 'Banro' qui demande des garanties de sécurité pour venir exploiter dans la zone des FDLR, sachant que Kigali aurait investi dans cette société. La garantie serait donné moyennant paiement d'une redevance.*
- *Les rapports seront centralisés au Comfin pour exploitation. »*

Chapitre 6

Les FDLR et l'Allemagne : le modèle admirable

« Guten Morgen », dit le vieux Rwandais en allemand, avant de sourire fièrement. L'ancien cadre administratif des FDLR est assis dans le camp de démobilisation de Mutobo au Rwanda et tente de se souvenir des quelques mots d'allemand qu'il a appris un jour. Le chef militaire des FDLR Mudamucura avait presque quotidiennement jeté autour de lui des concepts et des ordres en allemand, explique-t-il, précisant : « le général parle bien allemand. Et quand il voulait discuter au téléphone de quelque chose de secret avec Murwanashyaka, alors ils parlaient en allemand »¹¹⁰.

Sur son appareil photo, le vieil homme montre des images de sa visite à Stuttgart, lorsqu'il a fait sa déclaration en tant que témoin lors du procès contre Murwanashyaka et Musoni. Au total, il a passé deux semaines dans la capitale du Baden-Württemberg. Entre les auditions, il avait beaucoup de temps. En témoignaient ses photos touristiques. On pouvait voir le vieux rwandais en épaisse veste d'hiver poser devant le siège de Daimler, sourire devant l'objectif. « Cela a toujours été mon rêve, de voir le quartier général de Mercedes », dit-il, enthousiaste. Il avait poussé son fils de 20 ans à étudier l'allemand à l'université de Kigali.

La passion pour l'Allemagne ne relève pas du hasard. Peut-être est-ce la vraie raison pour laquelle il est si important que le procès contre les dirigeants des FDLR ait eu lieu en Allemagne et non devant la Cour

¹¹⁰Entretien à Mutobo, février 2015

pénale internationale à La Haye, aux Pays-Bas. A l'égard des FDLR, l'Allemagne porte une responsabilité historique. Les étroites relations de beaucoup de dirigeants des FDLR avec l'Allemagne vont plus loin dans le passé que les séjours d'étude et les procédures d'asile.

L'Allemagne et le Rwanda : une longue histoire

A la fin du 19^{ème} siècle, les grandes puissances européennes se sont partagé l'Afrique entre elles, à l'issue de la conférence de Berlin de 1884/1885 : le bassin du Congo pour le roi des Belges, le territoire à l'est des Grands Lacs pour le Reich allemand et l'Empire britannique. Le Rwanda fit partie de la « Deutsch-Ostafrika » (Afrique Orientale Allemande), avant qu'un seul Allemand ne l'ait vu. Ce ne fut que le 15 novembre 1907, que l'explorateur allemand Richard Kandt ouvrit son bureau dans le royaume du Rwanda en tant que résident du Kaiser pour le 23^{ème} district de la colonie dans lequel fut fondée par lui-même la capitale, Kigali. Quelques années plus tard, il n'y avait à nouveau plus de présence allemande sur place : en 1913, alors que la construction du bâtiment de sa résidence n'était pas encore achevée, Kandt partit en vacances dans sa patrie mais il ne devait plus jamais en revenir, car la première guerre mondiale avait commencé entre-temps et en 1916, la Belgique avait fait la conquête du Rwanda à partir du Congo.

L'Allemagne fut pratiquement invisible au Rwanda, en tant que puissance coloniale. Le Reichstag allemand résolut par son vote du 19 mars 1914, qu'une colonisation du Rwanda et de l'Urundi (aujourd'hui Burundi) par des Blancs devait demeurer exclue. A la fin 1913, dernière année de la présence allemande pour laquelle subsistent des données complètes, ne vivaient au Rwanda que 42 Allemands, soit moins qu'aujourd'hui. Ce total incluait cinq fonctionnaires du gouvernement et dix soldats. Des troupes allemandes aidaient alors le roi du Rwanda à écraser des rebelles dans le nord de son pays et à part cela, elles demeurèrent discrètes.

Il est resté peu de choses au Rwanda du temps des Allemands : quelques mots comme *ishuli* (école) et *ibiro* (bureau) ainsi que la première bible en kinyarwanda, qui fut le premier livre imprimé diffusé au Rwanda sous le titre allemand de « bible scolaire catholique ». Le Rwanda et le Burundi passèrent après la première guerre mondiale sous la domination belge et furent administrés à partir du Congo, en premier lieu comme territoire sous mandat de la Ligue des nations et

plus tard des Nations unies, jusqu'à l'indépendance en 1962. Par la suite, la République fédérale allemande est devenue l'un des partenaires les plus importants du Rwanda dans le domaine de la coopération au développement.

Le Rwanda représentait une Afrique conforme au goût assez provincial de l'ancienne République fédérale allemande. D'autres pays d'Afrique étaient vastes et désordonnés, le Rwanda était petit et maîtrisable. D'autres pays d'Afrique étaient chaotiques et sauvages, le Rwanda était ordonné et sage, catholique et anticommuniste. De surcroît, les travaux communautaires mensuels du samedi rappelaient la semaine du balayage en Souabe.

Les cercles catholiques conservateurs de la CDU, dans le sud-ouest, au Baden-Württemberg et en Rhénanie-Palatinat cultivaient les contacts allemands les plus étroits avec le Rwanda. En 1982, naquit le partenariat florissant jusqu'à nos jours entre le Rwanda et la Rhénanie-Palatinat, basé sur la coopération entre les communes et au départ sur l'amitié étroite entre deux partis de gouvernement chrétiens-démocrates solidement installés, à Mayence et à Kigali. L'ancien parti unique, le Mouvement national pour la révolution et le développement (MRND), auquel de par la loi, devaient appartenir tous les Rwandais, était membre de l'Internationale démocrate-chrétienne, partenaire de l'Union démocrate chrétienne allemande (CDU) et de sa Fondation Konrad Adenauer. Sur les routes du Rwanda, l'on trouve encore jusqu'à aujourd'hui des plaques de rue allemande, héritage du partenariat.

« Pour les Rwandais, la Rhénanie-Palatinat est plus connue que l'Allemagne », explique le premier vice-président des FDLR, Musoni devant le tribunal de Stuttgart¹¹¹. A travers le partenariat ainsi que d'autres programmes, sont venus en Allemagne dans les années 1980 des étudiants, fidèles du régime, comme Straton Musoni lui-même ou celui qui deviendra plus tard président des FDLR, Ignace Murwanashyaka, et ils restèrent sur place quand le Rwanda glissa dans la guerre civile en 1990.

Le Baden-Württemberg a en outre tenté tout un temps d'entreprendre en parallèle un partenariat avec le Burundi. Il est tombé en léthargie mais il resta une amitié entre le député du parlement régional de ce

¹¹¹Dernier mot de Straton Musoni devant la Cour de Stuttgart, 14 septembre 2015

Land, Rudolf Decker de la circonscription de Schwäbisch Hall avec le chef militaire défait aux élections de 1993, Pierre Buyoya. Le démocrate chrétien Decker avait fondé en 1979 avec un collègue socialiste du SPD l'Union pour la promotion de la compréhension entre des peuples, un émule du Cercle chrétien de discussion américain « Prayer breakfast », qui réunit de manière informelle des hommes politiques du monde entier. A l'initiative de Buyoya, Decker a joué les médiateurs après l'éclatement de la guerre civile au Rwanda en 1990 entre le président rwandais de l'époque, Juvénal Habyarimana, son collègue ougandais Yoweri Museveni et Paul Kagame, alors leader tutsi de la guérilla et actuel président rwandais.

Dans ses mémoires, Decker, né en 1934, dépeint comment il a réuni les dirigeants de l'Afrique des Grands Lacs, avec des prières, des citations de la bible et le souvenir de « la responsabilité devant Dieu et les hommes »¹¹². Il s'est aussi développé une amitié personnelle avec des membres de la famille Habyarimana, à travers l'ambassadeur rwandais à Bonn pendant des années, Juvénal Renzaho. Ce dernier a succombé avec Habyarimana à l'attentat contre l'avion survenu le soir du 6 avril 1994 à Kigali. Immédiatement après, a commencé la chasse aux Tutsis au Rwanda.

Renzaho avertit son ami allemand Decker peu avant le début des massacres de l'imminence de la « dictature effroyable »¹¹³ et des diplomates allemands de la région eurent connaissance à l'avance des préparatifs des massacres. Sarah Brockmeier de l'Organisation *Genocide Alert* écrit : « alors que les services allemands au Rwanda furent informés dès le début des années 1990 des signes d'alerte croissants d'une explosion massive de violence, ceux-ci ne furent pas relayés à Bonn par les postes importants de commandement ou ne suscitèrent aucune réaction dans la capitale fédérale. Simultanément, le gouvernement fédéral a accru son aide au développement au Rwanda. Après le début du génocide et l'évacuation de ses propres citoyens, l'Allemagne a décliné de contribuer au soutien des Nations Unies, alors que celles-ci réclamaient explicitement son aide. De même,

¹¹²Rudolf Decker, « Ruanda: Tod und Hoffnung im Land der Tausend Hügel » et « Im innersten Afrika: Hutu und Tutsi zwischen Vernichtung und Versöhnung », Neuhausen/Stuttgart 1998

¹¹³Decker, « Ruanda », p.170

malgré les sollicitations concrètes du land de Rhénanie-Palatinat, l'Allemagne n'a pas voulu de réfugiés du Rwanda. »¹¹⁴

Il y a des reproches récurrents de complicité allemande dans le génocide. Selon des informations du journaliste français Christian Terras de la revue *Golias*, critique envers l'église, la Fondation Konrad Adenauer a aidé financièrement à la construction de l'émetteur de Radio-Télévision des Mille Collines (RTL). Le missionnaire allemand Johan Pristil de la congrégation catholique des Pères blancs qui enseignait dans un séminaire au Rwanda, aurait joué un rôle déterminant pour créer ces contacts et il aurait aussi traduit des extraits de « Mein Kampf » d'Adolf Hitler en kinyarwanda pour les milieux extrémistes hutus.¹¹⁵

Comme les massacres avaient laissé derrière eux une trace d'horreur, la plupart des Allemands proches du Rwanda se sont tus, épouvantés. Jusqu'à ce jour, beaucoup ont de la peine à concevoir que leurs propres amis devinrent peut-être soudain des meurtriers. Beaucoup en souffrent psychologiquement jusqu'à ce jour. D'aucuns ne veulent simplement pas l'admettre. D'autres réagissent en interprétant les événements jusqu'à ce que quelqu'un d'autre apparaisse comme le coupable. Les grandes différences dans l'évaluation du génocide et du développement du Rwanda qui existent en Allemagne et qui ont aussi joué un rôle dans le procès contre la direction des FDLR devant le tribunal, ont beaucoup à voir avec ces difficultés avec le travail de mémoire.

En aucune manière l'attitude systématique de l'Allemagne qui, pendant le génocide, refusait d'accueillir des Rwandais, ne s'explique par la consternation personnelle. En avril, mai et juin 1994, 123 citoyens rwandais ont demandé l'asile à l'Allemagne. A la fin juillet, deux demandes ont été reconnues, deux ont fait l'objet d'une tolérance et 71 ont été récuses¹¹⁶. Une décision typique de récusation, relative à la demande « évidemment infondée » d'un Tutsi rwandais de 18 ans, indique que « le requérant avance comme fondement essentiel de sa

¹¹⁴Sarah Brockmeier, « Deutschland und der Völkermord in Ruanda », Heinrich-Böll-Stiftung, Berlin 2014, p.6

¹¹⁵Déposition de Christian Terras devant la commission d'enquête du Sénat belge « concernant les événements au Rwanda », 16 mai 1997

¹¹⁶Chiffres fournis par le HCR, 28 juillet 1994

demande d'asile qu'il aurait fui le Rwanda, après que ses parents, frères et sœurs et autres habitants de son domicile ont été fusillés dans le cadre de la guerre civile. Il aurait craint d'être également tué. [...] Les raisons ne dépassent pas la mesure des conditions politiques, sociales et économiques existantes prévalant dans sa patrie qu'ont endurées tous les ressortissants rwandais qui se trouvent dans une situation comparable »¹¹⁷. En d'autres termes : si tous les Tutsis doivent être tués, un Tutsi particulier ne peut faire valoir le fait qu'il soit victime d'une persécution individuelle. Le contraste est frappant entre ce cynisme bureaucratique et l'empressement avec lequel plus tard le politicien hutu en exil, demeurant en Allemagne, Ignace Murwanashyaka, s'est vu attribuer l'asile et même un passeport allemand.

Pendant le génocide de 1994, les affaires de l'ambassade du Rwanda à Bonn, ont été conduites par Jean-Bosco U., collaborateur de l'ambassade depuis 1986 et oncle de celui qui deviendra plus tard le commandant-adjoint des FDLR pour le Nord-Kivu, Ezéchiel Gakwerere alias Stany, qui servit jadis dans l'armée rwandaise et qui participa au génocide. Hormis U., travaillait aussi à l'ambassade Christine Nkulikiyinka, une entrepreneuse rwandaise formée à Ludwigshafen. Elle est restée au service de l'Etat après le changement de pouvoir au Rwanda et s'est acquittée de la tâche d'ambassadeur à Berlin, de 2009 à 2015. Au contraire, U. fut licencié en mars 1995. Il resta en Allemagne et devint citoyen allemand en 2001. En 2012, l'ex-diplomate fut arrêté ainsi que deux autres Rwandais naturalisés allemands en tant que membre d'une présumée « cellule » des FDLR et à la fin 2014 tous les trois furent jugés par le tribunal supérieur du Land de Düsseldorf pour soutien à un groupe terroriste.

Devant le tribunal, U. se décrit comme le « grand oncle » de Stany : « sa mère est comme la sœur de ma mère, du même clan »¹¹⁸. En tant que parent aisé, il se serait acquitté de la part du lion de la dot déterminée par les FDLR lors du mariage de Stany.

¹¹⁷Arrêt C 1871154-265 de l'office fédérale des réfugiés étrangers, 30 juin 1994

¹¹⁸Déposition devant la Cour de Düsseldorf, reprise dans « Die Tageszeitung » du 23 décembre 2013

« Guten Morgen, Abacungunzi ! » : leçon acquise auprès de la Bundeswehr

L'armée fédérale allemande, la Bundeswehr, entretint depuis 1978 des relations étroites avec les Forces armées rwandaises (FAR) qui ont participé au génocide et dont sont issues les FDLR après leur fuite au Congo. Des conseillers militaires allemands enseignaient à la caserne de Kanombe près de l'aéroport de Kigali à leurs camarades rwandais dans les domaines des transmissions radio, du génie et du déminage. Beaucoup de commandants de rang élevé ont obtenu leur permis de conduire – dans des voitures Mercedes – sous la conduite d'officiers allemands. Dans une conversation à ce propos, l'un d'entre eux réfléchit un moment puis se rappelle les règles du code de la route et prononce l'équivalent en allemand de « priorité à droite » avec un sourire qui illumine son visage. Le plus haut dirigeant politique des FDLR résidant au Congo, Victor Byiringiro l'avait également appris et pouvait l'exprimer en allemand : « quand nous marchions dans la forêt congolaise et que nous étions fatigués, nous parlions alors du temps où nous avions des voitures et des camions pour transporter nos troupes »¹¹⁹.

Dans le cadre du programme allemand d'aide à la formation militaire (MAH), des militaires rwandais sont allés dans les années 1980 à l'académie de commandement de Hambourg. « La MAH englobe la formation, le développement et le perfectionnement de ressortissants de forces armées de pays non membres de l'OTAN pour l'organisation de la formation, au sein des corps de troupes de la Bundeswehr », explique le porte-parole de la Bundeswehr lors d'une interpellation en 2009. « La MAH appuie le développement de forces de combat démocratiquement orientées dans les Etats ou les régions dont la stabilité est dans l'intérêt de l'Allemagne ; elle sert à la consolidation des relations de confiance entre partenaires de coopération. A travers la MAH des effets multiplicateurs positifs à moyen et long terme peuvent être gagnés, conduisant à l'intégration de valeurs démocratiques dans la culture des forces armées en question »¹²⁰.

Un de ces « multiplicateurs positifs », enseignés à Hambourg, est aujourd'hui en détention à Arusha, en Tanzanie suite à sa

¹¹⁹Entretien à Mutobo, février 2015

¹²⁰Communication du service de presse de la Bundeswehr, 13 octobre 2009

condamnation pour crimes de génocide par le tribunal des Nations Unies : il s'agit de Tharcisse Renzaho, préfet de Kigali en 1994, l'un des principaux organisateurs des massacres. Un autre était celui qui est par la suite devenu l'actuel chef militaire des FDLR, Sylvestre Mudamucura, qui servait en 1994 dans la garde présidentielle rwandaise puis fut déployé sur le front. Mudamucura et Renzaho ont dirigé en 1998 au Congo les unités dispersées des FAR et les ont rassemblées de nouveau, donnant à partir de là naissance aux FDLR. La Bundeswehr ne se souvient pas volontiers de ses anciens élèves. Pour la première fois, après quatre ans de questions posées en vain, l'attaché de presse confirme : « mes recherches ont pour résultat le fait que d'octobre 1985 à juin 1986, un certain capitaine Sylvestre Mudamucura du Rwanda a suivi les cours internationaux de l'Etat-major général de l'Académie de commandement de la Bundeswehr »¹²¹.

La formation d'officier de Mudamucura sur les rives de l'Alster a fortement marqué les FDLR, racontent aujourd'hui d'anciens officiers de haut rang des FDLR¹²². On en a toujours été fier au sein de la rébellion. La Bundeswehr est de leur point de vue un exemple de commandement militaire. Quand d'anciens officiers des FDLR parlent des forces armées allemandes, le terme de « Bundeswehr » leur revient seulement rarement en tête. Beaucoup parlent de la « Wehrmacht », l'armée du Reich allemand dissous en 1945. L'histoire militaire allemande est enseignée dans les écoles d'officiers de la forêt congolaise. La Wehrmacht et les soldats SS sont désignés comme l'exemple de la discipline. La campagne d'Hitler en Russie est présentée comme le modèle d'une guerre offensive couronnée de succès. Il n'est pas rare que dans le contexte des opérations militaires des FDLR au Rwanda, revienne l'expression de « Blitzkrieg » (guerre éclair). Hitler, Himmler ou Goebbels sont à leurs yeux les « meilleurs stratèges militaires de l'histoire ».

Le commandant adjoint de la police militaire des FOCA s'est donné le nom de guerre de « Romel », d'après le Feldmarshall Erwin Rommel qui, lors de la seconde guerre mondiale, avait dirigé la campagne de l'Afrika Korps allemand en Afrique du Nord. Justement à propos de Rommel : c'est sous le mandat du fils d'Erwin, Manfred Rommel, maire de Stuttgart qu'a été construit le bâtiment du tribunal supérieur

¹²¹Communication du service de presse de la Bundeswehr, 24 octobre 2013

¹²²Pour tout ce qui suit : Entretiens à Mutobo, février 2015

du Land de Stuttgart devant lequel s'est tenu plus tard le procès contre les FDLR. « Romel » y comparut comme témoin.

L'ordre, l'obéissance aux ordres, la propreté et la ponctualité - tout cela est inculqué dès le départ aux recrues des FDLR, assez conformément au modèle allemand. Dans l'armée de la forêt de Mudamucura, tout doit être ordonné, comme dans l'armée allemande. « Ce penchant pour la bureaucratie, c'est dans l'armée allemande que le général l'a appris », se souvient un confident. « On peut presque dire que Mudamucura a introduit dans la forêt congolaise l'administration militaire apprise en Allemagne ».

C'est que Mudamucura hurle volontiers le matin un « Guten Morgen Abacunguzi ! » dans son émetteur radio. Presque chaque soldat en possession d'un émetteur radio ou ayant dû rendre les honneurs à Mudacumura, connaît cette salutation allemande. Son rapport à l'Allemagne et la formation légendaire dans l'une des plus prestigieuses écoles militaires d'Europe confèrent au chef militaire un respect considérable. Le fait qu'il parle au téléphone en allemand au président des FDLR et le fait qu'au sein des FDLR soit largement connu que la femme et les enfants de Mudacumura vivent sous la garde de Murwanashyaka, a fait que l'Allemagne soit considérée comme une seconde patrie pour les FDLR. C'est d'Allemagne que sont venus les messages solennels du président à l'occasion de Pâques, de Noël, de la Nouvelle année et de la Pentecôte. Et c'est encore d'Allemagne que Murwanashyaka et Musoni ont envoyé des téléphones satellitaires, des unités de téléphone, des ordinateurs, des installations solaires, des chargeurs, des appareils photo et des piles de rechange.

Presque tout le monde au sein des FDLR connaît le nom de la chancelière fédérale Angela Merkel du « Parti des démocrates chrétiens », comme on appelle ici la CDU. On se sent lié. Le vice-président Musoni dit au tribunal de Stuttgart que le rapport entre les ailes politique et militaire des FDLR sont comme ceux qui existent entre la CDU et la CSU en Allemagne ; un de ses interlocuteurs au téléphone compare la milice des jeunes Interahamwe, organisation de jeunesse de l'ancien parti gouvernemental rwandais MRND en 1994 et auteur principal du génocide, avec la jeunesse de la CDU - « au début, ils constituaient la jeunesse d'un parti, les jeunes électeurs comme

l'Union des Jeunes (NDT : de la CDU/CSU) »¹²³. Quand Merkel fut élue chancelière en 2005, les combattants FDLR ont organisé une parade sur le terrain de football du quartier général et célébré l'événement.

Une scène survenue à Goma montre à quel point l'image de l'Allemagne que se font les FDLR est différenciée. Un lieutenant-colonel dont le nom de guerre est Dmitrie avait juste déserté en 2011 et un hélicoptère de l'ONU était allé le chercher dans la forêt. Quand il dut abandonner son uniforme dans le camp de transit de l'ONU à Goma, il n'a pas bondi sur la collection de vieux vêtements de l'ONU pour enfiler un pantalon et une chemise. De sa sacoche, il a extrait un maillot de l'équipe nationale de football d'Allemagne. Les autres le regardaient avec jalousie. Dmitrie expliqua : durant les longues soirées sombres au quartier général dans la brousse congolaise, les officiers écoutaient la radio, surtout la BBC, parce qu'elle diffusait les résultats des matches de football. Tous tendaient l'oreille quand il était question des matches de la Bundesliga, le championnat allemand de football. Pendant qu'il racontait cela, il abaissa sur le front sa casquette de supporter du Bayern de Munich. Ses gardes du corps qui avaient déserté avec lui, riaient : « pourquoi es-tu fan du Bayern, alors que notre président habite à Stuttgart ? », le taquinaient-ils. Dans les FDLR, quand on se trouvait près de Murwanashyaka, on était fan fidèle du VfB Stuttgart - mais sinon on soutenait le Bayern. On n'était unis que pour les matches de l'équipe nationale. Là, chacun priait pour le Onze allemand¹²⁴.

Jusqu'il y a peu, les dirigeants des FDLR s'accrochaient à leur modèle de l'Allemagne. Quand le vice-président des FDLR Musoni prononça en tant qu'accusé ses derniers mots dans la salle du tribunal de Stuttgart, il déclara : « Murwanashyaka et moi avons été formés en Allemagne, afin de pouvoir aider chez nous. Maintenant, nous comparaissons devant un tribunal allemand, parce que nous avons essayé de transposer exactement, ce que nous avons appris en matière de démocratie et de solidarité »¹²⁵.

¹²³Conversation téléphonique entre Straton Musoni et un interlocuteur rwandais établi en Allemagne, 10 juin 2009

¹²⁴Entretiens à Goma et Mutobo, 2011

¹²⁵Dernier mot de Straton Musoni devant la Cour de Stuttgart, 14 septembre 2015

Partie 2

Le Rwanda et les origines des FDLR

Chapitre 7

La pensée raciale autour des Hutus et des Tutsis

Les doctrines raciales européennes arrivent au Rwanda

« L'histoire du Rwanda est obscure et légendaire », écrit le premier Allemand à jamais mettre les pieds dans le pays¹²⁶. C'est en 1884 que le comte von Götzen, gouverneur de la colonie allemande d'Afrique Orientale, voit sa nouvelle province pour la première fois. Il approche ses nouveaux sujets avec respect : on lui aurait rapporté l'existence de géants et de nains, d'armées d'amazones et de montagnes crachant du feu, et il serait remarquable « de trouver justement au milieu des contrées préférées des Arabes un pays qui a réussi à se défendre totalement contre leur invasion et à se forger le renom d'un terroir inaccessible et plein de dangers (...) En général on l'a décrit comme un empire puissant avec une population courageuse de peau claire »¹²⁷.

Sans aucune connaissance du pays, le comte allemand décrit l'élite rwandaise comme une couche immigrée autrefois nomade, plus civilisée que la population paysanne. Le Rwanda n'est pas seulement érigé en colonie allemande avant même qu'un seul Allemand l'ait visité ; les Allemands analysent déjà la structure et l'histoire du pays sans jamais avoir été sur place.

¹²⁶Von Götzen, G.A. Graf: Durch Afrika von Ost nach West: Resultate und Begebenheiten einer Reise von der Deutsch-ostafrikanischen Küste bis zur Kongomündung in den Jahren 1893/94, Berlin 1895, p.187

¹²⁷Von Götzen, p.146

Les explorateurs blancs qui trébuchent dans l'Est de l'Afrique à partir du milieu du 19^{ème} siècle tombent régulièrement sur des États guerriers puissants et fiers, à la longue histoire. Que des royaumes africains doivent appartenir à une civilisation supérieure venue de l'extérieur semble, aux yeux des Européens, tellement évident qu'aucune preuve n'est requise - pour l'Europe à cette époque l'Afrique n'a ni histoire ni culture propre. Le premier à le dire au regard de l'Afrique des Grands Lacs est l'explorateur britannique John Speke, qui "découvre" l'Ouganda actuel en cherchant les sources du Nil au milieu du 19^{ème} siècle et qui, ensuite, pénètre jusqu'au Lac Tanganyika, qu'il prend pour la source recherchée. Speke appelle les aristocrates de cette région, dont les Tutsis rwandais, « Wahuma » et les croit « issus des Gallas ou Abyssiniens », donc de l'Éthiopie. Toute la région des Grands Lacs serait aux mains d'étrangers qui l'auraient conquise et qui auraient laissé aux autochtones la culture de la terre tandis que leurs propres jeunes gens garderaient le bétail. L'Éthiopie, gouvernée par « un clan pasteur venu d'Asie » avec « l'élévation des parois du nez comme caractère spécial de son origine asiatique », aurait poussé une grande partie de sa population à l'émigration¹²⁸.

Tout cela ne découle que de l'imagination de Speke. Mais ce sont de telles suppositions qui ont inspiré plus tard l'enseignement colonial selon lequel les rois du Rwanda et d'autres royaumes africains de la région seraient tous des Hamites, donc des descendants de Cham, un des fils du Noé biblique, et donc des descendants d'une civilisation ancienne et étrangère. Comme l'écrit le théoricien influent Seligman dans son ouvrage de référence sur "les races d'Afrique": « les civilisations de l'Afrique sont les civilisations des Hamites, son histoire (NDT: de l'Afrique) est la tradition de ces peuples et de leur interaction avec les deux autres groupes africains, les nègres et les bushmen (...) Les Hamites conquérants étaient des 'Européens' pastoralistes, arrivant vague par vague, mieux armés et intellectuellement plus agiles que les nègres ruraux et sombres »¹²⁹. Parfois les Hamites sont aussi décrits comme des « Sémites de type juif », parfois le Tutsi est « un Européen à peau noire »¹³⁰.

¹²⁸Speke, John Hanning: *Journal of the discovery of the source of the Nile*, Londres 1863, p.241 f.

¹²⁹Seligman, Charles: *Races of Africa*, Oxford 1930, p.96

¹³⁰voir Chrétien, Jean-Pierre/Kambanda, Marcel: *Rwanda, racisme et génocide. L'idéologie hamitique*, Paris 2013, p.50-61

En 1933 le père Pagès, missionnaire catholique de la congrégation des Pères Blancs, publie le premier ouvrage de référence européen sur le Rwanda : "Un royaume hamite au centre de l'Afrique". En accord avec la vision dominante de l'époque, ce livre, dont s'inspireront plus tard les manuels d'histoire du Rwanda indépendant après 1962, explique que les Tutsis viennent « du pays des pharaons »¹³¹. Ils auraient oublié leurs origines mais le livre n'explique pas comment les Européens le savent.

Les stations et écoles des missionnaires européens au Rwanda ont enseigné aux Rwandais ce mélange de fantaisie et de racisme, et les Rwandais l'ont pris pour la vérité supérieure. « La population du Rwanda est constituée de trois races », écrit le premier historien rwandais formé à l'européenne, l'Abbé Alexis Kagame, en 1954 : les "Abatwa", les "Abahutu" et les "Abatutsi". Les Twas, à catégoriser en "Pygmées" et "céramistes", seraient d'une taille moyenne de 1,59m et à l'origine chasseurs. Les Hutus, appartenant au groupe ethnique des Bantous, seraient d'une taille moyenne de 1,67m, « cultivateurs et éleveurs de petit bétail » et formeraient 90% de la population rwandaise. Les Tutsi, des "Hamites", « se reconnaissent à leur type apparenté à celui des Abyssins, des Gallas, des Somalis et de tant d'autres races de la civilisation chamitique » ; ils seraient originaires de l'Afrique « nord-orientale », d'une taille moyenne de 1,80m et pasteurs¹³².

Les doctrines raciales de Kagame étaient universelles dans le Rwanda des années 1950 et durant des décennies, ses livres constituèrent la référence. Cet abbé catholique, issu d'une famille de sages de la cour royale du Rwanda - sans lien familial avec le président rwandais actuel, Paul Kagame - fut le premier directeur de la rédaction du journal catholique Kinyamateka. Son confrère belge de l'époque, Jacques-Jérôme Maquet, a diffusé ces théories raciales dans son propre livre, « Le système des relations sociales dans le Rwanda ancien », qui définit

¹³¹Pagès, Rév. Père: Au Ruanda sur les bords du Lac Kivu. Un royaume hamite au centre de l'Afrique, Bruxelles 1933, p. 1

¹³²Kagamé, Alexis: Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda, Bruxelles 1954, p.7 ff.

les Tutsis et les Hutus comme des « castes » dans un système où « chaque Tutsi peut faire pression sur chaque Hutu »¹³³.

La doctrine selon laquelle Tutsis et Hutus représenteraient des races différentes et que donc le Rwanda ne serait pas une nation unie mais un pays de plusieurs ethnies était la seule vision admissible au Rwanda jusqu'au génocide de 1994. Les Hutus étaient censés représenter 85% de la population rwandaise, les Tutsi 14%, les Twa 1% ; plus tard, on a donné la clé de répartition de 90% de Hutus et de 9% de Tutsis. Le premier parti gouvernemental du Rwanda indépendant, le MDR (Mouvement démocratique républicain), écrit même aujourd'hui sur son site internet à propos des « grandes lignes de l'histoire du Rwanda » : « bien avant le 15^{ème} siècle, le Rwanda était habité par les Batwa - population autochtone des pygmoïdes de la région. Chasseurs des forêts impénétrables, ils vivaient en symbiose avec la nature. Les Hutus, d'origine bantoue, traditionnellement agriculteurs, les avaient rejoints en défrichant les terres. Les 15^{ème} et 16^{ème} siècles virent l'arrivée des éleveurs de bovins nilotiques (tutsis) au Rwanda. »¹³⁴ Tout cela était aussi la présentation faite du Rwanda au reste du monde jusqu'au génocide de 1994, durant lequel on a parfois désigné à l'extérieur les Hutus et les Tutsis comme des "tribus" et le génocide comme une "querelle tribale" - un événement quasi-naturel ne nécessitant pas d'autre explication.

Clichés racistes, réalités sociales

La signification originelle possible des concepts "Hutu" et "Tutsi" est impossible à établir objectivement aujourd'hui, tant ils sont superposés politiquement et idéologiquement depuis l'ère coloniale. Le recours à ces concepts sert toujours à illustrer un déséquilibre de pouvoir, entre Tutsis dits avides de pouvoir et Hutus dits en besoin de protection. L'historien Alexis Kagame prétend dans son œuvre que le terme "Tutsi" aurait signifié quelqu'un qui prend et celui de "Hutu" quelqu'un qui donne, ce qui ramènerait aux anciennes relations féodales entre aristocrates Tutsi et paysans Hutu.

Les idéologies de la libération des Hutus au Rwanda ont relégué aux oubliettes que les historiens coloniaux attribuèrent non seulement aux

¹³³Maquet, Jacques-Jérôme: Le système des relations sociales dans le Rwanda ancien, Tervuren 1954

¹³⁴Les grandes lignes de l'histoire du Rwanda: www.mdrwi.org/historerwa.htm

Tutsi mais aussi aux Hutu une origine non africaine. Les Hutu seraient venus, comme tous les Bantous, "de l'Océanie" et auraient gagné l'Afrique par Madagascar ou l'Europe du Sud-Ouest, écrit Kagame : « Les ressemblances pouvant exister entre Bantu et Australasiens doivent être expliquées en partant d'un foyer commun initial en Asie. »¹³⁵ Pagès fabule même sur un continent effondré, « la Lémurie », d'où les Hutu auraient pu venir¹³⁶.

Le mot "bantou", supposé africain, est lui-même d'origine coloniale. Il fut inventé en 1855 par le bibliothécaire allemand de la colonie du Cap dans l'Afrique du Sud actuel, Wilhelm Bleek, pour distinguer la population noire "normale" et les bushmen des déserts, supposés plus primitifs. "Bantou" a servi longtemps comme mot colonial péjoratif pour désigner les Africains noirs. Il désigne jusqu'à présent un groupe linguistique s'étendant à travers la plus grande partie de l'Afrique. Mais tous les Rwandais parlent une seule langue, le Kinyarwanda, qui fait partie du groupe bantou.

Jan Vansina, l'historien le plus rigoureux du Rwanda précolonial, situe l'origine des concepts Hutu et Tutsi dans les armées et la cour royale du Rwanda : les Tutsi auraient été des combattants et des chasseurs dans l'armée ainsi que des pasteurs et buveurs de lait à la cour ; les Hutu auraient été les porteurs dans l'armée ainsi que des fournisseurs de nourriture et mangeurs d'haricots à la cour¹³⁷. L'historien culturel Jean-Luc Galabert, qui a réalisé les analyses les plus détaillées des traditions orales et linguistiques du Rwanda, note que les textes rituels de la cour royale n'utilisent que très peu les mots Hutu et Tutsi, et cela en relation avec des individus - un Hutu désigne un serviteur ou un semeur qui se présente devant le roi ; "Tutsi" désigne une condition aristocratique qu'un roi nouvellement couronné doit délaïsser. Il retient que Hutu et Tutsi ne sont pas des attributions collectives et que ces concepts n'expriment pas historiquement un déséquilibre constant de pouvoir¹³⁸.

¹³⁵Kagame 1954, p.14

¹³⁶Pages 1933, p.11

¹³⁷Voir Vansina, Jan : Le Rwanda ancien : le royaume Nyiginya. Paris 2003

¹³⁸Voir Galabert, Jean-Luc : Les enfants d'Imana. Histoire sociale et culturelle du Rwanda ancien. Saint-Jean 2012

Historiquement, la dichotomie entre Hutus et Tutsis a été une distinction sociale ramenant à des positions différentes à la cour royale et au-delà dans le reste de la société, et non une distinction ethnique catégorisant l'identité biologique d'une personne. Il y a au Rwanda des clans à dominance Hutu et d'autres à dominance Tutsi, mais les deux catégories sont réparties partout et parfois même au sein d'une même famille. Il n'y a pas entre Hutus et Tutsis de différences de coutumes, de légendes, de contes d'origine ou de dialectes.

Hutu et Tutsi ne sont pas de races différentes qui se seraient rencontrées au Rwanda, mais désignent des différences de pouvoir dans une société en voie de différenciation, diffusées à partir du centre de pouvoir - la cour et les armées - vers l'extérieur. Un conte bien connu au Rwanda reproduit cela symboliquement avec l'histoire des trois fils de Dieu. Gatwa, Gahutu et Gatutsi sont soumis à des épreuves. Dans une des versions, chacun reçoit une jarre de lait. Gatwa la renverse, Gahutu la boit, Gatutsi la garde pour son père et règne ensuite sur ses frères.

De tels contes existent aussi chez d'autres peuples de la région. Mais nulle part ailleurs qu'au Rwanda et au Burundi, on en déduit une différence raciale. Entre 1962 et 1994, quand la différence entre Hutu et Tutsi constituait l'idéologie de l'État au Rwanda, beaucoup d'enfants n'ont connu leur appartenance que lors de leur séparation à l'école. Les cours d'histoire jusqu'à 1994 ont présenté l'histoire du Rwanda comme celle d'une subjugation des Hutus par les Tutsis immigrés : chez les Hutus l'accent était mis sur leur souffrance séculaire, chez les Tutsis sur leurs origines étrangères. Avant le génocide de 1994, des journaux rwandais désignaient les Hutus comme le "peuple majoritaire", les "défricheurs de forêt", "sans craintes" et "solidaires", et les Tutsis comme la "minorité", les "ennemis du peuple", "envahisseurs" et "serpents" ou "cafards". Dans cet univers mental, un Tutsi est automatiquement membre d'une élite à combattre, même s'il vit dans le dénuement ; un Hutu représente automatiquement la majorité réclamant ses droits, même s'il est riche et puissant.

Le génocide au Rwanda a été rendu possible par la conviction que les Hutu et les Tutsi sont deux peuples distincts. Si le pouvoir est défini par la biologie, une élite ne peut être donc évincée que biologiquement, ce qui implique son élimination physique. Si les Tutsis ne constituent pas seulement une minorité mais sont également des conquérants étrangers, et les Hutus pas simplement la majorité mais aussi le seul

peuple légitime, la démocratie au Rwanda signifie donc le pouvoir aux Hutus.

La recherche historique récente a établi que sur les hautes terres de l'Afrique interlacustre les cultivateurs et les éleveurs ont toujours vécu ensemble et se sont déplacés ensemble afin de défricher des forêts ou de fonder des exploitations agricoles. Le Rwanda précolonial n'avait pas de frontières fixes ; c'était un État en expansion dont les institutions servaient à incorporer des populations nouvellement conquises ou de viabiliser des terres vierges. Sous le roi, considéré comme une divinité, il y avait trois catégories de chefs avec de tâches distinctes : un pour administrer les armées et les hommes (*umutware w'ingabo/w'umuheto*), un pour administrer les terres pastorales et le bétail (*umutware w'imikenke/w'inka*) et un pour administrer les terres cultivées (*umutware w'ubutaka*). Le premier représentait la maison royale, le deuxième avait le statut de Tutsi et le troisième celui de Hutu.

Des relations de clientèle se sont développées au fur et à mesure : l'*ubuhake* en tant que contrat de parrainage du bétail, par lequel le gardien des troupeaux est protégé et alimenté par leur propriétaire ; plus tard, *uburetwa*, qui voit le propriétaire demander à son sujet de cultiver aussi la terre ; et l'*igikingi* (*ibikingi* au pluriel), qui est un don de terres du roi à ses chefs qui ensuite demandent un tribut aux cultivateurs et aux éleveurs qui y résident.

L'expansion territoriale du Rwanda sous le roi Kigeri IV Rwabugiri, qui a étendu le territoire du Rwanda au dernier quart du 19^{ème} siècle pour la première fois jusqu'à ses frontières actuelles et même au-delà à l'intérieur du Congo actuel, s'est accompagnée de l'expansion et de la généralisation des *ibikingi* comme mécanismes de dépossession des terres et de l'*uburetwa* comme travail forcé des populations dépossédées au profit des nouveaux seigneurs. Les populations conquises devenaient les Hutus des Tutsis royaux, ce qui établissait un clivage social entre des communautés qui auparavant n'avaient pas eu beaucoup de relations entre elles. Selon l'historien rwandais Jean-Paul Kimonyo « c'est donc à partir de 1870 que l'identification sociale opposant éleveurs tutsis et agriculteurs hutus se répandit dans tout le Rwanda »¹³⁹.

¹³⁹Jean-Paul Kimonyo: Rwanda. Un génocide populaire. Paris 2008, p.25

Vers la fin des années 1880 et le début des années 1890, le Rwanda a vécu un des épisodes les plus pénibles de son histoire avec des famines, des épidémies et la peste bovine qui ont tué jusqu'à 90% des troupeaux. L'aristocratie régnante réagit en généralisant le travail forcé et en confisquant les bovins des cultivateurs afin de reconstituer ses propres troupeaux. C'est donc en tant que phénomène de crise conjoncturelle qu'apparaît le déséquilibre extrême entre une aristocratie toute-puissante et une population paysanne exsangue, situation à laquelle ont été confrontés les Allemands lors de leurs premiers passages au Rwanda.

Cette situation de tensions et de bouleversements extrêmes ne correspondait pas du tout à l'histoire précédente du pays, mais les premiers Blancs arrivés sur place l'ignoraient. Comme partout en Afrique ils considérèrent les conditions rencontrées par hasard comme l'état primaire et immuable des choses, en se basant sur l'idée que l'Afrique était un continent sans histoire. Ils ont utilisé cet état supposé immuable comme cadre de leur propre pouvoir, et par le fait même l'ont consolidé.

Chapitre 8

De l'évangélisation à la "révolution sociale"

Les missionnaires catholiques élèvent une élite tutsi

Le Rwanda est un pays très chrétien. Peu de pays en Afrique ont été si radicalement bouleversés par les missionnaires. L'influence extraordinaire de l'Église catholique a façonné l'univers mental des dirigeants hutus qui menèrent le Rwanda à l'indépendance en 1962 et dont l'héritage politique a rendu possibles aussi bien le génocide de 1994 que l'action des FDLR en exil.

La mission d'évangélisation au Rwanda fut portée par la congrégation des Pères Blancs, née en Algérie française dans le but d'évangéliser l'Afrique. Elle envoya surtout dans la colonie allemande du Rwanda des missionnaires ressortissants du Reich allemand mais qui provenaient de l'Alsace francophone.

C'est le 5 mai 1867 que le fondateur des Pères Blancs, Mgr Charles Lavigerie, archevêque français d'Alger, appela à porter la civilisation « au-delà du désert jusqu'au centre de cet immense continent encore plongé dans la barbarie ». ¹⁴⁰ En 1868 il fonda la „Société Missionnaire d'Alger“, connue plus tard comme Société des Missionnaires d'Afrique, d'abord pour prendre soin des orphelins ; ses membres se faisaient appeler "Pères Blancs" parce qu'ils portaient l'habit blanc des Arabes.

¹⁴⁰Mgr Charles Lavigerie: Lettre pastorale du 5 mai 1867, cité dans : Storme, R.P.Marcel: Rapports du Père Planque, de Mgr Lavigerie et de Mgr Comboni sur l'Association Internationale Africaine. ARSOM 1957, p.16

Lavigerie proposa au Pape une mission catholique pour l'Afrique. Dans un "mémoire secret" daté de 1878 adressé au Pape Pie IX, l'archevêque forgea le projet « de les civiliser en transformant les Africains »¹⁴¹. L'Afrique équatoriale - du Sahara jusqu'au Zambèze, de l'Atlantique jusqu'à l'Océan Indien - offrait l'avantage que ses quelque 100 millions d'habitants étaient « des populations barbares, sans doute, mais neuves et simples, que l'orgueil de l'erreur n'a pas égarés, qu'une corruption savante n'a pas perdues ». Les missionnaires à y envoyer devraient donner aux « Africains choisis par nous (...) l'éducation qui leur permettra d'exercer aux moindres frais possibles pour les Missions, le plus d'influence possible parmi leurs compatriotes ». Il n'y aurait pas de plus grande œuvre dans toute l'histoire de l'Église, flattait-il le Pape, que l'annonce de « cette grande croisade de foi et d'humanité » et « la création d'une armée d'apôtres qui marcheraient à la mort pour sauver la vie et la liberté des pauvres fils de Cham » - les Hamites.

Le 24 février 1878, le Vatican chargea la Société des Missionnaires de Mgr Lavigerie de fonder deux missions en Afrique centrale : l'une sur les rives du lac Tanganyika, dans la Tanzanie actuelle, et l'autre dans l'Ouganda actuel. Dans ce cadre, les Pères Blancs étendirent également leur action au Rwanda et au Burundi actuels. Les buts de l'action missionnaire au Rwanda étaient donc déjà définis par l'Église catholique bien avant que les premiers Européens n'aient mis les pieds dans ce pays : identifier et évangéliser une élite locale pour sauver les Hamites et abolir l'esclavage. Tout le cadre analytique européen des relations hutu-tutsi était tracé dès le début.

Mgr Jean-Joseph Hirth, évêque Alsacien ayant l'expérience en Ouganda, fut nommé vicaire apostolique de la province ecclésiastique du Nyanza-Sud qui englobait le Rwanda. Il s'y rendit en 1899, rencontra au Rwanda l'explorateur allemand Richard Kandt, et visita la cour royale le 2 février 1900. Juste après son audience, il fonda à proximité la première paroisse catholique du Rwanda, Sainte Marie qui deviendra la mission de Save. Sa date de fondation, le 8 février 1900, est considérée comme la date de naissance de l'Église catholique du Rwanda. D'autres

¹⁴¹Citations de : Lavigerie: Mémoire secret sur L'Association Internationale Africaine de Bruxelles et l'Évangélisation de l'Afrique Équatoriale adressé à Son Éminence le Cardinal Préfet de la S.C. de la Propagande, Alger 2 janvier 1878, cité dans Storme, p.103

missions des Pères Blancs furent créées par la suite en 1902 et 1903 : Zaza, Nyundo, Rwaza, Mibirizi. La plus importante, Kabgayi, fut établie en 1906 près de l'actuelle ville de Gitarama et fut choisie comme siège épiscopal.

La construction d'une mission au Rwanda, pays sans tradition urbaine et sans routes, était comparable à l'érection d'une forteresse dans l'Europe du moyen-âge. L'effort logistique fut immense ; des centaines de gens furent contraints au travail forcé ; et il fallut organiser un approvisionnement dans la durée. Les forteresses missionnaires catholiques au Rwanda étaient des citadelles de pouvoir, sans égal, même à la cour royale ou dans l'administration coloniale. Ces églises restent imposantes aujourd'hui. La maison royale du Rwanda garda ses distances par rapport aux Pères Blancs, entre autres parce qu'elle prenait ces missionnaires barbus avec leurs robes blanches pour des sentinelles des esclavagistes arabes que le Rwanda avait su naguère mettre en déroute. Les missions attirèrent d'abord les Rwandais en quête de protection, partant des Hutus et des Tutsis démunis.

L'entrée dans le giron de l'Église catholique n'était pas facile à l'époque. Le catéchuménat et la préparation au baptême étaient organisés par les Pères blancs sur une période de quatre ans. Selon l'historien ecclésiastique rwandais Laurent Rutinduka, « les néophytes devaient connaître par cœur les prières du matin et du soir ; éviter la polygamie ; montrer le désir de pratiquer les commandements ; éviter de fumer du chanvre et s'abstenir d'être des sujets de scandale ». Les conditions du baptême étaient définies comme suit : « avoir présenté les aptitudes et les garanties morales d'être un bon chrétien ; être persévérant dans le cheminement spirituel et être capable d'établir des meilleures relations avec les chefs locaux »¹⁴². Les premiers baptêmes, de vingt-deux hommes et de quatre femmes, eurent lieu le 11 avril 1903.

Les écoles des missions furent la base des petits séminaires, pour lesquels Mgr Hirth établit les critères d'admission suivants en 1905 : « néophytes de 13 à 15 ans, nés de parents chrétiens ; caractère ouvert, respectueux, docile ; foi solide ; bonne santé ; intelligence supérieure à

¹⁴²Rutinduka, Laurent : L'Église catholique au Rwanda, dans : Gatwa/Rutinduka:Histoire du christianisme au Rwanda des origines à nos jours, Yaoundé 2004, p.29 f.

la moyenne ; connaissance du swahili et l'orthographe»¹⁴³. Le catéchuménat ne se limitait pas à l'apprentissage de la religion chrétienne mais prônait aussi l'éloignement de la culture et des traditions rwandaises. Dans le catéchisme rwandais, le premier commandement ("Je suis le Seigneur ton Dieu. Tu n'auras pas d'autres dieux que moi") était ainsi commenté dans le catéchisme en vigueur jusqu'après l'indépendance du Rwanda : « Le premier commandement nous interdit d'adorer autre chose que Dieu ; il nous interdit de consulter les devins, d'honorer les ancêtres et les héros religieux du passé ; il nous interdit de pratiquer le rite du deuil et du retrait de deuil, ainsi que d'autres coutumes païennes »¹⁴⁴.

L'aristocratie rwandaise fut d'abord sceptique envers ces nouveaux croyants aux idées étrangères et aux langues d'enseignement incompréhensibles, évoquant un peu la façon dont sont perçus les élèves des écoles coraniques islamistes radicales de l'Europe aujourd'hui. A la cour royale, on les appelait ironiquement les *inyangarwanda*, "ceux qui haïssent le Rwanda"¹⁴⁵. Ce fut seulement quand les missions se révélèrent des bases utiles pour la reconquête de contrées perdues face aux rebelles que les relations s'améliorèrent. Le roi du Rwanda accorda la liberté de culte en 1917 à ses sujets, ce qui permit à la couche dirigeante de la société de s'ouvrir à la religion. Cela se produisit directement après que les troupes du Congo Belge eurent chassé le pouvoir allemand colonial.

La Belgique catholique comme pouvoir mandataire au Rwanda montra un tout autre zèle missionnaire que les Allemands. Léon Classe, vicaire général et premier évêque du Rwanda résidant sur place à partir de 1922, agit selon la devise « Qui a en main les jeunes Tutsis, aura le contrôle du Rwanda tout entier »¹⁴⁶. Le pouvoir politique fut concentré dans les mains des Tutsis. Le système traditionnel de chefs avec des compétences différentes et se chevauchant les unes les autres fut aboli en 1926 en faveur du modèle colonial standard et ils furent remplacés

¹⁴³Cité dans: Rutinduka 2004, p.39

¹⁴⁴Gatekisuus, Kabgayi 1957, cité dans: Rutayisire, Paul : Le remodelage de l'espace culturel rwandais par l'Église et la colonisation. Cahiers du Centre de Gestion des Conflits No 1, UNR Butare 2001, p.43

¹⁴⁵Carney, J.J. : Rwanda before the genocide. Catholic politics and ethnic discourse in the late colonial era, Oxford 2014, p.27

¹⁴⁶Léon Classe: Lettre pastorale 1928, cité dans : Perraudin, André : Un évêque au Rwanda. Saint-Maurice 2003, p.193

par des chefs et des sous-chefs de territoire, presque tous tutsis. Le travail forcé traditionnel *uburetwa*, qu'un propriétaire foncier était naguère autorisé à exiger de la part des exploitants de ses terres fut réduit de deux jours à un jour par semaine en 1927, mais généralisé à tous les hommes adultes. Par cette mesure, le pouvoir colonial échafauda un système de classes avec des dirigeants tutsis et des travailleurs hutus.

À partir de 1926 le pouvoir belge introduisit des cartes d'identité qui spécifièrent l'"ethnie" de leur détenteur - Tutsi, Hutu ou Twa. L'identification de l'ethnie - traduit en kinyarwanda, qui ne connaissait pas ce concept, avec le mot désignant les espèces animales (*ubwoko*) - s'opéra sur la base des indications des chefs, des caractères physiologiques - taille, longueur du nez - et parfois de la situation socio-économique. Qui possédait plus de dix vaches pouvait être classé comme tutsi, même s'il n'y avait pas de base légale pour cette mesure citée abondamment par la suite.

En 1928, le catholicisme devint religion d'État. En 1929 l'Église catholique obtint le monopole de l'éducation. En 1930 la première école secondaire du Rwanda fut créée à Astrida (Butare), le Groupe Scolaire d'Astrida, où l'on recrutait les chefs. Le 14 novembre 1931 le roi Musinga, qui ne s'était pas tellement montré très chrétien au début de son règne, fut destitué en raison de sa prétendue "résistance au progrès". À l'initiative du Mgr Classe, son fils accéda au trône sous le nom de Mutara III Rudahigwa.

Mutara III se révéla un catholique enthousiaste - il se soumit à un catéchuménat de douze ans, divorça de son épouse non chrétienne, et le 17 octobre 1943, il fut le premier roi du Rwanda à se faire baptiser - sous les prénoms de Charles (comme Charles Lavigerie), Léon (comme Léon Classe) et Pierre (comme Pierre Ryckmans, le gouverneur belge du Ruanda-Urundi). Le 27 octobre 1946, lors de festivités somptueuses, le roi du Rwanda consacra le Rwanda au "Christ-Roi". Lors de l'acte de consécration, il déclama : « Seigneur Jésus, Roi de tous les hommes et de toutes les nations, moi, Mutara Charles Léon Pierre, m'incline devant Vous, ainsi que devant votre Mère, la Vierge Marie, Reine de la terre et du ciel. Je reconnais que Vous êtes le souverain Maître du Rwanda, l'origine de tout pouvoir. Seigneur Jésus, c'est Vous qui avez formé notre pays. Vous nous avez offert une longue lignée de rois pour le gouverner à Votre place, alors qu'ils ne Vous connaissaient

pas. Quand le temps fixé par Votre Providence fut arrivé, Vous Vous êtes fait connaître, Vous nous avez envoyé vos apôtres. Ils nous apportèrent la Lumière et la Vie. Maintenant que nous Vous connaissons, nous reconnaissons publiquement que Vous êtes notre Maître et notre Roi. Seigneur je Vous donne mon pays, mes compatriotes et ma personne. Faites que les hommes du Rwanda aiment leur pays. (...) Faites que les femmes du Rwanda fassent honneur à leur maternité. (...) Que tous les chefs du Rwanda gouvernent ce pays dans la justice. Que tous leurs jugements soient impartiaux. Qu'ils ne tiennent compte d'aucune préférence de sorte qu'aucun de mes sujets ne soit lésé. Qu'ils abandonnent toute tromperie, toute rancune et toute haine. Qu'entre eux, il n'y ait point de partis, mais que tous soient unis dans la charité. »¹⁴⁷

À partir de ce moment, ce fut la mode de devenir catholique. En 1932, seulement 5.000 Rwandais avaient accompli le catéchuménat ; mais en 1955, ils étaient 500.000. Les chrétiens convertis (*abakristu*) dédaignèrent les païens (*abapagani*). Selon l'historien rwandais Rutayisire « ils se réunissaient entre eux, se fréquentaient et se mariaient entre eux. Le nouveau statut des convertis allait de pair avec le port des signes symboliques nouveaux (chapelets, médailles, croix, noms chrétiens, etc.) et la conscience de former une nouvelle catégorie sociale. »¹⁴⁸ Et ils intériorisèrent ce qu'ils apprirent des livres des Blancs à propos des Hutus et des Tutsis.

Pour la masse de la population, ce fut une époque très dure. Le discours politique du Rwanda allait par la suite identifier l'élite en tant que tutsi et la masse des sans-droits en tant que hutu. On oublia que la plupart des Tutsi n'avaient jamais fait partie d'une élite quelconque et que les Hutus n'étaient pas tous dénués de droits. Selon l'historien Rutembesa, « une fraction des Tutsis associés au pouvoir colonial commença à justifier sa position en cherchant dans une histoire fictive le fondement de sa supériorité »¹⁴⁹. Inversément, comme dans un effet miroir, plus tard des intellectuels hutus y trouveraient la justification de la raison pour laquelle les Tutsis "arrogants" devraient disparaître.

¹⁴⁷Acte de consécration du Rwanda au Christ-Roi par le Mwami Mutara III Rudahigwa, 1946

¹⁴⁸Rutayisire 2001, p.59

¹⁴⁹Rutembesa, Faustine : Ruptures socioculturelles et génocide au Rwanda, Cahiers du Centre de Gestion des Conflits no 2, UNR Butare 2001, p.107

La mission catholique élève une contre-élite hutu

Les ouvrages historiques sur le Rwanda tendent à réduire la "Révolution Sociale" de 1959 qui a conduit à la fondation de la République hutu du Rwanda à une note de bas de page ; c'est le génocide de 1994 qui compte. Mais au Rwanda les événements de 1959 ont marqué tout le monde jusqu'au génocide de 1994, et les génocidaires ainsi que les FDLR en tirent leur légitimité. Il est donc important de les comprendre.

La transition des doctrines raciales coloniales à la prédiction du génocide fut d'abord théorisée par des Blancs, dans une série d'articles anonymes qui parurent dans le journal colonial *La dépêche du Ruanda-Urundi* édité à Bukavu au Congo sous le titre : „un abbé rwandais parle“. Un de ces articles fut prophétique :

« Est-ce que le Hutu est malheureux ? Je réponds OUI, et je ne l'ai jamais connu autrement depuis 30 ans. Malheureux car il n'est jamais sûr de conserver pour lui l'argent qu'il possède. Malheureux, car il n'est jamais sûr de posséder le soir le toit qui l'abrite. Malheureux, car il n'est jamais sûr de manger la récolte de ce qu'il sème. Le coupable ? L'administration indirecte, donc nous (...) Nous nous trouvons en pleine barbarie sous des apparences de civilisation et avec des seigneurs au volant de leurs belles voitures de luxe, promenant leurs cerveaux et leur mentalité de Huns. Le Hutu ne peut plus être maintenu dans une obéissance passive que par son maintien dans la pauvreté, la terreur, l'insécurité, le tout soigneusement entretenu par les autorités indigènes sous le couvert de cette sacro-sainte administration indirecte, qui permet le renforcement de ce mur de silence toujours effectif, soyez-en persuadés. Et au fond c'est heureux, car si le Hutu sur toute la surface du pays devait se mettre à parler, s'il brisait les chaînes de terreur qui l'étranglent, ce serait le plus grand malheur qui pourrait arriver ; le pays vivrait un déchaînement de passions indescriptibles, nous serions entraînés dans la plus bestiale des révoltes qui comme un torrent déchaîné balayerait tout, Tutsis et Blancs et réduirait à néant toute notre œuvre civilisatrice de 50 ans. »¹⁵⁰

Au moment de la publication de ce texte en 1956, des réformes étaient discutées depuis longtemps au Rwanda. Après la deuxième guerre

¹⁵⁰Un Abbé rwandais parle, « La dépêche du Ruanda-Urundi » 24 août 1956, cité dans : Perraudin 2003, p.109-111

mondiale, une nouvelle génération avait pris les rênes de part et d'autre, au sein de l'administration belge et de l'église catholique. Le travail forcé *uburetwa* fut aboli en 1949 et la relation de parrainage *ubuhake* le fut en 1954. Dorénavant les „clients“ furent autorisés à posséder les deux tiers du bétail dont ils avaient la garde. Mais il n'y eut pas de réforme foncière en conséquence ; en revanche, les pâturages *ibikingi* furent privatisés dans les faits. Et donc des vaches des Hutus se mirent à paître sur des terres des Tutsis, générant de nouveaux conflits. À partir de 1954, un "Conseil Supérieur du Pays" (CSP) fut établi à côté du roi par l'administration belge.

À cette époque, le Rwanda comptait un peu plus de 2 millions d'habitants, dont 250.000 de Tutsis pauvres, 10.000 Tutsis riches et 2 millions de Hutus pauvres.¹⁵¹ Moins de 10.000 Rwandais habitaient dans les villes et n'étaient donc assujettis à aucun chef. Les débats politiques étaient restreints à quelques milliers d'hommes : les "Astridiens" tutsis formés comme administrateurs à Butare, et les "séminaristes" hutus, génération montante de prêtres, issus pour la plupart de l'évêché de Kabgayi. La lutte de pouvoir entre les deux groupes trouva son issue dans la "révolution sociale", dont les "séminaristes" furent les vainqueurs et fondèrent ensuite le Rwanda chrétien en tant que République hutue.

Le point de départ de cette évolution fut la publication de la "Note sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda" du 24 mars 1957 - un document rédigé par un groupe d'intellectuels hutus, tous séminaristes catholiques, entré dans l'histoire comme "le manifeste des Bahutu". « D'aucuns se sont demandé s'il s'agit là d'un conflit social ou d'un conflit racial », avance le document. « Dans la réalité des choses et dans les réflexions des gens, il est l'un et l'autre. On pourrait cependant le préciser : le problème est avant tout un problème de monopole politique dont dispose une race, le mututsi : monopole politique qui, étant donné l'ensemble des structures actuelles, devient un monopole économique et social; monopole politique, économique et social qui, vu les sélections de facto dans l'enseignement, parvient à être un monopole culturel, au grand désespoir des Bahutu qui se voient condamner à rester d'éternels manœuvres subalternes. »

¹⁵¹Chiffres du gouverneur Jean-Paul Harroy de 1958, cités dans: Rutayisire, Paul : Église catholique dans la société rwandaise, un regard interrogateur! Gatwa/Rutinduka 2014, p.270

Les Belges partagèrent cette analyse. Le résident-général belge au Ruanda-Urundi, Jean-Paul Harroy, déclara : « Je suis personnellement convaincu que la distinction en cause concerne maintenant deux groupes sociaux qui s'identifient de moins en moins avec les deux groupes raciaux reconnus par l'anthropologie physique. »¹⁵² Une mission de l'ONU qui se rendit au Rwanda en septembre et octobre 1957 fut accueillie par des manifestations de Tutsis en faveur de l'"indépendance", tandis que des activistes hutus réclamèrent la "défédalisation", donc la fin du pouvoir Tutsi. La mission onusienne conclut que la Belgique devait « accélérer l'émancipation des Hutu par tous les moyens ». ¹⁵³

À cette fin, le Conseil Supérieur du Pays désigna une commission spéciale d'étude sur „le problème social hutu-tutsi " en 1958. Lors de la session d'ouverture, on lut et discuta le "Manifeste des Bahutu". L'un des signataires, Vianney Bendantunguka, osa une comparaison entre les réformes nécessaires au Rwanda et la révolution française de 1789 et demanda « une révolution non sanglante, mais pacifique (...) afin d'épargner une révolution sanglante à notre prospérité ». ¹⁵⁴

Une "déclaration des Bahutu" transmise à la Commission rappela le mythe de Gatutsi, Gahutu et Gatwa, qui avaient réagi différemment à des épreuves et dont les descendants portent le fardeau jusqu'à ce jour, avec Gatutsi dans le rôle du dominateur des autres. Dans le Rwanda chrétien les trois frères ne pouvaient naturellement plus être nommés fils de Dieu comme auparavant, mais fils du "premier Rwandais" Kanyarwanda. « Nous provenons tous de Kanyarwanda, nous avons ensemble constitué le Ruanda en défrichant la forêt, nous formons le Rwanda. De quel droit Gatutsi nous opprime-t-il alors que nous sommes frères ? » La réduction des trois "races" à trois individus donne lieu à la déduction d'une différenciation de caractères différents. « Il y a Gatutsi qui révère la vérité et Gatutsi qui méconnaît la vérité (...) afin de s'assurer de la possession de tous les biens du pays (...) Cette cupidité de sa part est pleine d'une malveillance outrancière, ses yeux en sont devenus hagards, son ventre insatiable, et son cœur abruti (...) C'est d'ailleurs l'origine des difficultés actuelles et de toutes celles qui

¹⁵²Cité dans: Perraudin 2003, p.134

¹⁵³Cité dans : Perraudin 2003, p.126

¹⁵⁴Documents du CSP : Mot d'Introduction

suiront. » Le Hutu éclairé est présenté comme homme meilleur ; ce sont les Hutu « qui forment la force du pays, qui le constituent ». ¹⁵⁵

Les recommandations de la Commission, comprenant l'introduction du suffrage universel, ne furent pas suivies par le CSP qui décida au lieu de cela de supprimer la mention de l'ethnie sur les cartes d'identité. Pour les partis politiques hutus, le moment était venu de mobiliser les masses au lieu d'en appeler à l'arbitrage de la cour royale.

Le véhicule de la mobilisation fut le Mouvement Social Muhutu (MSM), créé au séminaire de Kabgayi en juin 1956 avec l'objectif de changer « les coutumes et institutions coutumières dans un sens démocratique » ¹⁵⁶. L'animateur le plus importat du MSM fut Grégoire Kayibanda, qui deviendrait plus tard le premier président du Rwanda indépendant. Il était proche de l'archevêque suisse de Kabgayi, André Perraudin. Six des neuf signataires du "manifeste des Bahutu" furent des anciens séminaristes de Kabgayi tout comme Kayibanda et originaires de la région de Gitarama dans le Rwanda central ; ils formèrent le noyau de l'élite gouvernementale du Rwanda après l'indépendance.

Kayibanda, né en 1924 à Tare près de Gitarama, fut scolarisé au petit séminaire Kabgayi et entra au grand séminaire de Nyakibanda. À partir de 1952 il dirigea la Légion de Marie, une organisation de laïques catholiques, puis à partir de 1955 le premier journal rwandophone *Kinyamateka*. Envoyé en Belgique par l'Église pour un stage en 1957, Kayibanda retourna au Rwanda en novembre 1958 et devint président du MSM, de la Légion de Marie et de la coopérative paysanne Trafipro (Travail, Fidélité, Progrès).

L'Église catholique autour de l'archevêque Perraudin à Kabgayi fut solidaire de ces révolutionnaires sociaux hutus. Dominique Nothomb, un des principaux Pères Blancs au Rwanda, écrivit dans une "note sur la pensée chrétienne" que le Rwanda avait un « problème racial » ¹⁵⁷. Guy Mosmans, Père blanc belge bien connu au Rwanda, prôna en septembre 1958 une « république hutu ». ¹⁵⁸

¹⁵⁵Documents du CSP: Déclaration des Bahutu

¹⁵⁶Rutayisire 2014, p.275

¹⁵⁷Cité dans : Carney 2014, p.93

¹⁵⁸Cité dans : Carney 2014, p.94

La "Révolution Sociale" de Kayibanda porte les Hutu radicaux au pouvoir

Le 25 juillet 1959, le roi du Rwanda mourut soudainement dans un hôpital au Burundi. Lors des funérailles trois jours plus tard, les notables tutsis de la Cour royale nommèrent comme successeur son demi-frère Jean-Baptiste Ndahindurwa, âgé de 24 ans, sous le nom de Kigeri V Ndahindurwa. Les leaders hutus ne reconnurent pas le nouveau roi et ce dernier ne maîtrisa jamais la situation. Toutes les forces politiques commencèrent à s'organiser en partis.

L'Union Nationale Rwandaise (UNAR), créée en août 1959 et dirigée par des Tutsis, prôna l'indépendance du royaume rwandais. Le mot d'ordre de son premier congrès en septembre 1959 fut : "vive le Rwanda, vive le Mwami (NDT : roi), vive l'indépendance ! Dehors les Blancs, les missionnaires, les diviseurs du peuple !" Le Mouvement Social Muhutu (MSM) de Grégoire Kayibanda s'érigea en Parti du mouvement de l'émancipation hutu (Parmehutu) avec le but de "mettre fin au colonialisme tutsi" et à son "régime de type féodal". L'Association pour la Promotion de la Masse (Aprosoma) de Joseph Gitera se présentait en rivale non cléricale du Parmehutu, moins influente mais non moins radicale.

Lors d'un meeting à Astrida (Butare) Gitera proclama les "dix commandements adressés aux Bahutu qui veulent se libérer du joug des Tutsis" - précurseur des fameux "dix commandements des Bahutu" de 1990, manifeste de l'idéologie du génocide. Gitera déclara aux Hutus ¹⁵⁹:

- « 1. Désormais, n'aie confiance et ne compte que sur Dieu et toi-même. Ne fais jamais confiance au Tutsi et ne compte jamais sur lui.
2. Ne jure jamais par le nom du Tutsi car il est haïssable.
3. Ne tiens jamais conseil avec le Tutsi car sa nature n'est que trompeuse.
4. Ne te lie jamais d'amitié avec lui : vivre avec un Tutsi c'est se mettre la corde au cou.

¹⁵⁹Cité dans : Mbonimana, Gamaliel / Karangwa, Jean de Dieu: Expert report prepared for ICTR, Arusha 13 février 2007, p.42

5. Si on se vengeait du mal qu'il a fait, aucun Tutsi ne survivrait au Rwanda. Ce n'est pas bien de se venger. Cependant se protéger contre l'ennemi ou exercer la légitime défense est reconnu par la loi.
6. Ne commets jamais d'adultère avec les femmes ou filles Tutsi. Les prendre pour épouse n'est pas interdit, le pire est de courir après elle. Ou bien coller à elle comme des tiques.
7. Ne mens jamais comme le Tutsi. Dis toujours toute la vérité. Rends publiques toutes les ruses du Tutsi.
8. Ne vole pas comme le Tutsi. Appauvris-le pour qu'il vole. Et s'il le fait qu'il continue à en vivre.
9. Il est abominable de convoiter leurs femmes et leurs filles. Elles ne surpassent pas les nôtres en beauté mais plutôt en nombreux vices.
10. Ne convoite pas les biens d'autrui comme le Mututsi; sa cupidité est le fléau qui nous a exterminés. Amadouer, tromper pour profiter de quelqu'un ou pratiquer le "ôte-toi que je m'y mette" du Tutsi est une malchance indicible. Que ces pratiques soient bannies à jamais du Rwanda. »

La "révolution sociale" traduit cette pensée en actes – des actes qui, pour les FDLR et les idéologues hutus rwandais sont encore aujourd'hui les actes fondateurs du Rwanda "libre".

La révolution commence le 1^{er} novembre 1959. Son héros, Dominique Mbonyumutwa, est l'un des rares sous-chefs hutus de l'époque. Né en 1921 et d'abord novice à Kabgayi, il travailla comme professeur, pour quelques années à la société minière belge Somuki dans les mines d'étain de Rutongo - où habitait à l'époque aussi la famille de Straton Musoni, vice-président des FDLR. En 1952 Mbonyumutwa devint sous-chef de Mahembe, seul Hutu parmi les sous-chefs du chef Tutsi Gashagaza du district de Ndiza.

Les événements du 1 novembre 1959 sont relatés dans un rapport d'investigation belge¹⁶⁰. « Ce matin de la Toussaint, Mbonyumutwa revenait en compagnie de sa femme d'une mission catholique où il avait suivi l'office divin. À peu de distance de sa maison, il fut dépassé par un groupe de jeunes tutsis dont deux l'accostèrent fort poliment :
' Bonjour Sous-chef, comment allez-vous ?'

¹⁶⁰Pour le suivant : Hubert, Jean-R : La Toussaint rwandaise et sa répression, Bruxelles 1965, p.30 f.

'Merci. La messe était belle et le sermon riche d'enseignements, ne trouvez-vous pas ?'

Et la conversation se poursuivit sur des banalités, lorsqu'enfin elle prit un tour politique :

'Vous devenez très important, sous-chef, on parle beaucoup de vous ces derniers temps.'

'Me reprocherait-on quelque chose ?' demanda ironiquement le sous-chef, bâti en hercule, et qui n'avait en face de lui que quelques jeunes freluquets. La gifle partit et les autres jeunes-gens intervinrent. La femme de Mbonyumutwa s'enfuit pour chercher du secours et la nouvelle de cette agression se répandit chez les Hutus. »

Tôt le matin du surlendemain 3 novembre, toujours selon le rapport belge, les Hutus de Ndiza se seraient rendus chez le chef tutsi Gashagaza pour se plaindre. Le sous-chef Tutsi Nkusi leur aurait déclaré : 'Je sais que vous êtes Aprosoma. Sachez que votre gros patron (Mbonyumutwa) sera un de ces jours tué...' C'en était trop. La foule se déchaîna. Nkusi aurait été battu avec des coups de massues et de machettes. Il devait survivre, mais : « Le sang était versé, la révolution commençait. Rapidement, comme un gigantesque feu de brousse, elle se répandit de proche en proche et traversa tout le pays. »

Selon Mbonyumutwa lui-même, tout cela n'était pas si spontané que le décrivent les Belges. Déjà le jour précédent, il avait lui-même rencontré Kayibanda, le chef du Parmehutu, pour rédiger avec lui une lettre de protestation. Il la présenta à l'administrateur belge de Gitarama. En rentrant chez lui il aurait déjà vu « des barricades dressées spontanément par la population »¹⁶¹.

Le soir du 3 novembre, l'administrateur belge du district voisin de Nyanza, Louis Jaspers, se rendit à Gitarama¹⁶². Là, un témoin lui raconta ce qui s'était passé le matin à Ndiza. « Il expliqua que tout Ndiza est à feu et à sang et que les Hutus tuent systématiquement les autorités tutsies. Avec l'exagération coutumière des Africains, et sous l'influence de l'émotion compréhensible engendrée par ce qu'il venait de vivre, il affirma qu'il y avait des dizaines de morts, et des centaines de maisons

¹⁶¹Entretien avec Dominique Mbonyumutwa à l'occasion du 25ème anniversaire de la révolution sociale, publié sur sa page web www.dominiquembonyumutwa.info

¹⁶²Pour le suivant: Extraits des mémoires de Louis Jaspers, publiées sur la page web www.dominiquembonyumutwa.info

de Tutsi incendiées. Il expliqua même que 'toutes les autorités sont éliminées, il n'y a plus de Tutsis à Ndiza'. C'est la révolution, s'exclame-t-il ! »

Jaspers décida de partir vers Ndiza la nuit même. En quittant Gitarama, vers 22 heures, il tomba sur une patrouille militaire belge composée de soldats congolais de la Force Publique et il l'emmena avec lui. « Nous voilà en route, en pleine nuit. Dès notre entrée dans le district, nous avons vu des maisons incendiées. Et à trois endroits les militaires ont dû déblayer la route, entravée par des arbres que venaient d'abattre les révolutionnaires qui se gardaient bien de se montrer. La nuit était noire. Avec le cœur lourd, nous voyions la lueur des huttes incendiées sur les collines mais je ne voulais pas m'arrêter ». Sa destination était Nyabikenke, siège du chef Gashagaza. « Cependant, peu avant Nyabikenke à la hauteur de la maison du sous-chef Ziruguru, nous avons été arrêtés par un groupe d'incendiaires dont plusieurs étaient ivres. Les meneurs déclaraient qu'ils ne voulaient plus des autorités tutsi. » La maison de Ziruguru n'était plus qu'une ruine. Deux blessés graves gisaient à l'intérieur. Jaspers les emmena.

Vers une heure de matin, Jaspers arriva au centre de négoce de Remera. « Nous y faisons face à un groupe important de Hutus en armes. Ils semblent soulagés de notre arrivée. Ils crièrent : 'Les Blancs, les Blancs... Bienvenue'. Aucune attitude hostile, au contraire (...) ils voulaient, disaient-ils 'que les Blancs restent au Rwanda car les Tutsis veulent les chasser pour réinstaurer la féodalité, la soumission et l'exploitation des Hutus comme par le passé'. La scène était dramatique : dans la nuit noire éclairée seulement par quelques bûchers et un ou deux magasins incendiés et pillés, dont 'la coopérative des Batutsi', j'entendis le gémissement d'un blessé ». Jaspers l'emmena aussi. Puis il arriva enfin au siège administratif du chef Gashagaza. Il était gardé par une cinquantaine de Hutus en armes. « À ma question sur l'objet de leur présence à cet endroit, ils répondent qu'ils gardent la caisse du chef pour que les Tutsi ne puissent s'enfuir avec elle, car 'c'est notre argent', il provient des impôts qu'ils ont payés aux sous-chefs ! Cela démontre à mes yeux que cette révolte n'est pas fortuite mais qu'elle a été préparée, sans doute par Dominique Mbonyumutwa, le seul sous-chef hutu de la province. Je suis agréablement surpris. »

Sous l'impression de cette conclusion étonnamment optimiste, Jaspers fait rapport au résident-général Harroy le lendemain. Le rapport, établi par le Résident Preud'homme, résuma : « Les Hutus déclarent chasser définitivement tous les Tutsis de la chefferie. » L'enquête belge ultérieure conclut : « Pour les Hutu, 'le jour de gloire' était arrivé »¹⁶³ - une formule empruntée à la révolution française de 1789. Les Nations unies devaient dénombrer environ 200 morts au total et plusieurs dizaines de milliers de déplacés Tutsi.

La nature systématique des attaques s'explique par la structure de l'habitat du Rwanda à cette époque : un chef sur une colline, « entouré de tous ses sujets, tutsis et hutus, liés à lui dans une relation de clientèle », comme le décrit une des très rares études ethnologiques du Rwanda contemporain, effectuée durant les années 1960 et 1961¹⁶⁴. Les voisins tuaient des voisins pour s'emparer de leurs biens et leur pouvoir.

Le pouvoir belge n'intervint que lorsque les milices traditionnelles de la Cour royale se mirent en route contre les insurgés. Harroy décréta l'Etat de guerre et fit venir au Rwanda le colonel belge Guy Logiest du Congo belge, commandant des troupes coloniales de la Force publique. Logiest devint gouverneur militaire du Rwanda, doté de pouvoirs spéciaux, le 12 novembre 1959. Jusqu'en janvier 1960, il démit la plupart des chefs tutsis et les remplaça par des Hutus. Le CSP fut dissous. Tout ça se passa en collaboration avec le parti hutu Parmehutu.

Par milliers, les Tutsis partirent en exil ou se retrouvèrent comme réfugiés dénués de tout dans la région sèche et chaude du Bugesera, au sud-est du Rwanda. Des camps de déplacés gigantesques, gardés par des soldats congolais de la Force publique coloniale, surgirent autour de Nyamata - plus tard l'un des principaux foyers du génocide de 1994, dont l'église catholique est devenu un site de commémoration. Entre-temps le Parmehutu demanda l'indépendance du Rwanda en tant que république. A ce stade, il devint le MDR-Parmehutu (Mouvement Démocratique Républicain). Dans un "appel à tous les anticolonialistes du monde", publié à Gitarama le 8 mai 1960, le parti demanda « une indépendance qui lève les deux colonialismes que l'Histoire a

¹⁶³Hubert 1965, p.32

¹⁶⁴Gravel, Pierre Bettez: Remera. A Community in Eastern Ruanda. La Haye 1968, p.158

superposés sur les populations : le colonialisme des Tutsi et la tutelle européenne ».

Les Belges restèrent largement passifs face à la violence continue. Le major Bruneau du 4^{ème} bataillon de para-commandos rapporta de la région de Butare en juin 1960 : « Cette fois c'est l'incendie général. On a l'impression qu'aucune case tutsi ne sera épargnée. Une véritable hystérie s'est emparée des Hutus. C'est le règlement des comptes et l'assouvissement de la vengeance contenue depuis des années. Devant un tel désordre, nos soldats se voient dans l'obligation d'ouvrir le feu sur les incendiaires qui sont surpris en flagrant délit et qui ne veulent pas entendre raison. Il y a des blessés et des tués parmi les indigènes. À plusieurs reprises, nous avons rencontré des groupes de Hutus équipés d'armes traditionnelles escortant des Tutsis qu'ils ont fait prisonniers. Nous devons nous contenter de les désarmer et de les renvoyer chez eux. Notre stock de lances, d'arcs, de flèches et de machettes prend des proportions inquiétantes. »¹⁶⁵

Dans ce climat, et contre l'avis des Nations Unies, le pouvoir de tutelle belge organisa les premières élections communales universelles du Rwanda, du 27 au 30 juillet 1960. En face du boycott du parti tutsi UNAR, le MDR-Parmehutu l'emporta avec 83,8% des voix et remporta la victoire dans 210 des 229 communes du Rwanda. Dès lors, le mouvement d'émancipation hutu installa officiellement son administration presque partout au Rwanda. Le Roi avait déjà quitté le pays. Il ne devait jamais rentrer.

À partir d'alors, tout bascula très vite. Le 26 octobre 1960, les Belges mirent en place un "conseil de transition" placé sous la direction des deux leaders hutus les plus importants : Joseph Gitera au poste de président et Grégoire Kayibanda à celui de premier ministre. Le 28 janvier 1961, le MDR fit venir à son siège à Gitarama plusieurs centaines de ses 3 000 et quelques bourgmestres élus et proclama la République, avec Kayibanda comme premier ministre et Dominique Mbyonyumutwa comme Président, en hommage symbolique à la "révolution sociale" de 1959. Ce "coup d'État de Gitarama" fut condamné par les Nations Unies mais reconnu par les Belges - le gouverneur militaire Logiest avait donné auparavant son feu vert.

¹⁶⁵Cité dans : Lefèvre, Patrick & Jean-Noël : Les militaires belges et le Rwanda 1916-2006. Bruxelles 2007, p.63 f.

La République du Rwanda naquit donc sous la supervision belge, sans indépendance formelle - celle-ci ne devait arriver que presque un an et demi plus tard - et portée par une élite dirigeante qui avait proclamé la guerre à une partie de sa propre population. Des élections législatives furent organisées le 25 septembre 1961, couplées avec un référendum portant sur une double question : "Désirez-vous la monarchie ? Dans l'affirmative, désirez-vous Kigeli V comme Mwami ?" La plupart des Rwandais étant illettrés, on leur donna le choix entre un bulletin blanc pour le "oui" à la monarchie et un noir pour le "non". Pour les législatives, il y avait des bulletins blancs pour l'UNAR et rouges pour le MDR, et d'autres couleurs pour les autres partis.

Plus de 80% des électeurs se prononcèrent pour la République, et le MDR gagna les législatives avec 77,7% et 35 des 44 sièges. Les couleurs de la victoire étaient le rouge et le noir – que des décennies plus tard, les groupes hutus les plus radicaux adoptèrent comme les leurs. Le référendum fut présenté comme point d'achèvement irréversible de la "révolution sociale" - *kamarampaka*. Le nouveau parlement du Rwanda désigna Grégoire Kayibanda Président de la République le 26 octobre 1961. Son gouvernement fut reconnu par les Nations Unies, ce qui permit l'indépendance formelle. Le 1 juillet 1962, entourés de Logiest et de Perraudin, le premier militaire blanc et le premier évêque blanc du Rwanda, le président Kayibanda célébra la naissance de la République du Rwanda indépendante.

Dans son discours, Kayibanda remercia Dieu pour le « don de l'indépendance ». Mais ce fut un don taché de sang. En mars de la même année, la violence contre les Tutsis fit encore 3000 morts en quelques jours autour de Byumba. Dans un rare appel commun, les deux évêques catholiques du Rwanda - le Suisse André Perraudin et le Tutsi rwandais Aloys Bigirimwami, que presque tout séparait - avaient déjà dénoncé en août 1961 le nouveau Rwanda comme un pays « de mort et de feu »¹⁶⁶, que la violence plongeait dans la misère et le désastre.

La Belgique dote le Rwanda d'une armée hutu

Le deuxième pilier du Rwanda indépendant, à côté de l'idéologie de la "révolution sociale", était l'armée. L'armée rwandaise fut créée sous

¹⁶⁶Cité dans: Carney 2014, p.161 f.

direction du pouvoir colonial belge. La force armée construite par Guy Logiest, venu du Congo Belge, devint les Forces Armées Rwandaises (FAR), l'un des principaux agents du génocide de 1994, dont les restes allaient constituer les FDLR.

Avant d'arriver au Rwanda en novembre 1959, le colonel Logiest avait réprimé une révolte des partisans du leader congolais indépendantiste Patrice Lumumba à Kisangani (Stanleyville à l'époque) qui se solda par un bilan de 20 morts. Le 17 novembre 1959, après sa promotion au poste de "résident spécial" au Rwanda, il définit sa stratégie : « nous devons favoriser les éléments d'ordre et affaiblir les éléments de désordre, en d'autres termes favoriser l'élément hutu et défavoriser l'élément tutsi parce que l'un sera obéi et l'autre pas. »¹⁶⁷

Le 5 décembre 1959, le résident-général belge Harroy proposa à son gouvernement à Bruxelles de « préparer dans le territoire sous tutelle l'établissement de forces de l'ordre autochtones capables de prendre la relève, lorsque les institutions démocratiques ayant été mises en place, les Belges se désisteront du mandat ». Sous le commandement belge en Afrique (COMETRO : Commandement supérieur des forces métropolitaines en Afrique) fut créé en mai 1960 un commandement pour le Rwanda-Urundi (COMRU) sous les ordres du colonel Delperdange, un vieil ami de Logiest. Il fut chargé de mettre sur pied des gardes territoriales pour le Rwanda et le Burundi de 500 hommes chacune. Le Rwanda fut divisé en secteur "agité", zone d'action des para-commandos belges, et secteur "calme", laissé aux Congolais de la Force Publique.

Mais tout à coup la Belgique perdit le Congo qui devint indépendant le 30 juin 1960 avec le révolutionnaire Patrice Lumumba comme premier ministre. Le Burundi aussi connut des mouvements indépendantistes radicaux menés par des Tutsis. La Belgique, soutenue par l'Occident, paniqua. Le Congo et le Burundi furent déstabilisés, les deux leaders indépendantistes, Patrice Lumumba et le prince Louis Rwagasore furent assassinés en 1961. Le Rwanda, avec ses Hutus loyaux, demeurait un bastion de fidélité. Quand Logiest fit venir son ancien chef d'état-major de Stanleyville, François-Louis Vanderstraaten, pour

¹⁶⁷ « Réunion avec les administrateurs », 17 novembre 1959, cité dans : Périès, Gabriel / Servenay, David: 'Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais. Paris 2007, p.102

prendre le commandement de la nouvelle garde territoriale au Rwanda, celui-ci s'exclama émerveillé : « ici c'est vraiment l'ancien Congo, avec l'enthousiasme en plus. »¹⁶⁸

La garde territoriale du Rwanda était une armée purement hutue. Selon Vanderstraaten, « cette armée sera hutue, exclusivement et franchement. Nous ne voulons pas, sous prétexte d'être justes ou démocrates, y introduire un seul Tutsi. Les Tutsis qui se présentent sont tous inaptes d'office. Réformés ! Ils sont trop grands, trop gras, peu importe, réformés. Ce n'est peut-être pas juste, mais nous ne voulons pas, sous prétexte de ménager la chèvre et le chou, être démocrates, et introduire chez nous des gens qui nous saboteront (comme au Congo où sous prétexte de liberté d'opinion on laissa parler Lumumba). »¹⁶⁹

Dans le recrutement on favorisa des hommes petits et trapus - les Tutsis, on le savait, étant grands et élancés. Pour être admis à la garde territoriale, la somme "taille (en centimètres) moins la somme de tour de poitrine (en centimètres) et poids (en kilogrammes)" ne devrait pas excéder 5¹⁷⁰. La garde territoriale fut officiellement créée le 5 octobre 1960 avec 680 hommes, dont 21 officiers belges. On leur distribua des uniformes qui provenaient des surplus de la base militaire de Kamina au Congo. Un rapport des renseignements belges analysa : « au Rwanda, où la Garde Territoriale est la mieux organisée et instruite, la sélection a été faite suivant des critères hutus. Lors des interventions, les sentiments hutus, chez ces soldats à peine dégrossis, prennent le pas sur leurs obligations de soldat et de gendarme. »¹⁷¹

La première école militaire du Rwanda, l'École des sous-officiers (ESO) fut créée à Butare le 10 octobre 1960, suivie de l'École Supérieure Militaire (ESM) fondée à Kigali en novembre - deux institutions qui ont continué de fonctionner au Rwanda indépendant et que même les FDLR ont continué à entretenir dans les forêts du Congo. Il y avait aussi des possibilités de stage en Belgique, y compris le brevet élémentaire de parachutistes décerné à Arlon. Les sept premiers étudiants rwandais de l'ESM furent envoyés à Bruxelles le 12 décembre 1960. Le

¹⁶⁸Cité dans : Périès/Servenay 2007, p.71

¹⁶⁹Cité dans : Périès/Servenay 2007, p.71

¹⁷⁰Rusagara, Frank : Resilience of a Nation. A History of the Military in Rwanda. Kigali 2009, p.123

¹⁷¹Cité dans : Lefèvre 2007, p.75

23 décembre 1961 ils furent promus au grade de sous-lieutenant ; à ce moment, la Garde Territoriale était déjà appelée la Garde Nationale, en prévision de l'indépendance.

L'influence de ces premiers officiers rwandais dans leur pays fut immense. Le premier d'entre eux fut Juvénal Habyarimana, qui fut promu commandant de la Garde Nationale par Vanderstraaten en 1963. Dix ans plus tard, il prit le pouvoir lors d'un coup d'État et devint président du Rwanda - jusqu'en 1994. Un autre de ces officiers fut Aloys Nsekaliye, oncle de Habyarimana et petit-fils du chef des armées du petit royaume précolonial du Bushiru dans le nord-ouest du pays qui se présentait comme foyer de résistance hutu au pouvoir Tutsi. Un troisième fut Alexis Kanyarengwe, qui prépara conjointement avec Habyarimana et Nsekaliye le coup d'état de 1973.

Plus tard, Kanyarengwe tomba en disgrâce et réapparut en 1990 comme président du nouveau mouvement rebelle, le "Front Patriotique Rwandais" (FPR) qui pénétra au Rwanda à partir de l'Ouganda. Les accords d'Arusha du 4 août 1993 entre le gouvernement rwandais et le FPR, qui auraient dû mettre un terme à cette guerre et qui furent réduits à néant par le génocide déclenché par les extrémistes hutu, furent donc signés par deux des premiers officiers du Rwanda : Habyarimana comme président de la république et son ancien compagnon d'armes Kanyarengwe comme président du FPR. Aujourd'hui, le FPR est au pouvoir au Rwanda, et ce qui reste de l'armée d'Habyarimana se trouve au Congo sous l'appellation FDLR.

Chapitre 9

De l'indépendance au génocide

Le Rwanda indépendant institutionnalise la haine raciale

La République rwandaise sous le président Grégoire Kayibanda à partir de 1962 fut un État fondé sur une base raciale, le seul de l'Afrique postcoloniale. Les Tutsis étaient des "féodaux", les Hutus le "peuple majoritaire". L'hymne national "Rwanda Rwacu" proclamait que la "République" aurait vaincu le "féodalisme" (ubuhake) et appelait les "Rwandais de souche" (bavukarwanda) à célébrer cette victoire. Lors d'élections d'août 1963, le MDR-Parmehutu au pouvoir recueillit 98% des voix. Il ne resta que peu de Tutsis au pays. Dans son discours de 1963 pour le premier anniversaire de l'indépendance, le président fustigea « quelques traîneurs féodaux que dans le temps nous avons décrits comme des gueulars irresponsables, détachés du peuple, collaborateurs secrets du colonialisme capitaliste, vivant d'une mendicité hypocritement couverte d'un pseudo-nationalisme, paresseux d'habitude, aventuriers de tradition et dominés par une fausseté quasi congénitale. »¹⁷²

En décembre 1963, des Tutsis exilés au Burundi envahirent le Rwanda. Ils furent arrêtés juste avant d'atteindre Kigali, dans un premier temps grâce à l'aide militaire belge. Kayibanda réagit durement : le jour même de l'invasion, le 21 décembre, des centaines de Tutsi et d'opposants furent arrêtés ; jusqu'au 29 décembre, des massacres de Tutsi se soldèrent par un bilan de 5000 à 14.000 morts avant que n'intervienne finalement l'armée. Les médias internationaux commencèrent à utiliser le mot "génocide"; Radio Vatican parla le 10 février 1964 du

¹⁷²« Le président Kayibanda vous parle », cité dans: Rutembesa 2002, p.84

« génocide systématique le plus terrible depuis le génocide des juifs par Hitler ». ¹⁷³

Le gouvernement rwandais fut indigné. Le ministère des affaires étrangères publia une brochure de 30 pages intitulée "Toute la vérité sur le terrorisme 'inyenzi' au Rwanda"¹⁷⁴ qui expliqua que les Tutsi étaient une « race féodale » ayant perpétré une « invasion » du Rwanda il y a 400 ans pour, depuis lors, « écraser la population Hutu ». Les « leaders féodaux » qui avaient quitté le pays après la « victoire républicaine » de 1961 voulaient selon ce pamphlet « provoquer au Rwanda une réaction populaire violente et incontrôlée de façon à retourner l'opinion internationale en faveur de la 'pauvre minorité féodale persécutée' ». Il était « fort difficile pour les forces de l'ordre de calmer le peuple », mais « les dirigeants et les populations hutu ont toujours fait preuve de modération, de sagesse, de tolérance, dans leur lutte contre le terrorisme. Jamais les Hutus n'ont perdu de vue le sens de leur combat », concluait la brochure.

C'était la version pour la Communauté internationale. À l'intérieur, Kayibanda utilisa un autre langage. Dans un "message" adressé en mars 1964 aux centaines de milliers de réfugiés tutsis, le président s'insurgea contre le reproche de génocide et menaça pour la première fois les Tutsi d'extermination totale. « Qui est génocide ? » demanda-t-il. « Que veut dire Tutsi ? 'Noble' comme dans le temps ? 'Seigneur' comme dans la féodalité ? 'Ethnie nomade et terroriste' comme vous tendez à le faire ? Ou comme séide des forces anti-africaines' comme c'est actuellement le cas ! Quand tous les gens de bien auront ouvert les yeux et reconnu la méchanceté de vos manœuvres, Tutsi ne gardera plus que le sens de 'séide des forces anti-africaines' ou signifiera 'ethnie nomade et terroriste (...) À supposer l'impossible que vous veniez prendre Kigali d'assaut, comment mesurer le chaos dont vous seriez les premières victimes ? Je n'insiste pas : vous le devinez, sinon vous n'agiriez pas en séides et en désespérés ! Vous le dites entre vous : 'Ce serait la fin totale et précipitée de la race tutsi'. (...) Et cette fin

¹⁷³Cité dans: Carney 2014, p.181

¹⁷⁴« Toute la vérité sur le terrorisme inyenzi au Rwanda: Une mise au point du ministère des affaires étrangères » ; Kigali, non daté

éventuelle, précipitée ou lente, doit faire réfléchir ceux d'entre vous qui ont encore un sens humain. »¹⁷⁵

On trouve dans les propos de Kayibanda tout ce qui fondera plus tard l'idéologie génocidaire de 1994. Beaucoup de rescapés de 1994 se souviennent de cette période. Le journaliste Jean-Baptiste Kayigamba a décrit comment des paysans hutus ont détruit sa maison familiale dans la préfecture de Gikongoro et comment sa mère fut convoquée au bureau communal « où des Tutsis étaient rassemblés pour être noyés dans la rivière toute proche. Mais avant que cela ne se réalise, le gouvernement ordonna d'arrêter les tueries. C'était toujours la même chose : les autorités donnaient l'ordre de tuer, et pouvaient décréter l'arrêt à tout moment. J'ai grandi avec des enfants dont les parents avaient tué des Tutsis. Mais pendant longtemps nous ne pouvions pas imaginer que les massacres allaient recommencer un jour. Et que, cette fois, personne ne donnerait l'ordre d'arrêter. »¹⁷⁶

La famille tutsie du président rwandais actuel, Paul Kagame, né en 1957 dans la préfecture natale de Kayibanda, celle de Gitarama, était déjà exilée en 1961 en Ouganda. Dans un interview Kagame décrit comment on l'évacua avec sa famille en voiture pendant que les maisons brûlaient sur la colline à côté. « Les incendiaires ont laissé tomber ce qu'ils étaient en train de faire pour foncer nous attraper, avant que la voiture ne nous emmène. Mais il était trop tard. »¹⁷⁷ Kagame ne devait plus regagner le Rwanda que presque trente ans plus tard, en 1990 comme chef du FPR, groupe armé des exilés – preuve pour les extrémistes hutus qu'on n'avait pas suffisamment travaillé avant 1963 et que la révolution n'était pas encore accomplie.

C'est dans ce climat que les futurs leaders des FDLR, Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni, naquirent en 1963 et 1961. "Murwanashyaka" était le nom d'un militant MDR. En 1965 le Rwanda devint un régime de parti unique. Quand en 1968 un rapport sur la corruption fustigea la "clique de Gitarama" dont était originaire Kayibanda, plusieurs de ses compagnons de la première heure

¹⁷⁵« Message du Président Grégoire Kayibanda aux réfugiés rwandais », Rwanda Carrefour d'Afrique, mars 1964

¹⁷⁶Jean-Baptiste Kayigamba, « Kigali, damals im April », Die Tageszeitung, 7 avril 2004

¹⁷⁷Missier, Francois : «Vers un nouveau Rwanda? Entretiens avec Paul Kagame », Bruxelles/Paris 1995, p.32

perdirent leurs postes, dont le héros de 1959, Dominique Mbyonyumutwa. Et le MDR commença à s'entredéchirer.

Une crise au Burundi voisin sonna le glas du régime Kayibanda. La dictature militaire burundaise, sous direction tutsie, réprima dans le sang à partir du 16 avril 1972 une révolte hutue qui avait débuté avec des attaques ciblées contre des Tutsis. Des centaines de milliers de Hutus, dont presque tous ceux qui avaient une éducation supérieure, furent massacrés - une inversion de la "révolution" rwandaise qu'on peut qualifier de génocide. Beaucoup de Hutus burundais se réfugièrent au Rwanda où des attaques commencèrent contre les Tutsis rwandais restants. À partir de février 1973, les écoliers, étudiants et séminaristes tutsis furent chassés des centres d'éducation rwandais. Des entreprises publiques affichèrent des listes de Tutsis bannis de leurs postes de travail.

Ce ne fut que le 22 mars 1973 que le président Kayibanda appela au calme le peuple rwandais dans un message radio. Pour l'imposer, il fut obligé de se tourner vers ses militaires : le lieutenant-colonel Alexis Kanyarengwe, directeur des renseignements ; et surtout le major-général Juvénal Habyarimana, ministre de la Défense et commandant de la Garde Nationale depuis 1963, porteur du drapeau national lors des fêtes de l'indépendance de 1962 et premier officier autochtone en 1961, en somme le militaire rwandais le plus important.

L'armée aurait déjà commencé le 26 juin 1973 à faire des contrôles routiers, raconte l'historien de l'Église Ian Linden, qui se trouvait au Rwanda à l'époque, dans un article publié dans le journal de l'Église catholique d'Angleterre¹⁷⁸. Après une rencontre orageuse entre le président Kayibanda et le ministre de la Défense Habyarimana, le soir du 4 juillet, Habyarimana réunit dans la nuit le Haut commandement de l'armée et déclara avoir « échappé à un plan odieux, cynique, digne seulement de la méchanceté de ceux qui l'ont préparé » pour le tuer : selon l'officier, il devait disparaître le premier, puis un carnage affreux devait s'ensuivre. Kayibanda fut arrêté le lendemain et placé en résidence surveillée. Une junte militaire de onze personnes prit le pouvoir, dirigée par Habyarimana.

¹⁷⁸Ian Linden, «Rwanda's Quiet Coup », The Tablet, 11 août 1973

Selon Linden, le coup d'État provoqua d'abord la peur de l'accentuation du clivage régional du Rwanda : « les Nordistes considéraient les Hutus du Sud comme 'tutsifiés' et sournois ; le stéréotype du Nordiste au Sud était celui du montagnard rustre et sans manières », décrit l'historien évoquant les regards croisés de l'époque. Néanmoins, il y aurait eu lieu d'espérer : « les ministres inefficaces qui conduisaient sur les routes poussiéreuses du Rwanda en Mercedes mais ne fournissaient pas à leur pays de ciment, de sel, d'allumettes et d'investissements, furent mis aux arrêts ; et à leur place, on trouva des officiers coquets et disciplinés s'exprimant en français bruxellois correct. »¹⁷⁹

Le nouveau régime militaire proclama l'unité nationale au lieu du racisme. « La Garde Nationale est intervenue au moment où le pays allait être précipité dans l'abîme », déclara le leader putschiste Habyarimana le 6 juillet lors de son premier message radio à la nation. « Vous avez tous le devoir d'œuvrer au rétablissement de la paix et de l'unité nationale (...) Aimez vos compatriotes sans distinction d'origine ethnique ou régionale. Rejetez toute propagande à caractère régionaliste. Signalez aux autorités toute personne qui veut pousser à travailler contre l'unité nationale. »¹⁸⁰

La "révolution morale" de Habyarimana prône la cohésion nationale

La "Première République" de Kayibanda, créée par la "Révolution Sociale" à partir de 1959, fut basée sur la préconception que le Rwanda comprenait deux peuples distincts et que le gouvernement représentait le "peuple majoritaire". La "Deuxième République" instituée par Habyarimana par son coup d'État de 1973, décrite comme "Révolution Morale", se basait sur l'idée que le Rwanda était un peuple unique dont les composantes différentes devraient vivre ensemble - les Tutsis en tant que minorité tolérée.

« Que les Tutsi cessent alors de provoquer les Hutu en réfutant les acquis de la révolution de 1959. Que les Hutu aussi comprennent que les Tutsi et les Twa sont des Rwandais à part entière », dit

¹⁷⁹Linden 1973

¹⁸⁰« Message à la nation du Président du Comité pour la paix et l'unité nationale », 6 juillet 1973

Habyarimana en 1975¹⁸¹. Cela devait être mis en place à travers l'application rigoureuse du système de quotas instauré par la clé de répartition coloniale de 85% de Hutu, 14% de Tutsi et de 1% de Twa. Le nouveau gouvernement rejeta explicitement un retour des Tutsi réfugiés dans les pays voisins, arguant que « le peuple rwandais (...) a voulu toujours, à son corps défendant, se débarrasser à tout jamais » d'eux¹⁸².

Le MDR fut interdit et ses leaders traduits devant la justice. Kayibanda mourut en 1976 en résidence surveillée. Lors du deuxième anniversaire de son coup d'État, le 5 juillet 1975, Habyarimana créa le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND) en tant que parti unique. Chaque Rwandais en était membre dès sa naissance ; l'activité politique en dehors du MRND fut interdite. « Aucun individu ou groupe d'individus ne peut échapper au contrôle social du Mouvement », proclamait sans complexe le manifeste fondateur du MRND¹⁸³. Le parti se donna comme buts « la liquidation définitive des séquelles de la haine et de la division créées par l'histoire de notre pays entre les trois groupes ethniques et entre les régions; la coalition de toutes les forces vives de la Nation contre le sous-développement tant sur le plan mental que sur le plan socio-économique; le bannissement de la mentalité rwandaise des réminiscences de la 'féodalité': esprit de caste, de cour et d'intrigues qui constitue un frein au développement national ». ¹⁸⁴

Pour la première fois depuis l'indépendance, le travail communautaire obligatoire *umuganda* fut réintroduit. À partir du 2 février 1974, les autorités rassemblèrent la population chaque samedi pour des travaux d'intérêt public : construction d'écoles, de puits, de routes ou d'autres infrastructures. La Garde Nationale fut fusionnée avec la gendarmerie en 1974 dans les Forces Armées Rwandaises (FAR). Sous Habyarimana encore plus que sous Kayibanda, le Rwanda devint un enfant gâté de la coopération internationale, bastion de l'Occident et du catholicisme.

¹⁸¹Cité dans : Kimonyo 2008, p.78

¹⁸²Cité dans : Kimonyo 2008, p.71

¹⁸³Cité dans : Kimonyo 2008, p.87

¹⁸⁴« MRND, Manifeste et Statuts »

L'opposition hutue s'organise

Le régime Habyarimana s'est effondré non seulement à partir de 1990, lors de l'invasion des exilés tutsis organisés au sein du Front Patriotique Rwandais (FPR) à partir de l'Ouganda, mais bien avant, et non pas sous des coups externes mais de l'intérieur. Un des premiers critiques de Habyarimana fut Joseph Gitera, le rival hutu de Kayibanda de 1959. Le vieux Gitera et le président Habyarimana se rencontrèrent à Butare 1976. Ensuite, Gitera envoya un mémorandum au chef de l'État¹⁸⁵. Dans ce document, il relata d'abord sa compréhension de l'histoire rwandaise : D'abord « la minorité tutsie s'est imposée et imposé avec force, sur les masses hutues du petit peuple, plus précisément sur le monceau des cadavres des princes Hutu, dits Abahinza ». Ensuite, « tel l'épervier parmi les poussins, sans défense, ainsi agit le Tutsi au sein des masses Hutu, pendant que la Tutsikazi (NDT : femme tutsi), 'Nyiramusambi', se surpassait en faisant montre de ses charmes endormeurs, corrupteurs et captivants au détriment des Hutus au profit des Tutsis », avec pour résultat la mort de « ces chiens et rats de Hutus. »

« Excellence, Monsieur le Président, saisissez et comprenez toute la méchanceté de la fine et douce technique tutsie du passé et du présent contre les Hutu », conseilla Gitera au chef de l'état rwandais. Il le mit en garde contre « ce Tutsi rancunier, qui avec son Hutu et son Twa à ses ordres, bloti comme un serpent prêt à dévorer le Rwanda et les Rwandais (...) ce méchant dragon à deux têtes, une à l'extérieur du Rwanda, l'autre au-dedans ». Contre lui, se dressa le « Rwandais dont le choix est fait dans la joie et pour toujours. Il est cent pour cent républicain. Il est militant de tout son cœur et toute son âme du MRND. Il est umunyarwanda mushya, dont l'âme est purifiée de tout complexe féodal. » Ces derniers sont à « unifier », les autres à « détruire ». Le mémorandum fut publié en 1990 par le journal hutu extrémiste *Kangura* (Réveillez-vous !).

¹⁸⁵Joseph Gitera, « Voici la problématique du protocole de la réconciliation entre les Rwandais », Butare 7 mai 1976, publié sous le titre « Par qui et comment réconcilier les Twa, les Hutu, les Tutsi du Rwanda entre eux », *Kangura* no 6, décembre 1990

En 1980, des tracts contenant des critiques inédites contre les autorités circulèrent à Kigali¹⁸⁶. Le premier qualifia les hauts gradés militaires de « mauvais hommes d'affaires, de honte pour leurs parents et de pillards de leur pays ». Le deuxième tract, signé « Vox populi, vox dei » (Voix du peuple, voix de Dieu), attaqua le président directement : « Les postes les plus importants sont aux mains de la famille présidentielle ou de ceux de sa région » ; le régime trahirait les principes de 1961 selon le document. Le troisième tract, signé « les partisans du renouveau », se réclama du parti dissous de Kayibanda, le "Parmehutu" et accusa Habyarimana de « régionalisme de Gisenyi » et de « terreur » et exigea : « améliorez les conditions des Hutus en faisant preuve de justice avant que leur colère n'éclate. »

Le quatrième et dernier, signé « ceux qui aiment Gahutu, Gatutsi et Gatwa » en référence aux débats des années 50, lia ces accusations à des attaques encore plus personnelles contre le président : « vous possédez une Mercedes et vous interdisez à ceux qui peuvent s'en payer une d'en posséder. Est-ce que vous avez dépensé un seul centime pour la vôtre ? N'est-ce pas l'ambassadeur de la République fédérale allemande qui vous a apporté la vôtre de son pays ? N'est-ce pas ce dévot de Ngarukiyintwali qui avait été envoyé en République fédérale allemande pour la quêmander ? N'a-t-il pas été nommé ministre des Affaires étrangères et de la coopération en récompense ? »

En réaction, des dizaines de personnalités furent arrêtées le 16 avril 1980, dont le colonel Théoneste Lizinde qui avait proclamé le coup d'État de Habyarimana sur les ondes de la radio nationale en 1973 et qui fut chef des renseignements jusqu'en 1979. Habyarimana le tint pour l'inspirateur des tracts. Il rompit aussi avec son vieux camarade et ministre de l'Intérieur, Alexis Kanyarengwe. Ce dernier prit la fuite pour la Tanzanie en décembre 1980 pour éviter d'être arrêté. Les deux figures les plus puissantes du pays à côté de Habyarimana étaient donc éliminées.

Sans ces deux généraux originaires de Ruhengeri, Habyarimana dut se fier à ses fidèles de sa région natale de Gisenyi. « 'Trahi' par ses frères d'armes (Kanyarengwe et Lizinde), il ne pouvait plus compter que sur 'la famille' », analysa un ancien intime du système Habyarimana plus

¹⁸⁶Reprises dans : Barahinyura, Shyirambere Jean : »Generalmajor Habyarimana: die Schreckensherrschaft eines scheinheiligen Despoten in Rwanda », Francfort 1989

tard dans une déposition au Tribunal Pénal International sur le Rwanda (TPIR)¹⁸⁷. Du coup, un pouvoir exceptionnel revint à la famille de la première dame Agathe Kanziga, descendante directe du royaume précolonial de Bushiru dans le nord-ouest du Rwanda, qui n'intégra le Rwanda qu'au début du 20^{ème} siècle. L'aristocratie bashiru se voyait comme la fière représentante de la résistance contre le pouvoir central tutsi. À présent, voici que ses descendants accédaient au pouvoir.

Le cercle de pouvoir familial se réunit de préférence dans les résidences de la famille présidentielle sur les collines de Gisenyi, avec vue splendide sur le lac Kivu jusqu'au Zaïre. Le frère d'Agathe Kanziga, Protais Zigiranyirazo, connu sous le nom de "Monsieur Z" au Rwanda, était préfet de Ruhengeri ; son cousin Elie Sagatwa était le secrétaire privé de Habyarimana; d'autres membres de la famille dominaient l'économie rwandaise. Un de leurs projets principaux était la fondation de l'Institut Pédagogique National (IPN), établissement de formation des enseignants près de Ruhengeri, une "université des Hutus" en opposition à l'université nationale existante à Butare au Sud du pays. Les directeurs du comité de fondation de l'IPN devaient devenir des précurseurs idéologiques du génocide : parmi eux, Ferdinand Nahimana, plus tard un des dirigeants de la voix de la haine, la Radio-Télévision des Mille Collines (RTLM), et Léon Mugesera, auteur d'un discours de haine proféré contre les Tutsis du Rwanda en 1992.

La rupture de Habyarimana avec ses anciens camarades de l'armée favorisa également une opposition interne. Elle s'exprima d'abord à travers les publications d'un exilé rwandais en Allemagne : Shyirambere Jean Barahinyura, reconnu comme réfugié politique en République Fédérale d'Allemagne, où il avait étudié depuis 1986. Il publia ses réquisitoires contre le régime Habyarimana chez une maison d'édition de Francfort, d'abord en français en 1988 et puis en allemand en 1989, suivis de ses mémoires.

Le livre de Barahinyura sur Habyarimana¹⁸⁸ était une diatribe furieuse contre la "Deuxième République". L'exilé rwandais y décrivit son arrestation en 1981, sa détention dans les prisons de Kigali et

¹⁸⁷Mfizi, Christophe : »Le Réseau Zéro », Arusha 2006, p.31

¹⁸⁸Barahinyura 1989

Ruhengeri, puis son procès, son jugement et sa fuite. Le livre est dédié, entre autres, au premier président rwandais Kayibanda.

Kayibanda aurait traité Habyarimana comme son propre fils ; Habyarimana serait un « parricide », écrit Barahinyura qui cite ce que le père biologique de Habyarimana aurait dit à son fils sur son lit de mort : « Tu ne m'as pas obéi. Maintenant que tu l'as évincé contre mon avis, ne verse jamais son sang, par la grâce de Dieu. Car à partir du jour où tu verseras le sang de Kayibanda, tu seras maudit. Son sang te poursuivra partout. » Néanmoins, Kayibanda serait mort en détention en 1976. « Deux ans après la mort de Kayibanda », poursuit Barahinyura, « on disait que le général Habyarimana souffrait de paranoïa. Il voyait Kayibanda partout, et pas seulement dans ses rêves. »¹⁸⁹

La situation générale du Rwanda empira dans les années 1980. Les sécheresses et les inondations, les famines et les épidémies se succédaient les unes aux autres et le Rwanda sombra dans une crise économique profonde, exacerbée par la chute des cours mondiaux du café, premier produit d'exportation. Les églises et les organisations des droits de l'homme critiquèrent de plus en plus ouvertement l'autoritarisme du régime. La question du traitement des réfugiés tutsis rwandais à l'extérieur devint un thème récurrent des sommets internationaux.

L'opposition contre Habyarimana en 1990 fut avant tout une opposition hutue qui reprocha au président de concentrer le pouvoir politique dans les mains de sa famille et de laisser trop de pouvoir économique aux Tutsis. En mai 1990, parut le premier numéro du journal *Kangura* (Réveillez-les !), porte-parole des critiques de Habyarimana, qui allait devenir l'organe central de l'idéologie génocidaire. Son directeur était Hassan Ngeze, le gérant d'une station-service à Gisenyi.

Au sein de l'armée, on commença également à s'agiter. En août 1990, le lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva, le patron du G2 des FAR, responsable des renseignements militaires, rédigea un rapport sur « des rumeurs d'attaques inyenzi (NDT : des „cafards“ tutsis) contre

¹⁸⁹Barahinyura 1989, p.220 ff.

notre pays (...) programmées avant la fin de l'année ». Il pointa du doigt les Tutsis rwandais intégrés dans l'armée ougandaise (NRA) et prôna de renforcer aussitôt le contrôle des « milieux suspects » ainsi que de suivre « le noyau d'officiers et autres militaires contestataires » parmi lesquels figuraient peut-être « des éléments favorables à Kanyarengwe »¹⁹⁰. Il avait entièrement raison.

La guerre avec le FPR met fin à la toute puissance de Habyarimana

« Le 1er octobre 1990, un groupe de jeunes hommes armés ouvrit le feu sur les soldats gardant le poste-frontière rwandais de Kagitumba », raconte une ancienne combattante du FPR décrivant le début de la guerre civile rwandaise de 1990. « En quelques minutes, d'autres combattants, parfois revêtus d'uniformes de l'armée ougandaise, passèrent de l'Ouganda au Rwanda. La guerre de libération du Rwanda avait commencé ».¹⁹¹ La troupe bien équipée de 2500 soldats tutsis exilés en Ouganda s'appelait le Front Patriotique Rwandais (FPR). Elle était dirigée par le colonel Fred Rwigema. Auparavant, les exilés qui en faisaient partie s'étaient enrôlés dans l'armée du président ougandais Yoweri Museveni qu'ils avaient aidé en 1986 à conquérir son pays.

Dès le départ, le FPR ne se présenta en aucune manière comme une "guérilla tutsie", tel qu'on l'a souvent décrite par la suite. Son président en exil était le Hutu Alexis Kanyarengwe, le plus ancien partisan du président rwandais Habyarimana depuis 30 ans. Son porte-parole initial était le Hutu Shyirambere Jean Barahinyura, le critique radical de Habyarimana basé en Allemagne.

Fin octobre 1990, la guérilla, dont le chef militaire Rwigema avait succombé dès le 2 octobre et qui fut remplacé par Paul Kagame qu'on avait appelé à rentrer des États-Unis, dut se retirer du Rwanda. Le gouvernement rwandais organisa des célébrations de victoire à travers le pays, après avoir arrêté des milliers de Tutsis et d'opposants politiques.

¹⁹⁰« Sûreté intérieure et extérieure de l'État »,G2 Lt-Col Nsengiyumva Anatole au Chef de l'État-Major des FAR, Kigali 25 août 1990

¹⁹¹Bamurangirwa, Patricia:Rwanda Yesterday. Kilworth 2013, p.85 f.

Des massacres de Tutsi en janvier 1991 donnèrent lieu à une nouvelle percée du FPR jusqu'à Ruhengeri, ce qui provoqua un déplacement massif de Hutus vers Kigali. Le 29 mars 1991 un cessez-le-feu fut conclu sous médiation zaïroise. En juin une nouvelle constitution autorisant le multipartisme fut promulguée. De nouveaux partis surgirent, dont le MDR, premier parti historique gouvernemental rwandais, jusqu'alors interdit. L'opposition politique noua des contacts avec le FPR. Le camp radical hutu répliqua en formant des milices armées. En mars 1992, l'opposition politique fut intégrée dans un nouveau gouvernement avec un premier ministre MDR.

Des négociations de paix entre le gouvernement rwandais et le FPR commencèrent à Arusha en Tanzanie en juillet 1992, confortées par un cessez-le-feu à partir du 1^{er} août. Après un premier accord partiel en octobre 1992, une partie des militaires des FAR entra en opposition ouverte contre le processus de paix et contre Habyarimana. De nouveaux massacres de Tutsi s'ensuivirent en janvier 1993. Le FPR avança encore, jusqu'aux portes de Kigali. La violence entre partis politiques grandit. Un gouvernement de transition sous la dirigeante politique du MDR, Agathe Uwilingiyimana, entra en fonction le 18 juillet 1993, ce qui provoqua l'éclatement du MDR ainsi que d'autres partis.

L'accord de paix final d'Arusha, censé intégrer le FPR dans le gouvernement et l'armée du Rwanda, fut signé le 4 août 1993 - dans un climat où il était évident que des parties importantes des forces armées rwandaises, du MRND et de l'opposition hutue radicale allaient empêcher par la force sa mise en œuvre. L'accord prévoyait un gouvernement de transition à base élargie, le retour des réfugiés et la fusion des forces armées des deux côtés. Les Nations Unies déployèrent des casques bleus au Rwanda à partir du 1^{er} novembre 1993, mais la mise en œuvre de l'accord marqua le pas, à l'exception du déploiement d'une avant-garde du FPR à Kigali. Des assassinats politiques et des défilés de milices empoisonnaient le climat politique.

Ce ne fut que le 6 avril 1994 que Habyarimana s'engagea, à l'occasion d'un sommet régional en Tanzanie, à installer le gouvernement de transition à base élargie. Lors de son retour à Kigali, le soir même, son avion fut abattu en plein vol en phase d'atterrissage et les massacres organisés commencèrent - des massacres au cours desquels les trois quarts des Tutsis vivant au Rwanda devraient succomber.

"Détermination et vigilance" : l'idéologie du génocide

L'idéologie du génocide n'émergea pas d'un seul coup au début de 1990. Elle constituait en fait l'héritage de la "Révolution Sociale" de 1959. Directement après l'invasion du FPR, le 1^{er} octobre 1990, des cercles pro-gouvernementaux véhiculèrent la thèse qu'il s'agissait d'une tentative de rétablissement de la féodalité au Rwanda. Cette analyse domine encore jusqu'à présent l'image du pouvoir du FPR aux yeux des exilés hutus rwandais.

Le journal radical *Kangura* publia un "plan de colonisation Tutsi au Kivu et région centrale de l'Afrique" - un montage, semblable aux "Protocoles des Sages de Sion" antisémites, sur les prétendues visées tutsies datant de l'ère Kayibanda. En décembre 1990, *Kangura* publia aussi le tract de Gitera datant de 1976 contre la politique de réconciliation nationale de Habyarimana, et dans la même édition les "dix commandements des Bahutu" qui mettent en garde les Hutus contre tout rapport avec les Tutsis¹⁹².

Les "Dix Commandements" constituent la dernière partie d'un "Appel à la Conscience des Bahutu" où il est écrit: « Les Batutsi sont des assoiffés de sang et de pouvoir qui veulent imposer leur hégémonie au Peuple Rwandais par le canon et le fusil (...) Bahutu, c'est plus que jamais le moment de nous réveiller, d'approfondir la réflexion et de prendre conscience d'une nouvelle idéologie, l'idéologie des Bahutu, qui plonge ses racines dans la révolution sociale de 1959 et qui consiste à défendre jalousement les acquis de cette révolution et ceux du référendum du 25 septembre 1961. »

Suivent les dix commandements :

- « 1. Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent est traître tout Muhutu qui épouse une mututsikazi; qui fait d'une Umututsikazi sa concubine; qui fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou sa protégée.
2. Tout Muhutu doit savoir que nos filles Bahutukazi sont plus dignes et plus consciencieuses dans leur rôle de femmes, d'épouses et de mères

¹⁹²« Appel à la conscience des Bahutu » et « Voici les 10 commandements », *Kangura* no 6, décembre 1990

de familles. Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes!

3. Bahutukazi, soyez vigilantes et ramenez vos maris, vos frères et vos fils à la raison.

4. Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnies. Par conséquent, est traître tout Muhutu : qui fait alliance avec les Batutsi dans ses affaires; qui investit son argent ou l'argent de l'État dans une entreprise d'un Mututsi; qui prête ou emprunte de l'argent à un Mututsi; qui accorde aux Batutsi des faveurs dans les affaires (l'octroi de licences d'importation, de prêts bancaires, de parcelles de construction, de marchés publics...)

5. Les postes stratégiques tant politiques qu'administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiés à des Bahutu.

6. Le secteur de l'Enseignement (élèves, étudiants, enseignants) doit être majoritairement hutu.

7. Les Forces Armées Rwandaises doivent être exclusivement hutues. L'expérience de la guerre d'octobre 1990 nous l'enseigne. Aucun militaire ne doit épouser une Mututsikazi.

8. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi.

9. Les Bahutu, où qu'ils soient, doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs frères Bahutu. Les Bahutu de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda doivent rechercher constamment des amis et des alliés pour la Cause hutu, à commencer par leurs frères bantous. Ils doivent constamment contrecarrer la propagande tutsie.

10. La Révolution sociale de 1959, le référendum de 1961, et l'Idéologie hutue, doivent être enseignés à tout Muhutu et à tous les niveaux. Tout Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie. Est traître tout Muhutu qui persécutera son frère Muhutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie. »

Ces "Dix Commandements" exprimaient une opposition intérieure radicale contre le régime Habyarimana et son idéologie d'"unité nationale". Sous le titre "vive la différence !", *Kangura* jubila en février 1991 : « avec la guerre d'octobre, la conscience ethnique se cristallise. »¹⁹³ Le journal appela à la refondation du MDR, ancien parti de la "Révolution sociale", et à partir de ce mois-là, la publication se

¹⁹³Kangura no 11, février 1991

donna pour sous-titre "la voix du réveil et de la défense du peuple majoritaire". Plusieurs fois, il insista sur le fait qu'il serait normal de reconnaître la différence entre deux races, de la même manière que les parents connaissent le genre de leurs enfants.

Lors de l'introduction du multipartisme en juin 1991, le MDR fut parmi les premiers nouveaux partis agréés. Il connut un essor dans ses anciens bastions du sud du Rwanda et contribua à la naissance d'une nouvelle conscience hutue, selon l'historien rwandais Kimonyo. Au cours des meetings du MDR les paysans furent incités à ne plus participer au travail communautaire *umuganda*. Il y eut des occupations de terres et des incendies. Selon un rapport officiel de la préfecture de Kibuye en août 1991, « les malfaiteurs exultaient à voir ces forêts brûler et ne cachèrent pas leur souhait que les adhérents au MRND puissent brûler de la même façon (...). Ils ont déclaré que le feu ne signifiait rien d'autre que la destruction de l'action du MRND et symbolisait en outre dans l'histoire du MDR la lumière de la démocratie ». ¹⁹⁴ L'étape suivante de la renaissance du MDR s'appela *kubohoza* (libération) - l'éviction forcée des cadres et des bourgmestres MRND sur le modèle du soulèvement contre les chefs tutsi en 1959.

En réaction, le MRND lui aussi se retourna vers les idéaux de 1959 - le pluralisme politique avait rendu caduque l'idéologie d'"unité nationale" dans laquelle tout Rwandais travaille au sein du même parti unique au service de l'État. Le MRND s'appropriera l'ancien terme du MDR désignant les activistes du parti, *umurwanashyaka*, et donna ce nom à son journal. Le journal de la haine *Kangura* se radicalisa encore davantage. En novembre 1991, il titrait qu'on devrait « redémarrer la révolution de 1959 pour que nous puissions vaincre les inyenzi », sous une photo de Kayibanda avec la question, illustrée par une machette : « Avec quelles armes vaincre les inyenzi une fois pour toutes ? » ¹⁹⁵

La "Coalition pour la Défense de la République" (CDR) naquit le 22 février 1992 en tant que formation politique la plus radicale et porte-parole des opposants au processus de paix au sein des institutions. Le but de la CDR, selon ses statuts, était « la préservation des acquis de la Révolution sociale de 1959 ». Elle se fit connaître par le mot d'ordre

¹⁹⁴Cité dans: Kimonyo 2008, p.438

¹⁹⁵Kangura no 26, novembre 1991

batsembatsembe ("exterminer-les") scandé lors de ses meetings. Son porte-parole en Europe était l'ancien porte-parole du FPR, Barahinyura, exilé rwandais basé en Allemagne, qui s'était séparé du FPR en 1991 parce qu'il n'avait pas réussi à le convaincre de reconnaître Kayibanda et la "révolution Sociale", comme il l'écrivit dans sa lettre de démission¹⁹⁶. En 1992, Barahinyura publia le programme politique de l'extrémisme hutu de cette époque dans un livre en Allemagne¹⁹⁷. Après l'indépendance du Rwanda les Tutsis auraient systématiquement infiltré et corrompu les milieux hutus au pouvoir, écrit-il sous le titre « les Hutus, victimes de leur naïveté, de la supercherie et de la mauvaise foi des Tutsis » et il avança : « l'histoire rwandaise nous apprend que le Tutsi s'est toujours considéré comme plus malin et plus intelligent que le Hutu. En fait la vérité est plutôt que le Hutu est naturellement bon, honnête et sincère, alors que le Tutsi est méchant, cynique, fourbe et rusé. Ce dernier a abusé de la sociabilité du Hutu pour l'asservir et celui-ci a succombé au charme enchanteur du flatteur Tutsi pour succomber et demeurer longtemps dans ses griffes. La Révolution sociale de 1959 a heureusement permis aux Hutus de s'émanciper politiquement et socialement alors que l'émancipation mentale reste encore à faire. » Sur les Tutsis dans le FPR, il écrivit : « la démocratie se fera sans eux. Ils seront combattus et pourchassés par l'armée nationale et la population jusqu'à leur écrasement. »

De façon routinière, on commença à qualifier les Tutsis d'*inyenzi* (cancrelats) ou *inzoka* (serpents) - donc de la vermine que l'on tue s'il essaie d'entrer à la maison : les cancrelats sont écrasés et les serpents découpés à la machette. Les extrémistes hutus ont affirmé que les Tutsis se seraient donné eux-mêmes le sobriquet "inyenzi" et que ce terme serait l'acronyme des membres d'une milice royale. Cette thèse fut véhiculée pour la première fois en 1992 dans l'interview d'un Tutsi qui venait d'être relâché après une détention accompagnée de tortures¹⁹⁸, et aujourd'hui elle fait partie du répertoire standard des

¹⁹⁶« Shyirambere J. Barahinyura démissionne du FPR », déclaration à la presse du 17 mai 1991

¹⁹⁷Aussi pour les citations suivantes : Barahinyura, Shyirambere Jean: Rwanda 32 ans après la révolution sociale de 1959: Réflexions sur le mouvement terroriste Inyenzi et Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkontannyi dans leurs tentatives de réinstauration du pouvoir Tutsi au Rwanda, Francfort 1992

¹⁹⁸« Entretien avec Ngurumbe Aloys sur l'origine du terme inyenzi », Kanguka 12 février 1992

avocats des génocidaires accusés par la justice. La réalité est toute autre. Déjà en 1964, la publication gouvernementale "Toute la vérité sur le terrorisme 'inyenzi' au Rwanda" avait noté : « les 'grands féodaux' (toujours le même petit groupe) créèrent donc à l'étranger une association terroriste qui fut bientôt ironiquement surnommée 'inyenzi' (cancrelats) par la population, en raison de ses activités silencieuses et toujours nocturnes ». En février 1993, *Kangura* expliqua par rapport aux Tutsis comme Paul Kagame, le chef du FPR qui avait quitté le Rwanda enfant en 1961 : « le cancrelat engendre un autre cancrelat (...) Nous ne nous trompons pas lorsque nous disons qu'un Inyenzi engendre un autre inyenzi. Et de fait, peut-on faire une distinction entre les inyenzi qui ont attaqué le Rwanda en octobre 1990 et ceux des années 1960 ? Ils ont tous des relations de parenté, les uns étant les petits-fils des autres (...) Le seul fait que le Tutsi soit surnommé serpent dans notre langue suffit et exprime beaucoup de choses. Il a le langage mielleux et séduisant et pourtant, il est d'une méchanceté extrême. Le Tutsi est perpétuellement rancunier, ne manifeste pas ses sentiments, sourit même quand il a beaucoup de peine. Dans notre langue, le Tutsi porte le nom de cancrelat (inyenzi) parce que, sous le couvert de la nuit, il se camoufle pour accomplir ses forfaits (...) Cependant, ils devraient savoir que s'ils ne font pas attention, cette ségrégation pourrait entraîner leur disparition de ce monde. S'il en était ainsi (et il en sera ainsi), ils seront eux-mêmes responsables de leur disparition et personne d'autre. Est-ce que ce seront des Hutus qui les auront exterminés à la machette ? »¹⁹⁹

Le discours du cadre du MRND Léon Mugesera dans un meeting du parti à Kabaya dans la préfecture de Ruhengeri le 22 novembre 1992 a acquis une notoriété qui lui valu d'être extradé de son pays d'accueil, le Canada, en 2012 et d'être condamné à la prison à vie au Rwanda en 2016²⁰⁰. Mugesera avait dit : « il est écrit dans l'Evangile que si l'on te donne une gifle sur une joue, tu offriras l'autre pour qu'on tape dessus. Moi je vous dis que cet Evangile a changé dans notre mouvement : si on te donne une gifle sur une joue, tu leur en donneras deux sur une joue et ils s'effondreront par terre pour ne plus reprendre leurs esprits ! » Il continua par rapport au FPR : « vous savez qu'il y a au pays des 'inyenzi' qui ont profité de l'occasion pour envoyer leurs enfants au front, pour

¹⁹⁹Kangura no 40, février 1993

²⁰⁰Toutes les citations de : »Le discours de Kabaya », Léon Mugesera

aller secourir les 'inkotanyi' (NDT : les combattants du FPR). (...) Pourquoi n'arrête-t-on pas ces parents qui ont envoyé leurs enfants et pourquoi ne les extermine-t-on pas ? Pourquoi n'arrête-t-on pas ceux qui les amènent et pourquoi ne les extermine-t-on pas tous ? Attendons-nous que ce soit réellement eux qui viennent nous exterminer ? » Et il évoqua une rencontre avec un opposant tutsi du Parti Libéral (PL) : « Je lui ai dit : 'l'erreur que nous avons commise en 1959 est que, j'étais encore un enfant, nous vous avons laissés sortir'. Je lui ai demandé s'il n'a pas entendu raconter l'histoire des Falashas qui sont retournés chez eux en Israël en provenance d'Éthiopie ? Il m'a répondu qu'il n'en savait rien ! Je lui ai dit : 'ne sais-tu pas donc ni écouter ni lire ? Moi, je te fais savoir que chez toi c'est en Éthiopie, que nous vous ferons passer par la Nyabarongo pour que vous parveniez vite là-bas'. »

Ce passage est considéré comme la prophétie du génocide de 1994, quand des Tutsis tués furent jetés dans la rivière Nyabarongo pour arriver au Nil. Le discours était clair : il faut corriger une erreur de 1959 et terminer la révolution en éradiquant l'ennemi totalement. Les FDLR en feront plus tard leur slogan de « mettre fin au drame rwandais ». Au sein des cercles CDR naquit la "Radio-Télévision des Mille Collines" (RTLM), qui entama ses émissions à partir de juillet 1993 et qui appela les Hutus à massacrer pendant le génocide. À la différence de la station nationale "Radio Rwanda" au ton officiel, RTLM avec son argot urbain, ses animateurs amusants, ses débats animés et la musique congolaise devint vite la radio la plus populaire du pays, surtout dans les bars, les taxis et dans la jeunesse. C'était aussi l'organe de l'aile radicale du MRND qui refusa les compromis avec le FPR.

Le plus gros actionnaire individuel de RTLM était le président Habyarimana, à côté des hauts gradés des FAR. La liste des actionnaires de RTLM présentée au tribunal d'Arusha comprend aussi beaucoup de noms de futurs leaders des FDLR : le commandant militaire Sylvestre Mudacumura, le chef d'État-major Léodomir Mugaragu, le commandant du secteur Nord-Kivu Pacifique Ntawunguka (Omega), le commissaire de la Défense Apollinaire Hakizimana (Lepic/Poète), le porte-parole Michel Habimana (Edmond Ngarambe).

Selon le tribunal d'Arusha, RTLM a commencé par diffuser des discussions sur l'ethnicité et aurait connu une mutation progressive

pour lancer un appel perpétuel à exterminer les Tutsis²⁰¹. Son programme comprenait les chansons du chanteur populaire Simon Bikindi. Selon le jugement contre Bikindi, celles-ci « manipulaient l'histoire du Rwanda pour glorifier la solidarité des Hutus »²⁰². Le tribunal a également entendu des témoignages selon lesquels les miliciens écoutaient les chansons de Bikindi pendant qu'ils tuaient des Tutsis.

Un rapport d'expertise du tribunal²⁰³ a analysé les textes des chansons de Bikindi : les Hutu sont exhortés à ne pas oublier qu'ils furent les esclaves des Tutsis; qu'ils furent libérés en 1959; que leur liberté était menacée; qu'ils devaient rester vigilants et ne pas se laisser diviser. « Je déteste les Hutus qui ne se souviennent pas, qui sont avares », selon la chanson *Nanga bahutu* (Je déteste les Hutus). ... Il « déteste » ceux qui oublient leur identité, qui méprisent les autres Hutus, qui sont cupides, qui sont naïfs, qui pactisent avec des Tutsis et ne corrigent pas les erreurs d'autres Hutus. L'idéologie du génocide au Rwanda se répandit comme l'expression d'une protestation de la jeunesse contre un système recroquevillé.

FAR et Interahamwe : le dispositif du génocide

L'appareil militaire de Habyarimana, lui aussi, se mobilisa contre "l'ennemi intérieur". Depuis la création de la Garde territoriale du Rwanda par des officiers du Congo Belge, la doctrine militaire du Rwanda fut la doctrine coloniale de la contre-insurrection : surveiller au plus près tous les mouvements et agissements de la population afin de neutraliser des insurgés potentiels avant qu'ils ne puissent enrôler des adhérents. Cette doctrine fut développée par la France durant la guerre d'Algérie de 1954 à 1961. Les dictatures post-coloniales en Afrique francophone s'en servirent volontiers pour s'imposer contre leurs ennemis internes.

La formulation classique de cette doctrine fut livrée par le colonel français Roger Trinquier, commandant des parachutistes à Alger, dans

²⁰¹Jugement du TPIR contre Hassan Ngeze et al, 3 décembre 2003, §485

²⁰²Jugement du TPIR contre Simon Bikindi, 2 décembre 2008, §264

²⁰³Mbonimana/Karangwa 2007

son œuvre „La Guerre moderne”²⁰⁴. Selon Trinquier, la « guerre moderne » n'est plus le « choc de deux armées sur un champ de bataille » mais le « renversement du pouvoir établi » par une « guerre subversive ou guerre révolutionnaire ». Il écrit : « Dans la guerre moderne, en effet, nous ne nous heurtons pas à une armée organisée suivant les normes habituelles, mais à de faibles éléments armés agissant clandestinement au sein d'une population manipulée par une organisation spéciale (...) La victoire ne pourra donc être obtenue que par la destruction complète de cette organisation ». Obtenir la victoire exige au préalable une définition précise de l'adversaire et un système de contrôle très strict de la population : « tout individu qui, dans des délais à fixer, n'y est pas intégré se trouve en pratique hors-la-loi ». Ceci permettra à la population elle-même de reconnaître et de neutraliser ses ennemis. La guerre moderne, selon Trinquier, consiste en somme à « extirper du sein même de la population la totalité de l'organisation qui s'y est infiltrée et qui la manipule à son gré ».

Le livre de Trinquier est devenu une œuvre classique de la lutte anti-insurrectionnelle, jusqu'en Amérique Latine. Les militaires belges du Congo l'étudièrent au "Centre d'instruction à la pacification et à la contre-guérilla" (CIPCG) de l'armée française à Oran en Algérie. Le colonel belge Logiest, qui bâtit l'armée hutue du Rwanda, participa à des manœuvres au Katanga dans ce cadre en 1957 et appliqua ce qu'il y avait appris contre des rebelles au Congo. Par la voie des Belges, la doctrine de Trinquier arriva au Rwanda.

« Extirper du sein même de la population la totalité de l'organisation qui s'y est infiltrée et qui la manipule à son gré » décrit de manière cynique mais bien exacte le génocide des Tutsi de 1994. La doctrine française de la "guerre moderne" fut enseignée à l'Ecole Supérieure Militaire (ESM) à Kigali et demeura un élément central de la formation des officiers des FAR. Dans les années 1980, Augustin Ndindiliyimana, commandant de la gendarmerie rwandaise pendant le génocide, avait enseigné un cours sur „la guerre totale et la guerre révolutionnaire" à l'ESM. Parmi ses étudiants se trouvaient Paul Rwarakabije, le premier chef militaire des FDLR, et Léopold Mujambere, l'actuel chef d'État-major des FDLR. Quand il était encore jeune soldat des FAR, ce dernier

²⁰⁴Toutes les citations de : Trinquier, Roger: La guerre moderne. Paris 1957

rédigea pour l'obtention de son diplôme un essai sur la "défense collective contre la subversion".²⁰⁵

Les origines du concept de la "guerre totale", rendue célèbre par le ministre de la propagande du Troisième Reich, Joseph Goebbels, se trouvent en Allemagne, chez le général Erich Ludendorff pour qui elle était la leçon à tirer de la défaite allemande lors la Première Guerre Mondiale²⁰⁶. La « guerre totale » selon Ludendorff « n'est pas seulement l'affaire des forces armées, mais touche directement à la vie et l'âme des peuples guerriers », dit-il : « Dans la guerre totale ce n'est pas l'État qui se bat, mais le peuple. » Et il poursuit : « la cohérence spirituelle d'un peuple, qui est et demeure la base pour mener une guerre totale, se construit uniquement par l'union entre l'héritage racial et la foi, ainsi que par le respect méticuleux des lois et des caractéristiques biologiques et spirituelles de l'héritage racial. »

La pensée de la "guerre totale" a été transmise au Rwanda des années 1990, comme l'atteste le compte-rendu d'une conférence de généraux rwandais sous la présidence de Habyarimana à l'ESM-Kigali, le 4 décembre 1991²⁰⁷. « L'ennemi principal est le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas encore les réalités de la Révolution Sociale de 1959, et qui veut reconquérir le pouvoir au Rwanda par tous les moyens, y compris les armes », peut-on y lire sous le titre "définition de l'ENI" (Ennemi). « L'ENI et ses partisans se recrutent essentiellement parmi les groupes sociaux suivants : les réfugiés tutsis ; les Tutsis de l'intérieur ; les Hutus mécontents du régime en place ; les sans-emplois de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda ; les étrangers mariés aux femmes tutsis ; les peuplades nilo-hamitiques de la région ; les criminels en fuite. » À l'intérieur, on rencontre « l'ennemi » chez « les milieux religieux ; les professeurs ; les milieux d'affaires ; les zones de déplacés Tutsi de 1959, plus particulièrement les centres urbains ». Parmi les activités de l'"ennemi", le document énumère « l'infiltration du système politique », la « paralysie de l'appareil politico-administratif » qui serait « phagocyté », ainsi que le « détournement de

²⁰⁵Cité dans : Périès/Servenay 2007, p.175

²⁰⁶Toutes les citations de : Ludendorff, General Erich: Der totale Krieg. Munich 1935

²⁰⁷Toutes les citations de : »Rapport de la commission créé par le président de la République avec les officiers le 04 décembre 1991 à l'ESM », Kigali, 21 décembre 1991, avec le document « Définition et identification de l'Eni » (Ennemi)

l'opinion nationale du problème ethnique vers le problème socio-économique entre les riches et les pauvres ».

Pour combattre l'ennemi ainsi défini, fut créée la milice Interahamwe des jeunesses du MRND. En 1994, elle devrait être un des instruments les plus importants du génocide. En septembre 1991, déjà le commandant du secteur militaire de Mutara, le colonel Déogratias Nsabimana, esquissa dans une lettre au ministère de la défense le concept d' « auto-défense populaire »²⁰⁸: les hommes, mariés, âgés de 25 à 40 ans, dotés « d'une moralité, d'un patriotisme, d'une sociabilité et d'un courage suffisants » pourraient bénéficier d'une formation initiale jusqu'à ce qu'il y ait « au moins un homme armé par *nyumba kumi* » (cellule de dix maisons).

L'idée de créer en novembre 1991 les Interahamwe, selon un de leurs dirigeants, Georges Rutaganda, « a été lancée par un groupe de cadres de l'administration publique et parastatale, des hommes d'affaires et d'autres intellectuels résidant dans la capitale » dont l'ancien Directeur Général de la société commerciale pétrolière du Rwanda (Petrorwanda), Désiré Murenzi²⁰⁹. Selon d'autres sources, Murenzi, membre du comité national du MRND, aurait engagé le jeune entrepreneur Robert Kajuga, président de l'équipe de football "Loisirs", pour transformer ses supporters en noyau de cette nouvelle troupe qui fut reconnue officiellement par le MRND comme sa milice de jeunesses, le 28 avril 1992. Le président des Interahamwe, Kajuga, étant à moitié Tutsi, il n'avait pas grand chose à dire mais ne pouvait pas s'y soustraire non plus. Les chefs réels furent les deux vice-présidents, Georges Rutaganda et Phénéas Ruhumuliza, les deux fils d'un ancien ambassadeur rwandais en Allemagne, Esdras Mpamo.

Des réservistes de l'armée et de la gendarmerie recrutèrent de jeunes chômeurs hutu pour les enrôler chez les Interahamwe. Des entreprises publiques financèrent la milice qui organisa des défilés bigarrés de jeunes gens au rythme de la musique de la RTL. Les Interahamwe furent la base populaire des politiciens hutus radicaux qui refusaient les accords d'Arusha d'août 1993 avec le FPR et qui s'exprimaient à

²⁰⁸Col.Déogratias Nsabimana, « Auto-défense de la population », Lettre au ministère de la défense, 29 septembre 1991

²⁰⁹Lettre du détenu Georges Rutaganda au TPIR, 3 octobre 2005

travers RTLM et le parti CDR. Comme solution à la crise, ils prônèrent le génocide, pas la paix.

Des généraux puissants avertirent le président Habyarimana plusieurs fois qu'ils ne supporteraient aucun accord avec les rebelles FPR lors des pourparlers de paix d'Arusha. Leur grief principal était l'intégration du FPR dans les forces armées. Les FAR, y compris la gendarmerie, avaient été multipliées presque par dix depuis 1990 pour atteindre environ 50.000 hommes. Le FPR en comptait environ 20.000. Les accords d'Arusha stipulèrent que la nouvelle armée avec gendarmerie devrait compter 19.000 hommes au total, dont 60% issus des FAR et 40% du FPR, avec l'armée sous commandement FAR et la gendarmerie sous commandement FPR. Pour les FAR cela était inacceptable non seulement sur le plan idéologique, mais aussi parce que l'application des accords avait pour conséquence la perte de leurs postes pour 80% de leurs effectifs. Pour eux, en acceptant cette concession Habyarimana avait trahi son armée.

Les opposants aux accords d'Arusha se virent confortés par le coup d'État militaire au Burundi le 21 octobre 1993, quand des soldats tutsis tuèrent le premier président élu du pays, le Hutu Melchior Ndadaye. Selon eux, les événements au Burundi montraient qu'on ne pouvait pas faire confiance aux Tutsis. À partir du début 1994, *Kangura* prédit aux Tutsi rwandais le génocide. « S'ils commettent l'erreur d'attaquer encore une fois, il n'en restera plus aucun dans tout le Rwanda, ni même un seul complice », écrivit le journal en janvier²¹⁰. Le numéro suivant contenait un article intitulé « Qui survivra à la guerre de mars ? » Réponse : « le peuple majoritaire »²¹¹. Le prochain numéro prédit que bientôt « les casques bleus de l'ONU seront cibles d'attaques, en auront assez et partiront. C'est après leur départ que le sang sera vraiment versé. Tous les Tutsis et les Hutus lâches seront exterminés ».²¹²

À plusieurs reprises, *Kangura* prédit la mort de Habyarimana. En octobre 1993 déjà, un dessin parut avec comme titre « RIP Juvénal Habyarimana »²¹³. Fin 1993, le journal écrivit : « le président

²¹⁰Kangura no 54, janvier 1994

²¹¹Kangura no 55, janvier 1994

²¹²Kangura no 56, février 1994

²¹³Kangura no 51, octobre 1993

Habyarimana pourrait mourir avant le mois de mars 1994 (...) En plus, lui ne sera pas tué par un Tutsi mais par un Hutu à la solde des Tutsis (...) Le Président Habyarimana sera assassiné par un soldat de l'armée rwandaise qui aura été démobilisé en vertu des accords de paix d'Arusha. »²¹⁴

Le 3 avril 1994, dimanche de Pâques, la radio RTLM prophétisa qu'il devrait survenir « une petite chose à Kigali » dans les prochains jours. Et le matin du 6 avril, la radio proclama : « ils seront frappés par le malheur, ils seront vraiment frappés par le malheur. Et ceux qui l'ont voulu et provoqué seront eux-mêmes frappés par le malheur. »²¹⁵

²¹⁴Kangura no 53, décembre 1993

²¹⁵Transcriptions et traductions des émissions RTLM par le TPIR pour le 3 et 6 avril 1994

Chapitre 10

Le génocide de 1994

Le génocide des Tutsis et le rôle des futurs combattants des FDLR

Le 6 avril 1994 à 20h23, deux roquettes atteignirent au-dessus de Kigali l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, qui venait d'accepter, lors d'un sommet régional en Tanzanie, la mise en œuvre définitive des accords d'Arusha avec le FPR. L'avion, en phase d'atterrissage, tomba dans le jardin de la villa présidentielle. La garde présidentielle boucla hermétiquement la zone du tir, sous son contrôle. Dans la nuit, commença la chasse aux partisans des accords d'Arusha et aux présumés sympathisants du FPR dont faisaient partie tous les Tutsis.

Des gardes tuèrent la Première ministre honnie du gouvernement de transition, Agathe Uwilingiyimana, le matin du 7 avril, et les dix casques bleus belges chargés de sa protection. Pendant que les tueries continuaient, les chefs des forces armées se réunirent à l'ESM Kigali sous la houlette du chef de cabinet au ministère de la défense, le colonel Théoneste Bagosora et formèrent un "comité de crise". Ce comité organisa le lendemain, 8 avril, un nouveau gouvernement intérimaire sur base de la constitution de 1991, abrogée par les accords d'Arusha. Ce gouvernement entra en fonction le 9 avril.

Ce coup d'État fut un retour personnifié à la "Révolution sociale". Déjà dans les années 1960, le colonel Bagosora avait mis en déroute des incursions rebelles tutsi. Le nouveau chef de l'État était le président de l'Assemblée Nationale, Théodore Sindikubwabo - il avait été membre du premier gouvernement rwandais en janvier 1961 pour le parti

Aprosoma de Joseph Gitera et il fut le médecin pédiatre personnel de la famille Habyarimana. Sindikubwabo était originaire de Butare, tout comme le nouveau premier ministre Jean Kambanda. Treize des dix-neuf membres du gouvernement génocidaire étaient originaires du Sud rwandais qui avait perdu le pouvoir lors du coup d'État de Habyarimana de 1973. Les militaires du nord restaient toutefois maîtres des organes de sécurité. Cette construction - militaires du Nord et politiciens du Sud - allait également déterminer plus tard l'équilibre du pouvoir au sein des FDLR.

Le nouveau président Sindikubwabo, âgé de 66 ans, était un partisan convaincu idéologiquement du génocide. Comme au bout de dix jours il n'y avait pas encore eu tellement de massacres dans sa préfecture natale de Butare - administrée par le seul préfet tutsi du pays, Jean-Baptiste Habyalimana -, contrairement au reste du territoire sous contrôle gouvernemental, il décida d'y mettre bon ordre à sa manière. Il nomma un nouveau préfet hutu, se rendit à Butare pour son investiture le 19 avril et prononça un discours radiodiffusé d'environ dix minutes devant les bourgmestres. Dans ce discours, il fustigea « les 'cela-ne-me-concerne-pas' ici à Butare », rappela à tous que l'on était en guerre et blâma « ceux qui attendent que les autres travaillent et se contentent d'observer, ceux qui ne se sentent pas concernés, eh bien, qu'ils jettent les masques et nous laissent travailler (...) Recherchez les 'cela-ne-me-concerne-pas', trouvez ces gens qui sont allés s'entraîner pour pouvoir nous tuer et débarrassons-nous d'eux. »²¹⁶

Les "prêts à travailler" à Butare n'avaient pas attendu ce discours pour commencer. Avant même la destitution du préfet tutsi Habyalimana, des officiers et des administrateurs de premier plan avaient entamé des massacres. La destitution du préfet et l'encouragement présidentiel chauffèrent les esprits au point que la préfecture de Butare - région natale du futur président des FDLR, Murwanashyaka - devint le lieu de certains des massacres les plus importants du génocide. Selon les décomptes officiels ultérieurs, 214.000 personnes y furent tuées, dont des dizaines de milliers de Tutsis des préfectures voisines qui avaient cherché refuge à Butare²¹⁷.

²¹⁶Cité dans: Jugement du TPIR dans le «procès Butare», 24 juin 2011, §619 et 874-881

²¹⁷Cité dans: Guichaoua, André, Rwanda 1994: Les politiques du génocide à Butare. Paris 2005, p.25

Le commandant en second des FDLR au Nord-Kivu, "Stany", de son vrai nom Ezéchiel Gakwerere, était alors sous-lieutenant à l'École des sous-officiers (ESO) de Butare. Les barrières routières se trouvaient sous son commandement et il commandait une "compagnie d'intervention" créée à cet effet²¹⁸. « S'ils étaient censés prévenir l'infiltration des forces ennemies selon le discours officiel, les barrages routiers étaient en fait utilisés pour identifier les civils tutsis aux fins de les éliminer », conclut le TPIR²¹⁹. Gakwerere n'a jamais été traduit devant un tribunal et donc les juges du TPIR n'ont pas examiné l'accusation selon laquelle il aurait recruté de jeunes Hutus sans diplôme pour les placer sur les barrages routiers et donc aurait « transformé des enfants en terribles tueurs ». ²²⁰

Le supérieur de Gakwerere à l'époque était le capitaine Ildephonse Nizeyimana, qui fut plus tard chef de l'aumônerie militaire des FDLR au Congo jusqu'à son arrestation en Ouganda en 2009. En 1994, Nizeyimana était à la fois G2 et G3 de l'ESO de Butare, donc responsable à la fois du renseignement et des opérations de l'armée. Il mit sur pied des escadrons de mort sous le commandement d'officiers fiables comme Gakwerere. Une de leurs cibles fut la paroisse de Cyahinda à environ 50 kilomètres de Butare, où des dizaines de milliers de Tutsi avaient trouvé refuge. Autour du 18 ou du 19 avril, des soldats prirent Cyahinda d'assaut et environ 20.000 personnes furent tuées²²¹. Selon le jugement du TPIR, Nizeyimana « a contribué à planifier l'opération militaire et autorisé la participation de militaires de l'ESO à celle-ci »²²². La Chambre d'Appel a rejeté sa responsabilité mais non les massacres eux-mêmes, ni la participation des militaires de l'ESO.

Le bourgmestre de la commune de Nyakizu, où se trouve Cyahinda, était alors Ladislas Ntaganzwa, qui allait exercer plus tard ses talents de "guérisseur traditionnel" sous la protection des FDLR dans un village du Nord-Kivu jusqu'à son arrestation en décembre 2015. Le TPIR émit également un acte d'accusation contre lui selon lequel le 14 et 15 avril 1994, Ntaganzwa réunit des civils hutu autour de la paroisse

²¹⁸Jugement du TPIR contre Tharcisse Muvunyi, 12 septembre 2006, §137

²¹⁹Jugement du TPIR contre Tharcisse Muvunyi, 12 septembre 2006, §155

²²⁰Omaar, Rakiya : The Leadership of Rwandan Armed Groups Abroad, Kigali 2008, p.245

²²¹Acte d'accusation du TPIR contre Ladislas Ntaganzwa, 20 mars 2012, §28

²²²Jugement du TPIR contre Ildéphonse Nizeyimana, 19 juin 2012, §316

de Cyahinda et leur distribua des armes. Le 15 avril, il se rendit à l'église à la tête d'une foule et s'adressa aux Tutsis à l'intérieur de celle-ci par mégaphone²²³. Un survivant raconte : « Le bourgmestre nous donna 20 minutes pour quitter l'église. Si nous n'étions pas partis au bout de 20 minutes, il nous tuerait. Évidemment, ce fut aussitôt la panique totale. Des centaines de gens s'enfuirent, mais ils tombèrent sur des Interahamwe. »²²⁴

Lors du procès du TPIR contre Nizeyimana, le tribunal conclut sur la base du témoignage d'une femme dénommée GEN : « à son arrivée à la paroisse, GEN avait aussi vu Ladislas Ntaganzwa, le bourgmestre de Nyakizu, accompagné de gendarmes munis d'armes à feu, vêtus d'uniformes kaki et coiffés de bérets rouges. À l'aide d'un microphone, Ntaganzwa avait compté de un à trois, et à trois, GEN avait entendu des coups de feu. »²²⁵ Les Tutsis résistèrent avec des pierres. Le bourgmestre déclara alors le soir qu'il allait demander des renforts à l'ESO le lendemain.

Le 17 avril, les hauts responsables vinrent à Cyahinda, dont le commandant Nizeyimana de l'ESO et le préfet tutsi Habyalimana. Ce fut la dernière apparition publique de ce dernier ; il fut limogé le soir même. Le lendemain ou le surlendemain, s'ensuivit l'attaque d'envergure contre la paroisse, au cours de laquelle les militaires de l'ESO firent usage d'une mitrailleuse et d'un mortier de 60mm.

Après l'appel au "travail" lancé par le président Sindikubwabo, les officiers de l'ESO s'activèrent aussi dans la ville de Butare. Le commandant en second de l'ESO, Tharcisse Muvunyi, alors commandant de fait, convoqua une réunion de tous les officiers le 20 avril, « au cours de laquelle », selon le TPIR, « il a répété le contenu du discours du Président Sindikubwabo. La Chambre est également convaincue que Muvunyi a dit à ceux qui étaient présents qu'ils devaient comprendre le message du Président et que les propos de celui-ci devaient être considérés comme des ordres à exécuter. Elle

²²³Acte d'accusation du TPIR contre Ladislas Ntaganzwa, 20 mars 2012, §22-25

²²⁴Cité dans: African Rights, « Death, Despair and Defiance », 1995, p.339 f.

²²⁵Jugement du TPIR contre Ildéphonse Nizeyimana, 19 juin 2012, §246. Les descriptions suivantes: §233, 290, 298-299

admet également que peu de temps après cette réunion, les tueries ont commencé à Butare."²²⁶

La première victime ne pouvait être plus symbolique. Il s'agissait de Rosalie Gicanda, la veuve très âgée du défunt roi du Rwanda, mort en 1959 et dernière représentante vivante dans le pays de la monarchie tutsie. Sous ordre de Nizeyimana, la dame de 80 ans fut tirée hors de chez elle par des soldats et fusillée derrière le Musée National de Butare. Gakwerere, aujourd'hui commandant FDLR au Nord-Kivu, fut un des participants et peut-être même un des tueurs directs, selon le TPIR qui a reconstitué en détail le meurtre de la reine veuve.²²⁷

Quand les soldats ont occupé la résidence de Rosalie Gicanda le 20 avril 1994 vers midi, la reine se trouvait dans son jardin avec une gouvernante qui témoigna plus tard devant le TPIR à propos de ces événements. Selon cette dernière, les militaires dirent qu'ils cherchaient des armes. La reine leur rétorqua qu'ils ne trouveraient rien. Alors, toutes les personnes présentes dont la reine furent montées dans un camion. Celui-ci s'arrêta à l'ESO où les militaires dirent à leurs camarades qu'ils avaient trouvé des Inyenzi. Puis, ils quittèrent l'ESO et s'arrêtèrent dans un bois près de l'université, derrière un pont sur la rivière Mukura. Ils donnèrent aux prisonniers l'ordre de descendre du véhicule. Gicanda demanda de prier ; on donna satisfaction à cette demande. « "Pendant qu'ils récitaient la prière, les militaires ouvrirent le feu, » se rappela la femme témoin devant le TPIR. Selon son récit, elle perdit conscience ; « ayant repris connaissance, elle constata que les militaires étaient en train de tirer leurs victimes vers une rigole puis ils repartirent immédiatement. Gicanda n'était pas encore morte, mais elle ne pouvait pas parler et respirait difficilement. »

Un cuisinier d'un bar de Butare témoigna au TPIR que les militaires seraient venus l'après-midi de ce jour-même dans une Toyota rouge pour fêter le crime. Un sous-lieutenant, Bizimana, aurait dit : « Je viens de tuer la reine, et ne soyez pas indifférents ». ²²⁸ Deux officiers ESO témoignèrent que le soir même ils auraient entendu dans le mess des officiers de l'ESO que Bizimana et Gakwerere auraient fait rapport à

²²⁶Jugement du TPIR contre Tharcisse Muvunyi, 12 septembre 2006, §105

²²⁷Jugement du TPIR contre Ildéphonse Nizeyimana, 19 juin 2012, §458-463

²²⁸Jugement du TPIR contre Ildéphonse Nizeyimana, 19 juin 2012, §477

Nizeyimana en disant qu'ils venaient de torturer la reine à mort. Un autre officier le confirma et cita ces propos que Bizimana aurait alors proférés : « Mission accomplie : nous avons tué Gicanda. » Selon lui, « arborant un sourire de satisfaction », Nizeyimana paya une tournée de bière aux personnes présentes dans le mess des officiers.²²⁹

Le TPIR conclut : « la Chambre est convaincue qu'il ressort du dossier que Rosalie Gicanda, une 'vieille dame' qui ne constituait aucune menace d'ordre militaire, avait servi à donner le ton des futurs massacres de Tutsis qui seront perpétrés dans la préfecture de Butare. »²³⁰ La responsabilité des militaires et de leur commandant Nizeyimana ne présentait « aucun doute.²³¹

« La plupart des personnes tuées au Rwanda sont mortes dans des massacres de grande échelle, surtout dans les paroisses, mais aussi dans les hôpitaux, les écoles, les stades, les bureaux administratifs, les champs ou au bord des rivières », résuma l'organisation des droits de l'homme "African Rights", qui fut la première organisation non militaire à examiner les lieux des crimes et à sauver des rescapés à partir de mai 1994, conjointement avec le FPR en progression²³². « Le schéma est à peu près identique partout. Les Interahamwe encerclaient les bâtiments pour faucher ceux qui tentaient de fuir, pendant que les soldats, souvent accompagnés par les gendarmes, réservistes, policiers ou gardes pénitentiaires, entraient dans les salles et les enceintes. Parfois, des officiels locaux comme des préfets, des sous-préfets et des bourgmestres, étaient témoins, parfois ils tiraient eux-mêmes sur les fuyards (...) Des dizaines de milliers sont morts immédiatement, déchiquetés par les grenades ou les balles ; des milliers d'autres furent blessés et achevés par les Interahamwe avec des machettes, des lances et des massues. D'autres sont morts en se vidant de leur sang. Lors de presque chaque massacre, racontent les survivants, les Interahamwe sont revenus le lendemain matin à la recherche de blessés à tuer. Ils venaient aussi pour piller, pour prendre l'argent, les montres et les habits des morts (...) Des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, qui avaient échappé aux massacres, furent par la suite

²²⁹Jugement du TPIR contre Ildéphonse Nizeyimana, 19 juin 2012, §467-468

²³⁰Jugement du TPIR contre Ildéphonse Nizeyimana, 19 juin 2012, §529

²³¹Jugement du TPIR contre Ildéphonse Nizeyimana, 19 juin 2012, §1512-1513

²³²African Rights 1995, p.258 f.

fusillés ou taillés en pièces sur la route ou dans la brousse où ils se cachaient, ou découpés aux bords des rivières et forcés à se noyer eux-mêmes avec leurs enfants. »

Selon les décomptes officiels datant de l'an 2000, effectués à travers tout le pays²³³, le génocide rwandais - défini comme la période allant du 1^{er} octobre 1990 jusqu'à la fin 1994 - a fait 1.074.017 morts au total, dont plus de 99% après le 6 avril 1994. Presque 94% étaient des Tutsis. 37,9% des morts ont été découpés à la machette, 16,8% battus à mort avec des massues, 14,8% ont été fusillés ; les autres furent battus à mort, noyés, brûlés vifs, abandonnés jusqu'à mourir de faim, violées et puis déchirées à vif dans le cas des femmes, acculés au suicide, frappés contre un mur s'ils étaient bébés ou pendus.

937.000 Tutsi morts ont été nommément identifiés²³⁴. Les négationnistes contestent de tels chiffres en faisant référence au dernier recensement rwandais de l'ère Habyarimana daté de 1991, qui n'avait décompté que 596.400 Tutsis au Rwanda soit 8,4% de la population totale. En réalité, le chiffre des victimes paraît fondé : selon des expertises, le nombre de Tutsis aurait été sous-estimé de 40% en 1991 ; donc, en prenant en compte le taux de croissance de la population jusqu'en 1994, il y avait environ 910.000 Tutsis au Rwanda au moment du déclenchement du génocide²³⁵. En se référant au taux officiel de Tutsis de 14% dans la population totale, on arrive même à 1,08 million. Selon des estimations, environ 150.000 Tutsis ont survécu aux massacres. Pendant le génocide, des dizaines de milliers de Hutus furent aussi tués. Les chiffres officiels font aussi place à la supposition que des dizaines de milliers de Hutu ont pu être tués par vengeance après la victoire du FPR.

Le pouvoir d'État hutu se réfugie au Zaïre

Les extrémistes hutus ont présenté les événements de telle sorte qu'à les en croire le FPR aurait, avec sa guerre, provoqué la colère du peuple

²³³Ministère de l'Administration locale et des Affaires sociales, « Rapport final », cité dans : « Rwanda/Génocide: Plus d'un million de morts - bilan officiel », Agence de Presse Hirondelle, 8 février 2002

²³⁴« Rwanda: Cens find 937.000 died in genocide », IRIN 2 avril 2004

²³⁵Verpoorten, Marijke: Conflict and Survival: Shocks, Coping Strategies and Economic Mobility in Rwanda 1990-2002, Université de Louvain 2006

hutu qui se serait retournée contre les Tutsis, tout comme en 1959. La radio RTLM - qui ne cherchait pas à nier les massacres ; cela venait plus tard - se réjouissait en plein génocide : « Les armes de 1959 sont utilisées en 1994. Ceux qui ont préparé des fosses pour les Hutus y tombent eux-mêmes ». ²³⁶

Le résultat fut tout autre. Le 25 mai encore, le ministre de l'intérieur Édouard Karemera écrivit aux préfets du Rwanda pour leur donner l'ordre de mettre en œuvre une directive du premier ministre Jean Kambanda en organisant la « sensibilisation pour inviter la population à se chercher les armes blanches » et le « recensement de tous les jeunes adultes déplacés par secteur et par commune pour des entraînements aux techniques et opérations d'auto-défense » ²³⁷. Mais il était déjà trop tard. L'armée avait déjà d'autres plans en tête : la retraite en bon ordre, pour récupérer des forces de l'autre côté de la frontière. Le Rwanda fut abandonné et devait être laissé tel un désert au chef militaire tutsi Paul Kagame.

Le FPR de Kagame, d'abord cantonné dans les hauteurs du nord du Rwanda, progressa à travers l'est du pays, et à partir de la mi-mai 1994, se prépara à investir le sud du Rwanda et à encercler la capitale. Le 22 mai, les rebelles FPR occupèrent l'aéroport de Kigali et l'ancienne résidence de Habyarimana. Le gouvernement intérimaire se replia le 2 juin de Gitarama à Muramba dans la préfecture de Gisenyi près de la frontière zaïroise. Le 6 juin, le conseil des ministres nota que « la population est laissée à elle-même » et la « désertion inquiétante des militaires ». ²³⁸

À partir du 23 juin, la France intervint contre la progression du FPR au Rwanda. L'intervention militaire "Opération Turquoise" se déploya à partir du Zaïre pour instaurer une "zone humanitaire sûre" au sud-ouest du Rwanda, à défendre contre le FPR. Comme effet collatéral, quelques Tutsis furent sauvés aussi, mais d'autres furent laissés à leur destin. Le pouvoir hutu du Rwanda se trouvait déjà en pleine débandade. Le conseil des ministres du 1^{er} juillet 1994 nota que Kigali

²³⁶Transcription et traduction de RTLM par le TPIR pour le 23 mai 1994

²³⁷Ministère de l'intérieur et du développement communal, « Mise en œuvre des directives du Premier ministre sur l'Auto-organisation de la Défense Civile », Kigali 25 mai 1994

²³⁸Conseil des ministres, 6 juin 1994, notes d'Augustin Ngirabatware

était « totalement encerclé » ; il faudrait prélever de l'argent à la Banque Nationale et « penser à ouvrir un compte en banque à Kinshasa ». ²³⁹

Le 4 juillet 1994, Kigali tomba. Depuis, cette date est célébrée au Rwanda comme "jour de libération". Le gouvernement intérimaire fut installé à Gisenyi, à la frontière du Zaïre, et le conseil de ministres du 11 juillet discuta de l'« évacuation de la population très urgemment au Zaïre ». ²⁴⁰

Après la chute de Ruhengeri, la ville la plus importante du nord du Rwanda, le 13 juillet, les Hutus rwandais prirent d'assaut la frontière entre Gisenyi et la ville voisine de Goma au Zaïre. Environ 10.000 personnes par heure traversèrent la frontière et se déversèrent dans Goma, qui comptait à l'époque 200.000 habitants, soit le cinquième de la population actuelle. Pratiquement toute la population hutue du nord-ouest du Rwanda se rendit au Zaïre. Selon des témoins, des camions militaires sillonnèrent Gisenyi et encouragèrent par haut-parleurs la population à se joindre à l'exode ; les Nations Unies conclurent plus tard que « cet exode aurait sans doute pu être contenu si la radio aux mains du 'gouvernement intérimaire' n'avait pas diffusé intentionnellement des propos alarmants » ²⁴¹. Le 17 juillet, le FPR investit Gisenyi, vidée de sa population.

Le 18 juillet 1994, à Kigali, le FPR proclama la victoire de la "guerre de libération". Il mit en place un nouveau gouvernement, en continuité avec les accords d'Arusha de 1993, mais sans le parti MRND de Habyarimana. Le Hutu Pasteur Bizimungu, ancien directeur de la société publique Electrogaz et plus tard successeur de Barahinyura comme porte-parole du FPR en Europe, fut nommé président de la République. Faustin Twagiramungu, politicien MDR, pressenti comme premier ministre d'un gouvernement de transition par les accords d'Arusha, fut nommé chef du gouvernement. Paul Kagame, chef militaire du FPR, devint vice-président et ministre de la Défense.

²³⁹Conseil des ministres, 1 juillet 1994, notes d'Édouard Karemera

²⁴⁰Conseil des ministres, 11 juillet 1994, notes d'Augustin Ngirabatware

²⁴¹Rapport du Secrétaire-Général sur la situation au Rwanda S/1994/924, 3 août 1994, §6

Le soir auparavant, Théodore Sindikubwabo, président du "gouvernement intérimaire" en fuite et dernier héritier toujours actif de la "révolution" de 1959, s'était rendu en exil, en convoi motorisé avec ce qui restait de son gouvernement, de Cyangugu au Rwanda à Bukavu au Zaïre – en prononçant ces mots, selon un témoin français : « nous sommes comme De Gaulle quittant le gouvernement à Bordeaux en 1940, puis quittant la France pour l'Angleterre. »²⁴²

²⁴²Cité dans: Périès/Servenay 2007, p.359

Chapitre 11

Un État rwandais en exil dans les camps de réfugiés du Zaïre

1994 : L'armée rwandaise en fuite se reconstitue au Zaïre

« Ils défilent par milliers sur les routes, au milieu de la colonne sans fin de réfugiés épuisés : les soldats de l'armée rwandaise, dans leurs bottes militaires et leurs uniformes verts et noirs (...) La plupart des soldats n'ont pas l'air vaincu et humilié ; ils ont plutôt l'air de maîtriser la situation. Ils ont l'air menaçant, aussi pour la population locale. »²⁴³ Ainsi se présentait l'exode du pouvoir hutu du Rwanda au Zaïre en juillet 1994. Le gouvernement génocidaire du Rwanda quittait son pays mais n'abandonnait pas la guerre. Sous son impulsion, environ 1,1 million de personnes quittèrent le nord-ouest du Rwanda pour Goma à la mi-juillet 1994, et environ 300.000 quittèrent le sud-ouest - où la présence de l'armée française maintint le FPR à distance - pour Bukavu.

Le gouvernement amena avec lui tout ce qu'on pouvait emporter: « Le trésor national géré par la Banque nationale du Rwanda; le matériel roulant affecté à tous les départements ministériels, les sociétés étatiques et para-étatiques ainsi que les Projets et les administrations des collectivités locales; les aéronefs, le matériel militaire et ses accessoires; le café, le thé et les minerais; les vaches, le matériel de bureau (machines à écrire, ordinateurs et accessoires, photocopieuses, télécopieurs (fax) etc.), les radiophonies, les motorolas, etc. », selon un

²⁴³Bettina Gaus, »Schon allein sie überall zu sehen macht Angst«, Die Tageszeitung 25 juillet 1994

décompte du gouvernement en exil datant de 1995²⁴⁴. Une enquête de l'ONU établit en novembre 1994 qu'il se trouvait environ 230 leaders politiques du Rwanda au Zaïre, soit 1200 personnes y compris les familles ; il y aurait 50.000 soldats des Forces armées rwandaises (FAR) avec leurs familles ainsi qu'au moins 10.000 miliciens et quelque 800 membres de la Garde présidentielle²⁴⁵. Le 23 juillet, le Conseil des Ministres du gouvernement intérimaire en fuite se réunit pour la première fois, à Bukavu ; d'autres sessions s'ensuivirent à Goma.

Les élites riches hutues avaient planifié leur déménagement depuis longtemps. Ils avaient loué des chambres d'hôtel ou des résidences privées. Mais des centaines de milliers de Hutus pauvres du fief de Habyarimana autour de Gisenyi et Ruhengeri se retrouvèrent démunis sur les terres volcaniques sans eau potable autour de Goma. Une épidémie dévastatrice de choléra se propagea et fit plus de 40.000 morts.

Sur le plan organisationnel, tout ne marcha pas bien. Le Trésor de l'État rwandais - rempli de billets rwandais - aurait déjà été déposé à Goma à la filiale de la banque zaïroise BCZ par le gouverneur de la Banque centrale le 19 juillet 1994, mais les Zaïrois l'auraient confisqué deux semaines plus tard, selon le rapport d'enquête du gouvernement intérimaire de 1995. Le gouvernement en exil n'aurait gardé que l'accès à un compte de la Banque nationale à Nairobi. « On est entré au Zaïre avec beaucoup de biens, mais voilà qu'il ne reste rien après une année (...) Chose étonnante, c'est que quand nous sommes arrivés au Zaïre, nos compatriotes ont changé de mentalité, la malhonnêteté a supplanté d'autres vertus louables des Rwandais », témoigne ce rapport.

La récolte de café aurait été vendue à Goma pour 51.000 dollars, mais les responsables, dont le ministre des travaux publics Hyacinthe Rafiki Nsengiyumva - plus tard co-fondateur des FDLR, puis de l'organisation rivale RUD et aujourd'hui établi en France - n'auraient pas déposé ces recettes sur le compte de la Banque nationale. Callixte Nzabonimana, ministre de la jeunesse - condamné à la prison à vie par le TPIR en 2012

²⁴⁴« Rapport sur la situation du patrimoine rédigé à la demande du Président Théodore Sindikubwabo par Innocent Habamenshi, ministre du Patrimoine et de l'Équipement du Gouvernement en exil », 10 octobre 1995

²⁴⁵Rapport du Secrétaire-Général sur la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais S/1994/1308 du 18 novembre 1994, §8-11

- aurait vendu du coltan au Zaïre pour 470.000 dollars et n'aurait remis que 50.000. Les FAR auraient stocké leurs biens dans des camps dont l'accès était interdit aux civils. Le rapport inclut une liste de 102 soldats qui auraient vendu des véhicules de l'État à titre privé.

Au moment de la publication de ce rapport, le gouvernement en exil n'avait déjà plus de pouvoir. Au cours des deux ans de présence rwandaise dans les camps de réfugiés de Goma et Bukavu, les FAR accaparèrent de plus en plus de pouvoir et forgèrent leurs propres structures politiques. Cela ne dura que six ans pour que ces structures se muent en FDLR, mais ce furent six ans de guerre.

Dès le 11 août 1994, les chefs des FAR à Goma décidèrent une restructuration fondamentale qui peut être considérée comme le précurseur des FDLR sur le plan personnel aussi bien que structurel. L'armée et la gendarmerie furent intégrées sous un commandement unifié dirigé par le major-général Augustin Bizimungu, le dernier chef d'état-major des FAR au Rwanda pendant le génocide. Sous ses ordres, il y avait un commandement pour Goma (Nord-Kivu) et un autre pour Bukavu (Sud-Kivu). Le commandement du groupement de Goma était dirigé par le colonel Félicien Muberuka, commandant opérationnel des FAR pour Kigali pendant le génocide, avec comme adjoint le major Aloys Ntabakuze, commandant des parachutistes des FAR durant le génocide; celui du groupement Bukavu était sous les ordres du brigadier-général Gratien Kabiligi, qui, pendant le génocide, était chargé du G3, à savoir des opérations dans l'État-major des FAR, avec comme adjoint le colonel Théonase Nyilimanzi, ancien directeur-général de la Régie des aéroports du Rwanda.

En 1995, après la fuite de Muberuka au Cameroun, trois de ces quatre commandants furent remplacés. Le Nord-Kivu alla au lieutenant-colonel Tharcisse Renzaho, préfet de Kigali pendant le génocide, avec comme adjoint le lieutenant-colonel Léonard Nkundiye, ancien commandant de la garde présidentielle et commandant du secteur opérationnel de Mutara pendant le génocide. Au Sud-Kivu, Kabiligi resta en poste, avec pour adjoint Aloys Ntiwiragabo, chargé du renseignement (G2) dans l'Etat-major des FAR.

Plus tard, Ntabakuze, Nkundiye et Kabiligi furent parmi les organisateurs de la guerre des rebelles hutus ex-FAR au Rwanda de 1997-98, au cours de laquelle Nkundiye fut tué ; Renzaho et

Ntiwiragabo s'occupèrent des ex-FAR au Zaïre (République Démocratique du Congo) et au Soudan avant de revenir au Congo sur invitation de Laurent-Désiré Kabila pour réorganiser les ex-FAR aux côtés de l'armée congolaise. Lors de la création des FDLR en 2000, Ntiwiragabo devint leur président et Renzaho leur secrétaire exécutif. Alors que Renzaho fut arrêté et transféré au TPIR en 2002, Ntiwiragabo resta libre en exil.

Le nouveau haut commandement des FAR au Zaïre se réunit pour la première fois à Goma du 2 au 8 septembre 1994. Il fut décidé que les soldats prêts à combattre devraient se rassembler dans des camps militaires au plus tard le 25 septembre ; s'ils restaient dans les camps civils ils devraient porter des vêtements civils. Les miliciens Interahamwe furent appelés à intégrer l'armée « volontairement et dans la discipline »²⁴⁶. Un inventaire des stocks d'armes fut décidé et 9 millions de dollars furent alloués à des achats d'armes neuves. Dès la fin juillet 1994, des journalistes allemands filmèrent des dépôts d'armes et la présence d'unités FAR au sein des camps de réfugiés ; les soldats racontèrent que la saisie de leurs stocks d'armes par l'armée zaïroise aurait été simplement un acte d'« administration à titre fiduciaire ».

Côté politique, les FAR nommèrent cinq commissaires, tous déjà actifs pendant le génocide: le colonel Théoneste Bagosora, chef du "comité de crise" des FAR au début du génocide, pour la "politique et les relations extérieures", avec mission aussi d'« élaborer l'idéologie (statuts) des membres de l'organisation »; le colonel Anselme Nkuliye Kubona, commandant des FAR à Kibungo pendant le génocide, fut chargé des "affaires sociales et culturelles", avec mission aussi d'« élaborer le règlement de discipline » et d'« étudier les possibilités de scolarisation des enfants »; le colonel Aloys Ntiwiragabo, mentionné plus haut, au poste de l' "information et documentation", avec mission aussi d'« entretenir le moral de nos hommes »; le colonel André Kanyamanza, chef de l'escadrille de l'aviation légère durant le génocide, en charge du poste "planification et opérations", et le lieutenant-colonel Aloys Rwamanywa, chargé de la logistique (G4) à l'état-major des FAR durant le génocide, au poste "patrimoine, finances et accroissement des ressources".

²⁴⁶Augustin Bizimunugu, « Rapport de la Réunion du Haut Commandement des FAR et des Membres des Commissions tenue à Goma du 02 au 08 septembre 1994 »

L'adjoint de Rwamanywa fut Paul Rwarakabije, plus tard premier chef militaire des FDLR avant sa reddition au Rwanda en 2003. Rwarakabije fut en même temps commandant des FAR dans le grand camp des réfugiés de Katala, 60 kilomètres au nord de Goma, et commandant de la 24^{ème} brigade des FAR à Goma. Victor Byiringiro, aujourd'hui président intérimaire des FDLR, fut commandant de la 25^{ème} brigade des FAR à Goma. Sylvestre Mudacumura, par la suite et jusqu'à présent chef militaire des FDLR et successeur de Rwarakabije, était commandant adjoint de la 21^{ème} brigade à Goma. Son supérieur était Emmanuel Kanyandekwe, plus tard et jusqu'à sa mort adjoint de Mudacumura dans les FDLR.

Le noyau militaire des FDLR se trouvait donc dès 1995 au complet au sommet de la hiérarchie des FAR en exil dans les camps des réfugiés. Quand les ex-FAR se battirent au Rwanda en 1997-98, les opérations furent dirigées par Rwarakabije et Kabiligi, les deux chargés d'opérations de la gendarmerie et de l'armée pendant le génocide.

1995 : Les généraux hutu créent le parti en exil RDR

Les militaires se considéraient comme la force motrice de l'exil hutu. En septembre 1994, le haut commandement, installé à Goma, fit le constat que le gouvernement intérimaire en fuite, installé à Bukavu, « n'est plus fonctionnel et qu'il faudrait le remplacer par un Comité politico-militaire capable de faire entendre la voix de tous les réfugiés rwandais ». Ils s'offusquèrent aussi des rumeurs qui se seraient répandues chez les "sudistes" rwandais dominants dans le gouvernement intérimaire, selon lesquelles les Interahamwe indisciplinés "nordistes" seraient à blâmer pour la défaite du pouvoir hutu au Rwanda²⁴⁷.

Six mois plus tard, les généraux créèrent à Goma le "Rassemblement pour le retour des réfugiés et la démocratie au Rwanda" (RDR). La réunion fondatrice du 29 mars au 3 avril 1995 fut présidée par le général Bizimungu. Selon le compte-rendu établi par le major Ntabakuze, le général aurait « souligné que les militaires sont motivés pour affronter le FPR mais qu'il faut au préalable une organisation politique capable de galvaniser les moyens et assurer la cohésion de la

²⁴⁷Bizimungu, « Rapport de la Réunion du Haut Commandement des FAR et des Membres des Commissions tenue à Goma du 02 au 08 septembre 1994 »

population pour une action commune »²⁴⁸. La nouvelle organisation fut placée sous la direction d'un Comité Exécutif avec François Nzabahimana, exilé résidant en Belgique, nommé président et trois vice-présidents : Claver Kanyarushoki, Aloys Ngendahimana et Froduald Gasamunyiga. Le Comité Exécutif forma avec d'autres représentants RDR et le Conseil de Commandement des FAR le "Congrès du RDR" - cette structure fut gardée plus tard par les FDLR. Un "Comité de coordination" composé des commandants des FAR et des membres du bureau exécutif du RDR fut institué comme « l'organe politico-militaire de décision » ; il fut précisé à propos de cet organe que « pour des raisons stratégiques, il n'apparaîtra pas officiellement ».

Les FAR étaient officiellement le bras armé du RDR. Selon le compte-rendu, « les FAR adhèrent sans réserve au RDR. C'est la branche militaire du RDR représenté dans le Comité de Coordination. » À l'extérieur, les deux organisations se présentaient séparément. Il y a une déclaration de création du RDR datée du 3 avril 1995 et une déclaration de soutien des FAR datée du 4 avril 1995. Le RDR déclara être une organisation « autonome et indépendante », mise en place « dans le but de mobiliser tous les Rwandais pour le retour rapide des réfugiés dans la dignité et d'œuvrer pour la mise en place d'institutions représentatives de toute la population ».²⁴⁹ Les FAR saluèrent cette déclaration et rompirent officiellement avec le gouvernement en exil du président Sindikubwabo. Le 29 avril 1995, le Haut Commandement des FAR réuni à Bukavu déclara que les FAR « ont salué cette heureuse initiative mettant en place une Organisation capable de garantir un encadrement efficace de la population en exil », que le RDR serait « mieux placé que le Gouvernement pour représenter et défendre les intérêts des réfugiés » et que « le Gouvernement doit remettre au RDR tous les dossiers qu'il gère pour le compte du peuple en exil. Les relations entre les FAR et le Gouvernement cessent à partir de ce 29 avril 1995. »²⁵⁰

Le gouvernement Sindikubwabo n'accepta pas cette décision des FAR. Le premier ministre Jean Kambanda souligna que c'est le gouvernement qui commande l'armée et non l'inverse, mais il était

²⁴⁸Aloys Ntabakuze, « Réunion du 29 mars au 03avril1885 »

²⁴⁹Kangura no 70, mai 1995

²⁵⁰« Déclaration du Haut Commandement des FAR à l'issue de a réunion du 28 au 29 avril1995 à Bukavu », dans Kangura no 70, mai 1995

impuissant. La plupart des soldats et réfugiés vénèrent Habyarimana et ses officiers et non Sindikubwabo et ses ministres. Les idéologues les plus radicaux avaient déjà préféré un exil plus lointain à la vie inconfortable dans les camps zaïrois. Joseph Nzirorera, secrétaire général du MRND, Jean-Bosco Barayagwiza, fondateur de la CDR, Ferdinand Nahimana, fondateur de la RTLM et d'autres avaient pris résidence au Cameroun. D'autres se retrouvaient à Nairobi au Kenya où ils réactivèrent également le journal radical Kangura. Le colonel Bagosora, dans un premier temps commissaire politique des FAR au Zaïre, fut démis de ses fonctions après des dissensions internes, et le 19 février 1995 il s'envola de Kinshasa au Cameroun où il s'adonna à la négation du génocide.

Le RDR, branche politique des FAR, s'activa surtout à l'étranger. Son porte-parole et visage public en Allemagne fut Straton Musoni, plus tard premier vice-président des FDLR. Le futur président des FDLR, Ignace Murwanashyaka, fut président de la section allemande du RDR à partir de 1998.

Beaucoup de Hutus connus en exil refusèrent toute relation avec la nouvelle formation. Faustin Twagiramungu, politicien MDR et premier ministre rwandais hutu nommé par le FPR en 1994, qui se retira du gouvernement rwandais avec le ministre de l'intérieur, Seth Sendashonga, en août 1995, fonda les "Forces de Résistance pour la Démocratie" (FRD) à Bruxelles en mars 1996 comme "troisième voie" civile entre le FPR et les FAR. Les FRD accusèrent le FPR d'être l'auteur d'un « double génocide » commis à l'encontre des Hutus, tandis que les FAR dans les camps niaient le génocide des Tutsis tout en voulant l'achever en même temps. À l'autre bout du spectre politique hutu en exil le parti "Peuple en Armes pour la Libération du Rwanda" (PALIR) se fit connaître à Nairobi en juin 1996. Il mit à prix les Américains au Rwanda promettant une prime de 1000 dollars pour chaque Américain et de 1500 dollars pour l'ambassadeur, selon ce dernier. « Citoyens, levez-vous et combattez ces vampires qui ont pris notre pays en tenaille », proclama leur déclaration²⁵¹. Tous les groupes exilés se méfiaient les uns des autres et se reprochaient mutuellement de jouer le jeu de Kagame.

²⁵¹Cité dans: Gribbin, Robert E. : In *The Aftermath Of Genocide. The US Role In Rwanda*. Lincoln 2004, p.146

Réarmement et intimidation dans les camps de réfugiés

L'idée derrière la fuite en masse du Rwanda au Zaïre orchestrée en juillet 1994 avait été de laisser au FPR un Rwanda vide tandis que le "peuple majoritaire" hutu devrait hiverner au-delà des frontières. « Aujourd'hui nous sommes sept millions ; quand nous serons 17 millions, nos enfants retourneront, nous vengeront et reprendront le pays », dit un douanier rwandais à Cyanguu à un journaliste²⁵². En réalité, bien moins de la moitié des Hutus rwandais avait fui le pays - un peu plus de deux millions au total s'étaient rendus dans tous les pays voisins.

En premier lieu, les soldats FAR et les miliciens Interahamwe empêchèrent le retour de ces réfugiés au Rwanda. Beaucoup de Hutus en fuite voulaient déjà rentrer chez eux où les attendaient leurs récoltes dès l'été 1994. Des 1,1 à 1,2 million qui avaient afflué à Goma en juillet 1994, pas moins que 360.000 réussirent à rentrer jusqu'au début octobre selon les chiffres de l'ONU; à ce moment-là on ne parlait que de quelque 820.000 réfugiés restants autour de Goma. Le nombre des réfugiés autour de Bukavu augmenta cependant de 300.000 à 360.000 à partir de la dissolution de la "zone humanitaire sûre" sous contrôle français au sud-ouest du Rwanda le 22 août 1994.

Les FAR interdirent les mouvements de retour par la force. La première attaque militaire contre un convoi de réfugiés sur le chemin du retour en route depuis le camp Katala au nord de Goma, survenue le 23 août 1994, se solda par la mort de cinq réfugiés. En réaction, le HCR n'améliora pas la protection des convois de retour mais mit fin à son assistance aux mouvements de retour.

« Il revient aux militaires de (...) prévenir les retours désordonnés et surtout les décourager en créant un climat d'insécurité au Rwanda », déclarèrent des politiciens en exil réunis à Bukavu sous le président Sindikubwabo début septembre 1994. Le gouvernement en exil fut chargé d'« organiser la résistance populaire » et de « rassembler les Rwandais autour des valeurs républicaines basées sur la révolution de 1959 ». Ils recommandèrent aux FAR de mener une « action de

²⁵²Jonathan Randal, « Ousted Hutu flee Rwandan Zone for Zaire », Washington Post, 19 juillet 1994

déstabilisation pour faire pression sur le FPR et l'amener à accepter les négociations », et l'ouverture de contacts avec les autorités zaïroises et avec les oppositions burundaise et ougandaise²⁵³.

La communauté internationale n'encouragea pas le retour de réfugiés au Rwanda. Au contraire, un document du HCR reprocha à l'armée du FPR au Rwanda des « tueries et persécutions systématiques et persistantes de populations civiles hutues » dans les préfectures de Butare et Kibungo et au sud-est de la préfecture de Kigali. Connu comme "Rapport Gersony", ce document est vénéré dans les milieux hutus en exil jusqu'à présent comme une vérité étouffée parce qu'il prouverait un "deuxième génocide" commis contre les Hutus. En fait le rapport n'a jamais été étouffé et il ne contient pas d'accusation de génocide. Le journal britannique *The Guardian* consacra sa Une au rapport le 24 septembre 1994 sous le titre « Les efforts onusiens au Rwanda s'enlisent »²⁵⁴ ; en réaction, le HCR arrêta ses aides au retour de réfugiés au Rwanda. Le "rapport Gersony" était dans les faits une présentation de 16 pages pour une réunion du HCR sur la question du retour des réfugiés programmé pour le 10 octobre 1994. Il cite les accusations de génocidaires en fuite selon lesquelles dans la période d'avril à juillet 1994 le FPR aurait tué 5.000 à 10.000 personnes par mois au Rwanda - ce fut une période où les génocidaires eux-mêmes tuaient un nombre équivalent de personnes chaque jour. Entretemps, souligne le rapport, la situation serait calme et « la majorité écrasante » des réfugiés souhaiterait de rentrer « le plus vite possible ».

Mais la controverse sur le "rapport Gersony" détourna les débats internationaux vers la violence au Rwanda, au lieu d'être focalisés sur la violence dans les camps de réfugiés au Zaïre, alors que cette seconde violence était d'une ampleur terrible : « Chaque semaine, 15 à 20 personnes sont tuées dans les camps », rapporta Lyndall Sachs du HCR Goma. « Nous, les organisations internationales, sommes manipulées. Le contrôle des camps nous a été arraché. »²⁵⁵ Les FAR en avaient pris le contrôle.

²⁵³« Réunion des partis politiques réunies à Bukavu du 02 au 03 septembre 1994 »

²⁵⁴« UN effort flounders in Rwanda », *The Guardian*, 24 septembre 1994

²⁵⁵Bettina Gaus, « Schwierigkeiten mit der Wahrheit », *Die Tageszeitung* 17 novembre 1994

Les délibérations au sein des Nations Unies concernant la possibilité d'envoyer des policiers ou même des casques bleus dans les camps pour séparer les réfugiés civils des réfugiés armés restèrent sans suite. Le HCR finit par payer une police des camps zaïroise 3 dollars par jour et par homme et leur fournit des uniformes et des véhicules. Mais elle fut mise sur pied plus tard que prévu et ses effectifs furent moins nombreuses que prévu, et au bout d'un certain temps les policiers furent remplacés par des soldats zaïrois sans discipline.

1600 travailleurs humanitaires internationaux étaient employés à Goma à cette époque, et ils n'étaient pas tous contents. "Médecins Sans Frontières" déclencha l'alerte en octobre 1994 : « Les camps se trouvent actuellement sous le contrôle total des anciens dirigeants (bourgmestres, autorités civiles et militaires) du Rwanda (...). Les dirigeants empêchent l'enregistrement des réfugiés. Un tel enregistrement est une condition indispensable pour limiter les détournements d'aide qui sont massifs. Sans aucun doute, les anciens soldats gouvernementaux rwandais se réorganisent dans les camps et se préparent dans des camps d'entraînement à une invasion du Rwanda », expliqua un communiqué²⁵⁶. Deux semaines plus tard, toutes les grandes organisations internationales d'aide humanitaire qualifièrent la situation d'« insoutenable ».²⁵⁷

Face au risque d'une intervention militaire internationale dans les camps de réfugiés, les FAR devinrent plus discrètes et transférèrent leurs activités dans des camps à part, comprenant l'entraînement, l'appel matinal, les parades et les manœuvres. Tandis que la situation dans les camps civils se normalisait en apparence, la mise à l'écart des militaires facilita leurs préparatifs de guerre. "Amnesty International" rapporta des livraisons d'armes aux FAR à Goma et des entraînements de soldats des FAR par des militaires français en Centrafrique et au Cameroun²⁵⁸. Human Rights Watch dénonça « les préparatifs de l'ancienne armée bien équipée à rentrer au Rwanda avec le but explicite de compléter le génocide de la minorité tutsie sont accueillis par des

²⁵⁶Médecins Sans Frontières, Communiqué de presse du 21 octobre 1994

²⁵⁷Oxfam, « Relief Agencies Demand Action », 3 novembre 1994

²⁵⁸Amnesty International, « Rwanda: Arming the Perpetrators of the Genocide », juin 1995

gouvernements influents avec de la complaisance, sinon la complicité ». ²⁵⁹

Goma fut la plaque tournante du réarmement parce que c'est là que se trouvait le seul aéroport international dans cette partie du pays. Les effets furent visibles à Bukavu aussi. Carlos Schuler, l'ancien dirigeant suisse du projet allemand GTZ d'administration du Parc national de Kahuzi-Biéga au Sud-Kivu, relate dans ses mémoires relatives à la période de Noël 1994 : « Je pourrais acheter une kalachnikov pour 30 dollars. Et j'apprends qu'il y a des importations d'armes illégales, des livraisons considérables de matériel de guerre à ces milices étrangères. » ²⁶⁰

Les FAR se livrèrent très ouvertement à toutes ces activités. On voulait « mener une guerre longue et meurtrière, jusqu'à ce que la minorité tutsie soit anéantie et ait quitté complètement le pays », déclara le colonel Bagosora à Human Rights Watch le 30 novembre 1994 à Goma ²⁶¹. Le journal de la haine *Kangura*, reparaisant à Nairobi, esquissa des comparaisons explicites et menaçantes entre le retour des Tutsis au Rwanda après 35 ans d'exil, avec le déclenchement de la guerre du FPR le 1^{er} octobre 1990, et les plans de l'exil hutu : « Espérons que la communauté internationale parviendra à faire entendre raison aux dirigeants de la famille tutsie avant qu'un nouveau 1^{er} octobre, mais cette fois-ci hutu, n'ensanglante de nouveau le pays », écrivait *Kangura* ²⁶².

Des attaques de commandos contre des villages rwandais riverains du Lac Kivu à partir du Zaïre aussi bien que contre des villes du sud-est du Rwanda à partir de la Tanzanie commencèrent à la fin 1994. En février 1995, le directeur de l'hôpital de Gisenyi soutenu par l'organisation allemande Cap Anamur, Anatole Bunyendere, fut assassiné. Selon Amnesty International, « en avril 1995 environ 30 groupes armés hutu

²⁵⁹Africa Watch, Communiqué de presse du 8 décembre 1994

²⁶⁰Schuler, Carlos: *Leben und Überleben im Kongo. Gorillaschutz und Familienleben im Krieg*. Altdorf 2013, p.106

²⁶¹Human Rights Watch Arms Project, « Rearming With Impunity: International Support for the Perpetrators of the Rwandan Genocide », mai 1995

²⁶²*Kangura* no 63, 8 au 22 décembre 1994

étaient basés à la frontière orientale du Zaïre. Des milices traversaient la frontière au Rwanda presque chaque nuit. »²⁶³

Dans cette situation tendue, le 23 avril 1995 l'armée rwandaise du FPR ouvrit le feu sur des dizaines de milliers de déplacés hutu à Kibeho au Sud-Ouest du Rwanda, soupçonnant des miliciens de s'être cachés parmi eux. Des milliers de personnes périrent. Le massacre de Kibeho eut un effet formateur sur la compréhension du Rwanda et de la politique du FPR de bien des observateurs internationaux au Rwanda, qui n'avaient pas été témoins directs du génocide de 1994. Juste avant le massacre, le RDR avait vu le jour dans les camps de réfugiés au Zaïre et il se trouva conforté dans son analyse que le Rwanda vivait sous une "dictature fasciste". Après le massacre de Kibeho il n'y eut plus de grands mouvements de retour au Rwanda - jusqu'à la guerre de 1996.

L'est du Zaïre devient zone de guerre

Les camps de réfugiés étaient économiquement florissants grâce à la revente des produits de l'aide. « Dans le bar on sert la limonade, la bière et le whisky, au marché on trouve à des prix cassés outre la viande et des légumes, des ordinateurs, des radios et des machines à coudre, importés en contrebande », fut-il rapporté du camp de Kashusha près de Bukavu. « Des Rwandais nantis ont repris des bars et des hôtels à Bukavu. Ils font du commerce et font concurrence aux commerçants autochtones tout en se montrant bien plus difficiles à contrôler par les autorités. »²⁶⁴ Dans les camps autour de Goma, le HCR répertoria 2324 bars, 450 restaurants, 589 commerces, 62 salons, 51 pharmacies, 30 tailleries, 25 boucheries, cinq forgerons, quatre studios photo, trois cinémas, deux hôtels et un abattoir²⁶⁵.

Pour les Zaïrois, cette situation était un scandale. Le Parlement de Transition du Zaïre (HCR/PT) résuma les effets de l'afflux des réfugiés en termes cinglants le 28 avril 1995 dans une résolution: « Cet exode massif porte préjudice à la République du Zaïre: au plan écologique, par

²⁶³Amnesty International, «Rwanda: Arming the Preperators of the Genocide », juin 1995

²⁶⁴Bettina Gaus, « Das schönste Flüchtlingslager der Welt », Die Tageszeitung 5 février 1996

²⁶⁵Selon Gérard Prunier, à l'époque consultant du HCR, dans son livre « Africa's World War », Oxford 2009, p.26

le déboisement de nos forêts et la pollution de la nappe aquifère; au plan économique, par la dollarisation du marché et ses conséquences fâcheuses pour la population; au plan social, par la recrudescence de la criminalité qui plonge ces régions dans une insécurité totale où chaque jour des morts d'hommes sont enregistrées, sans intervention des autorités politiques ou militaires zairoises; au plan politique, par la création des partis ou d'associations regroupant les implantés hutu et les réfugiés dans le but de dominer les populations autochtones, à savoir Hunde, Nyanga, Nande, Tembo, Havu, Twa, Shi, Rega, Vira, Fuliru, Bembe » Ces organisations « ont un caractère militaro-tribal car essentiellement composées des éléments des Forces Armées Rwandaises et des Interahamwe », poursuit la résolution. Comme ils avaient pour devise 'Le Muhutu est un et indivisible', « qu'il soit au Zaïre, au Rwanda, au Burundi, en Ouganda, en Tanzanie ou ailleurs » et que leur guerre « entraîne le déplacement des populations autochtones », il faudrait « dès lors considérer ces réfugiés rwandais et burundais comme des envahisseurs du fait qu'ils se comportent comme des conquérants sur le territoire du pays d'accueil et y exercent des activités militaro-politiques », préconise la résolution²⁶⁶.

La résolution du Parlement zairois exigea ensuite « le rapatriement, sans condition ni délai, de tous les réfugiés et immigrés rwandais et burundais », la fermeture des frontières, « l'annulation de tout acte de vente, d'acquisition ou d'attribution de titres fonciers ou immobiliers signés au bénéfice de réfugiés récemment arrivés au Zaïre » et recommanda une conférence internationale sur les réfugiés, « le désarmement immédiat des FAR, des Interahamwe et de toute autre personne porteuse d'armes à feu pour mener avec efficacité l'opération de rapatriement des réfugiés et des immigrés » ainsi que la création « de zones-tampons ou de couloirs de sécurité dans le territoire rwandais avec ouverture à Jomba, Kibumba, Goma, Kibuye, Ruzizi I, Ruzizi II, Kiliba et Kavimvira. »

Le Parlement du Zaïre s'était saisi de la situation parce que la province du Nord-Kivu était devenue une zone de guerre - avec les FAR comme l'une des parties au conflit. Au Zaïre, le multipartisme avait été instauré dès 1990 et on parlait d'élections dans un contexte de crise institutionnelle profonde, avec des institutions de transition dont

²⁶⁶« Réolution sur les réfugiés et populations déplacées dans les régions du Nord et du Sud Kivu », HCR/PT, Kinshasa 28 avril 1995

l'autorité fut sapée par le président Mobutu lui-même. Quand l'enregistrement des électeurs débuta en 1993, dans la zone forestière de Walikale des miliciens tuèrent des Hutus sous prétexte qu'ils étaient des immigrés rwandais afin qu'ils ne puissent pas se faire enregistrer. Les groupes hutus zaïrois se vengèrent dans le sang. Le conflit s'étendit aux collines de Masisi où se trouvaient des élevages hérités de la période coloniale belge, appartenant à des Tutsis zairois et à des Rwandais qui avaient fui leur pays en 1959. Dans un premier temps, les Hutus et Tutsis zairois résistèrent ensemble. Mais en 1994, l'armée hutu rwandaise FAR se mêla au conflit. Elle importa les méthodes du génocide et changea la nature du conflit.

Le 14 mai 1996, des moines belges furent témoins de l'attaque du monastère trappiste de Mokoto dans le Masisi, où jusqu'à 1000 Tutsi avaient trouvé refuge. Les assaillants traînèrent des Tutsi à l'extérieur pour les découper à la machette. Un des trappistes rapporta plus tard à Goma que ce fut « le scénario identique » du Rwanda en 1994 - il avait vécu à Kigali en avril 1994. Une équipe MSF se rendit à Mokoto peu après l'attaque et retrouva « la route bloquée par deux cadavres nus et carbonisés : les mains, les pieds et les parties génitales avaient été découpés, la poitrine ouverte et le cœur enlevé »²⁶⁷.

Au milieu de 1996, on estima que seulement 20.000 des 450.000 vaches des troupeaux de Tutsis avaient survécu ; dans un périmètre de 90 kilomètres de Goma, tous les non-Hutus étaient en fuite, excepté dans la ville même de Goma et dans quelques enclaves²⁶⁸. Les Tutsis zairois furent chassés au Rwanda ; à la frontière, on leur prit les passeports ou les cartes d'identité pour les redonner parfois à des combattants hutus rwandais qui ensuite purent se faire passer pour des Zaïrois. La déliquescence de l'État au Zaïre poussait toutes les ethnies du Kivu à l'auto-défense armée - un phénomène qui perdure jusqu'à présent.

Le chaos profita aux FAR qui préparaient calmement leur invasion du Rwanda. La Commission d'Enquête des Nations Unies sur la fourniture d'armes et de matériel aux FAR, qui reprit son travail en juillet 1996,

²⁶⁷Gourevitch, Philip: *We Wish To Inform You That Tomorrow You Will Be Killed With Your Families*. New York 1998, p.277-279, 287

²⁶⁸Daniel Stroux, « VerköhlteHütten, verlassene Äcker », *Die Tageszeitung* 27 juillet 1996

rapporta après plusieurs mois d'investigation que « selon des sources fiables, l'élite politique et militaire rwandaise exilée à Nairobi a formé un groupe chargé de planifier l'invasion du Rwanda au moyen d'éléments qui prendraient le pays en tenailles à partir de l'est et de l'ouest - les camps du Zaïre et de la République-Unie de Tanzanie - et qui, après s'être rejoints à Kigali, redonneraient le pouvoir aux Hutus. On estime que les anciennes forces gouvernementales rwandaises et la milice comptent actuellement 50.000 soldats entraînés ».

Les FAR étaient « équipés d'armes qui n'étaient pas en leur possession auparavant », et bien des transactions d'armes étaient « menées à Bukavu par un homme d'affaires de cette ville », selon ce rapport des Nations Unies qui resta d'abord confidentiel à cause de la guerre du Zaïre et ne fut publié qu'à la Noël 1997. Souvent, les armes n'arrivaient pas directement à Goma ou Bukavu mais « dans de petits aérodromes » comme ceux de Bunia en Ituri, de Kahunde et de Katala. Les fonds étaient récoltés par un « impôt de guerre » mensuel de 10 dollars par famille imposé aux réfugiés, par une taxe de 15% sur les salaires des réfugiés employés par les ONG internationales, par l'extorsion de fonds, des trafics et l'impression de faux dollars. En outre, des collectes parmi des « riches Hutus installés au Kenya au Zaïre » et lors de mariages avaient permis de rassembler près de 2 millions de dollars. Selon le rapport, les anciens dignitaires rwandais se trouvaient « en possession de passeports zaïrois qui leur permettent de voyager librement. »²⁶⁹

Le 27 juin 1996 eut lieu l'incursion la plus meurtrière venant du Zaïre au Rwanda jusque-là, qui fit 29 morts tutsi à Giciye dans la préfecture de Gisenyi. Giciye est la commune natale de l'ancienne première dame du Rwanda, Agathe Kanziga, et de plusieurs hauts militaires FAR. Un rapport des services de renseignements américains du mois d'octobre 1996 estima les effectifs des FAR au Zaïre à 14.000 hommes à Goma (six bataillons de la "brigade Nord") et 5.000 à Bukavu (deux bataillons de la "brigade Sud") outre 19.000 miliciens Interahamwe. Leur efficacité était mise en doute, mais ils jouissaient de l'avantage de disposer d'un sanctuaire sûr dans l'est du Zaïre, de conserver par des moyens d'intimidation le soutien du million de réfugiés hutus, et de disposer d'un corps d'officiers expérimentés²⁷⁰.

²⁶⁹Rapport de la Commission Internationale d'Enquête (Rwanda) S/1997/1010 du 14 décembre 1997, §80-97

²⁷⁰« Rwanda : The Hutu Insurgency », Defense Intelligence Report, 25 octobre 1996

C'est dans le but d'anéantir ces trois points forts que le leader du FPR rwandais, Paul Kagame, décida d'envahir le Zaïre : pour démolir le sanctuaire, exfiltrer les réfugiés et éliminer les officiers FAR.

1996 : L'armée FPR du Rwanda démantèle l'état hutu en exil

« Vers 21h ma mère nous a réveillés en déversant de l'eau froide sur nous », l'exilé rwandais Emmanuel Ngiruwonsanga relate, dans son livre sur la fuite des Hutus rwandais des camps zaïrois, le démantèlement du camp de Katala, 60 km au nord de Goma, dont Paul Rwarakabije, le chef militaire ultérieur des FDLR, était le commandant. « J'entendais le crépitement des bâches quand les réfugiés couraient pour sortir du camp (...) Quand la nuit devenait obscur et impénétrable, nous entrions au jungle de la mort ». ²⁷¹

La fuite de centaines de milliers de réfugiés hutus rwandais loin dans les profondeurs du Zaïre à partir de fin octobre 1996, quand le Rwanda envahit le Zaïre, est fondatrice d'identité pour les FDLR, un peu comme le génocide des Tutsis de 1994 l'est pour l'autre camp. Les groupes d'exilés hutus sont convaincus que des centaines de milliers de réfugiés y ont trouvé la mort et parlent de génocide.

L'aggravation de la crise dans les provinces du Kivu au Zaïre avait entraîné des incursions armées de Tutsis déplacés du Sud-Kivu, connus sous l'appellation de "Banyamulenge" et formés militairement au Rwanda. En octobre 1996, une coalition rebelle hétéroclite sous direction des Banyamulenge fit son apparition : "l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo/Ex-Zaïre" (AFDL). Un ancien leader rebelle des temps de Patrice Lumumba, Laurent-Désiré Kabila, qui avait entretenu un maquis dans le territoire de Fizi au Sud-Kivu jusqu'en 1984 et avait disparu des radars depuis, se présenta comme le porte-parole de l'AFDL. Celle-ci prétendit avoir été constituée à Lemeru au Sud-Kivu le 18 octobre 1996 ; en fait, elle fut fondée à Kigali.

Dans la nuit au 25 octobre 1996, l'AFDL prit la ville d'Uvira au Sud-Kivu située à la frontière burundaise. Le 29 octobre, la capitale du Sud-Kivu, Bukavu, tomba, suivie le 1^{er} novembre de la capitale du Nord-Kivu,

²⁷¹ Ngiruwonsanga, Emmanuel : Rwanda, Blood Everywhere and Beyond. Victoria 2012, p.17 f.

Goma. Les armées du Rwanda et de l'Ouganda participèrent à ces opérations. Mais la prise des villes ne suffisait pas. Les FAR, l'ennemi de l'AFDL, se trouvaient autour des villes dans les camps de réfugiés.

D'abord, le camp de Kibumba au nord de Goma près de la frontière rwandaise fut pilonné à partir du Rwanda la nuit du 26 octobre. Les 195.000 habitants prirent la fuite vers l'intérieur ; beaucoup d'entre eux gagnèrent le camp de Mugunga, situé à l'ouest de Goma aux bords du Lac Kivu. L'AFDL occupa d'abord les zones au nord du Goma qui étaient adossées à la frontière rwandaise, y compris la base militaire importante de Rumangabo et les camps de Katale (200.000 habitants) et de Kahindo (115.000 habitants) déjà presque vides. Goma ne vint qu'après ; la ville tomba sans combats majeurs à l'exception de l'aéroport, dépôt d'armes important à l'époque comme aujourd'hui.

« Les assaillants ont pris les camps en tenaille », rappela le futur chef militaire des FDLR, Paul Rwarakabije, au cours de son témoignage devant la cour de Stuttgart en relatant la fuite de Katale où il était le commandant du camp. « Ils ont laissé une ouverture pour que les gens puissent aller au Rwanda. Quand l'attaque du Rwanda est arrivée, les soldats sont partis dans la direction de l'attaque et donc les civils purent sortir (...) Les assaillants n'ont pas tiré sur les civils. Les soldats se sont battus à l'extérieur du camp. Si les civils avaient été l'objectif des assaillants, beaucoup de milliers de réfugiés seraient morts. »²⁷²

Ce fut la même chose près de Bukavu. « Les inyenzi sont venus », relate un ancien soldat FAR du camp militaire de l'INERA au tribunal de Stuttgart. « Nous avons entendu les bombes tomber dans le camp de réfugiés. Nous avons déjà fait nos bagages et puis nous avons pris la fuite », se souvient-il²⁷³.

Au début novembre 1996, l'AFDL tenait donc avec l'armée du Rwanda les deux capitales provinciales Goma et Bukavu. Mais le plus grand camp de réfugiés, Mugunga à la sortie ouest de Goma, restait aux mains des FAR ; il s'y trouvait à ce moment-là plus d'un demi-million de personnes. Le 4 novembre l'AFDL proclama une trêve de trois semaines pour faciliter l'aide humanitaire et le rapatriement des réfugiés. Au

²⁷²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 13 novembre 2013

²⁷³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 février 2013

conseil de sécurité de l'ONU on débattit de l'envoi d'une force d'intervention mais sans résultat sur le terrain.

Les réfugiés se prirent en charge. Les premiers qui rentrèrent au Rwanda - plusieurs avaient quitté les camps déjà lors des premières attaques en octobre - furent parqués côté rwandais dans le camp de transit de Nkamira avec ses bâches immenses, devant lesquelles beaucoup d'années plus tard un panneau "Ralentir : Réfugiés" avertit encore de la présence possible de foules de gens sur la route. Le coordinateur italien du camp, Edward Nebe, rapporta : « Il est à souligner que presque tous les réfugiés hutus que nous accueillons sont surpris qu'on ne les tue pas tout de suite. Leurs dirigeants leur ont raconté que le camp de transit ressemblerait à un camp de concentration. »²⁷⁴ Plusieurs réfugiés avaient des blessures de balles dans le dos - leurs propres miliciens hutus leur avaient tiré dessus lors de leur retour au Rwanda.

L'AFDL, épaulée par l'armée rwandaise, n'attendit plus. Elle encercla Mugunga. D'abord, le 12 novembre, elle prit Sake située à 30 kilomètres à l'ouest de Goma au bout de la route goudronnée qui mène presque en ligne droite de Goma à travers Mugunga jusqu'aux pieds des collines de Masisi. À ce moment, les unités FAR stationnées autour de Mugunga et Lac Vert furent prises en tenaille. Quand elles tentèrent de forcer le passage le 14 novembre, d'après combats éclatèrent, et le 15 novembre l'AFDL et l'armée du Rwanda entrèrent dans le gigantesque camp de Mugunga, en avançant de Sake à l'ouest. La plupart des réfugiés prirent la fuite - et la seule route ouverte pour eux fut celle vers l'est, à Goma et jusqu'au Rwanda. Courir dans l'autre direction, vers l'ouest et vers l'intérieur du Zaïre, aurait signifié se jeter dans les bras de l'AFDL.

Une marée humaine immense se déversa donc du Zaïre vers le Rwanda, c'était le retour de masse comme miroir de la fuite de masse exactement vingt-huit mois plus tôt. « La route à deux voies est complètement bloquée », relata une journaliste. « Sur un trajet d'environ 40 kilomètres, des réfugiés hutus marchent vers l'est, serrés les uns contre les autres, à vitesse constante, à pas ni lents ni hâtifs. Presque chacun porte un paquet noué sur la tête et un bidon vide à la main (...) Parfois, on entend le gémissement des enfants tout petits et

²⁷⁴Cité dans: Caroline Schmidt-Gross, »Die Flucht zurück in die Heimat«, Die Tageszeitung 12 novembre 1996

fatigués. C'est seulement en se reposant que les gens se parlent ; sinon, ils marchent en silence. »²⁷⁵

Le HCR qualifia ce mouvement comme le retour le plus massif et le plus rapide de l'histoire. Au soir du 16 novembre, 200.000 personnes avaient traversé la frontière. Le 19 novembre, selon le HCR, 575.813 réfugiés rwandais étaient rentrés dans quatre préfectures du Rwanda²⁷⁶. Fin 1996, le HCR dénombra 719.307 réfugiés ayant retourné dans leur pays²⁷⁷. Par conséquent, il devrait en rester autour de 380.000 au Zaïre. Avant les mouvements de retour, le nombre de réfugiés rwandais au Zaïre était estimé à 1,1 millions - 718.000 autour de Goma, 308.000 autour de Bukavu, le reste autour d'Uvira.

De l'avis de la plupart des travailleurs humanitaires, les chiffres du HCR sur le nombre total de réfugiés furent surestimés d'au moins 10%, et beaucoup de réfugiés rentrèrent au Rwanda en évitant les postes de contrôle officiels. Il est donc vraisemblable que début 1997 il n'y avait plus que 250.000 réfugiés au Zaïre au maximum – cependant ils ne se trouvaient plus dans des camps, mais quelque part dans les forêts. Beaucoup sont morts en traversant les parcs nationaux du Kivu, des Virunga et de Kahuzi-Biega, dans la saison des pluies, dont l'ancien président intérimaire, Théodore Sindikubwabo. « Le président est mort à Numbi », site minier du Sud-Kivu près du Lac Kivu, témoigne un ancien combattant à Stuttgart.²⁷⁸

Des milieux catholiques accusèrent l'armée rwandaise et l'AFDL d'avoir massacré jusqu'à 500.000 réfugiés. Tous les réfugiés en dehors des camps et du Rwanda, selon eux, seraient morts. Un rapport allant dans ce sens, écrit par le "Père Blanc" français Laurent Balas, circulait sous le manteau dans l'est du Zaïre en février 1997 et fit beaucoup de bruit. Les chiffres furent massivement exagérés, mais il n'y a pas de doute qu'il y eut des tueries. Des témoins ont rapporté la présence de barrages routiers des armées rwandaise et ougandaise aux points où les routes goudronnées à l'ouest de Goma et Bukavu cèdent la place à des sentiers de brousse. De jeunes hommes soupçonnés d'être des

²⁷⁵Caroline Schmidt-Gross, «Die Augen starr nach vorn gerichtet », Die Tageszeitung, 18 novembre 1996

²⁷⁶IRIN, 19 novembre 1996

²⁷⁷IRIN, 7 janvier 1997

²⁷⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 février 2013

soldats FAR ou des miliciens interahamwe furent mis sur le côté et fusillés ; on proposa à d'autres de les amener directement au Rwanda - la plupart préférèrent se sauver.

Le livre de Ngiruwonsanga décrit le chemin des réfugiés à travers les collines de Masisi : « Instinctivement on appliqua la stratégie des gorilles : les plus forts en avant, ensuite les vieux et les jeunes, puis les mères et un groupe de jeunes gorilles forts couvrant l'arrière. » Après la descente dans les forêts chaudes du bassin du Congo, de nouvelles stratégies de survie s'avèrent nécessaires. « Après notre départ de Walikale, il ne restait à manger que pour ceux qui avaient encore un peu d'argent. Ils pratiquaient le petit commerce, achetaient un peu de sel et le revendaient aux réfugiés qui ne voulaient pas manger leur riz sans sel. On gagnait le riz en travaillant dur, en empilant des sacs de riz pour les villageois. Pour 100 kg de riz entreposé, on recevait une tasse de grains de riz décortiqués. Ceux qui avaient gardé un peu de sorgho du dernier camp essayaient de le moudre sur les rochers ou sur le tarmac de la route Bukavu-Kisangani qui traversait Walikale (...) La farine, nécessairement mélangée avec la poussière et la crasse, donna une soupe qu'on vendait à ceux qui étaient encore en mesure de payer. »²⁷⁹

Pour les organisations internationales, tous les réfugiés dont on avait perdu le contact étaient présumés morts. En réalité, ils étaient en route vers l'intérieur du Zaïre - surtout ceux en provenance des camps de Bukavu. Les réfugiés se dirigèrent vers les capitales de province de Kisangani et de Kindu sur le fleuve Congo, distantes de plusieurs centaines de kilomètres à travers la forêt tropicale. C'est là où l'armée zaïroise s'était déjà retirée, et où les ex-FAR voulaient se réorganiser également.

Au moins 40.000 réfugiés gagnèrent les villes minières de Kalima et de Punia au Maniema. Plusieurs dizaines de milliers d'autres se trouvaient à Shabunda au Sud-Kivu et dans les forêts des alentours. Un groupe en route vers Kisangani arriva dans la région de Lubutu. Deux camps dans la cité minière abandonnée de Tingi-Tingi, près de la ville de Lubutu, où la route était assez large pour accueillir des aéronefs, devinrent avec la cité voisine d'Amisi à partir de mi-décembre 1996 le nouveau

²⁷⁹Ngiruwonsanga 2012, p. 23, 50 f.

quartier général des ex-FAR, accompagnés d'environ 160.000 réfugiés hutus civils.

Ici, les travailleurs humanitaires retrouvaient des masses importantes de réfugiés organisés pour la première fois depuis la dissolution des camps de Goma et Bukavu ; ici, pouvaient atterrir les politiciens et les livraisons d'aide. Des vols charter de la ligne privée "Sky Airways", où travailla Michel Habimana, plus tard porte-parole des FDLR, évacuèrent des exilés hutus de premier rang directement vers Nairobi, moyennant 800 dollars. Les principaux généraux des ex-FAR furent basés à Tingi-Tingi. Sylvestre Mudacumura, plus tard chef militaire des FDLR, commanda le bataillon "Alpha" de Tingi-Tingi, tandis que Léodomir Mugaragu, plus tard chef d'état-major des FDLR, commanda le bataillon "Bravo". Le commandant du camp Amisi fut l'ancien chef du camp de Mugunga, Gabriel Kabanda, plus tard commissaire aux affaires sociales des FDLR.

L'aide pour les réfugiés à Tingi-Tingi arriva aussi avec des armes. Selon le HCR, cité dans un rapport confidentiel américain, à partir du 11 février 1997 « les mêmes trois avions charter DC-3 et hélicoptères militaires zaïrois déjà utilisés par le HCR/PAM/UNICEF pour acheminer de l'aide dans les camps de Tingi-Tingi ont livré des armes, des munitions et des uniformes aux ex-FAR à Tingi-Tingi. Ce matériel a été réceptionné par des groupes d'ex-FAR armés et organisés et déchargé sur la piste en présence du personnel de l'ONU »²⁸⁰. Ces accusations sont reprises également dans le "Mapping Report" de l'ONU qui parle d'une « coordination très étroite entre l'armée zaïroise FAZ et les ex-FAR/Interahamwe » en vue de mener une contre-offensive contre l'AFDL et le Rwanda²⁸¹. Les taux de mortalité élevés dans les camps de Tingi-Tingi - environ 40 morts par jour, des enfants pour la plupart, selon les organisations humanitaires - étaient dus, selon les rapports de l'époque, à l'accaparement des livraisons de nourriture par les soldats²⁸². Mais les agences des Nations Unies préféraient ne pas exprimer leurs critiques publiquement. En public, on se soucia des réfugiés prétendument "disparus".

²⁸⁰« Zaire: UNHCR Warns Of Militarization of Tingi-Tingi Camp, Asks For Help », US Mission à Genève au Département de l'État à Washington, 14 février 1997

²⁸¹Rapport Mapping de l'ONU, 2010, §235

²⁸²IRIN, 25 février 1997

Après la prise de la ville de Kindu, défendue en première ligne par des ex-FAR, par l'AFDL et l'armée du Rwanda le 27 février, la nouvelle ligne de front zaïroise improvisée contre la rébellion n'était plus tenable. Le 28 février les chefs hutus des camps de Tingi-Tingi demandèrent aux travailleurs humanitaires de se faire évacuer, ce que ces derniers firent ; des soldats zaïrois investirent les camps. Deux jours plus tard, le dimanche 2 mars, des vols de reconnaissance constatèrent que les camps de Tingi-Tingi étaient vides. Si on croit des politiciens exilés hutus, entretemps il y aurait eu un massacre énorme.

Selon le "Manifeste Fondateur Mémorial Tingi-Tingi", publié en 2012 apparemment dans un lieu de détention du TPIR au Mali et signé par 18 génocidaires condamnés, dont le colonel Bagosora et l'ex-premier ministre Jean Kambanda, « le sommet de l'horreur, le comble de la barbarie nazie à la méthode Kagame se situe à Tingi-Tingi qui est actuellement mondialement connu comme symbole de la volonté d'extermination des Hutu (...) Le site de Tingi-Tingi devrait être retenu comme symbole de l'holocauste perpétré dans la région des Grands lacs africains ». ²⁸³

En fait, ce n'était pas un secret que les ex-FAR évacuèrent Tingi-Tingi avec la plupart des réfugiés avant l'arrivée de leurs ennemis. Le vol de reconnaissance des Nations Unies du 2 mars 1997 ne trouva pas seulement des camps vides, mais localisa aussi une colonne humaine longue de 15 kilomètres sur la route de l'ouest, progressant en direction de Kisangani ²⁸⁴. Et celle-ci ne comptait pas tous les réfugiés : l'armée zaïroise avait stoppé l'avance des réfugiés par la force et il leur avait fallu se faufiler à travers les forêts, selon le récit d'Emmanuel Ngiruwonsanga.

Il y eut aussi des combats d'arrière-garde contre l'armée rwandaise. Selon un ancien combattant des FDLR témoignant devant le tribunal de Stuttgart, qui avait fait la route de Bukavu à Tingi-Tingi en 1996 et qui y avait vécu plusieurs mois, « il y avait des soldats de Kinshasa et des mercenaires. Ils se sont battus contre les soldats rwandais sur le pont d'Osso. Tout d'un coup on entendit des coups de feu dans le camp de réfugiés, on est allé à une rivière proche et beaucoup de réfugiés sont

²⁸³« Mémorial international Tingi-Tingi: Manifeste fondateur », Koulikoro/Mali, 1 septembre 2012

²⁸⁴IRIN, 2 mars 1997

morts dedans. Beaucoup ont préféré se jeter à l'eau que d'être fusillés. »
À Amisi, dit-il, « beaucoup de Rwandais sont morts au combat ».²⁸⁵

Selon un témoignage de l'époque, les ex-FAR en quittant Tingi-Tingi abandonnèrent « 6500 hommes, femmes, enfants, malades, incapables de se lever. On ne les a plus revus »²⁸⁶. Selon les Nations Unies, plusieurs milliers sont réapparus quand les travailleurs humanitaires sont revenus dans les camps. D'autres avaient repris la fuite vers l'est, en direction du Kivu d'où ils étaient venus. Les deux camps de Tingi-Tingi ne furent fermés définitivement que le 2 avril 1997.

Le 15 mars, la ville de Kisangani tomba aux mains de l'AFDL. Laurent-Désiré Kabila y fut acclamé par la population comme libérateur. Ce fut un tournant dans la guerre : désormais, les rebelles contrôlaient tout l'est du Zaïre ; toute idée d'une contre-offensive de Mobutu tombait à l'eau. Le major-général des ex-FAR Augustin Bizimungu ainsi que les commandants Kabiligi, Ntiwiragabo et Renzaho se sauvèrent par avion à Kinshasa. Beaucoup de soldats ex-FAR empruntèrent la même direction à pied, vers l'ouest, dans les forêts impénétrables avec comme objectifs lointains Mbandaka et Kinshasa.

"Ils nous ont chassés comme des bêtes" : La forêt comme terminus

Après deux ou trois semaines de marche d'environ 140 kilomètres à travers la forêt, environ 150.000 des 160.000 réfugiés hutus rwandais de Tingi-Tingi atteignirent le fleuve Congo. Ils gagnèrent le fleuve difficile à traverser à cet endroit, en face de la ville d'Ubundu sur l'autre rive. Ubundu est le terminus de la ligne de chemin de fer de 128 kilomètres que les Belges avaient tracée de Kisangani vers le sud pour contourner les rapides qui rendent le fleuve Congo non-navigable en amont de Kisangani. L'idée des réfugiés était de gagner Ubundu et puis Kisangani. Il n'y avait plus beaucoup de trafic ferroviaire en 1997, mais la voie ferrée pourrait encore servir comme sentier pour traverser la forêt.

²⁸⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 février 2013

²⁸⁶« Massacres au Zaïre : Ici, on extermine les réfugiés », Grands Reporters, mai 1997

Au 25 mars 1997, la plupart des réfugiés avaient réussi à traverser le fleuve. 80.000 d'entre eux se trouvaient au km 82 du chemin de fer (Obilo), 18.000 avaient déjà progressé jusqu'au km 7 (Lula) et 10.000 étaient même parvenus jusqu'à Kisangani ; environ 40.000 étaient déjà en route vers l'ouest. Le groupe d'Obilo se scinda en deux. Une partie rejoignit ceux en route vers l'ouest - au cours du mois d'avril, environ 50.000 réfugiés, dont beaucoup d'ex-FAR, furent aperçus dans les villes d'Opala et d'Ikela. Le reste se mit en marche vers le nord le long de la voie ferrée vers Kisangani, et donc dans la direction des positions de l'AFDL. Maurice Niwese, un des réfugiés, s'est souvenu plus tard que « ceux qui entraient dans la forêt pour Mbandaka, entendaient poursuivre la lutte de résistance contre le régime qu'ils avaient fui depuis 1994. Ceux qui se remettaient aux rebelles à Kisangani, se sentaient essoufflés et acceptaient de se soumettre. »²⁸⁷

Mais au km 7, donc à sept kilomètres de Kisangani, ils furent empêchés de progresser et forcés à faire demi-tour. Des rassemblements spontanés de réfugiés se formèrent entre les km 25 et 31 (Kasese) d'environ 50.000 personnes et au km 41 (Biaro) d'environ 30.000. D'autres s'éparpillèrent ou se mirent encore en marche à partir d'Ubundu. À ce moment, il n'y avait plus moyen d'avancer ni de reculer. Les semaines suivantes furent probablement les plus dramatiques et les plus meurtrières pour ces réfugiés coincés et à bout de forces après six mois dans les forêts en cette saison des pluies naissante – et délaissés par les ex-FAR, considérés comme ennemis par l'AFDL et rejetés par la population locale. L'AFDL sous le commandant de la ville de Kisangani, Joseph Kabila, mit des entraves à la distribution de l'aide aux réfugiés là où elle le put. Des autorisations furent régulièrement délivrées, puis retirées ; des zones entières furent déclarées fermées aux organisations humanitaires pendant des jours et des semaines. Selon le HCR, on comptait chez les réfugiés jusqu'à 120 morts par jour - environ 1000 par semaine.

Le 21 avril, l'AFDL envoya un train plein de soldats sur la voie ferrée en direction des réfugiés et ferma la zone aux travailleurs humanitaires. Ce qui s'est passé ensuite demeure non élucidé. Trois jours plus tard, une équipe conjointe de représentants du Rwanda et des Nations Unies, accompagnée par des journalistes, découvrit le camp de Kasese,

²⁸⁷ Maurice Niwese, « Témoignage d'un rescapé des massacres de Kasese commis par l'APR en avril 1997 », 2 novembre 2010

jusqu'alors peuplé de 55.000 personnes selon le HCR, complètement vide. Quand l'équipe tomba sur des fosses fraîchement creusées et sur un bulldozer, elle fut chassée par des tirs. L'AFDL ne permit pas à l'équipe de progresser à Biaro, mais le lendemain un vol de reconnaissance confirma que la population de ce camp aussi avait disparu²⁸⁸.

Selon des exilés hutus, des dizaines de milliers de réfugiés avaient été tués ici par l'AFDL et des soldats rwandais. Un journaliste qui a interviewé des survivants rapporte le témoignage du réfugié Dieudonné : « Le 22 avril, vers 15 heures, au Km 48, les réfugiés sont assis sur la route, ou plutôt la piste, qui longe le chemin de fer de Ubundu à Kisangani : 'J'étais endormi. Certains étaient mourants. On a entendu beaucoup de militaires qui prenaient position sur les rails. Autour de moi, les gens ont commencé à prier. Puis les soldats ont commencé à tirer sur nous à la mitrailleuse et à jeter des grenades.' Dieudonné voit un enfant à côté de lui prendre une balle dans la cuisse et 'une vieille maman touchée à la poitrine'. On massacre : 'Je voyais des têtes décapitées par les balles et des membres arrachés'. » Le récit poursuit : « Jean-Marie, 45 ans, Zaïrois embauché comme auxiliaire sanitaire dans une ONG, est resté bloqué entre les km 41 et 44 pendant dix jours : 'J'ai vu les militaires rwandais arriver jusqu'à Biaro avec un groupe d'une trentaine de villageois. Ils ont réuni les réfugiés, hommes, femmes, enfants, par petits groupes de cinquante. Puis, à la sortie du camp, ils les ont massacrés à coups de machettes et de marteaux. »²⁸⁹ Le procédé, selon ces récits, était simple : des zones furent fermées, les réfugiés à l'intérieur furent tués, puis la zone fut rouverte.

Ces événements ne sont pas mis en doute, mais leur dimension fait débat. Le "Mapping Report" de l'ONU, sur lequel se fondent beaucoup d'accusations des exilés hutu contre le Rwanda, parle de « centaines » de victimes, pas de dizaines de milliers. Mais les critiques internationales à l'époque furent massives. Christiane Berthiaume, porte-parole du PAM, utilisa dès le 26 avril l'expression « solution finale » ; Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, parla d'« éradication lente »²⁹⁰. En face de ces accusations, l'AFDL accepta le rapatriement

²⁸⁸IRIN, 25 à 27 avril 1997 ; « Rebels Force 80.000 To Flee To Jungle », New York Times 26 avril 1997

²⁸⁹« Ici, on extermine les réfugiés », Grands reporters, mai 1997

²⁹⁰« In Zaire, Lost Refugees Raise Fears Of Genocide », Los Angeles Times 27 avril 1997

rapide des réfugiés vers le Rwanda par avion. Les premiers 1512 furent évacués vers le Rwanda le 1er mai 1997 – ce fut le début du « pont aérien humanitaire le plus important de l'histoire de l'Afrique »²⁹¹.

Il devint alors évident que les 85.000 réfugiés de Kasese et de Biaro n'étaient pas tous morts. Des centaines d'entre eux émergèrent des forêts chaque jour. Jusqu'à la fin mai 1997 - entretemps l'AFDL avait conquis Kinshasa, Mobutu avait pris la fuite et le Zaïre était devenu la "République Démocratique du Congo" sous le président Laurent-Désiré Kabila - 37.569 réfugiés hutu rwandais furent évacués au Rwanda par avion²⁹². Au total, on arrivera à environ 40.000.

Plusieurs dizaines de milliers d'autres, qui refusaient de rentrer au Rwanda, avaient en même temps pris le chemin des forêts vers l'ouest, accompagnés par des soldats des ex-FAR. Certains entre eux gagnèrent Mbandaka sur le fleuve Congo dans l'ouest du pays vers la mi-mai. D'autres se dirigèrent au nord pour arriver en Centrafrique. Le journaliste français Jean Hatzfeld écrit dans un article publié le 13 mai 1997 : « Il y a deux semaines, des réfugiés ont surgi de la forêt. Là où personne ne les attendait, sur l'Équateur, dans la région de Boende » : 27.000 à Ingende, 12.000 à Wendji dans la périphérie de Mbandaka. Il cite un délégué du CICR qui les avait vus en route plusieurs fois : « Ils marchent en file de centaines de personnes. Ils sont encadrés par des militaires des FAR très bien organisés. Ils disposent de cartes, écoutent RFI sur leurs transistors. Ils savent bien ce qui se passe autour d'eux, et où ils veulent se rendre : Toujours plus au nord. Plusieurs fois, nous avons tenté de les stabiliser. Sans aucun succès. Tous les matins, ils se lèvent et se mettent en marche et campent le soir 30 kilomètres plus loin. »²⁹³ Leur nombre total fut estimé à environ 100.000, dont 60% d'hommes adultes – proportion anormale pour des colonnes de réfugiés - et 5% de soldats armés. D'autres estimations arrivèrent à 60.000 personnes avec un pourcentage plus important d'éléments militaires.

Autour de 50.000 réfugiés au total se rassemblèrent à Mbandaka. Des tueries massives se produisirent dans les jours précédant la chute de

²⁹¹« Heart of Darkness », UNHCR Refugee Magazine no 110, décembre 1997

²⁹²IRIN, 28 mai 1997

²⁹³Jean Hatzfeld, « Zaïre: incroyable odyssee des réfugiés », Libération 13 mai 1997

Mobutu, le 17 mai 1997, à Wendji près de la capitale provinciale et aussi au port où les réfugiés s'étaient rassemblés pour traverser le fleuve vers le Congo-Brazzaville. Parmi les témoins directs, figure Laforge Fils Bazeye, plus tard porte-parole des FDLR. Il a décrit les événements dans un récit personnel non publié qui détaille également sa marche pénible en compagnie de sa femme et de son enfant à travers le Zaïre²⁹⁴, d'abord de Mugunga à Tingi-Tingi puis « pendant plus de deux mois sans arrêt » jusqu'à Mbandaka - une marche « très difficile et encore plus périlleuse avec trop d'obstacles naturels constitués de très grandes rivières et de fleuves à franchir » des fugitifs « poursuivis par des tueurs tutsis rwandais qui voulaient à tout prix nous exterminer tous » (sic). « Il fallait marcher jour et nuit sans soins de santé pour les malades, sans nourriture suffisante ni adéquate. Nous nous contentions de feuilles de manioc qu'on accompagnait de ses tubercules. Pour varier, on prenait des papayes non mûres qu'on épluchait pour les cuire et les manger toujours avec les feuilles de manioc (*isombe*). Ces papayes étaient baptisés 'macaroni' ».

À l'arrivée des réfugiés à Wendji début mai 1997, raconte Laforge, « des militaires zaïrois ont un jour tiré à l'arme automatique presque toute la nuit, poussant les réfugiés qui campaient sur place à se disperser dans la brousse et la forêt environnantes ». Les soldats zaïrois ayant interdit aux réfugiés l'accès à la ville de Mbandaka, les réfugiés se sont concertés pour trouver un bateau afin de traverser le fleuve vers le Congo-Brazzaville et un guide pour gagner le port de Mbandaka sans éveiller les soldats.

« Il ne nous restait qu'à peine cinq minutes de marche », écrit Laforge ; selon d'autres rapports, la scène se produisit sans doute le matin du 13 mai 1997. « La petite porte de l'enceinte du port était bien ouverte. Nous trouvâmes un bateau avec un moteur en réparation. Nous montâmes dans le bateau avec allégresse ayant en tête l'idée de la fin de notre calvaire (...) Quelques instants après, une information circula comme quoi l'armée rwandaise était déjà dans la ville de Mbandaka. Les plus rapides sortirent de la barge et prirent la fuite. La plupart, dont moi-même, ont pensé qu'il s'agissait d'une simple rumeur ! Sans tarder, une bombe s'abattit non loin du port. Ce fut la panique générale. On se bouscula pour sortir du bateau. Un bon nombre de réfugiés tombèrent

²⁹⁴Laforge Fils Bazeye, « Mbandaka: Mieux vaut mourir vite. Témoignage d'un rescapé du massacre du port de Mbandaka », document inédit

à l'eau et la course était finie pour eux ! À peine sortis du bateau, les réfugiés constatèrent que le port était encerclé par les militaires de Kagame armés jusqu'aux dents. Ils se mirent à tirer dans la foule indistinctement. »

Après 20 ou 30 minutes, les tirs cessèrent et un commandant rwandais demanda aux survivants de lever les bras ; puis de s'aligner suivant le sexe : « après l'alignement, il passa dans les rangs masculins triant ceux qu'ils estimaient jeunes et encore vigoureux. Il les traita de militaires alors qu'ils n'avaient ni armes ni uniformes. Il sélectionna une bonne centaine. Il les plaça face au fleuve, file indienne. Il appela un jeune soldat qui reçut ordre de tuer un à un. Chacun reçut équitablement une balle dans la nuque avant d'être jeté dans l'eau (...) Après la besogne que je me garde de qualifier, le commandant s'adressa à nous en ces termes : '*Murabibonye ? Ntidukina. Ni mwe mwadutindije, ubu tuba twarafashe Kinshasa kera*' (Vous avez vu ? Nous ne nous amusons jamais. Vous nous avez retardé à prendre Kinshasa). »

Selon son récit, Laforge constata ensuite que sa fillette avait elle aussi été touchée par une balle et était morte sur le dos de sa mère. « Je dis à sa maman : 'tu portes une morte !' Elle descendit l'enfant de son dos pour constater le trépas de notre seule enfant. Nous n'avons même pas eu le temps de la pleurer. On nous obligea de la jeter aussi à l'eau. Mon Dieu !!! (...) Quelqu'un, voyant que je faisais la sourde oreille, prit le bébé mort et le jeta à l'eau pour m'épargner cette balle au cou. » Laforge fut rapatrié au Rwanda par avion le 27 mai 1997 avec d'autres, « entassés dans un avion sans banquettes comme des pommes de terre dans un sac. »

« Partout où on arrivait, les Congolais nous ont dit de rentrer au Rwanda », raconta un ancien combattant FDLR, qui dit avoir marché de Bukavu jusqu'à Brazzaville, devant le tribunal à Stuttgart. « Ils nous chassaient dans les forêts avec des chiens, comme des bêtes. Quand ils arrêtaient des réfugiés, ils les battaient et leur arrachaient tout. Ils essayaient de les ramener au Rwanda par la force. J'ai survécu parce que je portais ma petite sœur, sinon ils m'auraient tué aussi. À l'aérogare de Bangoka (Kisangani) ils ont amené mon père et mes

frères au Rwanda. Ma mère, moi-même et ma sœur avons continué jusqu'à Brazzaville. »²⁹⁵

Les réfugiés rentrés au Rwanda n'étaient pas très bienvenus. Un prêtre allemand relata en mai 1997 avoir été, « plutôt par hasard », à l'occasion de la visite d'une école, le témoin d'une arrivée de rapatriés de Kisangani. « Loin dans le sud du Rwanda, proche de la frontière burundaise, un camion du HCR avec environ 60 rapatriés arrive dans un centre communal, directement de l'aéroport de Kigali. Les 600 à 700 habitants de la commune se mettent en cercle et fixent des yeux ce qui leur est littéralement déversé aux pieds. Des hommes faméliques, des femmes aux pieds gonflés, des enfants avec des plaies - tout le monde est minutieusement contrôlé. Certains sont obligés de se mettre presque nus. Pendant des heures ils restent accroupis en plein soleil. Certains sont battus sur leurs plaies par les soldats. Chacun doit vider ses poches. Parfois, un peu d'argent tombe par terre. Les soldats le piétinent pour ensuite l'empocher. Aucun des spectateurs n'offre même un verre d'eau aux rapatriés », raconte le prêtre.²⁹⁶

Pour le gouvernement rwandais, les réfugiés étaient responsables de leur sort - ils auraient pu rentrer au Rwanda directement, donc ceux qui ne l'avaient pas fait, avaient forcément quelque chose à cacher, ils étaient des génocidaires de conviction ou même des militaires actifs. Ce serait la communauté internationale qui aurait été « défailante », déclara Paul Kagame au cours d'une interview en juillet 1997 dans laquelle il reconnut pour la première fois la participation directe du Rwanda dans la guerre de l'AFDL : après le démantèlement des camps de réfugiés et la « destruction de la structure » des FAR il aurait été « très dangereux » selon lui de s'arrêter à mi-chemin, et de plus les Zaïrois voulaient le changement de régime, donc il fallait « aller jusqu'au bout ».

Pour le nouveau gouvernement Kabila en RDC, la querelle internationale sur le sort de quelques centaines de milliers de hutus rwandais fut une diversion gênante de la tâche beaucoup plus importante de reconstruire un pays-continent dévasté de 50 millions d'habitants. Il ne comprenait pas pourquoi l'assistance internationale

²⁹⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 4 février 2013

²⁹⁶Burkhard Bartel, « Die Logik des Überlebens ist mörderisch », Die Tageszeitung 25 juin 1997

pour le Congo était liée à la question de l'élucidation des massacres présumés de réfugiés rwandais, et il n'y eut plus jamais une relation de confiance entre la communauté internationale et Laurent-Désiré Kabila de son vivant.

L'expert chilien Roberto Garreton, chargé par la commission des droits de l'homme des Nations Unies à enquêter sur la situation au Zaïre/Congo, conclut en juillet 1997 : « On ne peut pas nier que des massacres à caractère ethnique ont été commis, dont les victimes sont en grande partie des Hutus, Rwandais, Burundais et Zaïrois. De l'avis préliminaire de la mission conjointe, certaines de ces allégations pourraient constituer des actes de génocide »²⁹⁷. D'autres investigations s'avèreraient toutefois nécessaires pour arriver à une opinion définitive. Car le rapport ne donne aucune source et les investigations ultérieures furent suspendues en avril 1998 sans avoir abouti à un résultat, suite aux blocages répétés du pouvoir de Kinshasa.

Cela dit, les 200.000 réfugiés portés "disparus" par des agences des Nations Unies en 1997 sont presque tous réapparus depuis - sauf ceux qui sont très certainement morts en avril 1997 au sud de Kisangani et en mai 1997 autour de Mbandaka, ou ceux qui sont tombés victimes des conditions dramatiques en cours de route. Et jusqu'à présent, le HCR continue à rapatrier des réfugiés rwandais de la RDC. Fin 2014 le nombre total de rapatriés depuis 1996 s'élevait à exactement 1.165.107²⁹⁸ - plus que le nombre total de réfugiés dénombrés avant le début des rapatriements en 1996. En même temps les FDLR prétendent avoir encore 245.000 réfugiés hutus rwandais sous leur contrôle dans le Kivu.

La "guerre des chiffres" reste non résolue. Mais l'horreur qu'ont vécu bon nombre de réfugiés hutus lors de leur odyssee de plusieurs mois à travers le Zaïre est devenu le mythe fondateur des FDLR. Elle leur sert à justifier que les réfugiés hutus rwandais au Congo auraient besoin de leur propre armée.

²⁹⁷« Rapport de la mission conjointe chargée d'enquêter sur les allégations de massacres et autres atteintes aux droits de l'homme ayant lieu dans l'est du Zaïre (actuellement République démocratique du Congo) depuis septembre 1996 », rapport A/51/942 du 2 juillet 1997, §80

²⁹⁸UNHCR Statistical Online Database

Chapitre 12

La guerre du Congo et la création des FDLR

1997 : L'armée hutu ramène la guerre au Rwanda

Quelques semaines après la prise de pouvoir de Laurent-Désiré Kabila à Kinshasa et la création de la République Démocratique du Congo en mai 1997, le vice-président rwandais Paul Kagame se félicita que les structures ex-FAR fussent « totalement anéanties »²⁹⁹. Les combattants de l'ancienne armée rwandaise hutu s'étaient dispersés après le démantèlement des camps au Zaïre en 1996 : une partie s'était retirée vers l'ouest en tant qu'armée régulière en fuite, tandis qu'une autre partie était restée à l'est en tant que guérilla.

Beaucoup de soldats des ex-FAR qui s'étaient réfugiés à l'ouest du Zaïre gagnèrent les pays voisins : Congo-Brazzaville, Centrafrique, Angola et Soudan. Quelques-uns restèrent à l'intérieur du bassin du Congo, dans la région forestière de Basankusu, où ils faisaient régner la terreur. Il ne subsista une hiérarchie opérationnelle que dans les collines de Masisi, au Nord-Kivu, à l'est du pays. Ici, se cachaient des unités importantes ex-FAR. Leur commandant était Paul Rwarakabije, plus tard commandant militaire des FDLR, qui, en 1996 avait dirigé l'opération de retraite du camp de Katale à travers Tongo et le parc des Virunga jusqu'au Masisi - des routes que les FDLR utilisent jusqu'à présent. Avec lui, ne restait comme seul membre de l'ancien haut commandement des FAR, que le Lt-Col Léonard Nkundiyé, ancien commandant adjoint

²⁹⁹IRIN, 3 juin 1997

de Goma. Au total, environ 7000 hommes étaient rassemblés dans des camps autour de Gahira.

Un État-major se forma à Katoyi sous le commandement du Col Froald Mugemanyi. Parmi ses membres figuraient Rwarakabije en tant que responsable du G3 (opérations), Nkundiye comme G4 (logistique et finances) et Victor Byiringiro, l'actuel président intérimaire des FDLR, comme G5 (planification et politique). C'est eux qui ramenèrent la guerre au Rwanda.

Après la chute de Kisangani, le 15 mars 1997, Rwarakabije avait réuni ses troupes pour leur annoncer que la seule solution serait désormais de faire la guerre à l'intérieur du Rwanda, indique un rapport l'ONG African Rights³⁰⁰. Le général Kabiligi aurait pris la « décision stratégique » d'ouvrir le front rwandais³⁰¹. Devant la cour de Stuttgart, un ancien officier FDLR témoigne : « la brigade ex-FAR 'Yankees' est rentrée ; elle s'est réorganisée dans le Masisi, et parce qu'elle avait des armes, elle a cherché tous les hommes dans les forêts. »³⁰² Un autre soldat se souvient : « quand nous sommes arrivés à Walikale au cours de notre fuite, il y avait des hommes armés (...) Ils disaient que ceux qui en avaient la force, pourraient aller au Rwanda et commencer avec les *abacengezi*. »³⁰³

Abacengezi, "les infiltrés", était le nom que la nouvelle guérilla hutue s'était donné. Leur idée fondamentale était de tirer profit du retour massif des réfugiés au Rwanda à partir de novembre 1996 pour "libérer" les préfectures de Gisenyi et de Ruhengeri, où les résidents hutus s'étaient réinstallés.

Des soldats et des miliciens étaient déjà rentrés au Rwanda mêlés aux réfugiés ; 2300 furent enregistrés à Ruhengeri jusqu'à janvier 1997. Ils ne demeurèrent pas tous paisibles. Déjà après la première semaine de 1997, on rapporta 50 morts lors d'attaques menées depuis la Noël 1996. Le 19 janvier 1997, trois Espagnols de l'organisation

³⁰⁰African Rights, « Rwanda : The Insurgency in the Northwest », London 1998, p.37f., 62, 64

³⁰¹Dominic Johnson/Oliver Meisenberg, « Nur die Waffen sprechen », Die Tageszeitung, 12 février.1998

³⁰²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 26 mars 2012

³⁰³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 février 2013

humanitaire "Médecins du Monde" (MDM) furent tués par balles à Ruhengeri - un incident qui amena les travailleurs humanitaires internationaux à se retirer du nord-ouest du Rwanda alors que des centaines de milliers de rapatriés y attendaient de l'aide d'urgence. Selon la porte-parole de MDM, Jacqui Mamu, quatre hommes en uniformes et armés de fusils d'assaut avaient forcé l'entrée de l'enceinte de l'organisation, avaient voulu contrôler les papiers du personnel et tout de suite avaient ouvert le feu ; cela « n'était pas le fait de bandits mais de gens qui savaient exactement ce qu'ils faisaient ».³⁰⁴

Des années plus tard, un juge d'instruction espagnol devait prétendre que les Espagnols auraient été tués par l'armée rwandaise FPR. Sur cette base, il délivra des mandats d'arrêt contre toute la direction du FPR, ce qui envenima le climat diplomatique pour longtemps. Ce ne fut qu'en 2015 que les mandats d'arrêt furent retirés par la justice espagnole. Au moment des faits, cette thèse n'était pas courante. Au contraire, le parti exilé radical PALIR demanda à tous les étrangers de quitter le Rwanda car de tels incidents allaient se reproduire. Ce fut en réaction à cette déclaration que le parti exilé RDR rendit l'armée du Rwanda responsable de ces meurtres, dans un communiqué de presse, signé par Straton Musoni en Allemagne : « Ce ne sont pas des miliciens hutus mais des soldats de l'armée gouvernementale rwandaise qui ont tué trois Espagnols et blessé un Américain », affirmait-il³⁰⁵. Après une autre série d'agressions sanglantes contre des Tutsis, Musoni prétendit qu'il s'agissait de « perturbations intentionnellement mises en scène par des extrémistes tutsis pour tuer le plus grand nombre de Hutus possibles »³⁰⁶.

C'est dans ce climat de violence que les *abacengezi* venus du Congo débarquèrent en mai 1997. Ils opéraient dans des unités comptant jusqu'à 500 hommes, s'attaquaient de préférence aux Tutsis et aux collaborateurs présumés du gouvernement FPR. L'attaché militaire américain au Rwanda de l'époque écrivit plus tard : « Une attaque typique se déroulait ainsi : les ex-FAR sondaient la cible pour connaître les positions de l'armée et la routine des patrouilles. Des ex-FAR équipés d'armes à feu attaquaient les positions de l'armée, des insurgés

³⁰⁴Entretien avec Jacqui Mamu, 20 janvier 1997

³⁰⁵RDR-Allemagne, Communiqué de presse du 27 janvier 1997

³⁰⁶RDR-Allemagne, Communiqué de presse du 15 février 1997

avec des machettes et d'autres armes blanches et les civils attaquaient les cibles civiles. »³⁰⁷ Les insurgés divisèrent le nord-ouest du Rwanda en zones militaires et demandèrent aux Hutus y résidant de les ravitailler. Il y avait des journaux de propagande ; l'un s'appelait *umucunguzi* (le sauveur) - le nom que les FDLR donnent encore à leurs combattants jusqu'à présent. Des tracts et des pamphlets apostrophaient les Hutus en ces termes : « vous, les Hutus idiots, qui donnez toujours de l'argent pour acheter les armes qui servent à tuer vos frères »³⁰⁸. Selon un ancien cadre FDLR témoignant devant la cour de Stuttgart, rentré du Zaïre au Rwanda en 1996 et qui y vivait à l'époque, « les rebelles venus du Congo se cachaient parce qu'ils n'étaient pas très forts et n'avaient pas d'équipements. Ils passaient la nuit dans des familles rwandaises. »³⁰⁹

Un "message à tous les Rwandais" de la part des "infiltrés" daté juillet 1997 proclama : « Nous vous rappelons que notre combat est entre Hutus et Tutsis. Restez vigilants, chassons les Tutsis loin de nous ! Le combat se trouve actuellement dans une phase critique. Soyez forts, nous sommes près de libérer notre patrie. Nous allons bientôt réussir. Les leaders inyenzi sont en train de disparaître. »³¹⁰ Une lettre d'avertissement à Ruhengeri proclama qu'on avait décidé « i) de décapiter tout Hutu complice ou collaborateur de l'ennemi ; ii) d'incendier la maison de tout Hutu qui refuse d'accueillir ou de nourrir son semblable ; iii) de punir de 200 coups tout Hutu qui fait montre de peur ou de manque de volonté pour participer aux activités militaires de libération du pays (...) Une de ces peines sera infligée à quiconque déchire ce communiqué avant que d'autres l'aient lu »³¹¹. Une autre lettre menaçait les Hutus, les avertissant que « quiconque collabore avec l'ennemi, travaille pour lui, ou lui fournit des renseignements, est aussi un ennemi. Nous l'éliminons systématiquement puisque nous devons séparer le bon grain de l'ivraie ». Des tracts s'adressaient aussi aux Tutsis pour leur signifier qu'ils n'auraient pas de place dans le « Rwanda des Hutus » : « Nous ordonnons que vous tous les Tutsis qui vivez dans toutes les villes du Rwanda, vous puissiez vous retirer avant

³⁰⁷Orth, Richard: Rwanda's Hutu Extremist Insurgency. An Eyewitness Perspective.
Dans : MacMillan Center Genocide Studies no 25, Yale 2001, p.240

³⁰⁸African Rights 1998, p.103

³⁰⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 14 novembre 2011

³¹⁰Cité dans : African Rights 1998, p.113

³¹¹Cité dans : African Rights 1998, p.205 f.

qu'il ne soit trop tard. Comme vous avez pu l'observer depuis des jours, des signes existent et vous en avez été témoins. Dieu vous a livrés à nous pour que nous vous mangions comme de la pâte. »³¹²

Dans la nuit du 10 au 11 décembre 1997, coïncidant avec une visite de la ministre des affaires étrangères américaine, Madeleine Albright au Rwanda, les *abacengezi* perpétrèrent leur massacre le plus important. Pendant quatre heures, ils sévirent dans le camp de réfugiés de Mudende où résidaient 17.000 Tutsis congolais qui avaient pris la fuite devant les FAR au Nord-Kivu depuis 1994. Selon les chiffres officiels, 300 personnes succombèrent, les réfugiés eux-mêmes dénombrèrent 1643 victimes. « Ils sont venus de partout », rapporta un rescapé. « Ils ont utilisé des barres, des machettes, des fers de lance, des marteaux, des haches. Certains portaient des uniformes, d'autres étaient des femmes et des enfants (...) Le matin on pouvait s'évanouir en voyant comment ils avaient torturé les gens avant de les achever, devant le spectacle des têtes, des mains, des jambes, des bras, des organes génitaux et des seins tranchés. Des femmes avaient des bâtons enfoncés dans le vagin. »³¹³ Cela rappelle les rapports relatifs aux attaques ultérieures des FDLR contre des villages congolais. « Camp de Mudende : l'horreur du génocide continue », titra l'un des rares journaux rwandais de l'époque, le mensuel *Rwanda Libération*, désignant les assaillants comme « Interahamwe qui se surnomment Armée de Jésus »³¹⁴.

Ensuite, l'armée du Rwanda utilisa des hélicoptères de combat et des blindés contre les *abacegenzi* qui eux aussi se réorganisèrent. Ils s'appelèrent désormais l'"Armée pour la libération du Rwanda" (ALIR), formée comme bras militaire du parti en exil, PALIR, à Nairobi, selon leur journal *Umucunguzi*. En juin 1998, le PALIR revendiqua pour la première fois une attaque des *abacengezi* au Rwanda - le meurtre de 59 rapatriés tutsis dans le camp de transit de Kinihira. Leurs secteurs militaires furent rebaptisés : les codes alphabétiques militaires Alpha, Bravo et Charlie devinrent Nazareth, Bethlehem et Québec, « confiés aux jeunes officiers plus ardens et totalement acquis à la cause », selon

³¹²Cité dans : Rutazibwa, Privat : Les crises des Grand Lacs et la question tutsi Kialia 1999, p.104 f.

³¹³African Rights 1998, p.168 f.

³¹⁴« Camp de Mudende : L'horreur du génocide continue », *Rwanda Libération*, 20 janvier 1998

un rapport rwandais³¹⁵. Le commandant adjoint du secteur Bethlehem était Pacifique Ntawunguka, qui devint plus tard le commandant des FDLR pour le Nord-Kivu, surnommé "Omega". Le commandant du quatrième secteur Delta, qui s'étendait jusqu'à Gitarama au centre du pays, était Stanislas Nzeyimana, plus tard vice-commandant des FDLR surnommé "Bigaruka". L'ALIR commit des attaques terroristes : à Tare, lieu de naissance du premier président rwandais Kayibanda, trente-quatre personnes furent brûlées vives lors d'un incendie criminel visant les spectateurs qui assistaient à la retransmission de la finale de la Coupe du Monde de football le 11 juillet 1998.

L'ALIR évitait de s'exprimer publiquement. Elle privilégiait la guerre - tout comme le gouvernement du Rwanda. « Il n'était pas facile pour le gouvernement rwandais de se battre contre les *abacengezi* », se rappelle l'ancien cadre des FDLR dans son témoignage devant le tribunal de Stuttgart. « Beaucoup d'entre eux étaient originaires de la région, ils étaient ravitaillés et accueillis par les citoyens qui étaient leurs proches. »³¹⁶ Lui-même aurait pris la fuite après que des rebelles avaient attaqué sa commune et tué beaucoup de soldats. « J'étais fatigué et je croyais qu'on allait me tuer. Comme je prenais toujours la fuite en tant que jeune homme, les soldats rwandais se sont dit que j'étais l'un des *abacengezi*, et les *abacengezi* se sont dit que je travaillais avec les soldats ». Enfin il prit contact avec un ancien camarade d'école, officier rebelle, et il fut accueilli par eux. « Au lieu d'être pourchassé par les deux côtés, j'ai décidé de me ranger d'un côté pour être protégé », expliqua-t-il devant les juges³¹⁷.

Un autre ancien combattant des FDLR rapporte devant la cour comment il fut recruté de force par les *abacengezi* alors qu'il était encore écolier. « Pendant trois jours nous n'avons pas pu aller à l'école, parce que des *abacengezi* sont venus et ont arrêté des gens et ont dit : Tu travailles pour les soldats de Kagame », dit-il. « Ils ont dit : tu viens chez les militaires ou tu meurs ». Il partit avec eux³¹⁸.

³¹⁵Bizimana, Jean-Damascène : La défaite des infiltrés ou la dernière étape de lalibération du Rwanda. Kigali 2013

³¹⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 septembre 2014

³¹⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 14 novembre 2011

³¹⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 décembre 2011

L'armée du Rwanda s'imposa. Dans la nuit du 23 au 24 juillet 1998, le chef d'état-major de l'ALIR, le Lt-Col ex-FAR Nkundiyé, mourut lors d'une grande bataille dans la commune de Giciye. L'armée invita la population à venir regarder sa dépouille devant le bâtiment administratif de Giciye. Dans la nuit du 3 au 4 août, Froduald Mugemanyi, haut commandant de l'état-major des ex-FAR à Masisi, périt dans la forêt rwandaise de Gishwati toute proche.

Les "infiltrés" étaient brisés. Giciye revêtait une importance stratégique et idéologique de premier rang en tant que commune natale de l'ancienne première dame Agathe Kanziga et d'autres responsables du génocide comme Théoneste Bagesora et Protais Mpiranyi. Giciye est située sur la route qui mène au cœur du Bushiru, l'ancien royaume hutu rebelle. « Avec le contrôle de la route par l'ALIR, tout le Bushiru devrait tomber sous le contrôle des rebelles », notait une analyse de l'ALIR à l'époque³¹⁹. Le bourgmestre de Giciye n'était autre que le fils du colonel Aloys Nsekaliye, l'oncle et le camarade de promotion de Habyarimana. Et c'est justement ici que la dépouille mortelle du commandant de l'ALIR fut exposée au public.

Le 10 octobre 1998, Rwarakabije ordonna le retrait ordonné de ses troupes vers la RDC. L'armée du Rwanda rétablit son contrôle et le fit de manière rigoureuse : les collines où les paysans avaient toujours vécu dans un habitat dispersé se vidèrent. Les habitants furent parqués d'abord dans des camps de déplacés et ensuite dans de nouveaux villages (*umudugudu*). L'habitat dans le fief ancien du régime Habyarimana fut profondément bouleversé. C'est à cette période qu'est apparue l'image aujourd'hui familière d'un alignement de villages le long de la route qui serpente entre les collines et les montagnes de Gisenyi à Ruhengeri. Les pentes raides alentour, où peut tomber la grêle et où il peut faire assez froid, n'ont plus jamais offert un terrain sûr aux insurgés.

³¹⁹ALIR, « The Battle For A Road », papier non daté

1998 : Dans la "deuxième guerre" du Congo, recours aux combattants hutu

Une nouvelle guerre éclata au Congo durant l'été 1998. Le président Laurent-Désiré Kabila, mis sous pression interne suite à l'absence de réalisation de ses promesses de démocratisation, rompit avec le Rwanda, dont l'armée l'avait porté au pouvoir un an auparavant. Le 27 juillet 1998, il ordonna aux soldats rwandais de quitter le Congo et destitua le chef d'état-major rwandais de l'armée congolaise, James Kabarebe, qui avait commandé la campagne militaire rwandaise, à la tête de l'AFDL, contre Mobutu. Par conséquent, des officiers pro-rwandais et des Tutsis qui avaient constitué le cœur original de l'AFDL se soulevèrent contre Kabila. Le 2 août 1998, les mutins proclamèrent la destitution de Kabila à Goma et fondèrent le mouvement rebelle RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie). Au cours du mois d'août, ils tentèrent de conquérir Kinshasa dans le cadre d'une guerre éclair dont l'un des faits les plus marquants fut l'action d'un commando aéroporté - qui échoua parce que l'Angola intervint aux côtés de Kabila. Par la suite le RCD s'incrusta à l'est du Congo en vue de rééditer la progression de l'AFDL à travers le pays en 1996-1997.

C'était le début de la "deuxième guerre" du Congo, qui, contrairement à la première, ne mena pas à un renversement de pouvoir mais à la division du pays - et non à la destruction du phénomène d'exilés hutus rwandais armés mais à sa renaissance. Le président Kabila réactiva l'ancienne armée hutue rwandaise faute de disposer de sa propre armée. Les soldats ex-FAR rwandais, dispersés aux quatre vents en 1997, furent rassemblés pour stopper les rebelles du RCD, avec les forces gouvernementales congolaises dont l'état était déplorable et des troupes d'intervention du Zimbabwe, de l'Angola, de la Namibie et du Tchad. Ceux qui s'étaient cachés à l'est du Congo et qui ensuite avaient sévi sous la bannière de l'ALIR au Rwanda, se rassemblèrent de nouveau au Kivu - où l'armée rwandaise combattait simultanément aux côtés du RCD.

Selon des chercheurs des Nations Unies, au début de la guerre, le 2 août 1998 il y avait entre 41.000 et 54.000 soldats et miliciens hutus rwandais à travers la région: environ 15.000 en RDC, 10.000 à 15.000 dans la guérilla de l'ALIR au Rwanda, 5000 à 8000 au Soudan surtout dans les villes de garnison du Sud, 5000 à 7000 au Congo-Brazzaville

surtout dans des camps de réfugiés ou comme protagonistes de la guerre civile, 3000 à 5000 en Tanzanie, 2000 respectivement en Zambie et en Centrafrique, 1500 en Angola avec les rebelles de l'UNITA, et quelques centaines au Burundi, au Kenya et dans quelques autres pays plus lointains³²⁰.

Pour la plupart, ils sont revenus en RDC à partir d'août 1998, sinon auparavant. Le Rwanda accusa Kabila, déjà avant la deuxième guerre, d'avoir rassemblé d'anciens soldats FAR à ses côtés. « Les ex-FAR sont revenus au Congo aux mois de mai, juin et juillet 1998 », témoigne devant le tribunal de Stuttgart un ancien soldat des FAR ayant vécu à l'époque avec l'Unita en Angola³²¹.

Selon "African Rights"³²², quelques jours déjà après le commencement de la guerre, l'ambassade congolaise à Nairobi prit contact avec l'ancien ministre de la défense du gouvernement intérimaire rwandais de 1994, André Bizimana. Bizimana aurait ensuite voyagé à Brazzaville pour mobiliser des soldats. Le 5 octobre 1998, un groupe de 800 soldats des ex-FAR, accompagnés de 1400 nouveaux recrutés, aurait traversé le fleuve Congo de Brazzaville à Kinshasa sous la direction du major Léodomir Mugaragu, devenu plus tard chef d'état-major des FDLR. Le général Augustin Bizimungu, commandant suprême des FAR au Congo depuis 1994 et par la suite intégré au sein de l'État-major de l'armée congolaise, reçut les combattants à Kinshasa et s'occupa de leur intégration dans l'armée de Kabila. Les combattants de Brazzaville étaient surnommés "doucement" en RDC ; les combattants rwandais en général étaient aussi connus sous l'appellation de "Roméo"³²³ - le code pour la lettre R dans l'alphabet militaire.

Deux autres chefs importants ex-FAR des camps de réfugiés étaient désormais établis au Soudan : Aloys Ntiwirigabo, ancien chef des renseignements militaires rwandais et plus tard président des FDLR ainsi que Tharcisse Renzaho, l'ancien préfet de Kigali. À cause d'eux, le

³²⁰« Rapport final de la Commission internationale d'enquête des Nations unies sur les livraisons d'armes illicites dans la région des Grands Lacs », S/1998/1096, appendix

³²¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 26 mars 2012

³²²African Rights, «A Welcome Expression of Intent. The Nairobi Communiqué and the Ex-FAR/Interahamwe », Londres 2007, p.16f.

³²³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 mai 2012

président congolais Kabila voyagea à Khartoum. Par la suite, des milliers de soldats des ex-FAR arrivèrent du Soudan ; beaucoup d'eux prirent position sur le front de Kindu contre les rebelles congolais. Ntiwiragabo et Renzaho suivirent également et organisèrent leurs troupes au Congo.

Les ex-FAR se regroupèrent donc à nouveau au Congo. Straton Musoni, futur vice-président des FDLR, résuma les faits devant la cour de Stuttgart : « En 1998 il y eut l'attaque du Congo par le Rwanda. Le président congolais cherchait un soutien auprès des anciens soldats du gouvernement rwandais en exil, à savoir les ex-FAR. Ensemble ils constituèrent une armée dénommée Forces Spéciales (FS), comme unité spéciale qui n'appartenait pas au gouvernement mais agissait de façon autonome. La collaboration fut réglée par des contrats. Le commandement était exercé par le chef d'État-major Tharcisse Renzaho. »³²⁴

Après la défaite des rebelles anti-Kabila dans la région de Kinshasa fin août, les nouveaux amis se consacrèrent à la tâche de porter la guerre à l'est, en direction du Rwanda. Mwenze Kongolo, ministre congolais de la justice, rencontra des officiers ex-FAR à Nairobi en septembre « pour demander aux ex-FAR de lancer des attaques contre Goma, ce qui avait été fait »³²⁵. À partir du 13 septembre l'ALIR mena une attaque de grande envergure contre Goma, avec 900 soldats selon des combattants faits prisonniers et 2000 selon le RCD ; cette "Opération Alléluia" fit plus que 1000 morts.

À partir d'octobre 1998, les fronts militaires se stabilisèrent : Kabila et les ex-FAR à l'ouest du Congo, le Rwanda et le RCD à l'est. Le front le plus important traversa le pays en son milieu, coupant les provinces minières des Kasai et du Katanga en deux. C'était là que le gros des ex-FAR fut stationné. Un ancien officier, qui avait fui via Tingi-Tingi en Angola chez les rebelles de l'Unita en 1997, se souvient devant la cour de Stuttgart : « Nous sommes arrivés en Angola début 1997 et nous avons quitté l'Angola fin 1998. Nous sommes allés à Kananga où fut formé un bataillon appelé 'Bataillon du Rwanda'. Début décembre 1998, nous avons quitté Kananga et nous sommes allés à Mbuji-Mayi.

³²⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 7 avril 2014

³²⁵Rapport ONU S/1998/1096, §52

Nous y sommes restés un an, puis en 2000 nous sommes allés au Katanga. »³²⁶

Des soldats rwandais hutus combattaient aussi au nord du Congo le MLC (Mouvement de Libération du Congo), un mouvement rebelle créé par des anciens partisans de Mobutu sous la direction de Jean-Pierre Bemba et soutenu par l'Ouganda. Huit cent quarante "réfugiés" rwandais en Centrafrique, pour la plupart des ex-FAR, se firent amener volontairement au Congo par le HCR pour faire la guerre au MLC avec des soldats tchadiens. Ce fut un fiasco. Ezéchiel Gakwerere (Stany), par la suite commandant des FDLR pour le Nord-Kivu, écrivit à son grand-oncle résidant en Allemagne : « les Tchadiens nous ont prêté des obus et des mortiers, et quand ils se sont retirés ils ont tout repris. Nous étions désarmés. »³²⁷

Le MLC captura Gbadolite, village natal de Mobutu et lieu d'inhumation de l'ancien président rwandais Habyarimana, en juillet 1999. Suite à cet opprobre, les ex-FAR prirent à nouveau la fuite vers la Centrafrique. En août, ils furent envoyés au Congo une seconde fois, cette fois par avion directement à Lubumbashi. Les casques bleus à Bangui ne se montraient pas coopératifs, selon Gakwerere : « Nous sommes allés à Bangui, on nous a donné du matériel et de l'argent, et quand nous avons voulu monter dans l'avion les soldats de l'ONU nous avaient tout pris. Nous sommes arrivés à Lubumbashi sans rien ». Le futur chef militaire des FDLR Mudacumura fit lui aussi le voyage de Bangui à Lubumbashi de cette façon³²⁸.

Dorénavant, les bases des ex-FAR n'étaient plus les camps de réfugiés de Goma et de Bukavu mais les quartiers généraux militaires de Kinshasa et de Lubumbashi. Selon la Commission internationale d'enquête sur le Rwanda, dans son rapport final sur les transferts d'armes aux ex-FAR datant de novembre 1998 : « il est indéniable que les ex-FAR et les milices Interahamwe, qui n'étaient plus que les restes dispersés d'une force vaincue, sont maintenant devenues une composante importante de l'alliance internationale contre les rebelles congolais et leurs commanditaires présumés, l'Ouganda et le Rwanda.

³²⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 mars 2012

³²⁷Lettre de Gakwerere à l'accusé Jean-Bosco U. lu au procès contre ce dernier pour soutien aux FDLR à Düsseldorf en 2014

³²⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 décembre 2012

La Commission est convaincue que les ex-FAR et les Interahamwe ont continué de recevoir des armes et des munitions grâce aux liens étroits qu'ils entretiennent avec d'autres groupes armés en Angola, au Burundi, en Ouganda et ailleurs, et plus récemment en provenance du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Malgré l'embargo sur les armes décrété contre eux par le Conseil de sécurité et qui est en vigueur depuis le génocide de 1994, les ex-FAR et les Interahamwe se sont maintenant effectivement associés au Gouvernement de la République démocratique du Congo et à ses alliés, les Gouvernements angolais, namibien, tchadien et zimbabwéen. Cette relation nouvelle a conféré une certaine légitimité aux Interahamwe et aux ex-FAR. Un tel état de choses est profondément révoltant. »³²⁹

Un "Comité de Coordination de la Résistance" émergea à Kinshasa comme structure de coordination des exilés rwandais. C'était le successeur de fait du gouvernement intérimaire rwandais de l'époque du génocide et des camps de réfugiés. Le président du CCR fut Casimir Bizimungu, ancien ministre rwandais de la santé. Quand de plus en plus de militaires ex-FAR arrivèrent à Kinshasa, ils évincèrent les politiciens civils. Les commandants ex-FAR Renzaho et Ntiwiragabo, rentrés du Soudan, devinrent secrétaire exécutif et commandant suprême du CCR respectivement. Bizimungu, écarté du pouvoir, rentra à Nairobi où il fut arrêté le 11 février 1999 suite à un mandat d'arrêt du TPIR.

La fin de la carrière de Bizimungu mit aussi un terme au CCR et donna lieu à l'émergence des FDLR bien longtemps avant leur création officielle le 1^{er} mai 2000. Félicien Kanyamibwa, co-fondateur des FDLR, se souvient : « L'idée des FDLR fut formulée le 19 février 1999 et soumise directement au président Laurent-Désiré Kabila, en tant que nouvelle organisation politique au sein de laquelle s'exprimeraient les réfugiés rwandais. Le président Kabila fut ravi de l'idée et la soutint »³³⁰. Selon African Rights, qui cite Bizimana, le secrétaire exécutif du CCR, le colonel Renzaho, convoqua une réunion le 14 février 1999 et déclara au cours de celle-ci avoir décidé avec Ntiwiragabo et Rafiki de fonder une nouvelle organisation dénommée FDLR, en tant que lien entre les ex-FAR et le gouvernement congolais.

³²⁹Rapport S/1998/1096, §87

³³⁰Informations fournis par Félicien Kanyamibwa, 23 janvier 2015

Ntiwiragabo à Kinshasa devint président et commandant en chef des FDLR, avec le colonel Renzaho à Lubumbashi en tant qu'adjoint et Sylvestre Mudacumura, qui deviendra plus tard chef militaire, comme chef d'État-major au front à Pweto à l'est du Katanga. Mugaragu, plus tard chef d'état-major des FDLR, commanda la 111^{ème} brigade dans la région de Pweto et de Moba, au bord du lac Tanganyika – qui sert depuis longtemps comme route de ravitaillement en armes, munitions et combattants de l'Afrique orientale au Congo ; cette région jamais vraiment pacifiée fut le fief de la guérilla de Laurent-Désiré Kabila dans les années 1970. Samuel Rucogoza alias Sam Muhire, plus tard G4 des FDLR (logistique et finances), assumait déjà cette responsabilité. Deux autres brigades ex-FAR étaient stationnées à Mbuji-Mayi au Kasai et dans la province d'Équateur, d'abord à Gbadolite puis à Mbandaka.

À l'époque, on ne parlait pas encore des FDLR. Les ex-FAR au Kasai, au Katanga et en Équateur furent désignées sur le plan international comme "ALIR II" pour les distinguer de l'ALIR originelle au Nord-Kivu. Les ex-FAR s'appelaient elles-mêmes "Forces Spéciales" et se percevaient comme troupes d'élite. « Les Forces Spéciales étaient souvent des ex-FAR », explique devant le tribunal le vice-président des FDLR Straton Musoni : « À la demande de Kabila, les Forces Spéciales se battaient en tant qu'alliés contre l'armée rwandaise. »³³¹

L'ALIR originelle à l'est du pays fut alors connue sous le nom de "ALIR I". Ses commandants Mugemanyi et Nkundiye avaient été tués au Rwanda. Du haut commandement des ex-FAR, il ne restait que Rwarakabije et Byiringiro, qui plus tard allaient figurer parmi les leaders principaux des FDLR. Selon un ancien cadre des FDLR, Rwarakabije aurait tenté, en décembre 1998, de repartir au Rwanda pour reprendre la guerre avec les combattants ALIR toujours sur place; « à la frontière, il a eu un message de Rutshuru selon lequel le gouvernement de Kinshasa lui enverrait un équipement radio et travaillerait avec des anciens soldats rwandais, qu'il n'y aurait plus de raison d'aller au Rwanda et que ce serait mieux de rester au Congo et de travailler avec les soldats à l'Ouest (...) Les derniers soldats ont quitté le Rwanda en janvier 1999 »³³² Ils disposaient de bases dans les deux parcs nationaux du Kivu, de Kahuzi-Biega et des Virunga. Le

³³¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 août 2013

³³²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 septembre 2014

gouvernement Kabila leur livrait des armes en tant qu'alliés contre le Rwanda, mais les populations locales les rejetaient, les considérant comme des occupants.

L'attention internationale se tourna vers ces combattants hutus lorsqu'ils frappèrent en Ouganda et tuèrent huit touristes blancs. À l'aube du 1^{er} mars 1999, 150 combattants armés surgirent dans le "Abercrombie and Kent Gorilla Forest Camp", dans le parc national de Bwindi, à une heure de marche de la frontière congolaise, lancèrent des grenades et ouvrirent le feu. Ils tuèrent trois Ougandais, allumèrent du feu et rassemblèrent 31 touristes blancs. Quinze d'entre eux furent kidnappés, dont huit - quatre Britanniques, deux Américains et deux Néo-Zélandais - furent ensuite tués avec une grande brutalité. Des survivants parlaient de coups de machette occasionnant des blessures profondes, des crânes écrasés et d'un viol.

Les assaillants « avaient des radios et étaient armés de fusils d'assaut », rapportèrent les services ougandais après avoir interrogé une Française libérée³³³. « Ils avaient entre 18 et 30 ans, parlaient le français et le kinyarwanda et parmi eux il y avait des femmes », relate ce rapport publié plus tard par le journal de Kampala *The Independent*. À des journalistes, on rapporta que des messages furent laissés sur les cadavres, déclarant : « Voilà la punition pour les anglo-saxons qui nous ont vendus pour protéger la minorité et opprimer la majorité (...) Voilà le sort des anglo-saxons qui nous ont trahis, laissant favoris les nilotiques au détriment des cultivateurs bantous »³³⁴.

Quelque sept ans plus tard, un tribunal ougandais condamna un des assaillants à 15 ans de prison : le Rwandais Jean-Paul Bizimana. Soldat des FAR depuis 1992, Bizimana avait participé à la guerre déclenchée par l'ALIR au Rwanda, en 1997-98 et servait désormais dans une unité de reconnaissance (CRAP). « On nous a briefés sur notre mission le matin », déclara-t-il au tribunal. « On nous disait qu'il y avait des touristes avec des soldats ougandais dans la forêt. Notre tâche était d'attaquer les soldats ougandais et de prendre leurs fusils ». Selon Bizimana, lui-même aurait sécurisé la route pendant que le peloton

³³³Rapport du CMI ougandais du 1 mars 1999, publié dans *The Independent*, Kampala, 5 mai 2009

³³⁴« Les armées ougandaise et rwandaise à la poursuite des Interahamwe », AFP 4 mars 1999

avançait. Le groupe serait revenu après une demi-heure vêtue de vêtements que portent les Blancs, avec des caméras et des montres, accompagné par des Blancs pieds nus. Le commandant du peloton aurait ordonné de tuer tous les Blancs qui se fatiguaient.³³⁵

L'ALIR reçut une nouvelle impulsion en raison de l'accord de cessez-le-feu pour la République Démocratique du Congo signé à Lusaka, capitale de la Zambie, en juillet et août 1999, par les parties au conflit. L'accord stipula l'arrêt des hostilités dans les vingt-quatre heures, un "dialogue national" au Congo dans les quatre-vingt-dix jours, le désarmement de tous les groupes armés dans les cent vingt jours et le retrait de toutes les armées étrangères dans les cent quatre-vingts jours. Les groupes armés pour lesquels l'accord de Lusaka stipula « la poursuite, le cantonnement et le recensement » étaient désignés nommément « les ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR), l'ADF, le LRA, l'UNRF II, les milices Interahamwe, le FUNA, le FDD, le WBNF, le NALU, l'UNITA ». L'accord stipulait plus particulièrement qu'« un mécanisme sera mis en place pour désarmer les milices et les groupes armés, y compris les forces génocidaires. Dans ce contexte, toutes les Parties s'engagent à localiser, identifier, désarmer et rassembler tous les membres des groupes armés en RDC. Les pays d'origine des membres des groupes armés s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter leur rapatriement. Ces mesures pourraient inclure l'amnistie, au cas où certains pays jugeraient cette mesure avantageuse. Toutefois, cette mesure ne s'appliquera pas dans le cas des suspects du crime de génocide. Les Parties assument pleinement la responsabilité de veiller à ce que les groupes armés opérant avec leurs troupes ou sur les territoires qu'elles contrôlent se conforment aux processus devant mener au démantèlement de ces groupes en particulier »³³⁶. En premier lieu, une Commission militaire mixte (CMM) des parties fut chargée de la mise en œuvre, en attendant le déploiement d'une force de paix des Nations Unies. Elle se réunit pour la première fois le 11 octobre 1999 à Kampala en Ouganda.

Le gouvernement rwandais salua l'accord comme une « percée intéressante » dont le succès, selon Paul Kagame en juillet 1999, serait

³³⁵Selon le jugement HCT-00-CR-SC-0122 du High Court of Uganda, Kampala, 16 janvier 2006

³³⁶« Accord de cessez-le-feu », Lusaka 10 juillet 1999, publié dans le rapport ONU S/1999/815

jugé par le fait de savoir « jusqu'à quel point les Interahamwe et ex-FAR peuvent être neutralisés »³³⁷. L'ALIR rejeta l'accord : « les Interahamwe n'existent plus et n'ont jamais existé nulle part en RDC. »³³⁸

La conséquence immédiate de l'accord de Lusaka ne fut pas la paix mais davantage de guerre. L'ALIR intensifia ses activités. L'armée du Rwanda mena une opération de grande envergure contre les combattants hutus rwandais au Nord-Kivu en octobre 1999 et se vanta d'en avoir tué deux cents, ce qui aurait empêché l'incursion de 4000 "Interahamwe" au Rwanda. Néanmoins, une attaque de combattants hutus venus du Congo fit environ vingt morts dans le district rwandais de Mutara en préfecture de Gisenyi juste avant Noël 1999.

Dès septembre 1999 le président congolais Laurent-Désiré Kabila nomma son fils Joseph Kabila commandant des forces terrestres, en remplacement de Faustin Munene, et déclara plus tard que l'armée congolaise, les FAC serait désormais « prête à remplir sa mission de libérer l'Est (...) Les agresseurs ont pu gagner quelques batailles mais pas la guerre. Maintenant, la réponse des FAC sera terrible mais juste. Quand les FAC seront à Kigali on verra comment Paul Kagame est arrogant. »³³⁹

2000 : Des ex-FAR et des exilés en Allemagne créent les FDLR officiellement

L'unification des combattants hutus rwandais au sein d'une même structure militaire coïncida avec, en parallèle, l'éclatement politique des forces politiques hutues en exil. Le parti RDR, créé en 1995 dans les camps de réfugiés comme bras armé des FAR, se sépara de l'armée en 1997 lors d'un congrès extraordinaire à Namur en Belgique et se dota d'une nouvelle direction. François Nzabahimana fut désigné comme président. Au congrès suivant, tenu à Paris en août 1998, celui-ci fut remplacé par Charles Ndereyehe, membre des cercles radicaux qui avaient donné naissance à la CDR avant le génocide, et Ignace Murwanashyaka devint président de la section allemande du RDR.

³³⁷Communiqué de presse du gouvernement du Rwanda, 8 juillet 1999

³³⁸« The Rwanda Liberation Army (ALIR) shrugs off the Lusaka accord », AfroAmerica Network, 9 juillet 1999

³³⁹IRIN, 2 novembre 1999

Mais en septembre 1998, le RDR, le FRD de l'ancien premier ministre Faustin Twagiramungu et une troisième organisation créèrent ensemble l'alliance UFDR (Union des Forces Démocratiques Rwandaises). Twagiramungu en devint le président. L'UFDR « réitère sa condamnation sans équivoque du génocide des Tutsis en 1994 » comme une « abomination » dont les auteurs « doivent être arrêtés, jugés et condamnés », proclama-t-il³⁴⁰. La nouvelle alliance décida ensuite la fusion de ses trois organisations constituantes dans les six mois. Pour Murwanashyaka et Musoni cela semble avoir été l'occasion de se séparer du RDR. Devant le tribunal, Musoni déclara : « nous deux avons quitté le RDR pour fonder les FDLR »³⁴¹. Il donne comme raison le fait que le RDR n'avait rien fait contre les massacres des réfugiés au Zaïre en 1996/97.

« Nous sommes des concurrents », déclara le successeur de Murwanashyaka à la présidence de la section allemande du RDR et éditeur de 1999 à 2000 du magazine RDR "Forum Rwandais", Eric Bahemba, devant la cour à propos de la relation entre RDR et FDLR³⁴². Le RDR aurait voulu s'occuper des réfugiés sur le plan politique et les FDLR aurait voulu le faire sur le plan militaire. Murwanashyaka aurait rejoint les FDLR en tant qu'« ami des soldats », confirme Paul Rwarakabiye, premier commandant militaire des FDLR³⁴³. Un ancien officier des FAR et de l'ALIR fournit encore une autre raison pour la création des FDLR : « L'ALIR avait perdu la guerre au Rwanda, parce qu'elle n'était pas soutenue de l'étranger (...) On a corrigé une ancienne faute. »³⁴⁴ Selon cette version, les FDLR auraient été créées pour gagner du soutien de l'étranger.

Le compte-rendu de la réunion fondatrice des FDLR en situe la date au 1^{er} mai 2000 comme aboutissement d'une réunion de dix jours à Nasho dans le sud-est du Rwanda, celles des « premières assises des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda »³⁴⁵. Selon le document,

³⁴⁰Faustin Twagiramungu, « Pour une paix durable dans les pays des Grands Lacs », Forum Rwandais no 2, juin 1999

³⁴¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 août 2013

³⁴²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 14 septembre 2011

³⁴³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 octobre 2011

³⁴⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 mars 2012

³⁴⁵« Résolutions, décisions et recommandations des premières assises des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda », Nasho, 1 mai 2000

des délégués venus de plusieurs pays y discutèrent des « causes culturelles et historiques » de la crise au Rwanda et abordèrent « la nature et le fonctionnement d'un mouvement de libération; la guerre psychologique, médiatique et la propagande; la nécessité et la nature du renseignement dans un mouvement de libération et les modalités de sa mise en œuvre »; les participants adoptèrent le manifeste-programme, les statuts, l'organigramme et le règlement d'ordre intérieur des FDLR. Ensuite le compte-rendu parle des *abacunguzi* (sauveurs), terme plus tard utilisé communément pour désigner les soldats FDLR : selon le document, les participants « encouragent les *abacunguzi* et tous les compatriotes à la mobilisation pour la lutte de libération de toute la nation rwandaise sans distinction d'ethnie, de région et de religion" et "soutiennent les actions des *abacunguzi* et demandent aux instances habilitées à tout mettre en œuvre pour la réussite de leur mission combien noble ».

Selon le futur vice-président Straton Musoni, cette réunion eut en fait lieu à Lubumbashi, capitale du Katanga au Congo et siège de l'État-major des ex-FAR en RDC. « Nous n'étions pas à Nasho, ce n'est pas correct », reconnut-il devant le tribunal et il justifia le mensonge dans les termes suivants : « On ne devait pas dire qu'on a créé un parti politique pour le Rwanda à Lubumbashi »³⁴⁶.

« Le 1^{er} mai 2000, les FDLR ont été créées officiellement avec le soutien du gouvernement congolais. J'étais venu de l'Allemagne pour me faire une opinion. J'étais convaincu de la volonté de trouver une solution politique ; surtout parmi les anciens officiers FAR, le désir d'une solution politique était crédible. J'étais convaincu de leur volonté, leur discipline et leur croyance en Dieu », se souvient Musoni.³⁴⁷ À part lui, Ignace Murwanashyaka ainsi qu'un autre Rwandais établi en Belgique avaient fait le voyage à la réunion fondatrice. Les directions politique et militaire avait été réunifiées dans les mains du président Aloys Ntiwiragabo, avec Tharcisse Renzaho comme secrétaire exécutif. Murwanashyaka fut nommé commissaire des FDLR pour les Affaires extérieures et Musoni leur représentant en Europe.

³⁴⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 7 avril 2014

³⁴⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 août 2013

Après la création des FDLR, l'ALIR connut un essor à l'est du Congo. Clairement Kabila leur livra davantage d'armes ; le conflit dans le Kivu se focalisait à l'époque sur le contrôle des pistes d'aviation, éparpillées en grand nombre à travers les forêts. Fin mai 2000, l'ALIR lança sa première attaque d'envergure contre le Rwanda depuis plus d'un an, provoquant la mort de quinze personnes dans le nord-ouest du pays. Fin juillet, une vague de grandes attaques frappa le Nord-Kivu : quarante personnes périrent lors de l'attaque d'un camp de déplacés près de Sake et d'une incursion dans la base militaire importante de Rumangabo au nord de Goma en juillet 2000.

Des rapports de l'époque notèrent la complicité entre les milices ALIR et des officiers des ex-FAR incorporés dans l'armée du Rwanda. Selon un rapport local, l'ALIR attaqua Kabare, chef-lieu du territoire du même nom au Sud-Kivu, dans la nuit au 18 juin 2000 vers 21 heures, mais l'armée rwandaise n'intervint que vers 3 heures du matin alors que ses soldats étaient dans la ville et que la population avait averti d'une attaque depuis trois semaines. « Le commandant qui est à Kabare est Hutu (...) Il est prouvé qu'il collabore bien avec ses frères Interahamwe », expliqua à l'époque, le bulletin ANB-BIA, édité par les Pères blancs, en citant une source locale. La population avait tué trois Interahamwe, mais la plus grande partie des civils avait pris la fuite vers la capitale provinciale Bukavu et les assaillants leur avaient dit, toujours selon ce rapport local : « Vous fuyez vers Bukavu, nous vous précipiterons dans le lac car Bukavu est notre quartier général ». ³⁴⁸

De source indépendante, le nombre des combattants de l'ALIR au Kivu avait triplé entre 1999 et 2000 pour atteindre environ 15.000 hommes ; ils étaient présents avec une division dans chacune des provinces du Kivu et dans le Nord-Kivu il y avait trois brigades, "Limpopo", "Lilongwe" et "Niamey". Des rescapés des attaques de l'ALIR firent état de « groupes de bandits avec des uniformes tout neufs et des appareils radio »³⁴⁹. Selon les rebelles du RCD, « beaucoup d'Interahamwe arrivent de la Tanzanie en traversant le lac Tanganyika avec des armes, des moyens de communications, ils débarquant dans le territoire de Fizi et reçoivent encore du ravitaillement de Kabila. »³⁵⁰

³⁴⁸« Attaque de grande envergure autour de Bukavu », ANB-BIA, 24 juin 2000

³⁴⁹« Hutu militia spread terror in Congo's east », Reuters, 10 août 2000

³⁵⁰Cité dans : « Les Interahamwe multiplient leurs actions dans le Sud-Kivu », AFP, 8 août 2000

Pour couper ces routes d'approvisionnement dans le sud-est du Congo, l'armée du Rwanda prit la ville de Pweto sur le lac Mweru le 3 décembre 2000 à l'issue de combats de plusieurs semaines, et peu après elle captura aussi Moliro, la dernière ville encore sous le contrôle des troupes gouvernementales congolais sur le lac Tanganyika. Mille six cents combattants hutus rwandais soutenus par des officiers zimbabwéens avec artillerie avaient combattu côté ennemi. La chute de Pweto fut la défaite la plus spectaculaire de Kabila et des ex-FAR de toute la guerre du Congo.

Le commandement de l'armée congolais prit la fuite de manière désordonnée, y compris Joseph Kabila, le chef des forces terrestres et fils du président. « L'hélicoptère MI-17 qui avait amené Joseph Kabila à Pweto fut incendié sur le terrain de foot servant de piste d'atterrissage (...) Le fils du président a fui à travers la rivière Luvua dans un bac nommé 'Alliance' avec des commandants supérieurs du Zimbabwe et des Hutu burundais », selon un reportage de l'époque. « Quand le bac revint, on le chargea d'un char T-62 soviétique et des douzaines de soldats montèrent avec lui. Il n'y avait pas d'équilibre et le bac a coulé », poursuit le reporter³⁵¹. Pendant que l'armée du Rwanda investissait la ville, les soldats en fuite incendièrent les véhicules avant de se sauver également aussi par la rivière. Joseph Kabila aurait été « sauvé physiquement » par les ex-FAR, selon la version d'un sympathisant FDLR³⁵². Le futur chef militaire des FDLR, Mudacumura, est soupçonné d'avoir figuré lui aussi parmi les 3700 soldats de l'armée congolaise qui se réfugièrent en Zambie.

Dans une analyse de l'époque, le co-fondateur des FDLR, Félicien Kanyamibwa, offre une description sans complaisance du système Kabila. « Les chefs d'État-major et même le chef d'État-major général n'ont jamais été formés professionnellement au combat. Aucun d'entre eux n'est un soldat professionnel. Ils ont été nommés sur base de relations familiales ou personnelles avec Kabila (...) Le seul commandant militaire autonome est le chef de l'armée, Joseph Kabila. Il a réussi à terroriser les autres commandants (...). Les FAC sont

³⁵¹Karl Vick, « Desperate Battle Defines Congo's Peace », Washington Post, 2 janvier 2001

³⁵²« Témoignage émouvant, FDLR a sauvé la RDC deux fois et a protégé des réfugiés rwandais rescapés des massacres du FPR jusqu'à présent, avant de condamner il faut juger », Veritas Info, 31 octobre 2010

constituées pour la plupart d'anciens voleurs, d'individus sans éducation, d'administrateurs corrompus et de soldats indisciplinés qu'on a ramassés dans les rues de Kinshasa et Lubumbashi. La vérité est que si le Zimbabwe se retire aujourd'hui, demain la coalition rwando-ougando-burundaise est à Kinshasa. Le Zimbabwe et l'Angola ont la capacité militaire d'avancer à Kigali, Bujumbura et Kampala en quelques jours s'ils le veulent. Mais comment peuvent-ils le vouloir avec Kabila ? », écrit Kanyamibwa³⁵³.

Un mois plus tard, le 16 janvier 2001, le président congolais Laurent-Désiré Kabila fut assassiné de plusieurs balles tirées par l'un de ses gardes de corps dans son bureau à Kinshasa. Le lendemain, le gouvernement transmet « la direction du gouvernement et le commandement suprême militaire » à son fils Joseph Kabila. Âgé de 31 ans et fugitif du Congo vers la Zambie quelques semaines plus tôt, il fut acheminé par avion du Zimbabwe et installé officiellement en tant que président, le 26 janvier.

L'avenir de la RDC était à présent complètement ouvert. Le "petit Kabila", comme beaucoup d'observateurs surnommèrent le nouveau président, se déclara en faveur de la paix et des Nations Unies, contrairement à son père. La communauté internationale le salua en tant qu'un président qui allait faire avancer le processus de paix. Pour les combattants hutus rwandais de la nouvelle organisation FDLR, cette évolution était dangereuse. Dans sa déclaration du 22 février 2001, le Conseil de sécurité de l'ONU « demande instamment à toutes les parties au conflit, agissant en étroite liaison avec la MONUC, d'élaborer d'ici au 15 mai 2001, pour exécution immédiate, des plans établissant des priorités en vue du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation de tous les groupes armés visés au chapitre 9.1 de l'annexe A de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et exige que toutes les parties mettent fin à toute forme d'assistance et de coopération avec ces groupes et qu'elles usent de leur influence pour pousser ces derniers à mettre un terme à leurs activités. »³⁵⁴

³⁵³Félicien Kanyamibwa, « Kabila's Congo. Beyond a gangrenous regime, a region in a sinking boat », communication du 16 décembre 2000

³⁵⁴Résolution 1341 du Conseil de Sécurité, 22 février 2001

2001 : Les FDLR s'établissent comme force politico-militaire

C'était le moment pour les FDLR de s'exprimer publiquement pour la première fois. Pour le faire, ils choisirent le jour anniversaire du génocide rwandais. Le 6 avril 2001, le porte-parole des FDLR résidant à Vienne, Alexis Nshimiyimana, publia une déclaration débutant comme suit : « À l'occasion des massacres interethniques au Rwanda, les FDLR offrent leurs condoléances sincères au peuple rwandais ». Mais les dirigeants des FDLR ajoutèrent ne pas vouloir « être spectateurs passifs de la destruction de leur pays et de l'éradication sans pitié de la population par les caprices et la mégalomanie du général Paul Kagame » et « la communauté internationale doit reconnaître le droit du peuple rwandais de se libérer par tous les moyens disponibles »³⁵⁵. En parallèle, un site internet pro-FDLR publia une interview avec Nshimiyimana dans laquelle celui-ci déclara : « nous considérons la force militaire comme une autre façon d'atteindre les but politiques. Parfois on n'a pas le choix. »³⁵⁶

Des actes suivirent les mots. Les FDLR lancèrent une attaque de grande envergure contre le Rwanda dénommée : "Opération Oracle du Seigneur". L'invasion du territoire rwandais commença le 21 mai 2001 quand les autorités rwandaises rapportèrent avoir tué « 40 Interahamwe » dans la préfecture de Ruhengeri au pied des volcans à la frontière congolaise³⁵⁷. Du côté congolais, des témoins rapportèrent le 23 mai que la route principale allant de Goma vers le nord, avait été bloquée près de Kibumba pendant deux heures parce que 3000 combattants hutus rwandais l'avaient traversée pour arriver au Rwanda. Le gouverneur du Nord-Kivu, Eugène Serufuli, lui-même Hutu congolais, confirma : « Ils sont désespérés, ils préfèrent venir se battre et mourir au Rwanda, d'autant que Kabila les y encourage, leur fournissant armes et munitions »³⁵⁸.

Ce fut une offensive majeure et bien planifiée. « Quand les ex-FAR ont attaqué le Rwanda à partir du Masisi en mai 2001, c'était avec l'accord

³⁵⁵Alexis Nshimiyimana, « Statement by the FDLR », 6 avril 2001

³⁵⁶Félicien Kanyambwa, « Rwanda : a new politico-military opposition party », AfroAmerica Network, 6 avril 2001

³⁵⁷IRIN, 23 mai 2001

³⁵⁸Cité dans : « Le territoire de Rutshuru: axe de passage des Interahamwe vers le Rwanda », AFP, 2 juin.2001

aussi bien de l'ALIR II que du gouvernement à Kinshasa », témoigne Pierre Claver Habimana, membre de la direction de l'ALIR, après son arrestation au Rwanda en juillet 2001. « Le but principal était de déstabiliser le gouvernement de Kigali, de recruter massivement et puis d'envoyer les hommes au Congo pour y être formés et équipés », poursuit-il³⁵⁹. Selon l'ancien responsable de l'ALIR, le gouvernement congolais largua par avion des fusils d'assaut, des munitions, un téléphone satellite et de l'argent aux troupes de l'ALIR au Masisi au début de mai 2001. Des témoins du Nord-Kivu rapportèrent que les combattants en route vers le Rwanda achetaient leur nourriture avec des coupures fraîches de dollars.

Un groupe de combattants marcha directement du Masisi au Rwanda, comme en 1997 ou en 1998. Un deuxième groupe essaya de s'infiltrer par le sud, du Sud-Kivu à travers le Burundi ; c'étaient des soldats de l'ALIR II issus de l'armée congolaise envoyés du Katanga. Un troisième groupe vint du nord, à travers le territoire du petit mouvement rebelle RCD-ML du politicien nande Mbusa Nyamwisi qui était à l'époque l'allié de Kabila contre les rebelles RCD. Ce groupe de l'ALIR II aurait dû gagner le Rwanda à travers l'Ouganda mais il fut intercepté et livré aux autorités rwandaises. Le deuxième groupe venant du sud ne gagna pas le Rwanda non plus ; quelques combattants lancèrent des attaques, allant jusqu'à Bukavu pour ensuite se replier sur les hauts plateaux du Sud-Kivu peuplés de Tutsis Banyamulenge, qui eux se trouvaient en pleine révolte contre les rebelles du RCD et l'armée du Rwanda et avaient besoin de soutien. Ce fut uniquement le premier groupe, issu de l'ALIR original, qui arriva au Rwanda.

Mais contrairement à 1997 et 1998, les combattants hutus ne trouvèrent plus de soutien auprès de la population civile rwandaise. Dans un rapport de l'époque, Human Rights Watch écrit : « les combattants de l'ALIR ont causé de dommages sérieux aux habitants du nord-ouest (rwandais) par des pillages surtout de nourriture, de vêtements et de médicaments ». ³⁶⁰ Ils avaient enlevé des enfants, pillé les récoltes et volé dans les magasins, relate le document.

³⁵⁹«Speech by Pierre Claver, ex-ALIR chief of staff », publié par New Congo Net, 3 octobre 2001

³⁶⁰Human Rights Watch, « Rwanda : Observing the Rules of War ? », décembre 2001, p.8

Déjà après la première semaine de juin, les autorités rwandaises rapportèrent que 150 des 400 combattants signalés avaient été tués. Des centaines d'autres périrent. Le chef d'état-major de l'ALIR, Pierre Habimana alias Bemera, fut arrêté le 15 juillet près de Mutobo - où plus tard allait être installé le plus grand centre de démobilisation pour les combattants hutu rwandais rapatriés du Congo - et une semaine plus tard, le chef des renseignements de l'ALIR, Joseph Nandizimana alias Nyundo était à son tour capturé.

Des milliers de soldats de l'ALIR en déroute se replièrent dans les forêts du Nord-Kivu pour y vivre sur le dos des populations, ce qui provoqua une fuite de masse. « Ils traversent les forêts la nuit et essaient de gagner Walikale », rapportèrent à l'époque des déplacés, parqués dans de nouveaux camps de misère où des dizaines de milliers de personnes n'avaient pratiquement plus d'approvisionnement³⁶¹.

Les restes dispersés de l'ALIR I au Nord-Kivu et les unités ALIR II au Sud-Kivu – soit selon des estimations très approximatives, environ 10.000 hommes pour chaque groupe - entamèrent leur fusion sous le nom de FDLR à partir de mi-2001. « En 2001 j'ai entendu pour la première fois que nous étions des FDLR », témoigne devant le tribunal de Stuttgart un ancien chef de peloton FDLR, qui avait combattu avec l'ALIR depuis 1997. « Quand l'ALIR I et l'ALIR II sont devenues les FDLR, on nous a dit qu'on avait un président nommé Murwanashyaka », poursuit ce témoin³⁶². Ignace Murwanashyaka devint officiellement président des FDLR le 12 septembre 2001.

³⁶¹Dominic Johnson, »Der endlose Krieg der Hutu-Milizen », Die Tageszeitung, 19 septembre 2001

³⁶²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 décembre 2011

Partie 3

La pensée des FDLR et de l'exil hutu

Chapitre 13

Guerriers saints de la rédemption : l'évangile selon les génocidaires

« *L'Umucunguzi* doit avoir foi en Dieu, le respecter et le craindre », précise le Règlement d'Ordre Intérieur des FDLR³⁶³. Dès que les combattants et officiers des FDLR se réunissaient sur la place centrale du quartier général Kalongi dans la forêt et se mettaient en rang devant le général Mudacumura, un prêtre à côté du commandant suprême s'avancait et se mettait à prier, la main droite levée vers le ciel. « Que Dieu protège les combattants et leur montre le bon chemin dans leur lutte », priait-il, relatent des déserteurs du quartier général. « Amen », murmuraient en chœur les combattants. Ensuite, pouvait commencer la journée.

Les bâtiments les plus élevés sur les collines de Kalongi, dans la forêt, à l'exception de la salle des conférences, étaient les églises, une par confession : catholique, protestante et adventiste, qu'il s'agisse de célébrer la messe dominicale ou d'observer les fêtes religieuses retenues par le règlement des FDLR : Noël, Pâques, Pentecôte et Ascension. Le Vendredi Saint et la nuit de Pâques, on y récitait le Saint Rosaire avec le chapelet que la majorité des combattants FDLR, et surtout les hauts commandants, portaient autour du cou. Le président Murwanashyaka n'entrait jamais dans la salle du tribunal de Stuttgart sans son chapelet.

Umucunguzi, terme désignant le membre des FDLR ne signifie pas seulement "libérateur" comme l'énonce le Règlement d'Ordre Intérieur.

³⁶³FDLR, Règlement d'Ordre Intérieur,§9

Dans le contexte religieux, le mot est aussi employé en kinyarwanda pour désigner le "rédempteur". Dans ses textos, le président Murwanashyaka appelle d'ailleurs Jésus-Christ, le "plus haut *umucunguzi*". L'auto-discipline de fer des FDLR, leur détermination et leur guerre de 20 ans ne peuvent s'expliquer sans une forte dimension religieuse. C'est leur foi inébranlable qui les soude et fonde leur idéologie. C'est pourquoi ils ne se rendent jamais. Ils se perçoivent comme engagés dans une lutte sacrée, pour sauver le Rwanda du mal.

La bible secrète des gens choisis

"Prophétie - l'idéologie des FDLR/FOCA", tel est intitulé un livre dont s'inspirait le prêche d'un commandant des FDLR en 2015 dans le camp de transit de l'ONU à Walungu, au Sud-Kivu. Il comprend 229 pages, manuscrites avec soin. Ce livre est la « bible secrète » comme l'appelle un ancien officier des FDLR qui a servi au quartier général pendant vingt ans³⁶⁴. Le commandant à Walungu, selon lui, ne disposait que d'un extrait de l'ouvrage complet qui n'existerait qu'en un seul exemplaire, jalousement gardé par le deuxième vice-président, Victor Byiringiro.

Les prophéties sont importantes dans la culture rwandaise. Pour la plupart, il s'agit de jeunes vierges à qui apparaît la Vierge Marie pour leur révéler l'avenir. Toutes les prophéties ont en commun la prévision de soubresauts politiques comme la mort d'un chef ou d'un président, des renversements violents du pouvoir et de brutalités extrêmes.

Selon des combattants des FDLR, la Vierge Marie se serait montrée aussi dans les camps de réfugiés hutus au Zaïre et chez l'ALIR, le prédécesseur de ces mêmes FDLR. Ses prophéties avaient été rassemblées au fil des ans par Byiringiro, aujourd'hui président intérimaire des FDLR, dans son "livre saint", indique-t-on de même source. Et des extraits furent distribués aux troupes sous forme de petits recueils et lus à haute voix devant les soldats par les aumôniers lors de la prière. D'autres extraits encore se trouveraient chez les commandants des écoles militaires. Les prophéties serviraient à expliquer le stade actuel de la lutte aux recrues et aux officiers. Les enseignants civils des écoles primaires et secondaires des FDLR les

³⁶⁴Entretien à Mutobo, février 2015

lisaient aussi à haute voix aux petits enfants. Pour la prochaine génération, cette littérature constitue un corset de la foi interprétant la réalité dans cette optique politico-religieuse. Vu sous cet angle, les FDLR mènent une guerre sainte.

Ce n'est pas par hasard que les généraux hutu donnent à leurs opérations militaires lancées depuis le Congo à l'intérieur du Rwanda des noms de code religieux : "Alleluiah", "Amen" ou "Oracle du Seigneur". Il y a eu aussi des opérations plus petites : "Trompette", incursion menée à partir du Sud-Kivu au Rwanda en 2003, en référence à l'entrée de Joshua dans Jéricho relatée dans l'Ancien Testament et "Fronde" en 2004, allusion au lance-pierres du petit David biblique contre Goliath.

« On a eu la promesse que le pays nous appartiendrait », raconta à un journaliste britannique un dirigeant capturé de l'ALIR lors de l'échec de l'opération "Oracle du Seigneur". Il baisa la croix qu'il porte autour du cou. Son nom de guerre était Colonel Bemera, "les croyants". L'ALIR, dit-il, fut créée en tant qu'« œuvre de Dieu » dans les camps de réfugiés. « Une femme congolaise dans un camp au Masisi nous avait prédit que Dieu serait prêt à nous donner le Rwanda et que ce serait notre mission de rentrer chez nous », dit-il³⁶⁵.

Un ancien cadre administratif de haut rang des FDLR, qui travailla au bureau congolais de Murwanashyaka, déclara devant le tribunal de Stuttgart : « La foi a une grande importance pour les FDLR car certains dirigeants y tiennent beaucoup, il y a eu des messages de groupes de prière concernant l'avancement de la guerre. Des soldats et des dirigeants militaires se sont fondés sur ces messages, encore plus que sur la réalité. Lors des préparatifs de l'opération 'Oracle du Seigneur' en 2001 les soldats se sont appuyés sur le message que Dieu lutterait pour eux, mais ils n'étaient pas suffisamment bien équipés. Avec ça, leurs dirigeants ont donné de l'espoir aux soldats. Cela a suscité l'incompréhension chez beaucoup d'entre eux (...). La foi a prévalu sur la réalité. Il y a eu des combattants qui n'arrivaient pas à comprendre l'interprétation religieuse ». Ce cadre se serait disputé à ce propos avec

³⁶⁵Alex Duval Smith, « Rwanda warns of Hutu », The Independent, 4 août 2001

le vice-président Byiringiro lui-même : ce dernier croyait qu'en cas de problèmes, Dieu réglerait les choses, témoigne le cadre³⁶⁶.

Sur la question du rôle de la religion, un autre ancien combattant des FDLR déclare : « Auparavant, la foi avait une grande influence sur les FDLR. Au temps de l'ALIR ils priaient et Dieu leur disait qu'il allait leur rendre le pays (...) Le pays, ça veut dire le Rwanda et ils disaient que nous allions y rentrer en vainqueurs. Après leurs prières ils nous disaient de patienter et d'être forts. »³⁶⁷

"Jésus l'exemplaire" : Le président en tant que dirigeant religieux

Ignace Murwanashyaka, président des FDLR, est un catholique profondément croyant. En rédigeant sa demande d'asile en Allemagne en l'an 2000 il se décrit non seulement comme un Hutu persécuté, mais aussi comme un chrétien persécuté. Le FPR, selon lui, viserait à « éliminer tous les catholiques et Hutus intellectuels »³⁶⁸. Mais au début de ses activités politiques chez les FDLR, la religion n'occupait pas chez lui le premier plan. Lors de sa visite à ses troupes au Congo en 2005, il buvait le soir du whisky pendant des heures avec le chef militaire Mudacumura. Toutefois, lors de sa visite suivante, en 2006, selon un ancien combattant, « il avait l'air chrétien ; au lieu de discuter avec Mudacumura, il préférait la prière. Le général se mit alors en colère, disant : selon un proverbe rwandais : 'quand un chien ne peut plus manger la viande, il est mort'. »³⁶⁹ Il paraît que la Vierge Marie est apparue à Murwanashyaka entre ces deux visites.

Depuis cet épisode, les membres de direction des FDLR s'envoyèrent mutuellement des vœux pieux lors des fêtes religieuses chrétiennes. Les messages de Pâques que Murwanashyaka rédigeait chaque année sont devenus célèbres. En 2008, il écrivit : « *abacunguzi*, chers frères et sœurs, je vous souhaite tous de suivre l'exemple de notre *umucunguzi* le plus grand, notre roi Jésus-Christ. Bonne fête de Pâques. Que le Consolateur qu'il a promis aux siens celui soit avec vous tous ! » (*Bacunguzi, Bavandimwe, Mwese ndabifuliza, gushyira akarengé mu*

³⁶⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 14 et 16 septembre 2011

³⁶⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 26 mars 2012

³⁶⁸Demande d'asile d'Ignace Murwanashyaka du 3 février 2000, lu devant la Cour de Stuttgart

³⁶⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 décembre 2012

k'Umucunguzi Mukuru Umwami wacu Yezu Kristu! Umunsi Mukuru mwiza wa Pasika. Umuhaza yemereye abe mwese abagereho!)³⁷⁰. Comme nul autre dans l'organisation, Murwanashyaka honore les fêtes de Notre-Dame de Fatima ainsi que de Notre Dame de Rosa Mystika, apparue en 1949 à Heroldsbach en Allemagne, et ces jours-là, il envoie des salutations pleines de bénédictions à ses commandants dans la forêt. Il parle aussi du "chapelet des Sept Douleurs", un rituel d'affliction catholique.

« Que Dieu continue à vous protéger », écrivait Murwanashyaka régulièrement dans ses textos à ses commandants et subordonnés. Surtout en 2009, quand des opérations militaires menacèrent l'existence même des FDLR, cette salutation ne manqua presque jamais. « Que Dieu vous bénisse », disait le président à son chef militaire Mudacumura pour terminer une conversation au téléphone. Presque chaque texto s'achevait avec la formule que la Vierge Marie et le « plus haut *umucunguzi* » (*umucunguzi mukuru*) protègent le destinataire.

L'importance pour Murwanashyaka des exhortations religieuses n'a pas cessé de croître au fil des années. A l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme du 10 décembre 2008, le président FDLR écrivit à tous les membres de l'organisation un long message dans lequel il déclara, selon le résumé du traducteur du tribunal, que « chaque *umucunguzi* doit prendre Jésus en exemple, ils atteindront leur but de rentrer au Rwanda, ils doivent faire des sacrifices et souffrir et tout comme Jésus, ils doivent tout partager et s'entraider, ils doivent remercier Jésus pour sa protection. »³⁷¹ Il transmet une planification des prières de fin de l'année et indiqua qu'un jour de repos devrait être réservé aux prières pour les citoyens du Rwanda et de la diaspora.

Des instructions précises suivirent au début de l'année 2009 : chaque jour à 15h, le combattant doit réciter une petite "prière pour la paix", pour « l'amour entre les Rwandais, la paix au Rwanda, la liberté de culte et l'unité ». Puis il doit jeûner une fois par jour à 16h afin de penser à la guerre dans la région. Les 22 et 23 janvier doivent être des jours de

³⁷⁰SMS de Murwanashyaka à Byiringiro et Mudacumura, 20 mars 2008

³⁷¹Message d'Ignace Murwanashyaka, 10 décembre 2008

jeûne pour méditer sur les sacrifices consentis ; les *abacunguzi* au cours du combat doivent marquer une petite pause. « Dans vos prières, pensez aux intentions que je vous ai données ces dernières années », écrivit Murwanashyaka et il exhorte : « le chapelet des Sept Douleurs ne remplace pas le chapelet complet. » Il précisa que le plan de prière s'achevait le 25 mars lors de la semaine sainte, et il signa son message : « votre guide Dr Ignace Murwanashyaka »³⁷².

« Nous nous efforçons de prier », écrit à son président en juin 2009, le Lt-Col Ferdinand Nsengiyumva alias Ferdinand Ayayo, à l'époque chargé du renseignement (G2) du bataillon de protection au quartier général, après avoir fait le rapport suivant : « Nous avons bien célébré la Pentecôte, même si l'ennemi nous a attaqués de tous côtés ; nous l'avons bien corrigé la nuit suivante ». L'officier des renseignements continue : « Nous avons de l'espoir parce que Dieu a un plan pour nous. Nous savons qu'ils auront honte quand nous rentrerons chez nous la tête haute. Je vous assure que je suis toujours fidèle à nos accords que nous avons conclus en 1999 à Lubumbashi. Nous sommes toujours à trois. Vous, Bora et moi. Le but et la prière doivent toujours être la base de notre détermination. La Vierge Marie prie pour nous chaque jour. »³⁷³

Le commandant adjoint des FOCA, Bigaruka, écrit en mars 2009 à Murwanashyaka : « Je compte parmi les rares à en savoir beaucoup sur la message de Dieu dans cette guerre. Je prie toujours pour que Dieu me protège aujourd'hui, pour que je sois encore en vie quand cette guerre aura pris fin. Je vais alors louer Dieu (...). Je connais l'importance de la prière. Je ne peux pas relâcher l'effort. C'est cela le secret de l'organisation. Au temps des *abacengezi*, Dieu s'est montré à nous et nous avons vu Dieu (...). Le temps approche où Dieu va montrer que cette guerre est menée par Dieu. »³⁷⁴ Le commandant pour le Nord-Kivu, le général Omega, se moque de la mise à prix par les Etats-Unis des dirigeants des FDLR vivant à l'extérieur, déclarant : « Dieu est plus fort que les Etats-Unis. »³⁷⁵

³⁷²Message d'Ignace Murwanashyaka, 10 janvier 2009

³⁷³SMS de Ferdinand Ayoyo à Murwanashyaka, 3 juin 2009

³⁷⁴SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 7 mars 2009

³⁷⁵SMS d'Omega à Murwanashyaka, 6 mars 2009

Murwanashyaka exhorte même son adjoint Musoni par téléphone pour qu'il se plie aux règles de prière. « Si tu ne trouves personne avec qui prier, tu dois au moins aller à la messe et prier pour la cause ». Et Musoni le rassure, répondant : « je vais y aller. »³⁷⁶

Quand, en avril 2009, Musoni demande à savoir pourquoi désertent tant de combattants des FDLR, Murwanashyaka lui explique : « il faut prier. Chaque *umucunguzi* doit prier, ça doit être le caractère de chaque *umucunguzi*. Celui qui ne prie pas ne mènera pas ce combat à son terme. Les prophètes célestes l'ont dit aussi : celui qui ne prie pas ne mènera pas ce combat à terme. Ce sera à 100% plus difficile. Celui qui prie matin et soir et si possible aussi à midi, ne rencontrera pas de problèmes. Ceux qui désertent et quittent la forêt, franchement, ce sont des gens qui ne prient pas. Ils se sont adonnés à l'alcool ou s'occupent d'argent. Ces gens-là ne mèneront pas ce combat à son terme. Aucun, aucun. »³⁷⁷

Parfois, très rarement, Murwanashyaka est contesté. En avril 2009, il reçoit le message suivant parvenant de la brousse : « Excellence, Monsieur le Président, nous allons bien. Quelqu'un m'a dit que dans vos discours et instructions vous êtes trop catholique (trop de Vierge Marie) ». ³⁷⁸ Le président répond le lendemain : « ceux qui disent que je suis trop catholique dans mes messages, je les comprends. Les protestants et les non-croyants, ceux qui sont perdus, ne vont pas vraiment apprécier mes messages. Mais le temps viendra où ils comprendront bien et ils vont regretter un peu de n'avoir pas mis en œuvre les requêtes que je leur ai adressées. Que notre Mère, la Vierge Marie et le Plus Haut *Umucunguzi* soient avec vous. »³⁷⁹

Ascétisme et discipline : Le combattant modèle FDLR

Comme autrefois chez les FAR et dans beaucoup d'armées dans le monde, les FDLR disposent d'une aumônerie militaire, rattachée à l'État-major général. Les prêtres-soldats donnent l'onction, prient avec les blessés, confessent les croyants, célèbrent la messe ; ils célèbrent

³⁷⁶Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 31 janvier 2009

³⁷⁷Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 3 avril 2009

³⁷⁸SMS de Gathos à Murwanashyaka, 26 avril 2009

³⁷⁹SMS de Murwanashyaka à Gathos, 27 avril 2009

aussi les mariages, baptêmes et funérailles. L'aumônerie militaire était placée sous la supervision du chef militaire Mudacumura. Jusqu'à 2009, elle fut dirigée par Ildéphonse Nizeyimana alias Sebisogo, responsable de massacres à Butare pendant le génocide rwandais et recherché pour cette raison par le TPIR, dont la capture a été mise à pris pour cinq millions de dollars par les États-Unis. Le 6 octobre 2009, il fut arrêté dans un hôtel de la capitale ougandaise, Kampala, en essayant de voyager du Congo au Kenya sous un faux nom. L'Ouganda le transféra au TPIR et le 19 juillet 2012 il fut condamné pour génocide. Son successeur au poste d'aumônier militaire en chef, s'appelle "archevêque".

Une autre institution religieuse qui concerne également les civils est le "groupe de prière", un organe important pour Murwanashyaka. Déjà en 2006, le commandant pour le Nord-Kivu, Omega, lui aussi très religieux, informait son président à propos des visites du "groupe de prière" sous la supervision du lieutenant Lukula au Sud-Kivu. En 2008, le groupe reçut de l'argent du président en Allemagne. « J'ai parlé avec Mupenzi », écrit Murwanashyaka au vice-président Byiringiro - "Mupenzi" est le pseudonyme du chef militaire Mudacumura. « Il te remettra 200 USD pour mon compte, tu dois donner l'argent à Assise. Il s'agit de ma contribution personnelle pour assister les groupes de prière. Il faut le faire dans la discrétion. Mupenzi m'a dit que ça va donner une mauvaise impression, comme il y a aussi des blessés, si on aide le groupe de prière au lieu des blessés ! », ordonne le président à Byiringiro³⁸⁰.

Pour les militaires, les prêtres étaient un instrument stratégique. « Les prêtres sont dirigés par les chefs militaires », explique l'ancien administrateur des FDLR dans une interview. « Ils sont les garants de la morale », poursuit-il. Par exemple, le vol et le pillage sont censés être interdits - « mais quand un commandant envoie ses unités s'emparer du butin, il rassemble les chefs religieux et leur donne des instructions. Ils prêchent ensuite que ce serait la volonté de Dieu de ramasser un butin aujourd'hui »³⁸¹. Les prêtres useraient également de telles méthodes pour influencer le comportement des soldats. Quand il n'y avait pas beaucoup d'argent, s'adressant aux combattants, ils

³⁸⁰SMS de Murwanashyaka à Byiringiro, 30 octobre 2008

³⁸¹Entretien à Mutobo, février 2015

prétendaient que Dieu leur aurait strictement interdit de boire. Cette interdiction avait pour mérite d'économiser de l'argent.

Comme le commandant militaire suprême Mudacumura est un ivrogne, il n'est pas considéré comme très croyant. En revanche, le commandant pour le Nord-Kivu, Général Omega, insistait toujours pour ne réunir dans ses unités spéciales au front contre le Rwanda que des combattants pieux et ascètes. Il leur inculquait de ne pas se marier, parce que telle était la volonté de Dieu. La vraie raison était que les hommes mariés délaissaient souvent leurs unités dans les périodes difficiles pour s'occuper de leur famille. On espérait que les combattants célibataires seraient plus loyaux, mais il fallait le leur dire autrement. Dans un message à Murwanashyaka, son confident Levite écrivait en mai 2007 que le général Omega allait se réjouir de recevoir des combattants avec les qualités suivantes : « apte, brave, déterminé, discipliné, sans charges familiales, non facilement corrompible, consacré à la prière »³⁸². C'est aussi une raison pour les règles de mariages très strictes prévalant chez les combattants des FDLR : autorisation explicite d'en haut, monogamie, fidélité et absence d'infection par le VIH.

Les lois religieuses ne sont pas une fin en soi mais servent au combat. Murwanashyaka ne cesse de mettre en garde contre ceux « qui ne prient pas », « qui boivent de l'alcool » et « qui n'écoutent pas Dieu ». Quand Mudacumura lui relate la désertion d'un capitaine, il lui explique: « Dieu est en train de faire le tri. Dieu sépare les bons et les mauvais. D'autres vont s'en aller aussi, n'en sois pas surpris. »³⁸³

Un des soldats morts lors de l'attaque avortée des FDLR contre le Rwanda en novembre 2012 portait une bible dans son uniforme, serrée contre sa poitrine. Les quelques pages vierges au début et à la fin du texte sacré étaient remplies de prophéties, comme si elles avaient été dictées au cours de religion. Dans le Livre de L'Exode, des phrases étaient soulignées et annotées. Elles offrent un aperçu hors pair de la pensée secrète des FDLR, avec des parallèles entre leur mythe fondateur, l'exil des Hutus, et l'histoire des fils d'Israël dans l'Ancien Testament.

³⁸²SMS de Levite à Murwanashyaka, 17 mai 2007

³⁸³Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Mudacumura, 21 juillet 2009

Moïse est déposé par sa mère dans un panier au bord du fleuve et grandit à l'étranger jusqu'à ce que Dieu le rappelle pour délivrer les enfants d'Israël - tout comme Murwanashyaka en exil. Les enfants d'Israël se multiplient en Égypte pour ensuite être réduits en servitude par le Pharaon - comme les Hutus sous le joug des Tutsis. Des catastrophes naturelles telles que des rivières de sang s'abattent sur l'Égypte quand le Pharaon refuse que les enfants d'Israël s'en aillent - comme lors des "événements" de 1994. L'Ancien Testament relate aussi le massacre systématique des premiers-nés. Puis les "enfants d'Israël" sortent d'Égypte, avec toutes leurs affaires - comme les Hutus quittant le Rwanda en 1994. Le Pharaon les poursuit avec son armée - comme lors de la guerre au Zaïre en 1996. Les fils d'Israël s'arment pour leur traversée difficile du désert - comme les Hutus qui traversent les forêts congolaises. Moïse reçoit les Dix Commandements sur la montagne de Sinaï au milieu du tonnerre et des clameurs de trompette, des éclairs, de la fumée et des flammes - tout comme le volcan Nyiragongo à l'est du Congo dont le feu est parfois visible loin au Rwanda. Dieu charge Moïse de guider son peuple vers son pays ; tout comme les "enfants d'Israël" ont quitté le Sinaï pour le Canaan. Depuis la réforme militaire des FDLR en 2012 le secteur du Nord-Kivu, où se trouve le volcan Nyiragongo, est divisé en sous-secteurs : "Sinaï" et "Canaan".

Dans un communiqué de presse de 2015, le président intérimaire Byiringiro utilise l'image de l'Océan à travers lequel il aurait conduit les réfugiés en fuite devant l'armée congolaise, tel Moïse lors du passage de la Mer Rouge. Dieu les protégera et prendre soin que les ennemis qui les pourchassent périssent dans les vagues, assure ce communiqué publié en mars 2015³⁸⁴.

"Bénis l'Éternel" : Le mot de la fin de Murwanashyaka devant la Cour

« Mon âme, bénis l'Éternel ! Que tout ce qui est en moi bénisse son saint nom » – avec cette citation biblique, Ignace Murwanashyaka entame le "mot de la fin" auquel il a droit au dernier jour de son procès à Stuttgart avant le jugement, le 16 septembre 2015, après plus de quatre ans de

³⁸⁴Communiqué de presse du président a.i. des FDLR, Walikale, 7 mars 2015

délibérations pendant lesquelles il n'a jamais pris la parole³⁸⁵. « Mon âme, bénis l'Éternel, et n'oublie aucun de ses bienfaits », enchaîne-t-il et il explique : « ce texte vient du Psaume 103. Au milieu de la prison, en détresse et dans une situation apparemment sans issue, Dieu est à l'œuvre et défend celui qui l'honore comme son propre honneur. Le fait que l'accusé soit toujours en vie aujourd'hui est uniquement redevable à la miséricorde divine. »

Le président des FDLR est certain d'être condamné ; il ne s'en émeut même plus. Mais il se montre offensé personnellement par une petite phrase de la plaidoirie du procureur allemand Christian Ritscher selon qui l'accusé s'est mis en scène comme « un Moïse ». Pareil reproche est « fortement rejeté » par l'avocate de Murwanashyaka qui plaide à sa place. Car le règlement d'ordre intérieur des FDLR ordonnerait à tout *umucunguzi* de craindre Dieu et de croire en lui. « Dans l'Ancien Testament, Moïse fut le seul à parler à Dieu face à face. Une petite pâquerette ne peut prétendre rivaliser avec un lys élancé ! » Et une autre phrase du procureur dérange profondément Murwanashyaka, dit ce dernier : « Selon le procureur fédéral, la foi de l'accusé n'est que façade. Le témoin François a déclaré : en 2005 à Kalongi, Murwanashyaka aimait papoter avec Mudacumura et boire du whisky jusque tard dans la nuit – or en 2006, il ne buvait plus et se rendait le soir uniquement auprès du groupe de prière et Mudacumura ne pouvait plus lui parler. Mudacumura déclara au G1 (service du personnel à l'État-major) : quand le chien refuse la viande, la fin s'approche. Mais dix ans plus tard, l'accusé est toujours en vie, avec l'aide de Dieu et sans whisky ! »

Murwanashyaka continue en posant la question : « Pour quelle raison l'accusé aurait-il feint d'être croyant devant Mudacumura et les *Abacunguzi*, quand même là-bas une telle attitude était controversée ? Chacun a le droit de se forger sa propre opinion sur la foi de l'accusé, mais l'opinion du procureur fédéral selon laquelle sa foi ne serait qu'une façade ne ressort pas de l'instruction. L'accusé appelait les *Abacunguzi* à suivre la voie de la sainteté. Ceci ne correspond pas à un appel à tuer et à violer. »

³⁸⁵Toutes les citations de : Mot de la fin d'Ignace Murwanashyaka devant la Cour de Stuttgart, 14 septembre 2015

Vers la fin, le président des FDLR revient à la Bible et à son propre rôle de martyr. Il cite l'Évangile et la condamnation de Jésus à mort par crucifixion par le gouverneur romain, Ponce Pilate. « L'Évangile nous donne l'histoire d'un juge honnête mais injuste », déclare Murwanashyaka. « Pilate dit : je ne vois pas de raison de le condamner. Le peuple crie toujours plus fort. Pilate dit : 'prenez-le pour le crucifier'. Il ne voit que son propre intérêt et oublie que lui aussi doit se présenter devant Dieu. Quand l'accusé sera condamné, il ne gardera pas rancune contre les juges, il sortira de la salle dans la sérénité. Non seulement l'histoire va l'absoudre mais aussi une autre instance. Il sortira de la salle dans la sérénité, confiant d'avoir perdu une bataille mais pas la guerre. »

Chapitre 14

Traditions prophétiques et culte de la Vierge Marie

L'image du héros guerrier qui donne sa vie pour la patrie est profondément ancrée dans l'histoire du Rwanda. Selon l'historien rwandais Gaspard Musabyimana, « le *libérateur-Umucengeri* était une arme humaine très redoutée au Rwanda et au Burundi. Il s'agissait d'un membre de la famille royale désigné pour aller verser son sang en territoire ennemi »³⁸⁶. S'il le faisait à l'intérieur du Rwanda, on l'appelait *Umutabazi*, un mot également utilisé pour désigner "Jésus le sauveur" dans la Bible et dans les chants religieux. Il existe un parallèle évident entre l'*Umucengeri* et le président des FDLR, Murwanashyaka, qui se sacrifie à l'étranger pour sa cause. Sa condamnation par la justice allemande est, de ce point de vue, même une confirmation de son rôle historique. Dans l'histoire du Rwanda précolonial, on trouve des rois *abatabazi* qui, parce qu'ils sont morts à la guerre, ont ainsi rendu la victoire possible.

Le chanteur rwandais Simon Bikindi, dont les chansons glorifiaient le génocide, utilisait dans ses textes l'image de l'*Umutabazi* comme celle du prophète qui montre aux Hutus le droit chemin. Le gouvernement intérimaire du Rwanda en 1994, qui participa à l'organisation des massacres après la mort de Habyarimana et qui partit ensuite en exil au Zaïre, se désignait lui-même comme *gouverinoma y'abatabazi* - le « gouvernement des sauveurs ». La connotation idéologique est évidente : les massacres de Tutsis et l'exil représentent une auto-immolation de la part des Hutus.

³⁸⁶Musabyimana, Gaspard: Brève historique du Kamarampaka. www.musabyimana.net

Nyabingi : révoltes prophétiques, précurseurs de la révolution hutue

Les prophéties se trouvent au cœur de l'émergence de l'idéologie de la révolution hutue et des FDLR. La première grande rébellion contre le pouvoir tutsi au Rwanda eut lieu presque cent ans avant le génocide, au début de l'ère coloniale et du 20^{ème} siècle - justement dans les régions du nord-ouest du Rwanda où le régime Habyarimana et la direction militaire des FDLR se sentaient chez elles. C'étaient des révoltes populaires menées par des prophètes.

La force prophétique du *nyabingi*, esprit d'une reine morte qui prend possession de certaines femmes, est bien connue chez les peuples montagnards du Rukiga, la région frontalière ougando-rwandaise. « Le Nyabingi se considère comme seule autorité dans son fief Ndurwa », indique une étude coloniale britannique. « Tout autre pouvoir est mauvais, en particulier le pouvoir tutsi (...) Le pays doit être sauvé du pouvoir étranger et d'autres exigences, surtout les taxes et le travail communal. »³⁸⁷

En 1895 mourut le roi rwandais Kigeri IV Rwabugiri, le conquérant qui avait étendu loin et dans toutes les directions, le petit royaume du Rwanda, autrefois recroquevillé sur lui-même dans les montagnes et hauts plateaux du territoire rwandais actuel. Son successeur désigné fut le prince Rutarindwa. Mais comme sa mère biologique était déjà morte, la reine-mère désignée - dans la tradition, la personne la plus puissante à la cour royale après le roi - fut une autre veuve du roi : Kanjogera. Cette dernière n'accepta pas le nouveau prince quand la cour le proclama roi sous le nom Mubambwe IV Rutarindwa, et elle fit en sorte qu'il soit tué en 1896 ; il périt dans les flammes de sa résidence incendiée.

Le propre fils de Kanjogera, Musinga, prit alors sa place et régna sur le Rwanda durant les 35 années suivantes sous le nom de Yuhi V Musinga. L'autre veuve déchuée du roi défunt se réfugia alors dans les montagnes et fut vénérée comme "Nyabingi". Un de ses fils, le prince Ndungutse, se proclama héritier véritable du roi-conquérant défunt. Il promit l'abolition du travail forcé et s'allia avec des insurgés hutus qui

³⁸⁷Bessell, M.J. : «Nyabingi », Uganda Journal vol VI no 2, octobre 1938, p.85

s'attaquèrent à tous les fidèles de Musinga et incendièrent leurs maisons - exactement comme au début de la "révolution sociale" de 1959.

Le pouvoir colonial allemand et la cour du nouveau roi rwandais se retrouvaient le dos au mur. Pour reconquérir les montagnes, l'armée allemande érigea des postes militaires le long de la route actuelle qui relie Kigali à Ruhengeri. Ndungutse ne fut finalement capturé qu'en 1913, par des soldats britanniques en Ouganda. Le roi Musinga était contraint de regagner son autorité sur le Rwanda et pour ce faire il avait besoin des Allemands ; en retour, ces derniers gagnèrent un allié fidèle.

La répression de ces révoltes établit l'autorité de l'État rwandais sur le nord du Rwanda. À côté de Rukiga sous les volcans, le petit royaume du Bushiru situé plus au sud de la ville actuelle de Gisenyi passa également sous son contrôle en 1913. Selon une légende entretenue dans les milieux hutu radicaux, les testicules des rois vaincus furent par la suite attachés au tambour sacré du roi rwandais, le *kalinga*, symbole du pouvoir absolu du *mwami*, disparu depuis la "révolution sociale".

Le Rukiga et le Bushiru sont les régions d'origine de la plupart des hauts gradés des futures Forces armées rwandaises (FAR) et de leur successeur, les FDLR. Agathe Kanziga, l'épouse puissante et la veuve du président hutu Juvénal Habyarimana, est une descendante directe de l'ancienne maison royale du Bushiru, originaire du district de Giciye; Habyarimana lui-même est issu de milieux plus populaires du district voisin de Karago situé dans le Rukiga. Le site internet Urugaga du président intérimaire des FDLR, Victor Byiringiro, qui veille sur la discipline religieuse de l'organisation depuis l'arrestation de Murwanashyaka, porte comme devise entre l'emblème FDLR et le drapeau de l'ancienne république rwandaise cette devise : « nous n'accepterons jamais de nous agenouiller devant le nouveau *kalinga* ». ³⁸⁸

Des révoltes *nyabingi* sévirent dans certaines régions du Rwanda jusqu'aux années 1920. Nyabingi n'était pas vénérée comme salvatrice uniquement au Rwanda, mais aussi de l'autre côté des volcans éteints qui séparent aujourd'hui le Rwanda et le Congo. Le peuple Nande qui

³⁸⁸Dans : www.urugaga.org

vit plus au nord autour du massif du Rwenzori sur la frontière entre le Congo et l'Ouganda vénérât traditionnellement la déesse "Nyavingi" comme "mère de l'abondance".

Dans cette partie du Nord-Kivu, le Grand Nord, l'évangélisation catholique ne fut pas l'œuvre des Pères blancs comme au Rwanda, mais des Assomptionnistes, une congrégation ecclésiastique française dont le nom rappelle l'Assomption de la Vierge, qui se fit connaître au 19^{ème} siècle par ses pèlerinages organisés à Lourdes, lieu des apparitions de la Vierge Marie. Pour les missionnaires blancs, les « envoyés de l'Assomption » qui arrivèrent au Nord-Kivu à partir de 1929, la divinité Nyavingi rappelait la Vierge Marie, et ils encouragèrent les Nande à considérer leur déesse comme le précurseur de Marie, « reine de la paix et de la pureté ».

Ce n'est pas une coïncidence si le culte de la Vierge Marie est si puissant dans les parties de la Région des Grands Lacs où existe une tradition de dévotion à des prophétesses et à des divinités féminines. Pour les dirigeants hutus rwandais, du premier président de la république Kayibanda jusqu'au président des FDLR Murwanashyaka, le culte de la Vierge est très important. L'écrivaine rwandaise Scholastique Mukasonga décrit dans ses mémoires comment les Tutsis expulsés dans le sud-est du pays furent contraints dans les années 1960 à accrocher deux tableaux dans leurs huttes : un du président Kayibanda et un de la Vierge Marie. « Nous vivions sous les portraits jumeaux du président qui nous avait voués à l'extermination et de Marie qui nous attendait au ciel », écrit-elle dans son récit autobiographique "Inyenzi ou les cafards"³⁸⁹.

Le culte de Marie était religion d'État, mais le culte du *nyabingi* persistait dans la clandestinité et se fit remarquer pendant le génocide de 1994. Une rescapée du génocide relata plus tard comment elle chassa les miliciens hutus en se présentant comme Nyabingi avec des pouvoirs magiques³⁹⁰.

Un missionnaire baptiste américain, résidant au Rwanda depuis les années 1970, décrit après le génocide, à quel point la dévotion à

³⁸⁹Mukasonga, Scholastique : Inyenzi ou les cafards. Paris 2006, p.66

³⁹⁰« Karuhimbi pretended to be a witchdoctor and saved Tutsi », New Times, 28 avril 2014

Nyabingi était répandue à Ruhengeri jusque dans les années 1980. L'Église baptiste locale l'avait remarqué, selon lui, quand suivant une suggestion de son prêtre local elle voulut construire son temple juste à côté d'un arbre sacré du culte de Nyabingi. Deux semaines avant le génocide, le missionnaire baptiste américaine Stan Lee prêcha dans sa paroisse de Ruhengeri à ses fidèles qu'ils « devaient se préparer guidés par la main de Dieu à ouvrir le chemin à Nyabingi ». Avec la fuite des génocidaires du Rwanda, le récit continue : « Dieu a éloigné Nyabingi du Rwanda. Elle s'est installée à Goma au Zaïre. 'On sent l'oppression spirituelle dans les camps, elle est très forte' dit Lee. »³⁹¹

Kibeho : Apparitions et massacres

Au Rwanda, le centre de la dévotion à la Sainte Marie est le couvent de Kibeho, situé au sud du pays dans la préfecture de Gikongoro, une région qui a déjà connu des massacres de Tutsis en 1963. Au fil des décennies, Kibeho est devenu un véritable lieu de pèlerinage où le culte de la Vierge Marie et l'extrémisme hutu sont entrelacés.

Le soir du 28 novembre 1981, Alphonsine Mumureke, élève du collège de Kibeho âgée de 16 ans, tomba en extase dans le réfectoire et se vit appelée par une dame d'une beauté incomparable. Selon les récits officiels de l'Église³⁹², la dame se présenta comme *nyina wa jambo*, "Mère du Verbe", et chargea Alphonsine de se tenir prête à recevoir des commandements. La "Mère du Verbe" serait réapparue plusieurs fois, à 21 heures pile, pour charger Alphonsine d'« arroser les fleurs fanées ». L'élève, prise de peur, en parla à l'évêque de Butare, Jean-Baptiste Gahamanyi. Celui lui conseilla de demander la prochaine fois à la dame son nom et les destinataires précis de ses messages, et aussi de ne pas venir si tard.

Deux autres collégiennes de Kibeho furent en définitive reconnues officiellement par l'Église comme ayant reçu la visite de la Vierge Marie. Au fil du temps, des foules se rassemblèrent pour écouter les messages

³⁹¹« Personal attack teaches missionary of dark forces oppressing Rwanda », Baptist Press, 26 septembre 1994

³⁹²« Les apparitions de Kibeho: une brève présentation », Dicoèse de Gikongoro 2004 ; « Kibeho, apparitions du 28 novembre 1981 », Mgr Jean Baptiste Gahamanyi, diocèse de Butare 1997 ; « Messages of Our Lady of Sorrows », Michael Journal oct-déc 2001

célestes. Comme le décrit le rapport du diocèse de Gikongoro : « À partir du mois de mai 1982, le phénomène allait s'étendre à l'extérieur du collège de Kibeho pour gagner les collines environnantes, voire même atteindre des localités plus éloignées, tel un feu de brousse. (...) Bien tardivement il fut même question de présumées apparitions de Jésus. »

Selon un rapport de l'évêque Gahamanyi de Butare, « les apparitions ont eu lieu de fin novembre 1981 jusqu'au 15 août 1983 ; chaque apparition durait trois à quatre heures. La voyante n'en avait pas souffert, bien qu'elle tombait lourdement par terre, ou qu'elle était longtemps exposée au soleil et les yeux fixés au ciel. Elles se déroulaient sous forme de dialogue : écoute du message, demande de précision sur le message donné. Des précisions sur le message suscitaient d'autres interrogations de la part du voyant. L'assistance était très attentive au dialogue. Durant ces années de 1982-1983, il y eut de ces longues apparitions chaque semaine, sans parler de celles en privé qui sont plus nombreuses. »

Il y a plusieurs versions du contenu des messages. Selon le diocèse de Gikongoro - qui fut séparé de celui de Butare en 1992 - il y aurait eu dix commandements réguliers : « 1°. Un urgent appel au repentir et à la conversion des cœurs 'quand il en est encore temps'. 2°. Un diagnostic du mauvais état moral du monde : 'Le monde se porte très mal' (*Ngo isi imeze nabi cyane*), 'Le monde court à sa perte, il va tomber dans un gouffre' (*Ngo isi igiye kugwa mu rwobo*). 3°. La profonde tristesse de la Vierge. 4°. 'La foi et l'incroyance viendront sans qu'on s'en aperçoive' (*Ngo ukwemera n'ubuhakanyi bizaza mu mayeri*). 5°. La souffrance salvatrice : 'Personne n'arrive au ciel sans souffrir' ou encore : 'L'enfant de Marie ne se sépare pas de la souffrance'. 6°. Priez sans cesse et sans hypocrisie. 7°. Dévotion envers Marie, concrétisée notamment par une récitation régulière et sincère du chapelet. 8°. Le chapelet des Douleurs de la Vierge Marie. 9°. La Vierge désire qu'on lui construise une chapelle en souvenir de son apparition à Kibeho. 10°. Priez sans relâche pour l'Eglise, car de grandes tribulations l'attendent dans les temps qui viennent. »³⁹³

³⁹³Diocèse de Gikongoro 2004, aussi repris sur www.kibeho-sanctuary.org

Le "chapelet des sept douleurs" qui décrit les sept stations de la souffrance de Marie compte parmi les prières que le président des FDLR Murwanashyaka allait plus tard enjoindre à ses fidèles de réciter, accompagnée de l'admonition qu'il « ne supplante point le Saint Rosaire ». Dans les années 1980, selon les récits de l'Église, ce chapelet était largement inconnu à Kibeho, sauf d'une religieuse âgée. Le chapelet fut révélé à Marie-Claire, une des collégiennes, le 6 mars 1982.

Selon les récits de l'Église, l'apparition la plus pénible fut celle du 15 août 1982, jour de l'Assomption de la Vierge, quand trois collégiennes, Alphonsine, Nathalie et Marie-Claire, virent pleurer la Vierge Marie. Selon le rapport officiel, « les personnes présentes virent pleurer les voyantes, claquer des dents, ou trembler. Elles auraient vu des scènes terrifiantes. Nathalie dit avoir vu 'un gouffre béant dans lequel une multitude d'hommes risquaient de sombrer'. Alphonsine parla d'un fleuve de sang, un grand brasier de feu, et 'de gens qui s'entretuaient, des têtes décapitées et saignantes' ». Marie-Claire se serait retrouvée dans un buisson parce qu'elle n'avait pas fait connaître le chapelet des Sept Douleurs. La Vierge Marie aurait demandé aux voyantes de répandre la phrase 'la foi et l'incroyance viendront sans qu'on s'en aperçoive' (*Ngo ukwemera n'ubuhakanyi bizaza mu mayeri*) et ensuite elle aurait lancé cet appel urgent au repentir et à la conversion des cœurs: « Repentez-vous, repentez-vous! Convertissez-vous quand il est encore temps. Le monde se porte très mal ; il court à sa perte. Il va être plongé dans des malheurs innombrables et incessants. Le monde est en rébellion contre Dieu, trop de péchés s'y commettent ; il n'y a pas d'amour ni de paix. Si vous ne vous repentez pas et ne convertissez pas vos cœurs, vous allez tomber dans un gouffre ».

Plus tard, l'apparition du 15 août 1982 a été considérée comme une prophétie du génocide de 1994. Au cours du génocide, Marie-Claire perdit la vie ; les autres fuirent au Zaïre. Alphonsine s'est établie comme religieuse en Côte d'Ivoire, Nathalie est revenue au Rwanda à la fin 1996 pour devenir religieuse à Kibeho.

Tout ce qui était connecté à la dévotion à la Vierge Marie au Rwanda a recommencé à fleurir dans les années 1980 - même la Légion de Marie du président en disgrâce Kayibanda. En 1988, l'évêque de Butare, Gahamanyi, autorisa le culte public sur les lieux des apparitions ; celles-ci sont reconnues par l'Église de Rome depuis 2001. Le 28 novembre

1992, l'évêque de Gikongoro, Augustin Misago, posa la première pierre du "Sanctuaire Notre-Dame des Douleurs" à Kibeho.

Selon le récit officiel, les apparitions prirent fin le 28 novembre 1989, exactement huit ans après leur début. Dans son message d'adieu à Alphonsine, la Vierge Marie aurait dit : « Je parle à vous qui détenez le pouvoir et qui représentez la nation : Sauvez le peuple au lieu de le torturer ! Ne volez pas le peuple ; partagez avec les autres. Prenez soin de ne pas persécuter et museler ceux qui veulent dénoncer vos erreurs. »

Les apparitions mariales ont-elles fait partie de la propagande préparatoire du génocide ? Le frère dominicain René Lumeau signale des faits étranges : après quelques années, la Vierge Marie aurait chaque fois annoncé la date de sa prochaine apparition, ce qui permit à la radio nationale et à la Première Dame, connue comme très radicale, de venir. En ce qui concerne la prophétie du génocide le 15 août 1982 adressée aux trois voyantes, le frère Lumeau remarque sèchement : « la Vierge Marie n'apparaît jamais à plusieurs croyants en même temps. »³⁹⁴

La date même de cette prophétie semble contestée. L'Église la situe au 15 août 1982, jour de la fête de l'Assomption, quand des milliers de fidèles se massèrent à l'intérieur du périmètre de la paroisse. Mais les premiers récits évoquent la date du 19 août, sans la présence du public. L'unique récit de son contenu, dont s'inspirent toutes les versions ultérieures, provient du missionnaire français Gabriel Maindron, Père blanc établi au Rwanda depuis 1959. Il a publié le premier livre sur les apparitions de Kibeho, en 1984. Selon l'enquête du journaliste français, Jean-Paul Gouteux, Maindron fut ensuite membre du parti extrémiste rwandais CDR et fut proche du préfet de Kibuye, Clément Kayishema, organisateur de plusieurs parmi les massacres les plus sanglants du génocide³⁹⁵. Sur la liste de 93 génocidaires connus publiée par le procureur général du Rwanda en 2006, Maindron fut le numéro 1. En 2010, un tribunal rwandais le condamna par contumace à la prison à la vie.

³⁹⁴Lumeau, René : Comprendre l'Afrique. Évangile, modernité, mangeurs d'âmes. Paris 2004, p.92

³⁹⁵Jean-Paul Gouteux : « Le rôle de l'Église au Rwanda », La nuit rwandaise no 1, Paris 2007, p.175-204

Pendant le génocide, la région autour de Kibeho fut un des hauts lieux des tueries. La paroisse même devint d'abord un lieu de refuge : plusieurs dizaines de milliers de personnes s'y rassemblèrent pour y chercher protection. Le 12 et 13 avril 1994, le sous-préfet Damien Biniga visita l'église et demanda aux réfugiés tutsis de se séparer des détenteurs d'armes. Dans la matinée du 14 avril, Biniga revint, accompagné de gendarmes commandés par le Lieutenant Anaclet Hitimana et de beaucoup de miliciens Interahamwe armés de grenades, de fusils, de machettes et de faux. Ils massacrèrent toute la journée, ravitaillés à partir de la maison du directeur de l'école de Kibeho, le Père Emmanuel Uwayezu. Le lendemain, ils incendièrent l'église. Des milliers de personnes périrent. Puis ce fut le tour des élèves tutsis dans les bâtiments du collège tout proche le 7 mai. La gendarmerie leur ordonna de se rassembler dans le réfectoire - le lieu de la première apparition de la Vierge Marie en 1981 - et amena un groupe de miliciens armés de machettes prendre la salle d'assaut. Presque tous les collégiens moururent.

Le commandant Hitimana, qui aurait donné l'ordre d'incendier l'église, est devenu plus tard le commandant adjoint de la police militaire des FDLR au Nord-Kivu, appelé "Odilo". Son chef, le capitaine Faustin Sebubura, se hissa au sein de la hiérarchie des FDLR au rang de colonel sous le nom de Marius Minani ; tombé gravement malade en 2008, il fut rapatrié au Rwanda par les Nations Unies. Le sous-préfet Biniga devint le chef du protocole des FDLR pour le Nord-Kivu.

Le 29 juin 1994, l'armée française prit le contrôle de la région autour de Kibeho au cours de son "Opération Turquoise". La préfecture de Gikongoro devint un lieu de rassemblement des miliciens et soldats génocidaires encore actifs - les Français ne les désarmaient pas. A la fin août, le nouveau gouvernement du FPR rwandais prit le contrôle de la région, y compris trente-huit camps de déplacés hutus abritant 380 000 personnes. Pour le FPR, ces camps hébergeaient leur ennemi. Le camp principal, où se trouvaient 120.000 personnes sur neuf kilomètres carrés, se trouvait à Kibeho. Fin mars 1995 il y restait encore 85.000 à 100.000 personnes.

Dans la nuit au 18 avril 1995, juste après la fête de Pâques, l'armée FPR encercla le camp. Les déplacés furent rassemblés à ciel ouvert sur une colline à côté de la base des casques bleus zambiens. Ils y restèrent plusieurs jours sans ravitaillement. Cinq mille d'entre eux furent

évacués. Le soir du 20 avril il commença à pleuvoir, et le samedi 22 avril les déplacés restants essayèrent deux fois de partir. Les soldats rwandais ouvrirent le feu, les soldats de l'ONU n'intervinrent pas. « Après une heure, il n'y restait plus rien de la masse qui se trouvait là les jours auparavant ; tout l'espace était simplement tapissé de corps », relate une source anonyme citée par "Médecins Sans Frontières".³⁹⁶

Selon les rapports, le massacre fit entre 338 et plus de 4100 morts. Pour les FDLR et d'autres organisations hutus en exil, le massacre de Kibeho reste au centre de leur accusation selon laquelle le pouvoir FPR au Rwanda aurait commis un génocide contre les Hutus. Pour le 20^{ème} anniversaire de la tragédie en 2015, le parti FDU de l'ancienne présidente de RDR, Victoire Ingabire, plus tard emprisonnée au Rwanda, évoqua « deux décennies d'impunité » et désigna les « 8000 morts » de Kibeho comme un maillon d'une chaîne de « violations indicibles contre des millions de civils innocents perpétrés par le FPR depuis le 1 octobre 1990 »³⁹⁷.

À présent, Kibeho est un grand lieu international de pèlerinage et de commémoration. Officiellement, les dépouilles de 28.937 personnes y sont enterrées. Chaque année, à la Fête de l'Assomption, le 15 août, les apparitions de la Vierge Marie sont commémorées à Kibeho, et chaque année, le 13 avril on rend hommage aux morts de 1994. Là où autrefois la Vierge Marie éblouissait les collégiennes de sa lumière, des missionnaires polonais ont ouvert une école pour aveugles.

Une des anciennes étudiantes de Kibeho prétend recevoir des visites de la Vierge Marie jusqu'à ce jour, tous les ans le 15 mai. Valentine Nyiramukiza a connu l'odyssée typique d'une réfugiée hutue : elle a vécu l'apparition de 1995 à Goma, puis à Nairobi, à Lomé et depuis 2000 à Bruxelles - d'abord dans son appartement et désormais dans des salles de fête. Les apparitions sont organisées par l'"Association des amis de la Vierge Marie Notre Dame de Kibeho" (AVMDKI) ; elle reçoit régulièrement des visiteurs venant d'Espagne, d'Afrique et des Etats Unis ainsi que des Pères Blancs.

³⁹⁶Médecins Sans Frontières, « Report on Events in Kibeho Camp, April 1995 », 16 mai 1995

³⁹⁷Communiqué de presse du FDU-National Movement Inkubiri, 23 avril 2015

Quand l'église catholique de Belgique interdit la participation à cet évènement en 2013, un blog qui rassemble les messages célestes à Valentine a publié une tirade furieuse pleine de prédictions et d'interprétations prophétiques de l'histoire³⁹⁸. Selon cette littérature, depuis mars 2000 - quand Paul Kagame est devenu président du Rwanda - le Rwanda se trouve sous le joug de la « corne », décrite comme l'« arme fatale qui chasse le peuple de son pays » par l'auteur qui s'appelle Byilingiro tout comme le président intérimaire des FDLR. Le texte cite longuement le prophète biblique Daniel, qui voit un bouc avec une grande corne entre ses yeux, se briser en quatre cornes «aux quatre vents des cieux » dont l'une « s'éleva jusqu'à l'armée des cieux, elle fit tomber à terre une partie de cette armée et des étoiles, et elle les foula. » Cette situation où « la corne jeta la vérité par terre, et réussit dans ses entreprises » dure longtemps selon l'auteur, mais à la fin « le sanctuaire sera purifié »³⁹⁹.

Le récit biblique sur la domination des quatre cornes se poursuit avec cette vision : « À la fin de leur domination, lorsque les pécheurs seront consumés, il s'élèvera un roi impudent et artificieux. Sa puissance s'accroîtra, mais non par sa propre force ; il fera d'incroyables ravages, il réussira dans ses entreprises, il détruira les puissants et le peuple des saints. À cause de sa prospérité et du succès de ses ruses, il aura de l'arrogance dans le cœur, il fera périr beaucoup d'hommes qui vivaient paisiblement, et il s'élèvera contre le chef des chefs ; mais il sera brisé, sans l'effort d'aucune main. » Enfin, recommande l'auteur : « pour toi, tiens secrète cette vision, car elle se rapporte à des temps éloignés ».

C'est exactement cette pensée de la fin des temps dont raffolent les FDLR : aujourd'hui, c'est le temps du péché et de la désolation ; mais le jour viendra, il faut être patient.

³⁹⁸<http://byilin-voixdelesperance-zephope.blogspot.de>

³⁹⁹Livre de Daniel 8:9-14, 23-26

Chapitre 15

L'apologie du génocide et l'objectif de la reconquête du Rwanda

"Arrêter définitivement le drame rwandais" : L'auto-présentation des FDLR

Dans leur texte programmatique principal, "Manifeste-Programme et Statuts des FDLR" daté du 24 mai 2005 et promulgué par leur président Ignace Murwanashyaka, les FDLR se définissent comme une « organisation de libération » du Rwanda dont les objectifs sont de « reconquérir et défendre la souveraineté nationale » ainsi que d'« arrêter définitivement le drame rwandais »⁴⁰⁰. La naissance des FDLR serait « une réponse légitime du peuple rwandais au mépris, à l'arrogance et à la répression impitoyable et sanguinaire », opérée par le pouvoir FPR au Rwanda, « un régime sanguinaire, dictatorial, fasciste et sans assise populaire mais plutôt fondé sur le mensonge, l'exclusion, le terrorisme d'Etat et l'idéologie d'hégémonisme et d'expansionnisme hima-tutsi ». Toujours selon le préambule de ce document, les FDLR visent « à redonner l'espoir d'une nouvelle ère de paix et de reprise en mains, par le peuple rwandais, de son avenir et de ses destinées ».

Dès le début, les FDLR se réfèrent au passé, pas au présent. Le manifeste-programme commence ainsi : « Le drame rwandais ne peut pas être considéré comme un fait banal de débordement d'une situation ponctuelle, mais relève plutôt de l'histoire. En effet, le système de clientélisme de type féodal dit *Ubuhake* basé sur le complexe de supériorité et d'infériorité que le régime féodo-monarchique a

⁴⁰⁰Toutes les citations de: Manifeste-programme et statuts des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda, Masisi, 24 mai 2005

inculqué dans la vie quotidienne du citoyen rwandais a fait que le Hutu était réduit au rang d'esclave et le Tutsi élevé au rang de 'seigneur'. Cette mentalité fut bannie et éradiquée par la Révolution Populaire de 1959. C'est ce genre d'*Ubugake* que le Front Patriotique Rwandais (FPR) cherche à raviver (...) C'est de ce système que cherche à se libérer le peuple rwandais dans son ensemble ».

La « cause profonde de la crise rwandaise », toujours selon ce texte, résiderait « dans l'obsession lancinante de la minorité ethnique Tutsi pour régner au nom d'une supériorité raciale, pour dominer et exploiter, par tous les moyens, les populations autochtones au Rwanda ainsi que dans la région des Grands Lacs. Parmi ces moyens figurent principalement la violence, l'intrigue, le mensonge, le cynisme, la ségrégation ethnique, la corruption, la vengeance et le meurtre ». Le « pouvoir royal tutsi » aurait opprimé les Hutu pendant plus de quatre cents ans; la Révolution Sociale de 1959 y aurait mis fin, mais en 1990, exploitant une « situation de malaise » au pays, les Tutsis auraient attaqué le Rwanda sous la bannière des FPR-Inkotanyi, et « après quatre années de guerre meurtrière, marquées par des millions de personnes tuées dont le Président Juvénal Habyarimana et en dépit de l'Accord de Paix d'Arusha, le FPR-Inkotanyi s'empara du pouvoir à Kigali en juillet 1994 ».

Cette analyse politico-historique se situe dans la tradition idéologique à la base du génocide de 1994 et dont les racines se trouvent dans la Révolution Sociale de 1959. Tout en concédant que « le conflit rwandais est d'essence politique et la solution doit être politique », les FDLR précisent : « L'unité nationale et la sauvegarde des acquis de la Révolution sociale de 1959 demeurent les piliers de la société rwandaise ».

Chez les FDLR, le mot "génocide" est réservé uniquement aux méfaits présumés du FPR depuis 1990. Les objectifs attribués au FPR sont attribués en général à « la minorité tutsie ». Le programme des FDLR se réclame de la théorie d'une domination séculaire de tous les Hutus par tous les Tutsis, que le FPR aurait rétablie avec sa prise du pouvoir - un « drame » qu'il faut « arrêter définitivement ». Cette phrase peut être interprété comme un appel à la solution finale et donc à l'achèvement du génocide des Tutsis. Dans leurs statuts, les FDLR se dotent d'une branche armée, « afin de bien mener leur lutte ».

Déjà dans leur déclaration fondatrice du 1^{er} mai 2000, les FDLR « invitent les Rwandais de l'intérieur et de la diaspora, à sortir de la torpeur et du découragement pour mener une lutte sans réserve contre le pouvoir du FPR-Inkotanyi à Kigali ». Les politiciens en exil et les généraux rassemblés à Lubumbashi au Congo ont décidé de « procéder sans tarder à la sensibilisation, au rassemblement et à la mobilisation de tous les Rwandais pour une lutte visant à remplacer le pouvoir sanguinaire et impopulaire érigé par le FPR-Inkotanyi, source du mal pour le Rwanda et pour l'ensemble des pays de la Région des Grands Lacs, par un pouvoir démocratique et pluraliste »⁴⁰¹.

Quinze ans plus tard, le major-général Aloys Ntiwiragabo, ancien chef du renseignement militaire des FAR et premier président des FDLR, publia depuis son exil présumé en France un pamphlet sur "le drame rwandais" qui attribue tous les maux au FPR en général et à Paul Kagame en particulier. Selon cet officier des FDLR, Kagame « ne cherchait que la prise et le contrôle total du pouvoir quel que devait en être le prix. Il s'y accroche aujourd'hui pour continuer de se cacher derrière l'immunité de chef d'État en exercice. »⁴⁰²

Les FDLR se voient dans la continuité de la République rwandaise des années 1961 à 1994 et de son armée, les FAR. La structure administrative actuelle des FDLR au Congo est celle du Rwanda avant 1994. Tous les grades militaires des FAR sont reconnus au sein des FDLR. L'école militaire ESM des FDLR au Congo a conservé la numérotation des promotions de l'ESM au Rwanda. Le serment d'allégeance est le même, sauf que "République Rwandaise" est remplacé par "FDLR". Les statuts de la branche armée des FDLR, les FOCA, précisent que ses règlements disciplinaires et sa justice militaire ont gardé l'essentiel des règles des FAR.

Selon la mission de l'ONU au Congo, seulement 5% des membres FDLR actuels auraient participé activement au génocide de 1994. Mais ces 5% dominent la direction de l'organisation.

⁴⁰¹Résolutions, décisions et recommandations des premières assises des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda, Nasho 1 mai 2000

⁴⁰²Aloys Ntiwiragabo, « Le drame rwandais. Le non-dit caché à l'opinion », 25 juillet 2015, publié sur musyabimana.net

Le génocide des Tutsis comme "auto-défense" des Hutus

Le déni systématique de responsabilité structure la pensée des FDLR. Tout ce qui se passe de mauvais au Rwanda est soit un méfait des Tutsis, soit une réaction compréhensible des Hutus, soit un plan divin. Déjà pendant le génocide, l'association allemande Akagera-Rhein, dont Murwanashyaka et Musoni comptent parmi les fondateurs, déclara que les massacres « n'auraient pas eu lieu si le FPR n'avait pas plongé le Rwanda dans la guerre ». ⁴⁰³

Le gouvernement intérimaire des génocidaires rwandais en fuite détailla sa version de l'histoire de manière exhaustive pour la première fois dans une lettre ouverte à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, rédigée à Bukavu par sa ministre de la justice, Agnès Ntamabyaliro, et envoyée le 21 septembre 1994. « La situation catastrophique dans laquelle se trouve le peuple rwandais depuis le déclenchement de la guerre de reconquête du pouvoir au Rwanda le 1^{er} octobre 1990 en général et depuis l'ignoble assassinat du président Habyarimana Juvénal le 6 avril 1994 en particulier, est l'œuvre diabolique du FPR-Inkotanyi avec le concours massif de certaines puissances intéressées », explique-t-elle. « En effet, après tant de sueur et de sang versés dans la lutte pour la défense de sa souveraineté, le peuple rwandais a, hélas, été acculé à quitter son territoire et s'exiler à l'étranger », poursuit la ministre ⁴⁰⁴.

De tels écrits servirent avant tout aux politiciens hutus en exil pour se défendre contre la justice. Le 1^{er} novembre 1994, le Conseil de Sécurité de l'ONU créa dans sa résolution 955 un Tribunal International pour le Rwanda (plus tard connu comme TPIR), siégeant à Arusha en Tanzanie, « chargé uniquement de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda (...) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 ». Suite à l'adoption de cette résolution, les génocidaires en fuite redoutaient d'être extradés mais leur crainte s'avéra sans fondement.

⁴⁰³ Akagera-Rhein, « Lettre au président de la République Française », 26 juin 1994

⁴⁰⁴ « Le peuple rwandais accuse », Ministère de la justice du Gouvernement de Salut National, Bukavu 21 septembre 1994

La qualification des massacres de Tutsis comme "génocide" serait « plutôt sentimentale que juridique », affirme un dossier des Forces armées rwandaises (FAR) en exil, établi en décembre 1995 et remis au TPIR⁴⁰⁵. « Le drame rwandais tire son origine dans l'invasion du Rwanda par l'APR, branche armée du FPR, le 01 octobre 1990 (...) Les massacres d'avril à juillet 1994 ne sont que l'effet ou la conséquence de la guerre même », indique ce dossier. Et il poursuit, en anticipant déjà les stratégies ultérieures de la défense devant le TPIR, « les Tutsis qui ont péri ont été victimes de la situation de guerre civile (...) et non d'une intention ou d'une volonté globale des Hutus de décimer les Tutsis ».

L'assassinat de Habyarimana le 6 avril 1994 « provoqua spontanément un mouvement de colère parmi la population rwandaise », affirme le dossier. « Ceci dégénéra en affrontements interethniques dès le 07 avril 1994 au matin. En effet, la majeure partie du peuple rwandais, convaincue que le FPR était l'auteur du forfait, s'en prit à ses adeptes et à ses acolytes. » Mais le FPR aurait en même temps déclenché à nouveau les hostilités pour « entraver l'action des Forces Armées contre les troubles ». Le FPR serait donc le responsable des massacres : « Le FPR a planifié le génocide des Hutus en incitant les ethnies à la haine et à la violence, créant un sentiment d'agressivité et d'orgueil chez les Tutsis, suscitant un sentiment d'auto-défense chez les Hutus », accuse le dossier des FAR.

Cette ligne de défense fut aussi développée par le Colonel Théoneste Bagosora, qui avait pris en main la situation à Kigali après la mort du président Habyarimana. Dans un document intitulé "L'assassinat du président Habyarimana ou l'ultime opération du Tutsi pour sa reconquête du pouvoir par la force au Rwanda", diffusé depuis son exil camerounais en octobre 1995⁴⁰⁶, Bagosora avertit que le « peuple hutu » a « droit au même titre que le peuple juif de rentrer dans son pays, et le jour viendra ». Le colonel affirme : « Les descendants des féodo-monarchistes regroupés au sein du FPR ont conçu, préparé et mis en exécution le plan d'une guerre de revanche consistant à renverser le régime républicain en place au Rwanda en vue de venger

⁴⁰⁵Toutes les citations : « Contribution des FAR à la recherche de la vérité sur le drame rwandais », décembre 1995

⁴⁰⁶Col. Théoneste Bagosora, « L'assassinat du Président Habyarimana ou l'ultime opération du Tutsi pour sa reconquête du pouvoir par la force au Rwanda », Yaoundé, 30 octobre 1995

leurs pères chassés du pouvoir par la révolution sociale de 1959. Ils ont causé la mort de 2.000.000 de rwandais ».

En avril 1995 à Bukavu, Albert Basomingera, juriste rwandais en fuite, rédigea pour le gouvernement intérimaire rwandais en exil un rapport d'expertise sur l'accusation de génocide⁴⁰⁷. Selon ce document à charge, il serait « inadmissible de qualifier ces crimes crapuleux et actes de vandalisme généralisé, de crimes de génocide ». Tous « les prétendus éléments de preuve » de la planification du génocide ne seraient que « des actes banalisés », « des répliques aux provocations et actions du FPR », soit « des réactions tout à fait normales » dans une situation de guerre. Concernant les vocables d'animaux utilisés pour désigner les Tutsis, celui de "cafard" serait « une appellation sans doute codée que s'étaient donnée ceux qui avaient fui la Révolution et qui attaquèrent le Rwanda entre 1962 et 1967 », et le terme "serpent" servirait simplement à désigner des « pouvoirs tutsi avant l'indépendance, ce, en référence à l'esprit rusé, malicieux et méchant d'une part, ainsi qu'à la mauvaise foi dont il aurait toujours fait preuve d'autre part ».

Beaucoup d'intellectuels et juristes en fuite et bien éduqués ont continué à véhiculer de tels arguments. Charles Nkurunziza, ancien ministre rwandais de la justice, écrivit un article à Bukavu dont il publia une version écourtée en Belgique en 2005. L'article intitulé "Le conflit rwandais" décrit ainsi le génocide : « le Tutsi a tué le Hutu, le Hutu s'est vaillamment défendu »⁴⁰⁸. Il poursuit : « L'assassinat de Habyarimana a été un catalyseur pour l'unité de tout le peuple Hutu face à l'ennemi déclaré. A la très grande surprise des Tutsis et de leurs alliés, main dans la main et avec l'appui des forces armées rwandaises, les Hutus se sont défendus comme ils l'ont pu trois mois durant. (...) Il faut remarquer que c'est sur cette résistance farouche du peuple Hutu dans l'exercice de son droit de légitime défense que le FPR fonde ses accusations absurdes relatives au génocide commis à l'endroit des Tutsis par des Hutus ».

⁴⁰⁷Albert Basomingera, « À propos du rapport final de la commission des expert du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour le Rwanda: Conclusions au génocide au prix d'une miser à'écarter de certains faits » (sic), Bukavu, avril 1995

⁴⁰⁸Nkurunziza, Charles : « Le conflit rwandais », www.olny.nl

Le RDR, parti hutu en exil, affirma dans une déclaration signée par son porte-parole en Allemagne, Straton Musoni, devenu par la suite vice-président des FDLR : « L'assassinat de Habyarimana a provoqué une hystérie de masse et par la suite il y a eu des massacres du FPR contre les Hutus et de miliciens hutus contre les Tutsis avec une estimation de 1,5 à 2 millions de morts (...) Il faut partir du chiffre d'environ 500.000 Tutsis et d'environ 1 à 1,5 million de Hutus tués »⁴⁰⁹. Telle est la théorie du "double génocide", commis par les Hutus contre les Tutsis et par les Tutsis contre les Hutus - deux crimes identiques au bout du compte. Sur cette base, des demandes de "réconciliation entre Hutus et Tutsis", avec reconnaissance mutuelle des crimes respectifs, ont été formulées dans les milieux religieux.

La controverse juridique sur le génocide des Tutsis au Rwanda fut clôturée par le TPIR à Arusha le 16 juin 2006 quand la Chambre d'Appel confirma, à la demande du procureur, un "constat judiciaire" d'abord contesté par la Chambre de Première Instance, selon lequel les faits suivants sont de « notoriété publique » et donc à ne plus à démontrer de nouveau dans chaque procès : « 1. L'existence des Twas, des Tutsis et des Hutus comme groupes protégés au sens de la Convention sur le génocide. 2. La situation suivante a existé au Rwanda entre le 6 avril et le 17 juillet 1994 : sur toute l'étendue du Rwanda, des attaques généralisées ou systématiques ont été dirigées contre une population civile en raison de son appartenance au groupe ethnique tutsi. Au cours de ces attaques, des citoyens rwandais ont tué des personnes considérées comme des Tutsis ou porté gravement atteinte à leur intégrité physique ou mentale. Ces attaques ont entraîné la mort d'un grand nombre de personnes appartenant à l'ethnie tutsie. 3. Entre le 6 avril et le 17 juillet 1994, un génocide a été perpétré au Rwanda contre le groupe ethnique tutsi. »⁴¹⁰

Depuis, les FDLR se défendent contre ce constat judiciaire en demandant sans cesse la "vérité" - « la vérité sur le drame rwandais, afin de juger tous les coupables et réhabiliter toutes les victimes », comme l'a exprimé le vice-président Musoni devant le tribunal⁴¹¹. L'auto-présentation des FDLR et des génocidaires les plus importants

⁴⁰⁹RDR-Allemagne, « Aufklärung der Wahrheit über das Drama des ruandischen Volkes », 26 août 1995

⁴¹⁰TPIR, Communiqué de presse, 20 juin 2006

⁴¹¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 août 2013

comme porteurs d'une vérité occultée - qui en fait n'est ni vraie ni occultée - s'est muée au fil des ans en une véritable industrie juridique, non seulement au TPIR à Arusha, mais aussi lors des procès pour génocide en Europe et dans les tentatives d'empêcher des extraditions au Rwanda ou d'obtenir l'asile politique.

Le génocide lui-même n'est plus nié que rarement. L'important est de nier la culpabilité individuelle. Mais ce qui est légitime comme stratégie de défense dans un procès juridique, ne tient pas la route comme positionnement politique : dans la pratique, il se réduit à l'apologie de crimes. L'auto-protection remplace le travail de mémoire.

Un exemple clair est donné par Murwanashyaka, dans sa tirade de conclusion devant le tribunal de Stuttgart⁴¹². Il dit : « L'accusé est présenté comme un facteur qui dérange. Celui qui réclame la vérité sur les tueries au Rwanda en 1994 et au Congo en 1996 et 1998, dérange. Celui qui demande que non seulement les assassins de Tutsis soient jugés de façon neutre mais aussi les assassins de Hutus, dérange. Celui qui dit à voix haute que les tueries de Hutus par le FPR au Rwanda et au Congo sont un génocide tout comme les tueries de Tutsis au Rwanda, dérange. Celui qui dit que le Rwanda est une dictature sanglante, dérange. Celui qui dit que le génocide est devenu un chèque en blanc pour le génocide de la majorité par la minorité, dérange. Celui qui dit que la cohabitation paisible de toutes les ethnies rwandaises ne sera pas possible avant que toute la vérité ne soit mise à jour, dérange. Celui qui dit que les pays qui soutiennent la dictature, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, partagent la responsabilité de l'extermination du peuple rwandais, dérange. (...). Ce n'est pas seulement la dictature militaire rwandaise, mais aussi l'ONU et les services secrets occidentaux qui ont comme priorité de faire taire définitivement la voix dérangeante de l'accusé. »

Du conflit hutu-tutsi à la guerre des „Bantous“ et des „Nilotiques“

Les FDLR ne s'appuient pas que sur l'apologie du génocide courante chez les exilés Hutus, mais aussi sur une idéologie de haine contre les

⁴¹²Mot de la fin d'Ignace Murwanashyaka devant la Cour de Stuttgart, 14 septembre 2015

Tutsis qui prévaut au Congo. Les Forces armées rwandaises (FAR) furent accueillies au Zaïre volontiers également parce que leur pensée recouvrait des théories du complot anti-impérialiste locales. Des intellectuels congolais analysaient aussi le conflit au Rwanda comme un conflit entre les "Bantous", y compris les Hutus, et les "Nilotiques", donc les Tutsis - une variation de la vieille idéologie raciale coloniale.

« Un tronc d'arbre ne devient pas un crocodile juste parce qu'il reste longtemps dans l'eau », expliquait la radio d'État de Mobutu, la Voix du Zaïre, à ses auditeurs dès le 25 octobre 1996 au début de la guerre de l'AFDL. « De même, un Tutsi reste toujours un Tutsi, avec sa perfidie, ses ruses et sa malhonnêteté », pouvait-on entendre sur les ondes⁴¹³. En août 1997, après le renversement de Mobutu par Kabila, le plus grand parti d'opposition issu du mouvement de démocratisation, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), avertit : « nous les Bantous avons le droit inaliénable de protéger le pays de nos ancêtres et nos valeurs sociales et culturelles contre l'invasion et la domination raciale tutsie »⁴¹⁴.

Quand la deuxième guerre du Congo éclata en août 1998, la haine d'État contre les Tutsis explosa de façon inédite depuis le génocide au Rwanda. Le directeur de cabinet du président Kabila, Abdoulaye Yérodi, déclara à la radio d'État RTNC que les rebelles étaient « des déchets, des vermines, des microbes » qu'il fallait éradiquer « avec méthode et avec résolution »⁴¹⁵. Et une déclaration gouvernementale répandue dans les médias d'état du Congo en août 1998 expliqua que tout Tutsi ou autre personne complice des envahisseurs allait subir la force de la loi⁴¹⁶.

Selon des organisations des droits de l'homme, à Bunia, la radio RTNC appela la population le 8 août 1998 à « se munir d'une machette, d'une lance, d'une flèche, d'une houe, de bêches, de râtaux, de clous, de matraques, de fers électriques, de fil de fer barbelé, de cailloux, et autres armes de ce genre afin, chers auditeurs, d'abattre les Tutsis

⁴¹³Cité dans : Simon Massey, « Operation Assurance : The Greatest Intervention That Never Happened », Journal of Humanitarian Assistance no 123, 15 février 1998

⁴¹⁴Letter of UDPS South Africa to Bill Clinton, Johannesburg 2 août 1997

⁴¹⁵Cité selon l'émission archivé sur YouTube et reprise dans le mandat d'arrêt belge contre Abdoulaye Yérodi du 11 avril 2000

⁴¹⁶IRIN, 10 août 1998

rwandais qui se trouvent actuellement dans le district d'Ituri (...) Sautez sur les gens au long nez qui sont grands et minces et veulent nous dominer. Réveillez-vous, prenez conscience de notre destin afin de vaincre l'ennemi »⁴¹⁷. Human Rights Watch parla dès le 6 août d'une « chasse à l'homme » contre les Tutsis⁴¹⁸, et quand les rebelles du RCD prirent Bunia une semaine après l'appel au meurtre, ils y trouvèrent les cadavres de 150 soldats tutsis tués. Des massacres semblables eurent lieu dans d'autres villes.

Quand à la fin août, les rebelles dans l'ouest du pays progressaient vers Kinshasa, le président Kabila appela la population des villages de la RDC, « à prendre les armes, y compris les armes traditionnelles telles que arcs et flèches, pour écraser l'ennemi et ne pas devenir les esclaves des Tutsis »⁴¹⁹. L'exécution de cette exhortation fut rapportée par l'agence gouvernementale ACP qui mentionna cet ordre du gouverneur de la province du Bandundu Marc Katshunga : « que chacun veille arme à la main et tous ensemble barrons la route à l'ennemi commun qui doit être écrasé en petits morceaux et totalement anéanti »⁴²⁰.

À Kinshasa, certains prirent leur président au mot après que les rebelles avaient investi quelques quartiers de la capitale à partir du 26 août. « Nous avons brûlé des Tutsis », chantèrent des manifestants en liesse devant des journalistes dans le quartier de Kasavubu en portant un corps carbonisé dans les rues⁴²¹. Des rapports ont fait état de plus de 100 Tutsis tués, de beaucoup de civils tutsis mis aux arrêts et de charniers. L'attaque rebelle sur Kinshasa échoua et la guerre dans l'Ouest du Congo prit fin, mais du côté gouvernemental, la haine contre le Rwanda et les Tutsis demeura vivace tandis que le gouvernement gagna les ex-FAR comme alliés.

La pensée des génocidaires rwandais fut vulgarisée par le pouvoir de Kinshasa. Henri Mova, à l'époque ministre des transports qui devint par la suite porte-parole du gouvernement et, en 2015, secrétaire général

⁴¹⁷Amnesty International, « War against unarmed civilians », 23 novembre 1998

⁴¹⁸« Human Rights Watch rapporte des exactions à l'égard des Tutsis congolais », AFP 6 août 1998

⁴¹⁹Cité dans « 'Arrows and Spears' To Fight Congo Rebels », CNN 25 août 1998

⁴²⁰« Bandundu soutient M'Zee Laurent Désiré Kabila contre l'aggression rwandaise », ACP 24 août 1998

⁴²¹IRIN, 28 août 1998

du parti au pouvoir, le PPRD, publia en octobre 1998 un livre intitulé : „la guerre au Congo : effet de l'ethno-fascisme hima-tutsi dans la région des Grands Lacs". Le ministre de l'information, Didier Mumengi, publia un document sur "la dimension idéologique de l'agression rwando-ougandaise contre la RDC" qui précisait : « Conditionnés par le discours raciste et les pratiques discriminatoires des colonisateurs (allemands puis belges), les Tutsis se croient toujours prédestinés à la domination et aujourd'hui leurs Hutus, ce sont des Congolais »⁴²².

Le ministre du portefeuille, Prosper Kibuey, accusa les Tutsis du Rwanda et du Burundi de « pratiques anthropophages ». Dans une déclaration relayée par l'ACP, il affirma que dans les deux pays « la chair la plus prisée est tout naturellement celle d'origine congolaise, en raison de sa supériorité par rapport aux spécimens locaux minés par la famine »⁴²³. Dans une déclaration, le gouvernement congolais proclama : « nous sommes un peuple digne et souverain ; tout peut nous arriver sauf la domination tutsi rwando-ougandaise. La résistance s'impose parce qu'une telle domination installerait sur notre territoire non seulement l'esclavage mais aussi les démons de la haine ethnique à l'œuvre dans les pays agresseurs »⁴²⁴.

Cette pensée fut aussi véhiculée à l'Est du pays, alors sous le joug de rebelles et de l'armée FPR du Rwanda, au sein de laquelle des combattants hutus rwandais étaient actifs. Le journal clandestin *La Résistance* à Goma expliqua l'enjeu en novembre 1998 avec des mots simples : « Quelle est la nature de cette guerre ? C'est une guerre menée par l'ethnie tutsie pour occuper et soumettre les autochtones sous leur domination. L'ethnie tutsie du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi veut étendre son contrôle et prendre possession du riche territoire du Congo par l'aide des Américains. Chers compatriotes, ouvrons donc les yeux, soyons vigilants. Avec le soutien de certains pays occidentaux, les Tutsis ont conçu et exécutent ce plan démentiel basé sur la prétendue supériorité nilotique sur les Bantous. Si leur plan se réalise, nous serons donc des esclaves dans notre propre pays. Des citoyens de

⁴²²« Kinshasa dénonce l'idéologie raciste du Rwanda et de l'Ouganda », AFP 15 octobre 1998

⁴²³« Le ministre Kibuey invite la communauté internationale à arrêter la dérive bestiole rwando-burundaise », ACP 18 décembre 1998

⁴²⁴RDC, « Déclaration gouvernementale » !, 17 octobre 1998

seconde zone. Il nous appartient de lutter, de se battre pour conserver notre indépendance et notre liberté »⁴²⁵.

Un tract distribué à Bukavu en septembre 1998 était encore plus explicite. Après avoir dressé une liste de « traîtres » et leurs « acolytes », le papier signé par un "capitaine" menaçait : « Le peuple vous promet de se rendre justice par tous les moyens à sa disposition (pneu au cou, visite d'un commando armé) et s'en prendra à vous individuellement dès lors qu'il est établi que vous êtes les artisans de sa misère perpétuelle. Le peuple n'acceptera plus jamais une quelconque force de domination, encore moins par une race sans origine et sans manière. À bon entendeur, salut !!! »⁴²⁶

En juin 1999, Kabila appela à la "guerre totale" en ces termes : « le peuple congolais doit s'armer. La guerre doit être totale. Les Rwandais qui croient pouvoir absorber le Congo seront eux-mêmes absorbés par l'immensité de notre territoire. Pris à revers, ils seront balayés. »⁴²⁷ À Kinshasa, le ministre Didier Mumengi expliqua dans une déclaration publiée par l'ACP ce qu'il pensait des négociations de paix avec le Rwanda, qu'il qualifia d'« ethnocratie sanguinaire et fasciste » : « Notre combat est celui du droit contre la barbarie, du panafricanisme contre l'expansionnisme, de la renaissance africaine contre la culture de la haine ethnique et de la déraison guerrière qui gangrène le Rwanda et maintenant s'exporte hors de ses frontières. Ivre de son rêve d'édification de l'Empire Hima-Tutsi dans la sous-région des Grands Lacs, Kagame plonge le continent africain dans les âges sombres de la barbarie des guerres de conquêtes, aujourd'hui, jeté dans la poubelle de l'histoire de l'humanité. La nécessité s'impose, pour la communauté internationale et le peuple rwandais, de mettre Paul Kagame hors d'état de nuire (...). L'Europe a mis quatre ans pour casser les funestes illusions du nazisme, le Congo prendra le temps pour une guerre longue, populaire et sacrée »⁴²⁸.

⁴²⁵La Résistance, Goma, novembre 1998, p.1

⁴²⁶Cité dans : Dominic Johnson, « Kabila will die Tutsi verjagen », Die Tageszeitung, 15 septembre 1998

⁴²⁷IRIN, 14 juin 1999

⁴²⁸« Le gouvernement rejette catégoriquement toute partition du territoire congolais », ACP 25 juin 1999

Tel était le climat intellectuel dans lequel naquirent les FDLR au sein des officiers hutu rwandais au Congo, créées selon eux-mêmes « pour une lutte visant à remplacer le pouvoir sanguinaire et impopulaire érigé par le FPR-Inkotanyi, source du mal pour le Rwanda et pour l'ensemble des pays de la Région des Grands Lacs » et pour « arrêter définitivement le drame rwandais ». Par rapport à la rhétorique courante à Kinshasa, ces propos faisaient même preuve d'une certaine modération.

Cette vision se trouva confortée par les enquêtes de l'organisation américaine "International Rescue Committee" (IRC) à partir de 2000 sur la question du nombre des victimes de la guerre au Congo. Dans une série d'enquêtes à la méthodologie très contestée, des ménages furent interrogés sur le nombre de leurs morts au cours d'une période définie. Le résultat fut comparé avec le taux de mortalité "normal" en temps de paix. À défaut de disposer d'un tel chiffre pour le Zaïre, le taux de mortalité moyen de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne fut utilisé comme base. La différence entre ce taux et les extrapolations à partir des chiffres avancés par les ménages congolais interrogés fut ensuite utilisée pour calculer le nombre de "morts excédentaires" causés par la guerre au Congo.

Dans la première enquête, menée en avril et mai 2000, 7339 Congolais de trois localités de l'est du pays dénombèrent 606 morts dans leurs foyers depuis le début de 1999. Par extrapolation, les statisticiens de l'IRC en déduisirent un chiffre de 2,3 millions de morts pour l'ensemble de la population congolaise. En supposant que dans des circonstances normales, il n'y aurait dû avoir que 600 000 morts, l'organisation américaine avança dans son étude publiée le 8 juin 2000 que 1,7 millions de Congolais étaient morts à cause de la guerre⁴²⁹.

Des enquêtes successives menées jusqu'en 2008 augmentèrent ce nombre jusqu'à 5,4 millions de morts, avant que les doutes scientifiques sur cette méthodologie ne deviennent trop forts pour qu'elles se poursuivent. Mais dans les débats politiques, ces nombres acquièrent une réalité autonome, surtout dans la version médiatique assez racoleuse de « 1000 morts par jour » et le calcul que la guerre au

⁴²⁹International Rescue Committee, Mortality Study, Eastern DRC (April-May 2000), 8 juin 2000

Congo aurait donc fait plus de morts que toute autre guerre du monde depuis 1945.

Au fil des années, au Congo même, s'est incrustée la conviction que le pays aurait subi un holocauste que le monde aurait tu, et dont le Rwanda avec son président Kagame serait le coupable. Un discours de victimisation, partagé par les FDLR, s'est enraciné au Congo. On parle de six millions, voire huit ou dix millions de morts. Le 1^{er} mars 2015, le mouvement congolais d'opposition de jeunesse "Filimbi" réclama une commémoration des « plus de huit millions de morts » au Congo⁴³⁰. Des écrits innombrables circulent sur internet, fustigeant l'« empire tutsi » qu'auraient fabriqué les « nilotiques » depuis « la défaite des Tutsis au Rwanda contre les Hutus lors de la Révolution Sociale de 1959 » et qui chercheraient à dominer « les peuples bantous » dans toute l'Afrique.

Ce discours fut également renforcé par le "Rapport Mapping" (cartographie) de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies publié en 2010, résultat d'une enquête exhaustive des violations des droits de l'homme en RDC depuis le début des pogroms ethniques en 1993 jusqu'à la fin officielle de la guerre en 2003. L'accusation la plus explosive fut que l'armée du Rwanda aurait mené des attaques « en apparence systématiques et généralisées » contre des réfugiés hutus rwandais en 1996 et 1997 qui auraient fait « probablement plusieurs dizaines de milliers » de morts. Selon le rapport, plusieurs de ces attaques, « révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crimes de génocide »⁴³¹.

La diaspora hutue met en exergue ce rapport comme la preuve d'un génocide, mais il est en fait beaucoup plus différencié et réticent et contient aussi des accusations contre toutes les parties. Il n'a pas eu de suites politiques ou judiciaires. Sa proposition centrale d'établir une nouvelle Commission de Vérité et Réconciliation pour la RDC n'a pas été mise en œuvre.

⁴³⁰Filimbi, Communiqué de presse du 1 mars 2015

⁴³¹Rapport Mapping de l'ONU, 2010, §31

Le "pacte de sang" entre la RD Congo et les FDLR

Au cœur de la conception politique de leur propre mouvement, les FDLR sont convaincues que l'État congolais a une dette à l'égard des soldats hutus rwandais en exil et doit les aider à reconquérir le Rwanda. Quand le président Murwanashyaka s'est présenté publiquement pour la première fois dans sa fonction, le 10 septembre 2001 à Kinshasa, le ministre congolais de la sécurité, Mwenze Kongolo, qualifia la collaboration entre le gouvernement congolais et les FDLR comme une « communauté de sort »⁴³². Le porte-parole des FDLR en 2002, Alexis Nshimiyimana, dit sur la relation avec le Congo : « Nous sommes liés dans un pacte de sang. »⁴³³

En 1998, les généraux des ex-FAR ont sauvé le président congolais Laurent-Désiré Kabila et ont préservé son pouvoir à Kinshasa - depuis, les FDLR attendent une contrepartie et se réfèrent à des promesses qu'aurait faites Laurent-Désiré Kabila. Ce dernier avait appelé à une « longue guerre » en août 1998 et avait appelé les Congolais à « résister » et à « porter la guerre d'où elle est venue » : au Rwanda⁴³⁴. Cette phrase de Kabila est interprétée depuis comme une "prophétie" selon laquelle seule la conquête du Rwanda et la chute du régime Kagame pourraient mettre fin définitivement à la guerre. Telle est la racine de l'alliance politico-militaire entre Kinshasa et les FDLR.

Porter la guerre « d'où elle est venue », donc à Kigali, est une incantation qu'on entend souvent au Congo dans les périodes de sursaut patriotique, et elle fonde la méfiance persistante du Rwanda à l'encontre de la classe politique congolaise. D'anciens soldats des FDLR confirment le "pacte" avec le Congo devant le tribunal de Stuttgart. Un ancien combattant de la brigade de réserve déclare : « Le plan était que nous aidions Kabila à vaincre les soldats rwandais au Congo et il devait nous aider à rentrer au Rwanda »⁴³⁵. Un autre dit au sujet des ex-FAR:

⁴³²« Mwenze Kongolo donne des arguments à Kagamé », Le Potentiel, 11 septembre 2001

⁴³³« Kinshasa chasse les Hutu du Front de libération du Rwanda – Alexis Nsimiyimana: Le rapatriement de nos combattants ne devrait en aucun cas servir de monnaie de change pour Kagame », La Référence Plus, 25 septembre 2002

⁴³⁴« Congo Says Rebels Get Rwandan Aid », Washington Post, 7 août 1998

⁴³⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 30 janvier 2013

« elles avaient promis à Kabila de l'aider pour refouler l'ennemi de l'est. Il disait que, si nécessaire, on irait plus loin. »⁴³⁶

Murwanashyaka a souligné à plusieurs reprises que le gouvernement de Kabila avait promis aux FDLR lors de leur création de les aider à "rentrer à la maison" et donc à reconquérir le Rwanda. Cela aurait été agréé lors d'une rencontre entre le président Laurent-Désiré Kabila, son fils Joseph Kabila, son puissant général John Numbi, le premier président des FDLR, Aloys Ntiwiragabo ("Omar") et l'ancien chef des rebelles hutu burundais, Jean-Bosco Ndayikengurukiye. En 2009, lorsqu'au milieu de l'opération militaire conjointe congolo-rwandaise "Umoja Wetu" contre les FDLR, Murwanashyaka autorisa son porte-parole à prendre contact avec le général Numbi, il le lui rappelle et lui enjoint : « Dis-lui qu'ils nous ont au contraire abandonnés, dans la mesure où ils ne nous ont pas donné ce que Mzee Kabila nous avait promis avant sa mort, devant son fils, Numbi, Omar et Ngendakengurukiye. Il a alors demandé à Numbi et à son fils de nous aider s'il meurt avant qu'il ne le fasse lui-même »⁴³⁷.

Le "pacte de sang" a également une dimension matérielle : selon les FDLR, le gouvernement du Congo leur doit toujours de l'argent pour leur assistance militaire gratuite prodiguée entre 1998 et 2002 – une assistance allant jusqu'au sauvetage de Joseph Kabila lors de la débâcle de Pweto fin 2000. Chaque fois que le Congo demande aux FDLR de déposer les armes et de rentrer chez eux, l'organisation répond par une sollicitation financière : d'abord payez vos dettes. Ce contexte alourdit chaque négociation de démobilisation, depuis Kamina en 2001 jusqu'à Rome 2005. Le résultat est à chaque fois que les FDLR reçoivent de l'argent du Congo.

Les FDLR peuvent-elles exercer du chantage avec le "pacte de sang" ? Quand, en janvier 2015, de nouvelles opérations militaires menacèrent les FDLR comme en 2009, le président intérimaire Byiringiro écrivit au gouvernement de la RDC, une lettre ouverte assez bizarre depuis les forêts du Nord-Kivu - une lettre dont la signification apparaît à la lumière de l'histoire. « C'est dans ces forêts, en effet, que nous avons été impitoyablement pourchassés pendant ces derniers dix-neuf ans, pour

⁴³⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 26 mars 2012

⁴³⁷SMS de Murwanahyaka à Ngarambe, 9 février 2009

être massacrés dans l'intention de nous exterminer ; mais fort heureusement, il subsiste quelques réfugiés survivants pour être témoins du passé [...] Nous aurons tout révélé avant de mourir », écrit Byiringiro. Et il continue : « Vous savez aussi comment nous sommes arrivés dans votre pays, c'est le fait de l'exil, et bien plus, nous n'y sommes pas entrés de force, mais plutôt c'est votre pays (la RDC) qui nous a accordé l'exil et donné de l'espace pour l'installation des camps d'hébergement, de commun accord avec l'ONU ».

Puis, le président intérimaire des FDLR lança cet avertissement : « Nous vous écrivons tout cela en guise d'alerte ultime, afin que, se fondant sur la vérité que vous détenez, vous sachiez ce que vous devriez faire. (...) Celui qui a dit la vérité peut mourir. Cependant il ne sera pas enterré avec elle ; la vérité reste et continue à claironner de plus belle. Même le musicien Koffi Olomide l'a dit ». Enfin, le dirigeant des FDLR explique : « Excellences Mesdames, Messieurs, dirigeants de la RDC, d'un côté, il existe une haine viscérale (*inzigo*) entre les Rwandais et les Congolais suite aux six millions (6.000.000) de Congolais massacrés par le FPR; de l'autre côté, il existe un pacte de sang entre les Congolais et les réfugiés Rwandais qui procède de leur sang mêlé lorsque le FPR les a tués indistinctement. Ce pacte est plus qu'important. C'est sur base de ce pacte, en effet, que le Bon Dieu nous protège contre une extermination totale ici en RDC avant que nous n'ayons raconté l'histoire de tout ce qui s'est passé »⁴³⁸.

⁴³⁸Victor Byiringiro, « Lettre ouverte des FDLR aux dirigeants de la RDC », Walikale, 13 janvier 2015

Partie 4

**De la guerre au Congo à la justice en
Allemagne**

Chapitre 16

Démobilisation : le retour des guerriers fatigués

Vivre enfin normalement de nouveau : un retour au Rwanda

Un prospectus avec un numéro de téléphone d'urgence était pour Bahati la carte d'entrée dans une nouvelle vie. Épuisé et décharné, il gisait là sur un matelas moisi dans la chaleur tropicale du camp de tentes de la division des démobilisés (DDRRR) de la Mission de l'Onu au Congo (MONUC), à Goma. Sur le nez de Bahati perlait de la sueur, pourtant il ne portait presque rien sur lui. Il avait dû ôter son uniforme. Son caleçon était déchiré et son maillot de corps pendait en lambeaux. Seule sa casquette de camouflage trahissait qu'il était encore un soldat.

Bahati avait trouvé le prospectus un matin. Tout trempé, il collait à la végétation au bord de son champ de manioc. Son bataillon était stationné à Pinga, une petite ville située à 150 km à l'ouest de Goma, profondément enfoncée dans la forêt tropicale du territoire de Walikale dans le Nord-Kivu. Là vivait Bahati dans une petite hutte de terre avec son épouse de 24 ans dont il avait fait la connaissance dans un camp de réfugiés proche. Elle était tombée presque aussitôt enceinte et donna le jour l'an dernier à un fils qui faisait toute sa fierté. Mais l'enfant semblait malade, bouffi et fébrile. Le jeune père fut très clair : ils devaient quitter la forêt pour amener l'enfant à un médecin. Mais comment ?

Le papier mentionnant le numéro de téléphone apparut ce matin-là comme l'unique option. On entendait des tirs au loin. L'armée rwandaise s'était engagée quelques semaines auparavant à l'est du Congo pour traquer les FDLR. Il régnait une confusion désespérée. Ses

camarades avaient fui dans toutes les directions. Telle était l'opportunité. Excité, il courut vers la hutte : « fais les bagages », murmura-t-il à son épouse. Ensuite, il prit le bébé malade sous son bras et la famille se faufila dans le sous-bois. Un paysan congolais croisé dans un sentier leur montra le chemin de la petite base de l'ONU dans le village prochain, où des hélicoptères de l'ONU atterrissaient et décollaient. C'était le salut. « Si le commandant nous avait trouvés, nous serions morts à présent », dit Bahati. Il avait vu beaucoup de ses camarades mourir sous la torture, lorsqu'ils avaient été attrapés au cours de la fuite.

Ainsi, Bahati était assis, soulagé, dans le camp de l'ONU à Goma. Son épouse endormait le bébé malade. Le personnel de l'ONU leur avait procuré des médicaments et de nouveaux vêtements. Le combattant enfila les pantalons neufs et se boutonna la chemise. Les premiers vêtements civils depuis 15 ans. Il regardait d'un air surpris autour de lui. Son épouse poussa un cri d'étonnement. L'homme émacié agissait comme s'il était changé. Un sourire parcourut son visage.

Ce jour-là, il se passait beaucoup de choses dans le camp de démobilisation de la MONUC à Goma, sur le lac Kivu. Plusieurs fois par jour, un camion rempli de combattants des FDLR qui s'étaient rendus aux casques bleus, entra dans le camp. La plupart portaient une kalachnikov, dont le numéro de série était enregistré par le personnel de l'ONU, les armes étaient aussitôt enfermées dans un conteneur sûr, afin d'être détruites par la suite. Le conteneur à armes du périmètre de l'ONU à Goma fut rarement aussi plein que durant ces semaines de février 2009.

Le personnel en charge de la DDRRR appela les combattants individuellement. Quand vint le tour de Bahati, il salua automatiquement. Les réflexes mettent du temps à disparaître. Il suivit l'employé de l'ONU dans un conteneur blanc. Là, fut constitué un dossier à son nom : photo, empreintes digitales, nom et lieu de naissance, le nom de sa femme et de son fils, dates de naissance. Il dut aussi subir des questions sur son parcours : quand était-il entré dans les FDLR? Dans quelle unité avait-il servi ? Sous quel commandant ?

Ensuite, Bahati hissa le baluchon avec ses ustensiles de cuisine sur le plateau. Un camion transporta un tas de guerriers fatigués accompagnés de femmes et d'enfants à travers la frontière. L'ancienne

maison de Bahati se trouvait à quelques heures de trajet de Goma, dans le sud du Rwanda. Cela avait bien duré quinze ans jusqu'à ce qu'il reprenne le chemin du retour au bercail.

Il faisait chaud sous la bâche du vieux camion à bestiaux. Un silence tendu régnait au moment où le camion franchit la barrière de la frontière rwandaise. Personne n'avait de passeport. A l'intérieur de la cour du service d'immigration, on lut une liste sur laquelle figuraient les noms des passagers. Après quoi, Bahati fut autorisé à changer sa liasse de billets congolais sales contre des billets neufs de francs rwandais. Il examina le filigrane et la bande argentée brillante. « Maintenant, nous sommes de nouveau rwandais », dit-il, rayonnant. Et le voyage continua.

Durant le voyage en autocar, Bahati collait son nez à la fenêtre poussiéreuse. Après 15 ans dans la forêt congolaise, le Rwanda lui apparaissait comme un pays des merveilles moderne en 2009. Une route fraîchement goudronnée conduisait de la frontière à Gisenyi, bordée de marques de peinture et de trottoirs. Bahati écarquillait les yeux, tandis qu'il berçait son enfant sur les genoux : « regarde, nous pouvons acheter des médicaments à la pharmacie. Ici, il y a du lait frais et là il y a le téléphone », jacassait-il. Le jeune père était fier de pouvoir rendre possible un meilleur avenir à son enfant. Il discutait avec sa femme de la façon dont il pourrait investir de manière judicieuse la contrepartie du pécule de départ de cent dollars qu'il devait recevoir dans le cadre du programme de réintégration. Un morceau de terre, une petite maison, une chèvre, des poules ?

Au bout d'une bonne heure de route, retentit l'ordre : « descendez! ». La troupe était arrivée à Mutobo, le centre de formation vitrine pour les rebelles démobilisés. Il se trouve à quelques kilomètres de la petite ville de Ruhengeri, au bout d'un court chemin de terre qui part de la route principale, dans l'ombre d'une imposante chaîne de volcans éteints. Derrière les sommets commence le Congo. Le camp discret est constitué de maisons simples couvertes de tôle ondulée : des dortoirs et les salles de classe pour quatre cents ex-rebelles.

Presque tous les lits étaient occupés quand Bahati entra dans le bâtiment. « Bienvenue à la maison », salua le directeur Frank Musonera à l'adresse des anciens combattants, arborant un sourire amical. Ensuite, il expliqua aux hommes qui jusqu'à il y a peu de jours avaient

combattu dans la brousse congolaise pour renverser les autorités du Rwanda, le programme des cours des dix prochaines semaines : comment fonctionne le système électoral au Rwanda? Comment on obtient un crédit auprès d'une banque ? Quel est le coût d'une assurance-maladie ? Quels sont les droits de l'homme ? Que signifie le génocide ? Et Musonera distribuait des carnets et des stylos-billes.

Le soir, Bahati s'assit sur son nouveau lit dans le dortoir. Il cacha, honteux, son stylo et son carnet sous le matelas. Il avoua qu'il n'avait pas appris à lire et à écrire. Mais le plus grand défi était autre : « une vie dans la paix » - cela, il ne pouvait même pas se l'imaginer, expliqua-t-il. « Une vie tout à fait normale », marmonna-t-il pour lui-même.

C'était le premier jour depuis quinze ans que Bahati ne portait pas de kalachnikov. Il ne savait pas trop bien à quoi s'accrocher. Il rassembla des fragments d'un emballage déchiré comme si c'était un puzzle. Morceau par morceau l'image d'un lecteur de CD devint perceptible. Bahati sourit : « je veux un appareil de musique » dit-il. Sa femme lui tapota l'avant-bras : d'abord, il devait épargner l'argent pour la scolarité du bébé, le blâma-t-elle. Bientôt, une famille tout à fait normale.

Les origines du programme de démobilisation DDRRR

Bahati est l'un des 8815 combattants des FDLR qui, selon des sources rwandaises, sont rentrés dans leur patrie, le Rwanda, entre 2001 et septembre 2014 et ont été pris dans le Programme de démobilisation DDRRR⁴³⁹. La DDRRR (désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation) est le programme de démantèlement pacifique des groupes armés visant au retour des bénéficiaires au foyer. Il représente l'élargissement conçu pour les miliciens étrangers du programme classique de démobilisation, grâce auquel les combattants de la guerre civile redeviendront des civils.

Une conférence de donateurs pour l'Afrique des Grands Lacs réunie à Bruxelles en 2001, peu après le transfert de pouvoir du défunt Laurent-Désiré Kabila à son fils plus modéré, Joseph, créa un fonds de la Banque mondiale pour un programme de démobilisation transnational : le

⁴³⁹Statistiques de la Commission rwandaise de démobilisation (RDRC)

Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration (MDRP). Doté d'une enveloppe de 621 millions de dollars, elle était la plus importante de ce genre dans le monde. Ce programme s'adresse à 350 000 soldats gouvernementaux et combattants irréguliers de neuf pays. Au bout du compte, 279 263 combattants furent démobilisés durant ce programme entre 2002 et 2009⁴⁴⁰.

« Au-delà des chiffres, c'est en RDC que la démobilisation rencontra les plus grands obstacles liés au manque de volonté politique », conclut le rapport final du MDRP, publié en 2010. Selon lui, les FDLR à l'Est du Congo représentent un « problème persistant ».

Ils représentaient déjà un problème au début du programme. Comme le remarqua le Conseil de Sécurité de l'ONU après sa mission dans la région en mai 2001 : « la question du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et du rapatriement ou de la réinstallation des groupes armés est l'élément-clé pour mettre fin au conflit en République démocratique du Congo. La solution des problèmes restants ne rendrait plus nécessaire la présence de troupes étrangères dans l'est du pays, améliorerait considérablement la sécurité et la qualité de vie économique de la population et neutraliserait une source dangereuse de conflit et d'instabilité dans la région »⁴⁴¹. Mais personne ne voulait régler le problème. Avant même qu'aucun concept fût présenté, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan avertit qu'il serait « peu probable que l'Organisation des Nations Unies approuve un plan impliquant qu'elle 'impose' des mesures de désarmement en vertu du Chapitre VII de la Charte », et donc en recourant à la force⁴⁴².

Les parties étrangères du conflit, qui à l'époque étaient toujours présentes avec leurs forces armées sur le territoire congolais et l'avaient découpé en zones d'influence, élaborèrent donc un concept de désarmement sans contrainte. Une campagne d'information sous la responsabilité de l'ONU devait s'adresser aux milices ; selon ce plan, les volontaires au désarmement se rendraient avec leurs familles dans des "zones de cantonnement", où ils déposeraient leurs armes - le sort

⁴⁴⁰Rapport final du MDRP, juillet 2010

⁴⁴¹Visite de la mission du Conseil de Sécurité dans les Grands Lacs du 15 au 26 mai 2001, rapport S/2001/521 du 29 mai 2001, §124

⁴⁴²7e rapport de la MONUC, S/2991/373 du 17 avril 2001, §94

réservé aux armes restait ouvert - et ils rempliraient un formulaire personnel. Les civils seraient séparés des combattants et aussi les femmes des hommes ; les génocidaires présumés seraient remis au TPIR et les enfants-soldats à l'UNICEF. Une fois terminés le désarmement et le tri, des entretiens auraient lieu pour établir les intentions des individus restants, et ceux qui désireraient rentrer au Rwanda bénéficieraient d'une amnistie, de garanties de sécurité y compris le déploiement d'équipes de contrôle, et une formation pour « une deuxième carrière ». En plus, « il faudrait préparer la société civile des pays de réinsertion à accepter les anciens combattants au moyen d'une campagne médiatique intense »⁴⁴³.

Ces plans auraient permis le retour des ex-FAR au Rwanda comme vétérans-héros de guerre, accompagnés d'un battage médiatique et de privilèges. Il n'est pas surprenant que depuis la présentation de ces plans, les FDLR demandent un tel accueil au Rwanda, au mieux en gardant leurs structures militaires, comme condition pour mettre fin à leur lutte armée. Mais Kofi Annan rejeta ces plans de façon claire: Ils « ne constituent pas une base suffisante pour la poursuite des activités de l'ONU à ce stade »⁴⁴⁴.

L'impasse ne fut brisée que par une défaite militaire des combattants hutus rwandais. Leur opération "Oracle du Seigneur" en mai et juin 2001, dernière incursion armée d'envergure à partir du Congo en territoire rwandais, se termina en débâcle. « Plus de 1000 rebelles tués », titra le journal rwandais *New Times* à la fin juin⁴⁴⁵. Des 4000 à 5000 assaillants - un tiers de la force totale du mouvement rebelle ALIR I basé à l'est du Congo - 1890 auraient été tués au Rwanda et 945 faits prisonniers, indique un rapport indépendant ; 530 autres se seraient rendus par la suite, dont 245 officiers⁴⁴⁶. Le gouvernement du Rwanda en profita pour montrer au monde que des soldats ex-FAR qui capitulaient au Rwanda n'auraient rien à craindre.

Depuis 1994 déjà, le Rwanda connaissait les "camps de solidarité" (*ingando*) pour préparer les réfugiés rentrants à la réinsertion chez

⁴⁴³Plan documenté dans le rapport S/2001/521, annex 1

⁴⁴⁴9^e rapport de la MONUC, S/2001/572 du 8 juin 2001, §108

⁴⁴⁵« More than 1000 rebels killed », *New Times*, 28-30 juin 2001

⁴⁴⁶PNUD, « UNDP/Donor Mission to the DRC and the Great Lakes region », 6 août au 13 septembre 2001, p.13

eux. À partir de 1999, sous l'égide de la Commission Nationale de l'Unité et de la Réconciliation (NURC selon l'acronyme anglais), ils furent transformés en quelque sorte en camps d'été pour les soldats, les bacheliers - et les combattants hutus de retour du Congo. Jusqu'en 2001, environ 600 soldats des ex-FAR passèrent par le camp *ingando* militaire le plus important, à Mudende, près de Gisenyi, où l'ALIR avait perpétré ses massacres les plus sanglants en 1997 et 1998. Après l'opération "Oracle du Seigneur", il en vint bien plus. Le nombre d'ex-combattants à Mudende atteignit 1800 en août 2001. Le gouvernement transféra par la suite ce camp à Nkumba et en ouvrit un deuxième à Mutobo - au nord et au sud-ouest de la ville de Ruhengeri.

La nouveauté fut que les ex-soldats furent autorisés à rendre visite à leurs familles dans leurs communes d'origine d'abord, avant de se présenter aux camps pour être rééduqués. Cela leur donna un sentiment de sécurité. « Le camp n'avait pas de clôture et les gens des FDLR n'étaient pas enfermés, ils pouvaient bouger librement », se souvient l'Autrichienne Susanne Brezina, ancienne responsable de la démobilisation du PNUD au Rwanda. « Ils pouvaient voyager chez eux pendant le week-end, avec les transports publics, mais pour le reste ils avaient le programme *ingando* et apprenaient le nouveau Rwanda »⁴⁴⁷. Après 90 jours on les congédiait solennellement et on les envoyait chez eux avec une aide au démarrage - y compris, pour ces ex-combattants hutus recyclés en paysans, des machettes, quelques années seulement après le génocide.

Une évaluation du PNUD conclut : « Les ex-combattants de l'ALIR étaient apparemment assez surpris de l'accueil positif qu'ils ont trouvé au Rwanda, et encore plus de la situation générale au Rwanda qu'ils vécurent pendant leur semaine en famille. Il paraît que la majorité d'entre eux a été victime d'une désinformation ciblée de la part de leurs dirigeants au Congo. »⁴⁴⁸

Enthousiasmée par cette approche, en août 2001 la Grande-Bretagne fut le premier bailleur à promettre des fonds pour un programme de DDRRR au Congo. En contrepartie, le président congolais Joseph Kabila promit à la ministre britannique du développement, Clare Short, de

⁴⁴⁷Communication de Susanne Brezina, novembre 2015

⁴⁴⁸PNUD 2001, p.,23

démobiliser les combattants des ex-FAR dans les zones sous contrôle gouvernemental. Quatre mille d'entre eux se trouvaient déjà dans les camps militaires de Kitona (Bas-Congo) et Kamina (Katanga), selon le président.

C'était un ballon d'essai. « On nous y a amenés de la ligne de front », se souvient devant le tribunal de Stuttgart un des ex-combattants arrivés à Kamina à l'époque. « C'était sur la base d'une négociation. Nous n'y sommes pas allés parce que nous avions été battus (...) À Kamina, nous attendions le retour au Rwanda »⁴⁴⁹.

La stratégie était de présenter les combattants hutus rwandais comme des partenaires de plein gré dans le processus de paix, ce qui servirait leur agenda politique. À partir de ce moment-là, les FDLR se plaçaient au premier plan comme l'organisation politique des combattants hutus rwandais. Le 10 septembre 2001, le gouvernement congolais organisa à Kinshasa la première apparition publique des FDLR : Ignace Muranashyaka, présenté comme "président", se montra devant la presse, avec le porte-parole des FDLR, Alexis Nshimiyimana, et le commissaire des FDLR pour les droits de l'homme, Christophe Hakizabera, sous l'égide du ministre congolais de la sécurité, Mwenze Kongolo. Tandis que Kongolo présenta les FDLR comme « rescapés » du Rwanda, Nshimiyimana précisa : « les FDLR ne sont pas un parti politique mais plutôt une organisation politico-militaire qui vise la libération du Rwanda et de son peuple »⁴⁵⁰.

Deux jours plus tard, des représentants du gouvernement congolais et des fonctionnaires des FDLR présentèrent un groupe de 1500 combattants FDLR en uniforme à des diplomates et des journalistes sur la base militaire de Kamina, loin de Kinshasa dans la savane du Katanga. « Il n'y a plus de Rwandais armés sur le territoire de la RDC contrôlé par le gouvernement et le désarmement des FDLR est une étape importante dans notre recherche de la paix », déclara le ministre Kongolo. Un commandant des combattants hutus affirma qu'ils étaient des « boucs émissaires » et des « victimes de la calomnie, diffamation, délation et diabolisation globalisante »⁴⁵¹.

⁴⁴⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 21 janvier 2013

⁴⁵⁰« Mwenze Kongolo donne des arguments à Kagame », *Le Potentiel*, 11 septembre 2001

⁴⁵¹IRIN, 13 septembre 2001

Le sort futur de ces combattants n'était pas clair. Ils se trouvaient sur une base militaire congolaise. Les FDLR ne les considéraient pas comme démobilisés. Selon un rapport de la MONUC qui cite des ex-combattants démobilisés plus tard, ils auraient à l'époque été organisés en cinq bataillons de la brigade "Kamba" sous le colonel Vincent Ntanda et ils étaient prêts à être redéployés pour des opérations de combat⁴⁵². Un combattant qui était resté dans la forêt katangaise, avec la brigade des FDLR "Horizon" - précurseur de la brigade de réserve des FDLR - relate bien plus tard devant le tribunal de Stuttgart : « Ce n'est pas tout le monde qui est allé à Kamina. Au camp de Kamina sont allés ceux qui avaient été à Mbuji-Mayi, en Équateur, à Lubumbashi. Nous sommes restés dans la forêt. On nous disait que nous ne devons pas aller à Kamina, qu'après le désarmement les FDLR devaient aller au Rwanda et qu'il se pourrait que cela ne marche pas »⁴⁵³. Il semblerait qu'en guise de contrepartie, les FDLR aient reçu cinq millions de francs congolais (environ 10.000 Euros de l'époque); l'argent avait été amené à Kamina dans l'avion de la MONUC par les représentants du gouvernement congolais, rapporte l'ONG International Crisis Group⁴⁵⁴. Sans le savoir, les Nations Unies auraient donc consenti aux FDLR un financement initial.

Du 28 octobre au 28 décembre 2001, des agents de l'ONU eurent des entretiens avec 1981 combattants FDLR à Kamina ainsi que dans des hôpitaux à Lubumbashi et à Kinshasa. « Il est ressorti de ces entretiens », écrivit plus tard la MONUC, « que sur les 1981 combattants interrogés, tous parlaient couramment le kinyarwanda, et la plupart, à quelques exceptions près, avaient suivi un entraînement militaire, appartenaient à une formation militaire et portaient l'uniforme. Bien que ces hommes ne possèdent pas d'arme, la MONUC ne pouvait établir avec certitude qu'ils avaient été désarmés ou démobilisés. Aucune information n'a été fournie concernant les armes que portaient les combattants. Aucun de ces derniers n'a accepté de répondre aux questions qui auraient permis de les identifier avec précision, y compris celles portant sur leur région d'origine et leur famille. Les combattants ont adopté cette position sur les conseils des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui affirment

⁴⁵²Rapport DDRRR de la MONUC Kigalim 17 octobre 2002

⁴⁵³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 mars 2014

⁴⁵⁴ICG, « Disarmament in the Congo : Jump-Starting DDRRR to Prevent Further War », 14 décembre 2001, p.19

les représenter, et qui, en tant que membres de la délégation envoyée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, ont assisté à tous les entretiens »⁴⁵⁵.

C'est aussi durant cette période qu'Ignace Murwanashyaka devint officiellement président des FDLR. Le porte-parole Laforge date l'entrée en fonctions du président au 12 septembre 2001, lors de l'« accueil d'une mission onusienne et sortie de la clandestinité », soit lors de la première présentation publique des combattants FDLR⁴⁵⁶. Murwanashyaka présentait un visage neuf, sans histoires, idéal pour le nouveau rôle politique que les militaires hutus rwandais concevaient à ce moment.

L'"unification politique" des combattants de l'est et de l'ouest du Congo, ALIR I et ALIR II, toujours selon Laforge, eut lieu le 7 août 2001; le Comité Directeur des FDLR se réunit pour la première fois entre le 19 et le 24 janvier 2002, et le 27 mars 2002 le président Murwanashyaka avec les leaders de deux autres groupes d'exilés rwandais lança l'alliance politique dénommée "Alliance pour la Démocratie et la Réconciliation Nationale / Pacte de sang" (ADRN-Igihango) lors d'une réunion à Bad Honnef, en Allemagne, sur les rives du Rhin, en face de Bonn. Séraphin Ngwej, conseiller pour la sécurité très proche du président Kabila à l'époque et jusqu'à ce jour, participa à cette réunion en tant qu'"observateur" congolais. Quelques mois plus tard, Ngwej fut nommé par Kabila au poste de chargé du processus DDRRR.

Pour le gouvernement congolais, les combattants hutus rwandais étaient un problème du gouvernement rwandais qui devait s'entendre avec ses adversaires au lieu de les exporter au Congo. Pour le gouvernement rwandais, ils étaient un problème du gouvernement congolais qui les avait accueillis et armés. Les deux États étaient d'accord pour considérer que les Nations Unies devaient s'occuper du problème. Les Nations Unies ne se considéraient pas responsables de cette tâche ni capables de la mener à bien. Leur priorité était le retrait des armées gouvernementales étrangères du territoire congolais.

⁴⁵⁵10e rapport de la MONUC, S/2002/169 du 15 février 2002, §62

⁴⁵⁶Laforge Fils Bazeye, « Chronologie des FDLR », document inédit

C'est dans ces conditions que le Congo négocia avec le Rwanda en Afrique du Sud, sous la médiation du sud-africain Jacob Zuma, le retrait rwandais du Congo et le rapatriement simultané des FDLR. Le 30 juillet 2002, les deux présidents Kabila et Kagame signèrent solennellement en Afrique du Sud l'accord de paix de Pretoria. Il était très ambitieux en préconisant de « traquer » et de « démanteler » les milices, y compris leurs leaders, et d'achever leur rapatriement dans les 120 jours. Le problème toutefois était que le Congo était toujours divisé, que le gouvernement Kabila ne contrôlait pas l'est du pays et donc pas non plus les lieux où se trouvait la majorité des combattants hutus rwandais.

Les troupes FDLR, issues des armées ALIR I et ALIR II, étaient en train de s'implanter fermement dans le chaos des provinces du Kivu sans être inquiétées. En mars 2002, une première enquête systématique de la MONUC sur les effectifs et les structures des groupes armés au Congo avait révélé que l'ALIR I à l'époque avait une division au Nord-Kivu et une autre au Sud-Kivu, subdivisées en cinq brigades: la division "Arbre/Yaoundé" le long de l'axe Shabunda-Fizi-Kabambare dans le Sud et la division "Beor/Douala" sur l'axe Walikale-Masisi dans le Nord, avec leur quartier général dans le parc national de Kahuzi-Biéga au Sud-Kivu. L'ALIR II avait une division au Katanga avec la brigade "Horizon" à Nyunzu et d'autres unités, avec un quartier général à Lubumbashi, et une deuxième brigade "Kasai" qui se serait déplacée vers le nord pour rejoindre ALIR I au Sud-Kivu, peut-être aussi d'autres unités. Chaque groupe disposerait de 4000 à 6000 combattants. Selon la MONUC à l'époque, « ALIR II est mieux équipée qu'ALIR I, mais est moins expérimentée. »⁴⁵⁷

L'accord de Pretoria entre la RDC et le Rwanda ne fut pas bien accueilli par les FDLR. Leur porte-parole, Alexis Nshimiimana, menaça Joseph Kabila à partir de Vienne. Ce dernier « doit se rappeler que les FDLR ont combattu aux côtés de l'armée congolaise sur l'invitation du gouvernement de la RDC », déclara le porte-parole⁴⁵⁸, qui précisa plus tard : « Nous ne sommes pas signataires de cet accord. Mais nous

⁴⁵⁷« First assessment of the armed groups operating in the DRC », annex au rapport S/2002/341 du 5 avril 2002, p.9

⁴⁵⁸« Des extrémistes hutus rwandais rejettent l'accord de Pretoria », AFP 30 juillet 2002

essayons de respecter les obligations du gouvernement congolais, car nous sommes liés dans un pacte de sang. »⁴⁵⁹

Le désarmement des FDLR échoue à Kamina

Avec l'engagement du gouvernement congolais, pris lors des négociations de paix en Afrique du Sud, de désarmer les FDLR en contrepartie du retrait des troupes rwandaises, la confrontation était inévitable. Le 13 août 2002, Augustin Bizimungu, ancien chef d'état-major des FAR et le plus important de tous les généraux hutus rwandais au Congo, fut arrêté et livré au TPIR. Tharcisse Renzaho, un des fondateurs des FDLR et un des organisateurs de l'intervention des ex-FAR aux côtés des soldats de Kabila à partir de 1998, fut lui aussi arrêté le 29 septembre et envoyé à Arusha. Le chargé du gouvernement congolais du suivi du processus de paix, Vital Kamerhe, proclama le 23 septembre 2002 sur les ondes de la télévision nationale une interdiction « stricte et définitive » des activités politiques des FDLR au Congo. Tous les dirigeants FDLR au Congo seraient "persona non grata" et devraient quitter le pays dans les 72 heures ; l'Afrique du Sud, garant de l'accord de Pretoria, devrait « organiser rapidement » le rapatriement des combattants de Kamina⁴⁶⁰.

Ces combattants FDLR traînaient sur la base militaire de Kamina déjà depuis plus d'un an. Voilà que les choses commençaient à bouger. Des négociateurs de l'ONU dressèrent une liste de 81 volontaires pour une visite exploratoire au Rwanda : 67 anciens combattants, un civil, dix femmes et trois bébés. Pour les accompagner au départ, deux avions avec des délégués et des journalistes quittèrent Kinshasa le 30 septembre 2002 à 8h35 pour le vol de 105 minutes à Kamina. Parmi les dirigeants FDLR présents se trouvaient le président des FDLR, Murwanashyaka, et son vice-président ultérieur Musoni. Celui-ci se souvient devant le tribunal : « Moi j'étais à Kamina avec le commandant Ndanda pour préparer un discours pour la cérémonie. J'y ai passé une nuit. Ignace était là aussi, mais pour la cérémonie seulement, il est venu avec la délégation officielle comprenant le commissaire européen Louis

⁴⁵⁹« Kinshasa chasse les Hutu du Front de libération du Rwanda », La Référence Plus, 25 septembre 2002

⁴⁶⁰Communiqué du gouvernement de la RDC cité dans La Référence Plus, 25 septembre 2002

Michel et un membre du gouvernement. Il n'a pas prononcé de discours »⁴⁶¹.

Selon un des journalistes qui accompagnait les visiteurs, la délégation congolaise était composée de Vital Kamerhe, chargé du suivi du processus de paix, de Kikaya bin Karubi, le ministre de la communication, ainsi que de Séraphin Ngwej, le commissaire adjoint du gouvernement. Il raconte : « Au bout d'une heure 45 minutes environ, l'avion atterrit sur l'une des pistes de l'aéroport de Kamina-Base. Pour ceux qui ne le savent pas, il convient d'indiquer que les pistes de l'aéroport de cette base militaire sont uniques en Afrique et n'ont d'équivalent que celles de Cap Canaveral dans l'Etat de Floride aux Etats-Unis d'Amérique. A la seule différence qu'à Kamina, la brousse a envahi même les bâtiments de la tour de contrôle à laquelle on accède par échelle manuelle. »

Et le journaliste poursuit sa description : « À la descente d'avion, on tombe nez à nez sur les ex-combattants rwandais alignés trois par trois, vêtus de T-shirts blancs frappés du sceau de Radio Okapi, des pantalons jeans de couleur bleue et des baskets multiformes. Chacun avait son baluchon. Au total 66 petits jeunes hommes, 10 femmes dont 3 futures mamans et bébés, comme pour dire que les combattants n'étaient pas tout le temps qu'au front, ils avaient également le temps de remplir leurs devoirs conjugaux. Les caméras balaient et rebalaient ces êtres à la mine crispée ; les flashes des photos crépitaient comme des mitrailleuses. De quoi apeurer davantage ces jeunes gens apparemment absents et rêveurs. À la limite des enfants-soldats pour des combattants, des guerriers, personne n'en donnait l'air. Ils ont entre 17 à 20 ans. Ceux d'entre eux qui avaient une trentaine d'années sortaient du lot. C'est dire qu'ils ont presque tous grandi en République démocratique du Congo, car certains sont arrivés à l'âge de 9, 10 ou 12 ans », décrit le journaliste qui continue :

« Quand, après une série de discours, les voyageurs durent enfin monter dans l'avion, le commandant Vincent Ntanda des FDLR s'y opposa, arguant qu'il n'était pas convenu qu'ils partent ainsi! Du coup, les gens qui ne souriaient pas, mais qui ne pleuraient pas non plus n'ont pas manqué de montrer leur agacement et même leur peur. Il a fallu

⁴⁶¹Interrogation de Straton Musoni au Cour de Stuttgart, 9 août 2013

que le commissaire du gouvernement le prenne à côté, lui explique longuement de quoi il s'agit en réalité pour qu'il se résolve à aller au téléphone et communiquer avec sa direction politique. Personne ne saura ce qu'il a dit au téléphone. Toujours est-il que devant l'énervement de tous les Congolais, civils, militaires et journalistes, l'homme s'est résigné. Il était 14h15 heure de Kamina quand enfin les deux C130 de la Monuc mettent le turbo avec à bord ces célèbres éclaireurs »⁴⁶².

Le groupe FDLR atterrit à Kigali une bonne heure plus tard. Des autobus du HCR les amènent à leur logement, où des officiels de l'ONU et du gouvernement rwandais les reçurent. Les visiteurs posèrent « des questions marquées par la peur et la méfiance », selon le compte-rendu de l'ONU⁴⁶³. Ce n'est que l'arrivée d'une équipe de danseurs rwandais vers 22h30 qui allégea l'ambiance. « Le groupe était assez ému et impressionné. Des gens avaient des larmes aux yeux et leurs visages commençaient à rayonner et à sourire, alors qu'avant ils avaient été très tendus. Ils tapaient dans les mains et exultaient lors des points forts de la présentation. Tout d'un coup plus personne n'était fatigué. La glace était brisée. »

Le chef de la délégation des FDLR était David Mukiza qui devint par la suite et demeure à ce jour le directeur de cabinet de Murwanashyaka. Au programme des visiteurs, il y avait un "tour de Kigali", une visite du camp de démobilisation de Mutobo et des voyages individuels dans les communes natales de chacun, tous frais payés par l'ONU. Le bureau de l'ONU à Kigali donna aux visiteurs FDLR des téléphones portables avec des unités et un pécule de 415.000 Francs rwandais (à l'époque environ 90 Euros) pour le transport, plus que le salaire mensuel moyen au Rwanda. Au total, les Nations Unies dépensèrent plus de 10.000 dollars pour cette visite.

Après dix jours, la délégation rentra à Kamina - sauf trois de ses membres restés au Rwanda après la visite. Parmi les autres, vingt se prononcèrent pour un rapatriement immédiat tandis que les autres demandèrent un temps de réflexion. Le 12 octobre 2002, la MONUC

⁴⁶²« Processus du DDRR : 79 ex-combattants FDLR en visite exploratoire à Kigali », Digitalcongo, 1 octobre 2002

⁴⁶³Description selon le rapport « First two days of Kamina exercise » et « Tentative programme for Kamina visit », MONUC Kigali

rapatria quatre-vingt-dix-huit combattants des FDLR avec trente-huit de leurs dépendants à partir de Kamina vers le Rwanda. La première opération DDRRR réussie avait commencé.

Mais elle toucha bientôt à sa fin. Car, en même temps, le gouvernement congolais était en train de pousser de façon brutale la direction politique des FDLR hors du pays. L'ordre d'expulsion du 24 septembre 2002 concernait vingt-cinq membres de la direction des FDLR résidant à Kinshasa, dont le président Murwanashyaka. Quelques jours plus tard, celui monta dans un avion de ligne à destination de Nairobi, devant les caméras de la télévision nationale RTNC - pour probablement continuer son périple vers l'Allemagne. Dix autres responsables des FDLR qui avaient quitté la RDC furent arrêtés le 2 octobre lors d'une tentative de rentrer le pays en passant par Brazzaville. D'autres restèrent à Kinshasa et demandèrent le statut de réfugié au HCR.

Le 3 octobre 2002, quand l'ambassade d'Allemagne à Kinshasa fête le jour de la réunification allemande, la police militaire investit le quartier général des FDLR dans la capitale congolaise. Elle confisqua tous les appareils de communication, servant à maintenir le contact entre l'État-major et ses combattants, et arrêta toutes les personnes sur place, dont plusieurs commissaires et fonctionnaires des FDLR. Ils furent assignés à résidence dans le salon VIP d'un hôtel où ils passèrent ensuite plusieurs semaines avec ceux qu'on avait arrêtés lors de leur entrée au pays par Brazzaville - environ vingt personnes au total. Le soir du 30 octobre, ils furent amenés à l'aéroport international de Kinshasa et envoyés à Kigali par avion. À leur arrivée, ils allèrent à la rencontre de leurs proches et racontèrent à des journalistes qu'on les avait trompés : à l'aéroport de Kinshasa, un général sud-africain et un avion de l'Afrique du Sud les attendaient, mais après le décollage le pilote leur avait dit que le voyage finirait à Kigali, expliquèrent les intéressés.

Les FDLR ne voulaient pas accepter cela sans résistance. De l'Allemagne, leur président Murwanashyaka adressa un ultimatum de 24 heures aux Nations Unies et aux gouvernements du Congo et du Rwanda pour « rendre » les « otages »; faute de quoi, des « mesures appropriées » seraient prises, mais « le président et le Comité Exécutif

appelent les *abacunguzi* à garder le calme »⁴⁶⁴. Cette déclaration de Murwanashyaka anticipe le ton habituel qu'il adoptera ultérieurement, mélange d'accusations, de menaces et de fanfaronnades.

Les actes suivirent les mots. Le 1^{er} novembre 2002 à l'aube, quelques 1000 soldats FDLR prirent d'assaut l'arsenal militaire de l'armée congolaise sur la base de Kamina. Selon la version des FDLR, les combats avaient éclaté « après que des soldats congolais et des civils brandissant des fusils ont pillé des camps dans le quartier Ossida à Kamina et se sont dirigés vers les camps des troupes FDLR. D'abord ils ont tiré sur les huttes des réfugiés et ont essayé de s'attaquer à la résidence du Colonel Ndanda. L'attaque a été repoussée et les Congolais ont abandonné quelques-unes de leurs armes lourdes. Puis le Colonel Ndanda a essayé de négocier avec des officiers congolais qu'il connaissait et aux côtés desquels il s'était longtemps battu. Il a été kidnappé et exécuté »⁴⁶⁵

Plusieurs centaines de mutins restèrent dans la base - entre le 8 et le 20 novembre 2002 la MONUC rapatria plus de 670 membres des FDLR, dont 375 combattants, de Kamina au Rwanda. Mais la majorité, environ 1300 hommes, s'évada et disparut dans la brousse à bord de véhicules volés. Leur dirigeant était Sylvestre Mudacumura, chef d'état-major adjoint qui devint plus tard et demeure jusqu'à ce jour le chef militaire des FDLR.

« Mudacumura dirigeait les opérations contre les Congolais pour quitter le camp », témoigne devant le tribunal un combattant qui, à l'époque, aidait à accueillir les camarades de Kamina dans la forêt du Katanga - les brigades FDLR "Horizon" et "Tempête" se trouvaient alors stationnées 600 kilomètres plus loin à l'est, près de Kalemie sur le lac Tanganyika. « Nous avons dû préparer un chemin aux camarades pour nous rejoindre à partir de Kamina. Ma femme me l'avait dit, car elle était à Kamina et j'étais dans les forêts (...) Tout d'un coup ils sont arrivés chez nous dans les forêts, dirigés par Mudacumura (...). Ensemble nous sommes partis vers l'Est. »⁴⁶⁶

⁴⁶⁴Communiqué de presse des FDLR, Bonn 30 octobre 2002

⁴⁶⁵« Kamina : Colonel Ndanda executed by Jean-Claude », AfroAmerica Network, 2 novembre 2002

⁴⁶⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 mars 2014

C'est ainsi qu'échoua la première tentative de démobiliser les FDLR en coopération avec le gouvernement de la RDC. Les combattants à démobiliser avaient disparu. Après la débâcle de Kamina, le programme DDRRR de la MONUC travailla selon le principe de l'espoir: On s'asseoit quelque part et on attend que des soldats FDLR apparaissent et demandent qu'on les amène au Rwanda.

Alexis Nshimiyimana : intimidation contre les déserteurs à partir de Vienne

Le 16 décembre 2002, la MONUC ouvrit son premier centre de démobilisation des combattants étrangers en RDC. L'évènement passa inaperçu alors que dans la même nuit les belligérants congolais signèrent solennellement un accord de paix en Afrique du Sud, l'accord de Sun City en tant qu'aboutissement du "dialogue inter-congolais". La grande lutte pour le pouvoir au Congo prenait fin. Restait l'insécurité à l'est, où l'on trouvait parfois dans chaque village d'une même zone, une autre bande de jeunes sévissant avec des AK-47 ou des machettes - un contexte idéal pour permettre aux FDLR, bien organisées, d'étendre leur zone d'influence.

Le nouveau centre DDRRR était situé dans le territoire de Lubero, dans une partie du Nord-Kivu nominalemeent sous contrôle d'un groupuscule rebelle allié avec le gouvernement de Kinshasa, le RCD-K/ML de Mbusa Nyamwisi, où selon des estimations de l'ONU, se trouvaient entre 3000 et 4000 combattants hutus rwandais avec leurs familles. Ce camp de l'ONU dans une région où des centaines de milliers de Congolais erraient sans approvisionnement ni soins dans les montagnes était très luxueux aux yeux des Congolais. Un reporter local s'émerveilla que derrière les barbelés il y avait des bâtiments, des tentes, de la nourriture, de l'eau potable et des vêtements, tout en remarquant que dans ce camp conçu pour cinq cents personnes, il n'y avait que cinquante combattants, dont seulement deux se firent rapatrier par la suite ; sur les quarante-huit restants, quarante-quatre s'évadèrent après s'être reposés pendant la pause de Noël⁴⁶⁷.

⁴⁶⁷ « 44 Interahamwe internés à Lubero se sont échappés de leur camp », Digitalcongo, 13 janvier 2003

Cette situation était typique de la réalité du programme DDRRR dans les années suivantes. De 2002 à 2008, en moyenne, moins de deux combattants FDLR se présentaient quotidiennement à la MONUC : 633 en 2003, 567 en 2004 et seulement 376 en 2005.

Cela n'était pas surprenant : Les troupes FDLR étaient connues pour leur discipline stricte. « Déserter ou quitter son poste est considéré comme trahison », se souvient devant le tribunal un ancien combattant de l'unité de protection du quartier général ; « si on n'a pas de justification, on est passible de la peine de mort », témoigne-t-il⁴⁶⁸. Matthew Brubacher, conseiller du programme DDRRR, se souvient devant le tribunal : « il y avait des jeunes soldats, des enfants avec des cicatrices aux coudes. Ils avaient essayé de s'échapper, on les avait rattrapés et mis au cachot avec les bras liés derrière le dos, pour qu'ils ne puissent plus bouger. »⁴⁶⁹

Dans ces conditions, l'offre par l'ONU d'un "rapatriement volontaire" passait à côté des réalités. Selon des investigations, les réfugiés hutus rwandais au Congo, civils et militaires, étaient en fait tous désireux de rentrer chez eux. Une enquête parmi 17.669 réfugiés hutu rwandais au Sud-Kivu, des combattants ainsi que des civils, en septembre et octobre 2002 aboutit sur des conclusions très claires. Tous les interrogés approuvaient les affirmations "La guerre a trop duré" et "Il faut privilégier les accords de paix". Tous les militaires interrogés voulaient rentrer au Rwanda ; « la grande majorité préfèrent que cela se fasse pacifiquement. Une petite minorité pense que la guerre doit se poursuivre et être remportée au Rwanda par les Hutus. » Cependant, cette "petite minorité", qui voulait poursuivre la guerre, avait le pouvoir sur les autres⁴⁷⁰.

Les experts DDRRR des Nations Unies ont aussi remarqué au fil des années que la plupart des combattants FDLR avaient envie de rentrer chez eux. La raison principale était souvent qu'ils avaient des enfants nés dans la forêt. Quelle était la perspective pour eux ? Cette question était pour beaucoup de combattants la motivation principale pour oser

⁴⁶⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 29 février 2012

⁴⁶⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 16 juillet 2012

⁴⁷⁰Synergie V.I.E., « Rapport détaillé des résultats des enquêtes sur les volontés de rapatriement des réfugiés hutu (miliciens et civils) », Ibanda/Bukavu, 31 octobre 2002

la fuite pleine de risques. La loyauté à la famille au lieu de la loyauté militaire – telle était la base de la stratégie de démobilisation.

Mais pour cela, les informations sur les possibilités d'une nouvelle vie au Rwanda devaient parvenir dans les forêts de l'est du Congo. Le 25 février 2002, 'Radio Okapi', fondée par les Nations Unies, commença ses émissions au Congo, d'abord avec une couverture très réduite ; la radio nationale rwandaise 'Radio Rwanda' émettait aussi des programmes destinés aux combattants au Congo.

Ceux qui étaient rentrés racontaient dans ces émissions à quel point ils étaient ravis de retrouver leurs familles sur les collines. Ils parlaient de la paix au Rwanda et des chances d'une meilleure vie. Des femmes au Rwanda dont les maris combattaient au Congo demandaient en larmes à leurs maris de revenir.

Les FDLR répondaient par la contre-propagande : le programme 'Radio Soleil'. Le modérateur de cette émission était un ancien journaliste de la radio rwandaise, Alexis Nshimiyimana, porte-parole des FDLR jusqu'en 2003, établi en Autriche, dans la capitale Vienne. « Les ordres aux combattants FDLR d'éviter le programme DRRRR venaient de Vienne », se souvient Susanne Brezina, à l'époque chargée de la démobilisation au bureau de liaison de la MONUC à Kigali et autrichienne, elle-même. Ce fut dans le camp de Mutobo qu'elle entendit pour la première fois parler de Nshimiyimana qui vivait en Autriche, et de sa station radio "Radio Afrika" qui, depuis fin octobre 2001 émettait le programme 'Radio Soleil': « à Mutobo, les ex-combattants racontaient que Nshimiyimana avait dit dans l'émission qu'ils seraient tous tués s'ils se rendaient à la MONUC. »⁴⁷¹

L'Autrichienne rédigea un rapport interne : « la radio contient des émissions de propagande des FDLR très déterminées avec le but de renverser le gouvernement rwandais actuel par la force. Elle a aussi des émissions assez actives contre la démobilisation et le rapatriement (...) Radio Africa appelle toujours tous les Rwandais à ne pas participer aux programmes de la MONUC et au contraire de suivre les ordres des FDLR et de continuer le combat ». Elle cita un ancien combattant des FDLR : « la radio est le moyen de communication le moins cher et le plus

⁴⁷¹Entretien avec Susanne Brezina, novembre 2013

efficace des FDLR en Europe, aux Etats-Unis et au Congo »⁴⁷². Le gouvernement congolais aurait donné 30 000 dollars pour entretenir la radio, amenés de Kinshasa en Europe en espèces par Christophe Hakizabera, commissaire des FDLR. A Vienne, Brezina apprit que la radio publique autrichienne ORF émettait en ondes courtes dans plusieurs langues vers la région des Grands Lacs. Le gouvernement rwandais lui confirma suivre cette émission.

Le modérateur de l'émission, Alexis Nshimiyimana, a un dossier au parquet rwandais. Il avait travaillé à la radio nationale du Rwanda : jusqu'à son départ pour Vienne en 1992, bénéficiant d'une bourse d'études du gouvernement rwandais, le jeune journaliste modéra l'émission populaire de Radio Rwanda pour les jeunes *Ejo Nzamerante* (Qu'est-ce que tu veux devenir?). La plupart des combattants se rappelaient cette période et le connaissaient encore quand, dix ans plus tard, ils écoutaient le programme "Radio Soleil" dans les forêts à 18 heures, produit dans les studios de la radio publique autrichienne ORF et au début, financé par la coopération autrichienne.

À l'époque, Nshimiyimana était un collaborateur indépendant de l'ORF avec le statut de réfugié politique en Autriche - et porte-parole des FDLR. C'est lui qui donna les premières interviews de l'organisation en 2001, son nom figurait au bas des premiers communiqués de presse. En 2002, Susanne Brezina lui rendit visite à Vienne. Il l'avait invitée chez lui et lui montra des vidéos de l'entraînement militaire des FDLR dans la forêt. Brezina n'oublie pas que Nshimiyimana avait dit en regardant les vidéos : « cette fois personne ne passera. On les achèvera ! »

De retour en Afrique, Brezina rédigea un nouveau rapport pour sa hiérarchie au sein de la MONUC avec la demande d'examiner le cas de Nshimiyimana et de 'Radio Soleil'. Quelques heures plus tard, se souvient-elle, elle reçut un e-mail menaçant de la part de Nshimiyimana.

Le gouvernement autrichien, saisi de l'affaire et prié de fermer la radio, demanda des détails à la MONUC, mais ne reçut jamais de réponse. Quelques émissions furent interceptées, de façon aléatoire. Un an plus

⁴⁷²« FDLR Radio Broadcasting From Austria », rapport au DDRRR Kinshasa, 29 novembre 2002

tard, la division de l'information de la MONUC conclut que « jusqu'à présent il n'y a pas de preuves » des accusations contre l'émission⁴⁷³ - qui, en outre, avait cessé d'être diffusée depuis le 1^{er} mai 2003 par manque de financement. Ainsi, l'affaire fut enterrée.

Aujourd'hui, Alexis Nshimiyimana s'appelle Alexis Neuberg selon son passeport autrichien et reste actif dans la diaspora africaine en Autriche. Il n'évolue plus dans les FDLR depuis longtemps, mais il s'active dans presque chaque festival africain et il est invité à presque chaque réunion sur l'Afrique en Autriche. Il travaille toujours comme collaborateur indépendant, à la radio publique ORF à Vienne, et dirige toujours sa station-radio 'Radio Afrika', fondée en 1997. Selon lui, il a été honoré par le parti socialiste autrichien au Parlement Européen pour son « engagement journalistique contre le racisme et la xénophobie », par le gouvernement provincial de Styrie pour sa « couverture du tiers-monde » et par l'ORF pour son projet "les écoliers font la radio". À partir de 2004, il siège en tant que membre du conseil d'administration de la Conférence d'intégration de Vienne. À partir de 2005, il s'activa comme conseiller de réfugiés puis en 2008, fonda un groupe de lobbying pour l'intégration dénommé "Diversité Démocratique Autriche".

En 2013, quelques membres engagés de la société civile de Vienne ont confronté Neuberg avec son passé. Parmi eux, figurent ses collègues de l'association Baobab où il travailla dans la section des médias et du développement. Nshimiyimana dit avoir mis fin à ces fonctions. Mais il n'aurait pas pris de distance avec son passé, affirme une participante de cette confrontation. Le 7 avril 2014, vingtième anniversaire du génocide rwandais, une consœur de l'ORF qui connaît son passé nous a écrit: « ces jours-ci il est particulièrement pénible de croiser Alexis dans les couloirs de la radio. »

Mutobo : triompher de « l'esprit de haine »

Dans le camp de démobilisation de Mutobo, au Rwanda, de grands baraquements dont les tôles ondulées aux reflets d'argent brillent au soleil, s'adosent à la colline verte labourée. Au dessous du camp, court une route fraîchement goudronnée au long de laquelle s'alignent des

⁴⁷³Note interne de la MONUC, 12 novembre 2003

commerces divers : des banques, des magasins de téléphonie, des cafés internet. A dix kilomètres de là, très exactement, dans la ville de Ruhengeri/Musanze, se dressent des installations hôtelières modernes. Les touristes se laissent emmener à partir de là pour une visite d'une heure aux gorilles de montagne, menacés d'extinction, pour 750 dollars.

Les ex-rebelles dorment à Mutobo comme dans un campement scout dans des lits superposés à deux ou trois niveaux, en métal rouillé et sur des matelas mousse. La plupart sont des hommes jeunes et simples. Depuis leur plus tendre enfance, ils ont grandi parmi les FDLR. L'image du Rwanda, gravée dans leurs têtes est la vision du monde que leur ont inculquée les combattants et les civils des FDLR à travers l'éducation qu'ils leur ont donnée. Ils apprennent là-bas des histoires horribles qui donnent le frisson sur le Rwanda. Quand par la suite, ils descendent du bus au Rwanda et qu'ils voient le pays pour la première fois, la plupart sont angoissés et méfiants. Ils redoutent la torture et le chantage.

Le directeur du camp de Mutobo, Frank Musonera, est conscient du manque d'assurance de ses protégés. Aussitôt que le minibus de l'ONU tourne depuis la route goudronnée dans le chemin à travers champs vers le camp, l'homme chargé de leur apporter son appui, attend les hommes ayant entrepris le retour au pays sur le parking devant le bâtiment de l'administration. Il salue amicalement les arrivants pendant que les hommes extraient leurs quelques humbles effets du bus et que les femmes prennent place avec leurs enfants dans la verte prairie. Ils auraient l'occasion de prendre contact avec leurs familles les jours suivants et, avant cela, celle de faire d'abord un premier voyage à la maison. « La plupart des ex-combattants n'ont pas confiance en l'Etat rwandais et dans la société, ils n'ont confiance dans ce monde hostile à leurs yeux que dans leurs plus proches parents. C'est pourquoi il est important qu'ils puissent aller d'abord une fois chez eux », explique Musonera⁴⁷⁴. Pour cela, il y a de l'argent de poche et des cartes de téléphone.

Les ex-combattants des FDLR passent trois à quatre mois dans ce camp. Lors de sessions quotidiennes d'enseignement, ils apprennent comment fonctionne la Caisse sociale du Rwanda, comment on remplit

⁴⁷⁴Description et citations selon plusieurs visites et entretiens à Mutobo entre 2009 et 2013

un bulletin de vote et comment on sollicite une carte d'identité. Lors des pauses, les hommes chantent et dansent l'hymne national, sur la pelouse centrale. Au dessus de leurs têtes, flotte en haut d'un mât, le drapeau rwandais aux couleurs éclatantes. L'hymne et le drapeau ne sont pas ceux de jadis mais ceux du nouveau Rwanda, introduits en 2002 par le gouvernement du FPR.

Le professeur d'histoire écrit à la craie le mot « génocide » sur le tableau. Dans les grands baraquements de tôle ondulée se trouvent des bancs d'église. Plus de cent anciens combattants des FDLR sont assis en rangs. Ils écrivent tout consciencieusement au crayon dans leur cahier d'écolier. La discipline ne leur fait pas défaut. « Que veut dire génocide ? », demande le professeur d'histoire en kinyarwanda. « Et quand s'est produit le génocide au Rwanda ? », poursuit-il. Silence. Il regarde à la ronde. Le calme persiste. Le professeur interpelle un vieil homme aux cheveux gris au premier rang, manifestement un officier des FDLR, passé aux aveux, qui devrait bien se souvenir du génocide. Comme obéissant à un ordre, il se lève : « le génocide des Tutsis a eu lieu en 1994 », dit-il consciencieusement et se rassoit. « Juste ! » acquiesce le maître d'un signe de tête. Un premier pas dans la transformation de la conception de l'Histoire.

C'est un grand défi de ramener des combattants aguerris dans une patrie perçue comme ennemie. Dans une étude publiée en 2013 auprès de combattants fraîchement désarmés au Congo, dont des membres des FDLR, des psychologues de l'Université de Constance parvinrent à des résultats effrayants : huit pour cent des combattants avouèrent avoir mangé de la viande humaine ou avoir bu du sang ; 26% furent témoins visuels d'actes de cannibalisme ; 60% ont été le témoin de violences sexuelles ; 11% durent eux-mêmes perpétrer des viols sur ordre de leurs supérieurs ; 85% furent victimes d'actes de violence de la part de leurs supérieurs et de leurs camarades ; 63% furent menacés de mort ; 73% reçurent l'ordre de maltraiter leurs camarades ; 36% furent contraints de tuer quelqu'un, en dehors des combats ; 66% furent témoins d'un massacre ; 25% avouèrent avoir participé eux-mêmes à un massacre⁴⁷⁵.

⁴⁷⁵Elbert, Thomas, et al : « Perpetrating Sexual and Gender Based Violence in the Kivu Provinces of the DRC », Washington 2013

Jean-Marie Turabumukiza, directeur adjoint de Mutobo en 2009, surveillait avec des yeux de lynx, le développement psychologique des ex-combattants. L'ancien officier des services de renseignement militaire traîne la savate en pantalons de jogging et chaussures de sport, prêt à tout moment à stimuler ses protégés à jouer au football sur la place centrale du camp. Le sport, dit-il, renforce l'estime de soi, fatigue et aide à combattre les insomnies et le manque d'appétit. Et avant tout, il prévient les agressions. Turabumukiza connaissait tous les symptômes du stress : « beaucoup se relâchent au cours des six premières semaines, beaucoup dorment encore mal après des mois », explique-t-il. Le nombre des cas difficiles est étonnamment réduit : il a dû faire transférer seulement quatre hommes au cours de la première moitié de 2012 dans la division psychiatrique de l'hôpital militaire. Mutobo est également une écluse : celui qui se singularise ne sera pas facilement relâché au sein de la société.

Le fait que d'anciens combattants vécurent au milieu de leurs camarades et sont passés ensemble par l'épreuve du choc culturel à une vie civile, sans contrainte ni violence, aide énormément chacun de ces individus, dit Turabumukiza. Mutobo est comme une thérapie de groupe : une phase de transition entre l'obéissance aux ordres et la responsabilité individuelle.

Turabumukiza s'asseyait volontiers avec les hommes qui dans la chaleur de midi, se vautraient en petits groupes à l'ombre d'un arbre. Là, on parlait de l'avenir et on échangeait des histoires de famille. Au début de 2013, un café internet a été aménagé à Mutobo, qui était complètement rempli durant les pauses de midi. Les adresses e-mail, les comptes Facebook - c'était un monde tout à fait nouveau. Un combattant démobilisé en 2007, qui avait vécu des années en Tanzanie et qui, pour cette raison, parlait très bien anglais, donnait des cours de langue. En 2010, le gouvernement rwandais avait remplacé le français par l'anglais en tant que première langue de l'administration – or, les anciens combattants grandis au Congo francophone ne connaissaient pas la langue de Shakespeare.

Quand ils quittent Mutobo, les jeunes hommes reçoivent un pécule de départ financé par la Banque mondiale, pour construire une nouvelle vie, civile. Les plus jeunes se décident surtout pour des formations de mécanicien, de menuisier ou de plombier. Les plus âgés veulent des chèvres, des poules ou des outils de jardinage, pour labourer leur

champ familial sur leur colline natale. Les officiers supérieurs veulent souvent étudier. Certains deviennent ingénieurs, cadres de l'administration ou employés de banque. Mutobo est le début d'une nouvelle vie.

Tous les démobilisés sont automatiquement affectés à l'armée de réserve du Rwanda - un mécanisme de contrôle et en même temps un instrument d'intégration. Ils ne restent pas livrés à eux-mêmes, mais ils doivent entreprendre une tâche responsable. Ils savent déjà assumer des tâches de sécurité. Cela, ils l'ont appris à l'École militaire des FDLR. Ils doivent à présent mettre en pratique ces capacités, pour assurer la surveillance de leurs villages natus.

Un commandant de cellule de réserve explique devant le tribunal de Stuttgart la structure de l'organisation. Une cellule au Rwanda est une unité territoriale, qui comprend cent foyers. Dans sa cellule sur sa colline, demeurent quelque trente soldats démobilisés dont il est le responsable : « je dois connaître leurs problèmes », explique-t-il. Les démobilisés l'ont choisi eux-mêmes comme leur commandant. Il doit à présent représenter leurs intérêts au niveau supérieur et ainsi de suite jusqu'au sommet de la hiérarchie, jusqu'au ministère de la Défense⁴⁷⁶.

La mission de la réserve est réglementée par décret : « en temps de guerre, en cas de catastrophe naturelle ou à des fins d'exercice, appuyer les unités actives des forces de défense rwandaises ou entreprendre d'autres missions auxquelles ils sont appelés »⁴⁷⁷. Cela comprend par exemple la participation à des missions de la paix des Nations Unies dans le monde. D'anciens soldats des FDLR ont été envoyés au Darfour, au Soudan, en tant que casques bleus des Nations Unies ainsi qu'en Haïti, en tant que policiers de l'ONU. Une poignée d'officiers de haut rang se sont vus offrir la possibilité d'exercer de telles tâches, pour les attirer hors de la brousse. Au préalable, ils durent suivre une formation spéciale de deux mois. Certains reçurent même l'autorisation de passer leur permis de conduire. « C'est comme une tombola. Si on gagne, on peut participer », décrit en ces termes un ancien officier des FDLR la procédure de sélection, lors du procès de Stuttgart⁴⁷⁸.

⁴⁷⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 16 avril 2012

⁴⁷⁷Décret 33/01, Official Gazette no 39, Kigali 24 septembre 2012

⁴⁷⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 16 avril 2012

Dans la brigade de réserve, on est bien intégré, explique Jean Sayinzoga, le président de la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration. Le chômage élevé au Rwanda rend difficile la réintégration dans la vie civile. Presque un quart des jeunes ex-combattants ne sait ni lire ni écrire et n'a aucune autre formation que celles des armes ou celle reçue à l'Ecole militaire des FDLR. Certains sont rentrés invalides au pays ou psychologiquement instables. Ceux-là, on doit les prendre par le bras et les soutenir au-delà d'une aide de départ.

En tant qu'ancien collaborateur de l'ONU avec une expérience dans les questions de démobilisation dans les pays en crise comme la République centrafricaine, il sait à quel point les anciens combattants d'une guerre civile saisissent facilement de nouveau les armes. Une réintégration incomplète, dit-il, « constitue toujours le fondement d'une nouvelle guerre ».

Sur base de ce motif, Sayinzoga s'exprimait également toujours contre l'option, de réinstaller n'importe où ailleurs ceux des combattants des FDLR qui ne voulaient pas rentrer librement au Rwanda – au Congo ou dans un pays tiers comme l'Afrique du Sud, la Zambie ou l'Angola. Au plan international, cette option était de plus en plus discutée. C'est ainsi, qu'en 2010, à l'instigation d'une organisation religieuse congolaise, cent quatre-vingt-sept combattants des FDLR avec leurs femmes et leurs enfants furent envoyés à Kisenge, un ancien camp de réfugiés angolais dans les savanes de la province méridionale congolaise du Katanga, à des centaines de kilomètres du Rwanda. « Ils ne sont pas armés et ne représentent aucun danger pour les civils », assura le porte-parole du gouvernement congolais, Lambert Mende⁴⁷⁹. Mais les anciens combattants n'avaient rien à faire, il n'y avait ni courant électrique ni réseau de téléphone et les familles ne reçurent aucun ustensile de vaisselle. Des abus contre les femmes se multiplièrent, les ex-FDLR faisaient du tapage et les voisins manifestèrent contre les rebelles rwandais. A partir de là, le gouvernement congolais et le HCR de l'ONU mirent les ex-rebelles à bord d'un avion à destination de Kigali. Sayinzoga accueillit les ex-rebelles dans l'après-midi du 20 août 2010, alors qu'ils sortaient de l'avion, arborant tous un T-shirt blanc, d'un « bienvenue à la maison ».

⁴⁷⁹Cité dans « Des combattants des FDLR transfèrent au Katanga », Congo Independent, 5 mai 2010

« Nous avons ici au Rwanda les structures et les moyens d'aider ces hommes à se construire une meilleure vie. Il n'existe pas de telles structures au Congo », déduisit Sayinzoga. « Aussi longtemps que les FDLR existent à l'étranger, l'esprit de haine continue de vivre », poursuit-il. Aussi, le retour au Rwanda est le seul moyen de triompher de l'esprit de haine. Les FDLR « n'ont aucun droit de poser de quelconques conditions. Leur idéologie raciste et génocidaire les discrédite à tous égards », affirme le président de la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration⁴⁸⁰.

⁴⁸⁰Entretien à Kigali, août 2010

Chapitre 17

Ni avancée ni recul : Les FDLR s'incrument dans l'est du Congo

2003 : Unification des combattants hutus dans les forêts

Les FDLR existent depuis 2003 en tant qu'entité para-étatique, loin dans les forêts de l'est de la RDC. Les anciens combattants de l'ALIR II, autrefois intégrés au sein de l'armée congolaise et ayant fui la base militaire de Kamina sous la direction du colonel Mudacumura, se sont rassemblés le 15 février 2003, à Kilembwe dans les hauts plateaux du Sud-Kivu, avec la guérilla hutue de l'ALIR I du général Rwarakabije, positionnée dans l'est depuis des années. « La jonction s'est faite à Kilembwe », raconte un témoin devant le tribunal de Stuttgart. « Ceux qui venaient de l'ouest avaient leurs propres bataillons et leurs commandants de bataillon, et ceux de l'est également. La réunion de Kilembwe fut une jonction effective, les postes ont été distribués selon l'ancienneté et le rang », explique ce témoin⁴⁸¹.

Rwarakabije fut désigné chef d'État-major général avec Mudacumura pour adjoint. Omega fut désigné commandant de la division du Nord-Kivu, fonction qu'il occupe encore à ce jour. Et Mugaragu devint commandant de la division du Sud-Kivu. Les anciens généraux des ex-FAR étaient déjà éliminés : Bizimungu et Renzaho étaient détenus au TPIR à Arusha tandis que Ntiwirigabo s'était retiré au Soudan. « Je suis le seul qui suis resté », déclara plus tard Rwarakabije à Stuttgart en tant que témoin⁴⁸².

⁴⁸¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 mars 2014

⁴⁸²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 novembre 2013

La "jonction" ne fut pas chose facile. L'ALIR I s'était établie comme guérilla à l'est alors que l'ALIR II avait mené une guerre conventionnelle à l'ouest. Un ancien cadre FDLR explique devant le tribunal : « la partie ouest était plus forte, puisqu'ils avaient des armements lourds; les soldats à l'est étaient très démotivés. Leur nombre était plus grand à l'est, mais à l'est six hommes se partageaient une arme tandis qu'à l'ouest un soldat disposait de trois armes. »⁴⁸³

Les FDLR unifiées trouvèrent un vide de pouvoir dans les provinces du Kivu. L'armée du Rwanda s'était retirée en 2002 ; les rebelles RCD nominalement au pouvoir à l'est étaient préoccupés de leur entrée dans le gouvernement de transition du Congo. Hans Romkema, expert néerlandais basé à Bukavu, donna l'alarme en avril 2003 à propos du déploiement des combattants FDLR : « Ils arrivent en provenance de Mwenga et Shabunda et se dirigent vers le Nord-Kivu. Ils paient leur nourriture et leurs boissons ; on ne rapporte pas de pillages. Le groupe n'est accompagné ni de femmes, ni d'enfants ou de vieux. Ce sont tous des militaires adultes, probablement pour la plupart des ex-FAR, bien équipés d'armes légères [...] À la question d'où ils viennent, les miliciens hutus disent souvent Kamina, les provinces du Kasāï ou Lubumbashi [...] Il y en a qui portent des sommes importantes en espèces et en diamants [...] Ce groupe n'est pas venu dans l'est du Congo pour rentrer au Rwanda dans la paix »⁴⁸⁴.

Comme Rwarakabije l'admet plus tard, témoignant devant le tribunal : « après avoir réalisé la jonction de toute l'armée, nous avons pensé attaquer le Rwanda »⁴⁸⁵. Lors d'une réunion d'une semaine du haut commandement en septembre 2003 au Sud-Kivu, les troupes des FDLR reçurent leur désignation valable jusqu'à ce jour : "Forces Combattantes Abacunguzi" (FOCA). Là, furent approuvés également les plans d'attaque : « en septembre, il y avait deux sujets: des règlements et des lois pour les deux forces qui devaient rassembler tous les soldats et les appeler FOCA, et l'attaque du Rwanda que nous voulions effectuer »⁴⁸⁶.

⁴⁸³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 mars 2014

⁴⁸⁴Life and Peace Institute, « Situation update », Bukavu 25 avril 2003

⁴⁸⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 novembre 2013

⁴⁸⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 11 novembre 2013

Selon Rwarakabije, tout cela se passa en accord avec Murwanashyaka en Allemagne : « c'était moi qui l'informais [...] Le président était pour l'attaque. S'il n'avait pas été pour, nous n'aurions pas préparé l'attaque »⁴⁸⁷. Rwarakabije précise avoir communiqué environ une fois par mois avec le président - par téléphone satellitaire, à l'époque encore un grand appareil dans une cage sécurisée tel « une valise satellitaire dans la forêt »⁴⁸⁸ et aussi par e-mail via le Congo-Brazzaville. « Si nous voulions envoyer un message traitant de rapports ou de planification, nous l'envoyions par radio à Brazzaville, d'où il était transmis à Murwanashyaka. Jusqu'en 2003, il y avait des soldats et des politiciens FDLR à Brazzaville, avec lesquels nous travaillions. »⁴⁸⁹

Ignace Murwanashyaka ne s'est pas contenté de ces contacts à distance. Selon des listes comptables des FDLR, le président aurait effectué lui-même un voyage « en Afrique centrale entre mi-août et mi-octobre 2003 », dont les dates ne sont pas précisées. Il se serait rendu à Kampala pour gagner l'est de la RDC via Kasindi, avec des séjours à Beni pendant une semaine ainsi qu'à Lubero avant le retour en Ouganda, avec deux changes de réservation pour le vol de retour.

Finalement, l'attaque du Rwanda ne se réalisa pas. En revanche, Rwarakabije quitta les FDLR.

La désertion de Rwarakabije et la scission des FDLR

Le 14 novembre 2003, de façon totalement imprévue, Paul Rwarakabije se rendit au Rwanda et fut ensuite reçu à Kigali avec les honneurs militaires. « Nous avons décidé de déposer les armes, parce que la guerre n'est pas la meilleure solution », déclara le commandant en chef des FDLR. Convoqué au tribunal de Stuttgart en tant que témoin, Rwarakabije donne des détails sur son retour⁴⁹⁰. Déjà au Congo, il avait établi des contacts avec l'État-major rwandais qui lui promit de le protéger. Avec sa garde d'environ cent soldats et dix officiers, il alla à Bukavu et traversa ensuite la frontière à pied. Un hélicoptère de l'État-major rwandais l'amena à Kigali le lendemain. Le commandement de

⁴⁸⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 13 novembre 2013

⁴⁸⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 octobre 2011

⁴⁸⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 novembre 2013

⁴⁹⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 et 26 octobre 2011

l'armée rwandais le reçut et il mangea au mess des officiers. Le jour après, toujours selon Rwarakabije, il rencontra William Swing, le chef de la MONUC - selon la MONUC, la rencontre eut lieu le 19 novembre. Swing loua Rwarakabije en tant que « modèle pour les combattants rwandais se trouvant toujours au Congo »⁴⁹¹. Ensuite, Rwarakabije visita la radio publique rwandaise, que les FDLR écoutaient avec attention au Congo, et proclama la dissolution de son organisation. « Je me souviens qu'il a dit à Radio Rwanda qu'il avait aboli les FDLR et les FOCA », témoigne un ancien combattant à Stuttgart⁴⁹².

Cette défection rouvrit les fissures au sein des FDLR. Les combattants de l'"Est" autour de Rwarakabije avaient perdu leur chef. Les combattants de l'"Ouest" autour de Mudacumura se sentaient trahis. « Ceux qui avaient été à l'est ne se sentaient pas vraiment faisant partie de l'armée - ceux de l'ouest n'avaient pas confiance dans l'entourage de Rwarakabije », reconnaît un protagoniste de ces évènements⁴⁹³. Et Mudacumura se fit désigner comme nouveau chef militaire par le Haut Commandement.

Les jours du président des FDLR, Murwanashyaka, semblaient comptés. Son commandant en chef avait déserté. Son autorité était ébranlée. La consolidation des FDLR comme armée à l'est du Congo ne correspondait pas avec la stratégie des autres groupes rwandais en exil qui misaient sur l'action politique civile. Déjà, en février 2003, l'alliance Igihango, créée par les FDLR et d'autres groupes à Bad Honnef en Allemagne en 2002, dans une déclaration signée par Augustin Kamongi en tant que président du Comité Exécutif et Joseph Ndahimana en tant que président du Conseil des Présidents reprocha à Murwanashyaka des « comportements inacceptables »: « Monsieur Murwanashyaka refuse obstinément de renoncer à la lutte armée malgré l'approche et la vision pacifistes privilégiées par l'Alliance et l'opposition démocratique rwandaise comme seul voie (...) Il faut heureusement noter que la majorité des membres des FDLR, à l'instar d'autres Rwandais, ne partagent pas les attitudes bellicistes de Monsieur Murwanashyaka et des groupuscules occultes qui, visiblement, le manipulent ». Son action n'ayant « d'autre but que de faire gagner du

⁴⁹¹Cable MONUC no 1272, 20 novembre 2003

⁴⁹²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 13 janvier 2014

⁴⁹³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 mars 2014

temps aux forces occultes occupées à fomenter des troubles et des guerres », l'Alliance Igihango « dénonce et désavoue publiquement Monsieur Murwanashyaka » et invite le mouvement des FDLR « à prendre ses responsabilités » – c'était un appel à le renverser⁴⁹⁴.

L'aile Murwanashyaka répondit une semaine plus tard de façon cinglante. Après avoir exprimé sa « consternation », une déclaration signée par le porte-parole Guillaume Murere versa dans l'ironie : « aujourd'hui, la mode est au pacifisme dans l'opposition rwandaise en exil. Toutefois, on observe également que ces pacifistes commencent par fuir l'oppression au Rwanda et se déclarent pacifistes une fois en sécurité en Europe ou en Amérique. Or, les vrais leaders pacifistes ne fuient pas l'oppression mais plutôt la confrontent par des moyens pacifiques sur terrain »⁴⁹⁵.

La fuite de Rwarakabije offrit l'occasion aux adversaires de Murwanashyaka de passer à l'action. Le 17 novembre 2003, un "Conseil des Sages", constitué en tant qu'organe de surveillance de la direction des FDLR en raison des tensions internes, proclama la destitution de Murwanashyaka et nomma le vice-président, Jean-Marie Vianney Higiroy, président intérimaire jusqu'à des élections à organiser dans les deux mois. « On lui reprochait d'être responsable du fait que Rwarakabije était allé au Rwanda », déclare au tribunal Musoni pour expliquer la destitution de Murwanashyaka⁴⁹⁶.

Le nouveau commandant militaire des FDLR, Mudacumura, saisit l'occasion pour raffermir son propre pouvoir. Il refusa de reconnaître Higiroy, et Murwanashyaka, reconnaissant, déclara que la nomination de Higiroy était invalide parce que le Haut Commandement n'avait pas été consulté. Dès lors, Mudacumura s'érigea en faiseur de rois. Les factions rivales des FDLR confirmèrent respectivement Higiroy et Murwanashyaka comme présidents rivaux - et le commandant en chef put faire son choix entre les deux.

⁴⁹⁴Alliance Igihango, « Déclaration sur les comportements inacceptables de Monsieur Murwanashyaka Ignace, président ds FDLR, et appel aux FDLR à prendre ses responsabilités », Bruxelles, 17 février 2003

⁴⁹⁵FDLR communiqué de presse, 24 février 2003

⁴⁹⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 7 avril 2014

La faction Higiro convoqua un congrès FDLR à Amsterdam le 22 mai 2004 et y réunit toutes les représentations des FDLR à l'extérieur - à l'exception de celle d'Allemagne. Le congrès décida d'exclure Murwanashyaka pour « défaillances notoires à la tête de l'organisation », « participation et soutien actifs dans la reddition de Rwarakabije Paul et collaboration avec les agents de Kigali dont Serufuli Eugène, gouverneur du Nord Kivu », « détournement des fonds de l'organisation » et « formation d'un gouvernement incluant des cadres FDLR, sans consultation préalable de la direction ». Furent aussi exclus le lieutenant-colonel Christophe Hakizabera et Anastase Munyandekwe. Simultanément, Murwanashyaka organisa à Bruxelles une réunion restreinte de sept membres du comité directeur restés loyaux.

Les deux groupes transmirent leurs décisions en RDC. Le 29 mai 2004, Mudacumura répondit à Murwanashyaka dans un message diffusé à « unités toutes » le lendemain:

« 1 - Le Haut Commandement FOCA vous réitère son soutien indéfectible à la présidence des FDLR. Toutes les FOCA être derrière vous. Vous demande de reprendre vos activités dans les plus brefs délais pour rattraper retard enregistré et accélérer les dossiers urgents.

2 - Éviter la brutalité et chambardement des organes dans l'immédiat mais réorganiser par des personnes disciplinées respectant les lois et règlements FDLR établis. Vous recommande de prendre un temps d'observation pour récupérer les éléments non recalcitrants de l'autre camp qui pourraient se retracter.

3 - Toute attitude ou acte à caractère régionalistes être à bannir. Avoir besoin d'urgence d'un telsat pour sortir de l'enclavement.

4 - Courage et détermination. »⁴⁹⁷

À partir de ce moment, Murwanashyaka se retrouva président des FDLR par la grâce de Mudacumura. Dans un "message à tous les Abacunguzi", lu plus tard devant le tribunal de Stuttgart en traduction allemande, Mudacumura expliqua : « Le Haut Commandement a toujours donné des conseils sur la manière de ne pas violer les lois. Cela n'a pas marché. Le travail est à l'arrêt depuis neuf mois. Le camp Higiro/Kanyamibwa voulait destituer Murwanashyaka. Le Haut

⁴⁹⁷ « Rmt Adm/Int/Ops/Pol/04/929 du 29 mai 2004 », transmis « à antenne Uvira avec info Unités Toutes et Comdef » le 30 mai et à Murwanashyaka le 8 juin

Commandement a dit qu'il faut une réunion du Comité Directeur, ils n'ont pas accepté. Murwanashyaka a convoqué une réunion, ils n'y ont pas participé, ils ont convoqué leur propre réunion, ont même décerné leurs propres grades militaires. Le but est de diviser l'organisation. Le Haut Commandement qui représente les intérêts des soldats suit cela de près presque chaque jour. Il faut obéir aux lois. Les décisions d'Amsterdam ne nous concernent pas, les soldats n'étaient pas présents. Nous soutenons irrévocablement Murwanashyaka comme président et lui demandons de reprendre son travail. L'armée ne congédie personne. Cette décision est prise parce qu'on s'est comporté de façon irrespectueuse envers le Haut Commandement. »⁴⁹⁸

Devant le tribunal, Musoni témoigne qu'il aurait pu devenir le commissaire aux affaires sociales de Higiroy, mais qu'il avait préféré rester aux côtés de Murwanashyaka. Il décrit la scission comme suit : « Pendant une semaine, on ne savait pas qui était le président. Murwanashyaka était prêt à renoncer si l'armée et le CD (comité directeur) au Congo avaient accepté le putsch installant Higiroy comme président. Mais l'armée a refusé le putsch et Murwanashyaka est resté président »⁴⁹⁹.

La faction Higiroy, perdante, fonda le "Rassemblement des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda" (R-FDLR) qui, en 2005, devint le "Rassemblement pour l'Unité et la Démocratie" (RUD-Urunana). Cette organisation se présentait comme alternative modérée aux FDLR. Le R-FDLR compta des noms connus - le secrétaire exécutif des FDLR, Félicien Kanyamibwa, garda son poste dans la nouvelle organisation ainsi que son influent site internet "Afro America Network"; l'ancien porte-parole à Vienne, Alexis Nshimiyimana, devint le commissaire aux affaires politiques. Mais il lui manquait le soutien des troupes au Congo. Seul le commandant de bataillon Musare se rallia avec quatre cents hommes, tous issus des anciens combattants d'ALIR I qui n'avaient pas confiance en Mudacumura. Ils sont devenus l'armée du RUD de Higiroy.

Pour justifier la scission, Félicien Kanyamibwa nous explique dans une note écrite que les adhérents de Murwanashyaka « se méfiaient des

⁴⁹⁸« Message du Haut Commandement FOCA pour tous les abacunguzi Est-Ouest » du 29 mai 2004, transmis à Murwanashyaka le 8 juin 2004

⁴⁹⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 7 avril 2014

autres ethnies et voulaient maintenir les FDLR comme organisation monoethnique. Ils croyaient dans la prépondérance de l'aile militaire sur l'action politique ; c'est pourquoi l'aile militaire avait créé les FOCA comme organisation au sein des FDLR avec un pouvoir de fait sur l'aile politique. »⁵⁰⁰

Au sein des nouvelles FDLR restantes, réduites en nombre, Murwanashyaka dû d'abord pourvoir les postes vacants. Le 1^{er} juin 2004, Straton Musoni fut nommé premier vice-président et Callixte Mbarushimana, commissaire aux finances - les deux devaient monter au sein de l'organisation au cours des années pour devenir les leaders politiques des FDLR les plus importants à l'étranger à côté du président. Le nouveau porte-parole était Anastase Munyandekwe, résident à Bruxelles et partenaire d'affaires du président, selon des critiques. Le puissant deuxième vice-président, Victor Byiringiro, conserva son poste.

Byiringiro, en tant que membre le plus important, basé en RDC, de la direction politique, avait d'abord gardé sa neutralité lors de la dispute interne et avait déclaré que les dirigeants politiques au Congo n'acceptaient pas les décisions de Bruxelles ni d'Amsterdam ; selon lui, rapportant une réunion du « Comité Directeur Est élargi aux commissaires » du 3 juin 2004 à Masisi, une solution ne pouvait être trouvée que si les FDLR restaient « unis et solidaires » et soutenaient les FOCA. La direction politique, selon ce compte-rendu, « n'admet pas les résolutions issues des deux réunions illégales; fustige tous les actes et attitudes visant à l'éclatement des FDLR ; soutient la résolution de la crise dans le strict respect des statuts et règlements du mouvement ; reste uni, solidaire et soutient indéfectiblement les FOCA dans le combat quotidien contre l'ennemi connu ; ne peut tolérer que l'Ouest exporte la crise à l'Est »⁵⁰¹.

Byiringiro s'activa dans ce sens pour ne pas laisser l'avenir des FDLR aux militaires seuls, comme il écrit au général Mudacumura : « Avant de prétendre au dialogue avec l'ennemi (dialogue inter-rwandais) nous devrions être capables de dialoguer entre nous-mêmes »⁵⁰². Fin juillet

⁵⁰⁰Information de Félicien Kanyamibwa par e-mail, 23 janvier 2015

⁵⁰¹« Message du 2e VP pour CD/CE Est/Ouest » transmis à Murwanashyaka le 8 juin 2004

⁵⁰²Message de Byiringiro à Mudacumura, transmis à Murwanashyaka le 8 juin 2004

2004, Byiringiro organisa une réunion de trois jours des membres du Comité Directeur résidant au Congo. Depuis l'été 2004, le leadership des FDLR actif jusqu'en 2009 était donc complet - avec toutes ses frictions internes.

Les crimes augmentent, la MONUC reste passive

Vu de l'extérieur, à ce moment-là, les FDLR semblaient en voie de disparition. La guerre au Congo avait pris fin, le Rwanda s'était doté d'une nouvelle constitution et avait organisé des élections - l'exil hutu armé dans les forêts congolaises semblait faire partie d'une ère révolue. Dans ce contexte, la stratégie de démobilisation de la MONUC d'avancer à pattes de velours était de moins en moins compréhensible. En août 2004, l'armée congolaise fit prisonniers vingt-cinq combattants des FDLR à Mutarule au Sud-Kivu et les remit à la MONUC en vue de leur rapatriement - mais la MONUC insista de ne pas désarmer ces prisonniers parce que « le programme DDRRR est basé sur le volontariat »⁵⁰³. Les prisonniers rentrèrent dans la brousse. Le président rwandais Kagame déclara que le désarmement volontaire avait « échoué »⁵⁰⁴ et que le Rwanda n'aurait dorénavant plus de choix que de s'en occuper lui-même.

En novembre 2004, plusieurs bataillons du Rwanda avancèrent discrètement en territoire congolais et attaquèrent des positions des FDLR au Nord-Kivu. Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (UA) affirma en janvier 2005 la « nécessité de désarmer par la force les ex-FAR et Interahamwe et les autres groupes armés présents en République Démocratique du Congo »⁵⁰⁵, et un sommet de l'UA décida formellement d'une action militaire. Une réunion de planification de l'UA à Addis-Abeba le 15 et 16 mars 2005 développa des concepts: d'abord un dialogue politique « franc et direct » avec les FDLR pour les encourager à renoncer volontairement à la lutte armée; ensuite, si nécessaire, de la pression militaire avec 30 000 à 45 000 soldats.

⁵⁰³« Les 25 rebelles hutus rwandais capturés en RDC refusent d'être désarmés (Monuc) », AFP 2 août 2004

⁵⁰⁴IRIN, 22 novembre 2004

⁵⁰⁵Résolution du CPS de l'Union Africaine, 10 janvier 2005

Le problème avec toutes ces idées était que l'armée congolaise, que de telles opérations devaient soutenir, n'existait pas encore à ce moment-là. Le "brassage" des différentes armées des différentes factions belligérantes de la guerre de 1998 à 2003, pour les fusionner dans une armée nationale, les FARDC, était seulement sur le point de commencer. Dans les provinces du Kivu se trouvaient encore des troupes séparées des anciennes parties au conflit - y compris les FDLR.

Quand la politicienne verte allemande, Kerstin Müller, secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères à Berlin, se rendit à Goma le 2 mars 2005, elle fut assez surprise par la carte militaire dans le centre de situation de la MONUC à l'aéroport. Selon cette carte, au Nord-Kivu il y avait dix-huit positions du mouvement rebelle RCD, partie du gouvernement de transition à Kinshasa, trente-huit positions de diverses milices locales - et vingt-trois des FDLR.

Les responsables onusiens expliquèrent à la responsable allemande que le désarmement des combattants hutus rwandais au Congo, dont le nombre communiqué était de 7086, n'était pas une priorité. Le Congo avait d'abord besoin d'une armée. Ensuite, le « processus politique », soit les élections, devait être conduit à son terme. « Nous n'allons pas dans la brousse pour chercher les FDLR, parce que ma première responsabilité est la sécurité de la population », déclara sans ciller un responsable de la MONUC⁵⁰⁶.

Quiconque parlait avec la population ne pouvait qu'être stupéfié par de pareils propos. De multiples rapports émanant d'organisations locales dénonçaient déjà à cette époque les crimes des FDLR contre la population des provinces du Kivu: enlèvements, rançons, taxes illégales, pillages, meurtres et viols. Selon la militante de la protection de la femme à Bukavu, Christine Schuler-Deschryver, 78% de tous les crimes sexuels recensés étaient perpétrés par les Interahamwe; depuis 2002, 10.000 victimes de viols brutaux se seraient manifestées. Derrière sa table de bois dans un bureau simple, l'employée d'origine belgo-congolaise de la GTZ, la coopération allemande, relata l'horreur : la victime la plus jeune était âgée de dix-huit mois, la plus vieille de quatre-vingt-quatre ans. Il y avait en moyenne quatre violeurs par

⁵⁰⁶Briefing MONUC pour la délégation allemande, Goma, 2 mars 2005

femme. « On ne viole pas seulement. Après, on entre avec des bâtons »⁵⁰⁷.

Pour les Congolais du Kivu, à l'époque, les FDLR étaient simplement tous des "Interahamwe", les génocidaires du Rwanda, et leurs forfaits étaient une prolongation du génocide en territoire congolais. Leur conclusion : pourquoi ne cherchent-ils pas chez eux une solution à leurs problèmes? La communauté internationale avait amené dans le pays les combattants hutus en 1994 et devait les ramener également.

Dans cette perspective compréhensible, la demande centrale des FDLR d'un "dialogue inter-rwandais", qui devait aboutir à un nouveau gouvernement au Rwanda tout comme le "dialogue inter-congolais" en RDC, fut accueillie avec compréhension, y compris au sein de la MONUC. Le mandat de la MONUC ne permettait pas l'usage de la force contre les FDLR, expliqua le département DDRRR à Goma aux Allemands abasourdis en visite dans la ville. « Les Interahamwe sont l'élément perturbateur, mais il ne faut pas seulement traquer les forces négatives, il faut au contraire également soutenir une dimension politique au Rwanda », dirent-ils. Cela avait marché au Burundi, donc il fallait exercer la pression sur la Rwanda pour accepter un dialogue inter-rwandais. « Parce que tous les extrémistes que nous avons rencontrés, surtout le général Mudacumura - son conseiller politique nous a dit très clairement : 'si vous voulez que nous rentrions chez nous, vous devez savoir que nous ne sommes pas des gens ordinaires, nous sommes des hauts gradés, des VIP. Nous devons négocier avec le pouvoir en place au Rwanda. Nous voulons être traités comme parti politique.' Et nous recevons des messages : 'si la MONUC nous attaque, des villages seront éradiqués' ». Par conséquent, les officiels onusiens lancèrent aux politiciens allemands une idée pour éliminer la présence des FDLR au Congo : « il nous faut téléphoner en Allemagne. Là se trouve le quartier général des FDLR », plaidèrent-ils.⁵⁰⁸

⁵⁰⁷Entretien avec Chsratine Deschryver-Schuler, Bukavu, décembre 2004

⁵⁰⁸Briefing MONUC pour la délégation allemande, Goma, 2 mars 2005

2005 : À Rome, Murwanashyaka déclare la fin de la lutte armée

À ce moment, les FDLR étaient déjà en train de négocier - en Italie, chez la communauté catholique Sant'Egidio, un choix idéal pour le catholique croyant Ignace Murwanashyaka. Un ancien camarade de classe de Musoni exerçant comme prêtre en Italie avait noué le contact avec les diplomates ecclésiastiques expérimentés, raconta Musoni au tribunal, précisant : « Sant'Egidio a été heureux d'accepter la mission »⁵⁰⁹.

La première réunion à Rome eut lieu du 4 au 10 février 2005. « Murwanashyaka a préparé les négociations à Rome avec Matteo », se souvient un cadre FDLR. Matteo Zuppi, négociateur de Sant'Egidio, devenu par la suite évêque catholique de Bologne, avait formulé trois « vœux » que Murwanashyaka devrait présenter à ses troupes: « Un: Tous les FDLR doivent accepter le génocide de 1994. Deux : tous les dirigeants des FDLR doivent venir à Rome avec une position commune pour les négociations. Trois : les FDLR doivent expliquer à la communauté internationale leurs préoccupations afin de gagner la compréhension et l'acceptation et rendre possible la coopération. »⁵¹⁰

Le 3 mars, Murwanashyaka s'envola à Kinshasa, pour discuter ensuite de cette liste de demandes avec les organes de la direction des FDLR à l'est du Congo entre le 7 et 14 mars. Les négociations continuèrent à Rome le 16 mars. Les FDLR y furent alors présentes avec une délégation de neuf personnes, dirigée par le président. « Murwanashyaka a pris contact avec Mudacumura, Mudacumura a parlé avec le commandement des FOCA, l'armée était d'accord (...) À la fin une délégation pour Rome fut rassemblée par Mudacumura, il me donna les noms », se souvient Musoni devant le tribunal de Stuttgart. « Nous avons organisé les formalités de voyage avec le gouvernement du Congo, nous nous sommes tous rencontrés à Rome », raconte Musoni au tribunal⁵¹¹. Côté congolais, le ministre Antipas Mbusa Nyamwisi - qui avait hébergé des combattants des FDLR de 2001 à 2003 en tant

⁵⁰⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 9 octobre 2013

⁵¹⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 16 novembre 2011

⁵¹¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 7 avril 2014

que dirigeant de la rébellion Nande au Nord-Kivu - dirigea les pourparlers.

Dans un premier temps, les FDLR donnèrent l'impression d'avoir cédé. Le 31 mars 2005, elles publièrent la "Déclaration de Rome", signée par le président Murwanashyaka, dans laquelle, « devant Dieu, l'histoire et le peuple rwandais », elles prirent l'engagement suivant : « Les FDLR s'engagent à cesser la lutte armée. Les FDLR décident désormais de transformer leur lutte en combat politique. Au fur et à mesure que les mesures d'accompagnement seront identifiées et mises en œuvre les FDLR acceptent le désarmement volontaire et le retour pacifique de leurs forces au Rwanda. D'ores et déjà elles annoncent qu'elles s'abstiennent de toute opération offensive contre le Rwanda ». Deuxièmement, « les FDLR condamnent le génocide commis au Rwanda et leurs auteurs. Elles s'engagent à lutter contre toute idéologie de haine ethnique et renouvellent leur engagement à coopérer avec la justice internationale. » Ensuite, poursuit la déclaration, « les FDLR condamnent le terrorisme et les autres crimes de droit international commis dans la région des Grands Lacs », et souhaitent « le retour des réfugiés rwandais dans leur pays selon les normes internationales dans la matière et dans le respect des droits et libertés de la personne humaine. » La déclaration précise enfin qu'« un espace politique » pour les FDLR est nécessaire après leur retour au Rwanda⁵¹². Un calendrier présenté le 1^{er} avril stipula la création d'une commission mixte du gouvernement congolais et des FDLR pour préparer le retour qui devait commencer le 5 mai et se terminer dans les trois mois⁵¹³.

Mais déjà, le jour suivant, des réserves furent exprimées. Devant des diplomates à Rome, la délégation des FDLR déclara le 2 avril qu'elle conservait « un certain nombre de préoccupations » et formula une longue liste de réclamations de « mesures d'accompagnement »⁵¹⁴. Elle demanda un nouvel ordre politique au Rwanda avant même qu'un seul combattant FDLR ne dépose les armes : le changement de la constitution et de la loi régissant les partis politiques, l'immunité juridique, le stationnement d'observateurs des Nations Unies, la fin des « camps de rééducation imposés aux réfugiés », la fin de la police

⁵¹²FDLR, « Déclaration de Rome », 31 mars 2005

⁵¹³FDLR, « Calendrier du retour des réfugiés rwandais », 1 avril 2005

⁵¹⁴FDLR, « Projet de texte », 2 avril 2005

auxiliaire "Local Defence" et réclama également de l'argent pour la conversion des FDLR en un parti politique: « On ne pourrait pas faire la politique sans moyens. »

Les FDLR savaient très bien que le Rwanda n'accepterait pas ces demandes. Mais elles pouvaient alors rejeter la responsabilité pour la suite. Le gouvernement du Rwanda avait d'abord salué le « désarmement et retour sans conditions des ex-FAR/Interahamwe qui aujourd'hui s'appellent FDLR/FOCA ». La réalisation de la Déclaration de Rome dépend de Kigali, déclara en revanche Murwanashyaka, affirmant dans un interview : « nous ne pouvons pas dire à nos troupes de rentrer comme ça au Rwanda (...) Comprenez bien que si nous cessons la lutte armée, c'est que nous sommes convaincus que l'on peut arriver au même but par la lutte politique. Nous ne rentrerons pas au Rwanda pour applaudir la politique de Kagame. »⁵¹⁵

Les FDLR au Congo rejettent la déclaration de Rome

Ignace Murwanashyaka atterrit encore une fois à Kinshasa le 28 avril 2005, après un vol venant de Francfort via Paris. Le 4 mai 2005, il se présenta à la conférence de presse hebdomadaire de la MONUC et annonça que le rapatriement de ses combattants ne débiterait pas le 5 mai comme prévu⁵¹⁶. Le 11 mai, Murwanashyaka s'envola au Kivu, accompagné de Peter Swarbrick, chef du programme DDRRR de la MONUC, et Samba Kaputo, conseiller spécial du président Kabila. Il y resta jusqu'à son retour de Bukavu à Kinshasa, le 7 juin 2005, d'où il rentra en Europe quatre jours plus tard. Fin septembre, il se rendit à nouveau à l'est du Congo, cette fois via l'Ouganda, d'où il voyagea à Butembo au Nord-Kivu en voiture pour continuer à moto et à pied. Entre le 24 et 31 janvier 2006, Murwanashyaka présida un congrès des FDLR au Congo. « J'ai été absent de septembre 2005 à avril 2006 », se souvient-il dans un texto plusieurs années plus tard⁵¹⁷.

Pour le président, qui avait failli être déchu de son poste moins d'un an auparavant, ces voyages furent d'abord une occasion d'affermir son statut. De l'aéroport de Kavumu à Bukavu il marcha à pied, accompagné

⁵¹⁵« Les FDLR, prêts à désarmer, veulent des garanties, affirme le président », AFP, 11 avril 2005

⁵¹⁶« Les FDLR menacent les élections en RDC », Le Potentiel, 5 mai 2005

⁵¹⁷SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 7 avril 2008

d'unités des FDLR au Sud-Kivu, jusqu'à Hombo à la frontière du Nord-Kivu. Là, environ cent hommes d'une unité de protection du secteur Nord-Kivu l'accueillirent et l'amènèrent à pied à travers les montagnes jusqu'au quartier général de Kalongi, où il fut salué avec les honneurs militaires. Un des soldats qui l'accompagna se souvient devant le tribunal de Stuttgart : « les gens étaient contents et se sont rassemblés pour une sorte de cérémonie, les civils et les militaires sont venus pour le voir (...) On a affiché sur les murs des maisons des images des anciens présidents du Rwanda et de Murwanashyaka (...) Il a tenu un discours. En général il voulait que les gens aient le moral, pour qu'ils aient toujours le courage de travailler à leur objectif, pour qu'ils continuent le combat pour libérer leur patrie. Il dit que lors des négociations de Rome, il voulait convaincre l'ONU que les FDLR pouvaient rentrer au Rwanda dans la paix. Cela avait été sa mission. Mais s'il n'avait pas de solution, il convaincrait les instances internationales de donner des armes aux FDLR. »⁵¹⁸

Dans des notes de discours non datés, lus en traduction allemande devant le tribunal de Stuttgart, Murwanashyaka a esquissé sa présentation. « 1. Raison de ma visite : Réunion / Rencontre avec la population / Remercier Dieu et saluer / 2. Remercier la population : honorer le travail / faire sa contribution aux FDLR / laisser quelque chose à côté pour les marchés / ne pas aller au DDR(RR) / bonne discipline et bon voisinage avec les Congolais / 3. Demander aux Congolais d'être patients avec nous : faire sa contribution aux FDLR / ne pas se rendre à l'ennemi / s'intéresser aux FDLR, aider les FDLR à écrire l'histoire, suivre les conseils ». Ensuite, s'adressant à la direction des FDLR : « 4. Je veux saisir l'occasion pour dire à la direction : Chercher la proximité avec les dirigés / leur donner des nouvelles / suivre les principes FDLR / expliquer notre histoire / informer la vérité/laisser la vérité aux enfants ». Et pour conclure: « inviter Byiringiro à se mettre en avant / inviter les autres à se mettre en avant / promettre de revenir / Ensemble nous vaincrons / Promettre de les aider à changer la vie, faire connaître notre problème, chercher la solution par négociation / Revenir / Tous ensemble nous vaincrons ».

Les hauts gradés des FDLR se montrèrent sceptiques quand Murwanashyaka leur présenta les demandes de Rome. Un ancien haut

⁵¹⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 23 novembre 2011

officier, témoignant au tribunal, se souvient de sa présentation : « Les soldats devraient se rendre dans des camps de transit et les civils dans leurs propres camps de transit; ensuite on irait au Rwanda et on y serait accueillis. Le Congo, le Rwanda et la communauté internationale devaient nous aider. Murwanashyaka dit : si on nous attaque, nous devons nous battre (...) Nous lui avons demandé si nous devons déposer les armes et rentrer chez nous les mains levées, ou si nous devons rentrer avec les armes. Murwanashyaka dit qu'ils en discutaient encore »⁵¹⁹. Le vice-président Musoni raconte : « Mudacumura a posé une bonne question: Que faisons-nous avec nos armes - les détruire ou les vendre ? (...) Je ne pouvais pas lui répondre »⁵²⁰.

La reconnaissance du génocide rwandais fut également contestée. Un garde de corps de Murwanashyaka parle dans une interview d'une liste des génocidaires recherchés par le Rwanda, qu'on avait imprimée sur papier à Butembo et qui circulait dans la forêt. La liste comprenait beaucoup de hauts commandants des FDLR. « Ceci aurait signifié qu'après des négociations réussies presque tous les unités se seraient retrouvées sans commandants », explique-t-il⁵²¹. Un ancien cadre de l'organisation relate devant le tribunal qu'à la fin on l'avait acceptée : les coupables de génocide devraient se rendre au TPIR, mais des crimes contre des Hutus devraient être également jugés. En réalité, poursuit-il, les FDLR n'avaient jamais vraiment reconnu le génocide, ils ne l'avaient fait que pour faciliter les négociations⁵²².

Les crimes des FDLR au Congo étaient aussi un sujet de discorde. Selon un ancien officier, Murwanashyaka demanda la fin des exactions et des pillages. « Il était à Bukavu et les gens lui ont décrit tous les problèmes (...) Les Congolais lui parlèrent de tueries et de viols et accusèrent les FDLR. Il nous demanda de bien nous comporter »⁵²³, raconte ce témoin qui poursuit plus tard : « Il a dit que les membres doivent être disciplinés pour qu'une organisation atteigne ses buts. Les pillages et les crimes commis à l'encontre de civils peuvent provoquer

⁵¹⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 septembre 2012

⁵²⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 août 2013

⁵²¹Entretien à Ruhengeri, octobre 2009

⁵²²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 16 novembre 2011

⁵²³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 septembre 2012

l'incompréhension de la communauté internationale sur les motivations de notre combat »⁵²⁴. Mais les combattants dans les forêts ne l'admettaient pas : ils devaient survivre n'importe comment et n'étaient plus ravitaillés par le gouvernement congolais comme auparavant. « Les soldats dans la forêt disaient : les politiciens en Europe ne savent pas à quel point la vie est dure ici », témoigne l'ancien officier⁵²⁵.

Finalement, le voyage de Murwanashyaka dans la forêt ne suffit pas à faire céder les troupes. À la question de savoir pourquoi les pourparlers de Sant'Egidio à Rome avaient échoué, un participant de haut rang répondit devant le tribunal : « les dirigeants militaires n'ont pas accepté l'accord ». Et il précise : « il n'était pas nécessaire de procéder à un vote. Presque tous étaient contre »⁵²⁶.

Est-ce que cela affaiblit le président - ou plutôt le conforta ? Sur le plan formel, Murwanashyaka sortit renforcé par son voyage. Le Comité Directeur (CD) le confirma comme président. De nouveaux règlements furent agréés. Murwanashyaka rentra en Allemagne avec la certitude d'avoir rétabli l'ordre dans son organisation.

Murwanashyaka arrose ses troupes avec des dollars du Congo

Pour adoucir les concessions demandées à ses soldats, lors d'un de ses voyages – dont on donna plusieurs versions lors du procès de Stuttgart – Murwanashyaka arriva dans la forêt avec de l'argent. Les représentants du gouvernement congolais à Rome lui avaient glissé 250.000 dollars en espèces, prétendant que c'était la première tranche d'un paiement d'une solde plus importante pour rémunérer l'engagement des combattants hutus rwandais aux côtés de l'armée congolaise à partir de 1998. L'argent était destiné à « la communication entre tous les réfugiés au Congo y compris l'armée et les membres politiques des FDLR en Europe, avec pour mission de chercher les réfugiés et d'amener l'armée à se démobiliser ; pour cette tâche nous

⁵²⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 22 septembre 2014

⁵²⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 mars 2014

⁵²⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 et 17 mars 2014

avons reçu de l'argent du gouvernement congolais avec l'aval du parlement », affirme Musoni⁵²⁷.

Trois ans plus tard, Murwanashyaka livra des détails dans une communication par SMS à Mudacumura qui comprenait une liste des demandes financiers des FDLR à Kinshasa en relation avec les pourparlers de Rome: « avant Rome: 450 000 - RCA (République Centrafricaine), 25 000 - Vedettes Tilapia, 80 000 - conteneurs, et 30 000 pour 2 voitures volées après septembre 2002 à Matadi, et 5 000 pour matériel saisi à Kin en octobre 02 dont laptop et libérer prisonniers toujours à Kin dont le programmeur Lt Nzanga. Après Rome nous nous sommes mis d'accord sur beaucoup de choses de manière informelle », indique le président des FDLR⁵²⁸.

Le sort de l'argent reçu du gouvernement congolais n'est pas connu. Selon les listes comptables établis par le directeur de cabinet de Murwanashyaka, David Mukiza, et saisis plus tard par les enquêteurs allemands, la délégation du président des FDLR s'est fait remettre 3000 dollars par « dircab Numbi » à Bukavu lors de son arrivée en mai 2005, ainsi que 1567 dollars du commandement FOCA « en remboursement matériel acheté en Europe » et finalement 10 000 dollars, « reçu du Comdt FOCA le 24 mai pour amener à l'extérieur (pour compte de LNC FOCA) » - loin des 250 000 dollars censés avoir été remis par le gouvernement congolais⁵²⁹.

En bottes de caoutchouc, costume de jogging, imperméable et casquette, Murwanashyaka marcha à travers la forêt pour distribuer des liasses de dollars. « C'étaient des coupures de cent dollars », se souvient un ancien officier de haut rang plus tard devant le tribunal. « Chaque soldat a reçu dix dollars (...) Les commandants se sont réunis, chacun a reçu l'argent pour ses soldats et a réglé le reste lui-même (...) Les soldats se sont arrangés pour changer les coupures », témoigne l'ancien officier. Un ancien soldat confirme : « chaque soldat a reçu dix dollars pour acheter des bottes ». Il y avait aussi de l'argent pour du « matériel de bureau » ainsi qu'un pécule de départ pour aider les commandants de bataillon à se lancer dans le commerce - la "logistique

⁵²⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 9 août 2013

⁵²⁸SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 14 juillet 2008

⁵²⁹« État des comptes », annexe d'un e-mail du 7 décembre 2006

non-conventionnelle" (LNC). « Mon bataillon a eu 7000 dollars pour des médicaments, la logistique, pour faire de l'argent en achetant de la nourriture et du sel », témoigne un officier. Après quatre ans, ces 7 000 dollars étaient devenus 15.000.

Avec le recul, il paraît que l'argent a adouci le maintien des FDLR au Congo. Tout de suite après la fin du congrès FDLR fin janvier 2006, le commissaire aux finances a réuni plusieurs hauts commandants pour une réunion stratégique. Dans son compte-rendu de cette réunion à Murwanashyaka, il préconisa : « Utiliser le commerce dans la mesure du possible; laisser le créneau de marché aux unités individuelles ». Dans le commerce de bois, des contrats devraient être conclus avec des scieries ; dans le minier - surtout l'or du Sud-Kivu - la devise était: « Les carrières sont sous le contrôle de chaque unité. Rapport à la hiérarchie. »⁵³⁰

Dans son témoignage devant le tribunal de Stuttgart, l'expert Hans Romkema raconte que 100 000 dollars de l'argent distribué par Murwanashyaka sont allés aux fonctionnaires des FDLR, 60 000 aux soldats et 80 000 sont restés à la disposition de Murwanashyaka après son retour en Allemagne⁵³¹. Selon Straton Musoni, après déduction de tous les frais de voyage, il restait 29 000 dollars « que nous avons donnés à Munyandekwe » - le porte-parole des FDLR, témoigne-t-il⁵³². Ce dernier investit l'argent dans l'achat d'un taxi à Bruxelles, mais au lieu de rembourser ses dettes auprès des FDLR, il vendit ensuite le taxi et fut destitué. Musoni acheta des équipements techniques. « Avec cet argent, j'ai acheté des téléphones et des unités », raconte-t-il devant le tribunal⁵³³. Murwanashyaka a amené « des ordinateurs et des Thurayas » pour Mudacumura au Congo, apprend-t-on dans un témoignage devant le tribunal de Stuttgart⁵³⁴.

Mais le président n'a pas peut-être été si généreux que ça. Dans ses comptes, la position « Dons en argent du Presidief aux Abancuguzi nécessaires dans la forêt » ne relève que de 2810 dollars, auxquels

⁵³⁰Rapport du Commissaire des Finances au président sur une réunion du 3 février 2006

⁵³¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 30 mai 2011

⁵³²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 9 août 2013

⁵³³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 août 2013

⁵³⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 3 décembre 2012

s'ajoutent 2328 dollars « remis en mai/juin 2005 aux Abacunguzi dans la forêt pour être remboursé par les parentés en Europe », avec la note « La liste des bénéficiaires des 2328 dollars a été transmis au Commissaire des Finances adjoint pour récupérer ces dettes envers l'Organisation ». Murwanashyaka aurait donc profité de son séjour dans la forêt congolaise pour endetter ses combattants auprès des FDLR.

D'autres dépenses pris en compte – cartes de téléphones, frais d'imprimerie, frais de transport et de séjour – Murwanashyaka, toujours selon ce document comptable, est reparti de Bukavu le 7 juin 2005 avec 6200 dollars. « À part les 6200 amenés de la forêt la caisse du Présidéf était complètement vide », se plaint-il. Il a quand même pu acheter des cartes Thuraya pour 770 dollars à Kinshasa et donner 200 dollars « aux partenaires congolais sur place » avant de repartir pour l'Europe le 11 juin. Finalement, « je suis arrivé en Europa avec le montant de 4957 dollars » - un montant qui a encore fondu par la suite, entre autres parce qu'il a dû remplacer deux paires de lunettes « cassés dans la forêt au mois de mai 2005 ». ⁵³⁵

La guerre contre les FDLR commence - et prend fin

En ce même moment, des Interahamwe présumés avaient perpétré de nouvelles atrocités au Sud-Kivu. Un rapport disséminé par l'opposition politique au Congo à l'époque comprend des photos qui auraient été prises à Nindja au Sud-Kivu le 24 mai 2005, montrant des victimes d'un massacre du jour précédent : un homme éventré, un homme égorgé à la machette, un homme qui tient son pied gauche coupé devant la caméra. « Les images ci-dessous reproduites démontrent les horreurs et les atrocités dont sont victimes nos compatriotes de l'est de la part de ces Interahamwe maintenus sur notre territoire avec la bénédiction de l'actuel gouvernement », précisa le rapport. « Même les animaux ne sont pas traités de la sorte (...) Les Congolais sont-ils moins que des animaux? » ⁵³⁶

Les FDLR rendirent responsable de ces crimes une aile dissidente dénommée "Rasta" ou "Kiyombe". Dans des rapports de l'époque, les

⁵³⁵« État des comptes », annexe d'un e-mail du 7 décembre 2006

⁵³⁶« Voici des images des atrocités commises à Nindja dans la nuit du 23 mai 2005 », document envoyé de Kinshasa le 9 juin 2005

Rastas sont décrits comme des complices des FDLR qui font la sale besogne pour le compte de ces derniers. L'investigation la plus détaillée du "phénomène rasta", publiée à Bukavu en 2009, arriva à la conclusion que les Rastas seraient des combattants hutus rwandais au Sud-Kivu opérant en marge de la hiérarchie FDLR⁵³⁷. Les FDLR ne contrôlaient donc pas tous les combattants hutus rwandais au Congo? Cette présentation des faits était inacceptable pour Murwanashyaka. Quelques semaines après le veto des FDLR contre la déclaration de Rome, des frappes militaires furent assénées contre les FDLR au Sud-Kivu : les opérations "Falcon Sweep" (plongeon du faucon) et "Iron Fist" (poignée de fer) dans le territoire de Walungu. À partir du 4 juillet, 1500 soldats au total furent déployés. Des troupes congolaises qui s'étaient déjà battues contre les FDLR à Kamina opérèrent aux côtés d'unités spéciales de l'ONU venues du Guatemala et du Pakistan. Les combattants hutus rwandais se vengèrent avec brutalité. Dans la nuit au 10 juillet 2005, trente-neuf personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, furent tuées dans le village de Mamba à quarante kilomètres de Bukavu, lorsque des hommes armés les enfermèrent dans leurs huttes et y mirent le feu. Une patrouille de l'ONU le constata sur place le 11 juillet. Le même jour, les FDLR affirmèrent qu'elles ne seraient « en aucun cas tenues responsables des conséquences imprévisibles de cette guerre injuste qui leur est imposée »⁵³⁸ - une formule typique pour les FDLR.

Le processus de Sant'Egidio était mort. Des forces spéciales de l'ONU mirent le feu à toute une série de camps militaires des FDLR, y compris un quartier général de brigade à Mirhanda dans le territoire de Kabale. Les casques bleus pakistanais procédèrent selon un schéma simple : ils avançaient vers une base FDLR et donnaient un ultimatum aux combattants de se retirer. Les combattants FDLR se retiraient dans la forêt et pillaient le village le plus proche. Après la fin de l'ultimatum, les casques bleus incendiaient la base FDLR abandonnée et déclaraient aux habitants du village qu'ils les avaient libérés. Puis, ils partaient. « Ce qu'on essaie de faire, c'est de créer des zones sécurisées et de couper les FDLR de leurs sources de revenus (check-points, rackets, pillages),

⁵³⁷Union Paysanne pour le Développement Intégral / Life and Peace Institute, « Le phénomène Rasta », Bukavu/Uppsala 2009

⁵³⁸FDLR, Communiqué de presse, 11 juillet 2005

de les pousser à rentrer au Rwanda », déclara le chef de la MONUC, William Swing, lors d'une visite à Bukavu⁵³⁹.

Au sein des FDLR, l'échec de Rome déclencha de nouvelles luttes internes. Le seul membre de la direction originale des FDLR resté avec Murwanashyaka après la scission de 2004, Christophe Hakizabera, nommé entretemps commissaire aux affaires internationales, déclara la destitution de Murwanashyaka le 27 juin 2005 parce que ce dernier avait, selon lui, « bloqué le processus de paix de Rome », et il s'auto-proclama nouveau président des FDLR. Hakizabera avait sans succès postulé à ce poste contre Murwanashyaka lors de l'élection du président par le Comité Directeur – au cours de laquelle Murwanashyaka s'était imposé avec 88% des votes.

En même temps, le 24 juin 2005, un certain "Colonel Jeribual Amani Mahoro", de vrai nom Séraphin Bizimungu, expliqua que le commandement militaire des FOCA serait remplacé « provisoirement » par un "Commandement Militaire pour le Changement" (CMC/FOCA) qui, lui, soutiendrait « totalement » le processus de Rome. En définitive, Mahoro se laissa rapatrier au Rwanda le 15 décembre 2005 avec quatre-vingt-cinq combattants.

Mahoro avait négocié un accord avec le commandement de l'armée du Rwanda lors d'une réunion secrète à Bruxelles : lui et ses combattants seraient intégrés dans l'armée et il garderait son grade militaire. De tels accords n'étaient pas inhabituels à l'époque: de la sorte, l'armée rwandaise pouvait garder le contrôle sur les combattants et les officiers rapatriés. Comme Rwarakabije en 2003, Mahoro devait se présenter à la frontière du Rwanda avec ses armes et soldats en uniforme et se rendre. Mais il prit peur et préféra s'adresser à la section DDRRR de la MONUC.

Les négociations entre Mahoro et l'équipe DDRRR ainsi que le désarmement ultérieur de ses cent cinquante combattants sont relatées dans un film documentaire allemand "Schlafende Monster" (Monstres dormants). On peut y voir Mahoro assis et en discussion avec des experts internationaux dans une paillote quelque part vers Bukavu. A la fin, des camions des Nations Unies viennent chercher les

⁵³⁹« L'Onu veut créer des 'zones sécurisées' et pousser les FDLR à partir », AFP 23 juillet 2005

combattants. Ces derniers déposent les armes, montent dans les camions et sont conduits chez eux, au Rwanda.

L'intégration dans l'armée au Rwanda ne se réalisa pas. Mahoro fut accusé d'avoir ordonné des tueries en tant qu'officier des FAR en 1994. Un tribunal Gacaca le condamna à la prison à vie. La sentence fut confirmée lors du procès en appel en 2009. Jusqu'à ce jour, il séjourne en prison au Rwanda. Mahoro serait « un très mauvais homme », selon un ancien officier des FDLR témoignant à Stuttgart : « lors des négociations de Sant'Egidio les gens se sont dit qu'il avait reçu de l'argent pour fonder une rébellion pour entrer dans le processus. »⁵⁴⁰

Une interview de Mahoro avant son retour au Rwanda, dans un journal de la diaspora rwandaise à Bruxelles est révélatrice des animosités profondes au sein des FDLR. Le colonel fustige Murwanashyaka : « ne me parlez plus de Murwanashyaka. Quelqu'un qui, après avoir fait des déclarations devant la communauté internationale, devient le premier obstacle à leur mise en application, celui-là ne m'en parlez plus. Quand tu dis quelque chose à un militaire, il l'exécute immédiatement. Depuis qu'ils ont annoncé notre retour au Rwanda en vue d'y poursuivre nos activités politiques, qu'ont-ils fait pour la concrétisation de cette annonce ? » Puis, interrogé à propos du porte-parole de Murwanashyaka, Anastase Munyandekwe, le colonel demande : « mais ce Munyandekwe, c'est le chemin qui mène où? Je n'ai jamais vu ce Munyandekwe dans ces forêts où je vis depuis onze ans. Aujourd'hui, à partir de Bruxelles, il prétend me chasser de ces forêts où il n'a jamais posé les pieds ». ⁵⁴¹

Les scissions créèrent la nervosité chez les FDLR. En public, elles dénoncèrent « un plan ignoble qui a été concocté et est actuellement mis en œuvre par certaines sphères de la MONUC et des autorités de la RDC qui visent à détruire notre Organisation en corrompant certains membres des FDLR sans idéal politique », caractérisant les dissidents comme des « inciviques corrompus au service de l'ennemi » et des « héros de la trahison »⁵⁴². Sur le plan intérieur, Murwanashyaka fut contraint de rappeler son autorité par un ordre écrit :

⁵⁴⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 13 janvier 2014

⁵⁴¹« Interview avec le Colonel Séraphin Bizimungu, commandant des FOCA » réalisé le 15 juillet 2005, « Umwezi », no du juillet-août 2005

⁵⁴²FDLR, Communiqué de presse, 31 juillet 2005

« En application des recommandations faites par les membres du CD se trouvant à l'Ouest du 3 juillet 2005 relatives aux communications entre l'Ouest et le terrain ;

Par souci d'éviter la confusion qui résulterait des messages en provenance de plusieurs interlocuteurs non concertés ;

Par les pouvoirs qui nous sont conférés ;

Nous, Dr Ignace Murwanashyaka, Président des FDLR, arrêtons :

1 – Seul le Président et le Premier Vice-Président des FDLR sont habilités à initier une communication avec le terrain.

2 – Les communications entre l'Ouest et le terrain initiés par l'Ouest doivent recevoir le visa du Président ou Premier Vice-Président.

3 – Les contrevenants à cette directive seront sanctionnés suivant les règlements en vigueur. »⁵⁴³

Chez les FDLR, l'"Ouest" signifiait à l'époque le leadership et la diaspora en Europe, tandis que les dirigeants et les troupes au Congo étaient l'"Est".

Il aurait été possible à cette époque d'intensifier la pression militaire sur les FDLR. La République Démocratique du Congo progressait vers ses premières élections libres, concluant le processus de paix. Pour les organiser, la paix et l'autorité de l'État devaient être rétablies sur toute l'étendue du territoire. Le 16 septembre 2005, le gouvernement congolais donna un ultimatum à tous les groupes armés étrangers au Congo de quitter le pays avant la fin septembre - y compris les FDLR. Le Conseil de Sécurité de l'ONU entérina cette demande⁵⁴⁴.

Mais les FDLR disposaient d'un moyen de pression efficace. Après des décennies de vie sans papiers en ordre, les Congolais recevaient des cartes d'électeurs en 2005 à travers tout le pays - des cartes oranges, servant aussi de cartes d'identité, qui rendaient les Congolais très fiers car cette mesure était le premier pas véritable vers leur reconnaissance comme citoyens par l'État et vers des élections libres. Les FDLR menaçaient de bloquer la distribution des cartes. La MONUC resta immobile, or sans soutien de l'ONU, l'armée congolaise ne pouvait rien faire. « Qui ne dérange pas les élections ne sera pas dérangé », telle était

⁵⁴³FDLR, « Directive relative aux communications entre l'Ouest et le terrain », Bonn, 7 juillet 2005

⁵⁴⁴Déclaration du Conseil de Sécurité S/PRST/2005/46 du 4 octobre 2005

la devise de la MONUC à Goma⁵⁴⁵. Résultat : la plupart des membres des FDLR reçurent même des cartes d'électeur congolais, et les FDLR assurèrent ensuite la sécurité des élections congolaises de 2006 dans leurs fiefs, tâche pour laquelle des troupes allemandes et françaises furent aussi envoyées à Kinshasa.

Sanctions des Nations Unies contre les FDLR

Le point faible de tout cela était que l'ultimatum des Nations Unies ne comprenait pas de mesures contraignantes, mais seulement une menace de sanctions. Le 1^{er} novembre 2005, le Comité de sanctions concernant la République Démocratique du Congo mit sur une liste de sanctions une organisation et 15 personnes, dont Murwanashyaka et Mudacumura⁵⁴⁶. En juillet 2003 le Conseil de Sécurité de l'ONU avait déjà imposé un embargo sur les armes visant tous les groupes du Congo qui ne faisaient pas partie du processus de paix, dont les FDLR. Pour surveiller sa mise en œuvre, un Comité de sanctions fut mis sur pied en mars 2004, avec un groupe d'experts chargé de faire rapport régulièrement. En même temps, la MONUC fut autorisée à saisir les armes des groupes soumis à cet embargo, ce qui rendait possible le désarmement des FDLR par la force.

En avril 2005, le Conseil de Sécurité étendit l'embargo d'armes à tout le territoire congolais et ordonna des interdictions de voyage et de transit ainsi que le gel des avoirs frappant des personnes à nommer par le Comité de sanctions⁵⁴⁷. La liste correspondante, sur laquelle figuraient Murwanashyaka et Mudacumura, fut confirmée par le Conseil de Sécurité juste avant Noël 2005⁵⁴⁸. En mars 2007, le vice-président des FDLR, Straton Musoni, fut ajouté à la liste ; en mars 2009 ce fut le tour du secrétaire exécutif Callixte Mbarushimana ainsi que des commandants adjoints Mujiyambere et Nzeyimana (Bigaruka) et du commandant pour le Nord-Kivu, Ntawunguka (Omega). En décembre 2010, le deuxième vice-président Victor Byiringiro (Rumuli), le chef d'état-major Mugaragu et le commandant de bataillon du Sud-Kivu

⁵⁴⁵Entretiens à Goma, décembre 2005

⁵⁴⁶Communiqué de presse du Conseil de Sécurité, 1 novembre 2005

⁵⁴⁷Résolution 1596 du Conseil de Sécurité, 18 avril 2005

⁵⁴⁸Résolution 1649 du Conseil de Sécurité, 21 décembre 2005

Nsanzubukire (Irakeza) furent ajoutés à la liste ainsi qu'enfin les FDLR en tant qu'organisation, à la fin 2012.

À cause de ces sanctions Murwanashyaka fut brièvement arrêté quand il revint en Allemagne en avril 2006 après son séjour congolais de plusieurs mois. Il fut libéré rapidement, mais frappé d'une interdiction d'activités politiques. Par cette voie, la justice commença à s'intéresser au président des FDLR. Le 25 avril 2006, le procureur de la CPI à La Haye, Luis Moreno-Ocampo, annonça qu'il rassemblait des informations sur Murwanashyaka et sur les FDLR en vue de l'ouverture d'une enquête. En réaction, le bureau du procureur fédéral d'Allemagne confirma l'ouverture d'une enquête contre Murwanashyaka dans le cadre du tout récent code pénal international (*Völkerstrafgesetzbuch*). Elle partait d'une suspicion initiale de participation aux crimes contre l'humanité en République Démocratique du Congo. Devant le tribunal de Stuttgart il fut dévoilé que cette enquête, finalement close sans résultat, avait été ouverte le 11 avril 2006.

En 2006, le général Mudacumura élimine ses rivaux

Au cours de cette année électorale congolaise de 2006, les FDLR étaient en mauvaise posture. L'extension du commerce de "logistique non-conventionnelle" (LNC) avec l'argent que Murwanashyaka avait amené en 2005, décidée au début de 2006, produisit davantage la discorde que l'enrichissement. Le commandant militaire Mudacumura se plaignit en Allemagne que des paiements d'intérêts promis sur les 10 000 dollars remis à Murwanashyaka lors de son visite sur le terrain en mai 2005 n'avaient pas eu lieu, dans ce SMS : « SOS. Sommes en crise. Où arrive promesse argent ? Intérêts LNC nos 10 000 à votre dispo ? SEA (*secrétaire exécutif adjoint*) ne peut envoyer mille de nos 5000 dollars transférés chez lui ? »⁵⁴⁹ Mathias Kabahizi (Lévite), membre du cabinet de Murwanashyaka au Congo, demanda au président de s'occuper de malades des FDLR à Goma, dans ce SMS laconique: « Dossier malades Goma. Les médecins exigent paiement sinon les remettront au Rwanda car FDLR les auraient délaissés. »⁵⁵⁰

⁵⁴⁹SMS de Mudacumura à Murwanashyaka, 2 septembre 2006

⁵⁵⁰SMS de Levite à Murwanashyaka, 1 septembre 2006

La succession du secrétaire exécutif mort fut aussi disputée - finalement, le poste alla au représentant à Paris, Callixte Mbarushimana. Le général Mudacumura n'était pas d'accord avec cette nomination : « pourquoi n'avez-vous pas laissé le poste de secrétaire exécutif à l'Est? » demanda-t-il au président⁵⁵¹ - l'"Est", au sein des FDLR, signifiait les troupes sur le terrain au Congo. Mbarushimana ne put entrer en fonction qu'en 2007.

Des rivaux potentiels de Mudacumura trouvèrent la mort de façon mystérieuse. Son adjoint, le colonel Emmanuel Kanyandekwe, mourut en décembre 2006, mais Mudacumura n'en informa son président en Allemagne que le 3 janvier 2007, quand le quotidien rwandais *New Times* proche du pouvoir affirma qu'il avait été empoisonné la veille de Noël lors de festivités organisées par Mudacumura⁵⁵². Pour contrer cette information, le général écrivit à Murwanashyaka: « Le commandant en second a glissé le 20 décembre près de Mashiga sur un petit pont de bois, la tête est tombée dans la canalisation, l'épine dorsale est touchée et tout le corps paralysé. Évacué et arrivé à Kashabere, mourut même jour le 24 décembre. »⁵⁵³ Le même jour du 3 janvier 2007, les FDLR publièrent ce communiqué : « Le général de brigade Kanyandekwe est décédé des suites d'un accident de chute survenue lors d'une promenade à pied le 22 décembre 2006 dans la localité de Mahya en plein jour ». Kanyandekwe « n'a jamais trahi pendant toute sa carrière militaire », précisa le communiqué.⁵⁵⁴

Devant le tribunal de Stuttgart, un ancien officier supérieur des FDLR affirme que Kanyandekwe a bien été empoisonné à la demande de Mudacumura. « Ils ont vécu ensemble à Kalongi. Il voulait tout juste rentrer chez sa femme, je crois qu'elle habitait sur la route de Goma via Masisi jusqu'à Walikale (...) J'ai entendu que ces gens lui avaient donné un produit, ce produit l'a fait tomber. Il a commencé le voyage quand il faisait déjà nuit. Avant, il avait bu vraiment beaucoup d'alcool avec Mudacumura. C'était un terrain vraiment mauvais, avec une vallée, là il y n'avait qu'un petit pont. Il a glissé sur le pont. C'est là où il y a des viviers de poissons, où il y a beaucoup de trous. Là il est tombé. Les gens

⁵⁵¹SMS de Mudacumura à Murwanashyaka, 29 septembre 2006

⁵⁵²« Tension engulf FDLR over Colonel's death », *New Times*, 3 janvier 2007

⁵⁵³SMS de Mudacumura à Murwanashyaka, 3 janvier 2007

⁵⁵⁴FDLR, Communiqué de presse, 3 janvier 2007

qui étaient avec lui l'ont porté et l'ont amené jusqu'à l'hôpital à Kashebere. On l'a également enterré là. (...) Un proche fidèle de Mudacumura m'a dit qu'ils avaient trouvé les plans qu'avait Kanyandekwe pour destituer ses chefs, dans des carnets de campagne. On dit aussi que sa femme n'a pas reçu l'argent que Kanyandekwe avait sur lui et qu'on ne l'a pas laissé venir pour lui apporter l'aide médicale. Mais les plans, ça j'ai appris d'un proche fidèle de Mudacumura. Cette personne était heureuse qu'ils les aient trouvés tout de suite sans quoi ils seraient tombés dans les mains d'autres ennemis de Mudacumura », relate le témoin⁵⁵⁵.

Kanyandekwe avait prétendument soutenu la déclaration de Rome de 2005. « Il avait été à Sant'Egidio », témoigne un ancien combattant des FDLR devant le tribunal. « Quand il est revenu d'Europe, il était différent d'avant, il avait de beaux vêtements et de l'argent. On disait que les gens étaient jaloux et l'avaient empoisonné », explique le témoin⁵⁵⁶.

Le successeur de Kanyandekwe au poste d'adjoint de Mudacumura fut désigné plusieurs mois plus tard : Déogratias Izabayo (Bigaruka), auparavant commandant pour le Sud-Kivu. Il vivait à Kigoma en Tanzanie avec sa femme qui, elle, était un ancien officier des FAR et une "antenne" des FDLR en Tanzanie. Le Haut Commandement élit Bigaruka avec 15 voix sur 27 ; le président Murwanashyaka le nomma officiellement à Bonn, le 15 juillet 2007. « Il fut nommé parce qu'il venait du Sud (du Rwanda) et le commandant (Mudacumura) du Nord », explique un ancien fonctionnaire des FDLR devant le tribunal⁵⁵⁷.

Un autre haut commandant, le colonel Denis Murego (Mbuyi), ancien commandant de la division du Sud-Kivu et chef de la brigade de réserve, tomba gravement malade et se fit rapatrier au Rwanda le 26 juillet 2007. Omega, le commandant du Nord-Kivu, déclara : « cette année, il y a une grande perte de cadres. »⁵⁵⁸

⁵⁵⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 8 janvier 2014

⁵⁵⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 décembre 2012

⁵⁵⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 1 décembre 2014

⁵⁵⁸SMS d'Omega à Murwanashyaka, 1 août 2007

Les disputes les plus âpres se sont développées autour de la mort du "Colonel Ben", également appelé Kagoma, identifié à Stuttgart comme Bernard Musengeni, successeur de Bigaruka au poste de commandant du Sud-Kivu. Il tomba malade et mourut le 10 août 2007 à Uvira, apparemment par manque d'argent pour le soigner. Murwanashyaka était resté sourd aux appels à l'aider venus des officiers supérieurs. Un texto de Bigaruka à Murwanashyaka, relayé par Mudacumura lui-même le 9 août, dit clairement : « Bonjour Monsieur le Président. Dossier Evasan Kagoma risque de jeter un discrédit sur vous et le Commandement FOCA si vous ne faites rien !!! Il est mourant à Uvira. Trouvez l'argent pour scan à Bukavu. »

La réplique de Murwanashyaka le soir même est un exemple éclairant de son style de direction. « Ceci est normal en période de guerre, il y a toujours des imprévus. J'avais voulu faire en sorte que Ben fasse partie de la délégation de Rome III, mais Dieu a ses plans à lui. Il nous faut nous agenouiller et prier pour lui. Un scan ne veut pas dire qu'il sera soigné ». Mudacumura répondit le lendemain matin : « Bonjour. Col Ben a rendu l'âme ce matin. Requiescat in pace ». Encore une fois, un présumé adhérent au processus de Rome était mort.

Bigaruka était manifestement affecté. Il écrivit au président le même matin du 10 août : « Je compte être à l'enterrement de Ben après deux jours de marche forcée. Quel message voulez-vous adresser à sa famille et ses proches ? Je pars dans 45 minutes ». Murwanashyaka répondit par une formule convenue : « Mes sentiments d'amitiés, de respect que j'ai envers mon frère ainsi que mes condoléances les plus attristées ». Bigaruka ne lâcha pas : « Trouvez 200 euros pour la famille du regretté pour que nous puissions le transporter d'Uvira aux positions et l'enterrer avec honneurs militaires. » Murwanashyaka ne réagit pas⁵⁵⁹. Deux jours plus tard, le 12 août, le porte-parole militaire des FDLR, Edmond Ngarambe (Michel Haramba) lui écrivit avant l'aube : « Bonjour. Nous l'avons enterré le 11 au soir pour éviter décomposition du corps. Les frais d'enterrement ne dépasseront pas 350 dollars. » Dans un autre message l'après-midi, il précisa : « adresse pour transfert argent: Tresor Mulindi, Bukavu RDC », puis il envoya un numéro de téléphone⁵⁶⁰.

⁵⁵⁹Toutes les citations : Échanges SMS entre Mudacumura, Bigaruka et Murwanashyaka le 9 et 10 août 2007

⁵⁶⁰SMS de Ngarambe à Murwanahyaka, 12 août 2007

Puis, l'affaire Ben prit une tournure inattendue. La veuve du défunt accusa les FDLR d'être à l'origine de sa mort. Dans un long message à Murwanashyaka en kinyarwanda, elle s'insurgea : « Mon mari est mort dans le chagrin, et sa mort est liée à ses frères d'armes, parce qu'il a refusé de trahir le parti et les Abacunguzi. Je ne voulais pas parler au commandant des FOCA parce qu'il a utilisé des mots pour se moquer de Ben. Vous ne vous êtes pas occupé de lui lorsqu'il était malade. Lors de sa maladie il a toujours essayé de vous appeler et vous avez toujours refusé de prendre ses appels. Sa mort n'a pas été élucidée. (...) Ben a travaillé pour le parti dans la forêt tandis que les autres ont circulé en voiture et dormi dans des hôtels, il ne pouvait pas manger de sel ni s'occuper de sa famille comme il faut. Ils l'ont récompensé maintenant avec la mort. Il a été tué par les traîtres du parti. Mais vous considérez ces traîtres comme des hommes qui travaillent pour le parti. Vous devez tout m'expliquer sur la mort de mon mari, je veux le savoir, je veux savoir de quoi il est mort. Je pense que Ben n'est pas le seul homme qui a fait des erreurs pour avoir dû tant souffrir (...) Ben a laissé quelques messages dans son testament. Il a dû mourir parce qu'il a dit la vérité et Dieu va le venger. Je ne désespère pas puisqu'il a été reçu au ciel. Madame Ben. »⁵⁶¹

Il n'y a pas de trace d'une réponse du président, seulement d'une question qu'il posa au porte-parole militaire trois jours plus tard : « Est-ce que Ben t'a jamais raconté comment et par qui il a été empoisonné? Quel est le message qu'il a laissé ? »⁵⁶² Ce fut Bigaruka qui l'expliqua à Murwanashyaka. « Michel (le porte-parole militaire) a lu le testament lors des funérailles, ça a attisé les tensions dès le début, il a dit qu'on l'a empoisonné. Sa femme cite même des noms dont l'actuel deuxième commandant, le G2 et le G4 Sud-Kivu ». Bigaruka continue dans un autre texto adressé à Murwanashyaka et aussi pour information à Mudacumura, son supérieur direct : « Salut. Décès Ben avoir suscité commentaires à caractère divisionniste 'les Abakiga l'ont tué'. Prière diffuser à tout Umucunguzi message appelant à la retenue et exigeant à tout responsable de tout échelon d'identifier toute personne mal intentionnée et le ramener à l'ordre »⁵⁶³.

⁵⁶¹Série SMS de « Madame Ben » à Murwanashyaka, 23 août 2007

⁵⁶²SMS de Murwanashyaka à Ngarambe, 26 août 2007

⁵⁶³Série SMS de Bigaruka à Murwanashyaka, 26 août 2007

Résultat : Murwanashyaka prit en charge pendant des années la veuve de Ben avec son enfant, en exil en Zambie, comme il ressort d'échanges réguliers de messages entre eux deux. Devant le tribunal de Stuttgart, quelques années plus tard, c'est justement Murwanashyaka lui-même qui pose des questions sur la mort de Ben à un ancien haut officier des FDLR. Celui-ci répond que Ben aurait bu de l'alcool empoisonné, que personne autre ne touchait, lors de festivités. « Félicien qui l'a empoisonné était un fidèle proche du commandant des FOCA (*Mudacumura*). Quelques personnes ont dit que c'est possible, que c'était un ordre ou une mission de Mudacumura pour éliminer le colonel. »⁵⁶⁴

En 2007, les FDLR et l'armée congolaise se battent contre la guérilla tutsie du CNDP

Joseph Kabila gagna les premières élections présidentielles libres au suffrage universel du Congo en 2006. Les FDLR se sentaient en sécurité. Elles saluèrent la victoire électorale du président congolais avec une déclaration selon laquelle elles « comptent sur l'apport du nouveau gouvernement congolais » et saluent « la sagesse et le sens de responsabilité du président nouvellement élu »⁵⁶⁵. Fin 2006, elles organisèrent des festivités de Noël à Nyamilima en territoire de Rutshuru au Nord-Kivu. Selon un rapport congolais de l'époque, un représentant du parti présidentiel PPRD remercia les FDLR pour avoir sécurisé les élections. Le moment fort de la cérémonie aurait été « l'abattage de 16 hippopotames qui furent par la suite dispatchés aux populations locales ayant de tout temps soutenu les Interahamwe par des contributions en nature et en argent »⁵⁶⁶.

Le territoire de Rutshuru était à l'époque un fief des combattants hutus rwandais, étant peuplé majoritairement par des Hutus congolais. Les populations rwandophones des côtés congolais et rwandais des volcans à la frontière entre le Congo et le Rwanda sont intimement liées depuis longtemps. Lors de l'expansion du Rwanda précolonial au cours du 19^{ème} siècle, ces populations rwandophones versèrent pendant un

⁵⁶⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 8 janvier 2014

⁵⁶⁵« Les FDLR comptent sur M.Kabila pour résoudre la crise dans les Grands Lacs », AFP, 17 novembre 2006

⁵⁶⁶« Les FDLR/Interahamwe en fête à Rutshuru », mediacongo, 28 décembre 2006

temps leur tribut au roi du Rwanda, avant que la frontière coloniale entre le Congo Belge et l'Afrique orientale allemande ne les sépare à nouveau. Mais les relations commerciales et humaines n'ont jamais cessé. Les révoltes "Nyabingi" au Rwanda pendant la colonisation allemande touchèrent aussi le territoire de Rutshuru, et les chefs traditionnels du côté "congolais" des volcans conservèrent leur loyauté envers le Rwanda. C'est en réponse à cette double contestation que le pouvoir colonial du Congo Belge créa la nouvelle chefferie de Bwisha autour de Rutshuru en 1921 avec un nouveau roi "traditionnel", supplantant les chefs existants. Nommé chef de secteur par les Belges, loyal au pouvoir colonial au Congo et soutenu par les Pères Blancs, Daniel Ndeze fut intrônisé comme Grand Chef de Bwisha en 1929, une sorte de copie hutue en miniature de la monarchie tutsie catholique sous tutelle belge en construction au Rwanda voisin à cette époque.

Le mwami Ndeze régna jusqu'à sa mort en 1981 à l'âge de 96 ans ; son fils lui succéda. Paul Ndeze, qui assumait les fonctions de Mwami en 1997 et survécut à toutes les rébellions successives jusqu'à sa destitution en 2014 par l'État congolais à cause de sa connivence supposée avec les rebelles du M23, est un petit-fils du premier mwami.

Pour l'élite du pouvoir Habyarimana au Rwanda - surtout pour les "nordistes" des premiers cercles du pouvoir, originaires des préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi au Rwanda qui sont séparées de Rutshuru au Congo uniquement par les volcans, et dont est issue aussi la direction des FDLR - les Hutus congolais du Bwisha étaient des alliés naturels. Beaucoup de réfugiés hutus rwandais originaires du nord-ouest rwandais se sont fondus dans la population de Rutshuru depuis 1994. Mais les relations à travers les montagnes sont tout aussi étroites pour les Tutsis de Rutshuru, qui ont dû fuir au Rwanda après 1994 et qui sont revenus depuis en tant que rebelles congolais, tout en conservant leurs relais au Rwanda. Parmi eux, le général Laurent Nkunda, né à Jomba dans le territoire de Rutshuru et leader de la nouvelle rébellion à dominance tutsie CNDP (Congrès National pour la Défense du Peuple) créée en 2006. Pour Nkunda, l'éloignement des FDLR de Rutshuru était un point d'honneur.

Le roi traditionnel de Bwisha et donc des Hutus de Rutshuru, le Mwami Paul Ndeze, se voyait pris entre deux feux. Il ne voulait pas des FDLR, mais il savait à quel point celles-ci s'étaient mêlées aux milices hutus locales. En 2007, lors d'une conférence à Goma sur la question des

FDLR organisée par Pole Institute, il dressa un bilan mitigé de leur présence: « Les uns vivent des pillages accompagnés des violences de toutes sortes et une profonde destruction de notre environnement. Les autres par contre ont adopté le Congo comme étant leur seconde patrie, ils sont actifs dans les actions positives et concluent même des mariages avec les Congolaises. Ils portent des armes et sont camarades avec nos militaires. Dans le cadre de la mission militaire, ils s'entraident. Ils sont en contact avec toutes les autorités et souhaitent même être associés à des réunions à caractère sécuritaire. »⁵⁶⁷

Pour la nouvelle armée nationale congolaise, les FARDC, ce n'étaient pas les FDLR qui posaient le plus grand problème mais la toute nouvelle rébellion du CNDP du général tutsi Laurent Nkunda. Le CNDP ne se voyait pas comme une rébellion quelconque. Son socle comprenait des vétérans tutsis de la guerre contre Mobutu qui trouvaient que Kabila les avait trahis, qui s'étaient battus d'abord pour lui et ensuite contre lui et qui avaient refusé l'intégration de leur mouvement rebelle RCD dans les institutions de transition du Congo en 2003, préférant rester à l'est du pays. Ils ne se considéraient pas seulement supérieurs aux soldats ordinaires congolais, ils gagnaient aussi chaque bataille sérieuse. S'intégrer dans les FARDC, était pour eux une humiliation.

Pour tenir contre le CNDP, les FARDC en construction avaient besoin des combattants hutus rwandais aguerris, tout comme en 1998. La communication interne des FDLR de l'époque, lue devant le tribunal de Stuttgart, fait état de cette collaboration. « Les FARDC de Serufuli (*gouverneur du Nord-Kivu*) nous avaient donné 26.000 cartouches pour KV (*kalachnikov*) et Milou (*mitrailleuse lourde*), ils se sont disputés avec Nkunda. ACK (*confirmer*) le don. Ils doivent nous donner d'autres choses », apprit Murwanashyaka en septembre 2006 dans un message expédié par téléphone satellitaire⁵⁶⁸.

En 2007, après des négociations secrètes, le CNDP intégra quand même l'armée gouvernementale, mais dans des brigades distinctes "mixtes", intégrées dans des unités FARDC spéciales. Ces brigades étaient censées combattre les FDLR, par exemple dans le territoire de

⁵⁶⁷Mwami Paul Ndeze Mali ni Kazi, « Les FDLR dans la collectivité-chefferi de Bwisha », dans : Pole Institute, « La Conférence de Goma et la question des FDLR au Nord- et au Sud-Kivu, état des lieux », Regards Croisés no 21, Goma 2008, p.70

⁵⁶⁸SMS de source non nommé à Murwanashyaka, 8 septembre 2006

Rutshuru, peuplé majoritairement par des Hutus congolais. C'est dans les fiefs FDLR de Rutshuru que les soldats CNDP de la nouvelle brigade mixte Bravo, commandés par Sultani Makenga, avancèrent en 2007, tandis que la brigade mixte Alpha se battait dans le Masisi. Selon le CNDP, jusqu'à la mi-juin 2007, les deux brigades détruisirent vingt-sept positions importantes des FDLR. Des centaines de milliers de civils prirent la fuite.

Les FDLR étaient effectivement sous pression. Fin avril 2007, Murwanashyaka reçut des messages de Levite, membre de son cabinet au Congo : « Ils ont brûlé bivouac et église, nous vivons dans la misère (...) Population et autorités locales nous demandent de négocier ». Levite évoqua l'enrôlement possible de « 2000 à 3000 recrues » à Nakivale, un camp de réfugiés hutus rwandais en Ouganda⁵⁶⁹.

Les vieux amis des combattants hutus rwandais dans l'entourage de Kabila vinrent en aide aux FDLR. « J'ai parlé avec John Numbi. Il est prêt à arrêter combat et procéder au dialogue », rapporta le porte-parole militaire au président le 1^{er} mai⁵⁷⁰. Le lendemain il précisa qu'il était en contact aussi avec le général Amisi (Tango Four), commandant de la région militaire de Goma et ancien rebelle RCD : « Division nord FDLR accepte arrêt opérations et contacts FARDC, Numbi incontournable. L'écouter »⁵⁷¹. Les contacts semblent avoir été fructueux. Le commandant de la division nord des FDLR, le général Omega, rapporta quelques jours après : « Moral haut », il donna des détails d'« opérations sécurisation route Goma-Butembo » et affirma que les problèmes étaient financiers davantage que militaires : « Ennemi pas de problème. Chute discipline suite course à argent même par moyens malhonnêtes »⁵⁷².

En août 2007, les FARDC arrêterent l'offensive contre les FDLR de manière abrupte. Les Nations Unies furent surprises, le Rwanda fut indigné, les brigades "mixtes" se scindèrent et les CNDP regagnèrent les montagnes. Dans le théâtre d'opérations de la brigade Bravo, les FDLR reprirent tout leur territoire perdu. « Avons profité départ

⁵⁶⁹SMS de Levite à Murwanashyaka, 26 avril 2007

⁵⁷⁰SMS de Ngarambe à Murwanashyaka, 1 mai 2007

⁵⁷¹SMS de Ngarambe à Murwanashyaka, 2 mai 2007

⁵⁷²SMS d'Omega à Murwanashyaka, 5 et 7 mai 2007

Nkunda pour occuper zone près frontière Uganda à Nyamwisi et Buganza », fut informé Murwanashyaka par un message venu du terrain le 17 septembre. « Relations bonnes avec population et autorités des deux pays », ajouta l'auteur⁵⁷³.

De la communication interne des FDLR il ressort que le contact direct entre d'une part, le commandement des FARDC à Goma, de la 8^{ème} région militaire, et les FDLR de l'autre, s'est poursuivi après la rupture entre les FARDC et le CNDP. « Ils veulent une coopération locale plus étroite », rapporta le porte-parole⁵⁷⁴. Quelques jours plus tard, le commandant des FDLR pour le Nord-Kivu, le général Omega, affirma être « en contact avec commandant 8^{ème} région »⁵⁷⁵.

Levite, membre du cabinet de Murwanashyaka basé au Congo, s'occupa des relations avec l'Ouganda. Le 22 septembre, il affirma être rentré d'Ouganda où il avait rencontré deux agents des services de renseignements. Le lendemain, il précisa : « quelques détails. Avoir profité pour reconnaissance chemins, nier opérations Butogota et la mettre sur dos Nkunda, connaître deux chefs locaux RDC-Uganda et les agents de sécurité (...) Infos données : existence groupes ugandais en RDC comme PRA; RUD/APR être au service de Kigali. Demandes : Garantie de sécurité frontière Uganda après opérations Bwindi et Butogota ; traquer groupes néfastes dans zone comme RUD; renseignement sur groupes; dépliants FDLR en anglais. Promesse : Nous laisser passer en secret; nous donner tout renseignement utile »⁵⁷⁶. Deux jours plus tard, il fit le constat suivant : « Pour FARDC, FDLR amis mais ne pas se manifester dans des villages. Nous utilisons un autre langage, des termes plus modérés. »⁵⁷⁷

Tout cela se passait à l'insu de la communauté internationale, mais non à l'insu du Rwanda, qui exprima de lourds reproches à la RDC. Selon des rapports rwandais, le 30 septembre 2007, les FDLR tirèrent sur le territoire rwandais près de Gisenyi. Selon les FDLR, ces tirs eurent lieu le 1^{er} octobre. Le commandant Omega rapporta à son président le matin

⁵⁷³SMS de Levite à Murwanashyaka, 17 septembre 2007

⁵⁷⁴SMS de Ngarambe à Murwanashyaka, 5 septembre 2007

⁵⁷⁵SMS d'Omega à Murwanashyaka, 14 septembre 2007

⁵⁷⁶Série SMS de Levite à Murwanashyaka, 23 septembre 2007

⁵⁷⁷SMS de Levite à Murwanashyaka, 25 septembre 2007

du 1^{er} octobre: « G3 me signale préparation visite au point (*selon des membres FDLR, cette terminologie est couramment utilisée pour désigner les incursions en territoire rwandais*). On attend les résultats. Si les gens font du bruit, nous dirons que Nkunda fait du théâtre »⁵⁷⁸. Levite confirma le 3 octobre que les tirs avaient effectivement eu lieu deux jours auparavant : « Frappe au Rwanda ce 1 octobre sous supervision G3 (actuel 2nd Sonoki) qui souhaite vous parler. Pilonnage au 107 (3 bombes) et raid à l'intérieur, Kigali confirme ».

Tandis que la guerre du CNDP menaçait de dégénérer, les gouvernements de la RDC et du Rwanda, sous la forte pression des Etats-Unis, décidèrent d'une désescalade. Le "Communiqué de Nairobi", signé par les deux ministres des affaires étrangères, Antipas Mbusa Nyamwisi et Charles Murigande, le 9 novembre 2007 dans la capitale kenyane, servit de modèle à ce qui reste la base de toutes les tentatives régionales pour ramener la paix dans la région : le gouvernement du Rwanda arrête son soutien aux rebelles tutsis au Congo, le gouvernement du Congo renvoie chez eux les combattants hutus rwandais sur son territoire.

Dans le communiqué de Nairobi, les deux gouvernements s'engagent « à coopérer pour la mise en oeuvre d'une approche commune afin de démanteler les ex-FAR/Interahamwe comme organisation génocidaire et militaire opérant sur le territoire de la RDC ». Une note précise : « Le terme ex-FAR/Interahamwe dans ce texte se réfère à tous les groupes armés rwandais sur le sol congolais, quel que soit le nom qu'ils se donnent (ex-FAR, Interahamwe, ALIR, FDLR, RUD-Unana, Rasta, etc). » Le gouvernement congolais s'engagea à soumettre au 1^{er} décembre 2007 « un plan détaillé pour désarmer les ex-FAR/Interahamwe et éliminer la menace qu'ils constituent », tandis que le Rwanda s'engagea à « sécuriser sa frontière » et « empêcher que toute forme de soutien - militaire, matériel et humain - soit fourni à aucun groupe armé en RDC »⁵⁷⁹.

⁵⁷⁸SMS d'Omega à Murwanashyaka, 1 octobre 2007

⁵⁷⁹« Communiqué conjoint du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et du Gouvernement du Rwanda sur une approche commune pour mettre fin à la menace pour la paix et la stabilité des deux pays et de la Région des Grands Lacs », Nairobi, 9 novembre 2007

Les États-Unis avaient apparemment voulu aller beaucoup plus loin. Selon Murwanashyaka, dans une série de messages envoyés à Byiringiro et Mudacumura, les deux leaders les plus haut placés des FDLR au Congo, le plan américain remis à Kigali et Kinshasa comprenait les mesures suivantes : « 1. Nkunda va temporairement en exil en South Africa et Tutsis congolais seront protégés dans Kivu par FARDC encadrés de troupes élites des USA jusque fin démantèlement des FDLR. 2. Désarmement forcé des FDLR par les troupes élites des USA avec les FARDC. 3. USA avoir offert à RDC de moderniser ses bases militaires »⁵⁸⁰. Le jour même du Communiqué de Nairobi, le deuxième vice-président Byiringiro rapporta à son président ce que l'évêque Kuye de l'ECC lui avait dit : « je viens de téléphoner avec Kuye. Il a dit que Kabila et Bush discutent de votre arrestation »⁵⁸¹.

En comparaison, le Communiqué de Nairobi était plutôt timide. Les FDLR en furent rassurées. Dans un communiqué très dur du 12 novembre 2007, signé par le nouveau secrétaire exécutif basé à Paris, Callixte Mbarushimana, elles « déclarent qu'elles ne sont pas concernées par les termes de cet accord qui n'engage que ses signataires ». Les FDLR ne seraient « ni des ex-FAR, ni des ex-Interahamwe », « ni issues des forces génocidaires ni génocidaires », affirma le communiqué, martelant : « sont génocidaires ceux-là mêmes qui ont conçu, planifié et exécuté les génocides des peuples rwandais et congolais depuis le 1^{er} octobre 1990 et qui n'ont même pas honte d'oser appeler 'génocidaires' des innocents qui veulent libérer leur peuple d'un joug sanguinaire et fasciste », des « assoiffés du sang et des richesses des peuples africains » responsables de « 7 millions de morts »⁵⁸².

Une réunion à Kibua des membres du Comité Directeur des FDLR installés au Congo, dont le deuxième vice-président Byiringiro fit rapport au président Murwanashyaka le matin du 15 novembre 2007, décida que la prochaine réunion, fixée au 19 et 20 janvier 2008, devrait décider d'une « redynamisation de notre lutte et de vraie menace contre le FPR » ainsi que des « stratégies à déjouer plan macabre ennemi de désarmement forcé et démantèlement des FDLR, se

⁵⁸⁰SMS de Murwanashyaka à Mudacumura et Byiringiro, 2 novembre 2007

⁵⁸¹SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 9 novembre 2007

⁵⁸²FDLR, Communiqué de presse, 12 novembre 2007

rapprocher de Kinshasa ». Il fut aussi décidé de se rapprocher des autres mouvements rwandais en exil⁵⁸³.

Sur le terrain, la guerre au Nord-Kivu se ralluma. L'armée congolaise entama une offensive de grande envergure contre les rebelles du CNDP dans les montagnes - et essuya sa plus sévère défaite depuis Pweto en 2000. À Mushaki, dans les montagnes de Masisi, plusieurs brigades FARDC furent mises en déroute et même détruites complètement. Le gouvernement congolais n'avait alors plus d'autre choix que d'entamer des pourparlers de paix. Mais il ne voulait pas négocier avec Nkunda directement. Il convoqua une conférence de paix de tous les groupes armés du Kivu.

À la "Conférence de Goma", les FDLR absentes mais actives en coulisses

Du 6 au 23 janvier 2008, des centaines de politiciens, porte-parole diplomates et activistes civils se rassemblèrent à l'hôtel Karibu à la sortie ouest de Goma. La conférence de paix fut présidée par l'une des figures dirigeantes de l'église catholique congolaise, l'Abbé Apollinaire Malu-Malu, originaire de Butembo, lui-même très respecté comme président de la Commission Électorale Indépendante de la RDC lors des élections historiques de 2006. Avec près de 800 participants, elle devint un énorme spectacle : chaque chef auto-proclamé avait l'occasion de présenter sa version de la vérité devant un grand public dans un langage fleuri⁵⁸⁴. Un groupe manqua toutefois à l'appel : les FDLR, alors que tout le monde parlait d'elles.

La communication lue par les représentants de la "communauté Lega" (Warega) du Sud-Kivu à la conférence, décrivant la situation des territoires de Mwenga et de Shabunda, fut éloquente : « Deux tiers de ces territoires sont sous contrôle des combattants FDLR. La conséquence de tout ceci est l'insécurité généralisée des personnes et des biens, le traumatisme, les travaux forcés, la propagation des IST et du VIH/SIDA ainsi que le financement de la guerre ».

⁵⁸³Série SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 15 novembre 2007

⁵⁸⁴Toutes les citations suivantes tirés de : Actes de la Conférence de Goma, janvier 2008

Les représentants de la "communauté Nyanga" du territoire de Walikale au Nord-Kivu désignèrent les FDLR comme des « hors-la-loi » qui, « en toute impunité et sans être inquiétés, commettent de nombreux viols des femmes, massacres, tortures et des arrestations arbitraires ». Plus de la moitié des 600.000 habitants du territoire étaient en fuite : « Nos populations souffrent et ne savent où s'approvisionner. La route de Kisangani est impraticable, celle de Bukavu encore moins ; les champs sont occupés par les FDLR, la route Masisi-Walikale bloquée par la guerre », dénoncèrent les représentants nyangas qui demandèrent « le rapatriement immédiat et sans condition des réfugiés rwandais, FDLR-Interahamwe ».

D'autres se montraient plus compréhensifs envers les FDLR. Les représentants de la "communauté Nande" du Nord-Kivu, tout en rappelant que « les FDLR pillent nos ressources, se livrent à l'exploitation de l'or, récoltent les champs de nos paisibles populations, imposent la culture, la consommation et le trafic du chanvre, se substituent à l'administration publique en imposant des taxes, violent, torturent et tuent nos paisibles populations », demandèrent à « la communauté internationale qui a ordonné l'entrée au Congo des réfugiés rwandais parmi lesquels des groupes armés, de régler immédiatement et définitivement la question », et pour ce faire d'« imposer un dialogue inter-rwandais à l'instar de celui de Sun City pour la RDC ».

Les représentants de la "communauté Hutu" du Nord-Kivu s'exprimèrent dans le même sens, dénonçant aussi la « mauvaise gestion » des crises de réfugiés rwandais - tutsis en 1959, hutus en 1994. La milice congolaise à dominante hutue "Pareco" (Patriotes Résistants Congolais) - dont on allait voir plus tard qu'elle était alliée aux FDLR - critiqua davantage les Tutsis que les Hutus et se comporta presque en porte-parole des FDLR: elle demanda aux « frères Tutsis qui se disent congolais » de procéder « à l'abandon de recherche de positionnement politique », de « mettre un terme à ce fameux prétexte de poursuivre les génocidaires en RDC » et de « laisser la communauté internationale et le gouvernement congolais s'occuper de la question des FDLR » en organisant « un dialogue inter-Rwandais afin de permettre les FDLR de rentrer chez eux ».

La non-participation des FDLR à la conférence de Goma n'alla pas de soi. Dans un message à Murwanashyaka le 29 décembre 2007, le

deuxième vice-président des FDLR, Byiringiro, demanda : « le Comité Exécutif ici insiste sur présence FDLR dans réunion Goma, est-on invité? »⁵⁸⁵ Murwanashyaka, qui affirma avoir été en contact direct avec le comité de préparation de la conférence de Goma, répondit le lendemain dans une série de messages à tout le Comité Directeur : les « FDLR ne participeront pas à la réunion Goma ». Tard, dans la soirée du 30 décembre, il détailla : « Kigali avoir dit qu'il va annuler sa participation à la conférence si les FDLR y étaient invitées. Les députés du Sud-Kivu avoir menacé de ne pas participer à ladite conférence si les FDLR y sont exclues. La société civile du Nord-Kivu avoir refusé de participer suite mauvaises préparations de ladite conférence. Participation directe Nkunda à la conférence assurée suite pressions de Kigali et situation militaire défavorable aux FARDC. Le Comité de préparation de ladite conférence avoir suivi ligne tracée par Kigali à savoir pas de présence des FDLR à Goma. Proposition en étude serait que les FDLR soient contactées par un groupe de députés congolais ailleurs »⁵⁸⁶.

Alors que la conférence avait déjà commencé, Murwanashyaka informa Mudacumura et Byiringiro, le 11 janvier 2008, que la situation était floue : « Les organisateurs disent ne pas pouvoir nous envoyer une invitation officielle aux FDLR mais plutôt veulent nous inviter d'une façon anonyme sans mention du nom FDLR sur dite invitation et disent que notre délégation aussi ne pourra pas participer aux plénières, ni aux commissions mais gérer en apparté et en discrétion par le bureau de Malu-Malu. » Cela ne s'annonçait pas facile : « Les questions posées relatives prise en charge (sécurité, logement, restauration, transport, etc) de nos gens à Goma n'ont pas encore été répondues avec satisfaction. Comme invitation officielle est seule garantie pour la sécurité de nos gens, avoir décidé que sans invitation officielle pas de déplacement de nos gens vers Goma », communiqua Murwanashyaka⁵⁸⁷.

Finalement, le bureau de Malu-Malu décida d'envoyer une délégation à Nyabiondo au lieu d'inviter les FDLR à Goma. Les fidèles de Murwanashyaka sur le terrain, son directeur de cabinet Mukiza et le

⁵⁸⁵SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 29 décembre 2007

⁵⁸⁶Série SMS de Murwanashyaka au Comtié Directeur, 30 décembre 2007

⁵⁸⁷Série SMS de Murwanashyaka à Mudacumura et Byiringiro, 11 janvier 2008

commandant Bora, élaborèrent un document contenant les propositions suivantes : « 1. Points principaux : évaluation contacts FDLR-RDC et des réunions Rome I et II; dialogue inter-rwandais (forme à préciser); tenue de Rome III; réunion dans un pays neutre, parrains forts (South Africa, Angola, Tanzanie, Mozambique...). 2. Points spécifiques : Questions de l'administration, justice qui posent des problèmes; participation à la vie publique qui est très discriminatoire; garanties de sécurité de la part de la communauté internationale pour le retour des réfugiés, etc, sans doute citer les propos intimidants de Sezibera, Kagame. 3. Recommendations : Unité entre nous, bonnes relations avec population congolaise. Objet de cette rencontre : recueillir les points de vue sur l'application de l'accord de Nairobi. »⁵⁸⁸

La réunion eut lieu le 16 janvier 2008 à Nyabiondo, avec une délégation comprenant, parmi d'autres, Mgr Joseph Gwamuhanya, recteur de l'Université Catholique de Bukavu, le père Matteo Zuppi de la communauté Sant'Egidio, venu de Rome à Goma et en contact direct avec Murwanashyaka, ainsi que Robert Seninga et Kasereka Kataliko, députés provinciaux du Nord-Kivu. La rencontre n'aboutit pas à de résultats concrets.

Par contre, la conférence de Goma prit fin une semaine après, avec la signature par neuf groupes armés d'un « programme national de sécurisation, pacification, stabilisation et reconstruction des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu », accompagné d'un cessez-le-feu immédiat⁵⁸⁹. D'autres groupes rejoignirent aussitôt ce programme, connu sous l'appellation de "Programme Amani" (Paix), ainsi que le gouvernement congolais.

À partir de la conférence de Goma, la menace de frappes militaires fut suspendue au-dessus des FDLR comme une épée de Damocles. Il y avait en 2008 deux processus distincts pour mettre fin à la présence de groupes armés à l'est du Congo : le "processus Amani" de Goma pour les groupes congolais et le "processus Nairobi" pour les FDLR. Sur le plan international, le constat s'imposa que la direction des FDLR était un obstacle au désarmement et non un partenaire potentiel. L'expert Hans Romkema, qui avait rédigé en 2007 un rapport assez remarqué

⁵⁸⁸Série SMS de Bora/Mukiza à Murwanashyaka, 16 janvier 2008

⁵⁸⁹« Acte d'Engagement », Goma, 23 janvier 2008

pour le programme régional de démobilisation MDRP sur la présence des groupes armés étrangers au Kivu et qui avait estimé que les FDLR contrôlaient, directement ou indirectement, 70% du territoire des deux provinces du Kivu, avait aussi conseillé de développer des stratégies distinctes pour contrer les leaders radicaux: les négociations de Rome avaient, selon Romkena, démontré l'inutilité d'attendre le désarmement volontaire collectif des FDLR. Les stratégies en démobilisation devaient plutôt s'adresser directement aux combattants individuels et les libérer du contrôle de leurs chefs.

En 2008, l'Allemagne découvre le problème FDLR par hasard

« C'est là que vous pouvez aider ! » entendit un groupe de parlementaires allemands qui atterrirent à la MONUC à Goma à la mi-avril 2008, vers la fin de leur voyage en République Démocratique du Congo⁵⁹⁰. Les cinq politiciens de différents partis politiques voulaient savoir si la situation au Congo s'était améliorée depuis les élections de 2006, sécurisées par la Bundeswehr allemande. Les représentants des Nations Unies à Goma voulaient plutôt leur parler de Murwanashyaka.

Les leaders FDLR tenaient les combattants et les réfugiés en otage, leur dirent les représentants onusiens, selon le compte-rendu du voyage fait par le parlementaire vert Winfried Nachtwei. Par la peur et la répression, la direction des FDLR basée à l'étranger maintenait le cap chez leurs troupes au Congo. Nachtwei résuma l'analyse onusienne : « Si nous voulons éviter d'autres opérations militaires avec d'autres morts, il faut intensifier la pression sur les leaders. Et le plus important d'entre eux vivrait en Allemagne ».

Les parlementaires allemands furent stupéfaits. Ils ne savaient pas que le président des FDLR vivait en Allemagne, confièrent-ils le soir sur la terrasse en marbre du luxueux hôtel Ihusi de Goma, au bord du lac Kivu au-dessus duquel éclatèrent de violents orages. Au cours d'une discussion avec des connaisseurs congolais du dossier des FDLR, ils se firent expliquer que la milice entretenait des écoles et des hôpitaux et que les FDLR avaient davantage de ressources que l'administration congolaise locale. Murwanashyaka en Allemagne et Mbarushimana en

⁵⁹⁰Cité dans : Winfried Nachtwei, « Reisebericht Kongo 13-20 avril 2008 », aussi pour les citations suivantes

France tentaient de faire comprendre à la base qu'ils jouissaient du soutien de la communauté internationale.

À leur retour en Allemagne, les parlementaires étaient agités. À peine eurent-ils posé leurs valises que le président rwandais Paul Kagame se présenta à Berlin. Sa visite d'État de quatre jours, planifiée depuis longtemps, à partir du 22 avril 2008, avait tout d'un coup l'air chargé d'acuité politique. Lors de la conférence de presse au siège de la chancellerie allemande Angela Merkel le 23 avril, Kagame fut questionné sur Murwanashyaka et les sanctions de l'ONU. « Le gouvernement allemand doit s'occuper de ce problème », répondit-il. « On ne peut d'une part soutenir une résolution et d'autre part ne pas appliquer les mesures de contrôle conséquentes. » Merkel promit de « regarder de très près » ce problème⁵⁹¹.

Les parlementaires allemands ne lâchèrent pas prise. Le 22 avril, avant même que Kagame ne s'exprime à Berlin, le parlementaire de gauche Norman Paech posa au gouvernement une question écrite, demandant « quelles mesures » s'imposaient contre Murwanashyaka en application des résolutions de l'ONU. Gernot Erler, secrétaire d'Etat social-démocrate au ministère des Affaires étrangères, répondit : « Les administrations concernées ont exprimé une interdiction d'activités politiques contre Dr Ignace Murwanashyaka selon le paragraphe 47 de la loi sur le séjour des étrangers. Les sanctions financières et de voyage sont appliquées et restent en vigueur »⁵⁹². Aucun mot cependant pour indiquer que le président des FDLR continuait néanmoins d'occuper son poste de façon active.

Le 7 mai 2008, le sujet fut débattu dans la plénière du parlement allemand, le Bundestag. Le prédécesseur d'Erler, Kerstin Müller des Verts, qui avait elle-même fait le voyage à Goma en 2005, s'enquit des sanctions contre Murwanashyaka. « Les sanctions sont appliquées » fut la réponse-stéréotype d'Erler. Nachtwei, collègue vert de Müller, se demanda pourquoi les représentants de l'ONU à Goma lui avaient dit ne rien savoir à ce propos. « En tout cas, nous avons informé les Nations Unies de la procédure entamée », répondit Erler, offusqué : « ce que les

⁵⁹¹Conférence de presse d'Angela Merkel et Paul Kagame, Berlin, 23 avril 2008

⁵⁹²Réponse écrite du ministre d'État Dr Gernot Erler du 5 mai 2008 à la question écrite du député Dr Norman Paech, Deutscher Bundestag, document 16/9156 du 9 mai 2008

Nations Unies font avec cette information dépasse nos connaissances ». Müller persista en demandant quelle était la politique envers les FDLR en général ? Erler donna son avis selon lequel « sur place, il n'y a personne qui puisse désarmer les FDLR »⁵⁹³. Un aveu de faillite politique.

Mais les temps avaient déjà changé. Le jour précédant l'arrivée de Paul Kagame à Berlin, la police allemande, pour la première fois, arrêta par hasard un génocidaire rwandais présumé résidant en Allemagne, l'ancien bourgmestre Onesphore Rwabukombe. L'exil hutu rwandais commençait à être rattrapé par son passé.

⁵⁹³Compte-rendu officiel des délibérations du Bundestag du 7 mai 2008

Chapitre 18

Callixte Mbarushimana et l'ombre du génocide

Kigali, avril 1994 : « je sais qui tu veux dire »

Vingt-six noms figurent sur la stèle commémorative. Des noms de fonctionnaires de l'ONU au Rwanda qui ont été assassinés durant le génocide de 1994. Une plaque de marbre a été dressée sur le chemin d'entrée au bâtiment des Nations unies à Kigali, à l'abri de clôtures électriques et de hauts murs. Pour des raisons de sécurité, ceux qui ne sont pas des collaborateurs de l'ONU n'ont pas le droit de jeter un regard sur la plaque de marbre et à plus forte raison de prendre une photo. Les fonctionnaires de l'ONU racontent qu'ils passaient devant tous les jours mais savaient peu de choses à propos de son histoire. « Ce lieu commémoratif doit assurer que les Nations Unies n'oublient jamais », déclara le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon le 7 avril 2014, lors du 20^{ème} anniversaire du génocide, en déposant une couronne de fleurs sur la pierre.

Beaucoup de gens savent comment la mission de l'ONU au Rwanda, en 1994, laissa tomber les Tutsis au lieu de les protéger des milices d'assassins. Mais seulement très peu de gens ont la connaissance de la dimension complète de la responsabilité des Nations Unies pour la mort de leurs propres employés rwandais, dont les noms figurent sur la plaque commémorative. Ils furent assassinés avec le concours présumé d'un de leurs collègues : Callixte Mbarushimana, qui devint plus tard un des plus hauts dirigeants des FDLR.

Les FDLR nient volontiers avoir quelque chose à faire avec le génocide de 1994 au Rwanda. Officiellement, elles le condamnent et dévient

toute protection aux auteurs du génocide et proclament qu'ils soutiennent le tribunal. Mais le cas de Callixte Mbarushimana démontre le contraire.

Il existe des dépositions de témoins qui ont vu comment, en 1994, Mbarushimana conduisait un véhicule blanc de l'ONU hors du bâtiment de l'ONU pour une mission sanglante : il voulait tuer ses collègues tutsis. L'un d'entre eux était Michel, un collègue et voisin de Mbarushimana dans le quartier de Nyamirambo, à Kigali. Sa veuve, Christine, fut plus tard assez courageuse pour raconter son histoire⁵⁹⁴.

« Je sais qui tu veux dire par Callixte Mbarushimana », dit-elle, sept ans plus tard, à un enquêteur de l'ONU. « Je le connaissais en tant que voisin, avec qui, moi je n'avais pas grand-chose à faire, mais il n'habitait pas loin de chez moi [...] Je le connaissais aussi à travers l'ONU. Michel travaillait pour l'UNICEF et chaque fois que Michel et moi allions à des réceptions pour les employés de l'ONU, Callixte Mbarushimana se trouvait aussi là ».

Michel avait deux frères dans la guérilla du FPR, dirigée par des Tutsis. « Quand la guerre éclata, nous nous cachâmes chez nous. Nous fûmes plusieurs fois agressés », raconte la veuve. Trois fois, les miliciens se sont laissé envoyer promener. « Mais le 18 avril 1994, ils nous ont agressés de nouveau. J'étais à la maison. J'entendis un coup à la porte et Callixte Mbarushimana entra avec deux personnes derrière lui. Je le vis et peut-être quatre autres hommes. Lorsque je les ai vus, je me suis enfuie et me suis cachée [...] Callixte Mbarushimana portait une chemise militaire et des pantalons normaux. Les autres que j'ai aperçus étaient en uniforme. Callixte Mbarushimana portait une arme, je pense que c'était un fusil, mais je ne suis pas sûre s'il le portait sur l'épaule ou à la main. Je me souviens qu'il portait à cette époque une barbe, mais ce n'était pas une barbe très épaisse. Il portait des lunettes ».

Christine s'enfuit vers un cyprès à proximité. « De là, je pouvais voir à l'intérieur de notre parcelle. J'ai entendu notre domestique crier : 'ils l'ont tué !'. Plus tard dans la nuit, elle m'a raconté ce qui s'était passé. Elle disait qu'ils avaient trouvé Michel et qu'ils avaient tiré dans le salon où se trouvait ma fille de quatre ans. Ils ont tiré trois fois sur lui devant

⁵⁹⁴Citations et récit selon la déposition du témoin devant Tony Greig, août 2001, mise à notre disposition par lui-même

ses yeux. Ensuite, ils ont extrait ma fille de la pièce mais ils ne l'ont pas prise quand ils se sont rendus compte qu'elle n'était encore qu'une enfant. Ils ont dit : 'non, nous ne la tuons pas. Fais-la tuer par quelqu'un d'autre', raconte Christine. « Depuis lors, ma fille est traumatisée. Jusqu'à ce jour, elle ne peut pas voir de film, dans lesquels se battent des soldats, elle craint les soldats. Je lui ai posé des questions sans cesse sur cette journée, mais elle ne dit pas grand-chose et ensuite, elle ne parle que de son père, des balles et du sang ».

Depuis son arbre, elle vit comment le groupe ressortit de la maison. « Je les entendis dire : 'où est cette épouse tutsie, afin qu'on puisse extirper de son ventre l'enfant qu'elle porte?'. Je les vis aller vers une maison qui était habitée par un homme nommé Pascal [...] J'entendis Mbarushimana dire : 'cette maison appartient à Pascal qui est également tutsi!' Pascal sortit avec son épouse. Ils poussèrent la femme sur le côté et tirèrent sur Pascal. Je ne peux pas dire qui lui a tiré dessus. J'entendis quelqu'un dire : 'laisse-nous examiner à quoi ressemble le sexe d'une Tutsie', et ils l'entraînèrent dans la maison. Ils sont restés à peu près vingt minutes à l'intérieur. Je sais que la femme de Pascal est morte aussi ce jour-là. Je me souviens que Mbarushimana a dit en partant : 'On a fait ça bien' ».

Il y a au total treize témoins qui portent chacun de lourdes accusations contre Callixte Mbarushimana. Ils eurent le courage de faire une déclaration devant des enquêteurs du Tribunal international sur le Rwanda. Ce dernier émit un mandat d'arrêt mais il n'entra jamais en vigueur. Quelques années plus tard, Mbarushimana appartenait aux cercles de direction les plus élevés des FDLR.

Le numéro de cas 52874/2004 se trouvait sur la page internet d'Interpol à côté de la photo défraîchie du Rwandais arborant une chemise à col raide, une cravate soigneusement nouée et des lunettes : taille 1,70 mètre, domicile en France, recherché pour « génocide, assassinat, extermination, fondation d'une organisation criminelle ». Il fut arrêté à plusieurs reprises : au Kosovo en 2001, en Allemagne en 2008 et en France en 2010, d'où il fut transféré à la Cour pénale internationale de La Haye. A la fin 2011, il fut remis en liberté. Par la suite, il vécut et vit encore en France sans être inquiété.

Minimisation, dissimulation, complicité : la coresponsabilité des Nations Unies

Durant le génocide de 1994, Mbarushimana travaillait à Kigali pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il était responsable pour la radio et les transmissions. A l'époque, son chef était Gregory Gromo Alex, que tous les collègues appelaient toujours seulement 'Gromo'. Quinze ans plus tard, des sentiments de culpabilité tourmentaient encore cet Américain bourru, quand il se remémorait le génocide. Et il y pensait tous les jours. Il vivait à Kigali en 2009 comme auparavant et s'était marié avec une survivante du génocide. Durant la semaine, il travaillait au Congo à trois heures de route, dans la capitale provinciale Goma, à 100 km à vol d'oiseau du quartier général des FDLR. Il travaillait encore pour l'ONU. Il recherchait les coupables.

Gromo devint en 2009 le chef du programme DDRRR de la MONUC à Goma, responsable de la démobilisation des combattants des FDLR. On put le rencontrer à l'époque, les yeux gris-bleu, tristes, baigné de sueur sur sa table de travail dans un conteneur blanc et climatisé derrière les sacs de sable du quartier général de l'ONU à Goma, sur les rives du Lac Kivu. Son visage était cramoisi, symptôme d'une haute tension. Le téléphone sonnait sans arrêt sur sa table de travail. Quand Gromo s'emportait, tous les membres de l'équipe DDRRR rentraient la tête. « Nous avons besoin d'un hélicoptère, maintenant, tout de suite », crachait-il avant de claquer l'écouteur de l'appareil.

Quand Gromo commença à parler de Mbarushimana, on ne voulait pas en croire ses oreilles, tant l'histoire était horripilante. Il ne la racontait pas souvent, cela ne lui faisait pas du bien, elle le dévorait au sens propre. Gromo souffrait d'un cancer. Il mourut le 22 mai 2013 à l'hôpital. Auparavant, il écrivit ses mémoires. Durant cette période, il reçut des menaces de mauvais augure. Mais Gromo ne se laissa pas intimider. Il voulait transmettre à la postérité l'histoire de Mbarushimana. A cet effet, il nous transmit durant l'été 2010 des extraits de son autobiographie non publiée - un témoignage explosif de la défaillance des Nations Unies⁵⁹⁵.

⁵⁹⁵Mémoires de Gregory Gromo Alex, mises à notre disposition par lui-même

« C'était à la fin avril 1994 quand Callixte Mbarushimana m'adressa spontanément la parole au camp de l'ONU à Kigali et gronda : 'nous allons tous vous exterminer'. Voyant mon regard irrité, il répéta : 'les Inkotanyi – nous allons tous les exterminer'. En faisant abstraction des intentions incroyables qu'ici quelqu'un veuille éliminer quelqu'un d'autre et de plus, exterminer une population entière, les avertissements que j'avais entendus, émanant de nombreux collègues cachés selon qui Mbarushimana projetait un mauvais coup, et qu'il conduisait la recherche de ses collègues de l'ONU pour les exterminer, devenaient crédibles de façon effroyable », raconte Gromo dans ce texte inédit.

Le technicien-radio Mbarushimana transmettait à l'époque les rapports du PNUD au Conseil de sécurité de l'ONU à New York, pour le compte de Gromo. Dix ans plus tard, alors que les Nations Unies menaient une enquête interne sur leur défaillance durant le génocide rwandais, une équipe de l'ONU comprenant deux personnes interrogea Gromo en tant que chef du PNUD à Kigali à l'époque. « Durant l'entretien l'un des deux hommes mentionna en passant que les rapports, que j'écrivis durant le génocide et que j'avais envoyés au quartier général de l'ONU à New York, étaient réexpédiés par deux personnes vers le Rwanda, qui par la suite furent identifiées comme des espions au sein des Nations Unies », écrit encore Gromo.

La découverte de ce fait l'ébranla profondément. « Depuis dix ans, j'avais souffert de la honte de ne pas avoir assez fait pour sauver mes collègues pendant le génocide. A présent, je devais aussi endosser la responsabilité d'avoir fourni aux auteurs des renseignements à propos de certaines personnes individuelles qui devaient être sauvées ou recevoir de l'aide dans leur cachette. L'un était une employée de l'ONU qui cachait quelques enfants des collègues disparus ou tués. Le jour suivant l'envoi de mon rapport d'après lequel nous avions l'occasion de sauver les enfants qui se trouvaient dans le quartier de Kiyovu, avec une escorte armée, j'appris qu'ils avaient été tous massacrés dans la nuit. Ma honte se mua en culpabilité. Je pleure encore toujours en y pensant et je me demande jusqu'à aujourd'hui si ces deux espions ont dû répondre de leur responsabilité ou bien si peut-être même, ils ne travaillent pas encore pour le système », poursuit Gromo.

Gromo est resté seul avec ce sentiment de culpabilité. L'équipe de l'ONU expliqua que l'enregistrement de l'entretien avait été détruit, « afin de protéger des innocents ».

Dans le brouillon de la plainte du TPIR contre Mbarushimana en 2001, la fonctionnaire de l'ONU que Gromo voulait sauver ainsi que ses protégés est désignée par son nom : Florence Ngirumpatse, qui était alors la directrice du personnel du PNUD à Kigali. « A une date inconnue, comprise entre la fin avril et le début mai 1994, Callixte Mbarushimana a tué Florence Ngirumpatse ou a provoqué son assassinat », mentionne le document⁵⁹⁶. De même, selon la même source, Callixte Mbarushimana, est responsable de la mort des onze personnes au total qui étaient protégées par Florence : deux adultes, plusieurs adolescents et deux enfants de huit ans, Fiston Gahima et Ange Ruhemeza.

Gromo était une bête de travail. Quelqu'un qui n'abandonnait jamais, qui voulait toujours aller plus loin, jour et nuit. Il était un rouage de l'Organisation, comme tant de ses collègues de l'époque qui jusqu'à ce jour, travaillent « dans le Système », comme on dit dans les Nations Unies. Car le « système » protégeait Mbarushimana. « On rencontre maintes personnes dans la vie à plusieurs reprises, même quand on ne veut jamais plus les revoir », plaisantait Gromo, sarcastique, durant l'été 2010. Dans ses mémoires, il explique que Mbarushimana s'enfuit à Goma en 1994, comme beaucoup d'autres auteurs du génocide. Ensuite, il fut évacué « avec d'autres collaborateurs rwandais de l'ONU vers Nairobi, où il reçut durant une brève période une aide au déménagement de la part de l'ONU. En octobre 1994, passant par Nairobi lors de mon retour au Rwanda après quatre mois d'absence, je le vis battre le pavé sur le balcon du camp de l'ONU de Gigiri. Quelques collègues avaient peur et craignaient pour leur vie, lorsqu'ils séjournèrent à cet endroit ».

En 1996, Mbarushimana reçut un poste de gestion des ordinateurs de l'ONU en Angola et quelque temps plus tard, Gromo fut transféré également dans ce pays. Le chef du PNUD dans la capitale de l'Angola, Luanda, qui embaucha Mbarushimana était un Rwandais, qui se

⁵⁹⁶TPIR, Accusation contre Callixte Mbarushimana, 2001

trouvait également présent à Kigali en 1994. « Ce ne peut être qu'une coïncidence », ironise Gromo dans ses mémoires.

Mbarushimana était-il un cas isolé ? Le système des Nations Unies hébergeait-il en son sein des génocidaires ? La communauté internationale leur versait-elle même de bons salaires ? Les évacua-t-elle avec ses propres hélicoptères vers des pays sûrs ? Leur a-t-elle accordé l'asile et la protection face à la justice ? Mbarushimana pouvait-il compter au sein du système sur des protecteurs, peut-être même au plus haut niveau ? Toutes ces questions hantaient Gromo en permanence.

Depuis l'Angola, il se tourna vers le conseiller juridique du PNUD à New York. « Alors que ma lettre suivait son circuit dans la hiérarchie de l'ONU, je découvris que je n'étais pas seul avec mes considérations à propos du fait que Mbarushimana travaillait en tant que volontaire au PNUD. Il y avait quelques Rwandais et d'autres personnes en Angola à qui sa présence n'inspirait pas confiance, car ils avaient entendu des histoires sur son compte de la part des collègues qui avaient survécu au génocide de 1994 », explique Gromo. Il écrivit encore une lettre à New York. L'original de la lettre atterrit en Angola, après quoi il reçut des appels de menaces nocturnes. « En définitive, je fus secrètement transféré hors du pays avec ma famille », poursuit l'Américain dont les postes suivants furent à Timor-Leste et en Ethiopie. De son côté, Mbarushimana fut muté au Kosovo.

C'est seulement quand des questions surgirent du dehors des Nations Unies, que les choses se mirent en mouvement. « Les Nations Unies donnent du travail à un criminel de guerre présumé », titra l'hebdomadaire dominical britannique *Sunday Times* le 4 février 2001. L'article fournit à nouveau des détails sur le destin de Florence Ngirumpatse, cette fonctionnaire de l'ONU qui, durant le génocide, avait offert sa protection à des enfants et qui fut assassinée avec eux. Selon l'article, Mbarushimana était « introuvable »⁵⁹⁷.

La justice rwandaise délivra un mandat d'arrêt contre Mbarushimana et le TPIR devint attentif à son cas. Anthony Greig, un Britannique, à l'origine commissaire de la police de Londres et par la suite muté en

⁵⁹⁷Jon Swain, « UN gave job to war crimes suspect », *Sunday Times*, 4 février 2001

Nouvelle Zélande, enquêtait depuis 2000 pour le TPIR au Rwanda. Il prit en charge le cas Mbarushimana. « On m'a dit que ces enquêtes étaient prioritaires et l'on me retira d'autres cas relatifs à des tueries d'une ampleur bien supérieure », se souvient Greig. En quelques mois à peine, il trouva de nombreux témoins⁵⁹⁸.

Au début des massacres le 7 avril 1994, l'ordre de New York tomba à Kigali d'évacuer tous les employés internationaux des Nations Unies et de laisser en arrière les collègues rwandais, même quand ils étaient voués à une mort certaine en tant que Tutsis. Le chef du PNUD, Gromo, dut alors prendre l'avion également. Immédiatement après, Mbarushimana se désigna lui-même chef de la mission du PNUD au Rwanda, raconte Greig: « Après que la guerre a éclaté, il fit paraître une liste de ses collègues de l'ONU qu'il avait dressée pour pouvoir trouver parmi eux les Tutsis et les tuer ». Gromo se souvient également de ces listes imprimées de collaborateurs sur lesquelles les Hutus étaient désignés par des H et les Tutsis par des T⁵⁹⁹. Toujours selon Greig, Mbarushimana avait entraîné des milices hutues dans son quartier à Kigali et les avait envoyées devant les maisons de ses collègues tutsis. « Il était présent sur les lieux de beaucoup d'actions », se souvient Greig, selon des témoignages qu'il a recueillis. Greig trouva vingt-quatre témoins dont treize dirent qu'ils avaient vu Mbarushimana sur les lieux des crimes.

Le Britannique Greig conserve les déclarations des témoins survivants jusqu'à ce jour comme un trésor. Elles constituent pour lui des preuves claires de la responsabilité de Mbarushimana et de la coresponsabilité des Nations Unies. Car Mbarushimana était détenteur d'un laissez-passer de l'ONU, était payé par l'ONU et utilisait les véhicules, le carburant et l'infrastructure de l'ONU.

« C'est un génocidaire », dit Greig. « J'ai interrogé des hommes qui ont tué sur son ordre. Ils ont érigé des barrages routiers, ils ont assassiné et ils ont reçu pour cela des récompenses sous forme de bière, de vaches et d'autres choses et ces hommes l'ont entendu en maintes occasions injurier les Tutsis en les qualifiant de cancrelats qui devaient

⁵⁹⁸Entretien avec Anthony Greig, 2013, aussi pour les citations ultérieures

⁵⁹⁹Entretien avec Gregory Gromo, 2010, aussi pour les citations ultérieures

être exterminés. Dire qu'il n'y a pas de preuves contre lui n'est tout simplement pas vrai », témoigne le commissaire britannique.

Pendant que Greig amassait ces preuves au Rwanda, Mbarushimana travaillait pour la Mission de l'ONU au Kosovo (UNMIK). Son contrat d'un an expira à la fin avril 2001. Son chef lui décerna la mention « bien » pour son travail et recommanda qu'on lui donne une occupation pour une demi-année supplémentaire. Pourtant, à ce moment-là, le mandat d'arrêt rwandais le visant arriva à New York, au siège des Nations Unies. Le 27 mars, ce mandat d'arrêt atterrit sur le bureau du supérieur de Mbarushimana au Kosovo. Mais Mbarushimana ne jouissait-il pas d'une immunité en tant qu'employé de l'ONU ? L'UNMIK délégua cette question délicate à New York. Le secrétaire général de l'ONU lui-même se prononça pour la levée de l'immunité du Rwandais. Quoique tardivement, à ce moment-là, le cas Mbarushimana était donc parvenu assez haut dans les instances onusiennes⁶⁰⁰.

Mbarushimana fut arrêté le 11 avril 2001 par les autorités kosovares. Un jour plus tard, il comparut devant une juge du tribunal du district de Gnjilane, où se trouvait le quartier général de l'ONU. Il fut maintenu en détention. Quatre jours avant l'expiration de son contrat, l'UNMIK écrivit à Mbarushimana : « le secrétaire général adjoint de la division du personnel a décidé qu'il [...] n'est pas dans l'intérêt de l'Organisation de continuer à vous employer après l'expiration de votre statut d'employé à la date du 30 avril ».

Mbarushimana perdit son emploi et son laissez-passer des Nations Unies, son immunité fut levée, tandis que son pays de naissance avait émis un mandat d'arrêt contre lui. Mais l'enquêteur du TPIR à Kigali, Greig, n'avait pas encore terminé son rapport. Et dans le Kosovo déchiré par la guerre la justice avait d'autres problèmes à régler. Une course contre la montre commença alors. « Je fis pression sur le TPIR pour qu'il délivre le mandat d'arrêt et me laisse me rendre au Kosovo pour aller le chercher là-bas », se souvient Greig. Mais il ne fut pas donné suite à ses pressions. Au Kosovo, le cas atterrit devant la plus haute juridiction. Celle-ci le relaxa au bout de soixante-dix jours de détention

⁶⁰⁰Récit selon : Jugement du tribunal administratif des Nations Unies, AT/DEC(1192, Genève, 30 septembre 2004

préventive pour besoins d'enquête le 19 juin 2001. Mbarushimana était de nouveau libre.

Une semaine après sa libération, Mbarushimana pria l'UNMIK de lui rendre son emploi. Il lui fut répondu : « Comme vous êtes accusé dans votre pays natal de génocide et de crime contre l'humanité, il ne serait pas dans l'intérêt des Nations Unies de vous employer à nouveau tant que cette affaire n'est pas éclaircie, soit parce que le tribunal rwandais abandonne l'accusation soit parce que le gouvernement rwandais se désiste dans l'affaire qui vous concerne. Si cela se produit, nous réfléchirons à notre décision ».

Mbarushimana voyagea en France et y obtint l'asile politique. Greig retrouva sa piste. « Il vivait dans un grand immeuble de Toulouse. Nous avons essayé à plusieurs reprises de le rencontrer chez lui. J'ai laissé ma carte de visite sous la porte. Alors, il nous appela et nous signifia clairement qu'il ne voulait pas nous parler. Personnellement, je n'ai jamais vu Callixte », confie l'enquêteur britannique. Pourtant Greig espérait toujours obtenir un mandat d'arrêt du TPIR. A la fin, il obtint l'occasion de soumettre le dossier à la procureure en chef, Carla del Ponte, lors du passage de cette dernière à Kigali, le 11 septembre 2001.

Greig se souvient : « Tous les enquêteurs doivent préparer des résumés de leurs affaires et en faire rapport. C'était pour moi une occasion magnifique. Je devais la rencontrer en fin de matinée ou juste après midi. Alors que j'attendais avec un petit groupe de fonctionnaires plus anciens du TPIR, un ami passa devant nous. Il avait l'oreille collée à une radio. Il nous regarda effrayé et nous raconta qu'il y avait des reportages selon lesquels un avion s'était écrasé contre les tours jumelles à New York. Après un moment, je suis allé en haut, pour voir del Ponte dans la petite salle de conférences que nous avions à cet endroit. Le président du TPIR, le procureur en chef du TPIR et quelques autres personnes étaient là ainsi que son garde du corps permanent. Je ne pense pas qu'ils étaient déjà au courant des attentats [...] Je me souviens que nous étions tous globalement d'accord sur le fait qu'un mandat d'arrêt devait être émis. Je passais au maximum dix minutes dans la pièce ». L'ébauche du mandat d'arrêt faisait des reproches complets y compris même celui que Mbarushimana avait lui-même fusillé des personnes.

Greig ne suivit plus toutefois l'affaire Mbarushimana. Son épouse devint gravement malade. D'abord, il apprit quatre ans plus tard que Carla del Ponte n'avait jamais signé le mandat d'arrêt. Pourquoi ? « Je sais seulement qu'un procureur désigné par la suite avait examiné l'affaire et expliqué qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes », dit Greig. « Mais ce n'était pas le cas - il y avait sans aucun doute assez de preuves », commente l'enquêteur britannique. Déjà à cette époque, suppose Greig, le TPIR était exhorté à ne poursuivre que les génocidaires les plus importants. Mbarushimana n'occupait tout simplement pas un rang assez élevé. Une année exactement après la conversation avec Greig, le 11 septembre 2002, del Ponte mit fin officiellement à la procédure contre Mbarushimana. Le dossier fut transmis en 2005 à la justice rwandaise.

Mbarushimana avait gagné. Mais il n'en resta pas là. Il sollicita auprès des Nations Unies son salaire encore en souffrance pour le mois d'avril 2001, une réintégration à caractère rétroactif à partir de mai 2001 ainsi que le versement de trois ans de salaires à titre de dommages et intérêts. Un organe de l'ONU à New York lui donna raison dans cette affaire et ordonna le versement de six mois de traitement à titre de dédommagement. Le secrétaire général de l'ONU interjeta appel. Sur ce, le Rwandais attaqua en mars 2003 les Nations Unies devant le tribunal administratif de l'ONU à Genève. Son avocat était le Français François Roux, qui avait acquis déjà une expérience en tant que défenseur d'accusés de génocide ayant obtenu des succès devant les tribunaux pour le Rwanda et pour le Cambodge.

Roux remporta l'affaire en 2004 pour Mbarushimana. Les Nations Unies avaient « provoqué de sévères dommages » à l'accusé, selon le verdict prononcé par le juge de l'ONU ; elles devaient verser au génocidaire présumé non seulement le traitement en souffrance mais aussi douze mois au total de traitement net à titre de dédommagement pour les 70 jours de détention au Kosovo. Soit 45 000 dollars US en tout. Au moment où cette somme était attribuée, Mbarushimana fut désigné commissaire aux finances des FDLR. Par la suite, il gravit de nouveaux échelons dans la hiérarchie, devenant en 2005 secrétaire exécutif adjoint et secrétaire exécutif en 2007. Depuis Paris, il pilotait la politique des FDLR avec Murwanashyaka et Musoni en Allemagne.

Quelques personnes au sein des Nations Unies trouvaient cette situation scandaleuse. Une enquête interne fut impulsée et une équipe

de l'ONU interrogea des témoins de l'époque. Leur rapport confidentiel, soumis en novembre 2004, parvint à des conclusions bouleversantes: « L'organisation n'a pas seulement échoué à mener à bien le cas Mbarushimana, mais aussi pendant la situation d'urgence, elle a échoué à procurer un minimum de protection à ses employés locaux. Jusqu'à présent, l'assassinat d'un grand nombre d'employés n'a pas encore fait l'objet d'une enquête convenable »⁶⁰¹.

Les Nations Unies, indique encore le rapport, n'ont pas vérifié une seule fois le reproche selon lequel Mbarushimana aurait mis à la disposition des milices de criminels des biens de l'ONU durant le génocide. Au contraire, un chauffeur de l'ONU qui avait transporté des collègues menacés pour les mettre en sécurité et qui fut arrêté par la suite, fut abandonné à son sort. « Selon un témoin, dont l'équipe était convaincue de la crédibilité, Callixte Mbarushimana était avant 1994 membre d'un groupe de quatre Hutus extrémistes au sein du système des Nations Unies et il n'était pas le pire. Les trois autres plongèrent facilement dans la clandestinité après le génocide et leur lieu de séjour actuel n'est pas connu », poursuit le rapport. « L'équipe pense que Callixte Mbarushimana a profité d'un réseau de soutien ». Il est dans l'intérêt des Nations Unies de faire la lumière sur le cas Mbarushimana : devant le TPIR, en France ou ailleurs, estime le rapport confidentiel.

Mais ce rapport est également resté sans suite. Ceux au sein de l'appareil des Nations Unies qui ne voulaient pas classer le dossier demeurèrent des combattants isolés. A côté de Gromo, il y avait par exemple Charles Petrie, directeur adjoint des opérations humanitaires au Rwanda. Le Britannique travailla plus tard au Congo pour l'ONU et suivit de près l'essor des FDLR. « Callixte Mbarushimana ne se serait vraisemblablement pas trouvé dans la situation de diriger les FDLR pour causer des souffrances inimaginables en Afrique centrale, si les Nations Unies avaient examiné les accusations contre lui après qu'elles soient connues en 1996 », conclut un bilan rédigé par Charles Petrie, après sa démission définitive des Nations Unies⁶⁰².

⁶⁰¹« Review of the handling of Mr Callixte Mbarushimana's alleged complicity in the Genocide in Rwanda 1994 », rapport confidentiel, New York, 12 novembre 2004, aussi pour les citations suivantes

⁶⁰²Charles Petrie, « Contributing to the Demise of Absolutes », papier de travail, 2011

A travers Gromo, Petrie était devenu attentif à l'affaire. Il écrivit des lettres au Conseil de sécurité, au Bureau des Affaires juridiques de l'ONU, à l'État-major. Il parla personnellement avec des collègues. Il décrit la réaction en ces termes : « L'ONU considère Mbarushimana comme un cas isolé qui n'aurait jamais dû arriver. Il serait plus pénible de le déterrer que de le laisser tranquille et cela ne changerait rien de toutes façons, me dirent les responsables de l'ONU »⁶⁰³.

Petrie démissionna des Nations Unies en 2010. Sa lettre de démission, adressée au secrétaire général de l'ONU Ban-Ki Moon, faisait référence à Mbarushimana en ces mots : « Je pense que le fait d'être indépendant va m'aider à appuyer l'ONU dans l'affaire Mbarushimana [...] À partir de là, je propose d'évaluer l'Organisation de façon critique [...] L'incapacité de l'Organisation à savoir s'y prendre dans l'affaire Mbarushimana n'est pas un cas isolé ».

Petrie connaît le Système : l'attribution d'emplois selon le principe du népotisme. Cela démontre la manière dont Mbarushimana obtint son poste en Angola grâce à un Rwandais de sa connaissance. Selon Petrie, cela démontre que les Nations Unies ne prennent aucune mesure contre de telles pratiques : « Ainsi, permet-on au cancer de s'étendre au sein de l'Organisation. C'est comme si les termites dévoraient la substance jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien. Maintenant, honnêtement, combien de gens croient encore vraiment en l'ONU aujourd'hui ? » demande le Britannique⁶⁰⁴.

Gromo concéda plus tard qu'il s'en voulait souvent à lui-même. Toutefois, il décida de lutter au sein des structures de l'ONU. Tant d'années après sa première rencontre avec Mbarushimana à Kigali, Gromo demeurait convaincu comme auparavant que « la croyance radicale et haineuse de Mbarushimana en l'idéologie du Hutu Power continue d'agir et coûte encore toujours des vies humaines chaque jour dans l'est du Congo ».

Pour l'équipe de démobilisation DDRRR de Gromo à Goma, Mbarushimana passait pour l'idéologue en chef secret des FDLR. « Il est le pire de tous », estimaient unanimement les experts des FDLR - quelqu'un dont le curriculum vitae contenait la preuve que l'influence

⁶⁰³Entretien avec Charles Petrie, novembre 2013

⁶⁰⁴Lettre de résiliation de Charles Petrie, mise à notre disposition par lui-même

du mouvement du Hutu Power demeurait partout dans le monde, et même à l'intérieur du Système des Nations Unies. « Aussi longtemps que Callixte n'est pas déclaré coupable par un tribunal de ce monde, on ne peut pas établir la culpabilité des FDLR », expliqua dans un entretien un ancien commandant de haut rang des FDLR⁶⁰⁵. C'était un ancien condisciple de Mbarushimana à la Faculté des techniques de l'information et des techniques de radio à Kigali dans les années 1980 et il confirma que Mbarushimana était, en tant que secrétaire exécutif des FDLR, le dirigeant politique le plus important à côté du président Murwanashyaka et avant tout le directeur idéologique.

Selon le paragraphe 28 du règlement des FDLR, le secrétaire exécutif était une sorte d'administrateur délégué. « Le Secrétaire Exécutif est chargé de la coordination des activités et de la synthèse des travaux des Commissaires exécutifs », indique la description de ses compétences⁶⁰⁶. En outre, il pilote la politique de nomination de cadres: il fait des propositions au Comité Directeur et il s'occupe de leur remplacement. Au cas où le président des FDLR était empêché ou devait être prudent pour des questions d'intérêt juridique, Mbarushimana assumait ses tâches, rédigeait les communiqués de presse ou téléphonait aux militaires dans la forêt. Simultanément, l'entourait au sein des FDLR l'aura d'un « Monsieur Insaisissable » comme s'il bénéficiait de protecteurs partout dans le monde. Comme il avait survécu sans préjudice à tous les reproches et qu'il prêchait lui-même à travers le monde que les combattants des forêts n'avaient commis aucun crime, il était la preuve vivante qu'il y avait constamment des voies et moyens de s'en sortir indemne.

Mbarushimana donna une interview en 2007 à l'auteure d'un film documentaire, dans laquelle il contesta tous les reproches qui lui avaient été faits. Le secrétaire exécutif des FDLR est assis en manteau d'hiver, arborant en dessous un costume et une cravate, à une terrasse de café en France. « Tout ça n'est pas vrai », assure-t-il. Puis il flâne dans la zone piétonnière. « Je n'ai jamais rien fait. Je n'ai jamais été impliqué dans des crimes au Rwanda », dit-il, fixant la caméra du regard, les traits rigides comme ceux d'un masque⁶⁰⁷.

⁶⁰⁵Entretien à Kigali, 2009

⁶⁰⁶Règlement d'Ordre Intérieur des FDLR, §28

⁶⁰⁷« A Question Of Murder », film documentaire

Arrêté en Allemagne - et remis en liberté

L'arrestation du secrétaire exécutif des FDLR en Allemagne se fit par hasard. Le 7 juillet 2008, Callixte Mbarushimana voulait voyager de Paris à Saint-Petersbourg en Russie, avec une correspondance à Francfort/Main. Quand les officiels de la police des frontières allemande scannèrent son passeport en zone de transit, l'avis de recherche d'Interpol clignota. Le Rwandais fut éconduit et mis en détention en vue d'extradition dans la prison de Weiterstadt, proche de l'aéroport de Francfort.

Chez les FDLR, c'était la consternation. Murwanashyaka écrivit au Comité Directeur complet, ce qu'il ne faisait que lors d'occasions spéciales. « Message à tous les membres du CD », leur annonça-t-il dans la série de textos signé "Presidief" - mot courant pour le président chez les FDLR. « Je vous informe que notre SE Mbarushimana Callixte a été arrêté à Francfort en transit pour une mission de notre organisation. Il a été présenté devant le juge ce 8 qui lui a dit qu'il y a un mandat d'arrêt du régime de Kigali l'accusant de crime de génocide. Il reste en prison attendant l'arrivée de l'acte d'accusation et c'est par après que les juges décideront s'il doit être jugé ou pas. Je vous rappelle que Callixte avait aussi été arrêté au Kosovo sur mandat d'arrêt de Kigali et que les tribunaux avaient trouvé que les accusations de Kigali n'avaient aucun fondement. Même le TPIR avait en 2001 trouvé que l'acte d'accusation de Mbarushimana présenté par Kigali était vide. Je reste convaincu que même cette fois notre SE va gagner le procès s'il devait y en avoir un. Ensemble nous vaincrons. Presidief. »⁶⁰⁸

Le message confirme que Mbarushimana était en voyage en Russie pour le compte des FDLR. Quelques semaines auparavant, le président Murwanashyaka avait informé son chef militaire Mudacumura : « Nous voulons envoyer une délégation pour rencontrer la haute direction du pays EUREST(*Europe de l'Est*) dont le nom commence avec R (...) La rencontre aura lieu début juillet. Je vais envoyer une délégation de gens des pays ici en Europe. »⁶⁰⁹

Chez les enquêteurs qui travaillaient sur le génocide au Rwanda, la nouvelle de l'arrestation se répandit comme un feu de brousse. « Je

⁶⁰⁸Série SMS de Murwanashyaka au Comtié Directeur, 8 juillet 2008

⁶⁰⁹SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 10 juin 2008

voulais qu'il soit extradé, je savais que c'était notre chance, il nous fallait agir vite », expliqua plus tard le procureur général du Rwanda, Martin Ngoga⁶¹⁰. Le mandat d'arrêt rwandais existant n'était pas forcément conforme aux normes allemandes. Il ne comprenait qu'une page et demie : quelques noms de témoins et de complices, une liste de points d'accusation comme la participation au génocide et la direction d'une organisation criminelle. Suivait une liste de charges précises correspondant aux investigations de Tony Greig pour le TPIR, et une liste de meurtres. « Il envoya les milices interahamwe à plusieurs lieux où résidaient des employés tutsis de l'ONU et donc participa à leur meurtre », était-il écrit. L'acte désignait comme complice l'employé rwandais de l'ONU, Ntegeye, qui plus tard allait donner un emploi à Mbarushimana en Angola.

Le procureur général Ngoga envoya ce document à l'ambassade allemande à Kigali. Mais cela ne suffisait pas. Il fallut rédiger rapidement une version en allemand avant l'expiration de la durée maximale de détention en vue de l'extradition de Mbarushimana en Allemagne. La traduction à la va-vite, que Ngoga envoya en Allemagne en septembre, coûta 5000 euros. Pour le système judiciaire du Rwanda, c'était beaucoup.

Début novembre 2008, les Allemands mirent toutefois en liberté le génocidaire présumé et recherché internationalement. La motivation de la décision explique : « La détention en vue de l'extradition de Mbarushimana fut demandée le 10 juillet 2008 par le tribunal régional de Francfort sur la base d'un mandat d'arrêt rwandais pour génocide. Il n'existait pas à ce moment précis de doutes quant à la validité de cette détention. Le mandat relatif à la détention en vue d'extradition a été levé le 6 novembre 2008, après que la chambre d'appel du Tribunal Pénal International pour le Rwanda avait constaté dans une autre affaire, le 8 octobre 2008, qu'une procédure équitable devant les cours rwandais ne pouvait pas être garanti à ce moment »⁶¹¹.

Encore une fois, Mbarushimana s'en tirait impunément. Murwanashyaka célébra la décision à Mannheim dès le 4 novembre, après le rejet de la demande d'extradition survenu la veille, en ces mots:

⁶¹⁰Entretien avec Martin Ngoga à Kigali, décembre 2009

⁶¹¹Communication du bureau du président du Tribunal Régional de Francfort, 24 octobre 2013

« Les FDLR saluent cette décision de justice qui réaffirme l'innocence de M. Mbarushimana des crimes dont il est accusé et espèrent que le régime de Kigali et ses alliés dans la persécution du peuple rwandais en tireront des leçons ». ⁶¹² Des félicitations parvenant des commandants FDLR au Congo étaient déjà arrivées le 3 novembre. Mudacumura écrivit : « Merci à Dieu. Nous remercierons Dieu pour toujours. Que nos ennemis restent mécontents ! » ⁶¹³ Bora enchaîna : « Dieu soit loué! L'Éternel combattra pour nous et nous garderons le silence ! Félicitations à Callixte pour sa résistance ! Sa libération est un espoir pour nous » ⁶¹⁴.

D'autres génocidaires en détention en Allemagne

Callixte Mbarushimana n'était pas le premier génocidaire rwandais présumé à se retrouver derrière les barreaux en Allemagne, mais le troisième. Le premier à être arrêté, en 2007, fut Augustin Ngirabatware, ancien ministre du plan rwandais recherché par le TPIR et l'un des fondateurs de l'ancêtre des FDLR, le CCR, qui vit le jour à Kinshasa en 1998. Le tribunal de l'ONU délivra son acte d'accusation contre lui en 1999 et émit un mandat d'arrêt international en 2001. Le 17 septembre 2007, il fut arrêté à Francfort. Ses avocats saisirent la Cour constitutionnelle allemande pour empêcher son transfert au tribunal d'Arusha ; la cour allemande se déclara incompétente le 11 août 2008. Le 8 octobre 2008, le Rwandais fut amené en avion en Tanzanie et deux jours plus tard, il comparut pour la première fois devant le TPIR qui devait le condamner pour génocide le 20 décembre 2012; sa peine de 35 ans fut ensuite réduite à 30 ans par la Chambre d'Appel.

Des sources allemandes confirment que lors de l'arrestation de Ngirabatware, la police manqua de peu d'arrêter l'oncle de son épouse: Félicien Kabuga, fondateur et présumé principal financier de la radio de la haine RTLM (Radio Télévision Libre des Mille Collines). Selon ces informations, Kabuga se serait rendu en Allemagne sous un nom d'emprunt pour soins médicaux et séjourna chez son gendre à Francfort. Il est possible qu'il se trouvait même dans l'appartement de Ngirabatware quand la police y sonna pour emmener ce dernier.

⁶¹²FDLR, Communiqué de presse, 4 novembre 2008

⁶¹³SMS de Mudacumura à Murwanashyaka, 3 novembre 2008

⁶¹⁴SMS de Bora à Murwanashyaka, 3 novembre 2008

Le deuxième Rwandais arrêté fut Onesphore Rwabukombe, ancien bourgmestre rwandais résidant en Allemagne comme réfugié politique. Il fut arrêté le jour même de l'arrivée du président Paul Kagame à Berlin, le 23 avril 2008, alors qu'il tentait de retirer son permis de séjour auprès des services de l'immigration à Gelnhausen près de Francfort. Un mandat d'arrêt international avait été émis à son encontre par le Rwanda en 2007.

Les accusations de génocide contre Rwabukombe furent examinées entre 2011 et 2015 par le Tribunal Régional de Francfort ainsi que par la Cour Fédérale de Justice. Selon l'accusation, le 11 avril 1994 des miliciens équipés de fusils et de machettes ont massacré au moins 1500 Tutsis à l'intérieur de l'église de Kiziguro dans la préfecture de Byumba, au nord-est du Rwanda. Onesphore Rwabukombe, bourgmestre de la commune Muvumba réfugié à Kiziguro, aurait ordonné ce massacre et d'autres carnages, selon le mandat d'arrêt.

Jusqu'à son arrestation, Rwabukombe vécut dans un petit appartement loué à Erlensee, près de Francfort. Ingénieur des ponts et chaussées, il avait étudié à Troyes dans les années 1980. Il était rentré au Rwanda en 1985 et devint bourgmestre - un poste qui à l'époque était ouvert seulement aux militants du parti unique MRND et dont les titulaires étaient nommés par le président de la république. Après le génocide, il fuit avec sa famille d'abord en Tanzanie, puis à travers le Congo jusqu'à Brazzaville et parvint en 2002 en Allemagne où il obtint l'asile politique. Depuis 2007, son nom figure sur la liste de recherche d'Interpol. Le parquet fédéral d'Allemagne ouvrit une enquête contre lui en mars 2008. C'est ainsi qu'il fut placé en détention.

Mais Rwabukombe, lui aussi, fut remis en liberté, en même temps que Mbarushimana. Le motif de sa mise en liberté était le même, émanant du même tribunal : l'extradition au Rwanda était hors de question. « Un mandat d'arrêt contre Rwabukombe, en vue de son extradition fut émis par le Tribunal Régional le 25 mars 2008 et levé le 6 novembre 2008 », expliqua plus tard le Tribunal Régional de Francfort⁶¹⁵.

Selon un proche, Mbarushimana et Rwabukombe quittèrent la prison ensemble. Ils se connaissaient « assez bien », nous avoua plus tard

⁶¹⁵Communication du bureau du président du Tribunal Régional de Francfort, 24 octobre 2013

Rwabukombe. Ils avaient échangé des adresses d'avocats, nous confia l'intéressé⁶¹⁶. Le président des FDLR, Murwanashyaka, fut aussi sollicité pour venir en aide à Rwabukombe. L'intermédiaire fut Eric Bahemba, successeur de Murwanashyaka en tant que président de la section allemande du parti hutu en exil, RDR. Peu après sa remise en liberté en novembre 2008, Rwabukombe fut élu comme adjoint de Bahemba en tant que président de la section allemande du RDR. Mais il refusa le poste.

De Kigali à Karlsruhe, Murwanashyaka dans le collimateur de la justice

Rencontré dans son bureau à Kigali quelques jours après la mise en liberté de Mbarushimana et Rwabukombe par la justice allemande, le procureur général rwandais Martin Ngoga était incrédule. « Les tireurs des ficelles du génocide courent toujours librement », s'indigna-t-il⁶¹⁷.

Quatre-vingt-treize noms figuraient sur la liste des principaux génocidaires présumés que le procureur général avait dressée en 2008. L'un d'eux était Mbarushimana. Avec un mouvement des mains dédaigneux, Ngoga fit claquer la liste sur la table de conférence lustrée et brillante de son bureau spacieux à l'étage supérieur du parquet de Kigali. Des poches sombres encerclaient ses yeux normalement alertes. « C'est effrayant, c'est tout », murmura Ngoga en se frottant les tempes comme s'il souffrait d'un mal de tête, et il souligna : « Quand ça arrive en Allemagne, avec le passé de l'holocauste, c'est particulièrement effrayant ». Il raconta en avoir parlé avec l'ambassadeur allemand à Kigali. « Il m'a dit que le parquet fédéral allemand est très occupé. Mais je me demande combien de cas de génocide y a-t-il ? » poursuivit le procureur général qui se sentait coincé : « Comment puis-je l'attraper à Paris ou à Francfort si mes demandes d'extradition sont refusées ? Alors, nous devons voir nous-mêmes comment les attraper », conclut-il.

Le procureur général se leva. Dans le couloir, derrière la porte tapissée de cuir de son bureau, une perceuse électrique se mit à vrombir. Le bâtiment délabré de trois étages était en cours de rénovation, dans les couloirs étroits s'empilaient des cartons pleins de classeurs lourds.

⁶¹⁶Entretien à Erlensee, août 2009

⁶¹⁷Récit et citations : Entretien avec Martin Ngoga à Kigali, 12 décembre 2008

Ngoga se hâta de les parcourir. À l'étage en dessous il poussa la porte d'un bureau sur laquelle figurait un panneau : "*Cellule de Traque des Génocidaires*". Le bureau n'était pas beaucoup plus grand qu'une cellule de la prison-modèle pour génocidaires dont le Rwanda venait d'achever la construction, grâce à un financement des Pays-Bas, pour offrir des conditions de détention selon les normes européennes dans un pays toujours très pauvre.

Dans le bureau, trois tables entrelacées occupaient presque tout l'espace. Autour des ordinateurs s'entassaient des documents. Trois jeunes procureurs zélés fouillaient la documentation des tribunaux Gacaca qui au cours des années précédentes avaient confronté des centaines de milliers d'accusés et de rescapés du génocide et avaient fait surgir beaucoup de renseignements nouveaux. Ils cherchaient du matériel concernant les quatre-vingt-treize noms de la liste de Ngoga. Des classeurs arboraient des noms familiers : Murwanashyaka. Mudacumura. Mbarushimana. Le classeur gris-noir de ce dernier occupait la première place tout en haut. De plus en plus d'indications sur cet ancien employé de l'ONU avaient émergé lors des procès Gacaca.

Quand Mbarushimana fut mis en détention en Allemagne en juillet 2008, le Rwanda avait demandé qu'on agisse également contre Murwanashyaka. Le 16 juillet 2008, le directeur de la cellule de traque des génocidaires au Rwanda amena personnellement à l'ambassade d'Allemagne à Kigali un mandat d'arrêt de vingt-huit pages contre le président des FDLR. Il avait été signé deux jours auparavant. Sur la page de garde du document, figurait l'adresse de Murwanashyaka à Mannheim. Dans le document, le président des FDLR était décrit comme le dirigeant d'une organisation terroriste, successeur direct de l'ancienne armée rwandaise, les FAR et des Interahamwe. Meurtre et conspiration, appartenance à une bande de génocidaires, terrorisme, crimes de guerre, meurtre, recrutement d'enfants-soldats et responsabilité pénale en tant que dirigeant - telles étaient les accusations rwandaises contre Murwanashyaka. Selon le document, il était aussi responsable des massacres perpétrés au Rwanda par le prédécesseur des FDLR, l'ALIR, entre 1995 et 1999, décrits comme des « meurtres de motivation politico-ethniques dirigés contre les Tutsis ». Murwanashyaka était décrit comme le dirigeant d'une « unité politico-militaire génocidaire basée en République Démocratique du Congo d'où elle essaie de renverser le gouvernement démocratiquement élu du Rwanda ». Dans son mot de conclusion, à la fin du document, Ngoga

exprimait son étonnement : « Il est surprenant que cet homme se promène librement », avait-il écrit⁶¹⁸.

En vertu du mandat d'arrêt rwandais, Murwanashyaka se trouvait sur la liste mondiale de recherche d'Interpol. Mais l'Allemagne ne l'inquiétait pas - parce que la police fédérale allemande n'avait pas inclus son nom dans sa banque de données, suite à une décision du Bureau fédéral de justice. Une extradition, par contre, était éventuellement permise, selon ce bureau. Par conséquent, le 8 octobre 2008, le parquet fédéral demanda un mandat d'arrêt aux fins d'extradition contre Murwanashyaka - deux ans et demi après que le président des FDLR avait déjà été détenu pour cette même raison en Allemagne et libéré.

Pour la justice allemande, le dilemme en cette fin d'année 2008 était énorme. Les poursuites pour violations du droit pénal international ne sont pas une routine en Allemagne. Il y avait eu plusieurs procès liés au conflit yougoslave dans les années 1990, mais rien depuis lors. La loi allemande régissant le droit pénal international (Völkerstrafgesetzbuch), en vigueur depuis 2002, sommeillait dans les tiroirs. Mais d'un coup les enquêteurs du département S4 du parquet fédéral, créé à cet effet et encore en phase de construction, se trouvaient chargés de plusieurs cas africains.

Vu des bureaux modernes du parquet fédéral dans son bâtiment monstre et hautement sécurisé de Karlsruhe, au sud-ouest de l'Allemagne, le Rwanda semblait à cette époque une autre planète. On y associait des horreurs : des tas de morts, des charniers, des flots de réfugiés, le choléra. Bien que cette situation de délabrement soit dépassée depuis longtemps, les enquêteurs allemands n'imaginaient pas qu'au même moment le parquet de Kigali était en train d'installer le wifi et de planifier des archives digitalisées.

Pourtant, les Allemands prirent contact avec Martin Ngoga et se montrèrent « agréablement surpris », comme le confia plus tard un des procureurs allemands. Le Rwanda avait demandé l'extradition de Murwanashyaka alors que celui-ci était en train d'intenter un procès à l'Allemagne pour l'avoir déchu de son statut de réfugié politique. Le

⁶¹⁸Mandat d'arrêt du Procureur Général du Rwanda RPGR/005/06/KGL/NM, Kigali, 14 juillet 2008

Bureau fédéral de justice avait déclaré qu'« en ce moment, il n'y a pas d'objections sérieuses » contre une extradition⁶¹⁹. Dans le cadre de la procédure de déchéance d'asile contre Murwanashyaka, le Tribunal administratif de Bavière - compétent pour cette affaire parce que le Bureau fédéral d'asile politique se trouve en Bavière - soumit une demande au Ministère des Affaires étrangères à Berlin, le 27 octobre 2008, afin de savoir « si des incidents concrets peuvent être nommés qui montrent que les FDLR sont bien responsables des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et/ou des violations des buts et principes des Nations Unies dont elles sont accusées »⁶²⁰.

Justement au cours de cette période, lors d'une émission télévisée, le 3 novembre 2008, Murwanashyaka se vanta devant l'équipe du programme d'investigation "Fakt" de la télévision publique allemande, de savoir « très exactement » ce qui se passait au sein des FDLR. Selon le tribunal de Stuttgart, cette interview fut la goutte qui fit déborder le vase. Le parquet fédéral reprit ses enquêtes contre Murwanashyaka en vertu du code pénal international. En même temps, le Tribunal Régional de Francfort rejeta les demandes rwandaises d'extradition de Mbarushimana et de Rwabukombe et remit les deux génocidaires présumés en liberté. En se référant à cette décision, le 8 décembre 2008, le Tribunal régional de Karlsruhe refusa également d'extrader le président des FDLR, Murwanashyaka.

Toutes les velléités du Rwanda de traduire des citoyens rwandais établis en Allemagne devant la justice rwandaise avaient échoué. Dorénavant, c'était la justice allemande qui se voyait contrainte de se saisir des crimes des FDLR au Congo et du génocide au Rwanda. Le même 8 décembre 2008, le ministère fédéral de justice à Berlin délivra au parquet fédéral à Karlsruhe une « autorisation de poursuite » contre la direction des FDLR en Allemagne.

⁶¹⁹Cité dans : Décision 1 AK 68/98 du Tribunal Régional de Karlsruhe, 8 décembre 2008

⁶²⁰Cité dans : Décision 1 AK 68/98 du Tribunal Régional de Karlsruhe, 8 décembre 2008

Chapitre 19

Umoja Wetu : La guerre contre les FDLR

Surveillance policière en Allemagne : L'enquête judiciaire en marche

« Le matin, j'ouvrais mon ordinateur et je regardais ce qui était tombé pendant la nuit », témoigne la jeune agente du bureau criminel de la Police fédérale allemande (BKA), devant le tribunal de Stuttgart, relatant son travail de surveillance du président des FDLR⁶²¹. À partir du 8 décembre 2008, elle était chargée de l'analyse des données de surveillance des télécommunications d'Ignace Murwanashyaka, épaulée par cinq interprètes rwandais ; plus tard, la communication de Straton Musoni fut ajoutée à leur tâche. Les sociétés allemandes de télécommunication transmettaient les données directement sur un serveur sécurisé de la police ; s'il n'était pas possible de trouver une connection sécurisée, ils les envoyaient sur CD au bureau des crimes de guerre et de génocide de la police fédérale, situé dans la petite ville de Mettenheim. « Comme après un certain temps j'ai pu identifier quelques numéros de téléphones, j'ai sélectionné, pour gagner du temps, les numéros que je connaissais déjà comme pertinents », explique l'employée du BKA, décrivant son travail.

Plus de 80.000 e-mails, appels téléphoniques et messages SMS furent interceptés. Murwanashyaka a communiqué plus de 9.000 fois sur son numéro local de la zone O2. « J'ai écouté ou lu chaque communication », souligne la policière en riant du fait de la tâche énorme que cela représentait. Le président du tribunal, le juge Hettich, veut en être sûr

⁶²¹Citations selon : Dépositions devant la Cour de Stuttgart, 13 juillet 2011 et 7 janvier 2013

et répète sa question : « Presque tous les 80.000 donc ? » La policière témoin rit encore : « Oui, c'est pourquoi j'ai eu besoin de tellement de temps. » Elle s'acquittait de cette tâche jusqu'à huit heures par jour pendant près d'un an, souvent même pendant le week-end.

Ce qui était important pour l'investigation ne sautait pas toujours immédiatement aux yeux. Un compte e-mail de Murwanashyaka figurant sous le nom d'emprunt Mahoro « regorgeait de prophéties et d'apparitions », se souvient la policière, et elle se souvient d'avoir demandé aux interprètes rwandais ce que cela signifiait et si c'était pertinent pour les besoins de l'enquête. Ces derniers confirmèrent que ce contenu était habituel. Saint Matthieu et la Vierge Marie auraient dit que la guerre devait continuer, selon ces prophéties.

À partir de décembre 2008 et jusqu'à l'arrestation d'Ignace Murwanashyaka en novembre 2009, cinq adresses e-mail, deux adresses de téléphonie par internet ainsi que sa connexion téléphonique locale, permettant de le joindre à son domicile et aussi à l'extérieur, furent surveillées. En ce qui concerne Straton Musoni, deux téléphones mobiles, un téléphone fixe, une ligne ADSL, un compte de téléphonie par internet ainsi que le téléphone mobile de son épouse étaient sous écoutes, ce dernier jusqu'à la séparation de Musoni et de sa femme en juillet 2009, lorsqu'il changea de domicile.

La procédure s'étendit à Musoni en mars 2009. À partir de ce moment-là, les agents du BKA interceptèrent tous ses mails provenant de l'adresse `fdlr@gmx.net`, qu'ils avaient d'abord attribués à Murwanashyaka. L'adresse `fdlr@gmx.de`, enregistrée sous le nom de Murwanashyaka, leur échappait encore. Le compte de téléphonie par internet de Musoni, enregistré sous son nom d'emprunt, "Innocent Muhire", était encrypté. Quand le BKA obtint finalement l'autorisation de le déverrouiller il n'y avait déjà plus d'appels entrants. Musoni n'avait pas tellement de contacts directs au Congo, mais il était surtout en contact avec Murwanashyaka et Mbarushimana, les autres dirigeants en exil, résuma la policière.

Un autre fonctionnaire de police explique au tribunal que les téléphones satellitaires de cinq hauts gradés des FDLR au Congo furent également mis sous écoute. La police profitait de l'assistance du service fédéral de renseignement allemand (BND), mais avec une restriction : seuls, les appels entre l'Allemagne et l'étranger pouvaient être

interceptés, et non ceux échangés entre deux correspondants à l'étranger. Le BND intercepta 1300 messages SMS et appels téléphoniques.

La téléphonie satellitaire était importante à l'est du Congo, où il n'y avait pas de réseau mobile dans les zones reculées. Murwanashyaka avait acheté des satphones pour ses commandants dans les forêts et pour lui-même dans des magasins d'articles de camping. Les enquêteurs de la police trouvèrent plus tard dans son appartement des reçus datant de 2005, l'année où il amena ces appareils au Congo lors de ses visites sur le terrain. Les agents chargés de la surveillance des chefs rebelles rwandais réussirent avec le temps à identifier les propriétaires des cinq téléphones satellitaires, qui parfois prononçaient leur nom lors des appels. Trois de ces téléphones purent être attribués au général Mudacumura, le chef militaire des FDLR, dont deux furent placés sous écoute entre le 3 février et le 30 juillet 2009 et le troisième du 11 mars au 8 juin 2009. Les deux autres numéros furent attribués au deuxième vice-président Byiringiro et au commandant pour le Nord-Kivu, Omega, mais ils ne furent mis sous écoute que le 8 octobre 2009, et ce, jusqu'au 2 décembre - donc tout juste avant et après l'arrestation de Murwanashyaka.

Le BND espérait que la surveillance des téléphones satellitaires au Congo lui permette d'identifier le numéro du téléphone satellitaire utilisé par Murwanashyaka en Allemagne. Mais cela n'arriva pas. Ce fut seulement lors de la perquisition de son appartement après son arrestation que les policiers trouvèrent non pas un seul téléphone satellitaire mais quatre, dont un hors usage. Des éléments importants de la communication entre Murwanashyaka et les FDLR ont donc échappé aux enquêteurs allemands. Dans un ordinateur trouvé dans l'appartement, les policiers ont aussi découvert deux fichiers importants contenant des messages SMS archivés depuis 2006 - y compris certains datés de 2009 dont ils n'avaient pas connaissance. Ils établirent aussi que parfois Murwanashyaka utilisait son adresse IP pour des communications vocales via le wifi de son voisin, à laquelle ils n'avaient pas accès.

Dans l'enquête sur Musoni, sont également apparus des indices selon lesquels ce dernier utilisait des canaux de communications inconnus des policiers allemands. Certaines conversations démontrent qu'il disposait d'informations provenant de commandants FDLR qu'il ne

pouvait pas détenir, selon le niveau de connaissance des Allemands. « Non, je n'en parle pas au téléphone », dit Musoni à Murwanashyaka lors d'une conversation téléphonique, le 14 décembre 2008⁶²². « Je crois que ce sont des choses dont il ne faut pas discuter au téléphone », répéta-t-il trois jours plus tard alors que les deux dirigeants discutaient d'un récent rapport du groupe d'experts de l'ONU sur le Congo sur les violations des sanctions par les FDLR⁶²³.

Pendant la période de surveillance, le BKA a décompté 571 appels téléphoniques et SMS entre le numéro 02 de Murwanashyaka et l'étranger - le Congo, le Rwanda, le Kenya, la Namibie, entre autres. Il parlait surtout avec Mudacumura, Byiringiro et divers commandants. Pour connaître leurs noms et leurs parcours, les policiers allemands tirèrent profit d'un rapport volumineux publié à Kigali en décembre 2008. Celui-ci avait été rédigé par Rakiya Omaar de l'organisation "African Rights", qui depuis 1994, avait suivi les périples des génocidaires et des combattants hutus en exil, et qui avait rassemblé ses entretiens détaillés avec des officiers des FDLR démobilisés à Mutobo. Ensuite, elle avait rédigé des profils personnalisés de dizaines de cadres politiques et militaires des FDLR.

Compte à rebours pour attaquer les FDLR

Quand les investigateurs allemands commencèrent à intercepter les communications des FDLR, la vie de l'organisation était inconnue non seulement pour eux mais aussi pour les traducteurs rwandais. Ils remarquèrent souvent au début de leur travail qu'ils ne comprenaient pas beaucoup d'acronymes, abréviations et concepts. C'était cependant une période critique. La milice hutue rwandaise à l'Est du Congo se trouvait fin 2008 au centre d'un jeu de pouvoir complexe.

Le gouvernement congolais se trouvait face à un dilemme. En janvier 2008, lors de la conférence de paix de Goma, tous les groupes armés de l'est du pays, en premier lieu la rébellion du CNDP, dirigée par des Tutsis, avaient promis de mettre fin aux combats. Deux mois auparavant, les gouvernements congolais et rwandais s'étaient entendus à Nairobi pour mettre fin à leur soutien croisé aux groupes

⁶²²Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 14 décembre 2008

⁶²³Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 17 décembre 2008

armés de l'autre pays – à savoir, le soutien du Rwanda au CNDP et le soutien du Congo aux FDLR, qui étaient censés déposer les armes. Mais les FDLR n'en voulaient rien savoir. Leur attitude bloquait les progrès dans tous les autres domaines.

Le ministre des Affaires étrangères de la RDC, Mbusa Nyamwisi, entretenait de bons contacts avec les FDLR. Quand le politicien d'ethnie nande dirigeait le groupuscule rebelle RCD-K/ML, autour de Beni, au Nord-Kivu, pendant la guerre du Congo, les combattants hutus rwandais avaient trouvé parfois auprès de lui un soutien contre l'ennemi commun, la rébellion du RCD, basé à Goma, soutenu par le Rwanda. Devenu ministre à Kinshasa, Mbusa encouragea l'église protestante ECC (Église du Christ au Congo) dirigée par l'évêque Jean-Luc Kuye Ndong, sénateur originaire du Sud-Kivu à essayer de rallier les FDLR à l'idée d'un désarmement volontaire.

Ignace Murwanashyaka, président des FDLR, s'y opposa. Appliquer le communiqué de Nairobi, écrivit-il à son commandant pour le Nord-Kivu Omega, en mai 2008, serait un « simple DDRRR, sans mesure d'accompagnement, sans création d'un comité international de suivi, sans espace politique »⁶²⁴ - donc sans les conditions politiques que Murwanashyaka avait posées en 2005 pour appliquer le processus de Rome, lorsque les FDLR avaient déclaré la fin de la guerre à certaines conditions. Le président des FDLR, de confession catholique, méprisait les protestants de l'ECC et misait uniquement sur de nouveaux pourparlers à Rome sous l'égide de la communauté catholique Sant'Egidio, au sein de laquelle il était en contact avec le médiateur, Matteo Zuppi. Fin février 2008, il avait expliqué à son deuxième vice-président Byiringiro : « Participons uniquement à des initiatives dont nous pouvons avoir le contrôle à 100% (...) Nous sommes en contact avec Sant'Egidio et une rencontre avec Matteo est prévue dans peu de jours. Matteo et les Congolais sont d'accord avec le principe d'une rencontre d'évaluation de Rome I et Rome II, à Rome. Nous devrions nous rencontrer déjà ce printemps », espérait-il⁶²⁵.

Peu de jours plus tard, il informa Byiringiro et Mudacumura au Congo qu'il avait rencontré le père Matteo Zuppi, à Francfort, en Allemagne le

⁶²⁴SMS de Murwanashyaka à Omega, 3 mai 2008

⁶²⁵SMS de Murwanashyaka à Byiringiro, 29 février 2008

6 mars 2008. Il leur précisa ce qu'il avait appris sur les agissements du ministre congolais des Affaires étrangères, en ces termes : « Mbusa n'a pas reçu de budget du gouvernement et compte sur le budget accordé par la Norvège aux ECC via Pax Christi pour s'occuper du problème des FDLR. Ceci montre que le camp Kabila n'a pas remis en fait le dossier Rome à Mbusa. Ce dernier tente de montrer qu'il est maître à bord après les déboires de Nairobi. Les FDLR doivent éviter de participer à une rencontre qui n'aurait pas l'aval et un soutien effectif de Kabila (...) Pour Mbusa l'objectif c'est l'application de Nairobi ; pour les FDLR et le médiateur l'objectif de la prochaine rencontre est l'évaluation des pourparlers précédents de Rome (...) Ici les FDLR doivent être claires et refusent ECC comme co-médiateur car ECC n'est pas neutre dans notre problème: Kuye est congolais et sénateur! »⁶²⁶

La rencontre de Rome eut effectivement lieu - mais sans les FDLR. À leur place, ce fut le mouvement dissident RUD qui vint en Italie, représenté par des anciens cadres du FDLR : Félicien Kanyamibwa, Christophe Hakizabera et Rafiki Hyacinthe Muhindo. Les scissions des FDLR survenues en 2004 et 2005, quand la plupart des cadres politiques s'étaient séparés de Murwanashyaka qui ne resta à son poste que grâce à l'appui de la branche militaire, donnèrent enfin un résultat. Le 9 mai 2008, Kanyamibwa s'entendit à Rome avec le Congo et Sant'Egidio sur une "feuille de route" pour le désarmement des combattants hutus rwandais au Congo, bien qu'il ne contrôlât pas la plupart d'entre eux. Les combattants devaient se rendre non pas au Rwanda, mais dans des zones sous protection des autorités congolaises bénéficiant d'un approvisionnement international.

Le RUD confirma cette feuille de route, complétée par la demande d'un "dialogue inter-rwandais", lors d'une rencontre avec des diplomates à Kisangani le 28 mai 2008. Dans un "discours des combattants RUD/RPR" lu par leur porte-parole "Jean Michel", le mouvement hutu dissident affirma être prêt au désarmement « pour donner la chance à la paix et éviter la phase des opérations militaires prévues dans le fameux communiqué de Nairobi ». Il précisa : « Le vocable, opérations militaires, signifie pour nous, combattants, tuer les gens (...) Nous ne voulons pas que cela arrive encore au peuple de notre région et à la population congolaise avec laquelle nous vivons actuellement en

⁶²⁶Série SMS de Murwanashyaka à Mudacumura et Byiringiro, 16 avril 2008

parfaite harmonie. Les opérations militaires, autrement dit la guerre, on sait quand et comment ça commence et on ne sait pas quand et comment cela se termine »⁶²⁷.

Mais l'initiative ne produisit que de maigres résultats. Le 31 juillet 2008, lors d'une cérémonie dans la localité de Kasiki, dans le territoire de Lubero au Nord-Kivu, la RUD orchestra la reddition de 64 combattants avec 41 armes et 24 munitions, accompagnés de 72 dépendants ; ils furent mis dans un camp sous contrôle du RUD, établi par l'église ECC, avec l'argent de la coopération norvégienne. C'était comme une mini-répétition de la démobilisation fictive des ex-FAR à Kamina sept ans plus tôt. Les combattants de Kasiki ne gagnèrent jamais le Rwanda. En février 2009, en pleine opération militaire conjointe congolo-rwandaise contre les FDLR, ils disparurent sans laisser de trace de leur camp non gardé ; selon des combattants RUD démobilisés, le RUD aurait rejoint de façon officieuse les FDLR à ce moment-là.

Déjà, lors de la réunion de Kisangani, les FDLR se déclarèrent non concernées par ces « manoeuvres de pseudo-représentants de la pseudo-résistance rwandaise » qui, depuis 2004, opéraient selon elles, « un travail de sabotage, de manipulation et de création de groupuscules de malfrats sans foi ni loi »⁶²⁸. Entre elles, les FDLR se montrèrent amusées tout aussi qu'indignées. Selon leur communication interne, le gouvernement congolais avait payé 50.000 dollars à Hyacinthe Rafiki Muhindo du RUD, un ancien des FDLR⁶²⁹. Le RUD joua un double jeu : il parlait de paix et en même temps, sur le terrain, le RUD et les FDLR se partageaient les recettes lucratives de la contrebande vers l'Ouganda.

Murwanashyaka ne cessait pas d'attendre une invitation à Rome. Déjà, après sa rencontre avec Matteo Zuppi de Sant'Egidio, à Francfort, le 6 mars 2008, il évoqua une rencontre à Rome « après Pâques », avec une délégation FDLR de neuf personnes qui devait être « financièrement et sécuritairement indépendante de la délégation congolaise »⁶³⁰. Après

⁶²⁷« Discours des Combattants RUD/RPR à Kisangani », 28 mai 2008

⁶²⁸FDLR, Communiqué de presse, 30 mai 2008

⁶²⁹SMS de Mbarushimana à Murwanashyaka, 20 mai 2008

⁶³⁰SMS de Murwanashyaka à Omega, 9 mars 2008

Pâques et la rencontre à Rome avec le RUD, Murwanashyaka était toujours certain qu'elle se tiendrait : « Si Rome III aura lieu, ce sera en juillet 08 ou plus tard », dit-il⁶³¹. En août, Murwanashyaka écrivit à Matteo Zuppi : « Père Matteo, le 5 août une délégation des FDLR a rencontré une délégation de ECC dirigée par Mgr Kuye avec une délégation du gouvernement dirigée par Séraphin Ngwej. La délégation des FDLR a fait comprendre aux Congolais que nous ne reconnaissons que Sant Egidio comme seule médiation entre FDLR et Congolais et les Congolais ont accepté la tenue de Rome III dans les meilleurs délais. »⁶³²

Pour Murwanashyaka, il ne s'agissait jamais d'obtenir de véritables progrès, mais juste d'obtenir une victoire aux points : « Rome ne résoudra pas définitivement notre problème, elle va montrer que Kigali ne veut pas négocier avec nous. »⁶³³ Mais la participation aux pourparlers menés par le ministre congolais Mbusa Nyamwisi présentait un risque : « ouvrir une brèche pour nouvelle infiltration et mutinerie chez nous », faisait valoir le dirigeant des FDLR au sein du mouvement rebelle⁶³⁴. Dans un message au Comité Directeur, avant la rencontre de Kisangani du RUD, le président des FDLR expliqua : « Je reçois des informations selon lesquelles le gouvernement du Congo organise une mutinerie chez nous comme Mahoro. Toutes les unités doivent être vigilantes. »⁶³⁵

Murwanashyaka soupçonnait partout la trahison. Au sujet de rencontres avec l'évêque Kuye de l'ECC, il pesta dans un message à Mudacumura : « Ce 31 mai 08 avoir reçu e-mail et des SMS du deuxième commandant FOCA m'informant qu'il se trouvait à Bukavu pour trois jours de soins des dents et qu'il avait eu entretiens avec Kuye. A-t-il eu autorisation d'aller à Bukavu ? Si oui, avec quel ordre de mission ? »⁶³⁶ Au sujet de la milice hutue congolaise Pareco, qui se battait aux côtés des FDLR, il écrivit : « Je reçois des informations selon lesquelles Pareco est en train d'être infiltré par l'ennemi pour nous détruire par après.

⁶³¹SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 2 juin 2008

⁶³²SMS de Murwanashyaka au Père Matteo Zuppi, 9 août 2008

⁶³³SMS de Murwanashyaka à Musenyeri, 2 mai 2008

⁶³⁴SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 9 février 2008

⁶³⁵SMS de Murwanashyaka à Mudacumura et au Comité Directeur, 23 mai 2008

⁶³⁶SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 1 juin 2008

Restez vigilants ! »⁶³⁷ Il se méfiait de nouvelles recrues des FDLR : « J'ai reçu des informations sûres comme quoi Kigali a envoyé des gens pour infiltrer FDLR/FOCA. Prière ne pas prendre nouvelles recrues venant de dehors de la RDC les prochains six mois (...) Toutes les nouvelles recrues de cette année venant de dehors de la RDC sont à placer sous observation dans un endroit sans réseau de téléphone normal. »⁶³⁸

En mai 2008, le commandant de bataillon "Hussein" de la brigade "Bahama", basée dans le territoire de Walikale, riche en minerais, se plaignit que certaines zones minières qu'il convoitait avaient été attribuées selon lui à une autre unité, le bataillon "Someka". En réaction, Murwanashyaka écrivit au commandant pour le Nord-Kivu, Omega, que Hussein était « à la recherche de motifs pour fonder sa propre rébellion »⁶³⁹. Le deuxième vice-président Byiringiro approuva. Hussein était en contact avec des rivaux des FDLR en exil, prétendit-il : « Hussein collabore avec Rusesa (*Paul Rusesabagina*), Ingabire (*Victoire Ingabire*), Seraphine. À neutraliser dans l'immédiat, sinon connaître situation Mahoro/Musare », accusa Byiringiro⁶⁴⁰. Par conséquent, Murwanashyaka donna à son chef militaire Mudacumura l'ordre suivant, le 19 mai : « Il faut prendre des mesures punitives contre Hussein le plus vite possible »⁶⁴¹. Et au commandant Omega il fit passer le message suivant venu de Mudacumura : « Décision du commandement FOCA: Hussein mise en disponibilité de fonction de commandant bataillon pour mutinerie à partir de ce 19. Son adjoint assure intérim. Exécution immédiate »⁶⁴².

Le lendemain, Murwanashyaka reçut cette nouvelle du terrain : « Hussein a pris la fuite dans la nuit avec une clique ».⁶⁴³ Pour le président des FDLR, c'était un désastre - la désertion avait lieu quelques jours avant la réunion de Kisangani du RUD. Mais en même temps il essayait de se montrer ferme et conciliant. D'une part, le 20 mai, il appela directement Hussein au bon sens : « Cher frère, j'ai appris

⁶³⁷SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 18 mars 2008

⁶³⁸SMS de Murwanashyaka à Mudacumura et Byiringiro, 26 avril 2008

⁶³⁹SMS de Murwanashyaka à Omega, 14 mai 2008

⁶⁴⁰SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 17 mai 2008

⁶⁴¹SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 19 mai 2008

⁶⁴²SMS de Mudacumura à Murwanashyaka, 17 mai 2008

⁶⁴³SMS d'Élie à Murwanashyaka, 20 mai 2008

que tu nous as quittés. Tu n'as pas respecté mes consignes ! Je te prie néanmoins de ne pas laisser des dégâts. Tu dois rendre toutes les armes que tu as prises (au moins les armes lourdes) ou les cacher (...) N'essaie pas de former une autre organisation, ils vont bientôt se moquer de toi. Si tu rentres au Rwanda, informe-moi, tu peux y aller avec une mission et non pas comme Rwara (*Rwarakabije*). »⁶⁴⁴ Le soir du lendemain, il contacta Mudacumura et lui expliqua que Hussein était « totalement démotivé » et que « beaucoup de gens vont céder à la tentation et désertier, surtout ceux qui ne croient pas en Dieu (...) Il faut éviter qu'il se présente comme le représentant des FDLR à Kisangani. Il faut le combattre pour qu'il quitte la zone, il peut aller au Rwanda »⁶⁴⁵. Et au commandant pour le Nord-Kivu, Omega, il écrivit toujours à propos de Hussein : « Il faut privilégier sa traque »⁶⁴⁶.

Régulièrement, le président des FDLR résidant en Allemagne demanda des attaques militaires à l'est du Congo. « Donnez les ordres pour poursuivre les opérations contre les troupes de Nkunda dans Sonoki (*secteur opérationnel Nord-Kivu*) », écrivit-il à Mudacumura en mars 2008. « Il a reçu beaucoup d'équipements de Kigali, il faut les capturer (...) notre priorité doit être de gagner le contrôle des régions occupées par Nkunda. »⁶⁴⁷ Un mois plus tard, il confirma à Omega : « Capturez autant d'équipements que possible, nous en aurons besoin. »⁶⁴⁸

Murwanashyaka refusa d'entamer des pourparlers formels directs avec le gouvernement congolais. À l'évidence, le "pacte de sang" entre l'armée de Kabila et les combattants hutus rwandais n'était pas un sujet à aborder officiellement. « Si les Congolais nous souhaitent du bien, ils doivent faire une rencontre officieuse sans la MONUC », confia-t-il au commandant Omega. « Nous allons leur faire des propositions sur la manière de nous aider à rentrer chez nous (...) Nous devons les rencontrer seulement s'il y a la possibilité de leur rappeler comment nous les avons aidés et qu'ils nous doivent quelque chose, c'est-à-dire de nous aider à rentrer chez nous. »⁶⁴⁹

⁶⁴⁴Série SMS de Murwanashyaka à Hussein, 20 mai 2008

⁶⁴⁵Série SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 21 mai 2008

⁶⁴⁶SMS de Murwanashyaka à Omega, 21 mai 2008

⁶⁴⁷SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 18 mars 2008

⁶⁴⁸SMS de Murwanashyaka à Omega, 21 avril 2008

⁶⁴⁹SMS de Murwanashyaka à Omega, 19 juin 2008

Mais cet espoir était en vain. Au fil du temps, le gouvernement congolais se rangea à l'option militaire contre les FDLR. La pression internationale était forte. Début juin 2008, des éléments armés prirent d'assaut le camp de déplacés de Kinyandoni, dix kilomètres au nord de la ville de Rutshuru, où s'entassaient, sous des tentes en plastique, des milliers de familles de paysans fuyant les FDLR. Les assaillants ouvrirent le feu sur une foule. Six personnes périrent et vingt-trois furent blessées. Les survivants identifièrent leurs assaillants comme étant les FDLR. Les FDLR démentirent.

Après le massacre de Kinyandoni, la MONUC, les Etats-Unis et l'Union Européenne évoquèrent pour la première fois un « acte terroriste » des FDLR. Désormais, les généraux du Congo, du Rwanda et de l'ONU se concertèrent ouvertement pour mener des attaques. Ils étudiaient des opérations massives afin d'éloigner les FDLR de plusieurs zones frontalières bien définies. À cet effet, la MONUC forma huit bataillons des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Il s'agissait d'une formation plutôt rudimentaire : à Lubero, les soldats du 23^{ème} bataillon des FARDC, supervisés par des casques bleus indiens, s'exerçaient à la descente contrôlée d'hélicoptères par cordes en sautant du haut des arbres.

Murwanashyaka se montra déterminé envers ses interlocuteurs. À l'évêque Kuye de l'église protestante ECC, il déclara le 12 octobre 2008, selon une série de messages envoyés le lendemain au Comité Directeur des FDLR : « Si la MONUC veut nous attaquer elle n'a qu'à le faire ; nous allons nous défendre. Depuis le mois de mai 2008 nous attendons rencontre de Rome et ce sont eux Congolais qui ont toujours fait reculer cette rencontre. »⁶⁵⁰

De leur côté, les autorités de Kinshasa durcirent également le ton envers les FDLR. Le 14 octobre 2008, Murwanashyaka fit part à son Comité Directeur de ce que lui avait dit au téléphone, le soir précédent, le nouveau conseiller pour la sécurité du président Kabila, Kaumba Lufunda, en ces termes : « Voici le résumé de ce qu'ils pensent: Les FDLR doivent envoyer des gens pour une rencontre avec les Congolais en Afrique du Sud, sans aucune condition. Cette offre est à prendre ou à laisser. Si nous refusons cette offre, ils vont nous attaquer. Les FDLR

⁶⁵⁰Série SMS de Murwanashyaka au Comité Directeur, 13 octobre 2008

doivent cesser de parler de Rome, elles doivent parler plutôt de Kisangani/Nairobi. Nous devons oublier Rome. Ce serait à cause de Rome que les gens sont restés dans les forêts. Ce serait à cause de la direction des FDLR que les gens ne rentrent pas. Je l'ai sollicité pour une rencontre à Rome et il m'a dit qu'ils ne vont plus y aller. Je lui ai proposé qu'il envoie sa délégation ici en Europe, à Nyabiondo ou à Chambucha pour rencontrer nos gens, pour que nous puissions nous accorder sur certaines choses avant toute rencontre. Il a refusé mon offre en disant qu'ils n'ont pas le temps actuellement ».⁶⁵¹

Mais l'armée du Congo n'attaqua pas les FDLR. En revanche, elle s'effondra face aux rebelles du CNDP. L'intégration des groupes armés dans l'armée congolaise, agréée par les participants à la conférence de paix de Goma en janvier 2008, s'était enlisée dans des querelles persistantes. Dans la dernière semaine d'octobre, le CNDP, retranché dans les montagnes de Masisi, conquiert en un tour de main le territoire de Rutshuru, jusqu'aux frontières du Rwanda et de l'Ouganda, et avança jusqu'aux portes de Goma, la capitale du Nord-Kivu. Les troupes gouvernementales, paniquées, prirent la fuite, hors de cette ville d'un million d'habitants.

Sous l'effet des attaques des hélicoptères de la MONUC et d'une forte pression du Rwanda, le CNDP arrêta sa progression sur Goma et n'entra pas dans la ville. Ainsi, le leader du CNDP, Laurent Nkunda, put contraindre le gouvernement du Congo, en contrepartie de sa propre retenue, à accepter l'aide du Rwanda pour combattre les FDLR. Du moins, c'était ce que le Rwanda exigeait de sa part; Nkunda lui-même dut le regretter par la suite. Pendant que les médiateurs internationaux se succédaient auprès de Laurent Nkunda dans sa commune natale de Jomba, dans les collines surplombant la ville de Rutshuru, les gouvernements congolais et rwandais s'accordèrent sur la guerre à mener contre les FDLR. Le 4 décembre 2008, les deux ministres des affaires étrangères, Rosemary Museminali et Alexis Thambwe Mwamba, annoncèrent ensemble à Goma les opérations conjointes à venir contre les FDLR. « Nous sommes prêts », disait la Rwandaise Museminali, sans dévoiler des détails⁶⁵².

⁶⁵¹Série SMS de Murwanashyaka au Comité Directeur, 14 octobre 2008

⁶⁵²« Rwanda, DRC ministers discuss joint military operations against Interahamwe », AP, 4 décembre 2008

Aux FDLR, il ne restait plus que la foi en Dieu. Le soir du 4 décembre 2008, Levite, l'homme de confiance de Murwanashyaka dans le Nord-Kivu, rapporta à son président : « Nous avons terminé la neuvaine du chapelet (...) On a vu les FARDC en train de fuir - et ils ont vraiment quitté Rumangabo aujourd'hui - mais lorsqu'ils sont arrivés à un certain endroit, l'ange les a arrêtés et leur a donné une arme lourde. Puis ils ont commencé à ouvrir le feu sur le Rwanda. »⁶⁵³

"Ne pas mourir comme un chien" : luttes internes sous la menace de la guerre

Avec le recul, apparaît comme une coïncidence absurde le fait que le premier e-mail d'Ignace Murwanashyaka intercepté par le police allemande (BKA) soit justement son message à ses combattants à l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'Homme, le 10 décembre 2008. Il relate que la direction des FDLR en Europe sera poursuivie mais que la continuation de cette tâche aura baissé en intensité vers la fin de l'année. Selon le chef des FDLR, le plan conjoint du Rwanda et du Congo pour désarmer les FDLR par la force ne marchera pas. « Tous les Abacunguzi doivent avoir Jésus pour modèle. Ils vont atteindre leur but de rentrer au Rwanda. Ils doivent faire des sacrifices et souffrir comme Jésus l'a fait. Ils doivent tout partager et s'entraider, ils doivent remercier Jésus pour sa protection » ; c'est en ces termes que Murwanashyaka exhorta ses troupes et il ordonna des prières⁶⁵⁴.

Le président des FDLR craignait un putsch interne. « J'ai entendu que certaines personnes se comportent mal actuellement, en disant aux Congolais que la direction des FDLR/FOCA va bientôt changer lors des réunions qui viennent », écrivit-il à Mudacumura le 4 janvier 2009⁶⁵⁵. « Les gens de Kigali ont planifié des attaques contre le commandement des FOCA pour tuer des commandants FOCA », confia-t-il lors d'une conversation téléphonique au médiateur de Sant'Egidio, Matteo Zuppi, en décembre 2008. « Il ne faut pas le dire aux Congolais. Ils pensent que

⁶⁵³SMS de Levite à Murwanashyaka, 4 décembre 2008

⁶⁵⁴Message de Murwanashyaka aux Abacunguzi, 10 décembre 2008

⁶⁵⁵SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 4 janvier 2009

je ne le sais pas », ajouta le dirigeant rebelle⁶⁵⁶. Murwanashyaka se méfiait aussi des tentatives d'organiser de nouveaux pourparlers à Kinshasa dont il eut vent à travers Hyacinthe Rafiki du RUD. Son commentaire à ce sujet fut un proverbe rwandais : « Il ne faut pas mourir comme un chien mais comme un homme »⁶⁵⁷.

Pour Murwanashyaka, le pouvoir de Kinshasa, en voie de rapprochement avec le Rwanda et le CNDP, ne méritait plus confiance. « J'ai parlé avec un député provincial du Nord-Kivu », confia Murwanashyaka à Mudacumura dès le 30 octobre 2008. « Ils croient que l'autorité supérieure est infiltrée par l'ennemi », expliqua-t-il au chef militaire des FDLR⁶⁵⁸. Le 20 novembre, Munyarwashyaka écrivit à Omega: « Nous ne pouvons pas avoir confiance dans les Congolais, ils cherchent, avec Kigali, à nous anéantir »⁶⁵⁹. Comme dernière carte, le président des FDLR comptait sur un pari aventureux : lancer une rébellion contre Kabila au Congo, qui devait s'appeler le MLPC (Mouvement de libération du peuple congolais) et qui serait dirigée par le chef de Buganza, un village situé en territoire FDLR près de la frontière ougandaise.

Le 16 décembre 2008, Levite, homme de confiance de Murwanashyaka, participa à une rencontre bizarre à Buganza avec les fondateurs du MLPC, des représentants de la milice Pareco ainsi que des officiers des renseignements ougandais. Voici le compte-rendu qu'il envoya le 29 décembre à son président. « Réunion avec délégation Ug & MLPC ce 16 à Buganza. Délégation Ug: Lt Chagua alias colonel Saddam, coordinateur de la sécurité au sud-ouest; Paul Bagoragora, agent de sécurité dans le groupement. Délégation MLPC : Tumwesige, chef de localité Buganza, coordinateur du mouvement; Johnson, étudiant en droits, secrétaire-général; Justin Ndizihiwe, conseiller du chef de localité, chargé du recrutement dans Binza; Mugabonake, responsable Pareco dans Kiwanja. Délégation FDLR : Levite, Chef d'antenne; Capt Chance de la brigade Sabena; commandant de compagnie Bandugu. Objectif : Libération de la RDC. Objectif : Libérer le Kivu puis Kinshasa, aider les FDLR à rentrer. Stratégie : installation base militaire en Ug,

⁶⁵⁶Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et le Père Matteo Zuppi, 11 décembre 2008

⁶⁵⁷Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 14 décembre 2008

⁶⁵⁸SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 30 octobre 2008

⁶⁵⁹SMS de Murwanashyaka à Omega, 20 novembre 2008

formation militaire et idéologique, collaboration secrète avec FDLR. Conclusion : Mission reconnaissance terrain, créer organes du mouvement. Divers : Offre du président vénézuélien Igo Shavez (*Hugo Chavez*) aux FDLR suite à ses relations avec feu Habyarimana et liaison avec ses enfants : matériel de guerre disponible en Éthiopie. Désigner un expert en armes lourdes avec passeport Ug pour inspection en vue de transport aéro. Conseil aux FDLR : Écrire à l'ONU pour dénoncer Kigali, preuves à l'appui.»⁶⁶⁰ Selon un autre message de Levite à Murwanashyaka, l'Ouganda souhaitait conclure des contrats de minerais en échange de son aide aux FDLR pour la conquête des territoires du CNDP.

Jusqu'au bout, des officiers de l'armée congolaise apportèrent leur soutien militaire aux FDLR. « Ce qui nous a surpris c'était que l'armée congolaise voulait se battre ensemble avec l'armée rwandaise tandis que peu auparavant ils nous avaient donné des munitions », révèle un ancien haut commandant des FDLR devant le tribunal de Stuttgart. « Peu auparavant, beaucoup de munitions ont été amenées de Minova à Kibua, il y en avait tant que nous avions des problèmes pour les transporter », explique le témoin⁶⁶¹. L'expert de l'ONU, Claudio Gramizzi, entendu comme témoin, le confirme en désignant un certain "Colonel Rugari" des FARDC avec qui les FDLR auraient, selon lui, entretenu des relations de longue date. En décembre 2008, celui-ci aurait livré des mortiers de 100mm et de 107mm. « Les FDLR sont venus les chercher avec des civils de Minova et de Kibua », témoigne l'expert onusien⁶⁶².

Juste pendant cette situation explosive, le Comité Directeur (CD) des FDLR, le plus haut organe dirigeant de l'organisation, était censé se réunir en janvier 2009, après une réunion du Haut Commandement. Des points d'ordre du jour circulèrent entre le Congo et l'Allemagne. Le deuxième vice-président Byiringiro rapporta dans un e-mail du 29 décembre 2008 : « Le hic », écrit-il, résidait dans le « manque de coordination par le CD des actions militaires et politiques à mener. Chacun rame dans sa direction », analysa-t-il. On dirait, poursuivit-il, que les FOCA étaient un mouvement à part et que les FDLR étaient

⁶⁶⁰Série SMS de Levite à Murwanashyaka, 29 décembre 2008

⁶⁶¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 17 septembre 2012

⁶⁶²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 20 mars 2013

également un mouvement politique séparé⁶⁶³. Byiringiro ne s'entendait pas bien avec le chef militaire Mudacumura. Le président Murwanashyaka aurait dû faire la médiation - mais il se trouvait déjà en vacances de fin d'année. Par SMS, il fit savoir aux deux contestataires qu'il serait de retour le 3 janvier et s'en occuperait après. Ensuite, il leur transmit ses vœux de Nouvel An⁶⁶⁴.

De retour au travail, Murwanashyaka s'assura qu'il n'aurait pas de surprises lors de la réunion du Haut Commandement (HC). Mudacumura lui confirma que l'ordre du jour de la réunion serait de la routine : « 1. Évaluer réunion passée. 2. Textes code pénal, règlement LNC, retraités, funéraire. 3. Stratégie. »⁶⁶⁵ Mais son adjoint Bigaruka l'alerta que la réunion pourrait devenir houleuse : « Elle va procéder à une évaluation des six ans (*d'existence*) des FOCA. Le bilan va amener le HC à décider de la continuation ou du changement de la troupe. Mais il est évident ici sur le terrain qu'existe une autre vision des choses. Beaucoup de gens constatent que la lutte a changé de visage, il s'oriente vers la survie. »⁶⁶⁶

Les 14 et 15 janvier 2009, le Haut Commandement des FOCA, branche militaire des FDLR, se réunit dans la grande salle du quartier général sur la colline de Kalongi, au Nord-Kivu. Les commandants s'étaient mis en route depuis toutes les directions, même du Sud-Kivu. Selon le statut des FOCA, la confiance dans le Haut commandant devait être renouvelée tous les trois ans. « Le sujet principal était l'élection du commandant FOCA, parce que son mandat était terminé », raconte un participant devant le tribunal de Stuttgart. « Un groupe disait : si Mudacumura reste en fonction il y aura la guerre. L'autre groupe disait : il n'y aura pas de guerre. Il y avait déjà des rapports sur les attaques à venir (...) Les gens en contact avec Kinshasa disaient que Mudacumura bloquait les pourparlers de paix, c'est pourquoi on disait que s'il restait, il y aurait la guerre. »⁶⁶⁷

⁶⁶³E-mail de Byiringiro à Murwanashyaka, 29 décembre 2008

⁶⁶⁴SMS de Murwanashyaka à Byiringiro, 31 décembre 2008

⁶⁶⁵SMS de Mudacumura à Murwanashyaka, 5 janvier 2009

⁶⁶⁶SMS de Bigaruka à Murwanashyaka, 5 janvier 2009

⁶⁶⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 mars 2014

Finalement, il n'y eut aucun changement. Le Haut Commandement confirma la direction militaire existante par 23 voix sur 30. « Confiance renouvelée ce 14. Dieu merci ! », rapporta Mudacumura à son président en Allemagne le soir même par SMS depuis Kalongi⁶⁶⁸. Le président répondit au Congo dans la même nuit depuis Mannheim : « Mes félicitations! Dieu soit loué. Certaines gens ont dit au conseiller de Junior (*"Junior" était le président congolais Joseph Kabila et son conseiller de sécurité était Kaumba Lufunda*) qu'ils allaient venir pour renverser les durs. Qu'ils deviennent fous de rage ! »⁶⁶⁹

Ce n'est que six mois plus tard que Murwanashyaka apprit de son directeur de cabinet à quel point la réélection de Mudacumura avait creusé des fissures au sein de l'organisation. « Après la dernière réunion du Haut commandement, les gens ont attendu un changement. Cela n'est pas arrivé. Ce qui a enragé les gens c'était la phrase du commandant FOCA : à la fin de son discours il a dit que ceux qui ne l'avaient pas soutenu étaient de mauvaises gens et ne voulaient pas servir l'organisation, mais que Dieu a protégé celle-ci. »⁶⁷⁰ Le mécontentement s'exprima au fil des mois à travers de nombreuses désertions - et facilita la guerre rwando-congolaise contre les FDLR.

Dans les armées du Rwanda et de la RDC, les préparatifs de guerre étaient bien avancés quand les chefs militaires des FDLR se concentraient dans la forêt. Cette guerre ne concernait pas que ces deux armées gouvernementales. L'armée la plus forte au Nord-Kivu était la rébellion du CNDP et donc il fallait l'associer. Mais une alliance de Kinshasa avec le Rwanda et le CNDP, dirigé par des Tutsis, pousserait les Hutus du Nord-Kivu dans les bras des FDLR, et donc il fallait aussi associer les Hutus, sous la forme de la milice à dominance hutue, Pareco.

Le leader du CNDP, Laurent Nkunda, se voyait déjà comme le prochain président ou à tout le moins comme le prochain chef des armées du Congo. Ses ambitions gênaient l'alliance entre Kinshasa et Kigali contre les FDLR, et donc il fallait trouver un autre chef pour le CNDP. Son chef d'état-major, Bosco Ntaganda, présentait le profil idéal : la plupart des

⁶⁶⁸SMS de Mudacumura à Murwanashyaka, 14 janvier 2009

⁶⁶⁹SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 14 janvier 2009

⁶⁷⁰Conversation téléphonique entre Mukiza et Murwanashyaka, 10 juillet 2009

troupes CNDP lui étaient fidèles et ses ambitions étaient financières plutôt que politiques. Le 5 janvier 2009, Ntaganda proclama la déchéance de Nkunda. Il fallut des menaces du Rwanda contre plusieurs commandants du CNDP fidèles à Nkunda pour qu'ils se soumettent.

Avec l'entrée de la milice des Hutus congolais, Pareco, dans la coalition anti-FDLR, participant aux délibérations, les FDLR étaient apparemment informées sur tout dès le début. « Pareco a très bien vécu avec la brigade de réserve (*des FDLR*), donc ils ont beaucoup travaillé ensemble et partagé la même fréquence Motorola »⁶⁷¹, dévoila un ancien combattant des FDLR devant le tribunal de Stuttgart. Après que Kabila eut donné son aval aux plans d'attaque contre les FDLR le 14 janvier 2009 à Kinshasa, le président des Pareco, Sendugu Museveni, appella son homologue des FDLR, Ignace Murwanashyaka, pour lui rendre compte. « Je ne participe pas à cette affaire », dit-il. « Prochainement je vais communiquer que nous refusons cela. Il n'y a pas de serpent qui se mord sa propre queue », expliqua-t-il. Murwanashyaka répondit : « Oui, je sais que nous sommes frères. »⁶⁷²

Mais le lendemain Murwanashyaka apprit par un message du terrain que le chef militaire des Pareco, Mugabo, était bien partie prenante à la guerre, de même que le député provincial Robert Seninga, hutu lui aussi et l'un des fondateurs des Pareco. « Bonjour. Mugabo est de retour à Goma dès ce 14 et il est parti directement au Rwanda avec Seninga et Ntaganda pour ramener les officiers APR et commencer attaques contre nous ce 19 », précisait ce message⁶⁷³.

Avant cette échéance, il y eut encore un coup d'éclat. L'après-midi du 16 janvier 2009, un vendredi, quelques dirigeants importants du CNDP, encadrés par le commandant Sultani Makenga mais en l'absence de leur chef historique Laurent Nkunda, convoquèrent une conférence de presse dans l'hôtel de luxe Ihusi à Goma et proclamèrent solennellement une "déclaration de fin de guerre". Les hostilités étaient terminées, les barrages routiers étaient levés. Dans la ville de Goma, se propagea un étonnement incrédule – car les populations avaient été

⁶⁷¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 15 mai 2013

⁶⁷²Conversation téléphonique entre Museveni et Murwanashyaka, 14 janvier 2009

⁶⁷³SMS de Hardi à Murwanashyaka, 15 janvier 2009

soumises à un état de siège de fait depuis deux ans. Une déclaration similaire des Pareco suivit le lendemain. Pendant le week-end, les barrages routiers autour de Goma furent levés l'un après l'autre, il y eut des célébrations spontanées et des actes de fraternisation entre vieux ennemis de guerre. « Maintenant nous tirons tous dans la même direction - sur les FDLR », expliquèrent des commandants CNDP.⁶⁷⁴ L'alliance contre les FDLR était totale. Les Congolais jubilaient. Les FDLR étaient isolées, une fois pour toutes.

Une dernière fois, Murwanashyaka tenta de prévenir la guerre. Il chercha, à travers le député provincial Robert Seninga, à contacter John Numbi, son vieil ami congolais, le puissant général qui avait joué un rôle-clé dans le rapprochement entre Kinshasa et Kigali. « Ce 19, j'ai parlé avec Seninga et lui ai dit de demander au général Numbi de venir à Nyabiondo pour rencontrer nos gens informellement sans la Monuc », écrivit-il à son deuxième vice-président Byiringiro dans un message du 19 janvier 2009, mettant en copie Mudacumura. « Pour que nous lui rappelions ce que nous avons accordé avec le vieux Kabila. Il était là. Mais nous ne devons pas attendre beaucoup de la rencontre, parce qu'il ne peut pas renier ce qu'ils ont signé avec Kigali concernant les attaques contre nous. Mais nous pouvons lui rappeler que c'est eux qui nous ont abandonnés, et nous lui demandons de nous donner ce que le vieux Kabila nous a promis pour rentrer chez nous (...). J'attends que le général Numbi dise s'il vient à Nyabiondo ou non. »⁶⁷⁵

Le président des FDLR attendit en vain. Le général Numbi avait déjà été désigné comme commandant congolais des opérations conjointes contre les FDLR. Le mardi 20 janvier, à 5h36, un SMS venant du Congo arriva sur le téléphone de Murwanashyaka à Mannheim. « FPR est arrivé cette nuit. 20 camions. »⁶⁷⁶

⁶⁷⁴Dominic Johnson, «Neuer Feldzug im Osten Kongo », Die Tageszeitung, 22 janvier 2009

⁶⁷⁵Série SMS de Murwanashyaka à Byiringiro, 19 janvier 2009

⁶⁷⁶SMS de source non nommée à Murwanashyaka, 20 janvier 2009

Le 20 janvier 2009 à l'aube, l'armée rwandaise entre au Congo

"Umoja Wetu", expression swahilie signifiant en français "notre unité", fut le nom donné par le Congo et le Rwanda à leur opération militaire conjointe contre les FDLR, menée du 20 janvier au 25 février 2009. Les deux gouvernements l'ont louée comme un succès inédit. Mais parmi ses conséquences, il y eut aussi une série de crimes inédits, commis par les FDLR contre la population congolaise, qui finit par amener leurs leaders devant la justice allemande.

C'est le 20 janvier 2009 à l'aube que deux mille soldats rwandais pénétrèrent en territoire congolais, à Munigi, localité surplombant la ville de Goma, équipés de véhicules militaires et d'artillerie lourde. Première destination : Rumangabo, la grande base militaire congolaise située 30 kilomètres plus au nord, dans le territoire contrôlé par le mouvement rebelle CNDP. De Rumangabo, ils continuèrent d'une part vers l'ouest, à travers le Parc National des Virunga en direction des collines de Masisi et du quartier général des FDLR, et d'autre part, vers le nord en direction de la ville de Rutshuru et au-delà vers d'autres territoires FDLR.

Jusqu'au 20 janvier 2009, les villageois de la plaine fertile autour de Rutshuru avaient vécu sous contrôle du CNDP. Ce matin-là, de longues colonnes de soldats rwandais passaient à côté d'eux, sans annonce préalable, reconnaissables à leurs couleurs nationales bleu-jaune-vert arborées sur leurs uniformes et accompagnés de véhicules militaires. Le lendemain, 21 janvier, suivirent des colonnes tout aussi longues de soldats congolais, reconnaissables à leur présentation désordonnée. Les soldats du CNDP se tenaient le long de la route dans la brousse et s'étonnaient du spectacle: Les unités rwandaises continuèrent tout droit dans les collines, en direction des FDLR - mais les soldats de l'armée congolaise, fatigués, se débarrassèrent de leurs épouses, de leur vaisselle et de leurs bidons en plastique à Rutshuru et réquisitionnèrent le territoire du CNDP sans tirer une balle. Le matin du vendredi 23 janvier, la nouvelle de l'arrestation de Laurent Nkunda, leader historique du CNDP, par les soldats rwandais, et de son transfert au Rwanda, fit l'effet d'une bombe.

Un jour plus tôt, le Mwami Paul Ndeze, chef coutumier de Bwisha, en territoire de Rutshuru, s'était trouvé en discussion sur la route à Rugari au sud de Rutshuru, que trois armées différentes avaient traversé en trois jours. En vain, il essaya d'expliquer à des vendeuses de fruits excitées qu'il ne comprenait rien non plus à cette situation. Sur les opérations contre les FDLR, son avis était clair : « Tout le monde dit: Ils vont chercher les miliciens sur la route tandis qu'ils se cachent dans la brousse. C'est tout le contraire. Les soldats cherchent les miliciens dans la brousse mais en fait ils sont ici, en pleine route, pendant que nous parlons, ou ils sont dans les maisons à nous regarder. Ils sont partout »⁶⁷⁷.

Le 23 janvier 2009, les FDLR abandonnent leur quartier général militaire

Le weekend avant l'entrée des troupes rwandaises, le Comité Directeur des FDLR s'était réuni du 16 au 18 janvier 2009, juste après la réunion du Haut Commandement. Comme toujours, les 32 membres du plus haut organe des FDLR, à moitié civils et à moitié militaires, se réunirent séparément : au Congo, sous la présidence du deuxième vice-président Byiringiro, dans la grande salle du quartier général, sur la colline de Kalongi, et en Allemagne, sous la direction du président Murwanashyaka, dans son appartement de rez-de-chaussée à Mannheim.

Des décisions furent envoyées dans les deux sens, se souvient le rapporteur de la réunion de Kalongi devant le tribunal de Stuttgart. « Quand ils ont pris une décision, ils l'ont envoyée aux gens en Europe (...) Je les ai vus amener à la réunion des documents qu'avaient envoyés les gens d'Europe (...) Quand il y avait des différences, ils en discutaient jusqu'à harmoniser leurs points de vue sur ce document », expliqua-t-il⁶⁷⁸. Pour clôturer la réunion, le dimanche 18 janvier, tous les participants au quartier général prièrent ensemble et célébrèrent la messe. C'était rare que tous les dirigeants politiques et militaires de

⁶⁷⁷Cité dans : Dominic Johnson, «Nichts ist so, wie es scheint », Die Tageszeitung, 24 janvier 2009

⁶⁷⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 22 juillet 2013

l'organisation au Congo se retrouvaient ainsi, on a bu beaucoup, se souvient un participant⁶⁷⁹.

Le lendemain, le 19 janvier 2009, le président Murwanashyaka envoya les décisions de l'organe qu'il dirigeait au chef militaire Mudacumura. À partir du paragraphe 40, ce document signé par Murwanashyaka et Mbarushimana précise, selon une version lue en traduction allemande devant le tribunal de Stuttgart : « Les viols et autres crimes ne doivent jamais être tolérés. Il doit être mis fin à l'impunité pour les exactions contre la population civile. Il ne faut pas recruter des mineurs. Des enquêtes seront ouvertes sur les allégations d'exactions. Le deuxième vice-président et le commissaire à la défense doivent collaborer plus étroitement avec le commandement des FOCA pour faire échouer le plan macabre de la communauté internationale avec Kigali »⁶⁸⁰. Devant le tribunal de Stuttgart, il fut relevé que le document des décisions existe en deux versions. Dans la deuxième version, datée du 21 janvier, la phrase sur la non-tolérance de crimes et l'impunité est remplacée par la décision de « combattre avec énergie toute forme d'exactions contre les populations civiles ».

Les décisions du Comité Directeur firent aussi état de la nécessité de resserrer les rangs, préconisant la « coordination du travail politique et militaire par des réunions informelles ». Mudacumura et Byiringiro furent exhortés à travailler enfin ensemble, car la guerre menaçait : « On disait que l'opération aurait probablement lieu », expliqua le rapporteur de la réunion devant le tribunal⁶⁸¹.

Afin de rendre compte des décisions des politiciens aux troupes, Mudacumura convoqua le 19 janvier même une assemblée générale sur la grande place de parade de Kalongi. Plusieurs centaines de combattants et d'officiers se mirent en rang devant le général. « Il nous a présenté les décisions de la réunion », se souvient un participant⁶⁸². Mudacumura lut aussi un e-mail de son président en Allemagne : « Nous nous sommes battus depuis longtemps. Ce n'est pas la première opération. Nous avons survécu à beaucoup d'opérations, nous allons

⁶⁷⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 14 octobre 2013

⁶⁸⁰E-mail de Murwanashyaka à Mudacumura, 18 janvier 2009

⁶⁸¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 juillet 2013

⁶⁸²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 14 octobre 2013

survivre à celle-ci aussi. Nous devons nous battre héroïquement. »⁶⁸³ Ils se sentaient encore en sécurité dans leur quartier général, loin dans les forêts, à cent kilomètres à vol d'oiseau du Rwanda, témoigne le participant.

La réunion se prolongea jusqu'à tard dans la nuit, avec beaucoup d'alcool. Tôt le matin du 20 janvier, les phonies de l'unité de protection crépitaient : L'entrée des troupes rwandaises était signalée.

« Tout d'un coup, tout se passa très vite », se souvint plus tard un participant devant le tribunal de Stuttgart. « Donc tout le monde ne pouvait pas rentrer chez lui correctement, puisqu'Umoja Wetu avait déjà commencé »⁶⁸⁴. D'un moment à l'autre, il fallait tout réorganiser. C'était la guerre. De nouvelles conférences furent convoquées. « Mudacumura nous disait que les civils congolais, qui nous attaquent avec les soldats congolais, seraient considérés comme ennemis par les FDLR au même titre que les soldats congolais. Il disait que cet ordre venait de la direction suprême des FDLR », se souvient un ancien major⁶⁸⁵.

Cet ordre présumé d'attaquer des civils comme des ennemis de guerre devait par la suite occuper le tribunal de Stuttgart pendant des années. Au moment des faits, Mudacumura tint son président informé par SMS : « Clôture (NDT : de la réunion) ce 21 à 15 heures. »⁶⁸⁶

À ce moment précis, l'armée rwandaise RDF marchait déjà sur les positions des FDLR. Ayant gagné Rutshuru et Kiwanja par la route goudronnée le 20 janvier, les soldats rwandais traversèrent les savanes du parc national des Virunga vers Rwindi et Kibirizi. Le lendemain, le trajet se poursuivit sur une piste cahoteuse à travers la forêt de Nyanzale vers Pinga, une base FDLR importante à frontière des territoires de Masisi et Walikale. Sur les rives de la Mera, qui délimite la frontière, les soldats rwandais tombèrent dans une embuscade des FDLR. Les troupes du commandant FDLR pour le Nord-Kivu, Omega, toutes proches, avaient détruit le pont en bois ; quand les véhicules

⁶⁸³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 mars 2014

⁶⁸⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 juillet 2013

⁶⁸⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 14 octobre 2013

⁶⁸⁶SMS de Mudacumura à Murwanashyaka, 20 janvier 2009

militaires rwandais s'arrêtèrent, les combattants des FDLR cachés dans la brousse les prirent d'assaut. L'échange de tirs tourna à l'avantage des soldats de la RDF. Ces derniers progressèrent à pied le troisième jour, le 22 janvier, pour se rapprocher du quartier général des FDLR, à l'écart des routes, à travers les collines de Masisi vers le Sud.

Mudacumura paniqua. « Par radio il ordonna à toutes les unités de tendre des embuscades et de ne pas prendre la fuite avec les réfugiés dans une colonne », se souvient un témoin⁶⁸⁷. Il ne se sentait plus en sécurité dans sa forteresse de Kalongi.

À Mannheim en Allemagne, le téléphone sonnait, mais Murwanashyaka ne le prenait pas. André Kalume, commandant de la brigade de réserve des FDLR, n'entendait que le répondeur automatique : « Bienvenu à O2. Veuillez s'il vous plaît laisser un message après le bip sonore ». Et donc, l'officier laissa son message : « Monsieur le président, ici Kalume. Je vous appelle à cause de cette affaire. Nous avons pris la décision d'aller dans la brousse, peu importe ce qui adviendra. Pouvez-vous nous confirmer ce soir ? Merci, Monsieur le président ! »⁶⁸⁸

À la tombée de la nuit, le général Mudacumura s'enfouit dans une position sur une colline avoisinante, sécurisée par la police militaire des FDLR. Dormir était impensable, comme le relata plus tard son administrateur de l'époque, qui ne se séparait pas de lui. Dès le matin du 23 janvier, Mudacumura donna de nouveaux ordres : Les troupes de protection devaient tout détruire et ne rien laisser d'important. L'administrateur dut enfouir les deux ordinateurs et la photocopieuse dans la forêt. Les fiches d'ordinateur furent stockées sur une clé-USB qu'il portait autour du cou. La comptabilité, autrefois réalisée dans d'épais cahiers bleus, était déjà digitalisée ; les cahiers furent brûlés. Les générateurs électroniques, les armes lourdes et les caisses de bière de Mudacumura furent cachés : trop lourds pour être emportés⁶⁸⁹.

Tard, dans la soirée du 23 janvier 2009, sous la protection de l'obscurité, la direction militaire des FDLR abandonna son quartier général de Kalongi où elle avait vécu pendant cinq ans. Dans deux

⁶⁸⁷Entretien à Mutobo, 2015

⁶⁸⁸Message sur le répondeur de Murwanashyaka, 22 janvier 2009

⁶⁸⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 décembre 2012

colonnes, dont le départ fut différé dans le temps, les commandants, entourés de leurs unités de protection se retirèrent dans l'ordre. Mudacumura passa la nuit près de la colline voisine où se trouvait l'école militaire. Le lendemain, ils entamèrent la marche. Pendant deux jours ils luttèrent pour se frayer un chemin à travers la forêt dense, à pied et sans nourriture.

À la localité de Brazza, juste avant Moto, l'État-major se scinda, pour des raisons de sécurité. Mudacumura voulait se sauver vers le territoire de Rutshuru, à travers Nyabiondo, mais « des soldats rwandais étaient en route venant de Goma, alors ils se sont arrêtés et sont restés dans les forêts », se souvient un témoin⁶⁹⁰. Du coup, le général se retrancha à Mukoberwa avec une partie de l'État-major. Ils furent forcés de se cacher dans la forêt dense pendant des mois. Bigaruka, son adjoint, se retira avec les autres dans l'autre direction, sur une colline près de Brazza. Mudacumura ordonna d'éteindre tous les téléphones, y compris les téléphones satellitaires. Pour la communication entre les positions, ils recouraient à des coureurs⁶⁹¹.

Mudacumura n'a plus jamais mis les pieds dans son ancien quartier général. Encore une fois, il envoya une unité de ses gardes pour récupérer les biens enfouis. « On m'a tiré dessus trois fois quand je suis allé à Kalongi pour prendre les choses cachées », se souvient un des gardes devant le tribunal, décrivant en ces termes ce qu'il découvrit : « Ils ont détruit l'école et l'endroit où Ignace Murwanashyaka nous a rendu visite et ils ont incendié toutes les maisons. Il n'y a plus rien à Kalongi, à part des bananeraies et des plantations de cannes à sucre. »⁶⁹²

Ignace dirige la guérilla depuis Mannheim

Pendant que Mudacumura disparaissait dans la forêt congolaise, en Allemagne, Murwanashyaka recevait des nouvelles alarmantes de la part des troupes du général Omega dans le Masisi. Le soir du 24 janvier 2009, un samedi, un des commandants de l'école militaire des FDLR lui écrivit : « Son Excellence! Comment allez-vous ? Ici situation est tendue.

⁶⁹⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 septembre 2012

⁶⁹¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 juillet 2013

⁶⁹²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 mars 2012

FARDC ont attaqué notre position à Kasugho ce vendredi à 15h. Pas mort ou blessé. On signale 12.000 militaires APR (*l'armée rwandaise*) déjà arrivés en RDC. »⁶⁹³ Kasugho est situé près de Mitimangi, à la frontière entre les territoires de Masisi et Walikale. D'une position FDLR tout proche, le président reçut quelques minutes plus tard un autre message annonçant que « l'ennemi » avait subi huit morts et un blessé grave. Selon ce message, les FDLR avaient besoin de « réorganisation »⁶⁹⁴.

Murwanashyaka, alarmé, téléphonait presque chaque jour avec son premier vice-président Musoni à Neuffen en Allemagne. Il était pressé. Il chargea Musoni de rédiger des communiqués, et quand celui-ci proposa de venir le visiter pour qu'ils puissent le rédiger ensemble, il refusa, alléguant qu'il devait d'abord aller à la messe, proposa à Musoni de manger avec lui, mais conclut : « après, tu rentres chez toi et tu écris et tu me l'envoies ».

En même temps, le président des FDLR était dans son élément, il envoya des ordres, donna des interviews à la BBC et à RFI. Tard le soir, il téléphona au secrétaire exécutif Mbarushimana à Paris alors que Musoni était en visite chez lui. Ils mirent à jour le site internet et discutèrent de ce qu'il restait à faire. Murwanashyaka annonça ne pas se coucher avant une heure du matin. Mbarushimana s'occupa également d'écrire des lettres au nom des FDLR et confirma ne pas se coucher avant trois heures, Murwanashyaka pourrait donc le rappeler plus tard⁶⁹⁵.

Le 26 janvier, le président des FDLR reçut un message urgent de son chef militaire Mudacumura, caché dans la forêt : « Achetez-nous des unités pour 200 dollars sur le numéro qui termine avec 534 », écrivit-il⁶⁹⁶. Le secrétaire exécutif adjoint, Wilson Irategeka, lui aussi caché dans la forêt, demanda également : « Faites votre possible pour me donner des unités afin que je puisse communiquer avec les autres »⁶⁹⁷. Le leader des FDLR dut trouver de l'argent pour garantir la survie de

⁶⁹³SMS de Bonane à Murwanahyaka, 24 janvier 2009

⁶⁹⁴SMS de Kimba à Murwanahyaka, 24 janvier 2009

⁶⁹⁵Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Mbarushimana, 22 janvier 2009

⁶⁹⁶SMS de Mudacumura à Murwanashyaka, 26 janvier 2009

⁶⁹⁷SMS de Irategeka à Murwanashyaka, 28 janvier 2009

son organisation. Musoni lui dit qu'il était en train de collecter de l'argent auprès de la diaspora rwandaise en Allemagne, y compris la famille de Mudacumura, en exil en Europe. « Nous en avons besoin d'urgence », confirma Murwanashyaka par téléphone, en expliquant: « Je sais que la guerre devient plus dure. Je veux qu'il y ait assez d'unités »⁶⁹⁸.

Tout le monde devint prudent, par peur de la surveillance qui pouvait permettre à l'ennemi de les localiser. « Les commandants des FOCA ne doivent plus allumer leurs téléphones. Ils doivent aller ailleurs et fermer leur téléphone durant deux semaines. Comme ça, nous savons que nous ne pouvons pas les joindre. Les unités savent comment communiquer », affirma Musoni au téléphone⁶⁹⁹. Murwanashyaka lui expliqua : « Je ne vais plus parler avec le Haut Commandement des FOCA, mais directement avec les unités. Ce serait trop dangereux (...) Il se pourrait qu'ils aient des roquettes », craignait-il et il évoqua des équipements britanniques de surveillance déjà utilisés contre la Lord's Resistance Army (LRA) ougandaise: Peu avant Noël 2008, des hélicoptères ougandais avaient bombardé le quartier général du chef de la LRA, Joseph Kony, dans le parc national de la Garamba au nord-est du Congo après que des services de renseignement occidentaux l'avaient localisé en suivant ses communications par satellite. Musoni avertit : « Les appareils doivent rester fermés ou déposés ailleurs, ils peuvent être localisés (...) Nos e-mails et SMS sont lus aussi, de même que les informations que nous échangeons entre nous et nos conversations. »⁷⁰⁰

Par la suite, Murwanashyaka donna cet ordre par SMS à ses commandants dans la forêt : « Pour raison de sécurité faire attention avec l'utilisation du téléphone mobile, y compris le Thuraya, parce qu'il y a des appareils qui localisent de loin ces téléphones. Quand les téléphones sont fermés il faut enlever piles afin que ces téléphones n'émettent pas ondes pouvant être utilisées pour leur localisation. »⁷⁰¹ Le commandant pour le Nord-Kivu, Omega, accusa aussitôt réception

⁶⁹⁸Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 25 janvier 2009

⁶⁹⁹Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 25 janvier 2009

⁷⁰⁰Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 26 janvier 2009

⁷⁰¹SMS de Murwanashyaka à Omega, 29 janvier 2009

et ajouta : « Les temps durs sont devant nous »⁷⁰². Le commandant pour le Sud-Kivu, Musenyeri, remercia le président des FDLR en ces termes : « Dieu nous bénisse. J'ai reçu vos conseils relatifs à la sécurité téléphonique. Vous avez raison. Il sera bientôt temps. Jésus Christ et la Vierge Marie sont avec nous. Nous ne manquerons de rien. Ne vous inquiétez pas. »⁷⁰³

Le 27 janvier 2009, chute du QG politique des FDLR

Après le quartier général militaire des FDLR à Kalongi, les forces d'Umoja Wetu se dirigèrent vers le quartier général politique, situé à Kibua plus au sud. Des combattants du CNDP, désormais membres de la coalition anti-FDLR aux côtés des armées rwandaise et congolaise, marchaient sous le commandement du colonel des CNDP, Baudouin Ngaruye, le long des sentiers de montagne de Mushaki et Ngungu qu'ils connaissaient par coeur. Cette partie sud du territoire de Masisi, située dans le groupement Ufamandu, avait connu la coexistence entre éleveurs tutsis et paysans hutus, auxquels se mêlaient des populations batembo et bahunde installés depuis longtemps. C'était la terre natale de beaucoup de seigneurs de la guerre.

Kibua se trouve encastré entre trois collines, utiles en tant que positions défensives, dans la vallée de la Nyamitundu. Ici, deux routes étroites se croisent, praticables à moto pendant la saison sèche : l'une vers Katoyi au nord, l'autre à l'est jusqu'au lac Kivu et, dans l'autre direction à l'ouest dans les forêts du territoire de Walikale, en passant par Mangere, Kipopo et Busurungi jusqu'à Hombo à la frontière avec le Sud-Kivu. Tous ces endroits devaient connaître une triste notoriété par la suite. Au sommet d'une des collines aux limites de Kibua, l'administration civile des FDLR, en charge d'abord des réfugiés rwandais hutus, avait établi son siège sous la responsabilité du deuxième vice-président, Victor Byiringiro et du secrétaire exécutif adjoint, Wilson Irageteka. Dans la vallée, vivaient dans les huttes simples aux toits de chaume, jusqu'à 10.000 personnes selon les FDLR, pour la plupart des réfugiés hutus rwandais.

⁷⁰²SMS d'Omega à Murwanashyaka, 29 janvier 2009

⁷⁰³SMS de Musenyeri à Murwanashyaka, 29 janvier 2009

Autour de Kibua, étaient stationnées des unités de la brigade de réserve des FDLR - pour les FDLR, Kibua était un endroit stratégique, car beaucoup de leurs femmes et de leurs enfants y vivaient. Beaucoup de combattants FDLR y passaient toujours leurs congés entre les opérations sur le front. Mais la localité n'était pas bien protégée, témoignèrent des combattants FDLR devant le tribunal : Le bataillon Zodiaque de la brigade de réserve avait son quartier général avec ses armes lourdes quelques kilomètres plus loin, à Kaleta. Quand la guerre s'approchait, le bataillon Mirage y fut déplacé aussi, depuis Remeka.

Le lundi 26 janvier 2009, l'agitation régnait à Kibua. C'était le jour de marché, comme le relate un témoin FDLR : « Le lundi on livrait les marchandises, et il y avait la rumeur selon laquelle la guerre avait commencé. Le vendredi, le samedi et le dimanche, il n'y avait pas eu de marché, les gens avaient peur »⁷⁰⁴. Un autre ancien combattant, stationné à Kibua, se souvient : « Lundi vers midi, des gens du commandement de la brigade sont venus. Ils disaient qu'il y aurait bientôt la guerre et que les gens devraient fuir »⁷⁰⁵. Ces officiers, dont le Lt-Col Anaclet Hitimana alias Kabuyoya ou Odilo, commandant adjoint de la brigade de réserve, et le major Mugisha Vainqueur, chargé de l'unité spéciale de protection des commandants de brigade, venaient tout droit de Kalongi, qu'ils avaient fui quelques jours auparavant.

Le major, se souvient un témoin, vida son pistolet au milieu du marché pour convaincre les gens de fuir : « Il créa le tumulte. Quand un major commença à tirer avec son pistolet, les gens s'enfuirent. »⁷⁰⁶ Selon les témoins interrogés par Human Rights Watch, Vainqueur s'adressa à la population assemblée sur le marché en lui posant la question : « Êtes-vous avec nous ou contre nous? ». Comme personne n'osait répondre, il avait expliqué aux civils que s'ils n'étaient pas avec les FDLR, ils seraient traités en ennemis et seraient punis⁷⁰⁷.

« J'ai dit aux gens de faire leurs bagages. Je suis resté à Kibua pour observer la situation », se souvient un ancien combattant FDLR à propos de ce lundi après-midi. « Vers 15 heures, les civils

⁷⁰⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 1 juillet 2013

⁷⁰⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 13 février 2012

⁷⁰⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 1 juillet 2013

⁷⁰⁷Déposition d'Anneke van Woudenberg au Cour de Stuttgart, 17 octobre 2012

commencèrent à fuir dans la direction de Walikale » - donc vers l'ouest, vers la forêt dense, s'éloignant de l'ennemi. « Puis j'ai quitté le petit centre de Kibua vers 17 heures (...) Ma femme avait déjà pris la fuite (...) Avant de rentrer à la maison, nous avons entendu des bombes près de Kaleta où se trouvait le bataillon Zodiaque », relate ce témoin.

Tard dans la soirée du lundi, quelque 300 combattants de la brigade de réserve et de la police militaire des FDLR arrivèrent à Kibua. Un ancien combattant du Commando de recherche et d'action en profondeur (CRAP) de la police militaire des FDLR raconte devant le tribunal avoir pris la fuite de sa position à Gasake près de Remeka avec sa compagnie: « Nous sommes arrivés à Kibua à 23 heures. Il n'y avait plus de civils », témoigne-t-il⁷⁰⁸.

Le lendemain, les FDLR sont tombés dans un piège. Les hauts commandants arrivés lundi avaient été appelés à une réunion par les dirigeants Maï-Maï locaux, parmi lesquels Bigembe Turinkinko, dirigeant des paysans hutus de la contrée, dont le groupe armé FAC-Mongol avait combattu ensemble avec les combattants hutus congolais de la milice Pareco contre les Tutsis du CNDP. Le commandant adjoint de la brigade de réserve des FDLR, le Lt-Col Anaclet Hitimana alias Kabuyoya ou Odilo, était allé à cette réunion avec le chargé des opérations (S3), nommé Cyotamakara selon un témoin, protégé par ses gardes de corps. Ils croyaient aller rendre visite à des amis. L'ancien policier militaire des FDLR continue son récit : « Le chef de brigade et le S3 furent conviés à la réunion comme d'habitude. Nous croyions que les FAC étaient toujours nos alliés »⁷⁰⁹. Mais après à peine quinze minutes, les combattants FDLR entendirent des coups de feu. La réunion était un piège. Les commandants furent abattus. « Leur escorte est revenue et nous l'a raconté. Nous étions déjà encerclés. Le commandant dit : Il n'y a pas d'autre option, nous devons nous battre », explique l'ancien combattant du CRAP⁷¹⁰.

Un officier du bataillon de protection de Kibua parle d'un échange de coups de feu d'environ trente minutes. « La brigade de réserve ne s'est pas battue à Kibua », dénonce-t-il. « L'ennemi était arrivé chez nous

⁷⁰⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 28 mars 2012

⁷⁰⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 8 et 13 février 2012

⁷¹⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 8 février 2012

tout d'un coup, venant de la direction d'où se trouvait la brigade de réserve », précise-t-il⁷¹¹. Plus tard, Byiringiro rapporta à son président en Allemagne qu'il avait failli être fait prisonnier, avec Irageteka, alors que tous les deux attendaient leur évacuation en pensant que la brigade de réserve allait repousser l'attaque.

« La réalité était que ces unités s'étaient volatilisées sans aviser », se plaignit Byiringiro auprès de Murwanashyaka dans une série de messages, deux mois plus tard. « Officiers, sous-officiers et troupes s'occupaient depuis la veille de l'évacuation de leurs familles et leurs immenses biens accompagnés d'innombrables armes. L'ennemi était efficacement guidé par Pareco et éléments ex-FOCA de reddition récente, en empruntant des endroits non susceptibles d'être tenus, et il ne tirait pas même si on tirait sur lui (...) Protection presque nulle et suite filature sur Motorola car fréquences de la brigade et de Pareco étaient identiques suite à collaboration antérieure. »⁷¹² Les Pareco continuaient donc à suivre toute la communication par radio des officiers FDLR, tout en ayant changé d'alliance. Ceci expliquait la débâcle.

Selon plusieurs anciens combattants des FDLR, lors de cette attaque des Maï Maï contre Kibua, des civils s'étaient déjà enfuis. « Quand Bigembe a trahi les FDLR, les Congolais ont quitté les endroits proches des FDLR », dit un d'eux⁷¹³. Des réfugiés hutus rwandais étaient déjà partis, et maintenant les civils congolais « allaient à Kipopo et Remeka », tandis que les commissaires et politiciens FDLR se retiraient vers Mianga et Busurungi, avec la police militaire et les derniers réfugiés hutus⁷¹⁴. On avait préparé des embuscades à l'arrière pour sécuriser la fuite, selon un témoin : « Les civils nous devançaient, ils n'étaient pas aussi rapides que les soldats, donc nous avons préparé des embuscades pour que les civils puissent fuir et avoir le temps », explique-t-il⁷¹⁵.

⁷¹¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 15 mai 2013

⁷¹²Série SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 20 avril 2009

⁷¹³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 3 décembre 2012

⁷¹⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 juin 2013

⁷¹⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 février 2012

La dernière voie disponible pour la fuite était le fragile pont suspendu, tressé de bambou à travers le fleuve. Le commandant Maï Maï d'ethnie Tembo, le colonel Limenzi Kanganga, organisa la traversée. « Comme il y avait beaucoup de monde le pont s'est cassé avant que nous ne puissions traverser », se souvient un ancien combattant. « Comme les soldats ennemis étaient derrière nous, il n'y avait pas le temps de réparer le pont. Quelques-uns se sont mis à nager. » Arrivés sur l'autre rive, les combattants et civils s'enfuirent dans les forêts denses⁷¹⁶.

« Salut en Christ, avons déjà quitté Kibua, l'ennemi est là », écrivit Irageteka, le secrétaire exécutif adjoint des FDLR, à Murwanashyaka le 28 janvier⁷¹⁷. Il s'était rendu à Busurungi, distant de deux journées de marche à pied, avec un grand nombre de réfugiés hutus. Quand l'armée congolaise investit également cette région, ils continuèrent vers Mianga. Plus jamais les FDLR ne retournèrent à Kibua. Comme le dit un témoin, Kibua fut mis à feu : « Ils ont tout brûlé. Personne n'est rentré. »⁷¹⁸

Quelques Congolais en fuite se dirigèrent non pas vers l'ouest, vers les forêts, mais vers l'est, en direction des camps de déplacés autour de Goma. Sur base des récits de ces réfugiés, deux semaines après la bataille de Kibua, Human Rights Watch accusa les FDLR de crimes graves à Kibua. Les FDLR avaient massacré des civils et les avaient utilisés comme « boucliers humains », affirmait l'organisation des droits de l'homme, précisant : « Les témoins ont déclaré que lorsque les forces de la coalition ont attaqué Kibua le 27 janvier, les civils pris au piège ont tenté de fuir. Les FDLR ont tué de nombreux civils à coups de hache et d'autres ont perdu la vie sous les tirs croisés. À Kibua, un témoin a vu les combattants des FDLR tuer au moins sept personnes, dont une femme enceinte qui a été éventrée. Un autre a vu un combattant des FDLR battre à mort une fillette de 10 ans en la cognant contre un mur de briques. Alors qu'elles fuyaient la confrontation militaire, les FDLR ont enlevé des dizaines de civils, les forçant à porter leurs affaires. »⁷¹⁹

⁷¹⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 26 juin 2013

⁷¹⁷SMS Irategeka à Murwanashyaka, 28 janvier 2009

⁷¹⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 juin 2013

⁷¹⁹Human Rights Watch, « DR Congo : Rwandan Rebels Slaughter Over 100 Civilians », 13 février 2009

Ce furent les premiers témoignages sur des atrocités systématiques commises par les FDLR pendant l'opération Umoja Wetu. Ils sont repris dans le rapport exhaustif de Human Rights Watch "You Will Be Punished" publié en novembre 2009 et aussi, parfois au mot près, dans l'acte d'accusation allemand contre Murwanashyaka et Musoni⁷²⁰.

Au total, les FDLR ont massacré au moins cent civils entre le 20 janvier et le 8 février 2009, selon l'organisation des droits de l'homme américaine dans sa première déclaration publiée le 13 février 2009. Le jour de cette publication, Murwanashyaka envoya un e-mail intitulé « Nous allons nier ces mensonges », à ses collègues en Europe, Musoni et Mbarushimana, avec la déclaration de Human Rights Watch en copie⁷²¹. Un jour plus tard, suivit une « ébauche de communiqué, urgent » qui accusait Human Rights Watch d'avoir « toujours travaillé pour le régime de Kigali » et caractérisait ses accusations de « complètement infondées, contradictoires, peu fiables ». ⁷²²

Il n'existe aucune trace d'une tentative quelconque de la part des dirigeants des FDLR en Europe de savoir plus exactement ce qui avait pu se passer à Kibua. Selon les communications interceptées, les recherches de Murwanashyaka se limitèrent à un appel téléphonique à un contact local à qui il posa cette question : « Je voulais tout juste te poser une question sur Kibua, parce qu'on dit que les FDLR y auraient tué 100 personnes. Est-ce qu'il y avait plus de 100 habitants ? » La réponse fut : « Oui, c'est possible. Il y avait beaucoup de gens. Mais je ne peux pas donner le nombre exact. Kibua est grand ». Murwanashyaka conclut : « Il s'agit d'un mensonge. Ce sont des Hutus. Pourquoi les FDLR devaient-elles tuer des Hutus ? » ⁷²³

"Tout Congolais est notre ennemi désormais" : Traces de sang dans les villages

La prise de Kibua frappa les FDLR au coeur. Désormais, leurs fonctionnaires étaient en fuite, avec femmes et enfants, après des

⁷²⁰Human Rights Watch, « You Will Be Punished », décembre 2009, p.58 f.

⁷²¹E-mail de Murwanashyaka à plusieurs destinataires, 13 février 2009

⁷²²E-mail de Murwanashyaka à plusieurs destinataires, 14 février 2009

⁷²³Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Alphonsine Ntarwali, 24 février 2009

années de calme relatif - tout comme en 1996/97. Les combattants tutsis du CNDP, en mission dans le cadre de l'opération Umoja Wetu, récupèrent les places fortes des FDLR. La population locale congolaise, composée de Hutus, de Tembos et de Hundes, et leurs milices qui avaient cohabité avec les FDLR, changea également de côté : Enfin, ils se débarrassaient des étrangers. Les FDLR ne pouvaient plus avoir confiance dans leurs anciens alliés locaux, comme le prouva l'assassinat du commandant adjoint de la brigade de réserve, Odilo. Byiringiro écrivit à Murwanashyaka le 2 février : « L'ennemi concentre ses efforts sur le CE (*Comité Exécutif*) et la population que nous trainons, tire sur nous des bombes et des mitrailleuses sans discernement. Les Mayi-Mayi Tembo coalisent avec l'ennemi. »⁷²⁴

La fuite des combattants hutus rwandais laissa un sillage de sang, comme en 1996. Cette fois, les FDLR étaient armées jusqu'aux dents - et déterminées à prendre leur revanche. Partout, elles laissèrent de la terre brûlée, des villages incendiés, des civils tués. « Chaque Congolais est notre ennemi désormais », aurait dit Mudacumura au début de l'opération⁷²⁵. Comme des dominos, les villages tombaient l'un après l'autre, victimes des FDLR lors de leur fuite devant l'ennemi en progression : c'étaient des villages où les combattants des FDLR avaient vécu eux-mêmes pendant des années, avaient fait du commerce et épousé des femmes. Kikoma, Bukumbiri, Katoyi, Kihundu, Mangere, Lushebere, Ngungu, Nyakasa, Ufamando, Nunyakagendo, Fungaramacho, Kataguna, Kishonja, Remeka - la liste des localités autour de Kibua où les FDLR avaient tué des civils, brûlé des maisons et violé des femmes entre la fin janvier et le début février 2009, remplit plus d'une page du rapport de Human Rights Watch.

À Remeka, chef-lieu du groupement d'Ufamando et ville natale des chefs Maï Maï, Limenzi et Bigembe, les combattants FDLR avaient, selon le premier rapport de Human Rights Watch, rassemblé les populations et s'étaient plaints d'avoir été trahis par les Maï Maï. « Les FDLR nous ont dit que si quelqu'un leur tirait dessus, elles nous en tiendraient responsables et nous tueraient, » déclare un habitant cité dans le rapport. « Suite à cette réunion, les FDLR ont érigé des barrières pour empêcher aux habitants de fuir. Lorsque certains ont tenté de partir, les

⁷²⁴SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 2 février 2009

⁷²⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 mars 2014

FDLR les ont attaqués, tuant des dizaines de personnes avec des fusils, des grenades propulsées par roquette et des machettes. » Toujours selon le rapport, un témoin a dit : « Alors que je courais, j'ai vu des corps partout - des hommes, des femmes et des enfants. Ils avaient tous été tués par les FDLR »⁷²⁶.

Au tribunal de Stuttgart, Remeka n'est évoqué qu'en passant, quand un major des FDLR confirme qu'on avait brûlé la localité. Comme motif, il explique : « Je crois que c'était parce qu'ils ont collaboré avec les soldats rwandais et congolais. »⁷²⁷

Le village de Mangere, quelques kilomètres au sud de Kibua sur la route de Kipopo, fut victime d'une attaque causant la mort de six civils, quelques jours après la fuite de Kibua, selon le rapport de Human Rights Watch. Un ancien major de la police militaire des FDLR explique devant le tribunal de Stuttgart : « Quand les combats ont atteint Kibua, les civils ont pris la fuite, les femmes des soldats de la brigade de réserve sont allées à Mangere ». Arrivées là-bas, ces femmes furent violées par des Maï Maï, selon cet officier. Informé par une des victimes, un peloton des combattants de la brigade de réserve des FDLR y alla se venger : « Quand le peloton est arrivé sur place, ils se sont battus avec les Maï Maï. On a brûlé la localité par colère, parce que les femmes avaient été violées », explique-t-il. On avait perçu les Maï Maï comme des amis, sinon on n'aurait jamais envoyé les femmes se réfugier chez eux, continue-t-il - la déception fut d'autant plus grande quand ces derniers se retournèrent contre les FDLR⁷²⁸.

Le chef de village de Mangere demanda pardon aux FDLR après les faits et leur dit que ce qui était arrivé n'était pas de la faute des habitants du village, raconte un autre témoin. « Ils ont dit que les Maï Maï avaient amené les soldats rwandais et congolais », poursuit-il⁷²⁹. Le dirigeant mai-mai à Mangere était le colonel Limenzi, qui avait aidé les FDLR lors de leur fuite de Kibua.

⁷²⁶Human Rights Watch, « DR Congo : Rwandan Rebels Slaughter Over 100 Civilians », 13 février 2009

⁷²⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 17 septembre 2012

⁷²⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 17 septembre 2012

⁷²⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 mars 2014

La première attaque importante, après celle de Kibua, évoquée dans l'acte d'accusation allemand contre les FDLR, est datée du 13 février 2009, jour de la publication du premier rapport de Human Rights Watch. C'était à Kipopo - la première localité après Mangere sur la route étroite par laquelle se retirèrent les FDLR avec le reste des civils qui les accompagnaient. « Quand les réfugiés sont arrivés à Kipopo, ils ont tous été tués par les Maï Maï », affirme devant le tribunal un ancien combattant qui n'avait pas été sur place lui-même. "Ils ont trouvé les réfugiés dans la brousse, ils s'étaient cachés là où se trouvait Rumuli (*Byiringiro*), ils les ont tués cruellement. Puis la compagnie spéciale a mené une attaque pour se venger », témoigne-t-il⁷³⁰.

La "compagnie spéciale" de la brigade de réserve des FDLR fut stationnée près de Kipopo, commandée par le commandant Vainqueur qui s'y était retiré. Selon les témoins, il aurait ordonné l'attaque après avoir appris que des unités congolaises hostiles s'étaient installées à Kipopo. « Les FDLR ont ensuite attaqué pendant la nuit. Ils se sont battus et ont brûlé les maisons. Il n'y avait pas de civils à Kipopo. Il y avait des Maï Maï. Les civils avaient quitté Kipopo. »⁷³¹

Selon l'acte d'accusation allemand contre Murwanashyaka et Musoni, les FDLR avaient attaqué Kipopo « pour punir la population civile ». « Les combattants FDLR ont incendié au moins trois cents maisons après avoir enfermé plusieurs habitants dans leurs maisons. Au moins quinze civils ont été brûlés, dont huit enfants. Les miliciens ont en plus abattu une femme, une autre fut tuée avec beaucoup de coups de couteau », détaille l'acte.

Deux jours plus tard, toujours selon l'accusation allemande, le 15 février, les miliciens FDLR ont perpétré un crime particulièrement horrible dans un champ de pommes de terre à un endroit non nommé. Ils ont encerclé des paysannes qui s'y trouvaient sur le champ, « les ont retenues et les ont violées l'une après l'autre ». Une femme fut ligotée à un arbre et dut assister impuissante à la suite : « Par la suite, les sept combattants ont pratiqué, à tour de rôle, les relations sexuelles avec la voisine contre sa volonté avec tellement de cruauté et de violence

⁷³⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 décembre 2012

⁷³¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 février 2012

qu'elle s'est vidée de son sang sur le lieu même du crime à cause de ses blessures abdominales », poursuit l'acte.

"Soyez vigilants !" La crainte des déserteurs et des traîtres

En réaction aux accusations de crimes, les FDLR réagirent avec une tactique de désinformation classique : elles mirent en garde contre les crimes eux-mêmes. Pendant que Human Rights Watch finalisait son premier rapport sur les massacres des civils par des FDLR, Murwanashyaka et Musoni discutaient d'une lettre au Conseil de Sécurité des Nations Unies à qui ils voulaient demander de dénoncer et de terminer la « guerre inutile », avant qu'« une catastrophe humanitaire décime à nouveau la population innocente dans la région des Grands Lacs »⁷³².

La lettre, dont Musoni envoya l'ébauche à Murwanashyaka le 12 février avec la remarque qu'il faudrait encore du temps pour la compléter, parlait d'une « chasse à l'homme contre les Hutus rwandais sur tout le territoire de la République Démocratique du Congo, semblable à une chasse aux animaux » et évoquait un « génocide contre le groupe ethnique hutu ». « Est-ce qu'il faut attendre qu'il y ait encore un million de réfugiés comme au Rwanda en 1993, un 'deuxième Kibeho', des réfugiés sur les routes au Congo comme en 1996, ou qu'encore une fois cinq millions de Congolais meurent ? », demandait ce courrier.

Cette lettre, dont le brouillon était signé « Ignace Murwanashyaka, Berlin, 12 février 2009 » et dont les formulations maladroitement reviennent pour les FDLR à agir dans la ligne des préparatifs du génocide rwandais, n'a jamais été envoyée - elle n'était plus appropriée après les accusations de Human Rights Watch, publiées le 13 février. Dans la version édulcorée publiée le 14 février, les passages sur la « décimation » de la population congolaise, les menaces et certaines comparaisons historiques furent supprimés et elle se présente plutôt en définitive comme un démenti des accusations portées contre les FDLR⁷³³.

⁷³²Échange e-mail entre Musoni et Murwanashyaka, 12 février 2009, aussi les citations suivants

⁷³³E-mail de Murwanashyaka à plusieurs destinataires, 14 février 2009

Les FDLR s'efforçaient aussi de garder le lien avec leurs anciens amis dans l'armée congolaise. Le porte-parole militaire des FDLR, Edmond Ngarambe alias Michel Habimana, reprit encore une fois contact avec le général congolais John Numbi, désormais commandant congolais de l'opération "Umoja Wetu". Ngarambe rapporta à Murwanashyaka le 9 février 2009 : « Bonjour. Je suis avec le colonel Foka Mike » - de son vrai nom Albert Kahasha, ancien commandant Maï Maï dans le Sud-Kivu, intégré dans les FARDC depuis 2004 - « ils disent que John Numbi veut parler avec l'un d'entre nous. Si possible, s'il y a moyen d'avoir la réponse dans une heure pour que nous rentrions. »⁷³⁴ Le soir même, Murwanashyaka donna son feu vert dans une réponse transmise dans une longue série de messages SMS qui en dit long sur les liens historiques entre les FDLR et le pouvoir de Kabila en RDC :

« Rencontre ce 10 courant autorisée sous réserve suivante : Ça doit être rencontre informelle sans présence MONUC et sans présence d'agents rwandais. Si Numbi s'amène avec agents MONUC/agents rwandais, annuler dite rencontre et rentrer immédiatement. Rencontre doit se faire dans une zone sûre dans laquelle notre délégation ne peut être enlevée ou tomber sous chantage des Congolais. Ta mission être de recevoir message que Numbi a pour FDLR et pas négociateur quoi que ce soit. Ta mission au nom de l'organisation : ils doivent nous donner le matériel suffisant et nous traverserons chez nous. Il faut lui dire aussi que nous ne jouerons pas de jeux comme Kamina ou RUD (Kisangani/Nairobi) comme nous n'avons pas obtenu ce sur quoi nous nous sommes accordés à Kamina. Nous ne voulons pas occuper leur pays. Kagame est en train d'ériger des structures au sein des FARDC qui vont se rebeller contre Kabila. Dire que l'APR va quitter la RDC est un leurre car ils sont en train d'ériger des structures d'exploitation des mines avec certains FARDC/CNDP. Actuellement APR/FARDC cherchent à localiser emplacement de nos structures de commandement ; prière ne pas tomber dans piège pouvant révéler cet emplacement. Pendant cet entretien, pas de SMS/téléphone au commandement. Si question il y en a, le président sera disponible pour réponse. Il faut aussi lui dire que ce qu'on a raconté à Kabila - que les FDLR voulaient le tuer quand nous étions encore à Kinshasa - est un mensonge. Dis-lui que si nous les avions détestés ils n'auraient pas gagné les élections à l'est et nous nous battons chaque jour contre les

⁷³⁴SMS de Ngarambe à Murwanashyaka, 9 février 2009

FARDC. Dis-lui, qu'au contraire ils nous ont abandonnés quand ils ne nous ont pas donné ce que Mzee Kabila nous a promis avant sa mort, devant son fils, Numbi, Omar et Ndarukengurukiye. Il a demandé à Numbi et à son fils de nous aider au cas où il meurt avant de le faire lui-même. Je te rappelle encore que Numbi lui-même nous a trahi dans beaucoup de dossiers. Reste vigilant pour qu'ils ne t'enlèvent pas. Si la sécurité n'est pas assurée, n'y vas pas. Cherche une ou deux personnes pour t'accompagner. Surtout ne pas donner l'impression que nous avons peur de la guerre. Que Dieu soit avec toi dans ce programme »⁷³⁵.

Ngarambe confirma une bonne demi-heure plus tard les trois points saillants de ce message : « Ils nous donnent les moyens et nous combattons chez nous; ils nous aident à travers les négociations à rentrer dans notre pays; nous sommes ennemis et nous nous tirons dessus mutuellement »⁷³⁶.

Mais la rencontre ne se déroula pas comme prévu. Le soir du 10 février, Murwanashyaka apprit que Ngarambe se trouvait à Goma, ce qui n'avait pas été convenu. Le 11 février à l'aube, il reçut un message du commandant Bora : « Désolé! Pas de doute. L'ennemi a trompé Michel (...) On l'a arrêté »⁷³⁷.

En privé, Murwanashyaka fustigea un « manque de respect » à son égard dans un message à Mudacumura. Il tenta d'en savoir davantage directement. « J'ai essayé de joindre Numbi, je ne l'ai pas joint à son numéro de téléphone habituel. J'ai aussi appelé Kuye, il n'est pas au courant », dit-il dans une conversation par satellite. Ensuite, le président des FDLR apprit que son porte-parole se trouvait déjà à Kigali. « Nous préparons un communiqué à publier immédiatement », réagit-il, dans un SMS à Mudacumura : « Version officielle: PPFUCA (*le porte-parole des FOCA*) avec une délégation ont été enlevés par les autorités congolaises, dont le général Numbi, en mission de négocier avec eux comment adoucir souffrance de la population civile, victime de la guerre inutile imposée par coalition APR-FARDC. »⁷³⁸

⁷³⁵Série SMS de Murwanashyaka à Ngarambe, 9 février 2009

⁷³⁶SMS de Ngarambe à Murwanashyaka, 9 février 2009

⁷³⁷SMS de Bora à Murwanashyaka, 11 février 2009

⁷³⁸Série SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 11 février 2009

Mais le 13 février, le porte-parole "enlevé" appela à la fin de la lutte armée des FDLR - sur les ondes de Radio Rwanda⁷³⁹. Deux semaines plus tard, le président Murwanashyaka rapporta au Comité Directeur des FDLR le contraire de sa « version officielle » : « Toutes les informations reçues indiquent à 100% que PFFOCA a déserté (...) Il avait reçu la mission de l'APR de convaincre les officiers FDLR - surtout ceux que l'APR appelle du Sud! - à faire ce qu'il a fait »⁷⁴⁰.

Le commandant adjoint Bigaruka n'approuva pas ce message : Il pourrait « renforcer un climat de suspicion entre cadres de l'organisation fondé sur régionalisme », écrivit-il - un avertissement clair, lié aux antagonismes historiques entre "Nordistes" et "Sudistes" au sein du pouvoir hutu rwandais d'avant-1994. « Vous devriez faire attention avec vos messages, surtout dans cette période de mauvais climat », conseilla-t-il au président⁷⁴¹.

La désertion du porte-parole militaire n'était pas totalement inattendue. Elle résultait des différends sur la stratégie des FDLR qui avaient déjà conduit à des tensions lors de la réunion du Haut Commandement en janvier. Comme l'écrit Bora, commandant pour le Sud-Kivu et confident de Murwanashyaka, le 27 février dans une série de messages très directs au président: « La réunion du Haut Commandement a dévoilé le vrai visage. On voulait le changement du commandement militaire qui devait entraîner votre départ (...) On dit qu'ils voulaient d'abord démettre le commandant en prétendant qu'Omega devait devenir le commandant, puis installer l'adjoint. Omega a refusé et donc le plan n'a pas marché. Puis Michel a déserté. »

Bora fit aussi savoir à Murwanashyaka qu'il y avait un « découragement progressif » chez les combattants, lié selon un de ses SMS au contexte suivant: « Situation géopolitique actuelle en notre défaveur, d'où isolement total du mouvement; départs massifs sans recrutement (Rwanda, Zambie, Afrique du Sud); moral moyen suite retour combats sans munitions ni matériel adéquat pour faire face à l'ennemi; survie difficile suite pauvreté généralisée et aigue; beaucoup de malades

⁷³⁹« Le porte-parole des FDLR s'est rendu à la force Rwanda-RDC, selon Kigali », AFP, 13 février 2009

⁷⁴⁰Série SMS de Murwanashyaka au Comité Directeur, 25 février 2009

⁷⁴¹SMS Bigaruka à Murwanashyaka, 7 mars 2009

toutes catégories et autres démunis sans possibilité d'assistance sociale. »⁷⁴²

Suite à la désertion de Ngarambe, qu'il considérait comme une action de déstabilisation des FDLR par les autorités congolaises pour casser le mouvement, le président Murwanashyaka encouragea encore davantage ses troupes à combattre tout ce qui pourrait affaiblir le moral des combattants des FDLR - par exemple les messages radio envoyés dans la forêt par la Commission de démobilisation du Rwanda et par les responsables du programme DRRRR de démobilisation de la MONUC.

Quand les troupes FDLR détruisirent un émetteur radio, il les loua en ces termes : « Merci, c'était vraiment courageux de faire taire cette radio. D'autres radios vont maintenant réfléchir deux fois avant de faire la propagande de l'ennemi »⁷⁴³. Quand Mbarushimana, à Paris, apprit que quarante combattants FDLR avaient été tués lors d'une attaque d'hélicoptères près de Kashebere, et s'enquit des faits auprès de Murwanashyaka, celui-ci interrogea ses contacts sur le terrain au Congo et reçut ce message en réponse: « Hélicoptère Monuc fait reconnaissance comme il est petit et agile. FARDC tire. Compagnie encore attaquée le 14 février. Hélicoptères sont maintenant en permanence dans la zone de combat à Kashebere ». Murwanashyaka répondit : « Vous n'avez pas de munitions pour abattre les hélicoptères? Ou alors renseignez-vous pour savoir où ils sont stationnés pendant la nuit, comme ça vous pouvez tirer sur eux pendant qu'ils sont au sol ». Son interlocuteur précisa que les hélicoptères étaient stationnés à Goma. « Nous n'avons pas les moyens pour les abattre sauf si ce sont des 'Gazelle ' », expliqua-t-il au président des FDLR. Murwanashyaka lui répondit alors : « Il faut patienter. Les choses pour les abattre, on les aura un jour »⁷⁴⁴. Cet échange d'e-mails du 17 février 2009 n'était pas une blague...

⁷⁴²Série SMS de Bora à Murwanashyaka, 27 février 2009

⁷⁴³E-mail de Murwanashyaka à 'Pierre Kimbal', 15 février 2009

⁷⁴⁴Échange e-mail entre 'horeste' et Murwanashyaka, 17 février 2009

La guerre psychologique des Nations Unies

« Ils ont tiré sur notre hélicoptère ! » s'écria à bout de souffle Bruno Donat, chef du programme DDRRR de la MONUC, le soir du 17 février 2009, en arrivant à grands pas dans un restaurant à Goma. « Nous avons dû nous asseoir sur nos casques pour ne pas perdre nos couilles! », s'exclama-t-il. L'Américain jurait tellement que tout le restaurant fut très vite au courant de l'incident. Son T-shirt mouillé lui collait au corps quand il ôta son gilet pare-balles, les gouttes de sueur perlaient sur son front sous le chapeau safari. « Espèces de salauds ! Ils nous ont presque eus », jura-t-il⁷⁴⁵.

Le chargé de la démobilisation était justement de retour d'un vol dans cet hélicoptère "Gazelle" dont il était question dans les e-mails des FDLR, afin de larguer des dépliants au-dessus du territoire des FDLR. Les dépliants montraient des photos d'hommes en uniformes : d'anciens combattants des FDLR de retour au Rwanda. À côté d'eux, on voyait une jeune fille avec tresses et noeuds dans les cheveux, vêtue d'un t-shirt arborant le mot 'Love'. « Vous avez encore le choix - la MONUC est là pour ceux qui veulent déposer les armes et retourner vers une vie de paix et de dignité », indiquait la légende de la photo, accompagnée du numéro vert de la hotline de la MONUC, joignable 24 heures sur 24.

Pendant que le Congo et le Rwanda faisaient reculer les FDLR sur le terrain militaire, la MONUC combattait sur le terrain psychologique. La section DDRRR était chargée d'attirer les combattants des FDLR, un à un, par des programmes radio et des dépliants. De 2001 jusqu'à la fin 2008, cinq mille quatre-vingt-un combattants FDLR furent rapatriés au Rwanda selon les données rwandaises officielles, et environ six mille restèrent au Congo. Des milliers de dépliants furent largués au-dessus de la zone de combats d'Umoja Wetu en février 2009. « Dans la forêt, c'est le chaos total, ils sont tous en fuite et courent pour sauver leurs vies, mais dès qu'ils composent le numéro vert, nous n'avons plus qu'à aller les chercher », expliqua Donat.

Quand un combattant FDLR composait le numéro vert, un téléphone sonnait dans un conteneur de l'ONU au bord du lac Kivu à Goma. Il

⁷⁴⁵Citations selon rencontre avec Bruno Donat à Goma, 17 février 2009

sonnait surtout la nuit, quand les commandants des FDLR dormaient et que les déserteurs pouvaient s'échapper à la faveur de l'obscurité. Ensuite, Donat envoyait un hélicoptère pour les amener à Goma avec leurs familles - parfois plusieurs fois par jour. À plusieurs reprises, l'hélicoptère essuya des tirs. Deux employés du programme DDRRR perdirent la vie durant la durée de l'opération.

En février 2009, trois cent vingt-sept combattants FDLR désertèrent, un record. Au près de chaque déserteur, Donat en apprenait encore davantage sur la situation des FDLR. « Nous comprenons de mieux en mieux que les combattants dans les forêts ont perdu le lien avec la réalité après tant d'années passées dans la brousse. Ces jeunes hommes ont un problème de confiance, car ils ont été conditionnés par leurs dirigeants avec des mensonges. Nous essayons de leur faire comprendre que ces mensonges ne sont pas vrais », nous expliqua l'Américain.

La section DDRRR attirait les combattants FDLR surtout en soulignant à leur intention la différence extrême entre leur situation au Congo et celle de leurs leaders en exil en Europe. Pour les fêtes de Noël 2008, l'équipe de Bruno Donat conçut des dépliants colorés avec des dessins. À gauche, une famille FDLR dans la forêt sous la pluie : le père arborant un uniforme en haillons avec sa femme et ses trois enfants dans une tente, un fusil d'assaut à côté. Au-dessus de la tente, était dessiné un panneau affichant le mot "Noël". La marmite sur le feu était à moitié vide. Les enfants et parents avaient l'air hagard et affamé. À droite, figuraient deux familles heureuses autour d'une table sur laquelle s'empile la nourriture au près d'un sapin de Noël. On pouvait voir des enfants rire et déballer des cadeaux et deux pères de famille bien habillés boire de la bière Primus. Au-dessus de leurs têtes, étaient inscrits les prénoms d'"Ignace" et de "Callixte". Entre les deux dessins, le dépliant montrait un casque bleu onusien, amical montrant le chemin, puis suivait le numéro vert de la MONUC.

Aux yeux des dirigeants FDLR, ces dépliants étaient une ruse : ils devaient attirer les combattants vers un endroit où on pouvait les bombarder. Le matin du jour quand l'hélicoptère du responsable de la DDRRR fut la cible de tirs, le commandant pour le Nord-Kivu, Omega, rapporta à son président en Allemagne : « Le 12 à 11 heures, un avion de la MONUC a fait reconnaissance à Gashebere. Cet avion a jeté des

dépliants. À 14 heures, les hélicoptères de guerre du Congo sont venus pour tirer. Bilan : Deux blessés légers de notre côté. »⁷⁴⁶

Il semble que le 19 février, le commandant militaire des FDLR ait échappé de peu à une attaque « suite à la trahison d'un militaire déserteur recruté dans Pareco et bruits de certains officiers alcooliques », comme le vice-président Byiringiro le relata bien plus tard. « Rescapés en débandade avoir abandonné beaucoup effets et personnels sur place et j'ai recueilli deuxième commandant FOCA dans Walikale le 24 pour un court séjour », rapporta-t-il dans un SMS à Murwanashyaka⁷⁴⁷.

Mais le phénomène des désertions en soi ne préoccupait guère Murwanashyaka. Il espérait manifestement que certains déserteurs « auxquels on peut faire confiance » pourraient être utiles au Rwanda même. « Mais ce temps n'est pas encore arrivé », écrivit le président des FDLR à Bora⁷⁴⁸. Pour lui, la défection de combattants était un processus de sélection : « Il ne restera que peu de gens, mais ceux-là sauront de quoi il s'agit et qui leur a donné cette mission », commenta-t-il à ce même interlocuteur⁷⁴⁹. Le commandant Omega le conforta dans cette vision des choses : « Au sujet des familles qui abandonnent et partent: C'est bon pour nous, c'est une décharge pour les combattants. Pas de soucis. Que Dieu vous protège », mentionne un texto au chef des FDLR⁷⁵⁰.

Le Rwanda se retire, les FDLR restent

L'opération conjointe congolo-rwandaise "Umoja Wetu" prit fin le 25 février 2009, avec une parade solennelle dans la ville de Goma. L'armée rwandaise se retira au Rwanda, mis à part quelques unités de reconnaissance. On avait « brisé l'épine dorsale » des FDLR, estima le président rwandais, Paul Kagame. Le commandant de l'opération du côté congolais, le général John Numbi, donna ce bilan : cent cinquante-trois combattants FDLR tués, treize blessés, trente-sept capturés;

⁷⁴⁶SMS d'Omega à Murwanashyaka, 17 février 2009

⁷⁴⁷Série SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 20 avril 2009

⁷⁴⁸SMS de Murwanashyaka à Bora, 27 février 2009

⁷⁴⁹SMS de Murwanashyaka à Bora, 7 mars 2009

⁷⁵⁰SMS d'Omega à Murwanashyaka, 20 février 2009

seulement huit morts du côté des troupes conjointes; les FDLR auraient tué trente-deux civils et brûlé six villages⁷⁵¹. Selon la MONUC, dans le sillage d'Umoja Wetu, quelque 6000 Rwandais furent rapatriés du Congo, dont 1476 combattants FDLR ou membres de leurs familles ainsi que quatre mille cinq cents autres réfugiés hutu.

Mais chacun savait que les FDLR étaient encore là et qu'elles allaient se venger. Elles-mêmes déclaraient avoir tué « au moins soixante-dix soldats congolais et rwandais, dont des officiers », et prétendaient n'avoir à déplorer que quatre morts, cinq disparus, six capturés dont deux malades mentaux, et vingt déserteurs⁷⁵². Le scepticisme régnait. Lors d'une réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies à huis clos le 28 janvier 2009, directement après la chute de Kibua, le sous-secrétaire général chargé des opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, exprima sa crainte que la population civile n'ait pas seulement à subir les combats mais puisse aussi tomber victimes des représailles des FDLR, ce qui pourrait engendrer une vague de violence ethnique.

L'ambassadeur américain en RDC écrivit dans une note diplomatique : « Le problème FDLR n'a pas été résolu et reste un danger pour les populations civiles, surtout dans les zones qui étaient sous contrôle de la RDF et qui sont maintenant exposées au retour des troupes des FDLR du fait de la présence insuffisante des troupes des FARDC et/ou de la MONUC. »⁷⁵³ Dans le groupement d'Ufamando, une équipe de l'ONU remarqua début mars 2009 que trois quarts des villages s'étaient vidés de leurs habitants ; la plupart de la population avait pris la fuite devant les FDLR et les autres ne dormaient plus chez eux.

Le journal gouvernemental rwandais *New Times* révéla l'ambivalence de la situation. D'abord, le 19 février, il jubila : « Murwanashyaka doit se soucier de la vitesse à laquelle ses combattants et ses prisonniers se rendent à l'opération conjointe en un tel nombre (...) Il avait espéré que l'opération serait sans pitié et pousserait les combattants et familles FDLR à se défendre ou au moins à recourir à des attaques contre des

⁷⁵¹Cité sur Radio Okapi, 25 février 2009

⁷⁵²« Les FDLR affirment avoir tué au moins 70 soldats congolais et rwandais », AFP, 23 février 2009

⁷⁵³Cable diplomatique de l'ambassadeur américain à Kinshasa publié sur Wikileaks, 2 mars 2009

populations congolaises innocentes. Pour Murwanashyaka et ses sympathisants, il est incompréhensible que l'opération n'ait pas donné lieu à des déplacements massifs de populations et à une catastrophe humanitaire »⁷⁵⁴.

Mais le lendemain, le même journal éditorialisa : « Les apologistes des FDLR tiennent dans leurs mains la laisse d'un monstre échappé depuis longtemps, qui rôde dans des villages éloignés du Masisi, laissant une trace de sang dans son sillage. Ce dernier chapitre meurtrier est la répétition exacte de la première ligne de défense, si on peut l'appeler ainsi, d'une force battue : Fuir du champ de bataille et cibler les civils innocents. Ils ont perfectionné cela depuis 1994 (...) La population congolaise s'inquiète avec raison de ce que lorsque l'opération conjointe prendra fin avant d'avoir totalement anéanti les FDLR, les rebelles ne soient de retour dans leurs anciennes positions si des mesures sérieuses ne sont pas prises maintenant. La MONUC est-elle à la hauteur? Est-ce qu'elle va honorer son mandat d'utiliser la force si nécessaire pour protéger les civils? Attendons voir - et prions pour les Congolais »⁷⁵⁵.

La planification prévoyait que lors du retrait rwandais, l'armée congolaise FARDC tiendrait les positions conquises et accroîtrait par la suite la pression sur les FDLR de façon graduelle. Cette opération fut baptisée "Kimia II" - une mise en pratique des opérations congolaises contre les FDLR déjà annoncées en 2008. Trois mille soldats des FARDC furent envoyés à Hombo, à la frontière entre le Sud- et le Nord-Kivu, pour combattre les FDLR dans leur fief, et deux mille six cent trente à Kindu, la capitale de la province voisine de Maniema, pour couper les chemins de retraite, familiers des combattants hutus rwandais depuis 1996 vers l'intérieur du pays. Une campagne active de démobilisation, comme lors de l'opération Umoja Wetu, n'était plus prévue : Les militaires y voyaient une entrave possible de leur travail. La solution était purement militaire.

Autre nouveauté : Les unités du CNDP, des Pareco et autres Maï Maï ne devaient plus se battre simplement à côté des FARDC, mais comme

⁷⁵⁴James Munyaneza, « Muwanashyaka out of options as FDLR crumbles without a crisis », New Times, 19 février 2009

⁷⁵⁵« What then when Umoja Wetu comes to an end, will MONUC cope ? » New Times, 20 février 2009

parties intégrantes de ces dernières. A cette fin, le 23 mars 2009, le gouvernement congolais signa un accord de paix officiel avec le CNDP qui se mua en parti politique et mit ses combattants à la disposition des FARDC, tout comme - officiellement - tous les autres groupes armés de l'est du Congo.

Sur le terrain, les anciens ennemis se regardaient toujours en chiens de faïence. Les chaînes de commandement et de logistique étaient chaotiques ou inexistantes. Les soldats intégrés aux FARDC n'étaient pas payés mais se nourrissaient sur le dos des populations. L'ambassadeur américain à Kinshasa rapporta ce que lui racontait un employé d'une organisation humanitaire de la région Bunyakiri-Hombo, loin dans les forêts sur la frontière entre le Sud- et le Nord-Kivu : « Les FARDC ne sont pas bienvenus dans les villages, ils prennent de l'argent de qui veut passer leurs barrières routières. Même les enfants de retour de l'école sont fouillés. Les FDLR avaient été importants dans la région, ils livraient des produits aux marchés. Ces marchés sont pratiquement vides maintenant. Les FDLR se sont retirés dans la forêt dense mais mènent des attaques ponctuelles », mentionna le diplomate dans un télex diplomatique⁷⁵⁶.

« Ils ne peuvent pas nous avoir tous, nous tournons en rond et nous revenons », déclara un porte-parole FDLR, cité en mars 2009 par l'agence de presse onusienne IRIN⁷⁵⁷. En avril, le vice-président Byiringiro rapporta à son président Murwanashyaka : « Depuis 3 mars 2009, Sonoki (le secteur Nord-Kivu des FDLR) a énergiquement combattu l'ennemi lui infligeant d'énormes pertes humaines et matérielles (...) Plus question de prétendre à une quelconque accalmie tant que nous sommes encore sur territoire congolais »⁷⁵⁸.

Mianga, 12 avril 2009 : Un horrible feu pascal

La première attaque d'un village congolais dont les leaders FDLR se vantaient ouvertement entre eux eut lieu le dimanche de Pâques 2009 – tel un acte de résurrection symbolique. « Dans les premières heures

⁷⁵⁶Cable diplomatique de l'ambassadeur américain à Kinshasa publié sur Wikileaks, 27 avril 2009

⁷⁵⁷« DRC-Rwanda : War against rebels 'not over, despite troop withdrawal », IRIN, 2 mars 2009

⁷⁵⁸Série SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 20 avril 2009

du matin du 12 avril 2009, le dimanche de Pâques », détaille l'acte d'accusation allemand contre Murwanashyaka et Musoni, « les FDLR ont attaqué le village de Mianga (...) Après que les soldats FARDC sur place avaient été tués ou chassés, des miliciens FDLR, pour se venger sur la population civile perçue comme renégate à cause de son soutien à l'armée gouvernementale, entrèrent dans la maison du chef de la localité, le trouvèrent dans son lit et le décapitèrent avec une machette. Puis ils tuèrent trois autres membres de l'administration locale. Ce jour-là et les jours suivants, les combattants FDLR fusillèrent ou battirent à mort au moins quarante et une autre personne civile à Mianga, avant de mettre le feu au village ».

Mianga se trouve dans le groupement de Waloa-Loanda, dans le sud-est du territoire de Walikale, voisin direct du territoire de Masisi. Deux sentiers de brousse s'y croisent. Le long de la route venant du sud-est, de Kibua, Kipopo et Remeka à travers Busurungi, la rivière Nyabarongo tombe en cascade comme une frontière naturelle ; Mianga est situé au bord de la rivière dans la vallée. Côté ouest, se dresse la forêt dense de Walikale.

Les dirigeants des FDLR avaient pris leurs quartiers dans les environs après leur fuite de leurs quartiers généraux de Kalongi et de Kibua. Par conséquent, des troupes FARDC s'étaient positionnées à Mianga pour traquer les FDLR dans les alentours. « Il y avait une forêt. Le deuxième vice-président des FDLR s'y trouvait. Ils voulaient l'arrêter et l'ont attaqué plusieurs fois. Il a préparé l'attaque pour les chasser afin qu'ils ne l'attaquent plus », décrit un ancien soldat de la brigade de réserve des FDLR pour expliquer la motivation de l'attaque contre Mianga devant le tribunal de Stuttgart⁷⁵⁹. Un membre de l'administration du quartier général raconte devant le tribunal : « À Mianga, sont passés des soldats FDLR en fuite. Les citoyens de Mianga ont montré à l'ennemi le chemin qu'ils avaient pris et des soldats sont morts. Après quoi, les FDLR sont allées à Mianga. Elles ont brûlé toute la localité pour se venger »⁷⁶⁰.

Le deuxième vice-président des FDLR, Byiringiro, le secrétaire exécutif adjoint, Irategeka, ainsi que le commandant militaire adjoint, Bigaruka,

⁷⁵⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 3 décembre 2012

⁷⁶⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 12 mars 2014

et une partie de l'état-major des FOCA s'étaient retranchés ensemble sur les collines boisées surplombant Mianga, selon des témoins. Ce sont eux qui donnèrent l'ordre d'attaquer provenant du commandant militaire Mudacumura, confirme devant le tribunal un caporal ayant participé à l'attaque⁷⁶¹.

« Au début d'Umoja Wetu, beaucoup de Rwandais vivaient là-bas parmi les Congolais », explique un ancien combattant FDLR dont la femme et les enfants avaient habité à Mianga. Dans son témoignage au tribunal, il déclare avoir perdu son fils lors des combats en ces termes : « La femme m'a écrit que les combats ont commencé. Ils ont pris la fuite. L'enfant est resté. Quand nous sommes revenus, nous l'avons retrouvé mort. Il avait été tué par balles. »⁷⁶²

Un demi-bataillon de la brigade de réserve conduisit l'attaque, accompagné d'un demi-bataillon de la police militaire des FDLR. « Les soldats y sont allés à la tombée de la nuit. Ils ont traversé le fleuve avec des cordes, l'attaque eut lieu la nuit, ils ont surpris les FARDC dans la localité », témoigne un ancien officier des FDLR. Le butin fut énorme selon ce témoin : « Des AK-47, j'en ai vu autour de treize ; j'ai vu deux cartons de munitions que les soldats se sont partagés ; des uniformes congolais, de simples soldats ont revêtu les uniformes des colonels ; et puis il y avait des Motorola, on m'en a donné un pour suivre les communications FARDC (...) Après deux jours les FARDC ont changé leurs fréquences, nous ne pouvions plus les suivre. »⁷⁶³

Anneke van Woudenberg de Human Rights Watch (HRW) apporta au tribunal le témoignage de ses interviews de rescapés de Mianga dans un camp de déplacés. « Beaucoup de victimes étaient surprises, car le dimanche de Pâques est un jour important à l'est du Congo. Les victimes étaient choquées que les FDLR soient venus ce jour-là, le matin très tôt et soient allés chez le chef local. Chaque victime a raconté en premier lieu le meurtre du chef, Adrien Balume Lubula, qu'elles nommaient le chef Adrien. Les gens que j'ai interrogés n'étaient pas des témoins directs, mais ils sont entrés dans sa chambre peu après le meurtre. Il était allongé, décapité dans sa chambre, les gens sont arrivés

⁷⁶¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 mars 2014

⁷⁶²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 mars 2012

⁷⁶³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 mars 2014

après quarante-cinq minutes et l'ont trouvé sur son lit. Pour le village c'était extrêmement choquant. Deux personnes ont vu le corps sans tête. Peu après avoir tué le chef, les assaillants ont cherché d'autres autorités et ont tué trois autres personnes importantes du village. Ensuite, a commencé le massacre. Il y eut un grand nombre de victimes femmes et enfants, le massacre fut de courte durée mais d'une brutalité incroyable, beaucoup ont été découpés à la machette », raconta l'experte de HRW⁷⁶⁴.

Le lundi de Pâques, le vice-secrétaire exécutif des FDLR, Irategeka, fit rapport de cette tuerie à Murwanashyaka par SMS. « Mes salutations », écrit-il. « Mianga et à Cyanyundo, nos militaires ont fait beaucoup de pertes dans les rangs ennemis (...) Dieu pour notre organisation. »⁷⁶⁵

Suite à l'attaque, Mianga resta vide. Des miliciens Maï Maï Kifuafua, revenus sur les lieux plusieurs semaines plus tard, trouvèrent des corps à moitié décomposés, à même le sol, relate Anneke van Woudenberg. Quelques mois après l'attaque, un responsable des FDLR devait coordonner le retour des civils. « Les civils de Mianga vivaient de l'huile de palme », explique-t-il au tribunal de Stuttgart. « Après la fuite des civils, les soldats chargés de la protection de Rumuli (*Byiringiro*) ont occupé les arbres et les civils n'eurent plus accès aux palmiers. À un certain moment les soldats ont accepté le retour des civils mais ils devaient donner une partie de la récolte à Rumuli : je crois que pour dix bidons d'huile, il fallait en donner un aux FDLR », raconta ce responsable.

Ce dernier décrit également son propre retour à Mianga, deux mois après l'attaque, pour négocier le mouvement de retour : « Il n'y avait plus aucune maison », témoigne-t-il devant le tribunal. « Seulement des décombres. Les réunions se tenaient dans une maison au toit de tôle, mais toutes les maisons de paille avaient été brûlées, il ne restait que cette seule maison où j'ai rencontré les civils et la délégation de Rumuli pour trouver un compromis sur le retour des civils. L'herbe avait déjà poussé », explique le témoin⁷⁶⁶.

⁷⁶⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 15 octobre 2012

⁷⁶⁵SMS d'Irategeka à Murwanashyaka, 13 avril 2009

⁷⁶⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 mars 2014

Luofu, 17 avril 2009 : « Il faut s'attendre à des choses comme ça »

Le drame de Mianga n'émouva guère en dehors de la zone affectée. Les nouvelles des forêts n'atteignaient que rarement le monde extérieur. Les combats qui faisaient rage cent kilomètres plus au nord, dans les forêts montagneuses du territoire de Lubero où des centaines de milliers de personnes étaient déjà en fuite depuis des années, retenaient bien davantage l'attention.

Le soir du 17 avril 2009, plusieurs centaines de huttes furent incendiées dans la localité de Luofu. Cette attaque fut d'abord attribuée aux FDLR. L'église "Communauté baptiste au centre de l'Afrique" (CBCA) rapporta que les assaillants étaient venus des collines au-dessus de Luofu, tard le soir dans la localité de cinquante mille habitants et l'avaient incendiée. « Aux environs de 22 heures c'est presque toute la localité qui prend feu, incendié par des FDLR en provenance de Busekera, Mbua Vinywa, lorsque les FARDC sont en débandade avec la population en fuite. Ces assaillants ont su s'introduire dans la localité, en provenance de Busekera, collines qui surplombent l'ouest de la localité de Luofu », détaille le rapport CBCA diffusé à Goma le 20 avril. « Bilan très lourd : plus de trois cent cinquante maisons incendiées au moment où les enfants et les vieillards ainsi que des femmes enceintes et des malades étaient déjà au lit et vingt-cinq personnes dont neuf enfants et des adultes ont trouvé la mort, calcinés dans les décombres des maisons », poursuit le rapport de la CBCA. Les populations en fuite se retrouvèrent dans les cités de Kayna, Kirumba et Kanyabayonga. « Ces cités sont aussi le théâtre des pillages nocturnes et diurnes des FARDC qui, pour n'avoir pas été payés par le gouvernement de Kinshasa, se retournent contre les populations locales », indique encore le rapport de cette église protestante⁷⁶⁷.

Selon Human Rights Watch, il y eut sept civils brûlés vifs, dont cinq enfants. L'organisation diffusa des photos des obsèques montrant cinq petits cercueils ouverts⁷⁶⁸. Selon Oxfam, deux cent cinquante mille

⁷⁶⁷JPSC/CBCA, « La population du territoire de Lubero particulièrement de Luofu lance un cri d'alarme » (sic), Goma 20 avril 2009

⁷⁶⁸Human Rights Watch, « Children Burned to Death by Rwandan Hutu Militia », 23 avril 2009

personnes étaient en fuite dans la région depuis janvier, et des milliers de maisons avaient été brûlées⁷⁶⁹. Alan Doss, chef de la MONUC, visita Luofu et la ville proche de Kanyabayonga quelques jours plus tard et déclara : « Ces attaques montrent encore une fois que les FDLR ne sont pas intéressés par la paix. »⁷⁷⁰

Le 9 mai, des combattants des FDLR brûlèrent jusqu'à cent trente maisons à Butolongola, dix kilomètres au sud-ouest de Kanyabayonga. Cette attaque est également mentionnée dans l'acte d'accusation allemand contre Murwanashyaka et Musoni.

L'attaque de Luofu est attribuée aux FDLR dans le rapport de Human Rights Watch, "You Will Be Punished", ainsi que dans l'acte d'accusation du procureur de la Cour Pénale Internationale contre le secrétaire exécutif des FDLR, Callixte Mbarushimana, ainsi que dans l'examen préliminaire des autorités judiciaires allemandes concernant Murwanashyaka et Musoni, notamment dans la décision du 17 juin 2010 de les maintenir en détention provisoire. Mais dans l'acte d'accusation final présenté à Stuttgart, Luofu ne figure plus. Car entretemps il avait été établi que le mouvement dissident RUD en était responsable.

Ceci correspond également aux débats internes des FDLR à l'époque. Mais les deux organisations furent en contact à propos de Luofu. « Le RUD y a combattu », rapporta le 19 avril dans la matinée le commandant pour le Nord-Kivu de l'organisation, le général Omega, au président des FDLR ; et il nomma Luofu, Kasiki et Kasere⁷⁷¹. Le confident de Murwanashyaka sur le terrain, Levite, confirma à son chef : « À Luofu, RUD avoir brûlé toute la cité ». Il rapporta aussi des « opérations de diversion dans Rutshuru (Kasharira) et Lubero (Kanyabayonga) réussies respectivement par Sabena et Someca », deux unités FDLR. Il conclut en avertissant Murwanashyaka contre les répercussions de ces actes, déplorant « notre diabolisation par ONG et média »⁷⁷².

⁷⁶⁹Oxfam, « Thousands of homes burned in new atrocities in Eastern Congo, villagers tell oxfam », 24 avril 2009

⁷⁷⁰MONUC, Communiqué de presse, 24 avril 2009

⁷⁷¹SMS d'Omega à Murwanashyaka, 19 avril 2009

⁷⁷²SMS de Levite à Murwanashyaka, 19 avril 2009

Le lendemain, Murwanashyaka et Musoni eurent un échange téléphonique et leur conversation tourna autour de Luofu. Murwanashyaka reprocha à Musoni de ne pas lire ses e-mails. Il le mit à jour sur ces événements : « Les gens de RUD ont fait quelque chose quelque part », dit le président à son adjoint. « Je ne sais pas si c'était eux, mais on dit qu'ils ont attaqué Luofu dans la nuit du 18 au 19, des maisons ont été brûlées, cinq enfants sont morts dans les maisons, au total sept civils sont morts. Là-bas, on dit que c'étaient les FDLR, mais c'était le RUD », résuma Murwanashyaka, poursuivant : « Ceux qui commencent la guerre doivent s'attendre à des choses comme ça. Ce n'est pas possible autrement. »⁷⁷³

Un jour auparavant, le chef militaire du RUD, Musare, s'était adressé directement à Murwanashyaka par SMS. « La MONUC a déclaré que les gens sont morts. Ils parlent de sept personnes tuées. Ils sont sûrement morts pendant les combats. Les FARDC ont brûlé beaucoup de maisons », rapporta-t-il⁷⁷⁴.

Les circonstances du drame de Luofu demeurent peu claires. Selon le rapport de Human Rights Watch du 29 avril, l'attaque aurait eu lieu cinq jours après le retrait de la base de protection de la MONUC, suite à l'arrivée d'unités FARDC. Toujours est-il que sous la pression de cette atrocité, le gouvernement congolais accéléra ses préparations pour l'opération "Kimia II". Le 28 avril 2009, le ministre de la défense de la RDC, Charles Mwando, lors d'une conférence de presse à Kinshasa, annonça le début des opérations « dans dix jours » et déclara : « L'État-major général lance un appel en direction de tous les Congolais du Nord-Kivu et du Sud-Kivu de se désolidariser sans ambiguïté des FDLR, criminels avérés »⁷⁷⁵.

Le gouvernement congolais de même que les FDLR sommaient donc les civils dans les zones de combat de choisir leur côté - sans leur garantir la moindre protection. John Holmes, le coordonnateur humanitaire des Nations Unies en RDC, avertit en vain que les combats imminents pourraient produire « des centaines de milliers de civils déplacés » et

⁷⁷³Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 20 avril 2009

⁷⁷⁴SMS de Musare à Murwanashyaka, 10 avril 2009

⁷⁷⁵« Les FARDC s'engagent dans les opérations Kimia II et Rudia II pour neutraliser les FDLR et LRA », Le Potentiel, 29 avril 2009

de graves violations des droits de l'homme par toutes les parties⁷⁷⁶. Il voyait juste.

Encadré : Document FDLR "Situation générale après trois mois d'hostilités, 20 avril 2009".

(Note : Ce rapport du deuxième vice-président des FDLR, Victor Byiringiro, au président Ignace Murwanashyaka, est contenu dans une série de 30 messages SMS envoyés du terrain au Congo en Allemagne entre le matin du 20 et du 21 avril 2009. Il a été présenté comme pièce de conviction au tribunal de Stuttgart, témoignant du niveau d'information de Murwanashyaka sur les développements militaires sur le terrain. Le rapport, presque totalement en français, est repris ici dans son intégralité. Il donne une idée du style de communication interne des FDLR et de leur appréciation de leur situation dans la période où ils ont commis leurs crimes les plus importants. Les fautes de frappe ont été corrigées, les acronymes sont expliqués.)

Situation générale après 3 mois d'hostilités :

20/01/09 : Lancement hostile (*hostilités*) contre FDLR/FOCA au N/K (Nord-Kivu) par coalition RDF-FARDC-CNDP-Pareco-MayiMayi et pop (*population*) tembo.

27/01 : Site CE (*Comité Exécutif*) est investi par surprise par eni (*ennemi*), heureusement bivouac venait de se vider mais ZVP/SEA (*deuxième vice-président & secrétaire exécutif adjoint*) ont failli y être capturés dans cette matinée attendant évacuation complète biv (*bivouac*) et croyant à une résistance du QG BDE RES (*Quartier général de la brigade de réserve*) et du Bn (*bataillon*) Zodiaque. Réalité était que ces unités s'étaient volatilisées sans aviser, offr (*officiers*), soffr (*sous-officiers*) et tpe (*troupes*) s'occupaient depuis la veille de l'évacuation de leurs familles et leurs immenses biens accompagnés d'innombrables armes. Eni était efficacement guidé par Pareco et elm (*éléments*) ex-FOCA de reddition récente en empruntant des endroits non susceptibles d'être tenus, et il ne tirait pas même si on tirait sur lui. Pop et mil (*militaires*) ont franchi Nyabarongo pendant trois jours successifs, Dieu aidant car eni fouillait encore de fond en comble sites CE & BDE RES. Lt-Col Kabuyoya & Major Tchota (*S4 BDE*) ont été tués par elm Pareco suite

⁷⁷⁶« L'ONU craint des centaines de milliers de déplacés », AFP, 2 mai 2009

retard évacuation zone, protection presque nulle et suite filature sur Motorola car fréquences BDE/Pareco étaient identiques suite collabo (*collaboration*) antérieure.

Début fev 09 eni a poursuivi ref (*les réfugiés*) ds (*dans*) forêts de Wlkl (*Walikale*), fractionnement CE adapté aux circonstances intervenu 03 fev: une partie vers S/K (*Sud-Kivu*), trois autres ds Wlkl & Kalehe avec protections dérisoires. Vulnérables, malades et indahekana (*aide divine*) ont bénéficié de forces providentielles car n'y avait personnes pr (*pour*) s'en occuper, seuls Lt-Col Eddy Josue de COMDEF (*Commissaire de la défense*) et une tradipraticienne ont succombé à leur maladie. Aux fract (*fractures*) opérées, Gen (*général*) Lepic, Com (*commandant*) Dusabe & Rucira Pepe G ont été absents, ils se sont terrés ds en faisant fi aux instructions existantes relatives à encadrement pop en cas d'hostilités, c'est une déception kuko SEA yagombaga kwisunga E/R LP ya comdef naho jye ndayifite (*parce que le secrétaire exécutif adjoint devait être protégé par le retraité Lepic du commissaire de la défense, mais je l'ai.*). Ds Masisi & Wlkl certains mil et civ (*civils*) insoucians ont été surpris par eni qui les tuait ou les acheminait vers Rda (*Rwanda*). En général lors esquive, les biens d'agric (*agriculture*) /élevage immenses ont abandonnés ds biv (*ont été abandonnés dans le bivouac*) suite effet de surprise. Sit (*situation*) réelle pop ds Sonoki (*population dans le secteur opérationnel Nord-Kivu*) pas bien maîtrisée mais instructions régulièrement données, tribu Hunde & Nyanga très favorables aux FDLR.

19/02/09 : Att (*Attaque*) eni a surpris fraction comdt (*commandement*) FOCA côté Muceli du comd 2nd (*commandant adjoint*) FOCA suite trahison d'un mil desert (*militaire déserteur*) recruté ds Pareco et bruits de certains offr alcooliques. Rescapés en débandade avoir abandonnés bcps (*beaucoup*) effets de sv (*survie*) et personnels sur place et j'ai recueilli Comd 2nd Foca ds Wlkl le 24 fev pr (*pour*) un court séjour.

Depuis 03 mars 09, Sonoki a énergiquement combattu l'eni lui infilgeant d'énormes pertes humaines et mat (*matérielles*), cbt (*combats*) se poursuivent sans répit jusqu'à date car après ops Umoja Wetu c'est Kimia II avec Monuc en plus, commencée 10 crt (*10 du mois courant, donc avril*).

12 crt (*12 avril*) : Ops organisée par Comd 2nd FOCA impliquant une cie pm (*compagnie de la police militaire*), elm bde res (*éléments de la brigade de réserve*) et elm QG FOCA (*éléments de l'unité de protection du quartier général des FOCA*) a att (*attaqué*) eni installé à Mianga près Nyarabarongo causant plusieurs morts dont presque tout staff comdt (*staff du commandement*) avec importante recup

armt (*récupération d'armements*). Off, cadres civ, mil & pop désespérés se sont faits rapatrier et ce n'est fini, cas surprise du Lt-Col Michel, du Maj Rommel du Bn PM (*bataillon de la police militaire*), du com aux comptes (*commissaire aux comptes*) Bagaruka.

Ce 20crt (20 avril) une fouille monstre eni s'opère, une grande partie de la pop avide de biens été sortie des forêts Wlkl pr regagner Mssi (*Masisi*) à ses risques & périls doit connaître des prblm (*problèmes*) suite insubordination et parfois soutien par certains cadres surtout offr affairistes. Bcp de mil be se sont pas présentés au front des cbt (*combats*), préférant être avec leur familles et se cacher ds forêts, d'autres désertent pr se livrer aux mariages illégaux parfois forcés et profitant de la sit pas facile à gérer ds forêt. Sosuki (*secteur opérationnel Sud-Kivu*) attend à son tour ouverture hostile, et eni a débuté MEP (*mise en place*) de ses forces sans moral sur plan de survie en campagne. Bigembe et hutu de l'adm (*Hutu de l'administration - hutus pro-gouvernementaux*) restent corrompus et hostiles. Eni reste nombreux dans N/K et ses ops conjoints avec Monuc s'intensifient, plus question à une quelconque accalmie tant que ns sommes encore sur territoire congolais, raison pr laquelle j'ai envoyé au Comdt FOCA un msg (*message*) lui demandant de procéder au recrutement et fmn (*formation*) des jeunes en âge accompli afin d'alimenter et d'augmenter capacité ops des unités en difficulté sans subir de retard. Jeunesse est très disposée à cette ops, les interventions de presidef (*président des FDLR*) sur médias parlés sont très appréciés et moralisantes. Les prières organisées au sein des abacunguzi occasionnent des récoltes substantielles sur terrain des ops amies. De plus le moment est venu, interpellant chacun à couper court avec toute sorte d'antivaleurs malgré existence des irréductibles qui font tâche d'huile au sein de notre organisation. La clique rdaise (*rwandaise*) autour de Mgr Kuye est à dénoncer énergiquement pr cause de haute trahison envers FDLR/FOCA avec relais sur terrain.

Unis, convaincus et déterminés, nous vaincrons. 2VP.

Chapitre 20

Busurungi et la catastrophe humanitaire

Le 10 mai 2009, ils "leur tranchent la gorge comme à des poulets"

Quand l'hélicoptère de la MONUC tourna au-dessus de Busurungi, le 15 mai 2009, la fumée s'épaississait toujours sur les collines. Le village était en partie brûlé. Sur un mur toujours debout, les assaillants avaient tracé un graffiti en swahili : « Sachez que ce sont les FDLR qui vous ont attaqués ici, le 10 mai à 2 heures du matin. »⁷⁷⁷

Le spectacle que virent les collaborateurs de la section des droits de l'homme de la MONUC, protégés par des casques bleus indiens, lors de leur visite-éclair par hélicoptère, laissait deviner l'horreur de cette nuit du 9 au 10 mai 2009. Ils prirent des photos de huttes incendiées, de tombes fraîches et du graffiti. Quelque cent huttes n'avaient plus leurs toits de chaume. Ils avaient pris feu. La chaleur extrême avait fait s'effondrer plusieurs d'entre eux. L'équipe onusienne interviewa les hommes présents sur les lieux en train d'enterrer les morts. Ces derniers leur rapportèrent la mort de soixante-deux civils, dont dix-sept enfants, outre celle de vingt-cinq à trente-cinq soldats des FARDC et de cinq combattants des FDLR.

Ils « leur tranchent la gorge comme à des poulets », relate un rescapé, cité par Human Rights Watch dans son rapport minutieux de décembre 2009 intitulé "Vous serez punis" sur l'horreur de la guerre des FDLR durant l'année 2009. Le rapport dénombre au moins quatre-vingt-seize civils tués à Busurungi. Un témoin cité décrit l'horreur : « Je me cachais

⁷⁷⁷Cité dans un rapport interne des Nations Unies, décembre 2009

dans la maison avec mes trois enfants quand les FDLR ont attaqué. Ils sont entrés chez nous et ils ont dit : 'Vous les Congolais, vous êtes ici avec ces soldats que nous ne savons pas comment combattre. Nous vous tuons et nous vous exterminerons.' Puis ils ont attrapé mon fils de dix-huit ans, l'ont tiré hors de la maison et l'ont tué. Après ça, ils ont massacré à coups de machette une femme de quarante-deux ans et une petite fille de trois mois qui étaient aussi cachées dans ma maison. »

Un autre raconte : « Je suis revenu le lendemain matin et j'ai vu des corps décapités, calcinés et violés. J'étais terrifié alors je ne suis pas resté longtemps (...) Les femmes étaient toutes nues, aussi on savait qu'elles avaient été violées. Certaines personnes étaient chez elles, d'autres étaient à côté des maisons. Certaines ont été tuées par balle et d'autres à coups de couteau ou de machette. J'ai vu deux femmes qui étaient enceintes, et les FDLR leur avaient ouvert le ventre et sorti les fœtus de leurs corps. Les neuf corps d'enfants que j'ai vus avaient tous été brûlés. L'un d'entre eux avait d'abord été tué avec un couteau »⁷⁷⁸.

Le massacre de Busurungi est le crime le plus important dont les FDLR sont accusées par les procureurs allemands. « Les assaillants des FDLR », selon l'acte d'accusation lu au premier jour du procès à Stuttgart, deux ans plus tard, presque au jour près, « ont tiré sans distinction sur les maisons et les hommes dans l'obscurité, sans distinguer les soldats des FARDC et la population civile. Ils ont tué par balles, au couteau, par des coups ou à la machette, au moins quatre-vingt-seize civils. En plus, les miliciens FDLR ont brûlé au moins sept cents maisons à Busurungi et dans les villages alentour. Plusieurs femmes dont on ne peut établir le nombre se sont vu infliger des relations sexuelles contre leur volonté (...) En plus, des habitants ont été mutilés de manière ciblée. » Pour le procès allemand contre Murwanashyaka et Musoni, Busurungi est le lieu principal du crime.

Busurungi, quartier général de milices dans une région sans État

La localité de Busurungi se trouve dans le groupement de Waloa-Loanda qui fait partie du territoire de Walikale, enclavée dans les forêts denses du Nord-Kivu, et qui est peuplée essentiellement par l'ethnie

⁷⁷⁸Cités dans: Human Rights Watch, «You Will Be Punished », décembre 2009

tembo. Depuis 1996, Busurungi se trouve aussi au coeur du territoire des combattants hutus rwandais : ex-FAR, ALIR, puis FDLR. Au début, c'était un lieu de rassemblement pour les réfugiés hutus du Nord- et du Sud-Kivu en route vers les forêts de l'intérieur. Le chanteur le plus connu durant le génocide rwandais, Simon Bikindi, a vécu à Busurungi en tant que réfugié de 1997 à 2000. Les collines des alentours sont réputées riches en minerais. L'autorité de l'État n'existe pas dans la région depuis des décennies ; la population se prend en charge elle-même.

Le peuple tembo de Waloa-Loanda, à l'image des groupements voisins, s'auto-administrait et comptait ses propres milices depuis 1993. Parmi les milices d'auto-défense "maï-maï" de l'est du Congo, on trouve les plus anciennes dans cette zone-là. Sous la direction de leur puissant leader, Padiri, qui deviendra plus tard général de l'armée congolaise, les combattants tembos luttèrent avec les combattants hutus rwandais contre l'occupation rwandaise jusqu'au retrait des forces rwandaises en octobre 2002. Par la suite, ils ont cohabité plus ou moins harmonieusement - jusqu'en 2009.

Les Maï Maï tembos s'appelaient "Kifuafua" – ce qui veut dire à peu près "torse bombé" en français - depuis la conférence de paix de Goma en janvier 2008, quand chaque groupe armé du Kivu fut reconnu en tant que force politique. Leur chef militaire, Delphin Mbaenda avait commandé pendant un temps la 85^{ème} brigade des FARDC, composée d'anciens Maï Maï, dans les zones minières du Walikale. Obligé de dissoudre sa brigade après la conférence de Goma, il se retira à Busurungi en tant que leader des Kifuafua.

Busurungi devint alors le quartier général des Maï Maï Kifuafua. Ils comptaient autour de sept cents combattants, pour la moitié des déserteurs de la 85^{ème} brigade des FARDC dissoute, auxquels se joignirent des jeunes des villages, extorquant des taxes aux villageois et mobilisables en cas de nécessité. Les Kifuafua partageaient les recettes du marché de Busurungi avec les FDLR et les laissaient participer à leurs réunions de sécurité.

En janvier 2009, lors de l'opération "Umoja Wetu", les Kifuafua comme tous les groupes armés se retournèrent contre les FDLR. Début mars, ils restituèrent Busurungi aux FARDC et se retirèrent à Chambucha, la

localité la plus proche. Depuis lors, trois cents à quatre cents soldats des FARDC ont été positionnés à Busurungi.

Ces FARDC étaient pour l'essentiel des combattants de l'ancien mouvement rebelle tutsi CNDP. D'anciennes unités CNDP alliées aux milices locales avaient déjà détruit le quartier général politique des FDLR à Kibua, fin janvier. Les dirigeants politiques des FDLR sur place - le deuxième vice-président Byiringiro ainsi que le secrétaire exécutif adjoint Irategeka - s'étaient retirés dans les forêts avec des milliers de réfugiés hutus rwandais et avaient cherché la sécurité en se réfugiant dans la forêt de Shario, distante de quelques kilomètres seulement de Busurungi.

Parmi les commandants de l'ex-CNDP qui poursuivaient la traque, il y avait les colonels Innocent Zimurinda et Baudouin Ngaruye. Les deux vétérans aguerris, de haute stature, sont nés vers la fin des années 1970 dans un territoire qui allait plus tard devenir un fief des FDLR : celui de Ngungu, dans le groupement d'Ufamando, pas loin de Kibua. Comme bien d'autres combattants tutsis, ils avaient grandi dans les fermes des collines où, dans de verts pâturages, broutent les vaches dont le lait sert à fabriquer le fromage de Masisi dont raffole tout le Congo. Lors de l'arrivée des réfugiés hutus du Rwanda en 1994, dont les génocidaires et les soldats FAR défaits, ces derniers prirent des fermes de Masisi, abattirent les vaches et détruisirent les maisons. Beaucoup de Tutsis se réfugièrent au Rwanda.

Leurs fils, qui avaient été au collège au Zaïre, se joignirent aux rebelles de l'AFDL de Laurent-Désiré Kabila en 1996, pour reconquérir leurs terres. Parmi eux : Zimurinda et Baudouin. Les guerriers tutsis passèrent d'une rébellion à l'autre : AFDL, RCD, puis CNDP et plus tard, M23. En ce début 2009, ils faisaient partie de l'armée congolaise des FARDC après l'alliance du CNDP avec les autorités congolaises. En avril 2009, le colonel Baudouin Ngaruye était chargé du secteur Walikale, et le colonel Zimurinda, reconnaissable à ses profondes cicatrices de balles aux avant-bras, hérita du sous-secteur Busurungi en tant que commandant de la 231^e brigade FARDC.

Dans la localité de Busurungi elle-même, était stationné le major Eric Badege, un autre vétéran de la guerre. Ses unités avaient creusé des tranchées, couvertes de chaume, sur les collines autour du centre communal où se trouvaient l'école et l'église. Au sommet des collines,

dans les quartiers les plus élevés de la localité, il y avait des huttes des civils, à partir desquelles on pouvait surveiller les deux routes d'approche. Comme le montrent des photos de l'ONU, certaines positions de l'armée se trouvaient directement aux portes de ces huttes.

Les réfugiés hutus rwandais de la contrée vivaient cinq kilomètres plus loin, dans la forêt de Shario, sur la route venant de Kibua d'où ils étaient venus lors de leur fuite fin janvier. À Busurungi, cette route croise celle qui mène à Hombo, trente kilomètres au sud. Les pistes ne sont pas praticables même en 4x4 ; les motos se fraient difficilement un passage dans la boue. Le centre communal de Busurungi se trouve sur la route en contrebas : une église, une station sanitaire, une école sont les seuls édifices de pierre. Autour, jusqu'en mai 2009, il y avait quelques centaines de huttes de terre battue avec des toits de chaume. Au total, Busurungi avait à ce moment-là jusqu'à sept mille habitants éparpillés dans différents quartiers, dont des déplacés de guerre venus d'ailleurs. Après l'attaque des FDLR, il ne restait plus personne. Pendant un an et demi, Busurungi est resté vide.

D'abord, la chasse aux réfugiés hutus à Shario

Autour du 25 avril 2009, sur ordre du colonel Zimurinda des FARDC, ex-CNDP, le major Badege envoya ses soldats depuis Busurungi à l'assaut des FDLR dans la forêt de Shario, où se trouvaient depuis fin janvier 2009, les réfugiés hutus rwandais et la direction politique des FDLR. Le nouveau quartier général de la brigade de réserve des FDLR était positionné sur la colline de Shario. De cette position, les combattants FDLR pouvaient surveiller la route de Hombo ; ils y avaient installé aussi un canon lourd sans recul, dirigé vers la vallée, qu'ils utilisèrent plus tard également pour l'attaque de Busurungi, témoigne un ancien combattant des FDLR devant le tribunal. Selon lui, lors de l'avancée des FARDC, les combattants FDLR ont d'abord fui vers le haut de la colline. Derrière eux, ils abandonnèrent sans protection les réfugiés rwandais dans leurs abris de bâches en plastique⁷⁷⁹.

Les réfugiés hutus se trouvaient donc seuls face aux FARDC. Un ancien capitaine du bataillon de protection du quartier général des FDLR, sur

⁷⁷⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 février 2012

place à l'époque, décrit devant le tribunal de Stuttgart l'avancée des FARDC en ces termes : « Ils étaient avec des civils congolais qui connaissaient les petits sentiers de brousse. Ils se scindèrent en deux : Les uns tiraient sur nos soldats pour les distraire, les autres se sont approchés des réfugiés dans la forêt par arrière »⁷⁸⁰.

Entre le 27 et le 29 avril 2009, les soldats FARDC de Zimurinda auraient tué cent vingt-neuf réfugiés à Shario au cours de quatre attaques au total. Selon l'ex-capitaine, « 80% étaient des femmes et des enfants. »⁷⁸¹ Human Rights Watch a recueilli le témoignage d'une rescapée : « Lorsque les soldats tutsis nous ont attaqués à Shalio, j'ai perdu six membres de ma famille, entre autres ma fille de huit ans, mon fils de douze ans et un autre fils de quinze ans, qui ont tous été battus à mort sous mes yeux à coups de gourdins. Puis, quatre soldats m'ont emmenée et violée. Ils m'ont dit que j'étais la femme d'un FDLR et qu'ils pouvaient me faire ce qu'ils voulaient » ; dit-elle⁷⁸². Les rapports onusiens confirment également une violence et une terreur extrêmes de la part des troupes de Zimurinda. Des témoins oculaires ont rapporté que des mains et bras coupés étaient portés comme des trophées, aux fins d'intimider la population.

« Nos salutations », écrit le secrétaire exécutif adjoint des FDLR, Irategeka, dès le 27 avril à Murwanashyaka en Allemagne. « J'ai été à Shario (...) Vient connaître théâtre d'extrême gravité. Ennemi (FARDC, Pareco & CNDP) a attaqué le 25 avril. Ennemi est toujours sur place. Ce sont plus de 10 000 réfugiés. Ils ont capturé 200. Nous avons appris qu'ils en ont tué 47. Ils sont commandés par les colonels Mayanga et Innocent (Tutsi). Publiez ça pour qu'on nous aide ici dans la forêt. »⁷⁸³

Quelques jours plus tard, Irategeka adressa un nouveau courrier au président des FDLR : « Nos salutations Excellence », écrivit-il. « Nous avons regardé le camp après être rentrés de Shario et j'ai vu un très grand charnier où ils ont enterré les gens. On dit qu'ils ont tué les hommes et violé les femmes (beaucoup de condoms au camp). Ils ont emmené les femmes violées et les enfants avec eux. On dit qu'ils veulent

⁷⁸⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 13 mai 2013

⁷⁸¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 13 mai 2013

⁷⁸²Human Rights Watch, « You Will Be Punished », p.118

⁷⁸³Série SMS d'Irategeka à Murwanashyaka, 27 avril 2009

les emmener au Rwanda », rapporta à son chef le secrétaire exécutif adjoint des FDLR⁷⁸⁴. À présent, pour les FDLR, le jour de la vengeance était arrivé.

L'attaque contre Busurungi : "Oeil pour oeil, dent pour dent"

Deux officiers des FDLR, qui avaient participé à l'attaque contre Busurungi avec leurs unités respectives, se sont rendus aux Nations Unies en 2011. Dans le camp de démobilisation de Mutobo au Rwanda, ils nous ont raconté en détail ce qui s'est passé cette nuit du 9 au 10 mai 2009⁷⁸⁵.

Nkindi et Mustafa, tous les deux âgés d'environ vingt ans à l'époque, avaient fait partie de la brigade de réserve des FDLR. Ils connaissaient bien Busurungi, ils avaient fréquenté le marché. La nuit de l'attaque, le lieutenant Nkindi commandait un peloton de la compagnie spéciale des Commandos de renseignement et d'action dans la profondeur (CRAP) des FDLR. Le lieutenant-colonel Mustafa avait une compagnie de cent hommes sous ses ordres. Il fut atteint à la jambe. Deux ans plus tard, à Mutobo, il traînait toujours la jambe gauche.

Quand Mustafa et Nkindi racontent la nuit de Busurungi, leur récit résonne comme un cours de stratégie militaire : sobre, factuel, précis. Leurs voix ne trahissent aucune émotion ni remord ni responsabilité. « Les morts au sein de la population sont regrettables, mais nous ne sommes pas coupables, l'armée s'est cachée parmi les civils », explique Nkindi en haussant les épaules. Pour lui, c'était une guerre entre les FDLR et l'armée congolaise. Des femmes, des enfants ? « Bof, c'était des dommages collatéraux », répond-t-il, désabusé.

« Tuez-les tous, brûlez Busurungi ! » avait été l'ordre lancé lors du briefing opérationnel, se souviennent-ils. Devant le tribunal de Stuttgart, un autre ancien commandant de peloton de la brigade de réserve répéta l'ordre mot à mot : « Tout ce qui respire à Busurungi sera éliminé. »⁷⁸⁶ L'opération aurait eu trois buts, selon les deux ex-officiers à Mutobo : « Premièrement : inciter la population à fuir. Deuxièmement: détruire les cachettes des soldats. Troisièmement :

⁷⁸⁴SMS d'Irategeka à Murwanashyaka, 1 mai 2009

⁷⁸⁵Entretien à Mutobo, mars 2011

⁷⁸⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 3 décembre 2012

soulever la population contre l'armée pour qu'elle ne la soutienne plus ».

L'ordre d'attaquer Busurungi a été donné le 3 mai par le général Mudacumura au commandant de la brigade de réserve, le colonel Kalume, racontent-ils. Kalume était le supérieur direct de Mustafa. La brigade de réserve étant chargée de la sécurité des environs des quartiers généraux, elle était à ce moment responsable de la forêt de Shario et de Busurungi.

Le 4 mai, Kalume envoya de petits groupes d'éclaireurs de l'unité des CRAP pour espionner les troupes des FARDC. Chaque groupe devait faire la reconnaissance d'une des quatre collines surplombant Busurungi. Nkindi s'approcha de la colline Moka. Pendant deux nuits, il se faufila dans la brousse avec quatre compagnons. Au crépuscule, ils s'aventuraient également près des maisons au centre de la localité. Ils virent le commandant des FARDC entrer et sortir d'une hutte, entouré de ses gardes au corps. Ils regardèrent les soldats établir un camp de stockage de munitions dans l'école primaire. Ils mémorisaient le nombre des soldats, les types d'armes et les positions.

Le 7 mai vers midi, les éclaireurs rentrèrent pour faire rapport. Le lendemain, le 8 mai, le colonel Kalume réunit ses commandants et ceux d'autres unités à Misima, localité située entre Busurungi et la forêt de Shario. Mustafa était présent. « C'est là que nous avons pris la décision d'attaquer Busurungi », se souvient-il. Kalume fit rapport au chef militaire Mudacumura à son quartier provisoire dans la forêt de Mukoberwa, quelques dizaines de kilomètres plus à l'ouest. « Sans l'aval du haut commandement nous ne pouvons pas mener une opération », explique Mustafa. Le haut commandement délibéra et donna ordre à Kalume de démarrer l'opération. L'après-midi du 9 mai, les ordres opérationnels furent donnés, selon Nkindi et Mustafa. Les combattants demeurèrent réunis pendant plusieurs heures à Butchanga, dans la forêt pas loin de Busurungi.

L'enquête de l'ONU a nommé plus tard toutes les unités FOCA participantes, ainsi que la chaîne de commandement et les officiers responsables. Les FDLR, selon cette enquête, réunirent jusqu'à huit cents combattants : trois compagnies de la brigade de réserve de Kalume, un peloton du bataillon de protection du quartier général de Mudacumura, environ soixante-dix policiers militaires, l'unité de

protection des dirigeants politiques Byiringiro et Irategeka. Par conséquent, tous les dirigeants FDLR présents au Congo étaient impliqués.

Quatre-vingt civils étaient intégrés dans la troupe en tant que "résistance civile", un concept né pendant la mobilisation de la population hutue du Rwanda contre les Tutsis, avant le génocide. « Ce sont des paramilitaires des FDLR qui n'ont pas achevé une formation militaire », explique Mustafa. La plupart d'entre eux avaient perdu des proches à Shario. Le capitaine Barozi fut placé à leur tête. Il leur donna des machettes, selon Mustafa. Le chef de l'ensemble des opérations, nommé par Kalume, était le Lt-col Wellars Nsegiumva alias Syrus. « C'est lui qui m'a ordonné de mettre sur pied une unité de vingt-quatre hommes et de nous équiper », dit Nkindi.

Les troupes des FDLR se mirent en route l'après-midi du 9 mai vers 16 heures. « Ce jour-là, les FARDC étaient plus faibles que normalement, parce que plusieurs soldats devaient aller à Hombo chercher les soldes », raconte l'expert de l'ONU, Claudio Gramizzi devant le tribunal de Stuttgart, rapportant ce que lui avait raconté un ancien habitant de Busurungi⁷⁸⁷. Les troupes FDLR se rapprochèrent de Busurungi à travers les collines. Elles se scindèrent et avancèrent furtivement de plusieurs directions. Après la tombée de la nuit, Nkindi s'embusqua à l'affût avec ses hommes dans la brousse, près de la colline Moka. De loin, il pouvait voir les lumières des lampes à paraffine devant les huttes de Busurungi. Les femmes faisaient la cuisine pour les soldats, les feux de charbon de bois luisaient dans l'obscurité. Nkindi avait établi lors de sa mission de reconnaissance que quelques centaines de soldats FARDC étaient stationnées à Busurungi, un bataillon complet.

« Nous ne pouvions les prendre en embuscade qu'en prenant les quatre collines à la fois », raconte Nkindi, expliquant la tactique choisie. Lui-même devait prendre possession de la colline Moka, avec la compagnie de Mustafa et deux autres unités. Là, se trouvait le quartier général FARDC, bien protégé.

Dans la nuit, vers 2 heures du matin le 10 mai, les FDLR lancèrent leur attaque simultanée de tous les côtés. « Nous nous étions mis d'accord sur l'heure », se souvient devant le tribunal un ancien combattant de la

⁷⁸⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 20 mars 2013

compagnie CRAP, qui participa à l'assaut de la colline Kimaka. Il résume ainsi l'attaque : « Nous les avons vaincus, ils ont couru, nous avons brûlé leurs maisons. » Au total, c'était environ deux cents maisons sur la colline prise en dernier, vers 4 heures. Les assaillants avaient pillé beaucoup d'équipements. Dans les maisons carbonisées, il expliqua avoir trouvé « des cadavres de soldats congolais et de nos soldats », concluant : « et nous avons pris les fusils et les munitions »⁷⁸⁸.

Lors de l'assaut de la colline Moka, Mustafa fut touché immédiatement. Deux de ses hommes l'ont ramené dans la forêt. Nkindi ne s'est pas battu longtemps non plus, ses soldats se sont enfuis : « Nous nous sommes retirés après vingt minutes ». Il estime avoir vu dix-huit soldats mourir. Parmi les morts des FDLR, il y avait le chargé des opérations (S3) de la brigade de réserve, qui portait le nom de guerre "Fidel", comme le confirment plusieurs témoins devant le tribunal.

Nkindi et Mustafa attendirent dans la forêt. Leur ordre était d'attendre l'aube avant de se retirer. D'ici là, il leur fallait prendre le butin. À 5h30 pile du 10 mai, ils repartirent à l'assaut. Cette fois, ils se concentrèrent sur le centre de Busurungi, où se terraient les soldats FARDC restants. « Ils ont résisté pendant quelques minutes seulement, puis ils ont couru dans la vallée », se souvient Nkindi à propos de la réaction des troupes congolaises. Son unité fouilla ensuite l'école primaire, les huttes, les positions militaires. Ses soldats trouvèrent des armes automatiques et des munitions qu'ils capturèrent ainsi qu'un lance-roquettes pour descendre des hélicoptères.

Avec une torche, les rebelles FDLR incendièrent ensuite les toits de chaume, raconte Nkindi. Busurungi était en flammes. Les civils de la "résistance civile", munis de machettes, « ont tué chaque personne qui n'avait pas réussi à se sauver à temps », poursuit-il, précisant : « Le chargé de l'opération, Syrus, se trouvait à deux cents mètres ». Syrus coordonnait ses unités par radio. Les civils armés avaient été mobilisés pour venger leurs proches tués brutalement à Shario : oeil pour oeil, dent pour dent, comme fut nommée plus tard l'opération chez les FDLR. À 6 heures exactement, Syrus donna l'ordre de se retirer.

À 9 heures, tout le monde se retrouva à Butshanga pour le de-briefing. Ensuite, Syrus transmet son rapport à Kalume qui le transmet à son tour

⁷⁸⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 février 2012

à Mudacumura par téléphone satellitaire, se souvient Mustafa qui était lui-même présent sur les lieux.

Sur la route du retour, une unité de la brigade de réserve traversa Busurungi une dernière fois. « Il n'y avait plus personne », déclare devant le tribunal un des combattants de cette unité. « Il n'y avait plus de gens, ils avaient couru. Mais il y avait des cadavres - des gens qui avaient été atteints par des balles par hasard. Ce que j'ai vu avec mes propres yeux, c'est environ vingt corps ». Il précise en réponse à une question du juge, que c'étaient des civils. Le nombre de soldats tués étaient bien supérieur, dit-il. « Les civils morts se trouvaient-ils près des maisons sur la route ? » lui demande-t-on. « Oui, ils gisaient près de leurs maisons », répond-t-il : des hommes, tués par balles. Les maisons elles-mêmes « ont été détruites par balles, mais parfois les soldats font ce qu'ils veulent, ils ont brûlé les maisons. Il y avait l'impression que l'ennemi y était hébergé - ils en ont brûlé plusieurs »⁷⁸⁹.

Le 11 mai vers 15 heures, quand tout fut terminé, la brigade de réserve rapporta le succès de son opération à toutes les unités des FDLR. Un ancien chef de peloton de la brigade de réserve se souvient devant le tribunal : « Comme l'assaut fut commandé par le commandant adjoint de la brigade de réserve, c'est la brigade de réserve qui a diffusé le télégramme. Dans le télégramme, il était écrit 'toutes unités' (...) et aussi 'Opération oeil pour oeil, dent pour dent'. Le télégramme était en français, il disait que l'opération avait été un succès à 100%, que l'ennemi avait été chassé, qu'on avait pris des équipements militaires et aussi civils, et ils ont décrit en détail qu'on avait brûlé tout Busurungi. À la fin, il était écrit : 'Félicitations'. »⁷⁹⁰

Par chance, un vol d'hélicoptère de l'ONU

Les descriptions publiques les plus détaillées des événements de Busurungi se trouvent dans le rapport "Vous Serez Punis" de Human Rights Watch, publié fin 2009. Selon son experte, Anneke van Woudenberg, témoin du procès de Stuttgart, l'organisation des droits de l'homme s'est focalisée sur Busurungi parce que « tant la violence était cruelle et d'une brutalité et d'une vitesse incroyables ». Elle se souvient de ce témoignage d'un père de famille : « Il a ouvert la porte et

⁷⁸⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 23 mai 2012

⁷⁹⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 3 décembre 2012

a vu les FDLR. Il a pris deux de ses enfants et il a crié à sa femme : 'Prends les enfants et cours', et il a couru avec les enfants dans le bois et il s'est retourné : la femme n'avait pas pu sortir de la maison, les FDLR l'y avaient enfermée et y avaient mis le feu. Il y avait beaucoup d'histoires comme ça. Beaucoup de blessés ont réussi à gagner la forêt. Ils sont revenus le lendemain pour enterrer les morts, comme ceux-ci avaient brûlé dans leurs maisons. Quand il m'a raconté ça, il a pleuré. »

Beaucoup de victimes ont pris la fuite vers Chambucha, lieu où se trouvait la station de santé la plus proche. Anneke van Woudenberg dans sa déposition devant le tribunal de Stuttgart poursuit : « Le personnel médical a systématiquement rendu compte du nombre de blessés. Les victimes avaient des blessures terribles, sérieusement infectées, elles avaient mis plusieurs jours pour gagner Chambucha. Plusieurs membres du personnel médical étaient très touchés à cause des amputations nécessaires ». L'équipe de Human Rights Watch interviewea trente-deux victimes et témoins de Busurungi. « Nous avons demandé à beaucoup de témoins et victimes comment ils savaient que c'étaient les FDLR. Ils ont reconnu les assailants. Beaucoup d'entre eux avaient vécu avec eux pendant des années. Les FDLR avaient été pendant longtemps présents à Shario et à Maroc, ils venaient dans le village pour faire le commerce ou pour amener leurs enfants à l'école. Les victimes ont reconnu les visages, la langue, les uniformes - surtout les visages », témoigne encore Anneke Van Woudenberg devant le tribunal.

Le nombre de morts s'élevait à « au moins quatre-vingt-seize civils, dont vingt-cinq enfants, vingt-trois femmes et sept vieux hommes, les autres étaient des jeunes hommes », selon Anneke van Woudenberg. Le nombre de 96 fut donné par le chef de l'équipe d'inhumation de Busurungi. Ce dernier souligna le « grand nombre de femmes et d'enfants » parmi les morts. Ceci était exceptionnel : normalement les victimes de massacres étaient pour la plupart des hommes, « parce que les femmes et les enfants s'enfuient en premier », explique l'experte. Il faudrait, précise-t-elle encore, ajouter aux 96, ceux qui se sont cachés dans la forêt et qui n'ont été retrouvés morts que plusieurs jours plus tard.

Pour arriver à une estimation solide du nombre des victimes d'un massacre, il faut interroger ceux qui les enterrent, explique van Woudenberg au tribunal. Pour trouver ces gens, « le plus pratique est

de demander à la Croix Rouge, à l'Église et aux autorités locales (...) Nous avons interviewé au moins quatre fossoyeurs. Ils ont noté combien de gens ils ont enterré, combien de femmes et d'enfants, avec quelles blessures. Les victimes avaient souvent des blessures de balles ou de machettes, ou des crânes fracassés. Ces informations ont aidé à établir les statistiques », explique-t-elle au tribunal. Elle précise que les interviews ont toujours été menées un par un⁷⁹¹.

Les interviews de Human Rights Watch eurent lieu à Chambucha et à Hombo, les 17 et 18 juin 2009, presque six semaines après le massacre. L'organisation ne s'est pas rendue à Busurungi. Elle avait déjà recueilli des impressions directes de victimes, le 15 mai à Goma, distante de trois cents kilomètres. Une équipe des Nations Unies avait évacué des survivants de Busurungi ce jour-là par voie aérienne. C'était un pur hasard qu'ils se fussent trouvés sur place aussi vite.

Quand la MONUC envoya son hélicoptère depuis Goma dans les forêts de Waloa-Loanda le 12 mai, le massacre de Busurungi n'était pas encore connu. Les membres des sections des droits de l'homme et de la démobilisation de la MONUC voulaient enquêter sur les tueries de Shario, dont des rescapés avaient témoigné à Hombo. Mais il fut impossible pour l'hélicoptère de se poser sur la colline escarpée de Shario. Il tourna en rond - et survola donc Busurungi, la localité incendiée deux jours plus tôt. À Chambucha, les équipes onusiennes recueillirent les premières informations. Le 15 mai, ils y retournèrent et se posèrent directement sur le terrain de football de Busurungi. Cinq quartiers de Busurungi étaient carbonisés et vides, le quartier Moka brûlait encore.

Les investigateurs de l'ONU prirent beaucoup de photos. Un enquêteur les a gardées pendant des années, en attendant que la justice s'y intéresse. Mais les procureurs allemands, enquêtant à Goma, n'apprirent jamais l'existence de ces photos et donc, elles ne furent présentées comme éléments de preuve devant aucune cour.

Le rapport de l'équipe de l'ONU fut bien mis à la disposition des procureurs allemands, et il fut présenté devant la cour de Stuttgart⁷⁹².

⁷⁹¹Toutes les citations : Déposition d'Anneke van Woudenberg devant la Cour de Stuttgart, 15 octobre 2012

⁷⁹²MONUC Joint Assessment Mission Report Hombo-Busurungi, 30 mai 2009

Selon ce rapport, le 15 mai, les enquêteurs onusiens rencontrèrent à Busurungi treize miliciens de la milice Kifuafua placés sous les ordres du major Kandolo. Celui-ci expliqua qu'il était revenu avec ses hommes de Hombo à Busurungi tout de suite après la fin de l'attaque des FDLR, « pour trouver les civils restants et les protéger ». Un expert de l'ONU témoigne devant le tribunal allemand : « Un commandant maï maï est venu à Busurungi. Il s'appellait Limenzi. Il a dit que l'attaque avait été lancée en représailles après l'opération des FARDC à Shario »⁷⁹³. Or, Limenzi est le commandant maï maï de l'ethnie tembo de Remeka, dont la "trahison" à l'encontre des FDLR avait déjà provoqué des représailles contre la population civile, fin janvier.

Les enquêteurs de l'ONU, selon leur rapport, ont « inspecté des fosses, interviewé les Maï Maï Kifuafua sur les lieux et ont assisté aux enterrements qui continuaient ». Ils tirèrent la conclusion qu'« au moins » soixante-deux civils avaient été tués à Busurungi, dont « au moins dix-sept enfants » de moins de quatorze ans, et aussi de vingt-cinq à trente-cinq soldats des FARDC. Ces chiffres furent confirmés par des déplacés et les autorités locales. L'équipe de l'ONU ne confirma pas en revanche le nombre de sept cent deux maisons brûlées, donné par les Kifuafua. Elle évoqua un chiffre de cent.

Le 13 mai déjà, l'équipe de l'ONU avait rencontré le chef militaire des Maï Maï Kifuafua, Delphin Mbaenda, avec un de ses conseillers, à Chambucha. Les Kifuafua avaient dit à l'ONU qu'ils étaient déçus de l'armée congolaise : Les Kifuafua avaient rassemblé leurs combattants à Chambucha comme cela avait été accordé, mais l'armée n'avait pas protégé les localités libérées par les Maï Maï. « Ils ont affirmé qu'ils seraient désormais obligés de reprendre des positions et de commencer des opérations contre les FDLR. Ils ont aussi argumenté que les FARDC n'assuraient pas la protection des civils ».

Selon l'équipe de l'ONU, les FARDC s'étaient retirées de toute la région, jusqu'à Hombo, à une distance de plus de trente kilomètres. Une foule innombrable était en fuite. « Les Maï Maï Kifuafua sont présents dans chaque village important et soutirent des taxes à la population locale. Les autochtones semblent préférer payer les taxes et donner des rations alimentaires, pour que les Maï Maï Kifuafua puissent les

⁷⁹³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 9 juillet 2012

protéger des FDLR (...) L'équipe a été informée que des combattants FDLR jubilants et leurs proches ont dansé et scandé des chansons de guerre, menaçant de traquer les survivants : 'Il ne sert à rien de courir, nous allons vous suivre partout, à Hombo, à Chambucha, pour faire ce que nous avons fait au Rwanda', disaient-elles. Cet aspect particulier fut confirmé par des parties différentes de la mission à Chambucha, Hombo, Otobora et Katatua II et III ».

L'équipe vit au moins neuf survivants blessés au centre de santé de Chambucha. Elle en emmena quatre dans son hélicoptère lors du vol de retour vers Goma et les achemina dans une clinique spécialisée. Le même jour, ces quatre survivants furent interrogés par Human Rights Watch, qui décida de visiter la région elle-même quelques semaines plus tard.

L'ONG Human Rights Watch et les Nations Unies se sont-elles laissées guider par une partie du conflit, les Maï Maï Kifuafua ? Selon le rapport HRW "Vous Serez Punis", les fossoyeurs de Busurungi et Mianga interrogés à Chambucha étaient des Kifuafuas. Le nombre de quatre-vingt-seize morts et de sept cents maisons détruites à Busurungi, repris dans le rapport HRW ainsi que dans l'acte d'accusation allemand contre Murwanashyaka et Musoni, correspond aux affirmations des Kifuafua, pas à celles de l'ONU, dont les enquêteurs sont allés pourtant eux-mêmes sur place. Ni Human Rights Watch ni le parquet allemand n'ont eux-mêmes enquêté sur place à Busurungi.

Comment les FDLR fabriquent des mensonges au téléphone

Un jour avant son ordre d'attaquer Busurungi, le général Mudacumura, chef militaire des FDLR, avait envoyé un SMS à son président Murwanashyaka en Allemagne. « Info Presidéf », écrivit-il le 2 mai 2009, prévenant son chef qu'« un procureur allemand en mission dans la région pour formuler des accusations contre en tant que chef des FDLR. Michel a déjà été entendu »⁷⁹⁴.

Murwanashyaka en avait déjà été informé le 1^{er} mai, par Irategeka, le secrétaire exécutif adjoint. Il s'était accordé quatre heures avant de répondre. « Ces affaires d'enquêtes d'un procureur allemand ne

⁷⁹⁴SMS de Mudacumura à Murwanashyaka, 2 mai 2009

donneront rien, et ils font cela déjà depuis quatre ans. Mais il est bon de savoir à qui ils posent des questions, parce qu'aucun tribunal ici ne peut accepter un témoignage à charge venant d'un déserteur emprisonné qui se trouve à Kigali ! Que Dieu te protège. PRSDF. »⁷⁹⁵

Des membres du parquet fédéral allemand étaient effectivement au Rwanda à l'époque - mais, selon eux, non pas à cause des FDLR, mais dans l'affaire de l'ex-bourgmestre rwandais Onesphore Rwabukombe, accusé de génocide. Rwabukombe avait été arrêté une deuxième fois en Allemagne juste avant la Noël 2008, quelques semaines après avoir été libéré après une détention aux fins d'extradition. Comme l'Allemagne refusait de l'extrader au Rwanda, le parquet allemand prépara son propre procès contre lui. Pour le faire, il fallait enquêter au Rwanda. Toutefois les échanges par SMS entre Murwanashyaka et ses partisans dans les forêts congolaises montrent que début mai 2009, les dirigeants FDLR avaient cru faire l'objet d'une enquête judiciaire active. Néanmoins, Mudacumura ordonna l'attaque contre Busurungi.

Deux jours avant l'attaque, les policiers allemands enregistrèrent un grand nombre de messages par satellite, échangés entre les commandants FDLR et Murwanashyaka. Mais aucun d'entre eux ne venait de Mudacumura. Le président des FDLR était en communication avec le commandant pour le Nord-Kivu, Omega, positionné très loin de Busurungi : il avait besoin d'unités pour son Thuraya. Des messages venaient aussi du deuxième vice-président Byiringiro qui, lui, se trouvait à Shario : « Les temps sont durs. L'ennemi nous attaque chaque jour. Nous ne sommes protégés que par Dieu. »⁷⁹⁶ Et une minute plus tard il enchaîna avec un message frisant la paranoïa : « On dit qu'ils peuvent te tuer dans une voiture. On dit que tu dois éviter de monter dans une voiture de gens qui se disent amis et auxquels tu ne peux pas avoir confiance. L'ennemi veut au moins te paralyser. L'amputation d'une jambe suffit. Tu y réfléchis ? », demandait-il au chef de l'organisation⁷⁹⁷.

Les enquêteurs allemands ne trouvèrent pas de communication directe entre Murwanashyaka et les éléments des FDLR au Congo au sujet de Busurungi, pendant l'attaque. L'expert de l'ONU, Dinesh Mahtani, lit

⁷⁹⁵SMS de Murwanashyaka à Mudacumura, 2 mai 2009

⁷⁹⁶SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 8 mai 2009

⁷⁹⁷SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 8 mai 2009

devant les juges allemands les données de connexion entre le portable O2 de Murwanashyaka en Allemagne et deux téléphones satellitaires au Congo dont il estime qu'ils étaient utilisés par Mudacumura « et au moins un autre commandant »⁷⁹⁸. Le 9 et 10 mai, rien. Ce n'est que le 11 mai que Mudacumura avait envoyé un SMS à Murwanashyaka. Mais les policiers allemands n'interceptèrent pas de communication entre les deux interlocuteurs, seulement des messages d'Omega, traitant d'une attaque contre Butalongola dans le territoire de Lubero. Murwanashyaka y répondit en appelant à la « discipline » : « Il ne faut pas tracasser la population, parce que c'est Kinshasa qui les a attiré dans cette guerre », ordonna-t-il⁷⁹⁹.

Les jours suivants, Murwanashyaka fut occupé à rédiger un démenti concernant les exactions de Butalongola. Le secrétaire exécutif des FDLR, Callixte Mbarushimana, publia cette déclaration le 13 mai. Ce ne fut que le 14 mai vers midi que Murwanashyaka reçut par e-mail un communiqué de presse de l'ONU sur Busurungi : « L'attaque a fait des dizaines de morts (...) Plusieurs sources désignent les FDLR (...) Des habitants déclarent avoir enterré plus de trente-cinq morts », indiquait l'ONU⁸⁰⁰.

Murwanashyaka appela Musoni le soir même, d'un ton détendu. Son vice-président lui demanda si les problèmes étaient « devenus pires ». Murwanashyaka éluda la question. « Tu vas voir. Tu vas voir les résultats quand ils seront rendus publics », dit-il à son adjoint. Musoni s'inquiéta : « Je crois, si on nous assigne en justice, ces lettres que nous écrivons tout le temps seront une preuve à charge. Comment ça se passe là-bas ? », demanda-t-il. Mais Murwanashyaka l'éconduisit : « Rien de neuf. Au Nord-Kivu c'est la guerre, des combats chaque jour, mais rien de neuf. » Plus tard, encore : « Rien de nouveau. Rien que je peux te dire. Il y a la guerre au Nord-Kivu. Ils mènent des attaques, nous menons des attaques. Rien de neuf. »⁸⁰¹

Le 15 mai, Murwanashyaka appela le général Mudacumura au Congo. « Soyez fort ! », le salua ce dernier, recourant à la salutation traditionnelle des FDLR. « Ça fait longtemps qu'on ne s'est pas parlé »,

⁷⁹⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 4 juillet 2012

⁷⁹⁹E-mail de Murwanashyaka à 'niodada', 11 mai 2009

⁸⁰⁰E-mail de Mbarushimana à Murwanashyaka, 14 mai 2009

⁸⁰¹Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 14 mai 2009

poursuivit Murwanashyaka, lui expliquant: « J'étais très occupé avec la communication. Mais je vais bien ». Mudacumura lui répondit : « Oui, oui, les temps sont difficiles ». Ils parlèrent d'un courrier électronique que Mudacumura devait lire, et aussi de la situation des réfugiés hutus en Ouganda et au Burundi où arrivaient des réfugiés congolais à la suite de l'intensification des combats au Kivu. Mudacumura expliqua : « Des civils fuient les champs de bataille, c'est ce qu'on a planifié. Au Nord ça continue, ça se passe assez bien quand même, sauf ces gens Pareco. Ils brûlent des maisons et je ne sais quoi, peut-être pour mettre ça sur notre dos ». Murwanashyaka l'interrompt : « En ce qui concerne les diffamations contre nous: Il faut encore les battre jusqu'à ce qu'ils comprennent que le problème n'a pas été réglé ». « Nous continuons. Nous l'avons fait à Busurungi, nous avons réussi, nous avons fait une récolte mais nous avons perdu un major », répondit Mudacumura : « Oui », dit Murwanashyaka. « Que Dieu le reçoive ! »⁸⁰².

Ce jour-là - il n'est pas clair si c'était avant ou après la conversation avec Mudacumura - Murwanashyaka reçut un e-mail avec comme objet "Busurungi". « Bonjour et que la paix de Christ soit avec vous », commença le rapport au président, lu dans sa traduction allemande devant le tribunal. « Le 10 mai à 2 heures la brigade de réserve et FOCA ont attaqué. Côté ennemi, il y a eu trente-sept morts, dont des femmes qui passaient la nuit chez les soldats en tant qu'épouses, côté ami il y a eu deux morts. Dix-huit grands fusils, des bombes et beaucoup de munitions (*ont été capturés*). Le moral de la troupe est élevé après le massacre des réfugiés par les FARDC. Un ancien commandant des FDLR qui combat du côté gouvernemental aujourd'hui a répondu à la question de savoir pourquoi on diffame les FDLR, que c'est le CNDP qui s'habille en FDLR. Il y a des membres des FARDC qui collaborent en secret avec les FDLR et leur donnent des munitions. CNDP planifie des attaques par avion et gaz toxique »⁸⁰³. Murwanashyaka envoya immédiatement ce rapport à Musoni et à Mbarushimana.

Le lendemain, le 16 mai, Murwanashyaka demanda au commandement militaire des FDLR et à Byiringiro une « liste exhaustive du matériel militaire (surtout pour les armes, cartons de munitions etc) » pris chez les FARDC ainsi que des « détails (nombre, noms, grade, unités etc) »

⁸⁰²Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Mudacumura, 15 mai 2009

⁸⁰³E-mail de Ntira à Murwanashyaka, 15 mai 2009

sur les soldats tués, et il ajouta : « au cas où des civils seraient morts pendant ces combats, que la faute incombe aux FARDC parce qu'ils utilisent les civils comme boucliers. Nous avons aussi besoin de détails sur les mauvaises choses que les APR/FARDC font subir aux réfugiés et abacunguzi dans cette région de Busurungi et les environs, pour que nous montrions qu'il était nécessaire de les attaquer. »⁸⁰⁴

Il reçut deux SMS le 17 mai à partir d'un numéro de téléphone par satellite inconnu. Le premier disait : « Nos salutations, Excellence. Il y avait des civils parmi les victimes, parce que ». La phrase, interrompue est complétée par le deuxième message qui disait : « ils se trouvaient dans les positions »⁸⁰⁵.

Le même jour, il reçut un long texte, mélange d'auto-justification et d'éléments d'une déclaration publique, de la part de Byiringiro, qui donna une assez forte impression de la façon dont les FDLR sur le terrain évaluaient ce qu'ils avaient fait. « Ne vous laissez pas emporter par des mensonges et des diabolisations incessantes proférés par des autorités congolaises à travers les médias nationaux et internationaux », avertit en ces termes Byiringiro, s'adressant à son président. « Les FARDC au contraire sont en train de subir des pertes incalculables en hommes et en matériel en réponse à leurs multiples provocations armées infligés par FDLR/FOCA déterminés à protéger à tout prix leurs réfugiés menacés d'extermination en RDC. Nous faisons comme il se doit des opérations de contre-fouilles contre des FARDC parfois appuyés par MONUC. Il arrive aussi que nous attaquions leurs positions et ceux des Maï Maï qui leur viennent en aide. Nous n'avons aucun intérêt de nous attaquer à une population innocente qui longtemps a bien vécu en symbiose avec nos réfugiés. Beaucoup de militaires des FARDC tombent sur le champ de bataille et des blessés innombrables sont enregistrés. Nous récupérons beaucoup d'armes et de munitions sur le terrain. Les FARDC misérables sont de loin incapables de maîtriser cette guerre insensée qu'ils mènent contre les FDLR/FOCA. Pas de moral, pas de solde, les militaires sont des mendiants. Nous, les FDLR, nous les plaignons malgré qu'ils sont nos ennemis. Dans leurs attaques contre les réfugiés, ces militaires très peureux ne font que pilonner aveuglement au mortier, au milieu des

⁸⁰⁴Série SMS de Murwanashyaka au Haut Commandement et à Byiringiro, 16 mai 2009

⁸⁰⁵Série SMS d'un expéditeur inconnu à Murwanashyaka, 17 mai 2009

endroits des cachettes des réfugiés et les dégâts sont énormes parfois en morts et blessés. (...) Afin d'épargner la population congolaise contre les méfaits de la guerre nous avons pris soin d'aviser les militaires des FARDC, les Mai Mai et les autorités congolais de s'abstenir à se mêler à la population dans les villages et sur leurs positions car nous frappons à volonté n'importe où l'ennemi se trouve et n'importe quand. Certains militaires et Mai Mai si pas tous ne veulent pas vivre sans femmes et leurs familles. Les FDLR/FOCA déclinent alors toute responsabilité au cas où ces civils seraient tués lors des combats. En principe nos opérations se déroulent de nuit et il est difficile de démêler l'affaire », rapporta Byiringiro à Murwanashyaka⁸⁰⁶.

Le secrétaire exécutif Mbarushimana à Paris n'apprécia pas une telle honnêteté. « Il y a certaines choses que nous ne devrions pas dire », expliqua-t-il à Murwanashyaka le 21 mai, lors d'une conversation téléphonique dont le verbatim a été publié par la CPI : « il ne doit rien y avoir - heu - nulle part qui puisse donner l'impression que nous admettons et disons nous-mêmes que nous avons peut-être tué des - des, des civils. » Murwanashyaka est d'accord : « Ce sont là des choses très compliquées, en fait, pour la simple raison que - comme vous le savez, il y a des femmes et des enfants - et donc, avec la Monuc qui se déplace sur le terrain et voit ce qui se passe en réalité, lorsque vous publiez un communiqué de presse plus ou moins différent - vous dites, bien sûr, 'nous ne savions rien' ». Mbarushimana lui fait savoir : « il ne faut pas oublier que le droit régit, en droit international, le droit - heu - international humanitaire. En théorie, lorsque vous projetez d'attaquer un lieu donné, vous devez d'abord vous assurer qu'il n'y a pas de civils sur place. Lorsque - heu - dire qu'il y a - heu - que vous vous êtes rendus compte après coup qu'ils étaient là, avec les autres, ne vous exonérera pas, dans le cas présent, de la responsabilité de ce qui s'est passé. Voilà le hic. C'est exactement ce à quoi il vous faut faire attention »⁸⁰⁷.

Entretemps, Murwanashyaka avait reçu les détails du terrain qu'il avait demandés. Selon une série de messages reçus le 19 mai, trente-neuf soldats FARDC avaient été tués à Busurungi, et ils précisaient : « il faut toujours souligner que les FARDC vivent toujours ensemble avec des familles et des civils dans leurs positions ». Au moins soixante-deux

⁸⁰⁶Message de Byiringiro à Murwanashyaka conservé en écrit, 17 mai 2009

⁸⁰⁷Conversation téléphonique entre Mbarushimana et Murwanashyaka du 21 mai 2009, cité dans : Décision du CPI dans le cas Mbarushimana, opinion divergente, §73

civils avaient disparu à Shario. Dix-huit armes avaient été prises comme butin, dont plusieurs mortiers et beaucoup de munitions⁸⁰⁸.

Mbarushimana promit le 21 mai de s'occuper d'un communiqué, qui parut dans plusieurs versions. La troisième version, publiée le 27 mai, dit que les FDLR démentent « catégoriquement » toutes les « informations fausses et erronées » selon lesquelles l'organisation aurait mené des attaques contre la population congolaise de Mianga et Busurungi⁸⁰⁹. Le 2 juin, Mbarushimana diffusa une liste de soixante-trois réfugiés hutus tués à Shario, dont des jeunes enfants, en ajoutant: « Que Dieu accueille leurs âmes. »⁸¹⁰

Mais il n'était pas si facile que ça de se tirer d'affaire. Les FDLR avaient demandé une enquête internationale indépendante. Ils ne croyaient sans doute pas que l'appareil de l'ONU allait bouger dans ce sens. Le 15 juin 2009, Mudacumura demanda à son président : « Les abazungu (*blancs*) des droits de l'homme au conseil de sécurité sont à Goma pour enquêter sur le massacre de Shario. Ils veulent que FDLR/FOCA contribuent à leur sécurité. Qu'est-ce que je dois répondre ? »⁸¹¹

Après concertation avec Mbarushimana à Paris, Murwanashyaka l'appela. « Ça peut nous aider », expliqua-t-il. Il s'agissait de Shario, et il précisa à l'attention du chef militaire des FDLR : « Nous avons demandé au Conseil de Sécurité de l'ONU de mettre sur pied une commission d'enquête. C'est pourquoi ils sont venus ». Mais Mudacumura n'était pas convaincu. « Ces collines sont au-dessus de Busurungi. S'ils viennent d'en haut, s'ils veulent voir ça, ils vont survoler Busurungi ou se poser là », rétorqua-t-il. Murwanashyaka comprit tout de suite. « Il faut faire attention. On peut dire, si nécessaire, qu'ils ne doivent pas y aller, également pour des raisons de sécurité. » Mudacumura déclara avoir demandé à Byiringiro que les combattants FDLR sur place, membres de la brigade Sabena, devaient « instruire les gens ou s'habiller en paysans ».

⁸⁰⁸E-mail reçu par Murwanashyaka le 19 mai 2009, citant Kalume comme source

⁸⁰⁹FDLR, Communiqué de presse du 27 mai 2009

⁸¹⁰FDLR, Communiqué de presse du 2 juin 2009

⁸¹¹SMS de Mudacumura à Murwanashyaka, 15 juin 2009

Murwanashyaka lui donna raison. « C'est comme ça. Un commissaire peut s'habiller en paysan et déposer un témoignage sous un prête-nom. Dans cette affaire, ils ne peuvent pas venir comme ça et rencontrer tout le monde, et il faut aussi limiter leur présence à un ou deux jours. Ils ne peuvent pas dire qu'ils vont pouvoir terminer leur travail jusqu'à ce qu'il soit terminé. Ça ne va pas. C'est comme ça », dit-il à Mudamucura lors d'une conversation téléphonique⁸¹². Deux jour plus tard, il écrivit à Byiringiro dans un SMS : « Concernant équipe d'experts ONU voulant faire enquête sur massacres Shario: Préparez une équipe et des réfugiés qui les rencontrent, et préparez ce qu'ils vont dire! »⁸¹³

La preuve : "Annexe 18" et l'ordre de créer une catastrophe humanitaire

Les Nations Unies n'étaient pas dupes. Depuis des mois, leurs experts basés à Goma cherchaient des preuves contre Ignace Murwanashyaka. « Quand nous sortons quelqu'un de la forêt, nous posons toujours comme première question : Qui est votre chef? », nous confia en février 2009 le conseiller politique fraîchement nommé de la section de démobilisation (DDRRR) de la MONUC, Matthew Brubacher, expliquant son travail avec les démobilisés FDLR. « Ils disent tous : Ignace! », a-t-il précisé au cours de notre entretien⁸¹⁴.

L'équipe DDRRR avait beaucoup à faire en ce printemps de 2009. De janvier à octobre 2009, les FDLR ont perdu sept cent vingt-sept combattants par désertion, dont vingt officiers. Brubacher les interviewa tous systématiquement et conserva ses interviews dans des dizaines de cahiers bleus. Devant les juges, il résume : « Presque tous les FDLR que j'ai interviewés savaient que Murwanashyaka était le dirigeant suprême. Parfois ils l'ont identifié comme président, parfois comme Dieu. Même les subalternes connaissaient le nom de Murwanashyaka, sans l'avoir jamais rencontré. Ils ne savaient pas exactement ce qu'il faisait, mais ils savaient qu'il travaillait sur le plan international pour aider les FDLR »⁸¹⁵.

⁸¹²Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Mudacumura, 17 juin 2009

⁸¹³SMS de Murwanashyaka à Byiringiro, 19 juin 2009

⁸¹⁴Entretien à Goma, février 2009

⁸¹⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 16 juillet 2012

Dans les conteneurs de la MONUC à Goma, à peu près tout tournait autour des FDLR à cette époque. Des officiers, des experts et des enquêteurs se concentraient au bord du lac avec des experts internationaux dont la vie était marquée par le génocide rwandais de 1994.

L'Allemand Harald Hinkel, chargé du programme de démobilisation de la Banque Mondiale (MDRP), avait fait des recherches sur les serpents du Rwanda pour sa thèse de doctorat en 1994 et avait été témoin des massacres. L'Américain Gregory Gromo Alex, chef du programme de démobilisation DDRRR de la MONUC, avait dirigé le PNUD à Kigali en 1994 ; parmi ses collaborateurs de l'époque, il y avait eu Callixte Mbarushimana, qui deviendra plus tard secrétaire exécutif des FDLR. Le Néerlandais Hans Romkema, chef de bureau du "Life and Peace Institute" suédois à Bukavu pendant de longues années, avait vécu l'entrée du FPR au Rwanda à partir de l'Ouganda en 1990, en tant que collaborateur de "Save the Children" ; plus tard, à Bukavu, il fut l'un des premiers travailleurs humanitaires internationaux à faire connaissance des FDLR. Le Canadien Philip Lancaster, chef de section au sein du programme DDRRR et, à partir de 2010, coordonnateur du groupe d'experts de l'ONU pour les sanctions contre les groupes armés en RDC, avait été major auprès de la Mission des Nations Unies au Rwanda en 1994 et conseiller militaire du chef de mission Roméo Dallaire. La Somalienne Rakiya Omaar fut l'un des premiers observateurs étrangers à conduire des recherches sur le génocide rwandais sur le terrain dès l'été 1994, à côté du FPR, et depuis, elle n'a cessé de suivre sans relâche la trace des génocidaires

En ce printemps 2009, tous ces chercheurs se rendirent souvent ensemble au camp rwandais de démobilisation de Mutobo. Dans la grande salle couverte de tôle ondulée, jusqu'à quatre cents démobilisés dansaient pour leurs visiteurs. Le Britannique Dinesh Mahtani, le Belge Raymond Debelle et l'Italien Claudio Gramizzi, tous membres du groupe d'experts de l'ONU, passèrent deux jours à Mutobo en avril 2009. Par équipe de deux, ils se partagèrent des interviews approfondies avec dix-neuf combattants FDLR démobilisés, dont cinq officiers. C'était la première fois que des commandants désertaient avec leurs unités entières. Ils disposaient d'informations internes du quartier général. Les enquêteurs onusiens voulaient savoir qui avait

donné l'ordre d'attaquer. « Nous étions les premiers à faire ce travail », raconta plus tard Mahtani devant les juges allemands⁸¹⁶.

Parmi les officiers ayant fraîchement déserté, il y avait le major Romel, commandant adjoint de la police militaire des FDLR, chargé de la protection des dirigeants politiques de l'organisation au Congo. Le 28 mars 2009, Mathews Brubacher l'exfiltra de Ntoto à Goma. « Romel a négocié pendant plusieurs semaines », dit-il au tribunal. « Il fallait organiser son exfiltration par hélicoptère. On avait besoin de plusieurs hélicoptères, comme il venait avec cinquante autres », expliqua Brubacher⁸¹⁷.

Le 1^{er} avril 2009, les Nations Unies ont fait traverser la troupe de Romel au Rwanda. Quatre semaines plus tard, les troupes congolaises attaquèrent les réfugiés hutus rwandais dans la forêt de Shario. Les FDLR manquaient de policiers militaires pour protéger les réfugiés ; la désertion de Romel se révélait comme une perte importante pour les FDLR. En plus, il livrait des renseignements capitaux. Ayant été basé au quartier général de Muducumura, il témoigna que Mudacumura téléphonait souvent à Murwanashyaka en Allemagne. Il divulgua un numéro satellitaire. « Il a dit que Murwanashyaka décide tout sur les opérations et que Murwanashyaka a ordonné aux FDLR de se défendre et de défendre la population civile », témoigne Brubacher⁸¹⁸. Cinquante à cent combattants FDLR démobilisés avaient confirmé le contact direct entre les deux dirigeants les plus importants politiques et militaires des FDLR, rapporta Mahtani⁸¹⁹.

Pour les enquêteurs de l'ONU, obtenir le numéro satellitaire de Mudacumura c'était comme tomber sur le tiercé gagnant. La firme Thuraya de Dubaï leur remit les données de connexion. Au bout de trois semaines, ils furent capables de relier les numéros les plus courants à des noms au sein des FDLR. Quatre numéros étaient utilisés pour la communication des commandants des FDLR avec l'Allemagne, dont deux par le chef militaire Mudacumura. Deux cent cinquante-huit connexions furent enregistrées, d'une durée totale de quatre heures. Un cinquième de ce temps correspondait à un seul numéro avec le

⁸¹⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 9 juillet 2012

⁸¹⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 23 juillet 2012

⁸¹⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 23 juillet 2012

⁸¹⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 2 juillet 2012

préfixe de la compagnie O2 en Allemagne. La conversation la plus longue, de quarante minutes environ, se passait aussi avec Murwanashyaka. Mais les experts de l'ONU ne disposaient que des données de connexion, pas des contenus. En même temps, la police fédérale allemande enregistrerait ces contenus - mais à l'insu des experts de l'ONU.

Un des experts, le Belge Raymond Debelle, voulut en savoir davantage. Il se rendit encore une fois à Mutobo. Ayant travaillé comme enquêteur à la CPI, tout comme Brubacher, et connaissant bien le Rwanda, il savait ce qu'il cherchait. Pendant trois jours et deux nuits, il conduisit des interviews intensives à Mutobo⁸²⁰. Dans la nuit, il échangea avec des anciens officiers FDLR, dont deux issus de la hiérarchie supérieure. Après d'un ex-commandant d'une unité CRAP au Sud-Kivu, il apprit l'existence d'un ordre donné par radio par Mudacumura à toutes les unités en mars 2009 : créer une « catastrophe humanitaire ».

L'intérêt de l'expert de l'ONU s'éveilla. Il demanda à ce major démobilisé d'appeler son ancien camarade dans la forêt et de se faire transmettre cet ordre. Peu après, le major reçut un SMS d'un officier chargé de la radio. Debelle copia le contenu - qui, plus tard, fut publié en tant qu'"Annexe 18" du rapport du groupe d'experts de l'ONU, publié en novembre 2009⁸²¹.

Voici le texte :

« Référence du message : ADM/INT/OPS/POL/LOG/Mars 09

- Chaque unité dans sa zone respective doit opérer sans attendre aucun renfort.
- Privilégier les opérations de ravitaillement en frappant les FARDC pour récupérer les munitions et l'armement ; les hôpitaux et centres de santé pour récupérer les médicaments.
- Attaquer les agglomérations et la population civile pour créer la catastrophe humanitaire, ce qui poussera la Communauté Internationale de réagir en imposant au Gouvernement de Kigali les négociations avec les FDLR.
- Couper les routes principales en s'attaquant aux véhicules afin de paralyser les affaires commerciales et la population autochtone

⁸²⁰Récit selon : Communication de Raymond Debelle, 3 novembre 2015

⁸²¹Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies S/2009/603 du 23 novembre 2009, annex 18

deviendra mécontente envers son Gouvernement et demandera l'arrêt des hostilités contre les FDLR.

- Toute unité FOCA dans toute Division doit commencer les opérations contre les FARDC pour les devancer.
- Tout congolais est pris comme notre ennemi, raison pour laquelle toute opération de ravitaillement est autorisée pour assurer la survie de nos hommes et pour déstabiliser la sécurité de la population autochtone ce qui augmentera leur mécontentement envers leur Gouvernement. FIN DE MESSAGE. »

Debelle voulait savoir encore davantage. « J'ai parlé avec un certain nombre d'officiers et de techniciens qui avaient accès à ces informations », nous révèle-t-il, « et j'ai réussi à suivre la trajectoire de cet ordre : du quartier général des FOCA, il fut transmis au secteur Sud-Kivu, puis au premier bataillon Zodiac et à son peloton CRAP qui, en définitive, a perpétré des exactions contre la population civile dans les environs d'Uvira. Je me souviens exactement aussi qu'un autre officier de ce bataillon m'a raconté que l'ordre était controversé pour la plupart des officiers de cette unité - pour eux, il était impensable de s'attaquer à la population civile avec laquelle ils avaient cohabité pendant des années. Mais le commandant du peloton CRAP a finalement franchi la ligne rouge et a mené son unité dans une campagne de représailles sanglante », nous explique-t-il dans un courrier électronique.

Le major CRAP démobilisé du Sud-Kivu ne fut jamais interrogé par les enquêteurs allemands. Le Belge Debelle fut bien interrogé par les Allemands en avril 2011, mais il n'a jamais comparu au tribunal de Stuttgart, parce qu'« ils n'étaient pas en mesure de protéger mon identité », expliqua-t-il. Mais à partir de cette trouvaille, Brubacher posa systématiquement la question aux démobilisés à Mutobo de savoir s'ils connaissaient cet ordre et qui l'avait donné. La plupart étaient au courant. Mais ils ne voulaient pas en parler. Avec un sourire malicieux, l'un d'entre eux, un ancien membre du commissariat juridique des FDLR, nous répondit : « Chacun de nous sait que ces ordres peuvent être utilisés contre nous devant la justice plus tard »⁸²².

⁸²²Entretien à Mutobo, juillet 2009

Chapitre 21

Les FDLR dans les filets de la justice allemande

"Les *abacunguzi* sont fatigués" : Mécontentement croissant chez les FDLR

Après la destruction de Busurungi par les FDLR, la population de toute la région était en fuite. Les FARDC s'étaient repliées jusqu'à la frontière du Sud-Kivu, à Hombo. Les FDLR passèrent à l'attaque à Hombo, tuant des civils et incendiant leurs maisons en leur reprochant de collaborer avec les FARDC. À l'autre côté de la frontière du Sud-Kivu, la localité de Ciriba fut objet de plusieurs attaques. Devant le tribunal de Stuttgart, Claudio Gramizzi, expert de l'ONU, parle de cinq attaques distinctes : dans la nuit du 27 mai 2009, jusqu'à cent vingt-cinq maisons furent « pillées systématiquement et incendiées »⁸²³. L'acte d'accusation allemand précise au sujet du groupement de Mubugu, où se trouve Ciriba : « Le commandant local des FDLR avait distribué des tracts en mars 2009, correspondant à la stratégie d'intimidation et de menace à l'encontre de la population civile, demandant aux autorités locales et aux FARDC de réfléchir à leur hostilité politique contre les FDLR, car sinon, des exactions contre les populations auraient lieu à partir de mai 2009. » À part Ciriba, neuf autres villages dont les FDLR avaient brûlé des maisons furent mentionnés.

Du point de vue des FDLR, ces attaques étaient inévitables. « Là où se trouvait la population civile, se trouvaient les FARDC », explique un ancien chef de peloton devant le tribunal⁸²⁴. Dans la région de

⁸²³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 20 mars 2012

⁸²⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 9 novembre 2011

Busurungi, le seul groupe armé qui protégeait la population était la milice tembo Mai Mai Kifuafua. « Les FARDC s'attaquent aux FDLR, et quand les répréssailles surviennent, ils s'enfuient en courant ; les Mai Mai nous protègent », dit le chef de Chambucha, le 10 juin 2009⁸²⁵.

En réaction au massacre de Busurungi, les Mai Mai Kifuafua se retirèrent officiellement des FARDC. Des soldats impayés commencèrent à se joindre à eux. Partout dans les provinces du Kivu, les populations locales se tournaient vers leurs propres milices. Tout le processus de paix pour l'Est du Congo se disloquait.

Dans la nuit au 21 juillet 2009, les FDLR attaquèrent Manje, une localité située entre Busurungi et Hombo. « La milice FDLR a brûlé au moins cent quatre-vingt-deux maisons et a tué au moins dix-neuf civils », relate l'acte d'accusation allemand. « En plus, ils ont enlevé dix femmes dans la forêt. Au moins une d'elles y a été violée par quatre rebelles à tour de rôle », poursuit l'acte. L'attaque contre les FARDC à Manje avait été un échec, selon le témoignage d'anciens combattants des FDLR devant le tribunal. « Nous voulions les chasser pour qu'ils partent à l'autre rive de la rivière », dit un d'entre eux. « Je peux me souvenir que l'attaque s'est mal passée et que nous n'avons pas atteint notre but (...) C'étaient des gens des Pareco, ils étaient plus forts que nous », explique ce témoin⁸²⁶. Manje est la dernière attaque des FDLR à l'est du Congo dans la liste chronologique des procureurs allemands.

Sur la base d'images satellitaires, des ONG membres de la Congo Advocacy Coalition conclurent plus tard dans une déclaration commune que dans un rayon de cent kilomètres carrés autour de Busurungi, 80% des maisons avaient été détruites jusqu'en septembre 2009. « Depuis le début des opérations militaires contre les milices FDLR en janvier 2009, plus de mille civils ont été tués, sept mille femmes et filles ont été violées et plus de six mille logements ont été détruits par le feu dans les provinces orientales du Nord Kivu et du Sud Kivu. Près de neuf cent mille personnes ont été forcées d'abandonner leurs maisons et vivent dans des conditions désespérées dans des familles d'accueil, dans des zones forestières ou dans des camps sordides pour personnes déplacées avec un accès limité à la nourriture

⁸²⁵« Congolese Seek Loyal Militia Protection After Army, UN Pullout », Bloomberg, 12 juin 2009

⁸²⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 3 décembre 2012

et aux médicaments. (...) Nombre des meurtres ont été commis par les milices FDLR qui ont délibérément pris les civils pour cible en représailles à cause de la décision prise par leur gouvernement de déclencher des opérations militaires contre leur groupe. Les soldats du gouvernement congolais ont également pris des civils pour cible en commettant des meurtres ainsi que des viols, des pillages, du travail forcé et des arrestations arbitraires de façon systématique. Selon de froids calculs établis par la coalition, pour chaque combattant rebelle désarmé au cours de l'opération, un civil a été tué, sept femmes et filles ont été violées, six maisons ont été réduites en cendres, et neuf cents personnes ont été forcées d'abandonner leurs maisons », constate la déclaration⁸²⁷.

Publiée le 13 octobre 2009 par Human Rights Watch, la déclaration affichait sa conclusion dans le titre : « Le prix payé par la population civile pour l'opération militaire est inacceptable ». Le fait que les FDLR aient également payé un lourd tribut lors de ces événements échappait aux observateurs internationaux. La direction politique des FDLR au Congo perdit une nouvelle fois son siège provisoire à Shario au mois de juin. « Nos salutations. Shario réattaqué par ennemi », rapporta le secrétaire exécutif adjoint Irategeka à son président le 21 juin. « Nous sommes éparpillés à travers les forêts maintenant », décrit-il. Murwanashyaka répondit tard dans la nuit : « Une mauvaise nouvelle, mon frère »⁸²⁸.

Deux semaines plus tard, son vice-président Byiringiro lui écrit : « Shario à feu et à sang depuis le 17 juin et l'ennemi poursuit les réfugiés en profondeur dans les forêts en contournant les positions militaires amies. Gens crèvent de faim et de bombardements intensifs ». Murwanashyaka répondit encore une fois par une généralité : « C'est triste. Il faut compatir avec vous dans les prières. Nous allons publier un communiqué »⁸²⁹.

« L'ennemi nous a encore visités le dimanche sans préavis, beaucoup d'entre nous étaient à la messe », lui écrit Irategeka fin août. « Nous sommes dans les forêts maintenant (...) J'ai attendu en vain votre

⁸²⁷Congo Advocacy Coalition, « DR Congo: Civilian Cost of Military Operation Unacceptable », 13 octobre 2009

⁸²⁸Échange SMS entre Irategeka et Murwanashyaka, 21 juin 2009

⁸²⁹Échange SMS entre Byiringiro et Murwanashyaka, 6 juillet 2009

discours pour conforter les citoyens. Les commandants aussi me demandent pourquoi vous ne vous manifestez plus. Ils sont presque tous avec moi »⁸³⁰. Murwanashyaka ne répondit que quatre jours plus tard. « Les trois dernières semaines je n'ai pas pu m'asseoir (...) Comme vous voyez, tout comme on ne vous laisse pas en paix pour que vous puissiez vous asseoir, c'est la même chose ici, un peu autrement », rétorqua le chef de l'organisation⁸³¹.

Le président FDLR n'avait-il vraiment pas d'autre chose à communiquer à ses troupes au Congo que des prières, des unités Thuraya et l'observation distraite qu'il était stressé lui aussi ? D'une part, Murwanashyaka caressait encore l'idée de sortir du conflit la tête haute en étant l'âme d'un accord politique qui sauverait les FDLR. Dans une série de messages à son Comité Directeur le 29 juin, le président informa son organisation d'une rencontre entre lui-même, le père catholique congolais Rigobert Minani et le négociateur de Sant'Egidio, Matteo Zuppi, une semaine auparavant, laquelle révéla combien Murwanashyaka était déjà déconnecté des réalités sur le terrain.

« Minani disait avoir rencontré le général Numbi et Kabila avant sa venue », relate le compte-rendu du président des FDLR. « Selon info lui donnée par Numbi et Kabila : 1. FDLR être complètement encerclées par FARDC et donc les *Abacunguzi* vont se rendre l'un après l'autre (cela serait leur stratégie). 2. Kinshasa ne propose aux FDLR rien d'autre que de se rendre volontairement et de recevoir asile politique en RDC. 3. Kinshasa demande aux FDLR de faire comme premier pas un geste à la RUD. Selon médiateur, beaucoup de pays de l'Occident rencontrés (France, USA, GB etc) être fixés et donnent priorité à la solution militaire, excepté Belgique. » Murwanashyaka précisa avoir rejeté l'option d'un « geste à la RUD », en disant que le désarmement des FDLR « n'est pas à l'ordre du jour de notre organisation » et que ce « n'était rien d'autre que ce que nous avons fait à Kamina ».

On s'était mis d'accord sur une commission mixte, composée de délégués des FDLR, de Sant'Egidio, de la RDC et du HCR, pour discuter de l'asile politique pour les FDLR au Congo, poursuit le compte-rendu, mais pour Murwanashyaka « les gens bénéficiaires de ce statut ne

⁸³⁰SMS d'Irategeka à Murwanashyaka, 24 août 2009

⁸³¹SMS de Murwanashyaka à Irategeka, 28 août 2009

devraient pas rester en RDC mais aller dans d'autres pays tiers autre que Rwanda, et des mesures de sécurité doivent permettre aux réfugiés de ne pas être conduits de force au Rwanda par MONUC/FARDC etc. Minani va demander à Kinshasa s'il est intéressé par ce dossier de réfugiés, car selon lui Kinshasa n'est intéressé qu'au désarmement des *Abacunguzi* et non au dossier des civils ». Ses interlocuteurs l'avaient averti de « sanctions sévères au leadership FDLR » imminentes : « Je leur ai dit que nous ne les craignons pas »⁸³².

Quelques jours plus tard, le président des FDLR reçut une communication l'informant d'une rencontre entre le gouvernement congolais, la MONUC et des représentants des États-Unis à Goma : On y aurait planifié l'arrestation de Murwanashyaka et Musoni ainsi que l'assassinat de Mudacumura, et la traque des génocidaires encore recherchés par le TPIR. Au cours de la réunion, on se serait préparé à des opérations pour éliminer les FDLR, fut averti le président⁸³³.

Murwanashyaka devint de plus en plus pessimiste et méfiant. « Notre organisation est infiltrée », prévint-il Musoni dès le début juin⁸³⁴. Au cours d'une conversation téléphonique avec son directeur de cabinet David Mukiza, il révéla un apitoiement inhabituel. « Moi, Murwanashyaka, je ne suis pas chef à vie. Tu comprends ? Je fais ce travail à titre bénévole tout comme toi et d'autres *abacunguzi* (...) S'il y a une personne qui veut que la chose avance, ça doit être moi. Parce que vous, vous pouvez par un heureux hasard gagner un endroit où il y a des patates douces, du manioc, de l'amateke, et vous le tirez du sol (...) Ce que vous pouvez avoir par un heureux hasard, moi, je ne peux pas l'avoir », confia-t-il à Mukiza⁸³⁵.

Ses camarades au Congo, familiers de la situation sur le terrain, ne cessaient d'essayer de lui faire comprendre les réalités. En juillet 2009, Murwanashyaka reçut par mail un manifeste censé avoir été signé par Musoni et Bigaruka, réclamant un changement politique des FDLR⁸³⁶. « À la vue de la situation géopolitique critique à laquelle l'organisation

⁸³²Série SMS de Murwanashyaka au Comité Directeur, 29 juin 2009

⁸³³E-mail de 'ushira25' à Murwanashyaka, 4 juillet 2009

⁸³⁴Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 1 juin 2009

⁸³⁵Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Mukiza, 3 juin 2009

⁸³⁶Citations selon:E-mail d'"ismail' à Murwanashyaka, 9 juillet 2009

fait face, considérant l'opinion publique de beaucoup d'*abacunguzi* qui tendent au désespoir, considérant certaines idées des dignitaires politiques et civils », ce document estimait qu'il serait « sage » pour les FDLR d'« améliorer leur image auprès de Kinshasa et de la communauté internationale, dont les préjugés les voient comme extrémistes », afin « de faire gagner du temps aux FOCA pour restructurer leurs unités et rassembler leurs forces pour des opérations futures chez nous » .

Le document avertissait le président des FDLR d'un putsch militaire calqué sur le modèle de celui qui se produisit au Rwanda en 1973. « Les FOCA se sont assez sacrifiés depuis janvier 2009, ils commencent à se fatiguer et à se démotiver, il semble qu'ils travaillent seuls et que les politiques ne les suivent pas. Le désespoir se répand parmi les *abacunguzi* dans les forêts suite à la malnutrition dont souffrent les enfants et qui gagne les adultes. Il y en a qui pensent que ça va mal et que l'ennemi nous menace et que nous ne pouvons pas les protéger et que les forces s'épuisent. Si on ne fait rien au niveau politique et diplomatique, les prochaines opérations conjointes de Kigali vont nous enlever beaucoup de FOCA et de réfugiés. Ils vont partir en nous reprochant de ne pas avoir tout fait pour que la guerre marche bien. Ils peuvent arriver au Rwanda démotivés, non pas pour poursuivre la lutte. Depuis 1970, c'est l'armée qui prend en charge les affaires quand ça n'avance pas. Il ne faut pas que le peuple rwandais nous reproche d'avoir agi trop tard. Nous nous levons. *Abacunguzi*, nous voilà. Signé : Premier vice-président et commandant adjoint FOCA. »

Suite à ce message, Murwanashyaka échangea longuement avec son directeur de cabinet, David Mukiza. L'échange était tellement important à ses yeux qu'il l'enregistra⁸³⁷. L'enregistrement fut reproduit devant le tribunal de Stuttgart. Mukiza expliqua à son président la profondeur de la crise : « Quand on parle aux soldats, ils confirment tous que la corruption est un fléau de notre organisation (...) Beaucoup d'*abacunguzi* confirment que le commandant des FOCA et le deuxième vice-président vous ont depuis longtemps gagné à leur cause. Ils se demandent sur quelle base vous pouvez leur faire confiance ». Selon cet échange, il n'y avait aucun gradé qui n'avait pas été contacté pour quitter les FDLR. Et les officiers étaient mécontents,

⁸³⁷Citations selon: Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Mukiza, 10 juillet 2009

selon Mukiza : « Après la dernière réunion du Haut Commandement les gens ont attendu un changement. Il n'est pas arrivé (...) Beaucoup d'*abacunguzi* confirment que, s'il n'y a pas de changement d'ici la fin de l'année, les FOCA seront déstabilisées fin 2010 (...) Si notre lutte n'est pas redynamisée, les gens vont tous nous quitter. Notre lutte va prendre fin », prévint Mukiza.

Ensuite, le directeur de cabinet lut au président un « message de certains *abacunguzi* au Presidif » qui fustige « le monopole du pouvoir, la corruption et la discrimination, l'intolérance, les règlements de comptes, la mauvaise distribution des biens » au sein des FOCA. « Les soldats sont fatigués. Il n'y a pas de moyens militaires pour continuer la guerre durablement. Ils disent qu'ils ne vont plus se laisser tuer aussi longtemps qu'ils ne voient pas d'actions politiques. Il faut des actions politiques concrètes. Ils demandent la relance du dialogue avec Kinshasa. Il faut une pause pour redonner le moral aux gens pour se réorganiser, pour se reconstruire en formant de nouvelles troupes, parce que la majorité des forces sont composées d'hommes âgés. (...) Ils disent qu'on ne vit que grâce à l'espoir. Et quand on n'a plus d'espoir, c'est le suicide », rapporta David Mukiza à son chef.

"Ils fabriquent des crimes" : Les FDLR face à l'enquête allemande

Les experts de l'ONU ne savaient pas à quel point les FDLR étaient près du déchirement. Les enquêteurs allemands étaient les seuls à disposer de ces communications. Les procureurs allemands à Karlsruhe étaient hésitants à établir le contact avec les experts onusiens et les conseillers à la démobilisation à Goma, tandis que le coordonnateur du groupe d'experts de l'ONU, Mahtani, avait demandé plusieurs fois aux autorités allemandes en 2008 de les aider à analyser les données de communication. « Ils doivent avoir mis quelqu'un comme Ignace sous écoutes », pensait Mahtani avec certitude. Mais « nous n'avons jamais reçu autre chose que des réponses officielles », nous confie-t-il⁸³⁸.

Le "rapport intérimaire" du groupe d'experts soumis en mai 2009, une semaine après l'attaque contre Busurungi, mit les Allemands sous pression. « Le Groupe a appris qu'Ignace Murwanashyaka, le Président

⁸³⁸Communication de Dinesh Mahtani, 3 novembre 2015

des FDLR-FOCA qui vit en Allemagne et est inscrit sur la liste par le Comité en novembre 2005, a participé à la coordination des contre-attaques dans le Nord-Kivu après février 2009. Selon un déserteur de haut rang qui faisait partie de l'unité de protection du général Mudacumura, Murwanashyaka était régulièrement en contact avec le général Mudacumura pendant les opérations Umoja Wetu et Kimia II, grâce à un téléphone satellitaire appartenant au général Mudacumura, et ordonnait à ce dernier d'adopter une stratégie de repli pendant l'opération Umoja Wetu et de contre-attaquer pendant l'opération Kimia II, en lui donnant pour instructions précises de reprendre les positions perdues pendant l'opération Umoja Wetu. Le Groupe ayant vérifié le relevé des communications téléphoniques par satellite du général Mudacumura pendant cette période, peut confirmer que celui-ci a eu plusieurs communications avec Murwanashyaka à partir de janvier 2009 », signalait ce rapport⁸³⁹.

Clairement accusées d'avoir offert un terrain d'action à un criminel de guerre présumé soumis aux sanctions, les autorités allemandes réagirent. Peu après la présentation de son rapport, l'expert Mahtani se rendit à Berlin à l'invitation du gouvernement allemand. Il rencontra des représentants de l'Office fédéral des migrants et réfugiés (BAMF) et le directeur de la section des Nations Unies au ministère des affaires étrangères. « Je me souviens très bien qu'ils m'ont amené à la cantine pour un déjeuner copieux. C'était assez bizarre », se souvient-il⁸⁴⁰. On échangea sur la communication entre Mudacumura et Murwanashyaka. Pour confirmer que le numéro O2 en question était bien celui de Murwanashyaka, ils le composèrent, directement à partir du ministère, et demandèrent le président Murwanashyaka. « C'est moi-même », fut la réponse, toujours selon Mahtani⁸⁴¹.

À partir de ce moment-là, les enquêtes allemandes prirent de la vitesse. On misait sur la coopération au sein de l'Union Européenne et aussi avec la Cour pénale internationale. Le président des FDLR - qui, de surcroît fut condamné par la Cour de Mannheim à six mois de prison avec sursis le 18 juin 2009, pour violation de l'interdiction d'activités politiques à laquelle il était soumis - en prit connaissance. En juillet,

⁸³⁹Rapport intérimaire du Groupe d'Experts des Nations Unies S/2009/253 du 18 mai 2009, §57

⁸⁴⁰Communication de Dinesh Mahtani, 2 novembre 2015

⁸⁴¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 2 juillet 2012

après sans doute avoir reçu des informations détaillées, il appela son vice-président Musoni à Neuffen⁸⁴².

« Tu vois l'accusation qu'ils lancent contre nous », raconta-t-il, détaillant quatre reproches : viol, massacres, exploitation des ressources naturelles du Congo, refus du désarmement. « Ce sont ces quatre points », expliqua-t-il. « Ces tribunaux, ils rendent leur jugement déjà avant le procès (...) Ils prennent une statistique comme ça : il y a mille quatre cents femmes violées, sept cents ont été violées par les FDLR - c'est très difficile de vérifier ou de démentir ça, et les tribunaux se jettent là-dessus. » Il recommanda à son adjoint de « rechercher dans tous les journaux ce que tu peux trouver et l'enregistrer, et s'il y a un procès tu l'as avec toi. Il faut aussi prier et non pas te fier seulement à tes propres forces et préparations. Les gens contre lesquels nous nous battons sont des pays puissants à l'étranger. »

Musoni n'était pas convaincu que les FDLR pourraient être condamnées sur base du témoignage d'une victime de viol affirmant que les FDLR l'avaient violée. « Ça suffit pour être puni ? Toi, comme président des FDLR ? Si un soldat français commettrait un viol... » Murwanashyaka l'interrompit : « Tu penses que tu peux te mettre au niveau du Français ou de l'Américain ? Ou de Merkel ? Si un soldat américain viole ou tue quelqu'un à Bagdad, personne ne dit que c'était le président des Etats-Unis. Mais chez nous, on dit que ce sont les FDLR, le président (...) Dans ces affaires, c'est la loi du plus fort, il n'y a pas de règles. » Musoni répondit : « Non, non, notre organisation a des règlements qui sont suivis ». Murwanashyaka rétorqua : « Tu dois comprendre que la justice ne prend pas en compte nos règlements (...) Tu penses que ceux qui te jugent sont neutres ? Qu'est-ce que tu penses ? Tu dois comprendre. Quand on est fort, on est fort. Tu sais bien qu'ils font comme ça. On m'a dit qu'à Arusha, une femme comparait et pleure, elle dit que quelqu'un l'a violée, quelqu'un qu'elle n'a jamais vu, tu comprends ? Ils vont sûrement trouver quelque chose qu'ils peuvent fabriquer contre nous. Si ça arrive au tribunal, ce ne sera pas le procès classique où on te reproche ce que tu as fait. Ils fabriquent des crimes, c'est tout ».

⁸⁴²Citations selon: Conversation téléphonique entr Murwanashyaka et Musoni, 18 juillet 2009

Et le président de prodiguer ce conseil à son adjoint : « Tu dois toujours prier Dieu, tôt le matin et le soir avant de te coucher, aller à la messe, tu dois dire merci à Dieu. Nous lui devons que nous sommes encore en vie, ce n'est pas parce que ce monde le veut ». Mais Musoni lui-même avait des soucis plus directs : son épouse avait demandé le divorce fin août et le bannissait de la maison familiale à Neuffen. « Elle a fait des recherches sur les FDLR sur Wikipédia pour prouver que je suis mauvais », se plaignit-il au téléphone. Fin septembre, le territoire d'Esslingen lui notifia une interdiction de travail et de sortie du land de Baden-Württemberg « pour empêcher la fuite ». À cette époque, Musoni était déjà au chômage et n'avait pas droit à l'aide sociale parce qu'on lui reprochait de diriger une organisation terroriste, selon un courrier des autorités compétentes.

Pour les deux hommes, il était clair que leur vie libre en Allemagne était en train de prendre fin. Mais la première confrontation directe de Murwanashyaka avec les reproches soulevés contre les FDLR ne fut l'oeuvre ni des procureurs allemands ni des experts de l'ONU, mais de Anneke Van Woudenberg, chargée de la RD Congo chez Human Rights Watch. Le 10 août 2009, trois mois exactement après l'attaque contre Busurungi, Woudenberg et un de ses collaborateurs ont rencontré Murwanashyaka à Mannheim en Allemagne dans un restaurant. Pour se préparer, Murwanashyaka avait suivi le conseil de Mbarushimana à Paris. « Il faut éviter de dire que les FDLR attaquent pour se venger. Il faut insister que nous ne combattons que des soldats », lui avait conseillé son secrétaire exécutif.

Selon les notes de Van Woudenberg, lues devant le tribunal, Murwanashyaka lui expliqua donc l'attaque contre Busurungi comme suit : à Shario, les réfugiés hutus avaient été tués « par Kigali ». Il n'y avait eu aucune position FDLR sur place, mais uniquement des réfugiés. « Environ 300 personnes ont été massacrées, mais nous sommes en train d'enquêter », dit-il à son interlocutrice. En même temps, il précisa : « Mudacumura ne me donne pas d'ordres. C'est moi qui donne les ordres. »⁸⁴³

Van Woudenberg expliqua au président des FDLR le droit international, y compris la responsabilité du supérieur hiérarchique, et lui soumit des

⁸⁴³Notes d'Anneke van Woudenberg du 10 août 2009, présentées au Cour de Stuttgart le 5 novembre 2012

copies de cinq documents fournis par des Congolais : des lettres de menace, parfois estampillées FDLR. Et devant le tribunal, Woudenberg se souvient: « Murwanashyaka demanda un moment pour les lire. J'ai commandé du thé. J'avais l'impression qu'il était choqué. Dans la conversation sur les lourdes menaces, Murwanashyaka n'était pas sûr que ces lettres émanaient bien des FDLR. Il pointait le tampon et disait que ça pourrait être un tampon FDLR et que c'était une tentative de salir le nom des FDLR. Ce ne seraient peut-être pas des lettres des FDLR. Je l'ai encouragé d'enquêter encore »⁸⁴⁴.

"Il y a eu un complot" : La page web disparaît

Le vendredi 28 août 2009, Murwanashyaka et Musoni discutèrent des problèmes privés au téléphone. Après quelques minutes, le président informa son adjoint : « Je viens de recevoir un mail de OVH dans lequel ils disent qu'ils ont bloqué notre site internet. Il n'est pas accessible actuellement. Ils disent que nous y publions des campagnes politiques. Je vais porter plainte »⁸⁴⁵.

À partir de ce jour, la page www.fdlr.org devint soudain inaccessible. La page, qui publiait tous les communiqués de presse en plusieurs langues ainsi que le numéro de contact du président, était importante et pas seulement pour la communication globale des FDLR. Les signatures électroniques aidaient aussi les enquêteurs allemands à tracer les sympathisants des FDLR en Allemagne. Leurs numéros étaient enregistrés par la police fédérale. Plusieurs avaient opéré des virements d'argent, en contravention des sanctions. Beaucoup d'entre eux étaient des informaticiens, tout comme Musoni et Mbarushimana. Toute une génération de spécialistes rwandais en informatique se retrouvait autour des FDLR en Allemagne. Des dirigeants de la section allemande du RDR avaient même créé et vendu le logiciel "Rafiki" utilisé pour programmer la page.

Pour les experts de l'ONU, chargés de surveiller l'application des sanctions contre les leaders des FDLR, la page Internet était une bête noire depuis longtemps. Déjà, en 2008 ils s'étaient adressé par écrit à l'entreprise OVH, qui hébergeait le serveur. Leur mail atterrit chez OVH

⁸⁴⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 15 octobre 2012

⁸⁴⁵Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 28 août 2009

en France, mais la page FDLR en Allemagne était gérée par OVH Allemagne à Sarrebrück, et par conséquent leur courrier demeura sans suite. Les autorités allemandes ne faisaient aucun effort pour désactiver la page, en dépit des sanctions. En mai 2008 Murwanashyaka avait renouvelé pour trois ans le contrat avec OVH, jusqu'en 2011.

L'après-midi du vendredi 28 août 2009, nous avons appelé la direction d'OVH à Sarrebrück pour demander si la firme gérait bien la page www.fdlr.org. La directrice Anne Wagner confirma. Elle ne pouvait pas préciser ce qu'étaient les FDLR. À la question « Savez-vous que les FDLR se trouvent sur la liste de sanctions des Nations Unies ? », la réponse fut un silence momentané, suivi par : « Je peux vous rappeler dans quelques minutes ? »

Après quelques minutes, à 15h34:29 exactement, la page FDLR disparut de la toile. "Forbidden" apparut sur les écrans. « Nous n'avons pris connaissance de ce client que par vous aujourd'hui. Nous avons désactivé la page fdlr.org et résilié le contrat avec effet immédiat », nous expliqua la direction. Le même jour, Murwanashyaka reçut une communication par mail de la part d'OVH, qu'il lut à Musoni au téléphone le soir. « Il y a une activité politique qui a été notifiée à OVH comme illégale et inadmissible, et OVH a été lié à des activités criminelles. Nous résilions le contrat », lut-il. « Ça veut dire qu'il y a une directive de quelque part, de la MONUC ou du Conseil de Sécurité ? » demanda Musoni. Murwanashyaka répondit : « Peu importe, je peux empêcher ça. Nous portons plainte et nous gagnons. L'activité politique n'est pas une raison pour bloquer une page Internet. »⁸⁴⁶

La nouvelle se répandit au Congo par radio. Aux commandants FDLR inquiets, Murwanashyaka répondit : « Il y a eu un complot et la page Internet a été bloquée pendant deux jours. Nous l'avons déménagée. S'ils essaient à nouveau, nous allons faire autre chose. »⁸⁴⁷ Murwanashyaka et Musoni avaient en effet procédé au déménagement de leur page internet en France, chez la firme "Amen". Elle réapparut le 2 septembre 2009, enregistrée par Murwanashyaka. Mais les autorités françaises la désactivèrent peu de temps après. Le 6 septembre, elle

⁸⁴⁶Conversation téléphonique entre Murwanashyaka et Musoni, 28 août 2009

⁸⁴⁷SMS de Murwanashyaka à Omega, 4 septembre 2009

réapparut chez "Network Solution" aux Etats-Unis. Les experts onusiens mirent la pression, et elle disparut définitivement. Depuis, les FDLR utilisent des pages de sympathisants dont certaines n'ont pas la vie longue, ainsi que les réseaux sociaux.

Le 3 septembre, peu après la fermeture du site en Allemagne, les juges d'instruction allemands ordonnèrent la saisie de tous les éléments du trafic électronique des accusés Murwanashyaka et Musoni, y compris les mails déjà stockés. Toute la communication par mail des deux leaders des FDLR se retrouva donc aux mains de la justice.

Karlsruhe/Neuffen, 17 novembre 2009 : Des menottes à l'aube

Le 17 novembre 2009 était un mardi pluvieux et froid en Allemagne. À l'aube, des agents de la police fédérale allemande prirent d'assaut l'appartement de l'ex-copine d'Ignace Murwanashyaka dans la ville de Karlsruhe, à quelques rues du siège du Procureur fédéral allemand. Le président des FDLR, qui s'y trouvait pour une visite, fut menotté et emmené. Au même moment, d'autres policiers fouillaient l'appartement de Murwanashyaka dans la ville de Mannheim. Ils saisirent un ordinateur, trois téléphones portables, quatre téléphones satellitaires et tous les documents qu'ils trouvèrent.

Straton Musoni fut arrêté au même moment. Après s'être séparé de sa femme, il avait déménagé dans la petite ville de Nürtingen. Chez lui, on trouva quatre téléphones portables, quatre ordinateurs, deux ordinateurs portables et seize disques durs avec des données stockées dont deux n'étaient pas lisibles. La lecture des disques durs révéla plus tard ses mails archivés, la copie de sécurité de la page Internet ainsi que des documents. Les policiers trouvèrent également chez Musoni des relevés de comptes bancaires, prouvant les flux financiers des FDLR, et une carte de visite des FDLR qu'il avait fait fabriquer. Dans des cassettes de musique, ils découvrirent même quelques diamants bruts.

Murwanashyaka fut emprisonné à Stuttgart et Musoni à Karlsruhe. Ils furent présentés à un juge le jour même qui leur signifia leur mise en arrestation. « Selon les enquêtes », annonça le procureur à la presse, « les accusés ont, jusqu'à leur détention ce jour, exercé une influence déterminante sur la guerre dans les provinces en conflit en tant que

commandants militaires suprêmes des FDLR. Ils auraient pu empêcher les exactions systématiques perpétrées par leurs miliciens contre la population civile dans le cadre de la stratégie de l'organisation. Ils sont donc soupçonnés d'urgence d'être responsables des crimes commis par les FDLR en tant que commandants militaires ». Les arrestations étaient, selon le procureur, le résultat d'« enquêtes menées depuis environ un an avec beaucoup de moyens »⁸⁴⁸. Le juge d'instruction de la Cour fédérale BGH avait émis des mandats d'arrêt le 16 novembre 2009, provoquant les arrestations le lendemain.

Coïncidence ? Ce même 17 novembre 2009, à New York, le groupe d'experts de l'ONU devait présenter son rapport final sur l'application des sanctions contre les groupes armés de l'est du Congo au Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Des détails avaient déjà fuité, le document de 287 pages avait été remis au président de ce comité le 9 novembre déjà. Le rapport détaillait la hiérarchie de commandement entre le leadership politique des FDLR en Allemagne et les commandants militaires au Congo ainsi que les réseaux internationaux de l'organisation. Son annexe 18 révélait l'ordre de provoquer une catastrophe humanitaire. Il y avait aussi des listes des communications téléphoniques entre Murwanashyaka en Allemagne et Mudacumura au Congo.

Quelques heures avant la réunion du Comité de sanctions à New York, la police allemande frappait les FDLR. Le chef du groupe d'experts, Dino Mahtani, était encore au lit dans son hôtel. « Oh wow ! » fut sa première réaction quand nous l'informâmes, suivi par : « Mais les Allemands ont-ils assez de preuves ? » Puis il se leva et frappa à la porte de la chambre de son collègue pour répandre la nouvelle⁸⁴⁹. Le porte-parole du procureur fédéral allemand nia toute connexion entre la date des arrestations et la réunion du Comité de sanctions.

Ce même matin, à Goma, Pole Institute était en train de finaliser son rapport sur une réunion "portes ouvertes" consacrée aux FDLR, le 11 novembre, au cours de laquelle des dirigeants de la milice hutue Pareco et des rebelles tutsis du CNDP avaient annoncé leur intention de regrouper leurs forces contre les FDLR, si nécessaire sans le

⁸⁴⁸Procureur fédéral allemand, Communiqué de presse, 17 novembre 2009

⁸⁴⁹Conversation téléphonique avec Dinesh Mahtani, 17 novembre 2009

gouvernement congolais. Le chef du groupement Waloa-Loanda, où se trouve Busurungi, avait exigé que chaque groupe armé aie la possibilité de protéger ses propres terres: Des « Maï Maï intégrés » devraient être déployés dans leurs forêts natales parce qu'ils maîtrisaient leur terrain autant que les FDLR, selon lui, et les « étrangers » venus de Lubumbashi, Kinshasa et ailleurs devaient être redéployés « dans leurs propres forêts »; sinon, le risque était que les FDLR puissent s'emparer de Goma dans un délai très court⁸⁵⁰.

La nouvelle des arrestations en Allemagne se répandit très vite. « On l'a appris par la radio », révéla, quelques mois plus tard, dans le camp de démobilisation de Mutobo au Rwanda, un ancien combattant FDLR, âgé de 18 ans, qui avait servi pendant deux ans dans la brigade de réserve à Walikale. « Notre commandant nous a réunis autour de lui ce matin-là. Nous nous sommes assis en cercle ; découragés, nous avons écouté le service kinyarwanda de la BBC. Nous avons appris l'arrestation d'Ignace. Mais le commandant nous a exhortés à ne pas faiblir, la guerre allait continuer », poursuit le témoin. Le soir même, il avait décidé, ensemble avec trois amis, de désertre pendant la nuit. « Sans notre leader en Allemagne, les FDLR ne sont rien », expliqua-t-il⁸⁵¹.

« On a annoncé à tous les soldats que Murwanashyaka avait été arrêté avec Musoni », témoigne un autre ancien combattant devant le tribunal. « C'était une nouvelle publique lue aux soldats. On l'avait d'abord caché aux petits soldats, mais c'était dans tous les médias. »⁸⁵²

Le lendemain, le secrétaire exécutif des FDLR, Callixte Mbarushimana, publia une déclaration à Paris avec le titre « L'arrestation du Président Murwanashyaka et du Vice-Président Musoni en Allemagne est injuste et injustifiée », qui affirma que les autorités allemandes accusaient Murwanashyaka et Musoni « d'être à la tête d'une organisation que Kigali soupçonne de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre en RDC. Les FDLR déclarent que MM. Murwanashyaka et Musoni sont innocents des charges portées contre eux parce que les FDLR ne sont en rien impliqués dans les exactions commises contre les populations civiles à l'Est de la RDC. » Les FDLR, selon ce communiqué, « expriment

⁸⁵⁰E-mails de Pole Institute, 12 et 17 novembre 2009

⁸⁵¹Entretien à Mutobo, décembre 2009

⁸⁵²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 20 janvier 2014

leur ferme et énergique réprobation de l'inique et triste volonté de neutralisation de son leadership préconisée par des groupes de pression et lobbies de Kigali et exécutée par les autorités allemandes sur demande du régime fasciste et dictatorial du FPR-Inkotanyi en place à Kigali » et « relèvent avec étonnement que de toutes les annales de l'histoire, c'est la première fois qu'un pays démocratique met à exécution les souhaits d'un régime fasciste et dictatorial dont les leaders sont réclamés par la justice internationale pour crimes de terrorisme, crimes contre la paix, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, crime de génocide, pillages et viols au Rwanda et en République Démocratique du Congo. » Ensuite, Mbarushimana souligne la « détermination » des FDLR « à aller jusqu'au bout de leur objectif qui est et reste la libération totale du peuple rwandais »⁸⁵³.

À la suite de ces arrestations, le nombre de désertions des FDLR augmenta fortement, comme pendant l'opération Umoja Wetu. En novembre, cent trente-trois combattants quittèrent les rangs des FDLR, pour la plupart après le 17 du mois, et cent soixante-trois nouvelles désertions furent enregistrées en décembre. C'est « le début de la fin », pronostiqua un ancien commandant qui avait servi à un rang élevé pendant quinze ans au sein des FDLR. Le jour de l'arrestation de Murwanashyaka, il se trouvait à Mutobo. « Ce jour-là, plusieurs commandants FDLR m'ont appelé », raconta-t-il - et il montra la liste d'appels de son téléphone du 17 novembre 2009 : plus d'une dizaine de numéros congolais. « Ils étaient choqués et désespérés », résume-t-il. Plusieurs d'entre eux s'étaient enquis de savoir comment se rendre avec leurs bataillons. « Sans nos leaders politiques en Europe ils ne voyaient plus de sens à leur combat », expliqua l'ancien commandant⁸⁵⁴.

Au Rwanda, la recherche des témoins

À peu près deux semaines après les arrestations des leaders FDLR en Allemagne, des policiers et procureurs allemands se rendirent à Kigali, accompagnés d'interprètes et de spécialistes, une équipe de huit personnes. Elle recherchait au Rwanda et à l'Est de la RD Congo des témoins pour un procès contre Murwanashyaka et Musoni. Ils ne le

⁸⁵³FDLR, Communiqué de presse, 18 novembre 2009

⁸⁵⁴Entretien à Mutobo, décembre 2009

firent qu'après les arrestations, « sinon, les accusés auraient pu le savoir », selon un policier devant le tribunal⁸⁵⁵.

Le procureur général rwandais Martin Ngoga avait exprimé sa disponibilité pour aider les recherches allemandes et pour établir le contact avec des anciens combattants FDLR à travers la commission de démobilisation du Rwanda. Parmi les cinq membres de cette commission se trouvait Paul Rwarakabije, l'ancien chef militaire des FDLR. Il rendait visite régulièrement à ses anciens subordonnés à Mutobo. Il parlait aux commandants fraîchement arrivés pour les débriefer. Il en connaissait la plupart personnellement et ces derniers le respectaient toujours. « Nous pouvons aider les Allemands à trouver des témoins », nous dit Rwarakabije dans son bureau à Kigali, chaussé de ses lunettes rondes, de sa voix douce. Devant lui, sur la table, figurait un organigramme des FDLR. Les noms de "Murwanashyaka" et de "Musoni" en haut du tableau étaient biffés⁸⁵⁶.

Dans une petite salle nue de la section consacrée à la traque des génocidaires au siège du procureur Ngoga, les enquêteurs allemands interrogèrent leurs premiers témoins venant des rangs des FDLR : l'ancien porte-parole militaire Edmond Ngarambe alias Michel Habimana, qui avait déserté en février 2009 et l'ancien commandant de bataillon Séraphin Bizimungu alias Amani Mahoro, qui avait rompu avec Murwanashyaka en 2005. Contrairement à Rwarakabije, qui avait rallié le Rwanda en 2003, ces deux-là avaient fini en prison. Jusqu'à présent, ils sont incarcérés dans une prison pour grands criminels. Pendant l'interrogatoire allemand, qui dura plusieurs heures, on leur donna de l'eau et des biscuits. Ils n'ont jamais comparu comme témoins en Allemagne, étant prisonniers au Rwanda.

Deux jours après leur arrivée à Kigali, les Allemands continuèrent en voiture à Gisenyi, à la frontière congolaise, à travers les montagnes et passèrent à côté du camp de démobilisation de Mutobo. À Gisenyi, ils s'installèrent dans un hôtel. Pour des raisons de sécurité, les Allemands ne furent pas autorisés à passer la nuit au Congo. Pendant plus d'une semaine, le matin, ils traversaient la frontière pour se rendre dans la ville animée de Goma et le soir ils rentraient dans la paisible ville de

⁸⁵⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 juin 2011

⁸⁵⁶Entretien à Kigali, décembre 2009

Gisenyi. La coopération judiciaire avec le ministère congolais de la justice à Kinshasa et la MONUC avait déjà été réglée en septembre 2008.

À Goma, l'expert en démobilisation de la MONUC, Matthew Brubacher, leur expliqua la hiérarchie de commandement des FDLR et leur communiqua des listes de contacts téléphoniques des commandants ainsi que des documents de la section DDRRR de la MONUC. Il leur fournit aussi les premières indications sur les combattants FDLR à Mutobo qui pourraient être utiles. Le commissaire rwandais Rwarakabije transféra ensuite les interlocuteurs sollicités de Mutobo à Gisenyi pour leur interrogatoire dans des pièces louées.

Une vidéo présentée plus tard au tribunal à Stuttgart montre comment se passaient ces interrogatoires⁸⁵⁷. Le procureur allemand, Christian Ritscher, et le chef de l'équipe de police allemande se firent expliquer les épaulettes et les rangs courants chez les FDLR par un ancien caporal de l'État-major de l'organisation. Les Allemands voulaient connaître le rang militaire de Murwanashyaka. Le témoin explique que Mutwanashyaka est le chef du "chama" – qui signifie organisation politique en swahili, comme doit l'expliquer l'interprète.

Le témoin relate qu'il n'y avait pas eu de problèmes avec la population civile avant la guerre, selon lui, les problèmes seraient survenus avec la guerre seulement. Le procureur Ritscher, soudainement attentif, demande : Quels problèmes ? Le témoin explique : « Quand un civil doit travailler au champ, ou s'il est commerçant et doit vendre des biens, quand tu leur apportes la guerre, tu vois que ça pose des problèmes ». Les Allemands ne comprennent pas. « Qu'est-ce qu'on a fait avec des civils qui ont posé problème ? On les a combattus ? » demande le policier allemand. Maintenant c'est au tour du témoin de ne pas comprendre. « Vous voulez dire, quand les civils posent problème parce qu'ils s'enfuient chez les soldats ? » Le policier insiste : « Vous avez dit que les civils posent des problèmes. »

C'est l'interprète qui résolut l'impasse. « La guerre pose un problème aux civils. Le témoin n'a pas dit que les civils posent problème », explique-t-il. Mais le procureur ne comprend toujours pas. « Mais s'ils

⁸⁵⁷Vidéo d'un interrogatoire présenté devant la Cour de Stuttgart, 21 mai 2012. Le témoin en question ne s'est jamais présenté devant la Cour.

ne font qu'attendre, alors où est la guerre ? Je ne comprends pas. » Le témoin répond : « Où est le problème ? »

Les interrogatoires des témoins congolais doivent avoir été d'une difficulté comparable. Les Allemands n'ont pas eu besoin seulement de témoins issus des FDLR, qui puissent témoigner sur les activités de l'organisation, mais aussi de témoins congolais, pour témoigner sur les crimes des FDLR. Les trois premières victimes à comparaître devant les Allemands sont issues d'une seule famille de Busurungi : homme, épouse et fils. Selon les autorités judiciaires allemandes, les témoins furent amenés par la MONUC. Mais il paraît que celui qui a amené ces victimes à témoigner devant les Allemands n'était autre que Didier Bitaki, un personnage à la réputation sulfureuse bien connu à Goma, ancien porte-parole des Maï Maï Kifuafua, la milice tembo de la région autour de Busurungi, adversaire principal des FDLR en 2009.

Il n'est pas facile de trouver des témoins pour la justice dans une région en guerre permanente comme l'est du Congo - surtout quand les enquêteurs ne peuvent se rendre sur aucun lieu des crimes eux-mêmes. Les enquêteurs et procureurs revinrent en Allemagne et sollicitèrent l'appui de professionnels et aussi, plus tard, d'organisations allemandes ayant déjà travaillé sur les FDLR, comme le réseau oecuménique pour l'Afrique Centrale (ÖNZ). Dinesh Mahtani, le coordonnateur du groupe d'experts des Nations Unies, répondit aux questions dans les bureaux du procureur fédéral allemand à Karlsruhe pendant deux jours en janvier 2010. Anneke van Woudenberg, chargée du Congo chez Human Rights Watch, donna aussi des informations et des renseignements lors d'une « rencontre informelle près de Bonn », comme elle l'attesta devant le tribunal. « Je leur ai indiqué des hôtels, les mesures de Human Rights Watch pour protéger les personnes contactées, des informations pratiques et logistiques (...) Je leur ai donné une introduction de base comme à toute personne qui m'en demande. Il faut aller là où se trouvent les réfugiés ; il faut des lieux sûrs pour les interrogatoires, et des interprètes neutres ; quand il s'agit de femmes, l'interprète doit aussi être une femme »⁸⁵⁸.

⁸⁵⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 octobre 2012

Les FDLR s'attaquent aux femmes, les Allemands cherchent les victimes

Au Nouvel An 2010, dans le cadre de la lutte congolaise contre les FDLR, l'opération "Amani Leo" succéda à l'opération "Kimia II". Selon le porte-parole des FARDC, le Major Sylvain Ekenge, « la grande différence, c'est que la collaboration Monuc-FARDC sera renforcée par, surtout, la co-localisation des unités sur le terrain, ainsi que la création des unités d'intervention, des unités spécialisées, qui pourront continuer et renforcer la traque des FDLR (...) L'effort principal de 'Amani Leo' sera mis sur la protection des civils. Des unités seront mises en oeuvre pour occuper les axes routiers, pour occuper les grands centres où se trouvent les civils pour essayer de les protéger, afin d'éviter ce que les ONG décrivent, éviter que les FDLR ne viennent se venger sur les civils »⁸⁵⁹.

La nouvelle doctrine ne se traduit pas dans les réalités. La nouvelle que dans le groupement de Mulombozi, situé dans le territoire de Mwenga au Sud-Kivu, les FDLR avaient exécuté sept femmes du village de Mizulo le 11 février 2010 et pris huit autres comme otages, suscita l'indignation. Cinq de ces huit femmes otages furent retrouvées le lendemain dans la forêt, égorgées. Les trois autres, dont deux avaient été violées, furent amenées par des activistes religieux à Bukavu. L'église protestante ECC publia leurs noms et leurs photos.

Une association de femmes donna des détails. Elle relata que ceux qui avaient enterré les victimes avaient rapporté le constat suivant : « Toutes égorgées (tête coupée et mise ailleurs) ; une des têtes était d'enfoncée un sein dans la bouche ; un cadavre était enfoncé un tronc d'arbre dans le vagin ; une tête le cuire chevelue et plaquée la patte (provision alimentaire) sur la tête ; un cadavre coupé son sexe, déposée entre ses deux seins ; un autre cadavre avec les deux seins coupés ». Selon ce récit, le contexte de l'attaque était « qu'au mois de janvier 2010, un groupe de femmes de Mizulo avait été signalé aux FARDC d'être en collaboration avec les FDLR pour la vente des produits de première nécessité (sucre, sel, bougie, allumette, carburant, carton des cartes téléphoniques...). Après filature, les FARDC prirent quelques

⁸⁵⁹ « Le major Ekenge fait le point de l'opération Amani Leo », Radio Okapi, 2 janvier 2010

unes en flagrance et leur promirent de ne pas leur faire du mal si elles disaient la vérité et leur montraient les camps des FDLR ; ce qu'elles firent sans le dire à leurs clients. Le camp était clairement dans la forêt, construit en bâches qu'ils ont pillées aux organisations de l'Église Catholique. Les FARDC dirigèrent une opération dans le camp. Malheureusement n'ayant pas trouvé les hommes, les FARDC avaient tué douze femmes et quatre enfants et emporté quatre femmes (Congolaises mais épouses de FDLR) à la MONUC pour leur rapatriement. Cette représaille resta secrète : le massacre du 11 février 2010 aurait été commis par les FDLR époux et parents des femmes et enfants tués. Donc, en quelque sort un règlement de comptes »⁸⁶⁰.

Voilà comment les FARDC firent le contraire de leur but déclaré de protéger la population civile : Elles demandaient à la population de choisir leur camp. Comme le disait le porte-parole des opérations des FARDC, le général Amuli : « Civils et militaires doivent désormais comprendre que dans le cadre des opérations Amani Leo, nous devons sceller le mariage, être en cohabitation très étroite entre la population civile et les FARDC (...) La population civile doit prendre une part active dans ces opérations. Comme on est presque à la fin de cette opération d'éradication des FDLR, la population doit s'appropriier cette victoire »⁸⁶¹.

C'était dans ce climat que les policiers et procureurs allemands, encore une fois accompagnés d'interprètes et d'accompagnatrices de témoins, firent de nouveau le voyage de l'Allemagne à Kigali et ensuite au Congo pour trouver des témoins parmi les victimes civiles des FDLR. Ils se rendirent au quartier général de la MONUC à Goma. La section des droits de l'homme avait une liste de crimes commis par diverses milices et de témoins-victimes possibles, anonymisés et pris en charge par des organisations locales spécialisées dans leur protection. « La médiation se faisait à travers la MONUSCO et les ONG », selon le policier allemand chargé de ce travail, témoignant devant le tribunal. Interrogé sur le choix des témoins, il répondit : « C'était le choix des enquêteurs. »⁸⁶²

⁸⁶⁰AFD Uvira, « Rapport de l'état de lieu de la situation des femmes dans la province du Sud-Kivu/RDC » (sic), 20 février 2010

⁸⁶¹« Général Amuli : 'Nous continuons la traque des FDLR cette fois-ci avec la participation de la population civile', », Les Coulisses (Beni), 22 mars 2010

⁸⁶²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 juin 2012

Lors de ce deuxième voyage à Goma, les Allemands trouvèrent six autres témoins-victimes, pour la plupart des femmes violées. Certaines étaient dans un très mauvais état, traumatisées et avaient subi des blessures physiques. L'une d'elles ne pouvait même plus s'asseoir sur une chaise ; elle fut interrogée à même le sol. Une autre avait été évacuée par la MONUC à Goma après l'attaque de son village et hospitalisée. Au tribunal, Murwanashyaka se moqua d'elle : « Elle était malade psychologiquement », dit-il dans son mot de la fin. « Les Congolaises mentent souvent pour avoir accès aux services de l'ONU »⁸⁶³.

Pour une victime de violences sexuelles, survivre dans les forêts de l'est du Congo et en outre trouver de l'assistance médicale relève du parcours du combattant. Il n'existe des cliniques spécialisées qu'à Goma et à Bukavu. La réinsertion sociale se fait à travers des organisations elles aussi spécialisées. Au cours du procès allemand, leurs noms ainsi que ceux de leurs collaborateurs sont restés confidentiels ; les victimes sont toujours restées anonymes. Le policier allemand dit devant le tribunal avoir téléphoné tous les huit à dix semaines aux ONG « pour savoir si elles étaient en contact avec les témoins et si tout allait bien »⁸⁶⁴.

Il aurait été possible théoriquement d'amener ces femmes congolaises en Allemagne et leur accorder l'asile politique avec leurs familles pour la durée de leur vie. Début 2010, les procureurs allemands et plusieurs organisations allemandes étaient en discussions à propos d'un tel programme de protection de victimes, mais elles n'aboutirent pas. Les organisations locales y étaient hostiles : déjà demander un passeport aux autorités congolaises pour un voyage qu'on ne peut pas expliquer donne lieu aux soupçons. Les FDLR ont des espions partout chez les autorités congolaises, même au sein de la DGM congolaise (direction générale des migrations), comme le révèle un organigramme du réseau d'un agent de renseignement des FDLR, dressé avec noms et numéros de téléphone et que nous avons pu consulter - surtout à Goma, où des commandants des FDLR ont investi dans l'immobilier, les sociétés de fret et d'autres secteurs. Selon un témoin à Stuttgart : « Si ça se sait que

⁸⁶³Dernier mot d'Ignace Murwanashyaka devant la Cour de Stuttgart, 18 septembre 2015

⁸⁶⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 août 2012

des témoins collaborent avec les autorités allemandes, au mieux le témoin est tué, sinon tout le village est attaqué. »⁸⁶⁵

Tout au long de la procédure judiciaire allemande, les témoins-victimes congolais sont restés chez eux ; ils ont comparu anonymement, l'identité des personnes qui les prirent en charge ne fut pas divulguée ni même les lieux où ils furent interrogés, d'abord par les enquêteurs allemands et ensuite pendant le procès.

Sept mois après les arrestations de Murwanashyaka et Musoni, le 17 juin 2010, la Cour fédérale de justice confirma la prolongation de la détention provisoire et la motiva par « la difficulté particulière et l'étendue particulière des investigations ». Remettre Murwanashyaka en liberté provisoire donnerait lieu à un risque de fuite et de dissimulation, poursuivait la décision judiciaire. « Il est à supposer qu'en tant que président des FDLR il reprendrait le contact avec ses subordonnés en RDC et les amènerait à exercer une influence indue sur les témoins connus nominativement, pour les empêcher de témoigner. Aussi il est à supposer qu'il y aurait des tentatives de recherche des témoins anonymes pour les empêcher aussi de faire d'autres déclarations », apprend-t-on dans les conclusions de la Cour⁸⁶⁶.

Les procureurs allemands se mirent à écrire leur acte d'accusation. Six mois plus tard, le bureau du procureur fédéral annonçait qu'il avait inculpé le 8 décembre 2010 Murwanashyaka et Musoni « pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre ainsi qu'appartenance à l'organisation terroriste étrangère FDLR » ainsi que Murwanashyaka en tant que dirigeant. Le 4 mars 2011, la Cour régionale de Stuttgart - compétente parce que les deux inculpés résidaient dans le Land de Baden-Württemberg dont Stuttgart est la capitale - admit l'acte d'accusation sans changements. Deux mois plus tard, jour pour jour, s'ouvrit le procès.

⁸⁶⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 août 2012

⁸⁶⁶Cour Fédérale de Justice, arrêt AK 3/10 du 17 juin 2010

Partie 5

Le bilan judiciaire

Chapitre 22

Ouverture d'un procès élephantique

Le tribunal comme tribune

Du 4 mai 2011 au 28 septembre 2015, la salle numéro 6 du tribunal régional de Stuttgart est une zone de haute sécurité deux fois par semaine. Juste avant 9h30 chaque lundi et mercredi, en dehors des jours des vacances, les huissiers barricadent toute la zone autour de l'entrée de la salle, située au rez-de-chaussée du bloc labyrinthique de béton construit dans les années 1980 dans la rue Olga où sont regroupés les palais de justice de la capitale du land allemand de Bade-Württemberg. Devant la porte, un couloir de sécurité sert à photocopier la carte d'identité des visiteurs, à ranger les effets personnels dans des casiers, mis à part les carnets et les stylos. Qui veut passer, doit se soumettre à une fouille policière après le portique de sécurité.

C'est le premier procès pour crimes de guerre dans l'histoire de Stuttgart, mais c'est la routine qui domine. Les mesures de sécurité sont les mesures standard pour les procès pour terrorisme, car il y en a eu plusieurs à Stuttgart contre les extrémistes de gauche de la "Rote Armee Fraktion" (RAF), active dans les années 1970 et 1980. Dans les salles voisines, on traite parfois de crimes de violence extrême.

Le vent du changement de l'histoire se lève à Stuttgart ce temps-là. Le 12 mai 2011, un jour après le troisième jour d'audience du procès des FDLR, pour la première fois un premier ministre du Bade-Württemberg issu du parti vert est assermenté, quelques centaines de mètres plus bas sur la colline. Un demi-siècle de pouvoir conservateur s'achève dans ce land du sud-ouest allemand, bastion de l'industrie automobile du pays. Le vainqueur vert, Winfried Kretschmann, doit son ascension

à la contestation massive du projet de construction d'une gare centrale souterraine au-dessous du centre de Stuttgart. Chaque lundi soir, quand les juristes du procès FDLR se hâtent pour gagner la gare à partir de la rue Olga, ils croisent les "citoyens enragés" qui bloquent les rues en sifflant et en brandissant des pancartes, confrontant les policiers surarmés avec casques et matraques.

Quand les protestations dégénèrent dans la violence, des manifestants interpellés sont également traduits en justice rue Olga. Les manifestations de solidarité envahissent le tribunal. Parmi les manifestants, certains demandent pourquoi il y a une barrière de haute sécurité devant la salle numéro six. Il s'agit du génocide au Rwanda, explique l'huissière devant la porte fermée, en tricotant. « Quel sujet ennuyeux ! », hurle la manifestante.

Derrière la porte de la salle six, on ne remarque rien de tout cela. La salle nue et blanche a l'air froide, même en été, en dépit de sa moquette vert olive. Elle n'est pas bien aérée et n'a presque pas de lumière naturelle, il n'y a qu'une seule fenêtre étroite dans un coin et quelques lucarnes invisibles dans l'angle du plafond. Les portes sont verrouillées pendant les délibérations. Une fois, les juges déclenchent l'alarme en quittant la salle pour la pause de midi. Au premier hiver du procès, les témoins venus du Rwanda portent de chaudes vestes d'hiver, même à la barre de témoins. Les problèmes de chauffage font régulièrement débat.

L'ambiance n'est pas moins glaciale. Avant même que les délibérations ne démarrent, l'avocate de Murwanashyaka, Ricarda Lang, demande l'arrêt de la procédure. Quand le président du tribunal lui rétorque qu'il faut d'abord lire l'acte d'accusation, elle demande le remplacement des procureurs. La session est suspendue pour recueillir l'avis de la procureure fédérale elle-même, à Karlsruhe, par téléphone. Quand cette dernière refuse leur remplacement, l'avocate déclare vouloir saisir le ministère de la justice. Le procureur principal Ritscher, assis en face de Lang, commence à ricaner. « Je ne sais pas ce qui prête à rire », éclate-t-elle avant de demander d'exclure les juges du procès. Dès le premier jour, le ton « insupportable » que va dénoncer le président du tribunal dans son jugement est présent.

Pour toutes les parties, cette procédure est un arbitrage non seulement sur des crimes commis au Congo, mais sur l'avenir de carrières juridiques en Allemagne.

Jürgen Hettich, le président du tribunal, préside la chambre des affaires de sécurité de l'État à Stuttgart depuis septembre 2009. Il n'est pas facile de le faire sortir de sa réserve, il reste calme quand d'autres juges auraient depuis longtemps fait valoir leur autorité. En apparence mi-compatissant, mi-résigné, il observe à travers ses lunettes les avocates et procureurs se jeter des insultes à la figure et attend tranquillement qu'ils terminent pour pouvoir continuer.

Le 18 janvier 2012, l'avocate Lang demande à un témoin rwandais s'il a plusieurs femmes. Le procureur Ritscher ne se retient plus et crie : « Comme si tous les Africains portaient des jupes en raphia ! » et il accuse indirectement l'avocate de racisme. Après que le témoin est prié de quitter la salle pour ne pas assister à ce débat, le procureur explique : « On ne demanderait pas à un Blanc s'il est bigame ! » L'avocat de Straton Musoni, Jan Bockemühl, vole au secours de sa collègue : Il est bien connu que la polygamie est répandue en Afrique, affirme-t-il, et sa collègue Andrea Groß-Bölting demande au président Hettich si des commentaires comme celui du procureur sont admissibles. Le président Hettich ne perd pas son sang-froid. « Je n'ai presque pas entendu le commentaire sur les jupes en raphia », explique-t-il. Cet échange, poursuit-il, serait « plutôt singulier, mais ici c'est devenu presque normal ».

Christian Ritscher, le procureur principal, a déjà travaillé sur cette affaire depuis deux ans et demi quand enfin il peut lire son acte d'accusation lors de l'ouverture du procès le 4 mai 2011. Il mène les accusations dans plusieurs affaires semblables à la fois : le procès pour génocide contre l'ancien bourgmestre rwandais Onesphore Rwabukombe, qui a lieu devant le tribunal régional de Francfort entre 2011 et 2014, et les poursuites contre trois sympathisants des FDLR d'origine rwandaise pour soutien à une bande terroriste devant le tribunal régional de Düsseldorf entre 2012 et 2014. Il gagne les deux procès et se voit promouvoir procureur fédéral en attendant le verdict à Stuttgart.

Avec ses collègues, Ritscher s'est rendu plusieurs fois au Rwanda et au Congo, toujours droit dans son costume-cravate, même dans la

poussière chaude de Goma. À Stuttgart, il ne se laisse jamais distraire. Quand c'est son tour d'interroger les témoins, il pose une batterie de questions courtes et sèches. Quand les avocats de la défense le provoquent, il explose comme un volcan, la tête rouge et la voix cassante.

Ricarda Lang, l'avocate principale d'Ignace Murwanashyaka, aime le spectacle. Pendant plusieurs années, elle a joué le rôle d'une avocate dans un feuilleton télévisé. Avant le cas Murwanashyaka, elle a défendu un groupe de terroristes islamistes présumés, le "groupe Sauerland", à Düsseldorf. Elle réussit à invalider une partie de la procédure d'accusation. Son site internet est également disponible en arabe et elle s'y décrit comme « combattante », en majuscules.

Au procès de Stuttgart, elle se bat contre tout le monde. Parfois, elle laisse son client interroger lui-même des témoins pendant des heures interminables, avant de s'insurger, faussement indignée, contre le reproche de procédure dilatoire qu'elle réussit à provoquer chez les procureurs. Quand elle interroge les témoins elle-même, elle a la voix forte et péremptoire jusqu'à ce que le président la sermonne. « Vous ne m'avez pas encore entendue crier ! », répond-elle une fois.

Andrea Groß-Bölting, avocate principale de Straton Musoni, est-elle aussi expérimentée dans les procédures de terrorisme. Elle a défendu un Palestinien accusé d'être membre d'Al-Qaïda, et quand le tribunal fédéral en dernière instance a atténué le verdict en "soutien", elle évoqua néanmoins dans une interview une « démonstration effrayante du pouvoir exécutif ». À Stuttgart, elle conteste la légalité de la procédure. Elle garde un contact chaleureux avec son client, rigolant avec lui et prenant de ses nouvelles du ressort du privé. Dans la procédure, elle est au départ plus calme et plus factuelle que Lang, mais au fil des années, elle devient de plus en plus dure et polémique, en se servant beaucoup plus souvent des affirmations politiques des FDLR.

Les conditions de détention des inculpés ne sont évoquées que rarement. La défense de Musoni échoue régulièrement à obtenir sa libération préventive, et elle se plaint au tribunal des longueurs du voyage depuis sa prison, située bien loin de Stuttgart, et de ses problèmes d'alimentation en raison de son diabète et de ses horaires irréguliers de repas quand les délibérations se prolongent dans la soirée. Murwanashyaka, lui, est incarcéré dans la prison de haute

sécurité de Stammheim dans la banlieue nord de Stuttgart, dans un couloir ultra-sécurisé où naguère ont séjourné les terroristes de la RAF. Ses avocats dénoncent son « isolement » : même les avocats ne peuvent lui parler en prison qu'à travers une vitre, les visites sont rares et difficiles à obtenir, son allemand devient de plus en plus mauvais, se plaint son avocate. Au fil des années, le président des FDLR a effectivement un air de plus en plus décharné. Il subit même une opération vésiculaire.

Ce procès va finalement tester la résilience de tout le monde. Chaque accusé a droit à deux avocats, payés par l'État. Les hommes qui jouent les seconds rôles à côté des deux avocates principales changent plusieurs fois, parfois pour des raisons de santé. L'ambiance dans la salle devient de plus en plus lourde au fil du temps.

Déjà, le premier jour du procès, les avocats contestent la légalité de la procédure. Les avocats de Musoni déclarent que « la défense s'attend en premier lieu à un procès politique où l'enjeu est d'empêcher la justice allemande, agissant comme marionnette de la politique du règne par la force de Kagame, de commettre un abus ». Les avocats de Murwanashyaka se disent convaincus de « faire face à un appareil de pouvoir constitué des représentants du parquet fédéral et de ses assistants au sein de la police fédérale, des Nations Unies, des organisations innombrables de droits de l'homme, des journalistes, etc ». Ils relèvent que les procureurs, contrairement aux défenseurs, ont pu enquêter sur place et obtenir l'accès à des archives de l'ONU, leur permettant d'introduire des pièces à conviction impossibles à contester.

Les juges refusent aux avocats le droit d'introduire ces affirmations comme déclarations au procès, ce qui provoque les premières demandes de récusation - les déclarations sont donc lues comme motivations de ces demandes. Les demandes de nullité s'étendent : le procès serait politique, le code pénal international serait inconstitutionnel, les enquêtes seraient uniquement à charge, les dossiers seraient incomplets, l'interprète serait incapable et la détention préventive serait trop longue. Quand les juges refusent d'accéder à ces demandes, les avocats ripostent avec encore des demandes de récusation de toute la chambre. Leur nombre atteindra 43. Elles seront toutes rejetées. Mais à chaque fois, une autre chambre

du tribunal doit les traiter, ce qui entraîne souvent la perte d'une journée du procès.

La défense ne lâche pas. Elle veut citer comme témoins des ministres congolais et des commandants FDLR actifs, elle veut voyager au Rwanda ; elle demande sans cesse de nouvelles expertises. Le tribunal ne se laisse pas émouvoir. La lecture de tous les refus d'accéder à ses demandes va à elle seule, prendre plusieurs semaines, vers la fin du procès.

Tout cela contribue à générer un climat délétère. « La provocation n'est pas une façon souveraine de mener la procédure », jette le 15 juillet 2013 l'avocate Lang au président du tribunal quand il conteste un de ses commentaires sarcastiques. « Vous devez vous demander qui incite qui », répond le juge. Quelques jours après, le président Hettich réprimande l'avocate qui est en train de chuchoter et de rigoler. « Je ne tolère aucune interprétation de ma conduite », répond-elle, « mais quand vous riez, il s'agit de discrimination contre mon client. » « Ce n'est pas nous qui rions », répond le juge.

L'accès des accusés aux dossiers fait souvent objet de débat. Ils ont le droit d'étudier l'acte d'accusation sous surveillance six heures par jour ouvrable dans des salles désignées de leurs prisons sur un "appareil de lecture électronique" sur lequel le parquet a installé des fichiers sélectionnés. Pour les avocats, c'est insuffisant. Ils contestent souvent le choix des fichiers mis à la disposition de leurs clients et demandent le droit de les étudier avec eux.

Quand les avocats demandent à la cour des versions imprimées des documents pour les accusés, les juges refusent : Les cellules seraient trop petites. Selon le tribunal, il y a bien plus de deux cents classeurs d'actes et de plus bien d'autres pièces de conviction, entre cinquante mille et soixante mille éléments de télécommunication : écoutes de conversations téléphoniques, SMS, e-mails, pour la plupart en kinyarwanda. Les enregistrements, stockés sur des supports de données, rempliraient à eux seuls 343 DVD.

L'Afrique méconnue

Entre eux, les dirigeants des FDLR en Allemagne et au Congo communiquent le plus souvent en kinyarwanda ; avec des tiers, ils

utilisent le français. Pour les besoins de l'enquête allemande, tout le matériel a dû être traduit en allemand. Pour les besoins du procès, public, ce que les juges considèrent comme pertinent doit être à nouveau traduit, en public.

L'interprète rwandais au tribunal de Stuttgart est toujours assis au milieu de la salle, le dos au public, tourné vers les juges, les procureurs à droite, les inculpés et leurs avocats à gauche. Il se trouve donc au milieu des tirs croisés des parties. Quand des témoins rwandais comparaissent, il doit traduire pendant des heures avec une attention extrême - parfois, les questions sont posées et repostées dix fois parce que les parties ne réussissent pas à formuler une question traduisible. Et il doit interpréter les réponses en allemand le plus exactement possible.

Les avocats reprochent à l'interprète de prendre parti : Le gouvernement rwandais aurait pesé sur le choix des traducteurs, ce qui nuirait aux inculpés. On reproche à l'interprète aussi d'avoir lui-même milité pour le FPR avant 1994, en tant qu'étudiant en Allemagne. La police allemande nie les affirmations de la défense et déclare que ce n'est pas le Rwanda qui choisit les interprètes : On utilise les données de la police. Les interprètes servant à traduire les propos des témoins locaux ont, eux, été choisis par l'ambassade allemande à Kigali. La procureure fédérale allemande elle-même, Monika Harms, est appelée à témoigner sur la question de savoir si les autorités rwandaises ont pesé sur les traductions et sur les enquêtes au Rwanda. « J'ai été très surprise de constater qu'il était possible d'enquêter au Rwanda selon les procédures allemandes sans immixtion constante du gouvernement rwandais », dit-elle⁸⁶⁷.

Quand il s'agit de traduire les SMS, e-mails et conversations téléphoniques des prévenus, le procès est souvent bloqué. L'interprète doit traduire de nouveau chaque phrase, pendant que les documents originaux ainsi que les traductions policières existantes sont visibles sur un écran. Comme les deux inculpés maîtrisent eux aussi le kinyarwanda, ils contestent tout le temps ce que fait l'interprète et aussi ce qu'a traduit la police. Pendant des jours et des semaines, les délibérations traînent en longueur à cause des débats linguistiques

⁸⁶⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 6 juin 2011

concernant une langue que personne ne maîtrise à part les inculpés et l'interprète. Les juges se fatiguent. Un d'entre eux a visiblement peine à garder les yeux ouverts, le procureur Ritscher fixe le plafond blanc. Les accusés contestent systématiquement tout ce qui pourrait suggérer que Murwanashyaka aurait pu donner des ordres. Ce ne serait qu'une « suggestion » ou une « demande », propose Murwanashyaka à travers sa défense. L'interprète n'a pas le choix : c'est une interprétation possible, concède-t-il, après avoir traduit « ordre ».

Parfois, la situation vire à l'absurde. Un e-mail de Murwanashyaka, concernant la préparation d'une réunion du Comité Directeur des FDLR, contient le mot *vita*. Selon l'interprète, les décisions à venir doivent faciliter la « guerre » - ce serait la traduction du mot swahili *vita*. Murwanashyaka conteste énergiquement : *vita* serait le mot latin pour « vie ». L'interprète fait valoir que le mail ne serait pas en latin. Il s'entend répondre qu'il ne peut pas le savoir, n'étant pas qualifié dans cette langue⁸⁶⁸.

Rapporté à Goma, cet échange est accueilli avec humeur. « Quelle comédie ! Depuis quand Murwanashyaka communique avec ses ouailles en latin ? » réagit un Congolais ayant de l'expérience en la matière militaire. « S'il a dit *vita* en leur parlant, cela signifie évidemment la guerre. C'est un mot swahili fort utilisé dans le langage militaire même entre rwandophones. Il faut noter que chez les militaires de cette région (Uganda-Rwanda-Tanzanie-RDC-Kenya-Burundi ; Rwandophones ou pas), les mots swahili ou anglais 'swahilisés' sont fort utilisés, qu'ils parlent swahili ou d'autres langues locales. »⁸⁶⁹ Plusieurs années plus tard, Straton Musoni va le confirmer en passant devant le tribunal : « *Vita*, bien sûr, est un mot swahili qui signifie 'la guerre' »⁸⁷⁰.

Vers la fin de la présentation des preuves, un autre échange linguistique jette une lumière crue sur Murwanashyaka. Dans un message à son président, le deuxième vice-président des FDLR basé au Congo, Victor Byiringiro, écrit qu'on considère Murwanashyaka comme

⁸⁶⁸Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 11 juillet 2011

⁸⁶⁹Communication e-mail de Goma, 13 juillet 2011

⁸⁷⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 9 septembre 2013

*umuhezanguni*⁸⁷¹. L'interprète rwandais explique que ce mot signifie « extrémiste ». Murwanashyaka conteste : ce serait le mot qui correspond à « pilier ». Personne dans la salle n'arrive à harmoniser ces deux affirmations⁸⁷². Au Rwanda, ils auraient pu apprendre le sens : *umuhezanguni* signifie « celui qui n'écoute pas les idées des autres ». *Nguni* est le « coin », *umuheza* est quelqu'un qui se met à part ; la combinaison de ces deux termes signifie quelqu'un qui se met à l'écart, de sa propre volonté, et elle est utilisée dans la langue courante pour désigner un « terroriste ». Selon cette interprétation, en 2007 déjà, un dirigeant des FDLR aurait désigné Ignace Murwanashyaka comme terroriste. Mais le tribunal allemand ne saura jamais.

La cartographie et la nomenclature géographique au Congo représente aussi un défi pour les Allemands. Le tribunal dispose de cartes qui sont projetées sur un écran en cas de besoin, pour visualiser les lieux des crimes. Mais souvent les lieux concernés ne se trouvent pas sur les cartes disponibles.

Depuis la période coloniale, la cartographie au Congo est tombée en désuétude. Les routes de l'époque n'existent plus pour la plupart, tandis que beaucoup de localités actuelles n'existaient pas à l'époque. Le nom d'une localité sert souvent à désigner une contrée. Se trouver « à Masisi » ou « à Walikale » signifie tout un territoire, pas seulement la ville du même nom.

Les procureurs reprochent aux FDLR un massacre à Kibua, quand ils ont été chassés de leur quartier général en janvier 2009. Ce quartier général de Kibua se trouve en territoire de Masisi. Mais il y a aussi une localité dénommée Kibua dans le territoire voisin de Walikale. Il y a aussi Kimua, près du nouveau quartier général militaire des FDLR établi en 2010. Kimua ne se trouve pas sur les cartes. Kalongi, lieu du quartier général militaire des FDLR jusqu'en 2009, existe deux fois : en territoire de Masisi et en territoire de Walikale.

Ce n'est qu'à l'été 2012 que le tribunal dispose d'une carte détaillée, amenée par Matthew Brubacher, expert en démobilisation de la MONUC. Mais quand des anciens combattants des FDLR sont appelés à

⁸⁷¹SMS de Byiringiro à Murwanashyaka, 24 septembre 2007

⁸⁷²Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 21 janvier 2015

préciser leurs souvenirs à partir de cette carte, ils sont pour la plupart perplexes.

Un ancien major FDLR doit, sur demande des juges, marquer les positions de ses combattants sur des cartes mises à disposition par le tribunal. La huissière remet les dessins au juge avant les délibérations du 24 septembre 2012. Le juge les regarde, commence à rire et murmure : « Bon, d'accord. » Toutes les parties reçoivent les dessins sur clé USB. Le témoin commence sa description verbale : « Commençons au sud, comme j'étais là. La situation au nord, je ne la connais pas tellement. Pendant l'opération Umoja Wetu, tous les civils sont partis dans la zone de Busurungi jusqu'à Mianga, Moti, Kikoma, Mikota, Ngenge » - avec un pointeur laser, il pointe les localités sur la carte projetée à l'écran dans la salle - « il n'y avait pas de civils, ils étaient partis dans la direction de Walikale » - encore un mouvement du pointeur laser - « à Mianga il y avait des FARDC et des RDF, c'était une ancienne position FDLR. D'anciennes positions FARDC étaient occupées par des FDLR ». Pour les Allemands tout cela s'apparente à la description d'une autre planète. Le pointeur laser n'aide pas. Le témoin doit décrire la topographie. Mais « trois heures de marche » pour expliquer la distance entre une position FDLR et un village n'aide pas les Allemands non plus⁸⁷³.

Les avocats de la défense finissent par demander la confection d'une carte topographique d'une échelle de 1:10.000, pour que les témoins puissent y marquer tous les mouvements des troupes de 2008 et 2009. Les procureurs notent dans leur réplique que cette échelle donnerait dix mille pages A4 pour couvrir toutes les provinces du Kivu. La demande, modifiée, va être rejetée. Le problème reste entier.

Des combattants au prétoire : Les témoins FDLR

Quand les premiers anciens combattants des FDLR s'envolent du Rwanda à l'automne 2011 pour venir en Allemagne témoigner à Stuttgart, la plupart d'entre eux n'ont jamais vu l'intérieur d'un avion ni emprunté un escalier roulant. Rares sont ceux qui ont la moindre idée d'un aéroport ou d'un palais de justice européen. Mais tous ont entendu des histoires fleuries sur l'Allemagne, le pays de leur grand

⁸⁷³Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 24 et 26 septembre 2012

chef. Beaucoup ont rêvé de voir le monde au moins une fois dans leur vie et surtout de visiter l'Allemagne.

C'est pourquoi les démobilisés des FDLR au camp de Mutobo au Rwanda ont toujours été avides de donner des informations aux "détectives blancs" de passage - en espérant d'être par la suite appelés à témoigner à Stuttgart. Au cours des enquêtes, beaucoup de témoins ont commencé à présenter ce qu'ils avaient entendu à propos de leurs camarades ou sur la radio comme leurs propres expériences vécues.

Ce que les témoins ont vu par eux-mêmes ne se clarifie que lors de leur interrogatoire par le tribunal – par les juges, puis par les procureurs et ensuite par les avocats de la défense. Parfois les interrogatoires tournent en rond, parce que le témoin, appelé à revenir et finir son témoignage deux ans après le début, ne donne pas la même réponse à une question qu'au début, ce qui donne lieu à d'autres questions.

Les auditions des témoins tirent donc en longueur, beaucoup plus que prévu. Très vite, il est évident qu'une seule semaine en Allemagne avec deux jours de comparution à Stuttgart ne suffit pas et même pas deux semaines avec quatre jours d'audience. Les témoins finissent par être rappelés plusieurs fois, des comparutions sont parfois espacées sur plusieurs années. L'un d'entre eux est même comparu treize fois. Pour les Rwandais, cela signifie passer beaucoup de nuits seules dans des chambres d'hôtel à Stuttgart, être pris en charge par des policiers allemands pendant toute la journée, y compris pour l'achat d'habits chauds pour l'hiver. Avec une seule exception, personne n'utilise le voyage en Allemagne pour demander l'asile politique ou pour choisir la clandestinité et rester.

C'est la Cour qui choisit les témoins appelés à comparaître. Mais c'est un policier allemand basé à Kigali qui repère les témoins disponibles. C'est lui qui organise leur voyage et s'assure de leur volonté de retour, qui établit si les témoins ont quelque chose à dire et s'ils se sentent assez en sécurité chez eux pour subir les risques liés à une déposition publique.

Au fil des ans, tout cela devient de plus en plus compliqué. La plupart des témoins FDLR cités dans l'acte d'accusation étaient installés à Mutobo lors de l'enquête, bien avant le début du procès en 2011. Depuis, ils ont tous quitté ce camp. Souvent, la police allemande ne

dispose que d'un numéro de téléphone mobile. Parfois, quand on les appelle pour leur demander de venir à Stuttgart plusieurs années plus tard, ils sont injoignables. Mais pour la plupart, ils se présentent à Kigali, peu avant la date de départ. Le service du parquet rwandais chargé de la protection des témoins les loge dans une maison sécurisée. Le soir du départ, quand les vols internationaux décollent à Kigali, le policier allemand leur remet leurs passeports rwandais avec visa pour l'Allemagne et les accompagne dans l'avion. Ils voyagent seuls, même lors de la correspondance à Addis Abeba. Après l'atterrissage à Francfort en Allemagne, des policiers allemands les accueillent et les amènent à leur hôtel de Stuttgart, distante de deux cents kilomètres.

Quand les témoins se présentent au tribunal pour la première fois, le plus souvent ils paraissent surpris. Personne ne les guide, ils avancent dans la salle tout seuls quand l'huissier leur signale qu'ils sont appelés, et ils se plantent d'abord sur le tapis un peu perplexe, avec le réflexe du soldat de se mettre au garde-à-vous, jusqu'à ce que le président du tribunal les invite à s'approcher et l'interprète leur indique la chaise à côté de lui, au milieu de la salle, en face des juges, le dos au public. Il y en a qui sont curieux, d'autres sont intimidés. L'ambiance dans cette salle plutôt intime, sans cloisons et presque sans public, est complètement différente de ce qu'on attend d'un procès historique de crimes de guerre. Il n'y a ni solennité ni cérémonie. Personne n'hurle des ordres. Personne, à part peut-être l'interprète, ne leur explique qui est qui : les six juges en robes noires devant eux, les deux ou trois procureurs en robes rouges à droite et les quatre avocats de la défense en robes noires à gauche devant le banc des accusés, avec les deux accusés gardés par trois policiers du ministère de la justice.

Souvent, ils n'osent presque pas jeter un regard sur leur président, croquevillé derrière ses dossiers, dans le coin le plus reculé du banc des accusés, vêtu d'une chemise violette, le chapelet autour du cou. Quelques-uns se donnent l'air impertinent et fringant, d'autres ont l'air plutôt timide et réservé ; ils ne se détendent qu'après plusieurs comparutions. Ceux qui ont déjà témoigné devant la Cour Pénale Internationale à La Haye au cours des enquêtes contre Callixte Mbarushimana, secrétaire exécutif des FDLR, ont l'air plus assuré.

La nouvelle vie que certains mènent au Rwanda est parfois visible. L'ancien commandant de la police militaire des FDLR se présente en costume noir rayé ; il travaille pour les renseignements militaires du

Rwanda. Un ancien membre de l'état-major des FDLR dirige une banque. D'autres se disent mécanicien, paysan ou même chômeur. Un jeune combattant trimballe sa veste imperméable à la main, il porte un pantalon de camouflage et un pull à capuche arborant le chiffre 1994 sur la poitrine - l'année du génocide rwandais. Il refuse d'abord de décliner son identité, mais le juge-président lui explique gentiment qu'on l'a déjà appelé dans la salle avec son nom, ce qui provoque un sourire. Sa posture agressive semble un réflexe : il a combattu depuis l'âge de quinze ans. Finalement, ce témoin se révèle parmi les plus productifs, il dessine pour la Cour une carte exacte des collines et positions militaires de Busurungi.

Les Rwandais sont informés que leurs dépositions ne sont pas enregistrées, en dépit de la présence d'une caméra vidéo ; qu'ils ne sont pas obligés de s'incriminer eux-mêmes et qu'ils ont le choix entre le français et le kinyarwanda. Ils choisissent tous la langue rwandaise. Les premières questions viennent toujours du Président du tribunal. Il commence avec la biographie du témoin, ensuite il veut savoir si le témoin connaît les accusés et ce qu'il sait d'eux. Les réponses déterminent la suite.

Parfois l'impression s'installe que la Cour ne sait pas trop ce qu'elle veut. Le juge-président aime à changer de sujet quand les réponses deviennent concrètes : il laisse ses collègues approfondir le sujet. Quand un ancien combattant détaille que les FDLR ont « bien sûr » incendié des maisons et précise que « c'est arrivé plusieurs fois là où j'ai combattu », le président ne veut pas connaître les détails, il lui demande les conditions de sa désertion.

Les procureurs et les avocats sont plus agressifs. « Monsieur le témoin, concentrez-vous ! » lance l'avocate de Murwanashyaka quand un ex-soldat assez jeune ne se souvient plus s'il était présent à un endroit particulier en 2004 ou pas. « En Allemagne c'est le devoir du témoin de faire un effort ! », tonne-t-elle⁸⁷⁴.

Parfois des préjugés enveniment les débats⁸⁷⁵. Un ancien combattant, à qui on demande si les FDLR avaient pour stratégie de violer des civils,

⁸⁷⁴Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 16 janvier 2012

⁸⁷⁵Récit et citations : Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 16 avril 2012

répond : « J'ai vu des gens qu'on a punis parce qu'ils ont commis ce crime ». Mais a-t-il assisté lui-même à ces crimes, à ces punitions, ou non ? L'avocate de Musoni feint de croire que les Africains sont incapables de faire cette distinction. Elle dit : « À ma connaissance, dans l'espace africain, il est inhabituel de distinguer une expérience et un récit. Mais cette distinction est très importante ici. »

Un des procureurs l'interrompt : « L'espace africain est trop grand et varié pour pouvoir dire ça comme ça. » Mais l'avocate persiste. Elle demande au témoin : « À ma connaissance, dans votre culture on n'est pas habitué à faire la différence entre ce qu'on a vécu et ce qu'on a entendu. Mais ici, cette différence est très importante. Pourquoi avez-vous fait cette différence ? Quelqu'un vous a dit que c'est important ? » L'ancien combattant, pour qui c'est déjà le cinquième jour d'audition, essaie de lui expliquer avec sang-froid : « Pour des gens intelligents c'est bon de faire la différence (...) Pour un soldat, 'renseignement' veut dire que je l'ai vu moi-même, 'information' veut dire que j'en ai entendu parler »".

Pour l'avocate allemande, un Rwandais ne peut pas comprendre cette distinction. « Quelqu'un vous a parlé de ça au Rwanda ? » demande-t-elle. « Cette distinction était-elle évoquée lors de l'interrogatoire allemand ? » Le Rwandais répond : « Bon, il faut distinguer ce qu'on a vu et ce dont on a entendu parler pour être tranquille et correct. » « Comment savez-vous ça ? » rétorque l'Allemande.

Maintenant c'est au tour du Rwandais de douter de la capacité intellectuelle de l'Allemande. Il explique : « Par exemple, quand on vous demande si vous m'avez vu, vous ne pouvez pas dire que vous ne m'avez pas vu si vous m'avez vu. »

L'avocate de Murwanashyaka essaie de débloquer l'impasse. Elle pose une question claire : qu'est-ce que le témoin a vu ? Le témoin commence à répondre : « Il y a ce que j'ai vu et ce dont j'ai entendu parler. » L'avocate de Musoni retombe dans l'impasse : « Comment savez-vous que c'est important de faire cette différence ? » Le témoin sourit : « C'est bon que vous me posiez cette question. Vous êtes des humains aussi ». L'avocate répète sa question. Le témoin continue : « Il y a des gens qui ont commis des crimes, j'ai vu ça quand on les a punis, j'ai vu ça chez des soldats simples et des gradés. » Enfin, l'avocate pose la question pertinente : « Avez-vous vu les gens commettre des crimes

ou seulement qu'on les a punis ? » Et enfin le témoin peut donner une réponse claire : « Je n'ai jamais vu de crimes. Seulement qu'on les a punis. » Personne ne remarque que le témoin avait déjà dit ça au début de l'échange, et personne ne pense à demander plus exactement ce que le témoin a vu.

Les avocats de la défense posent à beaucoup de témoins la question de savoir si on leur a soufflé au Rwanda ce qu'ils doivent dire en Allemagne. Ils n'arrivent pas à croire ce qu'on leur répond : personne n'était même au courant de leur déposition, à part le parquet rwandais qui sert à relayer les demandes allemandes de comparution. Ils craignent plutôt qu'on puisse apprendre au Rwanda qu'ils ont comparu en Allemagne. L'un dit : « Je ne veux pas qu'on mentionne mon nom durant le procès, parce que des gens avec lesquels j'ai travaillé dans le passé, ou des relations familiales peuvent l'apprendre, ils peuvent mal le comprendre et me poursuivre moi et ma famille pour se venger »⁸⁷⁶.

Au total, vingt-trois témoins issus des FDLR comparaissent à Stuttgart. Très peu d'entre eux refusent de répondre à certaines questions pour ne pas s'incriminer eux-mêmes. En tant que témoins étrangers, ils auraient même le droit de ne pas répondre du tout, ce qu'ils ne font pas. Un ancien soldat de la brigade de réserve explique : « Mais qu'est-ce que ce serait si je venais pour ne rien dire ? Vous vous demanderiez pourquoi je suis ici »⁸⁷⁷.

⁸⁷⁶Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 6 mai 2013

⁸⁷⁷Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 30 janvier 2012

Chapitre 23

La vengeance tardive des victimes

Les FDLR frappent encore : la guerre en l'honneur du Président

Juste en prélude au procès de Stuttgart, les FDLR entament une série d'attaques spectaculaires au Congo. Pendant que Murwanashyaka et Musoni sont ramenés dans leurs cellules à la fin du premier jour des audiences dans la soirée du 4 mai 2011, des unités des FDLR au Nord-Kivu interviennent, protégées par l'obscurité, en pillant la petite ville de Kiwanja qui se situe en contrebas de la capitale du district, Rutshuru. Deux nuits auparavant, de présumés combattants des FDLR ont attaqué soixante-dix kilomètres plus au nord un quartier périphérique de la ville de Kanyabayonga. À l'aube du 3 mai, ils attaquent un groupe de pêcheurs dans le village d'Umura, dans le territoire de Masisi et tuent six personnes. Le 4 mai, la population de quatre villages de cette région se met à fuir devant les FDLR. Au Sud-Kivu, les combattants des FDLR pillent les villages de Muta et de Mpwe dans le territoire de Shabunda. C'est une véritable démonstration de force.

À part à Kiwanja, aucun soldat n'a fait face aux agresseurs. L'année 2011 est celle des élections au Congo. Pour sa réélection, le Président Kabila a besoin du calme à l'est du pays. Les opérations militaires contre les FDLR sont abandonnées. Pour mettre en œuvre toutes les réformes de l'armée tant de fois promises, l'État-major général rappelle dans les casernes toutes les unités des FARDC à l'est à partir de février 2011. Les troupes sont réparties dans de nouveaux régiments – cela doit parachever l'intégration des anciens rebelles.

Le casernement de l'armée dans les deux provinces du Kivu produit un nouveau vide. Dans le territoire de Shabunda, au Sud-Kivu, une entité administrative plus vaste que la Belgique, plus aucun soldat gouvernemental n'est stationné, seulement une poignée de policiers non rémunérés, qui, en général, ne sont pas armés. Dans le territoire de Lubero au Nord-Kivu, une région qui compte des centaines de milliers de personnes déplacées par les combats, les seules forces de sécurité restantes sont les gardes du corps de l'administrateur du district.

Les FDLR en profitent. Les importantes zones minières du territoire de Walikale, Bisié (étain) et Omate (or), sont laissées sans protection, elles reçoivent à la fin avril 2011 la visite des FDLR qui annoncent qu'elles vont s'occuper de la sécurité des sites d'exploitation. Dans le territoire de Shabunda, où l'on lave l'or dans la rivière aux eaux brunes et où on fait apparaître le minerai d'étain, la cassitérite, en frappant la roche, les FDLR ont tracé partout des chemins. Elles occupent les mines, elles exigent des taxes et un octroi ainsi que des impôts élevés prohibitifs dans les villages, jusqu'à vingt dollars par ménage. Celui qui ne peut pas payer, se voit soutirer ses chèvres, ses poulets ou ses produits ménagers.

La capitale du territoire, Shabunda, est située profondément au cœur de la forêt, plusieurs dizaines de milliers de personnes y vivent. En juin et en juillet 2011, elle a subi quatre attaques à main armée de la part des FDLR. « Il n'y a plus rien à manger à Shabunda, plus de tubercules et de feuilles de manioc », décrit une assistante humanitaire étrangère en juillet, après s'être cachée toute la nuit sous le lit dans sa maison, près de la base de l'ONU, pendant que les habitants de la ville désespérés avaient essayé de prendre la base d'assaut. « Les hommes ne s'aventurent plus aux champs. Chaque fin de semaine, les FDLR viennent dans les villages et exigent dans chacun d'entre eux deux jeunes filles pour la semaine suivante. Les gens doivent se concerter entre eux pour décider quelle fille sera sacrifiée cette fois-ci. Les casques bleus pakistanais ne bougent pas le petit doigt. C'est pourquoi, également, parce qu'ils n'ont aucune idée de ce qui se passe, qu'ils appellent les Congolais 'ces animaux' », peut-on lire dans un e-mail de Goma, retranscrivant une conversation téléphonique depuis Shabunda⁸⁷⁸.

⁸⁷⁸Communication e-mail de Goma, 21 juillet 2011

Réplique congolaise : attentat contre le chef d'État-major

Les parties en présence dans la salle du tribunal de Stuttgart ne savent rien de tout cela. Le 21 novembre 2011, une semaine avant les élections au Congo, elles se disputent à nouveau en détail à propos du travail de traduction de l'interprète rwandais. La dispute tourne autour du fait de savoir si la langue kinyarwanda connaît ou non le subjonctif. La défense sollicite une expertise à ce sujet ainsi que - le procès dure depuis sept mois - une nouvelle traduction par un nouvel interprète de tous les éléments de preuves présentés jusqu'à ce jour. On a bien le temps.

Entre alors, ce 21 novembre, un ancien combattant des FDLR en tant que témoin qui connaît les instructions fournies par Murwanashyaka personnellement à Mudacumura au début de l'opération Umoja Wetu, en janvier 2009. C'est l'un des témoignages les plus importants jusqu'alors. L'interrogatoire est mené avec beaucoup de minutie.

Alors que s'achève ce jour d'audience à Stuttgart, il fait déjà noir dehors. Au plus profond des forêts de Walikale au Nord-Kivu, se fauillent les combattants des milices locales « guides », qui plus tard, seront appelés « Forces de défense congolaises » (FDC), vers le quartier général militaire des FDLR, pour les surprendre. Les « guides » sont de jeunes combattants de l'ethnie hunde, qui a beaucoup souffert des attaques des FDLR. Ils connaissent chaque chemin, ils ont auparavant piloté des soldats de l'armée congolaise à travers la forêt, d'où leur nom. Au milieu de cette nuit, ils pénètrent au sein de la position la plus importante des FOCA, l'armée des FDLR, qui se trouve depuis la fin 2009 sur la colline de Nganga, au-dessus du village de Kimua dans les épaisses forêts de Walikale. Ils criblent de salves de mitraillettes la hutte de terre du chef de l'État-major des FDLR, Léodomir Mugaragu, égorgent ses deux gardes du corps devant la porte et tranchent la tête du général de brigade quand il sort de sa hutte et veut voir ce qui se passe.

C'est le coup le plus spectaculaire contre les FDLR depuis l'opération Umoja Wetu de l'année 2009 et il débusque leurs troupes. Au cours des semaines suivantes, un hélicoptère de l'ONU vole presque quotidiennement de Goma à Kimua pour aller chercher des déserteurs. Le capitaine « Sans Pitié » est assis, des semaines plus tard, les mains nerveuses et les genoux tremblants, l'uniforme boueux et en guenilles, dans le camp de la Monusco à Goma. Il relate la mort de Mugaragu :

« j'ai entendu le tir automatique des AK47, j'ai couru dans la direction de la maison, il en sortait déjà des flammes. La tête a roulé le long de la colline », raconte le capitaine⁸⁷⁹.

Le chef d'État-major défunt était une icône au sein de la direction des FDLR. Il avait déjà occupé une haute fonction de commandement au sein de l'ancienne armée du Rwanda, les FAR. Son exécution n'est pas un cas isolé : à peine une semaine plus tôt, des combattants des milices locales Cheka, avaient abattu le lieutenant-colonel des FDLR, Évariste Kanzeguhera alias Sadiki Soleil. Un second parmi les quatre chefs de bataillon du Nord-Kivu, le lieutenant-colonel Faruha Honoré, est mort en décembre 2011 dans son sommeil sous les balles d'un de ses gardes du corps. Les FOCA ont perdu dix officiers supérieurs en 2011, au cours d'attaques ciblées. Le lieutenant Nassoro, commandant des éclaireurs des CRAP de l'unité de protection du quartier général militaire, gît dans le lit d'une rivière à la fin décembre. Son cadavre est découvert quelques jours plus tard par une patrouille de l'ONU. Des photos montrent son corps ballonné, entouré de mouches.

La Monusco vient d'ouvrir ses avant-postes à Kimua : un camp de tentes, sécurisé par des sacs de sable et du fil de fer barbelé. À partir de cette base, les casques bleus remarquent la métamorphose des jeunes miliciens hunde des « guides ». Soudain, les jeunes paysans d'hier possèdent des uniformes, des armes, des émetteurs radio et ils marchent au pas de l'oie. L'un d'entre eux se présente un jour devant les autres comme le « colonel », en possession d'un téléphone satellitaire. Qui arme et qui entraîne cette troupe ?

Le commandement supérieur des FDLR à Kimua était à l'époque protégé par un nombre de combattants de la brigade de réserve pouvant aller jusqu'à quatre cents. L'unité de protection de Sylvestre Mudacumura comprenait en outre deux cents hommes, tous lourdement armés. Le fait qu'une paire de miliciens locaux dépenaillés pénètrent ce système de défense peaufiné, secoue les FDLR jusqu'à la moelle. Le jour de la mort de Mugaragu la direction militaire des FDLR a décampé. Mudacumura et l'État-major littéralement décapité se sont terrés hors de Kimua dans les hautes montagnes, loin de toute voie

⁸⁷⁹Entretien à Goma, janvier 2012

d'accès. Jusqu'en juillet 2014, ils se retranchent à Gatabo, à proximité de la localité de Kalonge.

Environ un mois après la prise du quartier général, les « guides » frappent également le bureau politique des FDLR, sous la responsabilité du deuxième vice-président Byringiro, à Ntoto. Ils attaquent précisément le 25 décembre 2011, alors que les politiciens des FDLR y célèbrent la Noël. Le cabinet et le personnel administratif doivent fuir, en compagnie de réfugiés hutus rwandais qui vivaient avec eux. Par milliers, ils grimpent dans les montagnes du Masisi, loin, dans une zone inhabitée.

Au début 2012, le colonel Léopold Mujyambere, alias Achille Musenyeri devient le nouveau chef d'État-major. Ce confident très proche de Murwanashyaka était jusqu'alors commandant du Sud-Kivu. Il faut trouver en outre un remplacement pour les commandants défunts, Sadiki et Honoré, pour ne pas laisser leurs bataillons Montana et Someka sans commandement. Pendant qu'à la fin 2011 et au début 2012, les anciens combattants des FDLR défilant devant le tribunal allemand déballent l'un après l'autre les secrets des opérations de l'organisation, les effectifs des FDLR se rétrécissent. Au lieu de compter quatre cents à six cents hommes comme auparavant, les bataillons n'en comptent jamais plus de deux cents. En définitive, les bataillons sont regroupés en mai 2012. Les secteurs du Nord Kivu et du Sud Kivu existent depuis lors et jusqu'à présent comme deux sous-secteurs, répartis en compagnies.

Les FDLR manquent de recrues – et de commandants. Au total six cent cinquante déserteurs des FDLR ont trouvé asile au cours de l'année 2011 dans le camp de Mutobo au Rwanda, dont trente-quatre officiers. Avec chaque officier, c'est un commandant qui disparaît, et qui ouvre à ses subordonnés le chemin de la fuite. Les démobilisés se bousculent presque. À la mi-janvier 2012, trois cent dix-huit anciens combattants des FDLR se trouvent au camp de Mutobo, le nombre le plus élevé depuis trois ans. D'un total de cinq mille combattants des FDLR au Congo, en 2009, il n'en reste plus que deux mille en 2012, dont beaucoup sont vieux, HIV positifs ou invalides.

Les FDLR ne contrôlent plus un territoire d'un seul tenant. Au Nord-Kivu, le commandant Omega maintient son quartier général dans le triangle des districts de Masisi, de Walikale et de Lubero. Au Sud-Kivu,

les FDLR n'ont plus qu'un maximum de quatre cents hommes en armes, répartis dans de petites unités dispersées. Tandis qu'au Nord-Kivu, les combattants battent en retraite vers le nord, ceux du Sud-Kivu déplacent leur quartier général toujours plus au sud, d'abord vers Mwenga et ensuite vers Fizi, presque à l'intérieur de la province du Katanga. L'État-major du Sud-Kivu et celui de Mudacumura au Nord-Kivu sont séparés par une distance insurmontable de quatre cents kilomètres à vol d'oiseau.

Un ancien major des FDLR nous décrit ainsi la situation : « Souvent, nous ne disposons que d'une section d'environ dix hommes, pour protéger un camp de réfugiés abritant plusieurs centaines de nos dépendants. Et encore, pendant la journée, cinq hommes s'en vont à la recherche de nourriture. Les Raia Mutomboki le savent. Ils attaquent donc non pas durant la nuit mais ils se fauillent durant la journée et attaquent le camp par derrière. Ils massacrent les femmes et les enfants à la machette. Ce sont des hommes et des jeunes gens des villages environnants, ils connaissent chaque sentier. Quand nous organisons une contre-attaque, nous ne pouvons pas les localiser, ils sont devenus des civils parmi la population. Nous avons alors une seule méthode : nous commettons alors le massacre de tous les villageois »⁸⁸⁰.

La chaîne de commandement au Sud-Kivu est temporairement complètement rompue. Durant l'été 2012, un petit sous-fifre avec un ventre à bière est assis dans la prairie à Mutobo. Idrissa, lieutenant-colonel des FDLR, est venu à la fin 2011 des forêts de Shabunda ; il a abandonné tout son bataillon de deux cents hommes, raconte-t-il. « Je ne voulais pas que les femmes et les enfants de mes soldats soient massacrés comme des animaux », confie-t-il lors d'une interview. Une douzaine de jeunes combattants sont assis autour de lui, les traits émaciés. L'un arbore de profondes blessures cicatrisées, occasionnées par un instrument tranchant, un autre tousse et crache des glaires sanguinolentes et un troisième a les yeux fiévreux, trahissant un paludisme chronique. Le plus jeune d'entre eux semble très dérangé : les muscles de ses mâchoires sont si tendus qu'ils sont décollés des pommettes. Idrissa lui donne une tape sur l'épaule : « Celui-là a dû regarder comment sa femme et ses trois enfants ont été taillés en

⁸⁸⁰Entretien à Mutobo, février 2013

pièces », dit le lieutenant-colonel, dont la femme et les enfants vivent depuis longtemps en sécurité, en Zambie.

Conclusion d'Idrissa : « C'est la vengeance des Congolais. C'est le début de la fin pour les FDLR ». Ses combattants hochent la tête, en silence⁸⁸¹.

« Nous allons tuer tous les FDLR » : la croisade de Raia Mutomboki

Tandis que les anciens combattants des FDLR racontent devant le tribunal de Stuttgart la guerre de 2009, une violence brutale renouvelée éclate dans la zone de guerre de l'époque. Des centaines de milliers de déplacés atteignent au début de l'année 2012 en quelques semaines les rives du Lac Kivu dans un état de totale vulnérabilité.

Chaque jour, arrivent à l'hôpital de Goma des blessés graves depuis les groupements d'Ufamando et de Ngungu dans le sud du territoire de Masisi ; ils ont été en partie transportés pendant des jours à travers les montagnes. Buhahi Mulomba, âgé de vingt ans, a une balle dans la tête. Son œil droit est bandé, le globe oculaire est fracassé, les médecins doivent l'opérer d'urgence. Mutonyi, âgé de trois ans et la petite Murekatete, âgée de cinq ans portent des bandages sur les bras et les pieds. Ce sont des blessures de machettes. Ce sont des enfants hutus rwandais. Des représentants d'une église les ont ramassés à Kibua, après que les FDLR ont dû fuir devant les Raia Mutomboki, presque comme en janvier 2009.

Avant que le lieutenant-colonel Idrissa des FDLR ne s'envole vers Mutobo, il avait eu pendant plus de dix ans son quartier général dans le parc national de Kahuzi-Biega, au Sud Kivu, dans le territoire de Shabunda, à environ trois cent soixante kilomètres à vol d'oiseau à l'ouest de la capitale provinciale, Bukavu. Le commandant hutu rwandais avait appelé « Kigali II » le village où vivaient ses unités avec leurs dépendants. Idrissa estimait au total le nombre de réfugiés dans la zone qu'il contrôlait à quatre mille cinq cents. Le village congolais suivant était éloigné de trois kilomètres : Nduma, une localité de trois cents âmes, au bout d'un chemin de terre, à travers la forêt.

⁸⁸¹Rencontre à utobo, août 2012

Le paysage fertile à Nduma a tout l'air d'un paradis. Bananes, goyaves, citrons et mangues pendent dans les arbres, mûrs pour la récolte. Un parfum de fruits sucrés flotte dans l'air. Mais derrière les arbres fruitiers, se dresse, menaçant, le maquis du parc national de Kahuzi-Biega comme un mûr impénétrable. C'est là, à l'intérieur que se trouve « Kigali II ».

En septembre 2012, il ne reste plus grand-chose de Nduma⁸⁸². L'école est réduite en cendres qui colorent le sable blanc. Toutes les maisons sont brûlées, des planches de bois carbonisées gisent dans tous les sens. Le centre de santé tient toujours debout avec ses deux lits, c'est la seule maison au toit de tôle ondulée. Devant ce mur de briques, les habitants se sont réunis : le chef du clan, le président du village, les femmes, les nombreux enfants – ils sont tous assis en rond sur de petits tabourets. Dans la tradition de la population locale, les Warega, les chefs du clan ont choisi le prêtre qui doit parler au nom de la communauté : Maurice Sambamba. Il explique ce que sont les Raia Mutomboki : « Quand quelqu'un te vole ou viole ta femme, alors tu deviens furieux. C'est ce qu'ils sont ! »

Le prêtre raconte depuis le début quand les FDLR sont arrivées à Nduma : « Nous avons accueilli ici nos frères bantous en 1996 et nous les avons hébergés, nous leur avons finalement laissé notre terre, afin qu'ils puissent s'adonner à l'agriculture et ne doivent plus longtemps aller chasser dans nos forêts. Mais ensuite ils ont érigé des barrières tout au long des chemins et levé des impôts, sans le paiement desquels on ne pouvait pas les franchir. Ils ont fait juste ce qu'ils voulaient ! Ils avaient bien des armes ! Mais c'est notre terre, notre forêt ! »

Secondé par d'autres anciens du village, il énumère les attaques des FDLR : Massacre de trente-six hommes qui lavaient de l'or dans la mine proche en 2010. Attaque à main armée du village voisin de Nyanzadula, village natal du chef de clan. Viols répétés des femmes et des jeunes filles à proximité des puits. Pillages, lorsque les combattants des FDLR ont pénétré la nuit, en 2011, avec des lampes de poches dans les maisons ; les habitants ont fui dans la forêt et les combattants ont volé tout ce qu'ils pouvaient emporter.

⁸⁸²Récit selon visite à Nduma, septembre 2012

Comme ils ne trouvaient plus rien, un major des FDLR dénommé Chimanuka est arrivé de « Kigali II » et exigea dix-huit mille dollars d'impôts des habitants de Nduma et des localités environnantes. De ce montant, Nduma elle-même devait acquitter cinq mille dollars, outre cent sacs de farine de manioc et vingt-neuf chèvres. C'était le 31 mai 2011, avait annoncé à l'époque une organisation de droits de l'homme : Chinamuka avait rameuté les policiers de toute la région et leur avait fait croire que le gouvernement congolais et la Communauté internationale l'avaient envoyé et que la population devait maintenant « se réconcilier » avec lui. Par la suite, la population de Nduma avait fui par peur dans la forêt, poursuit le prêtre. Alors qu'elle revenait sur les lieux pour la récolte, la population a de nouveau subi une attaque, « pour recouvrer les impôts », avait hurlé le commandant des FDLR, Chimanuka, sur la place du village.

Le prêtre se lève et marche d'un pas rapide à travers le village. Tous les deux cent mètres, il s'arrête devant les poutres en bois calcinées : le centre municipal, les baraques du marché, l'école, les maisons des habitants - tout n'est que noirs débris et cendres. « Nduma a été incendié quatre fois au cours des dernières années - trois fois par les FDLR et la dernière fois par les FARDC », dit-il.

Sambamba marche devant le cimetière : on y voit des dizaines de tombes fraîchement creusées avec des croix en bambous. Il fait le signe de la croix devant chaque tombe : « Quand le gouvernement avait annoncé qu'il enverrait à nouveau des troupes à Shabunda, nous avions d'abord encore de l'espoir - mais ensuite, ils nous ont envoyé ce commandant hutu, Bwira, qui s'est vengé, au nom de ses frères hutus, en tuant nos fils et en brûlant à nouveau Nduma ». Le lieutenant-colonel des FARDC, Bwira, achetait apparemment de la poudre d'or aux FDLR et le revendait au Burundi, au chef local du service des renseignements, Adolphe Nshimirimana, l'homme fort du régime de Bujumbura, issu des anciens rebelles hutus. Bwira devait être marié avec une femme réfugiée hutue et a dû avoir agi par vengeance, après que ses enfants ont été tués lors de l'attaque des Raia Mutomboki.

Le matin suivant, un brouillard épais et humide domine les arbres de Nduma. Le rythme des tambours s'élève d'une grande hutte de terre, au toit de chaume à moitié carbonisé. Les gens endormis sortent en courant pour assister à l'office matinal. Après quoi, le prêtre traîne des chaises de plastique contre le mur d'une hutte de terre carbonisée et

sans toit. Des enfants et des femmes se rassemblent, curieux. Des hommes jeunes et vigoureux émergent du sous-bois et se positionnent autour de la hutte. Un petit homme arrive, avec son sac lourd sur le dos. Il le dépose avec précaution sur le sol poussiéreux. Il dénoue la ficelle et une odeur de décomposition s'élève. Tout le monde se tait. Ce que l'homme sort du sac, ce sont des crânes d'êtres humains morts – les crânes de trente-six mineurs de Nduma, assassinés par les FDLR.

Kikuny, le commandant en second des Raia Mutomboki, sort de la hutte et s'incline devant les crânes. Le petit homme porte un training Adidas de couleur noire et des bottes de caoutchouc. Il s'assied avec désinvolture sur la chaise de plastique. Sa voix est haute et bruyante : « Nous conservons les crânes de nos parents, amis et voisins, qui ont été massacrés par les FDLR, car ils nous exhortent à exercer la vengeance », dit-il. Au Rwanda, dans la patrie des rebelles hutus, le Président Kagame a fait ériger des « mémoriaux remplis de crânes », pour montrer au monde « ce que les génocidaires ont fait aux Tutsis. Mais personne ne parle de ce qu'ils nous font à ce jour ! », s'exclame-t-il, d'un ton qui devient précipité.

C'est pourquoi, ils avaient saisi leurs machettes et étaient partis, explique Kikuny : de village en village. Partout, ils avaient incité les jeunes hommes à traquer les FDLR. Dans chaque village, ils avaient positionné un commandant, muni d'un émetteur-radio. Un téléphone satellitaire est arrimé à la ceinture de Kikuny. Ce dernier se vante fièrement d'avoir intégré dans son effectif, les chefs des milices tembos de Walikale, les anciens Maï Maï Kifuafua, ainsi que les milices hundés du Masisi, les « guides ». Puis il demande : « est-ce qu'avec cela, je vais apparaître sur les télévisions internationales ? »

Il pose à côté des crânes pour une photo. « Donnez mon numéro de téléphone satellitaire, ils doivent m'appeler, quand ils viennent », fanfaronne-t-il. S'adressant aux FARDC, l'armée gouvernementale, il poursuit : « Elles doivent nous laisser le district de Shabunda. Nous donnerons seulement la paix, quand nous aurons tué tous les FDLR ». Puis il se lève et les villageoises entonnent un chant de louanges aux Raia Mutomboki : « Dieu les protège, car ils nous protègent des viols et des pillages ».

Pendant ce temps, en Allemagne, c'est la pause estivale pour le tribunal de Stuttgart. Lors de la dernière audience avant les vacances, une

controverse a éclaté à propos de savoir si les survivants congolais des attaques des FDLR, qui doivent bientôt témoigner par vidéo, sont vraiment en danger, motif du tribunal pour justifier le respect de leur anonymat. « Il y a des combats intensifs et de grands mouvements de réfugiés », déclare le policier en charge de la protection des témoins. « Ce n'est pas facile pour les témoins de vivre en sécurité. Qui exerce le contrôle, quand et où, cela fluctue dans le temps », explique-t-il. La défense insiste que les témoins ne sont pas en danger et que la situation générale de la sécurité au Kivu n'est pas influencée par les FDLR. Après quoi, l'on procède à la lecture des rapports d'enquête sur les massacres de Shario et de Busurungi⁸⁸³.

La rébellion du M23 et les derniers sursauts des FDLR

Il n'a jamais déserté autant de combattants des FDLR depuis 2001 qu'en cette année 2012 : le chiffre est d'exactly mille cent quatre-vingt-dix-neuf hommes, selon la section DDRRR de la Monusco. Sur ce total, mille cent quatorze sont passés par le camp de Mutobo. Avec eux, mille cinq cent quatre-vingts femmes et enfants rwandais, la plupart de Shabunda, ont échappé aux griffes des FDLR. La principale raison de ces désertions est la série d'assassinats ciblés de commandants des FDLR au Nord-Kivu. La deuxième raison est la campagne de vengeance des Raia Mutomboki au Sud-Kivu. Et la troisième raison venue s'ajouter aux précédentes est l'émergence d'une nouvelle rébellion tutsie.

Le déclencheur de cette dernière n'est autre que le Président congolais, Joseph Kabila. Au début avril 2012, il vient à Goma pour la première fois depuis sa réélection en 2011. Contre toute attente, il a obtenu à l'est la plus grosse partie de ses voix. Mais la Communauté internationale lui reproche d'avoir manipulé le scrutin. Kabila doit faire quelque chose pour se retrouver dans ses bonnes grâces. La solution se trouve à Goma en la personne du général Bosco Ntaganda, le plus puissant général de l'est du Congo, qui avait fait alliance en 2009 avec l'armée congolaise en tant que nouveau chef du mouvement rebelle tutsi du CNDP contre les FDLR.

Ntaganda est recherché par la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye et fait l'objet d'un mandat d'arrêt, pour crimes de guerre, en tant

⁸⁸³Délibérations à la Cour de Stuttgart, 6 et 10 août 2012

qu'ancien chef militaire de la milice "Union des patriotes congolais" (UPC) dans le district de l'Ituri, de 2002 à 2003. Son ancien chef politique, Thomas Lubanga a été déclaré coupable le 14 mars 2012 du recrutement d'enfants dans la milice, lors du tout premier jugement de la Cour. Ntaganda, dont on a parlé devant la Cour de façon permanente, est assis pendant ce temps en tant que général des FARDC à boire du whisky et à jouer au tennis avec des collaborateurs de l'ONU à Goma, et se sent ostensiblement intouchable - une situation intenable aux yeux de l'opinion internationale. Kabila voyage alors à Goma et annonce officiellement : « je veux arrêter Bosco Ntaganda, car le peuple a besoin de paix ».

C'est un défi. Les anciennes troupes CNDP de Ntaganda ont sécurisé en 2011 les élections pour le compte du Président à l'est. Sans elles, elles en sont persuadées, Kabila ne serait plus au pouvoir. Après que Kabila a annoncé vouloir l'arrêter, Ntaganda se retranche avec plusieurs centaines de fidèles dans sa ferme de Mushaki dans les montagnes du Masisi. Ses amis, dont les colonels Innocent Zimurinda et Baudouin Ngaruye qui se sont fait connaître en 2009 durant les opérations contre les FDLR, abandonnent leurs positions des FARDC et se joignent à lui. Une nouvelle rébellion est née.

Dans les camps militaires de l'est du Congo, cela bouillonne énormément. Des centaines d'anciens soldats du CNDP désertent avec leurs armes et leurs munitions. Les FARDC à peine réorganisées dans l'est du Congo se désintègrent à nouveau. Le commandant adjoint des opérations militaires des FARDC au Sud-Kivu, le colonel Sultani Makenga, marche tout droit à travers les volcans vers le carrefour des frontières du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda et proclame officiellement le 6 mai 2012 une rébellion, sur du papier à lettre de l'ancien CNDP. Elle s'appelle « Mouvement du 23 mars » (M23), d'après la date de l'accord de paix du 23 mars 2009 entre le gouvernement congolais et le mouvement rebelle CNDP. Le M23 appelle au renversement de Kabila. Une nouvelle guerre commence dans l'est du Congo.

Personne n'en est particulièrement surpris au Congo. L'histoire semble se répéter. Le 7 mai 2012, alors que la déclaration de la fondation du M23 fait le tour de toutes les chancelleries et de toutes les rédactions internationales, l'interprète rwandais dans la salle du tribunal de Stuttgart traduit une série d'échanges téléphoniques datant de moins

de trois ans, début août 2009, entre le vice-président des FDLR, Musoni et une antenne des FDLR à Brazzaville à propos d'une rébellion imminente au sein de l'armée congolaise. « Il est à Goma, il est colonel, il va communiquer son plan », relate l'homme de contact à Brazzaville, excité : « ils veulent faire une déclaration, l'endroit où ils veulent aller se trouve à Rutshuru », poursuit-il⁸⁸⁴. On a l'impression d'entendre un discours présent.

Le M23 s'installe solidement le long de la frontière rwandaise, sur les flancs des volcans. À partir de juillet 2012, ses combattants frappent dans les plaines en contrebas, conquièrent la capitale du district Rutshuru et fondent un gouvernement. Ntaganda et ses fidèles viennent s'ajouter. La progression du M23 repousse les unités des FDLR à l'intérieur du Parc national des Virunga et de la forêt de Nyanzale dans les montagnes du Masisi.

À Stuttgart les victimes ont la parole – sans auditeurs

Le matin du 12 novembre 2012 se dressent au milieu de la salle du tribunal de Stuttgart un grand écran de télévision et une caméra. Un technicien règle avec soin les objectifs sur le banc du juge : trois rangées de chaises et les armoiries du Baden-Württemberg peuvent se voir de l'autre côté, mais pas les accusés - une mesure de protection. Un an et demi après le début de la procédure, pour la première fois une victime témoin doit témoigner, de façon anonyme et à huis clos. Enfin, les innombrables victimes des FDLR reçoivent une voix et un visage dans ce procès.

L'horreur et la peine des gens au Congo deviennent pour la première fois concevable de manière embryonnaire pour les protagonistes de la procédure. Les expériences des dix témoins victimes anonymes, qui ont été entendus par les enquêteurs allemands au Congo, étaient d'une importance capitale lors de la lecture de l'acte d'accusation à l'ouverture du procès. Elles sont à la fois particulièrement précieuses et controversées.

Le fait que tous les témoins soient tous anonymes, énerve la défense : cela rend impossible toute vérification de leurs informations. Depuis le

⁸⁸⁴Conversation téléphonique entre Musoni et un interlocuteur à Brazzaville, 9 août 2009

début du procès, la défense essaie de plus en plus, surtout lors de l'audition d'experts étrangers des FDLR, d'obtenir les noms des informateurs et des interlocuteurs, la plupart du temps, en vain. La défense sait toutefois elle-même davantage qu'elle ne l'admet. Deux noms des victimes témoins sont divulgués par l'avocate de la défense, Groß-Bölting, le premier jour du procès. Les noms des trois témoins de Busurungi se retrouvent selon les informations de la défense ouvertement dans le dossier. Les noms de huit des dix victimes témoins se trouvent selon les informations de la défense dans la demande d'entraide judiciaire adressée par le tribunal aux autorités rwandaises le 14 mai 2012. Officiellement, les identités des témoins ne sont connues d'aucune des parties, même pas des juges. La défense est contre l'exploitation des récits des témoins victimes mais aussi contre le huis-clos de leurs dépositions, décidé par les juges sur demande du parquet. Elle est contre l'audition audiovisuelle en traduction simultanée des témoins pour empêcher le retour de leur traumatisme, mais leur pose au cours de leur audition en traduction simultanée, des questions ouvertement agressives. C'est un jeu déroutant.

Le 14 novembre 2012, l'interrogatoire du premier témoin, une femme, prend du retard. Les défenseurs se plaignent qu'il n'y ait pas d'autorisation du gouvernement congolais, et que la demande d'entraide judiciaire entre l'Allemagne et le Congo serait restée sans réponse. Le juge président les contredit. Les avocats lui reprochent ensuite un traitement parallèle des dossiers, car rien de cela n'est mentionné dans les minutes du procès. Ensuite, ils veulent interroger avant le témoignage de la femme témoin, son interprète en langue swahilie. La demande est rejetée par les juges ainsi qu'une série d'exigences antérieures : un interprète propre pour les accusés, la présence d'une assistante juridique de la défense lors de l'interrogatoire des témoins sur place et la publication du nom des organisations qui s'occupent des témoins.

Après le rejet de toutes les demandes, le public est prié de quitter la salle. L'interrogatoire commence. A la fin de la journée d'audition, quand le public est à nouveau autorisé à rentrer dans la salle, la défense explique que l'interrogatoire a été contraire au droit international. Elle introduit une nouvelle requête de partialité à l'ensemble de la Chambre. Le motif avancé est que les demandes d'entraide juridique au Congo n'ont reçu que des réponses verbales.

Pour les interrogatoires par vidéo, qui ont lieu en partie à Goma et en partie dans la ville voisine rwandaise de Gisenyi, les témoins victimes sont logés dans des lieux inconnus. Un fonctionnaire du BKA doit s'occuper, sans que personne ne le remarque, de trouver l'espace et de les y conduire, incognito. À ce moment, la situation de vulnérabilité est particulièrement élevée. La guerre sévit dans les provinces des deux Kivu. Au deuxième jour de l'interrogatoire des témoins victimes, la Commission des droits de l'homme de l'ONU présente un rapport, selon lequel, dans le seul Nord-Kivu entre avril et septembre 2012, « au moins 264 civils, dont 83 enfants, ont été arbitrairement exécutés par des groupes armés au cours de plus de 75 attaques de village massives »⁸⁸⁵. Ce qui est particulièrement négatif c'est que juste à ce moment-là, survient la reprise de la guerre avec les rebelles tutsis du M23 qui campent aux portes de Goma et ont décidé de conquérir la ville.

Quand le technicien installe pour la troisième fois la caméra dans la salle du tribunal, le lundi 19 novembre, pour la poursuite de l'interrogatoire de la première femme témoin congolaise, les combats font rage à l'aéroport de Goma. Les rebelles du M23 avancent en direction de la ville d'un million d'habitants. Le dimanche, les premières roquettes frappent le côté rwandais, juste au moment où l'équipe des interrogateurs allemands venus de Kigali se trouve à la frontière pour la traverser et se rendre à Goma. Lors du passage de la frontière, ils tombent sur des Congolais angoissés, des fonctionnaires de l'ONU et des travailleurs humanitaires avec leurs valises à roulettes, qui filent en direction contraire. Le fonctionnaire allemand de l'Office fédéral de police criminelle rédige un e-mail, le dimanche après-midi, peu après seize heures, et l'envoie au juge Ernst : l'ambassade a demandé à tous Allemands de quitter la zone frontalière et de se retirer vers Kigali.

Quand le juge Ernst, le lundi matin, pénètre dans la salle du tribunal, les traductrices et les accompagnatrices des témoins sont déjà assises dans l'avion qui les ramène à domicile. Ernst informe les procureurs : « Goma a été attaquée, ça ne sera pas pour aujourd'hui ». Le juge-président annonce enfin officiellement : « l'interrogatoire vidéo doit

⁸⁸⁵« Exécutiuons arbitraires massives au Nord-Kivu (ONU) », AFP, 14 novembre 2012

être annulée, nous espérons qu'il sera de nouveau possible de poursuivre l'interrogatoire mercredi prochain »⁸⁸⁶.

Le jour suivant, le mardi 20 novembre, Goma tombe aux mains du M23. Quand le juge Hettich pénètre dans la salle du tribunal le mercredi 21 novembre, il est porteur d'un message contenu dans un e-mail du fonctionnaire de la police allemande envoyé à partir du Rwanda qui est arrivé la veille à Stuttgart à 19 h 46 et qui annonce : « La poursuite de l'interrogatoire n'est pas possible jusqu'à nouvel ordre »⁸⁸⁷. Déjà, après onze jours, les rebelles du M23 se retirent de Goma, mais ce n'est qu'un trimestre plus tard, en février 2013, que reprennent les interrogatoires des victimes témoins.

Mais aussi, même sans les tirs de roquette à l'extérieur, les témoignages sont fort pénibles pour les victimes témoins. Bien que l'anonymat soit préservé, on remarque que la première femme témoin pleure de plus en plus et demande des pauses : l'audition est par conséquent interrompue de plus en plus souvent. Selon l'accusation, elle a assisté à des meurtres, elle a vu comment des fosses ont été creusées, comment des femmes ont rassemblé du bois de feu et qu'elles y ont mis le feu et comment les cadavres placés au-dessus ont brûlé. La femme témoin a été violée par quatre hommes qu'elle identifie comme des miliciens des FDLR. Après la reprise de l'interrogatoire en février 2013, elle le répète à nouveau ; au total, il y a sept jours d'interrogatoire. Ensuite, elle s'arrête. Les questions de la défense sont trop stressantes, s'est-on rendu compte plus tard.

Entre février et juin 2013, on a assisté à dix-sept jours d'audiences de victimes témoins congolais et après la pause estivale, à encore sept jours. Le 24 juin 2013, assez exactement à la moitié du procès, le Sénat rejette une demande de la défense relative à un abandon de la procédure concernant aussi les questions adressées aux témoins victimes. La défense considère contraire à la loi l'exploitation de toutes les conclusions, qui n'auraient pas été approuvées selon les règles du code de procédure pénal, de même que les conclusions des Nations Unies, des défenseurs des droits de l'homme de Human Rights Watch et même les témoignages des victimes témoins. La Chambre ne suivit

⁸⁸⁶Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 19 novembre 2012

⁸⁸⁷Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 21 novembre 2012

pas cette argumentation. Mais par la suite, elle a renoncé à l'interrogatoire de quatre des dix victimes citées dans l'accusation.

La peur des FDLR contribue à ce que les victimes ne puissent jouer qu'un rôle marginal dans ce procès. Les FDLR au Congo suivent avec exactitude le déroulement du procès. « L'arrestation a eu lieu en mars 2009 et jusqu'à ce jour, le procès n'est pas terminé », s'étonne déjà le porte-parole des FDLR, Laforge durant l'été 2012. « Pourquoi pas ? Est-ce qu'il est légal même en Allemagne de laisser quelqu'un si longtemps en détention provisoire ? L'arrestation devrait nous contraindre à renoncer mais notre combat se poursuit de façon ininterrompue. Notre président est innocent et nous avons confiance dans la justice allemande indépendante », déclare Laforge dans un entretien en août 2012.

Chapitre 24

Fin de la guerre, fin du procès

Le vice-président Musoni rompt son silence

En septembre 2012, après cent un jours de procès à Stuttgart, le premier vice-président des FDLR, Straton Musoni, annonce son départ de l'organisation. « Par la présente, je déclare la fin de toute activité politique, y compris l'appartenance aux FDLR », annonce dans une courte déclaration le numéro deux politique des FDLR, qu'il transmet à la cour le 13 septembre 2012 et que le président du tribunal lit en public pour clore les délibérations le 25 septembre.

C'est le début d'un éloignement progressif entre les deux accusés. Ignace Murwanashyaka reste président des FDLR, tandis que son adjoint Straton Musoni se sépare de l'organisation. Musoni abandonne aussi la stratégie de défense commune qui consiste à ne rien dire. Déjà, pendant la pause d'été 2012, ses avocats ont introduit une requête de négociation de plaider, « pour pouvoir exclure certains faits » de l'accusation, selon son avocate Groß-Bölting⁸⁸⁸. Elle espérait ainsi écourter la durée de détention de son client.

L'espoir était que la cour laisserait tomber certains points de l'accusation contre Musoni. Le dossier contre lui se fragilise à ce moment de toute façon. Après le rejet d'une requête de mise en liberté par le tribunal, le 29 juin 2012, la cour fédérale de justice casse cette décision le 8 octobre et énonce des doutes sur la possibilité de prouver la culpabilité de l'accusé Musoni⁸⁸⁹. Il reste en détention, mais avec

⁸⁸⁸Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 12 septembre 2012

⁸⁸⁹Cour Fédérale de Justice, arrêt BGH StB 9/12 du 8 octobre 2012

cette décision commence un bras de fer compliqué autour des accusations non seulement contre Musoni mais aussi contre Murwanashyaka. Pour en profiter, Musoni, le vice-président des FDLR, se mue en pédagogue.

Le président et l'ancien vice-président des FDLR ne jouent plus le même jeu à partir de 2013. Leurs relations se refroidissent visiblement. Ils s'ignorent presque. Murwanashyaka refuse de faire toute déposition, mais il pose des questions aux témoins. Musoni ne pose pas de questions, mais il va déposer. Pendant cinq jours et demi, Musoni occupe le devant de la scène. Il raconte sa vie et les origines des FDLR, il introduit de longues déclarations et décrit des organigrammes, il se soumet patiemment aux questions - des juges seulement, pas des procureurs - et il donne un cours d'histoire. Le rôle lui plaît, il sait parler et gagner la sympathie de son audience. Murwanashyaka reste assis quelques mètres plus loin sur le banc des accusés, le visage crispé. Son adjoint lui vole la vedette.

Pour sa première déposition, le 5 août 2013, Musoni arrive une demi-heure en retard. Il s'est bien habillé pour son grand jour, en veste bleue, et il est de bonne humeur. Il se réjouit visiblement que quatorze personnes soient dans l'audience, dont son ex-femme et son fils qu'il fixe avec un regard tendre - ils ne se voient pas souvent. Musoni entre dans la salle en lançant un grand « bonjour ! ». Murwanashyaka suit quinze minutes plus tard, sans un mot, comme toujours.

Les juges entrent, les délibérations commencent. « Monsieur Musoni, vous avez la parole », dit le président du tribunal. « Bonjour », dit Musoni. « Il est connu que je vais parler en allemand. Cela ne va pas de soi. Ce n'est pas seulement que l'allemand soit difficile, c'est que le sujet l'est aussi. Je vais essayer de m'exprimer clairement. Je ne peux pas promettre que cela va réussir. Je prie les parties de m'interrompre au cas où j'utilise le mauvais mot ou une expression incorrecte ou mauvaise, ou si le sens d'une phrase n'est pas clair. Je vous demande votre compréhension. Pour moi ce n'est pas un dérangement mais une intervention utile. »

Il décrit sa vie, ses motivations, ses débuts dans les FDLR, il détaille ses voyages et ses contacts. Il ne prêche pas, il ne cherche pas à se mettre au-dessus des autres. C'est un ton nouveau dans ce procès, comme si, dans ces jours extrêmement chauds de l'été 2013, le procès

recommençait à zéro, cette fois avec la participation active d'un des accusés dans une ambiance constructive.

Musoni s'attire les sympathies. « Pourquoi n'avez-vous pas fait cette déposition au début de la procédure ? » lui demande le président du tribunal à la fin de sa première journée, le 5 août. « J'ai pris beaucoup de temps pour comprendre ce qu'on me reproche », affirme Musoni : « Si je détaille pourquoi ce n'est que maintenant, cela va prendre toute l'après-midi », poursuit-il. Le juge veut savoir pourquoi il a souvent la mine heureuse. « Je n'ai pas de raison de me compliquer la vie », lui répond Musoni. « C'est déjà assez compliqué comme ça. »

Musoni va prendre la parole encore plusieurs fois, et la chambre va commencer à proposer l'abandon d'un point de l'ensemble de l'accusation après l'autre, à un rythme qui ne plaît pas du tout aux procureurs. Et l'ancien vice-président juge bon de choisir le 7 avril 2014, quand le Rwanda commémore le vingtième anniversaire du génocide de 1994 avec beaucoup d'émotion et de sympathie internationale, pour donner un séminaire d'histoire. Il a amené des organigrammes, et dans le public se trouvent plusieurs de ses amis allemands et rwandais. « L'an dernier en août, j'ai fait une déposition axée surtout sur ma personne, sur mon entrée dans la politique et sur ma motivation », explique-t-il. « Maintenant, il s'agit de la structure de commandement hiérarchique. Je vais en dire plus parce que les parties ont des appréciations opposées à ce propos. Les FOCA y jouent un rôle très central. »

Ce n'est plus l'assistant bénévole des réfugiés rwandais qui parle, mais le fonctionnaire d'une organisation politico-militaire. Le ton de Musoni reste obligeant, et son chef Murwanashyaka ne dit mot. C'est un double jeu surréaliste. Musoni, qui selon ses avocats ne sait rien du tout, explique la vie interne des FDLR, pendant que le commandant en chef présumé écoute en silence. Devant la Cour, Musoni incarne une organisation renouée. Mais Murwanashyaka va faire en sorte que cet épisode ne dure pas.

Les FDLR tentent une offensive diplomatique

Tout comme Musoni en Allemagne, les FDLR au Congo aussi sont en train de moderniser leur image dans cette période, après des années d'affaiblissement. Le 30 décembre 2013, une déclaration signée par le

deuxième vice-président Victor Byiringiro annonce que « les FDLR s'engagent à déposer les armes et mener un combat politique. Pour le besoin de la cause, elles sollicitent l'ONU, l'UA, la SADC, la CIRGL et tous les chefs d'Etat africains à les aider, à les soutenir et à les accompagner »⁸⁹⁰.

Cette déclaration survient à la suite de la défaite militaire du mouvement rebelle tutsi M23 dans l'est du Congo. Une brigade d'intervention (FIB) des Nations Unies, composée de soldats sud-africains, tanzaniens et malawites, a battu les rebelles du M23 sur le terrain en accompagnement d'unités spéciales de l'armée congolaise FARDC. Les combattants du M23 ont pris refuge en Ouganda et leur mouvement n'existe désormais que sur le papier.

Le Rwanda a accepté la destruction du M23 - en attendant qu'ensuite ce soit le tour des FDLR, conformément à la rhétorique belliqueuse du nouveau chef de la MONUSCO, l'Allemand Martin Kobler, qui a pris ses fonctions en août 2013 et qui a piloté la stratégie militaire des casques bleus contre le M23. Mais vers la Noël 2013, les troupes onusiennes ne ciblent pas les FDLR rwandais, mais les rebelles ougandais de l'ADF, dans les montagnes de la région de Beni.

Le 11 mars 2014, Martin Kobler prononce enfin le début des opérations militaires pour « neutraliser les FDLR et leurs alliés »⁸⁹¹, mais il n'y aura pas de combats directs. Des casques bleus sécurisent la route de Goma jusqu'à la ville de Pinga, distante de cent cinquante kilomètres au nord-ouest, démantèlent les barrières FDLR et positionnent quelques blindés. Les combattants FDLR se replient sur les collines. Pas un seul coup de feu n'est tiré. La route de Kashebere à Tongo, où les FDLR ont rançonné les voyageurs, connaît le même sort. Aucune opération militaire sérieuse n'est menée.

Pour les FDLR, presque anéanties par des milices locales en 2011 et 2012, la guerre contre M23 de 2012-13 octroya un temps de répit bienvenu : leurs ennemis se faisaient la guerre. Mais avec la fin du M23, c'est terminé. N'étant plus militairement que l'ombre d'elles-mêmes, les FDLR tentent désormais de se repositionner sur le plan politique

⁸⁹⁰FDLR, Communiqué de presse, 30 décembre 2013

⁸⁹¹MONUSCO, Communiqué de presse, 11 mars 2014

comme rassemblement de l'opposition rwandaise en exil. Des cadres politiques avaient demandé ce changement de stratégie depuis longtemps. Ils avaient échoué contre le président Murwanashyaka et le chef militaire Mudacumura. Mais désormais, Murwanashyaka croupit en prison, et les troupes de Mudacumura ont fondu : son adjoint Bigaruka se fait arrêter en Tanzanie en avril 2013, dans des circonstances obscures, peut-être victime d'un enlèvement.

Les cadres politiques des FDLR jouent donc la carte politique. Ils détournent l'argumentaire du Rwanda, selon lequel les FDLR doivent être combattues tout autant que le M23 : si le Congo a négocié avec le M23, le Rwanda doit faire de même avec les FDLR, selon eux. Suite à leur « offre de paix » de fin 2013, ils nouent des alliances - avec l'ancien ex-premier ministre Faustin Twagiramungu, qui depuis des années s'était opposé aux mouvements armés de l'exil hutu, ainsi qu'avec les Forces Démocratiques Unies (FDU), héritières du RDR défunt, de la politicienne Victoire Ingabire, emprisonnée au Rwanda. Le 1^{er} mars 2014 naît la « Coalition des partis politiques pour le changement » (CPC) avec Twagiramungu comme président et Byiringiro comme vice-président⁸⁹².

Les membres de cette coalition décrivent Ingabire comme « prisonnière politique », se mobilisent pour sa libération et s'activent en même temps en faveur des FDLR, avec des arguments presque mot pour mot identiques à ceux que Straton Musoni emploie devant le tribunal à Stuttgart. « Les FDLR ne sont ni des ex-FAR, ni des Interahamwe, ni des génocidaires, mais des réfugiés rwandais », écrit le représentant FDU en Belgique, Michel Niyibizi : « Les FDLR sont une organisation politique d'opposition des réfugiés rwandais hutus en République Démocratique du Congo ayant une branche armée, les FOCA (Forces Combattantes Abacunguzi) »⁸⁹³.

Pour le Rwanda, c'est un moment difficile. Le vingtième anniversaire du génocide de 1994 s'approche, tout le monde a les yeux tournés vers le Rwanda. Depuis un certain temps, on assiste à une série d'attaques mystérieuses à la grenade à Kigali, ayant causé des morts. Les liens supposés entre l'opposition interne et les FDLR sont examinés devant

⁸⁹²FDU, Communiqué de presse, 1 mars 2014

⁸⁹³Michel Niyibizi : « Les FDLR ne sont ni ex-FAR, ni Interahamwe, ni génocidaires, mais des réfugiés rwandais », papier du 19 décembre 2013

la justice rwandaise. Au lieu de conquérir une place au Rwanda par la force, comme le voulait Murwanashyaka, les FDLR le font à présent à travers un jeu d'alliances.

Les jours de commémoration d'avril 2014 passés, les FDLR entament la prochaine étape de leur offensive diplomatique. Dans une lettre en anglais datée 18 avril 2014, elles annoncent leur volonté de « céder leurs armes aux autorités compétentes » - c'est-à-dire l'organisation sous-régionale SADC (Communauté de Développement de l'Afrique Australe) dont sont membres la RDC, la Tanzanie et l'Afrique du Sud, considérées comme des alliés de l'opposition rwandaise, mais pas le Rwanda - le 30 mai dans deux localités du Nord- et du Sud-Kivu. Les FDLR veulent placer tous leurs combattants sous la protection de la SADC « jusqu'à ce que le dialogue inter-rwandais espéré, franc, sincère et hautement inclusif, entre le régime rwandais actuel du FPR-Inkontanyi et les FDLR ensemble avec tous les groupes d'opposition politique rwandais ait eu lieu et ait donné suite à des conclusions substantielles »⁸⁹⁴.

Le 30 mai 2014, effectivement, cent cinq combattants FDLR déposent leurs armes dans le village de Buleusa au Nord-Kivu. Devant les diplomates rassemblés, le président intérimaire des FDLR, Victor Byiringiro, remercie la population congolaise « pour l'hospitalité depuis vingt ans, en dépit de toutes les difficultés que les Congolais ont dû subir »⁸⁹⁵. Quatre-vingt-dix-sept combattants se laissent amener dans un camp de l'ONU à Kanyabayonga. Une deuxième cérémonie semblable, plus petite, s'ensuit le 9 juin à Kigogo au Sud-Kivu, suivie par d'autres en septembre et décembre. Au total, trois cent cinquante-sept combattants FDLR se rendent.

La communauté internationale se voit contrainte de réagir. Elle accorde aux FDLR ce que Murwanashyaka a attendu en vain pendant des années : des pourparlers officiels sous l'égide de la communauté catholique de Sant'Egidio à Rome, comme en 2005. Le 26 juin 2014, quatre délégués des FDLR rencontrent des diplomates internationaux dans les salons de la communauté catholique, pour la première fois depuis neuf ans : David Mukiza, le directeur de cabinet d'Ignace Murwanashyaka ; Djuma

⁸⁹⁴FDLR, Communiqué de presse, 18 avril 2014

⁸⁹⁵Cité dans: Simone Schindwein, « FDLR spielt Freilufttheater », Die Tageszeitung, 2 juin 2014

Ntambara Nginrshuti, le commissaire aux affaires extérieures des FDLR ; et deux commandants militaires, les colonels Jean-Paul Muramba alias Hamada et André Kalume, commandant de la brigade de réserve des FDLR et donc responsable du massacre de Busurungi. À ce moment précis, le télégramme de félicitations de la brigade de réserve du 11 mai 2009 pour le massacre de Busurungi "Oeil pour oeil, dent pour dent" vient d'être examiné longuement devant le tribunal de Stuttgart.

La réunion d'une durée d'environ quatre heures est confidentielle, de même que sa préparation. Sant'Egidio a pris en charge les frais de voyage, les Nations Unies ont organisé les visas italiens pour les passeports congolais des voyageurs FDLR. Le matin du 24 juin 2014, un hélicoptère de la MONUSCO a atterri sur le terrain de foot de Buleusa pour chercher la délégation. « Notre président, son chef d'état-major et deux hauts commandants ont été invités à s'envoler pour Kinshasa. De là, ils devraient continuer à Rome », nous annonce le porte-parole des FDLR, Laforge⁸⁹⁶.

Mais le président intérimaire des FDLR, Victor Byiringiro, est soumis à une interdiction de voyager décrétée par le Conseil de sécurité de l'ONU depuis 2007. La MONUSCO lui a néanmoins donné un titre de voyage pour son hélicoptère. Le laisser voyager à l'intérieur de la RDC ne serait pas une violation du règlement de l'ONU, selon Martin Kobler.

Le voyage de Byiringiro s'arrête brusquement à Kinshasa. Le gouvernement rwandais monte sur ses grands chevaux quand la division du maintien de la paix des Nations Unies à New York, dirigée par le diplomate français Hervé Ladsous, dépose une requête formelle au Comité de sanctions compétent pour déroger à l'interdiction de voyage pour Byiringiro. « Cela peut suggérer que certains hauts responsables onusiens et du département de maintien de la paix sont mus par un agenda secret de réhabiliter les FDLR génocidaires », écrit le représentant du Rwanda aux Nations Unies, Eugène Gasana, au Secrétaire général de l'organisation⁸⁹⁷. Le président intérimaire des FDLR doit finalement rester au Congo.

⁸⁹⁶Entretien téléphonique, 3 juillet 2014

⁸⁹⁷Lettre de la représentation du Rwanda auprès des Nations Unies au Secrétaire-Général Ban Ki Moon, 26 juin 2014

À Rome, la délégation des FDLR trouve ses interlocuteurs moins ouverts qu'attendus. Selon des informations livrées par Sant'Egidio, les participants internationaux de la rencontre ont été unanimes sur certains principes « non négociables » : les FDLR doivent livrer leurs dirigeants recherchés par la justice, elles doivent désarmer dans les trois mois, et le soutien international aux combattants FDLR doit se limiter à leur rapatriement ou raccompagnement dans des pays tiers ; et il y a un « refus absolu et sans équivoque de toute tentative de conditionner le désarmement à une demande quelconque de dialogue politique avec le gouvernement rwandais »⁸⁹⁸.

L'offensive de charme des FDLR atteint donc vite ses limites. Mais il subsiste quand même le paradoxe que les Nations Unies dialoguent avec leurs représentants pendant que leurs dirigeants politiques sont traduits en justice en Allemagne et accusés de diriger une organisation terroriste. À Stuttgart, le 30 juin 2014, Murwanashyaka est en train d'interroger un ancien membre de l'État-major des FDLR. « Savez-vous que le deuxième vice-président se trouve en Italie ? » demande-t-il. « J'ai entendu qu'il devait y aller », répond le témoin, « mais parce qu'il y a ces sanctions contre lui il n'a pas pu y aller. »⁸⁹⁹

À la fin du même jour, l'avocate de Musoni demande à la cour de s'informer « si le témoin Gaston Iyamuremye (un autre nom de Victor Byiringiro) se trouve chez Sant'Egidio à Rome ». Selon l'avocate allemande, « il a quitté la RD Congo avec l'aide de la MONUSCO et se trouve maintenant à Rome pour des négociations de paix ». Ceci prouverait, selon elle, « que la Chambre et le parquet fédéral sont seuls à considérer les FDLR comme une organisation terroriste » : la réunion de Rome est un complément parfait de la nouvelle stratégie de défense de son client, Musoni.

Le procureur Ritscher la contredit : Byiringiro ne se trouverait pas à Rome, comme le témoin ex-FDLR qui vient de comparaître l'a confirmé. L'avocate de Murwanashyaka, Lang, se met en colère : « J'ai des informations spécifiques selon lesquelles il se trouve à Rome », dit-elle. Elle demande la levée de l'autorisation de poursuites judiciaires contre les FDLR, « à cause des développements politiques récents de telle

⁸⁹⁸Communication e-mail de la Communauté de Sant'Egidio, 26 juillet 2014

⁸⁹⁹Récit et citations selon : Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 30 juin 2014

sorte que les Nations Unies s'efforcent à faire participer le président intérimaire Byiringiro à des négociations de paix »⁹⁰⁰.

Le lendemain, l'avocate de Murwanashyaka doit admettre qu'elle a reçu un courrier électronique de Rome l'informant que Byiringiro a été empêché de voyager à Kinshasa. Et l'avocate de Musoni aussi reçoit un camouflet : elle avait demandé de séparer le procès contre Musoni de celui contre Murwanashyaka, pour ainsi écourter la procédure contre son client – mais la chambre refuse cette demande comme « ni pertinente ni appropriée »⁹⁰¹.

"La procédure est tombée en ruines" : guerre devant les juges

En cet été 2014, où le procès entre dans sa quatrième année, la procédure semble s'enliser. Les mêmes témoins comparaissent encore et encore. Leurs auditions ne livrent presque aucune nouveauté. Personne n'assiste plus au procès en dehors des observatrices permanentes. Les fouilles corporelles à l'entrée sont parfois suspendues. Tout le monde se connaît désormais ad nauseam. Chaque partie sait comment agacer l'autre. Les disputes dans la salle deviennent de plus en plus longues et aigres. « Je ne sais pas pourquoi vous vous énervez tant », lance l'avocate Lang le 9 juillet 2014 au procureur Ritscher. « Pour que nous puissions enfin terminer », siffle celui-ci. « Je n'ai pas écrit l'accusation », rétorque-t-elle, très agacée. Quelques semaines auparavant, le 4 juin 2014, elle a lancé aux procureurs : « Vous auriez pu faire vos bagages depuis longtemps. Le spectacle que vous offrez ici est d'une malhonnêteté incroyable. La procédure est tombée en ruines devant vous ».

Tout au long de l'année 2014, les disputes entre les avocats de la défense et les juges amènent le procès au bord du précipice. Le 23 juin, un des juges proteste contre le fait que l'avocate de Murwanashyaka aurait accusé la chambre de préférer des « mensonges ». Elle conteste avoir utilisé ce mot ; elle aurait parlé de « contre-vérités ». Tous deux se disputent à propos de ce qui doit figurer dans le procès-verbal officiel -

⁹⁰⁰Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 2 juillet 2014

⁹⁰¹Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 30 juin 2014

qui est important, car c'est sur sa base que la Cour Fédérale de Justice doit ultérieurement statuer sur une demande éventuelle de cassation.

En mai 2014, le deuxième avocat de Murwanashyaka est affecté par une perte auditive soudaine et doit être remplacé. L'avocate principale, Lang, soumet une liste de remplaçants, mais la chambre choisit un avocat de Stuttgart qui n'y figure pas. Lang voit cela comme une déclaration de guerre, boycotte son nouveau collègue et l'envoie s'asseoir sur le dernier banc des avocats. Après la pause d'été, c'est au tour de l'avocate de tomber malade. Murwanashyaka, lui aussi, refuse tout contact avec son nouveau défenseur et demande la suspension de la procédure pour manque de représentation judiciaire. Le chef terroriste présumé se lève même de son banc et dépose cette requête écrite par lui-même sur la table des juges, comme s'il était son propre avocat.

Les policiers de la justice s'énervent, ce sera l'unique fois qu'ils permettront ce genre de choses. La chambre refuse d'accéder à la demande de Murwanashyaka de récuser le nouvel avocat : le fait que Murwanashyaka refuse de coopérer avec lui est, pour les juges, « sans importance ». Quand l'avocate principale revient, elle refuse systématiquement, et jusqu'à la fin du procès, que son collègue s'asseye à côté d'elle. Il reste campé sur un banc en arrière et lit ses dossiers sans intervenir ; personne ne le remarque plus.

L'ambiance délétère dans la salle s'empoisonne de plus en plus. L'avocate Lang parle d'une « farce », le président du tribunal la critique pour « ne jamais écouter ». L'unique femme parmi les juges est taxée par l'avocate d'être « incapable de poser une seule question correcte ». La juge riposte calmement : « Si vous aviez évité certaines remarques, on aurait pu mener ce procès de manière plus appropriée. » Lang hurle : « J'ai honte devant mon client ! Ce sera une partie de ma réclamation : Le juge est incapable. »⁹⁰² Le jour des délibérations suivant elle demande d'être dessaisie de l'affaire à cause de « fautes procédurales manifestes ». Elle claque sa demande écrite sur la table des juges et gueule littéralement : « Je ne participe plus à cette procédure et aujourd'hui c'est mon dernier jour »⁹⁰³.

⁹⁰²Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 15 octobre 2014

⁹⁰³Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 20 octobre 2014

Bien sûr, elle allait revenir et rester jusqu'à la fin du procès. Mais les demandes de récusation continuent, enrichies de menaces mutuelles de porter plainte. L'obtention des preuves se rétrécit au minimum : on lit à haute voix des documents de la CPI que tout le monde peut consulter sur Internet.

Les FDLR mènent tout le monde par le bout du nez

Le jeu des FDLR avec l'ouverture politique ne s'avère pas fructueux au Congo non plus. Il n'en résulte ni des négociations avec le Rwanda ni une protection par la SADC des combattants FDLR qui se sont rendus. Martin Kobler et les autres envoyés spéciaux se sont sentis bernés dès le début : dans une déclaration commune suivant la cérémonie de désarmement de Buleusa du 30 mai 2014, ils rappellent « qu'aucune activité n'a eu lieu dans le Sud-Kivu, et qu'à ce jour, un nombre insignifiant de combattants subalternes se sont rendus dans le Nord-Kivu », et ils « appellent à la complète reddition de tous les combattants et hauts gradés FDLR dans les prochains jours »⁹⁰⁴.

Reste le mystère de savoir pourquoi, trois semaines plus tard, les Nations Unies ont arrangé la rencontre de Rome qui a conforté le leadership des FDLR. Mais en définitive la rencontre de Sant'Egidio de juin n'a pas représenté le début d'un accord avec les FDLR mais la fin. Le climat entre les parties s'est refroidi ensuite presque tout aussi brusquement que dans la salle du tribunal de Stuttgart.

Un sommet régional à Luanda, capitale de l'Angola, le 2 juillet 2014, accorde aux FDLR « environ six mois » pour désarmer volontairement. Martin Kobler avait même demandé un délai de vingt-deux jours seulement. Le délai plus généreux a été fixé à la demande du gouvernement congolais, comme Kobler le révèle lors d'une réunion du Conseil de Sécurité le 7 août, en avertissant : « Les FDLR ont interprété cette décision comme un appel à freiner le processus ».

Même le transfert de combattants FDLR désarmés dans un camp militaire de Kisangani ne se réalise pas. La MONUSCO a mis un avion à leur disposition, mais le 18 juillet, les combattants affirment n'avoir pas reçu d'ordre d'embarquer et veulent d'abord inspecter leur camp de destination. Ce n'est qu'au bout de longues négociations avec les

⁹⁰⁴« Joint Statement by the Special Envoys for the Great Lakes on the FDLR », 1 juin 2014

dirigeants des FDLR que les combattants font le voyage à Kisangani. Donc, ils ne sont pas démobilisés, sinon ils n'obéiraient plus à leur hiérarchie. Les FDLR ont mené les Nations Unies par le bout du nez.

Peu après son discours devant le Conseil de Sécurité le 7 août, Martin Kobler comparut à Düsseldorf en Allemagne comme témoin lors du procès contre trois sympathisants des FDLR accusés de soutenir une organisation terroriste : ils avaient diffusé des communiqués de presse et collecté de l'argent, selon l'acte d'accusation. La MONUSCO, dirigée par Kobler, a en même temps transporté de centaines de combattants FDLR dans des camps et même plusieurs responsables jusqu'à Rome. Vu sous cette perspective, le diplomate allemand Kobler pouvait se retrouver lui-même sur le banc des accusés en Allemagne. « À ce jour, nous avons assuré la sécurité, conjointement avec les FARDC, la prestation des services médicaux, ainsi que près de quarante-six vols spéciaux et l'acheminement de plus de vingt tonnes de denrées alimentaires », avait-il rapporté au Conseil de Sécurité. L'entretien des camps coûte à la MONUSCO jusqu'à six millions de dollars US⁹⁰⁵.

Les FDLR se servent de tout cela pour leur propagande. « Les conditions dans les camps sont potentiellement meurtrières, comment la MONUSCO peut-elle en assumer la responsabilité ? » hurle au téléphone le porte-parole Laforge⁹⁰⁶. L'absurdité de la situation devient manifeste dans une dispute à propos des toilettes. Les membres des FDLR dans les camps, soit plus de six cents personnes, n'ont jamais vu de toilettes, ils les bloquent tout de suite avec ce qu'ils y jettent. Le gouvernement congolais demande à la MONUSCO de les réparer. Quand Kobler se rend en hélicoptère à Kibirizi dans le Rutshuru pour discuter de la suite de l'opération de désarmement avec Byiringiro, il se fait opposer qu'aucun progrès n'est envisageable sans un déblocage des toilettes.

La section DRRR de la MONUSCO commence à comprendre qu'elle s'est fait avoir. Les combattants FDLR dans les camps restent soumis aux ordres des FDLR. Des officiers actifs des FDLR sont aux commandes, même dans les camps. Ils refusent le rapatriement et ne répondent à aucune question. Les FDLR n'ont pas transféré des unités

⁹⁰⁵Données de la MONUSCO révélés lors du point de presse, Goma, 7 janvier 2015

⁹⁰⁶Entretien téléphonique, 8 décembre 2014

entières comme convenu mais des combattants individuels, pour la plupart des vieux, des inaptes ou des fatigués de la guerre, tout comme leurs armes. Parmi les trois cents hommes, il n'y a tout au plus que dix officiers et aucun haut gradé ou fonctionnaire.

Le clou de l'histoire est qu'avec cette opération, les FDLR ont en même temps réussi à tuer leur pire ennemi - le programme de démobilisation DDRRR, qui leur a soustrait des milliers de combattants depuis 2001 par le désarmement volontaire. « Ils ont essayé de fermer la porte que le DDRRR avait toujours gardé ouverte », reconnaît une collaboratrice du programme. Au cours de 2014, cent quatorze combattants FDLR seulement rejoignent le DDRRR - un record négatif, après que 2012 avait été un record positif.

Parfois l'effet est dramatique. À Kisangani, les collaborateurs DDRRR remarquent un petit garçon à l'apparence autiste assis par terre entre les femmes et les enfants. Il ne mange pas, ne se lève pas, ne parle pas. Les collaborateurs DDRRR évoquent son cas avec les commandants FDLR. Ceux-ci n'acceptent l'évacuation du petit garçon qu'à contre-volonté, et ce n'est qu'après de dures négociations qu'une relation distante au sein des FDLR fournit un numéro de téléphone : celui des grands-parents du petit, établis au Rwanda. La section de la protection des enfants de la MONUSCO emmène le petit enfant au Rwanda. À Mutobo, le directeur du camp de démobilisation, Sayinzoga, s'occupe personnellement de l'enfant, retrouve les grands-parents et l'amène chez lui. On le voit plus tard souriant sur des photos, mangeant des pommes de terre pour la première fois de sa vie⁹⁰⁷.

Le nouveau chef de la section DDRRR, le Néerlandais Adriaan Verheul, est lui-même père de famille et cette histoire l'a profondément touché. Il admet que les camps des Nations Unies pour les FDLR sont devenus des « camps de concentration »⁹⁰⁸. Cette comparaison est utilisée par les FDLR à des fins de propagande, alors que ce sont elles-mêmes qui sont responsables de cette situation. Elles publient des montages grossiers : Kobler l'Allemand à côté d'Auschwitz et de croix gammées. En réalité ce sont les officiers FDLR qui surveillent les camps de près et qui emprisonnent leurs occupants.

⁹⁰⁷Récit selon Adriaan Verheul lors de sa visite à Kanyabayonga, 21 janvier 2015

⁹⁰⁸Entretien à Goma, 18 janvier 2015

Verheul s'en rend compte lui-même le 21 janvier 2015, quand il se rend à Kanyabayonga pour la première fois afin de voir le camp FDLR dont il a la charge⁹⁰⁹. Quand l'hélicoptère de la MONUSCO, venant de Goma, située à cent cinquante kilomètres de distance, atterrit dans la ville située dans une région de montagnes boisées, il soulève beaucoup de poussière. C'est la saison sèche. Les écoliers de l'école primaire, dont la cour sert comme terrain d'atterrissage, se sauvent dans leurs salles de classe. Quand la poussière retombe, ils reviennent, curieux. Le Néerlandais blanc et élancé, aux cheveux gris et au costume beige, apparaît à la porte de la machine, chausse des lunettes de soleil et regarde autour de lui tout aussi curieux.

Verheul salue le capitaine des FARDC et le chef de la cité présents, et, avec sa délégation de Congolais, d'Onusiens, d'agents de renseignement et de médecins il marche tout droit vers le camp, aux tentes blanches alignées, entourées de bacs à sable surmontés de barbelés. Des casques bleus indiens armés surveillent l'entrée et se mettent au garde-à-vous.

Après l'inspection, le chef DRRRR fait venir les trois officiers des FDLR présents sur les lieux. Dans une tente fermée, ils se placent devant ce blanc, qui a déjà négocié avec les Khmers Rouge du Cambodge et le chef de guerre libérien Charles Taylor, tels des accusés devant leur juge. « Si un seul d'entre vous ose d'empêcher vos gens de se rendre au DRRRR et d'aller au Rwanda, je vais moi-même faire en sorte que vous finissiez devant le tribunal militaire congolais ! » leur jette Verheul à la figure. « Le temps des négociations est terminé ! »

Le lieutenant-colonel Deo Nkwishiaka alias Sirac des FDLR s'étonne. Les FDLR ne sont pas habituées à ce ton de la part des Nations Unies. Un peu insolent, il rétorque : « Ce n'est pas la première fois que nous sommes face à des frappes militaires. Si vous voulez nous tuer, allez-y ». Tout d'un coup le représentant du gouvernement congolais, jusque là assis en silence à côté de Verheul, se lève et commence à hurler : Delphin Paluku Masika, un petit bonhomme rond de cette région, ne peut plus se retenir et explose : « Si vous voulez parler avec votre gouvernement chez vous, pourquoi ne fondez-vous pas un parti politique et luttez pour vos droits chez vous ? Ça fait assez longtemps

⁹⁰⁹Récit selon visite à Kanyabayonga en accompagnement d'Adriaan Verheul, 21 janvier 2015

que vous nous terrorisez nous Congolais ! » Il perce presque le visage de l'officier des FDLR avec son doigt. Sirac bredouille : « J'ai des ordres et je suis loyal à mes chefs. » Verheul clôt le débat. « Le temps des mots est terminé ! » dit-il et il quitte la tente.

À l'extérieur, sur la place centrale du camp, les femmes et les enfants sont regroupés sous le soleil. Il est midi, il fait chaud, l'air est poussiéreux et sec. Beaucoup d'enfants sont en pleurs. Quand les combattants des FDLR voient la délégation des visiteurs, ils s'alignent, le bras droit en l'air avec la paume de la main ouverte comme s'ils faisaient le salut nazi. L'un d'eux entame une prière : « Dieu, nous attendons votre réponse à notre patience, écoutez nos prières et aidez-nous ! » « Amen », les combattants répondent en chœur et font le salut militaire.

Mudacumura manque d'atterrir à La Haye

En coulisses, pendant ce temps, chez les FDLR les choses s'enveniment. Les expérimentations diplomatiques ne conviennent pas à tout le monde – et surtout pas au général Mudacumura, le chef militaire.

La stratégie consistant à former une large alliance au sein de la diaspora, qui sera reconnue comme interlocuteur et donc va rendre les FDLR présentables, ne peut fonctionner que si des tenants de la ligne dure, tels Mudacumura, sont marginalisés. Déjà, le 13 juillet 2012, la CPI à La Haye a émis un mandat d'arrêt international contre le chef militaire des FDLR. Le président intérimaire Byiringiro pourrait-il livrer son rival à la justice, pour montrer sa bonne volonté et peut-être même pour encaisser lui-même les cinq millions de dollars US que le gouvernement américain a promis comme prime ? Dans ces conditions, Mudacumura préfère encore s'en aller de lui-même. Une prison de luxe aux Pays-Bas, avec télévision, cour de tennis, couverture médicale et voisins congolais est en tout cas plus agréable qu'une mort atroce dans les forêts.

Et donc, au cours de la deuxième moitié de 2014, le vieux chef de guerre cherche une voie de sortie. À travers un prêtre, il fait savoir discrètement qu'il serait prêt à se rendre. Martin Kobler, chef de la MONUSCO, mobilise tout à sa disposition. Un hélicoptère est stationné, prêt à décoller de Goma, plein de carburant. Les droits de survol jusqu'aux Pays-Bas sont sollicités. L'obstacle principal est la MONUSCO

elle-même : l'appareil onusien est en effet truffé d'espions des FDLR. Mais Kobler assume ce risque. L'opération de reddition commence. Pendant plusieurs jours, Mudacumura marche à pied jusqu'au lieu de rencontre convenu, où l'hélicoptère doit le prendre. Il pleut des cordes. Un petit ruisseau sur le chemin s'est transformé en torrent. Le vieux chef de guerre ne peut pas traverser. Il s'assoit dans la brousse sur la rive et attend que les eaux baissent.

Mais à Kinshasa aussi, on lorgne les cinq millions pour lesquels la tête de Mudacumura a été mise à prix. Les tractations de Mudacumura n'y passent pas inaperçues. Un officiel bien renseigné en parle avec des Américains. Ceux-ci lui disent que des représentants de l'État n'ont pas droit à la prime. L'officiel se fâche. Il appelle le commandant Omega des FDLR et lui révèle la tentative de fuite de son supérieur. La réaction d'Omega n'est pas connue, mais Mudacumura n'atterrit pas à La Haye. Il reste en vie, tout au moins.

Lors des élections au sein des FDLR, le 29 novembre 2014, Mudacumura n'est plus réélu par le Comité Directeur comme premier vice-président - poste qu'il occupait à titre intérimaire depuis l'arrestation du titulaire, Straton Musoni, cinq ans plus tôt. Byiringiro remporte les élections pour ce poste avec une large majorité - non pas à titre intérimaire, mais en tant que successeur formel de Musoni, qui en 2012 a proclamé son départ des FDLR.

Pour la première fois depuis des années, des cadres FDLR venus d'à travers le monde ont fait le voyage pour cette réunion du Comité Directeur. Presque toute la direction politique se regroupe près de Lusamambo au Nord-Kivu. L'élection du deuxième vice-président, poste jusqu'ici occupé par Byiringiro, devient une lutte serrée. Ce n'est qu'au deuxième tour que le colonel Wilson Irategeka, jusque là secrétaire exécutif adjoint, s'impose contre un candidat civil, notamment à cause de ses contacts internationaux, surtout en Afrique du Sud et en Tanzanie. Finalement, la réunion confirme Ignace Murwanashyaka comme président des FDLR, en dépit du fait qu'il est incarcéré depuis cinq ans.

Pendant que les cadres FDLR se réunissent dans les montagnes du Masisi, les hauts militaires de la MONUSCO dans leurs conteneurs chauffés, au bord du lac, à Goma, se penchent sur la planification de frappes militaires ciblées – car l'ultimatum de six mois contre les FDLR,

accordé début juillet par les États de la région, expire bientôt. En octobre 2014, Martin Kobler a livré un résumé pessimiste devant le Conseil de Sécurité. « J'ai le regret de vous dire que, malgré un début prometteur, le processus est maintenant dans une impasse », dit-il avant de marteler : « Il sera long et difficile d'aller livrer ce combat dans la jungle. Il faut s'attendre à de nombreuses victimes. Pour ma part, je ne souhaite pas non plus en arriver là, mais c'est aux FDLR qu'il appartient d'éviter ce cas de figure. Elles ont exactement deux mois et six jours pour déposer les armes sans condition et pour se rendre au camp de transit de Kisangani (...) Il y va ici de la crédibilité de l'ONU, du Gouvernement congolais et de la région »⁹¹⁰.

Pendant ce temps, à Stuttgart, la crédibilité de la justice allemande est en jeu. « Je me retrouve ici comme sur un terrain de football », se plaint le président des FDLR, le 26 novembre 2014, devant ses juges. Le 1^{er} décembre, premier jour du procès après sa réélection comme président, Murwanashyaka accepte pour la première fois d'échanger avec son nouvel avocat : il le charge de demander le report des délibérations jusqu'à l'arrivée de son avocate principale, qui est en retard. L'avocat interjette cette demande formelle, se tourne vers son client et lui demande : « Monsieur le docteur Murwanashyaka, c'était bon comme ça ? »⁹¹¹

Au dernier jour du procès avant la fin de l'an 2014, Musoni prend la parole pour la dernière fois. Depuis les élections au sein des FDLR, il est écarté pour de bon. Il n'explique plus son parcours personnel comme il le faisait en août 2013, ni l'histoire des FDLR comme il le faisait en avril 2014. Il plaide pour lui-même et se démarque clairement de Murwanashyaka.

« En 2009, je n'étais pas pleinement informé des charges », dit-il ce 17 décembre 2014. « Murwanashyaka ne m'a pas passé la plupart des informations », explique-t-il. L'ancien vice-président parle avec emphase, comme pour un adieu. « Je n'ai pas défendu, et je n'ai pas entendu qu'on aurait défendu, que dans le combat politique il fallait commettre des crimes contre des civils. Je n'aurais jamais accepté un tel plan. Murwanashyaka non plus (...) Murwanashyaka a investi

⁹¹⁰Déclaration de Martin Kobler au Conseil de Sécurité, 27 octobre 2014

⁹¹¹Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 1 décembre 2014

beaucoup de travail, et je connaissais sa position de fond, sa piété profonde, qui n'aurait jamais permis d'accepter des crimes. Je ne l'avais pas dit lors de la préparation de ma défense, parce que j'ai fait l'expérience que personne ne va nous aider. Je croyais qu'il suffirait de présenter des preuves pour que tout le monde, le tribunal aussi, reconnaisse notre innocence. Murwanashyaka ne l'a jamais cru. »⁹¹²

À Goma en 2015, la guerre impossible de Martin Kobler

Le temps passe. Le tribunal de Stuttgart veut conclure l'affaire. Après la pause de Noël 2014, le ton dans la salle s'adoucit. La Cour Fédérale de Justice vient, dans une décision de maintien de la détention provisoire, d'émettre cet avis : « Une prolongation de la procédure peut être imputée, à part le volume de la matière à traiter, également au comportement de la défense ». Elle rappelle la quantité interminable de demandes de preuves formulée par cette dernière et pose la question de savoir « s'il s'agit toujours d'une défense appropriée ou si les limites d'une défense admissible n'ont pas été franchies ». ⁹¹³

En RD Congo, l'ultimatum lancé aux FDLR pour déposer les armes a expiré le 2 janvier 2015. « Cet ultimatum pour nous ne veut rien dire », nous avait dit au téléphone le porte-parole Laforge quatre semaines auparavant. Les FDLR auraient déjà déposé les armes ; ce serait maintenant le tour du Rwanda. « L'ONU ne peut pas agir contre quelqu'un qui ne se bat plus. »⁹¹⁴

Juste avant l'expiration de l'ultimatum, les FDLR font ce qu'ils maîtrisent le mieux : une cérémonie. Le 28 décembre 2014 à 10 heures, les dirigeants FDLR, Byiringiro à leur tête, se réunissent encore une fois à Buleusa dans les forêts du Nord-Kivu, tout comme sept mois auparavant. Encore une fois, des délégués de l'ONU, des observateurs et des diplomates affluent par hélicoptère. Quatre-vingt-trois combattants FDLR en civil déposent encore une fois des fusils rouillés AK-47 (trente-quatre au total) ainsi qu'un mortier et remettent cent soixante-deux munitions. Au même moment, à Burhinyi au Sud-Kivu soixante-trois autres combattants FDLR montent dans un camion de

⁹¹²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 17 décembre 2014

⁹¹³Cour Fédérale de Justice, arrêt du 18 décembre 2014

⁹¹⁴Entretien téléphonique, 8 décembre 2014

l'ONU pour rejoindre un camp de transit, tout comme en mai et juin 2014. « Dieu seul sait ce qui va se passer le 2 janvier », dit Byiringiro dans son discours.

Comme on pourrait le prévoir, l'ultimatum expire le 2 janvier 2015, sans un seul coup de feu. C'est un vendredi, lendemain du Nouvel An. Le Conseil de Sécurité de l'ONU doit se réunir à New York le lundi. Le gouvernement angolais a depuis longtemps proposé un nouveau sommet régional, le 15 janvier 2015, après lequel des frappes pourraient « éventuellement » être déclenchées⁹¹⁵. Le lundi 5 janvier 2015, des hélicoptères de combat de la Monusco patrouillent au-dessus de Goma, armés de roquettes lourdes. Ils vrombissent à basse altitude au-dessus de la capitale provinciale truffée d'espions FDLR avant de se tourner vers le Sud. Peu après, des roquettes de l'ONU atteignent des collines près d'Uvira au Sud-Kivu. Des combattants de la rébellion hutue burundaise des FNL, présente sur les lieux, déguerpissent. « Une opération modèle », se réjouit Kobler deux jours plus tard lors du point de presse hebdomadaire de la Monusco à Goma⁹¹⁶.

Martin Kobler se montre combatif. Le 8 janvier 2015, dans la centrale pour les opérations anti-FDLR fraîchement établie à Kiwanja, près de Rutshuru, quatre-vingts kilomètres au nord de Goma, il se fait expliquer, les plans d'attaque et serre les mains des deux généraux congolais qui doivent commander les troupes FARDC. De retour à Goma, il va déjeuner dans les locaux de la Monusco. Les plans sont prêts, le Conseil de Sécurité a donné son aval, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, a téléphoné au président congolais Joseph Kabila à qui Kobler a envoyé les plans de l'opération. Le chef de la Monusco en est sûr : Maintenant ça va démarrer. Il téléphone au cabinet de Kabila. Mais personne ne prend son appel.

Rien ne se passe - pendant plusieurs semaines. Kabila a rejoint sa ferme au Katanga. Les politiciens congolais à Kinshasa se disputent en janvier 2015 à propos de la loi électorale et de la constitution, des élections prévues fin 2016 et de la question d'un troisième mandat pour Kabila. Des opposants prennent la rue. Beaucoup d'entre eux sont arrêtés, au moins quarante-deux manifestants sont tués ; pendant plusieurs jours à Kinshasa et à Goma c'est l'état d'exception de fait. Pour museler les

⁹¹⁵« La brigade de l'ONU va se mobiliser contre les FDLR », RFI, 22 décembre 2014

⁹¹⁶MONUSCO, Point de presse, Goma, 7 janvier 2015

protestations, Kabila fait bloquer les réseaux sociaux et les services de SMS. Tout cela contrevient complètement aux promesses de réforme que le président a jadis faites pour s'assurer du soutien de la communauté internationale dans sa guerre contre le M23. Il en résulte une confrontation politique ouverte avec les Nations Unies ; ce n'est pas la première fois. Kabila se venge : il bloque les opérations militaires contre les FDLR.

Le plan avait été d'écarter les principaux commandants, Mudacumura et Omega. Des troupes des FARDC devaient encercler leurs positions et serrer la vis, pendant que les combattants et les commandants auraient eu l'opportunité de se rendre. Des combats directs devaient être évités. Derrière les FARDC, la brigade d'intervention FIB de la Monusco devait accueillir des mouvements de déplacement.

Sans les FARDC, la Monusco doit-elle accomplir ces tâches toute seule ? Qui alors va assumer la responsabilité pour des dommages collatéraux civils ? Si les FDLR commettent encore des massacres comme en 2009, quelles en seront les conséquences ? Devant la cour régionale de Düsseldorf en Allemagne, Kobler avait comparu comme témoin en août 2014, et il avait été clair : Busurungi ne devait pas se répéter. Mais comment ? « S'il advenait encore une fois une situation de catastrophe humanitaire pour la population civile, des pillages, des viols et tout cela - on va le documenter ! » dit Kobler⁹¹⁷.

L'office de coordination humanitaire des Nations Unies OCHA avait établi des plans de contingence, avec des corridors humanitaires et des points de ravitaillement. Les organisations humanitaires s'attendaient à ce que les opérations puissent entraîner jusqu'à un demi-million de déplacés. Mais lors des réunions hebdomadaires des humanitaires à Goma, les disputes sont âpres. Une étude circule selon laquelle les Nations Unies perdraient leur statut de neutralité en cas d'attaque, et les FDLR auraient alors le droit de s'en prendre au personnel de l'ONU⁹¹⁸. Les humanitaires dans leur bulle à Goma, avec des villas chères et tout un réseau de bars et restaurants à eux, qui ne voient le quotidien congolais qu'à travers les vitres de leurs 4x4 climatisés, vont-ils faire les frais de la guerre de Kobler et devenir le gibier des FDLR ?

⁹¹⁷MONUSCO, Conférence de presse, Kinshasa, 7 janvier 2015

⁹¹⁸Scott Sheeran / Stephannie Case : « The Intervention Brigade – legal issues for the UN in the DRC », International Peace Institute, novembre 2014

Impensable. Le soulagement est perceptible quand le gouvernement congolais refuse de cautionner les plans de l'Allemand.

Au lieu de mettre sa signature au bas du plan d'opérations transmis par Kobler début janvier, Kabila envoie vers la fin du mois son chef d'état-major, le général Didier Etumba, à Goma. Il se réunit avec le commandant des forces MONUSCO, le général brésilien dos Santos Cruz, dans le restaurant de luxe "Le Chalet" au bord du lac. L'ambiance est lourde. Le général Etumba claque son propre plan d'attaque sur la table : Sukola II. Il est identique à celui de la Monusco, mais ne prévoit pas sa participation. Etumba rappelle les deux généraux des FARDC qui avaient collaboré avec la Monusco et en envoie deux autres : le général Bruno Mandevu comme commandant et le général Fall Sikabwe comme responsable pour le Nord-Kivu. Or, les deux officiers sont inscrits sur une liste confidentielle de criminels de guerre établi par les Nations Unies.

Kobler est furieux. Il accorde deux semaines au gouvernement congolais pour muter les deux généraux. Entretemps, la collaboration est suspendue. Maintenant, c'est au tour de Kabila de faire le blocage. Devant vingt diplomates réunis dans son palais à Kinshasa, il demande le retrait de la Monusco. L'alliance contre les FDLR s'est effondrée.

Le 29 janvier 2015, l'artillerie des FARDC entre en action, sans la Monusco. Des collines où jadis le général Omega des FDLR avait ses positions sont pilonnées. Les positions sont vides depuis longtemps. Il y a quelques combats isolés dans le parc national des Virunga, quand des patrouilles hostiles se croisent. Mais tout cela est très loin du plan original. « Les opérations sont un plein succès », affirme néanmoins le porte-parole des FARDC, le général Léon Kasonga, lors de la présentation de quarante prisonniers des FDLR à la presse à Goma en présence du porte-parole du gouvernement, Lambert Mende.⁹¹⁹ Selon le général, quatre cents combattants FDLR auraient été tués⁹²⁰.

Omega et Mudacumura, quant à eux, sont partis depuis longtemps. Effectuant de longues marches quotidiennes, les commandants et dirigeants FDLR se dirigent avec leurs unités, divisées en petits

⁹¹⁹Entretien téléphonique avec le Général Kasonga, 2 mars 2015

⁹²⁰« RDC : Lambert Mende fait le point sur les opérations contre les FDLR », Radio Okapi, 3 mars 2015

groupes, vers le nord-ouest et s'enfoncent dans les forêts de Walikale et Lubero. Dans les territoires peuplés de Rutshuru et Masisi, les combattants des FDLR font ce que le Mwami de Rutshuru redoutait déjà en 2009 : ils se fondent, habillés en civil, au sein de la population locale et sèment la guerre à l'intérieur de la société. Les routes deviennent des pièges mortels. Des hommes armés attaquent les camions et les bus tous les jours. Des gens sont kidnappés, les familles rançonnées par téléphone, parfois pour plusieurs milliers de dollars US par personne. L'argent doit être viré par téléphone portable - une nouvelle forme d'« opération punitive » adaptée à la nouvelle technologie sans laisser des traces.

Les téléphones satellitaires des dirigeants FDLR s'éteignent complètement fin février 2015. Dans sa dernière déclaration à la presse depuis plusieurs mois, le 7 mars 2015, Byiringiro rappelle l'histoire biblique de la traversée de la Mer Rouge par les enfants d'Israël. Il guiderait les réfugiés à travers un océan, affirme-t-il, et Dieu irait assurer que l'ennemi se noie dans les vagues derrière eux⁹²¹. L'océan serait la forêt dense congolaise, à travers laquelle les réfugiés hutus rwandais se sont déjà sauvés lors de leur marche longue de 1996/97 qui s'est terminée avec leur résurrection en tant que FDLR.

À Stuttgart en 2015, le procès s'essouffle

Pendant qu'en RDC, les troupes des FDLR se volatilisent, le procès des leaders des FDLR en Allemagne se traîne péniblement vers la fin comme son propre martyr. Certains jours, la procédure est déplacée dans une salle plus petite - il n'est plus très important pour la Cour Régionale de Stuttgart. L'ambiance est familiale, on ne remarque presque plus que deux des acteurs sont toujours menottés.

Pendant plusieurs mois, les juges lisent à haute voix la totalité des SMS envoyés par Murwanashyaka entre 2006 et 2009 comme les dernières pièces à conviction importantes, ceux destinés à "en bas" et ceux reçus "d'en bas" et archivés par l'intéressé sur son ordinateur. C'est un séminaire d'histoire tout autre que celui offert par Musoni un an auparavant. Parfois ennuyés, parfois irrités, parfois amusés, les juges lisent des traductions qui parfois offrent des aperçus historiques

⁹²¹FDLR, Communiqué de presse, 7 mars 2015

intéressants, mais qui parfois n'ont aucun sens et doivent alors être retraduites en allemand par l'interprète.

Murwanashyaka est le seul à assister avec une haute concentration - en quelque sorte c'est son propre journal intime qui est dévoilé ici. Le regard perçant, les coins de la bouche pincés, il se penche vers son avocate et lui signale des incohérences linguistiques dans la retranscription avec son index étiré. Quand il a fini de contester la traduction et a accepté les corrections, il signale aux juges avec un geste de la main dédaigneux qu'ils peuvent procéder au message suivant, comme si c'était lui qui leur accorde la parole et non pas l'inverse. Ses pouvoirs présidentiels se limitent au bout de son doigt, mais dans ce rayon il les exerce pleinement.

La tension dans la salle du tribunal a disparu, tout aussi soudainement que les FDLR dans les forêts congolaises. Dans les délibérations, il ne reste plus rien d'important. Toutes les argumentations et insultes ont été échangées. La chambre a déjà donné des indications sur le jugement à attendre. Avec les refus en série de toutes les demandes d'introduction de preuves supplémentaires déposées par la défense au cours des années, refus dont les annonces se font attendre plusieurs semaines, l'examen des preuves prend fin au début de l'été 2015, après très exactement quatre ans.

Chapitre 25

Les crimes et le jugement

Après avoir énoncé son jugement contre Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni le matin du 28 septembre 2015, et avant de procéder à la lecture de la motivation de ce même jugement, le président du tribunal de Stuttgart, Jürgen Hettich, s'accorde une petite sortie de sa réserve habituelle. Il annonce « quelques remarques ». Ce sera un règlement des comptes fulminant.

« Nous avons eu ici la première audience principale sur des accusations de crimes de guerre et crimes contre l'humanité selon le code pénal international. Ce procès-pilote a été le plus long dans l'histoire du Tribunal régional de Stuttgart. Est-ce que nous avons écrit l'histoire ? Ou statué 'au nom de l'humanité' ou même 'pour la paix mondiale'? Personnellement, tout cela me dépasse », commence le juge qui donne son propre jugement sur le procès : « Mon bilan de la procédure peut se résumer en quatre mots : Ça ne va pas ! »

De manière précise, comme toujours, le juge explique : « Un tel procès aussi gigantesque n'est pas maîtrisable avec le code de procédure pénale. Il suffit qu'une partie utilise tous ses droits pour empêcher l'aboutissement de la procédure », dit-il. « Plusieurs fois, on a été au bord de l'effondrement. Le fait que nous ayons terminé s'explique uniquement par l'abandon de deux tiers de la matière et par la fatigue. Sinon nous aurions facilement continué pendant encore quatre ans », poursuit le magistrat.

Il résume : « Il s'agissait d'éclairer deux ans de guerre civile au Congo avec des parties innombrables. Pour cela on a cru qu'on pouvait citer des témoins de partout au monde, comme par exemple le secrétaire

général des Nations Unies. Les lieux du crime étaient à plus de six mille kilomètres de distance, l'obtention des preuves était une tâche herculéenne. Il y avait des témoins étrangers et des demandes d'aide judiciaire à des pays et à la CPI dont les réponses se firent attendre parfois plusieurs mois et même plus d'une année. Ce fut un effort logistique et organisationnel énorme. Il fallait traduire la plupart des communications et mails. Les témoins-victimes étaient anonymes et ont été interrogés par video avec un grand effort technique et organisationnel ».

Il dénombre d'autres difficultés : « Les témoins étaient pour la plupart des anciens combattants des FDLR qui ont peut-être eux-mêmes participé à des crimes. Il va de soi qu'ils ne s'incriminent pas eux-mêmes. Éclairer des crimes de guerre avec les auteurs présumés est difficile », dit-il. Il poursuit : « Une protection extrême des victimes peut faire obstacle à l'administration de preuves. » Le tribunal ignorait les identités, les lieux d'interrogation et la prise en charge des témoins-victimes. Les procureurs avaient reproduit les contenus de leurs dépositions, « mais pour être crédibles, les dépositions venant de témoins anonymes doivent être corroborées par d'autres preuves. Pour cette raison, tout ce qui repose uniquement sur ces dépositions a été mis de côté. » En outre, ajoute le juge : « Des témoins venant de l'étranger ne peuvent pas être contraints. Ils ne sont pas obligés de venir, ou de revenir. »

Le juge exprime aussi sa frustration avec les clichés médiatiques. « Le terme 'procès sur le Rwanda' utilisé par plusieurs médias est tout simplement faux. Il s'agissait de crimes à l'est de la République Démocratique du Congo en 2008 et 2009 », précise-t-il - le lendemain, le principal quotidien local *Stuttgarter Zeitung* va quand même annoncer son reportage sur le jugement en première page en titrant sur un 'procès sur le Rwanda'. Le juge s'insurge aussi contre l'affirmation de la défense selon laquelle il se serait agi d'un « procès politique ». C'était plutôt « un procès pénal d'une dimension exceptionnelle, avec des difficultés exceptionnelles », explique le juge. Le Rwanda a pu bien sûr s'y intéresser, mais « nous n'avons pas pu trouver de preuves pour les affirmations et théories de conspiration multiples de la défense. »

Quiconque n'a suivi le procès qu'à partir des plaidoyers de la fin, conclut le juge Hettich, « a pu avoir l'impression que c'était une

procédure tout à fait normale et une ambiance normale.» Mais, « pendant une grande partie de la procédure, cela n'a pas été le cas. Je ne veux pas en dire plus, car en tout cas en grande partie c'était inexprimable ». Ensuite, il remercie la police fédérale, l'unité mobile de protection des témoins, les accompagnateurs et interprètes des témoins en Afrique et devant le tribunal et commence à détailler la motivation de son jugement, consciencieux et minutieux jusqu'à la fin.

Les deux dimensions de l'accusation : Crimes internationaux et terrorisme

Le procès contre Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni traite de deux accusations distinctes. Les FDLR sont présentées par l'accusation comme « organisation terroriste », c'est-à-dire « une organisation à l'étranger dont l'action vise à commettre des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre », selon la définition du code pénal allemand. Les deux accusés sont accusés d'être membres de cette organisation, Murwanashyaka est également accusé d'en être un meneur ou un dirigeant - accusation qui sera étendue à Musoni au cours de la procédure⁹²².

D'autre part, le parquet fédéral allemand accuse Murwanashyaka et Musoni sur base du code pénal international allemand - une première dans l'histoire de la jurisprudence allemande - directement de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. L'accusation leur reproche « dans la période de janvier 2008 au 17 novembre 2009, de s'être abstenus en tant que commandants militaires, d'empêcher leurs subordonnés de commettre a) dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre une population civile (...), b) en relation avec un conflit armé non-international » des crimes contre l'humanité dans vingt-six cas, et de crimes de guerre dans trente-neuf cas.

L'accusation principale est la « responsabilité de commandement » de Murwanashyaka et Musoni, comme le détaille le code pénal international allemand : « Un commandant militaire ou chef civil qui omet d'empêcher ses subordonnés de commettre un crime selon cette loi sera puni comme auteur du crime commis par le subordonné ». Un « commandant militaire » est défini comme une personne « qui exerce

⁹²²Toutes les citations selon l'acte d'accusation lu à l'ouverture du procès le 4 mai 2011

le pouvoir effectif de commandement, de direction et de contrôle dans une troupe ».

Les « crimes contre l'humanité » énoncés sont : assassinats, viols, esclavage, traitements cruels et privation de liberté « dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre une population civile ». Les « crimes de guerre » contre les personnes sont : assassinats, traitement cruel, viols, prises d'otage et recrutement d'enfants-soldats « en relation avec un conflit armé » contre « des personnes à protéger selon le droit humanitaire international ». Les « crimes de guerre contre les biens et autres droits » sont le pillage et la destruction. Les « crimes de guerre d'utilisation de méthodes de guerre interdites » sont « l'utilisation d'une personne à protéger selon le droit humanitaire international comme bouclier humain pour dissuader l'ennemi d'actions de guerre contre des cibles précises ».

Ces dispositions du code pénal international allemand, reprises du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et entrées en vigueur en 2002 seulement, sont utilisées pour la première fois en Allemagne lors du procès des FDLR. « Il y a des questions juridiques ouvertes sur presque chaque délit qui se retrouve dans cette procédure », écrit le procureur Ritscher dans un essai, en référence à la question de la signification de la « responsabilité de commandement » et à celle de savoir si une « armée-milice » peut être qualifiée d'organisation terroriste⁹²³. Le droit allemand n'avait jamais statué sur ces questions. Pour les juges de Stuttgart, la décision de la Cour Fédérale de Justice du 17 juin 2010, donc bien antérieure au procès, permettant le maintien des inculpés en détention préventive des inculpés, est la seule référence de droit.

Selon cette décision, le statut de « commandant militaire » n'est pas celui d'une position formelle. « Un commandant militaire », statuent les juges fédéraux, « est celui qui a la possibilité réellement applicable et éventuellement aussi juridiquement fondée de donner des instructions contraignantes à des subordonnés et à imposer l'exécution de ces instructions ». De plus, le commandant « doit reconnaître ou compter avec la possibilité concrète que le subordonné a l'intention de

⁹²³Ritscher, Christian: »Die Ermittlungstätigkeit des Generalbundesanwalts zum Völkerstrafrecht: Herausforderungen und Chancen », dans: Safferling, Christoph / Kirsch, Stefan: « Völkerstrafrechtspolitik », Berlin/Heidelberg 2014, p. 233

commettre un crime de droit pénal international ». Mais il n'est pas nécessaire pour cela de compter avec un crime spécifique. Il suffit que le commandant connaisse le « genre de crime » susceptible d'être commis, et sache « que de tels actes seront commis lors de l'engagement des troupes sous sa direction au champ de bataille ; un savoir de détail allant au-delà n'est pas nécessaire »⁹²⁴.

Dans le cas des FDLR, cela veut dire que pour les juges fédéraux - qui sont, eux, les supérieurs des juges régionaux de Stuttgart - Murwanashyaka ne doit pas avoir su qu'un massacre spécifique était planifié pour qu'on puisse lui reprocher de ne pas l'avoir empêché. Mais il doit avoir su que ce « genre de crime » était prévu par les troupes des FDLR. Ce que veut dire le terme « genre de crime », comme l'admet un des juges fédéraux dans un commentaire, « reste laissé à la discrétion de décisions ultérieures ou à la recherche scientifique »⁹²⁵.

Les juges de Stuttgart sont donc des explorateurs non pas seulement de la forêt congolaise, mais aussi du droit allemand. Le caractère international des FDLR - les troupes au Congo, les dirigeants en Allemagne - se reproduit devant le tribunal. Les troupes des FDLR au Congo ont-elles commis des crimes de droit pénal international ? Si oui, les dirigeants en Allemagne le savaient-ils ? Si oui, étaient-ils d'accord et l'ont-ils assumé ? Si non, auraient-ils pu non seulement donner des ordres contraires mais aussi les imposer sur le terrain ? Voilà toute la difficulté à laquelle se sont affrontés les juristes allemands pendant plus de quatre ans.

Les FDLR, une organisation terroriste ?

Selon l'acte d'accusation allemand, le but des FDLR est de « renverser le gouvernement du Rwanda », avec l'appui d'une « idéologie ethnique-raciste » sur la base d'une haine globale des Tutsis et de la foi dans une mission divine consistant à reconquérir le Rwanda. Les violences au Congo seraient « l'expression d'une stratégie politique globale (...) Les actes des FDLR visent la commission de crimes de guerre », il n'y a « pas d'autre but que de s'assurer la survie au Kivu par de tels actes. »

⁹²⁴Cour Fédérale de Justice, arrêt du 17 juin 2010

⁹²⁵Schäfer, Jürgen : « Die Rechtsprechung des Bundesgerichtshofs zum Völkerstrafrecht », dans : Safferling/Kirsch 2014, p. 248

Pour la défense, au contraire, les FDLR veulent « la reconnaissance par le nouveau régime rwandais en tant que parti d'opposition et la poursuite de tous les crimes commis en 1994 ». Ils voulaient « la prise du pouvoir, mais sans la violence ». Leur but serait donc « démocratique » et non « terroriste », et l'exploitation des Congolais au Kivu serait à la limite une « action » terroriste, mais pas un « but »⁹²⁶.

Straton Musoni lui-même cite comme motivation de ses actes la protection des réfugiés rwandais au Congo, dont sa propre famille. Le parti en exil RDR, dont il faisait partie, n'aurait pas réagi aux tueries de centaines de milliers de réfugiés hutu rwandais en 1996/97. « Pour moi c'était inacceptable. Il faut faire quelque chose pour protéger les réfugiés ! On a discuté. Plus tard, mes idées ont contribué à la fondation des FDLR. » Il continue : « J'étais et je reste convaincu que les réfugiés avaient le droit de protéger leur vie (...) Après les événements de Kamina, il y avait une planification à long terme pour ne pas désarmer l'armée mais la garder pour la protection des réfugiés. »⁹²⁷

Les documents des FDLR eux-mêmes parlent d'une « libération » du Rwanda. Un ancien combattant dit devant les juges : « Notre plan était de reconquérir le pays qu'on nous avait pris. »⁹²⁸ Que l'histoire et le caractère des FDLR, et donc leur qualification éventuelle comme terroristes, ne puissent être dissociés de l'histoire rwandaise est une évidence pour les avocats de la défense.

Mais l'histoire rwandaise n'est pas l'objet de la procédure allemande. Le tribunal n'entend qu'une expertise assez superficielle tout au début et ne cite aucun expert dans la matière. « Nous ne sommes pas ici pour apporter la lumière sur les génocides de 1994 et de 1996 », commente un juge⁹²⁹.

Pour les procureurs aussi, de telles questions sont une perte de temps. Même un droit à la résistance antérieur ne pourrait justifier les crimes de 2008 et 2009, selon eux. Quand un ancien combattant répond à la question du procureur Ritscher sur les buts des FDLR : « On nous a dit

⁹²⁶Plaidoyer de la défense devant la Cour de Stuttgart, 3 et 10 août 2015

⁹²⁷Mot de la fin de Straton Musoni devant la Cour de Stuttgart, 18 septembre 2015

⁹²⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 16 avril 2012

⁹²⁹Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 13 novembre 2013

qu'il n'y a pas de liberté au Rwanda. Les FDLR se battent parce qu'on n'est pas libre chez nous », le procureur répond : « Je ne comprends pas ». Il ajoute : « Comment vous vous êtes battus pour libérer le pays ? Vous avez raconté que vous cohabitiez avec la population civile et cultiviez les champs ». Le témoin explique : « J'ai dit que pendant un temps nous avons bien vécu avec les Congolais. Pendant un certain temps, le Congo nous a donné des équipements, nous les a envoyés par avion et les a largués. À un certain moment cela a cessé. En vérité, il s'agissait de nous défendre. »⁹³⁰

Paul Rwarakabije, premier chef militaire des FDLR, rentré au Rwanda 2003, refuse de se répandre sur les buts des FDLR qu'il qualifie d'« affaire de coeur ». Pressé par d'autres questions, il dit que les soldats qui avaient quitté le Rwanda en 1994 voulaient toujours attaquer le Rwanda et que ceci n'aurait pas changé⁹³¹.

Dans son mot de conclusion, Murwanashyaka se tait à propos des buts de son organisation. Il parle seulement de l'histoire rwandaise. « D'où l'accusation tire-t-elle le constat que les ex-FAR ont commis le génocide contre les Tutsis ? » demande-t-il. « Selon l'accusation, il n'y a pas eu de génocide contre des Hutus. D'où tire-t-elle ce constat ? », interroge-t-il encore. Il se moque : Si les juges croyaient vraiment que les FDLR sont une organisation terroriste, ils n'oseraient pas se promener « sans aucune protection dans la rue », dit-il. « Vous vous comporteriez ainsi si vous aviez arrêté le président de l'État Islamique ? Le comportement de la chambre montre que vous ne croyez pas vous-même à l'organisation terroriste »⁹³².

Dans son jugement, la chambre définit les FDLR comme une « organisation de sensibilisation pour la lutte de libération du Rwanda ». Les FDLR seraient conscientes que cette lutte pourrait donner lieu à des crimes contre la population congolaise et l'auraient assumé volontiers. Le but plus large « de gagner le pouvoir au Rwanda » ne serait pas en contradiction avec la perpétration de ces crimes. Selon la chambre, il n'est pas nécessaire que les crimes soient l'unique but d'une organisation ; « il suffit qu'ils aident à atteindre le but

⁹³⁰Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 12 décembre 2011

⁹³¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 24 octobre 2011

⁹³²Mot de la fin d'Ignace Murwanashyaka devant la Cour de Stuttgart, 16 septembre 2015

plus large. C'est le cas ici (...) Il suffit que les membres soient conscients du fait que la poursuite de leurs plans peut mener à des actes terroristes et qu'ils le veulent aussi ».

En tant que « personnes privilégiées » au sein des FDLR, Murwanashyaka et Musoni étaient des dirigeants. Murwanashyaka était une « force motrice », Musoni était aussi un dirigeant, mais « la dimension et le poids de ses activités était sensiblement moindre »⁹³³. La désignation de Musoni comme dirigeant terroriste va au-delà de l'accusation ; elle compense l'abandon des charges portées contre lui en application du code pénal international. Sa peine de huit ans de prison ayant déjà été largement purgée avec les presque six ans de détention préventive, il peut quitter la salle du tribunal en tant qu'homme libre le jour du jugement dès la pause de midi, avant même la clôture de la lecture du jugement.

La cohabitation des FDLR avec la population civile congolaise

Selon l'acte d'accusation allemand, les FDLR ont exercé en 2008 et 2009 « un régime de terreur sur la population indigène, basé sur la force des armes ». Ceci valide autant l'accusation de terrorisme que celui de crimes contre l'humanité.

Beaucoup d'anciens combattants FDLR nient cela devant le tribunal. « Les FDLR ont mieux cohabité avec les civils que les FARDC », selon un ancien officier chargé des relations avec la population au sein de l'État-major des FDLR⁹³⁴. L'expert des Nations Unies, Dinesh Mahtani, relativise : « La relation était stable, mais c'était une relation avec un animal prédateur. » Dès que les FDLR se trouvaient coincés sur le plan militaire, ils ordonnaient des "opérations de ravitaillement" (ODR) pour s'approprier ce dont ils avaient besoin⁹³⁵. « L'ODR, c'est le vol et le pillage », comme l'admet un ancien officier FDLR. « On ne devait pas commettre ces crimes contre sa propre population civile si on voulait

⁹³³Jugement oral lu devant la Cour de Stuttgart, 28 septembre 2015

⁹³⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 8 juillet 2013

⁹³⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 2 juillet 2012

conserver avec elle une bonne relation. Donc, on l'a fait dans la zone sous contrôle de l'ennemi », explique-t-il⁹³⁶.

C'était une vieille pratique depuis le retrait de la guérilla hutue du Rwanda en 1998, détaille-t-il. « Si on constatait qu'on n'avait plus de médicaments, on allait dans la zone de l'ennemi, on allait dans une pharmacie et on pillait les médicaments. Cela fait partie de la tâche de chaque commandant de savoir ce qui se trouve devant lui susceptible de pouvoir aider les FDLR. On lui disait alors : Vas-y et amène ça », raconte l'officier⁹³⁷.

Les opérations de ravitaillement « étaient organisées au plus haut niveau », témoigne un ancien chef de peloton de la garde du général Mudacumura. « Ils donnaient les ordres aux unités d'aller voler les choses. Les unités organisaient cela et cherchaient des hommes pour aller voler. Ceux-ci allaient alors voler. »⁹³⁸ Une part du butin de 70% restait aux mains de l'unité, et les 30% restants allaient au Haut Commandement des FOCA⁹³⁹. Le plus souvent, ces opérations étaient menées par des combattants de la "Compagnie Spéciale" de la brigade de réserve, chargée de la protection de son commandant, ou des éclaireurs de l'unité de reconnaissance CRAP⁹⁴⁰.

Un ancien administrateur des FOCA explique : « C'étaient des ordres écrits qui déterminaient les opérations de ravitaillement (...) Les instructions écrites étaient signées par le commandant des FOCA. Après l'opération, le butin était vendu. Les recettes servaient à acheter des cahiers ou des boissons pour les réunions, l'argent était pour ça (...) On le faisait depuis longtemps, c'était la façon de se procurer de l'argent pour assurer le quotidien militaire. Déjà au temps de l'ALIR nous faisons ainsi, pour avoir de l'argent pour acheter des choses comme des médicaments et du matériel de bureau »⁹⁴¹.

⁹³⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 31 mars 2014

⁹³⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 26 mars 2014

⁹³⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 décembre 2012

⁹³⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 23 juillet 2014

⁹⁴⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 décembre 2012

⁹⁴¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 mars 2014

Un ancien opérateur radio affirme même qu'il existerait un ordre permanent de Mudacumura depuis 2001 selon lequel les pillages étaient permis en temps de guerre, « pour que les soldats ne meurent pas de faim »⁹⁴². Comme en 2009. La bonne cohabitation avec la population civile a pris fin pendant cette période.

Des attaques ciblées contre des civils ?

Selon l'acte d'accusation, les FDLR ont commis des crimes contre l'humanité, c'est-à-dire des crimes contre des civils dans le cadre d'une « attaque généralisée ou systématique contre une population civile », ainsi que des crimes de guerre, c'est-à-dire des crimes contre des civils « en relation avec un conflit armé ». Vers la fin de la procédure, le tribunal annonce que tous les crimes seront traités comme crimes de guerre uniquement⁹⁴³. Les anciens combattants FDLR avaient pourtant livré beaucoup de détails sur la nature systématique des attaques contre les civils.

Avant une opération, selon d'anciens commandants, il y avait une planification "bac à sable" : le terrain est dessiné dans le sable terrassé pour copier le terrain des opérations, des herbes symbolisent la forêt. Le commandant en charge explique le déroulement prévu et instruit les troupes. Un témoin se souvient : « On lit l'ordre d'opérations devant les soldats. Ils disent à chaque homme ce qu'il doit faire et comment il doit se comporter. Si un homme ne comprend pas quelque chose, il peut poser des questions. Tous les commandants de l'opération et tous les subordonnés sont présents »⁹⁴⁴. Après l'opération, le commandant de l'unité est obligé de faire rapport au commandant FOCA à travers une unité de renseignement interne.

Chez les FDLR, rien ne se passe sans ordre d'en haut. La plupart des ordres sont écrits, on peut donc reconstruire la chaîne de commandement. Les ordres sont transmis par radio et gardés dans des cahiers dans la station de relais. Seuls les bataillons disposent d'appareils radio assez puissants. Les pelotons et les compagnies n'en ont pas.

⁹⁴²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 4 juin et 4 août 2014

⁹⁴³Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 4 mars 2015

⁹⁴⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 21 juillet 2014

Un ancien lieutenant-colonel de la brigade de réserve explique : « Quand nous attaquons, par exemple une brigade, c'est le chef de brigade qui dirige l'opération. Il ne détient pas le commandement, il reçoit les ordres de Mudacumura. Ce n'est qu'en cas d'auto-défense que le chef de brigade peut réagir de manière autonome et donner des instructions »⁹⁴⁵. Un ancien chef de peloton de la brigade de réserve décrit le déroulement des opérations devant le tribunal en ces termes : « Mudacumura écrivait les télégrammes sur un bout de papier. Son secrétaire Gaspard les transcrivait dans un grand carnet (...) Après avoir copié entièrement le télégramme de Mudacumura, il remettait le carnet à Mudacumura et lui contrôlait si ce qu'avait écrit Gaspard était exact. Il remettait ensuite le carnet à Gaspard qui le remettait à l'opérateur radio. L'opérateur le transcrivait dans un autre grand cahier et puis il le transmettait. »⁹⁴⁶

Les transmissions étaient codées ; les codes SOI (Système Opératif d'Informations) n'étaient connus que par le chef militaire et les commandants d'unités. Selon un ancien officier des renseignements FDLR, « il y avait des codes SOI utilisés par le commandement FOCA pour communiquer avec des hautes unités : Sonoki (secteur Nord-Kivu), Sosuki (secteur Sud-Kivu), commissariat de défense, brigade de réserve. Ceux-ci formulaient leurs propres SOI pour communiquer avec leurs propres unités. »⁹⁴⁷ Les codes sont changés tous les six mois, plus souvent en période de guerre.

Par exemple, les télégrammes contenant des messages du président Murwanashyaka en Allemagne arrivaient aussi par radio, selon un ancien officier du quartier général. Le commandant des FOCA responsable qui recevait le message de la part de son bureau radio le lisait et décidait si c'était intéressant. Puis il rassemblait les officiers autour de lui et leur lisait le message. Les seuls officiers habilités à pénétrer dans le bureau radio sans permis spécial étaient le général Mudacumura, son secrétaire et le chef de bureau.

Mudacumura avait toujours un transmetteur radio auprès de lui, que lui seul utilisait. Un autre appareil se trouvait au bureau, pour recevoir

⁹⁴⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 21 mai 2012

⁹⁴⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 décembre 2012

⁹⁴⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 31 mars 2014

les messages de toutes les unités. Les messages codés étaient destinés aux hauts officiers. Mais chaque message arrivait d'abord chez Mudacumura.

Un ancien commandant de bataillon décrit les ordres d'opérations. « Normalement l'ordre d'opérations contient cinq points. Le personnel : combien d'hommes as-tu et combien en a celui qu'on veut attaquer ? Les renseignements : qu'est-ce qu'on sait des lieux, comment veut-on mener l'opération ? Tu disposes de combien de matériel nécessaire pour l'opération et de combien en dispose l'ennemi ? Que faire s'il y a des blessés ? Que faire s'il y a des prisonniers de guerre ? Les civils, s'il y en a : Si on tue un civil, comment sensibiliser après qu'on ciblait l'ennemi et non les civils ? »⁹⁴⁸

Plusieurs ex-combattants nient devant les juges que les FDLR auraient attaqué des civils. « Les tirs ne choisissent pas leur cible », est une formule convenue, ou : « Les munitions ne font pas de distinction. » Mais l'ancien commandant adjoint de la police militaire des FDLR confirme un ordre du général Mudacumura de conduire une opération dénommée "Action Punitif" contre les civils pendant l'opération conjointe congolo-rwandaise début 2009 : « Il a dit que cette opération sert à punir les civils qui n'aidaient pas les FDLR (...) Il disait que ceux qui n'aident pas les FDLR doivent être chassés et suivre les FDLR. »⁹⁴⁹

Un autre témoin qui aurait transcrit les ordres dit qu'au contraire, il y avait un ordre de protéger les civils : « Je ne me souviens plus des mots exacts, mais le contenu était que les civils ont moins de forces que les soldats, que les soldats ont plus de forces parce qu'ils ont des armes, donc les civils devraient être protégés et on ne devrait pas leur prendre des biens. »⁹⁵⁰ Mais un autre témoin encore clarifie que cet ordre valait uniquement pour les réfugiés rwandais, pas pour les civils congolais⁹⁵¹.

Au cours des délibérations il devient clair qu'il n'est pas toujours évident de comprendre ce qu'on veut dire quand il est question de « civils ». Pour les FDLR, les réfugiés hutus rwandais sont des civils

⁹⁴⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 21 juillet 2014

⁹⁴⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 17 septembre 2012

⁹⁵⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 17 mars 2014

⁹⁵¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 11 janvier 2012

autant que les Congolais. Mais les premiers sont les citoyens des FDLR et les derniers des ennemis en temps de guerre. « Un civil qui collabore avec l'ennemi n'est plus traité comme civil mais comme ennemi », dit un ancien combattant. « Quand les positions de l'ennemi étaient près de centres et que les civils n'avaient pas fui, on les considérait comme des ennemis ». ⁹⁵²

Le procureur déclare dans son réquisitoire final : « Les FDLR auraient dû prendre soin des civils et compter avec eux au lieu de pointer leurs fusils d'assaut et tuer tout ce qui passe devant leur mire. » Selon lui, il n'existe pas pour les FDLR un « droit de nuire » aux civils. Les juges se rangent à cet avis. « Indépendamment de la question de ce que les FDLR comprenaient par 'collaboration avec l'ennemi', les civils ne participaient pas aux combats ». Ces derniers auraient donc dû être protégés. Les attaquer étaient donc au moins un crime de guerre. ⁹⁵³ Le juge-président fustige le bon mot selon lequel les munitions ne font pas de distinction : « Ce n'est pas la tâche des munitions de distinguer entre civils et soldats, c'est la tâche du soldat qui tire ».

Lettres de menace : "Sinon, on vous tue !"

En 2009, le Haut Commandement des FDLR avait demandé par écrit à la population congolaise de se désolidariser de l'ennemi, donc de l'armée congolaise, insiste un ancien major FDLR du quartier général. Il affirme avoir vu lui-même ces écrits, distribués par des combattants FDLR. Les Congolais avaient donc su que les FDLR les mettaient en garde. L'officier confirma aussi que la menace était de les tuer ⁹⁵⁴.

Cinq lettres de menace sont présentées aux juges à Stuttgart. L'une est signée "Simba Guillaume" ⁹⁵⁵. D'autres sont signées par le même capitaine, avec la précision qu'il était le commandant du bataillon "Romeo".

Les avocats de la défense contestent l'authenticité de ces lettres. « Vous pouvez aussi croire que la lune est verte », rétorque l'expert onusien

⁹⁵²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 27 janvier 2014

⁹⁵³Réquisitoire du procureur devant la Cour de Stuttgart, 15 juillet 2015

⁹⁵⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 21 novembre 2011

⁹⁵⁵Lettre de menace du 22 mars 2009 lu devant la Cour le 25 juin 2012

Dinesh Mahtani. « Nous avons parlé aux chefs de villages et aux gens auxquels les lettres s'adressaient. Nous avons les lettres et nous les avons montrées aux villageois, et il n'y a pas de doute qu'ils ont été attaqués par les FDLR (...) Ces gens venaient des zones concernées, ils ont confirmé que les lettres venaient des FDLR. Ils avaient vécu ensemble avec les FDLR », témoigne l'expert⁹⁵⁶. Après la lettre citée, les FDLR avaient attaqué le village concerné de Karasi, pris cinq cents otages et incendié beaucoup de maisons.

Les juges disposent des lettres originales, et les parties du procès peuvent les examiner sur la table du juge. Mais cela ne résout pas la question de savoir si les menaces avaient été proférées pour répandre la peur, comme l'affirment les procureurs avec le soutien des experts internationaux, ou à titre d'avertissements prévenant les gens de se mettre à l'abri, comme le veut la défense.

Les avocats de la défense contestent qu'un bataillon Romeo ou qu'un Guillaume Simba aient jamais existé auprès des FDLR. Selon les experts des Nations Unies, Romeo était une compagnie du bataillon Mirage de la brigade de réserve. On avait aussi identifié le vrai nom de Guillaume Simba : Pierre Célestin Rurakabije, dit l'expert Mahtani. Son collègue Claudio Gramizzi relate que les experts avaient obtenu son numéro de téléphone. « Nous avons appelé et nous avons demandé 'Major Simba', et il a répondu 'Oui' (...) Des témoins de la région de Shario l'ont décrit comme commandant local »⁹⁵⁷.

L'explication possible du nom "Romeo" ne sera jamais traitée devant les juges : dans l'alphabet militaire, le code "Romeo" signifie la lettre R, comme Rwanda. Anneke van Woudenberg de Human Rights Watch dit que chez les FDLR, on utilisait jadis "Romeo" pour désigner les combattants rwandais venus de Brazzaville⁹⁵⁸. Un ancien combattant dit au tribunal : « On a utilisé ce mot pour désigner les Rwandais. Les 'Romeo' étaient des Rwandais »⁹⁵⁹.

⁹⁵⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 2 juillet 2012

⁹⁵⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 18 mars 2014

⁹⁵⁸Déposition devant la Cour de Stuttgart, 22 octobre 2012

⁹⁵⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 décembre 2012

Un ancien membre de l'état-major des FDLR dit : « Il n'y a jamais eu de bataillon Romeo. Mais quand les soldats se trouvaient quelque part, ils disaient qu'ils avaient un bataillon, pour effrayer les Congolais. Guillaume a toujours dit qu'il avait un bataillon. Mais nous savions qu'il n'était qu'un capitaine (...) Quand il signait les permis de congé pour ses soldats, il les signait 'Guillaume, commandant du bataillon Romeo'. Il recevait ses ordres de Kalume. » Il aurait surtout mené des « opérations de ravitaillement » dans le parc national Kahuzi-Biega et sur la route de Bukavu à Walikale⁹⁶⁰.

Le capitaine Guillaume Simba ne sera jamais cité comme témoin. Quand le procès se termine, il a déjà déserté des FDLR et vit au Rwanda. L'attaque de Karasi dont il est question dans ses lettres de menaces figure parmi les charges abandonnées pendant la procédure.

Y a-t-il eu un ordre pour créer une catastrophe humanitaire ?

Les témoignages d'anciens officiers FDLR devant le tribunal allemand laissent entrevoir que les crimes les plus sérieux contre la population civile ont été commis surtout par des unités de la brigade de réserve qui répond directement au général Mudacumura. Le commandant de la brigade, le colonel Kalume, est connu comme fidèle et intime de Mudacumura. Devant le tribunal, la question se pose donc de savoir si les ordres de Mudacumura relèvent d'instructions données par Murwanashyaka à partir de l'Allemagne. Dans ce cas, le président des FDLR serait directement responsable des crimes de la brigade de réserve.

Au centre des délibérations se trouve le message radio découvert par l'expert onusien Raymond Debelle, figurant dans le rapport des experts des Nations Unies de fin 2009 comme "Annexe 18" - le message qui ordonne de créer une « catastrophe humanitaire » parmi la population civile congolaise. Aucun autre document ne sera examiné d'aussi près à Stuttgart. La défense croit que c'est une manipulation des services rwandais.

L'ancien opérateur radio qui témoigne devant la cour, dit avoir lui-même vu cet ordre - et il explique pourquoi tant de combattants FDLR

⁹⁶⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 26 mars 2014

disent ne l'avoir pas vu : « Quand un tel message arrivait, c'était secret. Seulement les opérateurs radio et les commandants étaient au courant. Les soldats n'en prenaient connaissance que quand le commandant leur donnait les instructions »⁹⁶¹. Il dit avoir transmis l'ordre aux commandants de bataillon. Son prédécesseur l'aurait reçu sous la forme d'un papier de la part d'un soldat, l'aurait consigné dans un cahier et remis au commandant. Les cahiers étaient gardés dans des sacs; certains ont été brûlés lors de la guerre afin qu'ils ne tombent pas aux mains de l'ennemi⁹⁶². Le témoin ne se souvient plus qui a reçu le message le premier, mais il sait qu'il a été transcrit dans le « cahier secret » et qu'il était « très secret ». « Nous l'avons appelé 'Zoulou', ça veut dire : très urgent. »⁹⁶³

Murwanashyaka lui demande alors à qui l'ordre était adressé. Le témoin répond que l'ordre devait aller du commissariat de la défense à toutes les unités - une réponse qui pèse lourd contre le président, puisque le commissariat de la défense fait partie du cabinet, soumis directement non pas au général Mudacumura mais au président Murwanashyaka en tant que dirigeant civil.

Tous les témoins sont interrogés sur l'Annexe 18 : est-ce qu'ils connaissent l'ordre transcrit ? Est-ce qu'il est exact sur le plan formel ? Est-ce qu'on l'a appliqué ? Tous remarquent que l'ordre ne contient ni numéro ni date. Un chef de peloton le reconnaît : « Je l'ai lu dans ma compagnie. Quand le texte est arrivé, il avait l'en tête 'intégral', donc c'était le texte complet. Il y avait aussi 'unités toutes'. » Il l'aurait lu dans le bureau de transmission auquel il avait accès en tant qu'officier : « Ce que j'ai lu et vu, je ne peux pas l'oublier », témoigne-t-il⁹⁶⁴.

Un adjudant de la brigade de réserve se souvient : « J'ai vu le télégramme moi-même et je l'ai transcrit dans un cahier, mais j'ai perdu le cahier. » Chaque commandant aurait reçu le télégramme avec cet ordre. On l'aurait lu à tous les soldats qui devaient l'apprendre par coeur⁹⁶⁵.

⁹⁶¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 22 janvier 2014

⁹⁶²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 27 janvier 2014

⁹⁶³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 4 août 2014

⁹⁶⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 5 décembre 2012

⁹⁶⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 29 février 2012

Les instructions données par Mudacumura au début de l'opération "Umoja Wetu" pour organiser le repli des FDLR seraient venues de Murwanashyaka, se souvient un major du quartier général qui a assisté à la réunion du Haut Commandement juste avant la fuite de Kalongi en janvier 2009. « Mudacumura nous a dit que les civils congolais qui vont nous attaquer avec les soldats congolais, les FDLR allaient les traiter comme ennemis tout comme les soldats congolais. Il disait que cette instruction venait de la direction suprême des FDLR », poursuit-il. Après la pause de midi, le juge lui demanda une précision : « L'ordre de traiter les civils comme ennemis, Mudacumura l'a-t-il donné lui-même ou a-t-il lu un télégramme ? » Le témoin répond : « Quand il est venu, il avait un papier à la main. Il disait : Ces instructions que je viens de lire sont venues de la direction suprême des FDLR »⁹⁶⁶.

Mais il y a d'autres témoignages plus flous, et le tribunal ne réussit jamais au cours des quatre années de procès à établir avec certitude le statut de l'Annexe 18. Les juges font comprendre que cette annexe ne pouvait pas servir de pièce à conviction, ce que conteste le parquet tandis que la défense avance l'argument que la stratégie détaillée dans l'annexe serait un non-sens.

C'est le président Murwanashyaka qui, dans son mot de la fin, apporte les arguments les plus précis - et, en passant, il prouve sa connaissance profonde des faits sur le terrain. « Si le but des FOCA avait été de créer une catastrophe humanitaire, elles auraient attaqué les civils partout où elles se trouvaient, dans plus que cinquante groupements », dit-il. « Les reproches ne concernent que trois groupements voisins, non pas les quarante-sept autres. Plus de 90% de tous les reproches concernent ces trois groupements : Waloa-Loanda, Ufamando, Mugugu. Là, se trouvaient la brigade de réserve et la police militaire. Toutes les attaques auraient été commises par eux, pas par d'autres unités. Comment réconcilier cela avec l'ordre de créer une catastrophe humanitaire ? Pendant les combats de Sonoki, il n'y a pas eu de reproches de tueries et d'incendies. À partir de juin 2009, c'était la guerre au Sud-Kivu - les reproches contre Sosuki sont très minimes ». Avec cet argumentaire, Murwanashyaka impute la responsabilité pour des crimes systématiques possibles aux unités directement placées

⁹⁶⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 14 octobre 2013

sous la responsabilité de Mudacumura et décharge ses propres fidèles, les commandants des secteurs Nord- et Sud-Kivu⁹⁶⁷.

Le jugement reste circonspect. « Plusieurs témoins ont confirmé l'Annexe 18. Aucun n'a relevé qu'elle aurait constitué la base pour des attaques contre des victimes civiles pour créer une catastrophe humanitaire ». Et comme sa source n'était pas claire, sa valeur comme pièce à conviction serait amoindrie.

Les crimes dont il est question, poursuivent les juges dans un passage-clé du jugement, ne seraient pas des crimes contre l'humanité. Raison avancée : la population civile n'était pas la « cible primaire » des attaques - c'étaient les soldats. Pour une condamnation pour crimes contre l'humanité il faudrait que le « caractère civil du groupe soit primordial ». Mais « il n'est pas établi que dans les cinq villages attaqués le caractère civil primait », puisque les FARDC y étaient stationnés avec des armes lourdes.

Les attaques FDLR, selon les juges allemands, étaient « systématiques », parce que non spontanées, mais non pas « généralisées » en tant que « crimes de masse ». Ces éléments ne seraient pas suffisants pour justifier une condamnation pour crimes contre l'humanité qui conduit à la détention à vie, selon les magistrats. Cette interprétation va étonner plus d'un observateur juridique, d'autant plus que la loi allemande dit que pour être qualifiée de crime contre l'humanité, une attaque doit être « systématique OU généralisée », et pas nécessairement les deux à la fois.

Le viol comme arme de guerre : des témoins-victimes congolais devant la justice allemande

Murwanashyaka et Musoni sont accusés aussi de ne pas avoir empêché leurs subordonnés de pratiquer l'« utilisation planifiée de la violence sexuelle comme méthode de guerre contre la population civile des provinces du Kivu ». Les viols et autres violences sexuelles sont relatés avec le plus de détail lors de la lecture de l'acte d'accusation au début

⁹⁶⁷ Mot de la fin d'Ignace Murwanashyaka devant la Cour de Stuttgart, 16 septembre 2015

du procès - et occupent le moins d'espace lors de la lecture du jugement à la fin.

Il n'y a aucun ordre de commettre des viols dans les milliers de messages SMS, d'e-mails ou de conversations téléphoniques introduites comme éléments de preuve. Les règlements des FDLR interdisent tout « traitement brutal, viol, utilisation abusive de drogues et d'alcool, jeu de hasard, sorcellerie, pillages ». Le viol est puni par l'« exclusion définitive » de l'organisation⁹⁶⁸. Les règles des FOCA placent le viol sur la liste des « crimes contre la personne » directement après l'empoisonnement et l'hérésie.

Tous les témoins FDLR nient les viols, tout en riant parfois de façon gênée. « On a tiré beaucoup, comment peut-on y violer des femmes ? » demande l'un⁹⁶⁹. « Je ne connais pas ces actes. Ceux qui l'ont fait, le faisaient pour leur propre compte », dit le chargé des relations avec la population au sein de l'État-major⁹⁷⁰. Le viol, dit un autre, « c'est la culture des FARDC. C'est eux qui font ça »⁹⁷¹.

Mais la thématique reste sensible jusqu'à la fin. Un SMS du commandant de secteur du Sud-Kivu, Musenyeri, envoyé à Murwanashyaka le 14 octobre 2009 et lu devant le tribunal en février 2015 seulement, provoque un débat sur la traduction correcte de « viol ». L'interprète lit sa traduction : « Le colonel Ndumviriyiye est celui qui a violé Madame Biranda ». Musoni objecte : le mot ne veut pas dire « violer » mais « se prendre une femme ». L'interprète riposte : il s'agit de « relation sexuelle forcée ». Musoni ne veut pas l'entendre de cette façon. « Peut-être 'involontaire' ? » suggère-t-il. L'interprète persiste : « Ils ont pris les femmes, et, par la force... » Musoni l'interrompt : « Donc c'est bien 'prendre une femme' ! » « Non », dit l'interprète, « c'est 'par la force' ». Musoni explique : « En Afrique on peut prendre beaucoup de femmes, des réfugiés, des prisonniers, ou des cadeaux des parents - est-ce que c'est un viol ? On ne peut pas savoir si c'est la volonté de la femme ou pas ». Finalement, c'est l'interprète qui s'impose : le mot original *kwifunga*, dérivé du mot pour « ouvrir » en kinyarwanda,

⁹⁶⁸Code disciplinaire des FDLR, §6 et 22

⁹⁶⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 8 février 2012

⁹⁷⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 15 juillet 2013

⁹⁷¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 15 février 2012

signifierait « la relation sexuelle avec une femme contre sa volonté ; on l'utilise dans la langue courante pour le terme 'violer' »⁹⁷².

Tout cela ne suffit sans doute pas pour décrire ce qu'ont souffert les victimes congolaises. « Quand la femme témoin ne pouvait plus se battre à cause de ses douleurs, un des miliciens la violait de manière tellement brutale qu'elle saignait du vagin. Les auteurs expliquaient l'avoir fait pour montrer au gouvernement congolais qu'il ne leur pouvait rien », décrit en ces termes l'acte d'accusation à propos des expériences d'une femme enlevée en juillet 2009 par des combattants FDLR dans la forêt. Elle est une des femmes témoins qui déposent par vidéo, à huis clos en un lieu tenu secret.

La défense va ensuite affirmer que cette femme a fait une déposition truffée de contradictions : le nombre de viols, l'endroit où elle aurait été enlevée, le voyage à l'hôpital après. Elle demande des expertises gynécologiques. Les procureurs objectent que la femme a décrit le viol de façon crédible. Non, dit l'une des avocates, elle n'aurait rien décrit de brutal. « Justement ! » dit l'autre avocate. « Elle a tout juste dit que le pénis a été introduit »⁹⁷³.

Murwanashyaka déclare que la déposition de cette femme et de toutes les autres victimes-témoins sont de l'affabulation pure. Il tient beaucoup à récuser le reproche de viol. Il relève des contradictions lors de l'audition d'Anneke van Woudenberg de Human Rights Watch. Le 15 octobre 2012, elle avait dit devant la cour qu'« à Busurungi beaucoup de personnes ont été violées et ensuite brûlées pendant l'attaque, ce n'est pas exceptionnel. Avant l'attaque, il y a eu trois viols à Busurungi. Je dois vérifier combien il y a eu pendant l'attaque »⁹⁷⁴. Deux jours plus tard, elle rectifie : « Je dois me corriger : il n'y a pas de témoignages sur des viols pendant l'attaque »⁹⁷⁵. Les trois viols dont elle parle auraient eu lieu de 28 avril 2009, selon le rapport de Human Rights Watch, tandis que l'attaque des FDLR a eu lieu le 10 mai. Murwanashyaka niera cela aussi plus tard : « Une des femmes n'a jamais vécu là-bas, une autre est morte en 2005 et la troisième était en

⁹⁷²Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 25 février 2015

⁹⁷³Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 6 mai 2013

⁹⁷⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 15 octobre 2012

⁹⁷⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 17 octobre 2012

voyage », affirme le président des FDLR⁹⁷⁶. Il ne dit pas comment il prétend le savoir.

Dans le jugement, l'accusation de viol ne figure plus. Toutes les accusations reposant uniquement sur les dépositions de victimes ont été abandonnées, en plusieurs étapes entre 2013 et le printemps 2015. Cela concerne les violences sexuelles et également le recrutement d'enfants, l'esclavage et l'enlèvement ainsi que des crimes dont le lieu n'est pas précisé et les attaques contre les villages de Buhimba, Malemo, Kibua, Butolonga et Karasi.

Des seize chefs de l'accusation initiale, il n'en reste donc que cinq. Des dix lieux de crime énoncés dans l'acte d'accusation, il ne reste plus que cinq : Kipopo, Mianga, Busurungi, Ciriba et Manje. Des dix témoins-victimes amenés par le parquet, trois seulement sont pris en considération - des rescapés de Busurungi. Finalement, ce que disent ces témoins n'a plus aucun poids dans le jugement final.

Les relations entre politiques et militaires et la responsabilité pénale de Murwanashyaka

La clarification de la responsabilité de commandement de Murwanashyaka dépend d'abord de la question formelle de savoir si les FOCA, en tant qu'aile militaire des FDLR, étaient subordonnées à l'aile politique, ce qu'affirme le parquet sur la base des règlements de l'organisation selon lesquels le président des FDLR est en même temps le commandant militaire suprême. Au cours de la procédure, la défense réussit à trouver des règlements des FOCA qui disent autre chose. Les deux règlements s'accordent seulement pour affirmer la « souveraineté » des FOCA au sein des FDLR. Ce que cela veut dire n'est pas clair. Les juges statuent à la fin que les FOCA et les FDLR ne peuvent pas être considérés comme des organisations distinctes, mais comme une seule.

Mais la charge contre Murwanashyaka d'être responsable pour des crimes commis par les FDLR en tant que « commandant militaire » ne dépend pas seulement de sa fonction formelle, mais aussi de la

⁹⁷⁶Mot de la fin d'Ignace Murwanashyaka devant la Cour de Stuttgart, 16 septembre 2015

question de savoir s'il « exerce le pouvoir et le contrôle effectif de commandement et de direction » et s'il a « la possibilité réelle » de donner des instructions et de veiller à leur exécution. Ce point se révèle parmi les plus difficiles du procès.

Des communications sur écoute, il ne ressort pas que Murwanashyaka aurait donné des ordres militaires, selon les policiers fédéraux. « Non, je n'ai pas constaté des instructions militaires directes », dit la policière chargée des écoutes. « Il ne s'est pas mêlé des opérations de combat ou des tactiques », témoigne-t-elle. Il aurait montré un intérêt aux opérations militaires, mais n'en faisait pas partie⁹⁷⁷.

Beaucoup de témoignages suggèrent par contre qu'à l'intérieur des FDLR, l'impression prévalait que Murwanashyaka était le supérieur du chef militaire Mudacumura. Quand un ancien sergent de peloton entre dans la salle pour la première fois, on lui demande s'il connaît l'accusé personnellement. Il répond : « Oui, je reconnaitrais celui qui m'a commandé ». La chambre lui demande de le désigner. Il se lève dans ses vêtements noirs hip-hop, s'approche de son président et les deux se frappent amicalement le haut du bras en souriant.

Avant même que les juges puissent réagir à cette scène, le témoin se rassied et déclare : « Je le reconnais parce qu'il était notre guide dans les FDLR. Il s'appelle Murwanashyaka, Ignace. Murwanashyaka était mon guide ». Pour lui, l'accusé était « le guide suprême des FDLR ». Il avait été témoin de conversations par Thuraya entre le président et le général Mudacumura. Les simples soldats comme lui étaient alors priés de s'en aller. Après quoi, le chef militaire aurait expliqué que « cela vient d'en haut ». Le témoin en a déduit qu'il était question du président⁹⁷⁸.

Un ancien sous-lieutenant de la brigade de réserve confirme que « Murwanashyaka était le chef suprême de la branche militaire »⁹⁷⁹. L'ancien secrétaire de Mudacumura explique la relation entre les deux : « Il y avait la règle que le dirigeant de la branche militaire peut prendre seul des décisions dépendant de son appréciation de la situation. Mais

⁹⁷⁷Déposition devant la Cour de Stuttgart, 7 janvier 2012

⁹⁷⁸Délibérations devant la Cour de Stuttgart, 27 février 2012

⁹⁷⁹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 19 mars 2012

il doit en rendre compte à Murwanashyaka »⁹⁸⁰. L'ancien opérateur de radio lui aussi confirme : « Murwanashyaka est au-dessus de Mudacumura. Comme Murwanashyaka est le chef suprême, il est le guide de tous les soldats et politiciens des FDLR. Mudacumura ne dirige que les soldats ». Le juge-président veut savoir si le président des FDLR pouvait donner des ordres au chef militaire. « Il est en prison maintenant », remarque l'opérateur, « mais avant, c'est lui qui préparait tous les ordres que Mudacumura devait donner. »⁹⁸¹

L'ancien chef de l'unité de protection de Mudacumura, lui aussi, a souvent vu le chef militaire prendre son téléphone satellitaire pour discuter « avec les gens en Europe, le plus souvent avec Murwanashyaka ». Il précise : « Des ordres militaires sont venus de Murwanashyaka. Il donnait des ordres après qu'ils lui ont indiqué ce qu'ils voulaient faire (...) Comme le général et ses hommes étaient sur le terrain, où la guerre avait lieu, ils faisaient des suggestions à Murwanashyaka, et lui disait quelque chose, il refusait ou approuvait ». Le juge-président veut savoir ce qui se passait quand le président refusait. « Il pouvait refuser et ils le faisaient quand même, comme il n'était pas là », répond le témoin.⁹⁸²

Murwanashyaka était-il donc tout juste un chef formel ? L'ancien commandant-adjoint de la police militaire explique : « Mudacumura préparait les opérations et informait Murwanashyaka de ce qui s'était passé, mais il ne lui a jamais demandé son avis »⁹⁸³. Deux ans plus tard, comparissant à nouveau, Murwanashyaka lui-même l'interroge sur cette question. Dans sa réponse, il s'adresse directement à l'inculpé, contrairement à la plupart des témoins : « Si vous nous aviez donné des choses ou des ordres politiques, j'aurais compris. Mais des ordres militaires, je n'aurais pas pu comprendre cela. Parce que nous avons vu que vous avez un rôle politique. Vous ne nous avez jamais donné des ordres militaires. Mais je pense même que si vous l'aviez fait nous ne vous aurions pas suivis. Nous ne respectons qu'une personne auprès

⁹⁸⁰Déposition devant la Cour de Stuttgart, 10 mars 2014

⁹⁸¹Déposition devant la Cour de Stuttgart, 20 janvier 2014

⁹⁸²Déposition devant la Cour de Stuttgart, 3 décembre 2012

⁹⁸³Déposition devant la Cour de Stuttgart, 17 septembre 2012

de nous »⁹⁸⁴. Deux jours plus tard, il précise : « Le président ne pouvait pas donner des ordres aux gens dans la forêt. »⁹⁸⁵

« Mudacumura faisait ce qu'il voulait », dit un autre officier. Murwanashyaka n'avait pas de pouvoir militaire : « Sans lui en vouloir je crois qu'il est un amateur dans les choses militaires. »⁹⁸⁶

Murwanashyaka lui-même dit dans son mot de la fin qu'il n'avait pas de pouvoir sur Mudacumura : « Dans quel état du monde un président ne peut-il pas mettre fin aux fonctions de son chef des armées ? Dans quel état du monde le chef des armées est élu par les membres de l'armée ? »⁹⁸⁷ Mais dans une conversation avec le médiateur de Sant'Egidio, Matteo Zuppi, le 4 janvier 2009 tout juste avant les élections à venir, il avait dit le contraire : « De toute façon, à supposer que le commandant FOCA soit remplacé, celui qui va venir comme nouveau commandant des FOCA d'abord je dois vous dire que d'après le statut je suis le chef des FOCA (...) Si je ne l'accepte pas, ils m'en suggèrent un autre (...) À tout moment, comme chef des FOCA je peux suggérer un nouveau commandant. »⁹⁸⁸

Les procureurs insistent dans leur plaidoyer de la fin sur le pouvoir effectif de Murwanashyaka. Leur ton est plus cassant ici qu'ailleurs. Les inculpés ne seraient pas chargés « d'avoir commandé, ordonné, incité activement ou dirigé les forfaits », disent-ils. Mais « ils étaient au courant » et « s'en sont accommodés ». Murwanashyaka, selon eux, « savait très bien ce que ses miliciens ont occasionné, comment ils vivaient et quels crimes ils commettaient. Et il ne le savait pas seulement, il en était satisfait ». Le président « avait le pouvoir de fait d'empêcher les crimes et ne l'a pas utilisé. Il était conscient des crimes et a omis sciemment de s'y opposer. Il aurait été de son devoir de l'utiliser (...) Il ne l'a pas fait parce qu'il approuvait les crimes des FDLR dans toute leur bestialité », accusent les procureurs.

⁹⁸⁴Déposition devant la Cour de Stuttgart, 21 juillet 2014

⁹⁸⁵Déposition devant la Cour de Stuttgart, 23 juillet 2014

⁹⁸⁶Déposition devant la Cour de Stuttgart, 8 juillet 2013

⁹⁸⁷Mot de la fin d'Ignace Murwanashyaka devant la Cour de Stuttgart, 16 septembre 2015

⁹⁸⁸Conversation téléphonique entre Ignace Murwanashyaka et le Père Matteo Zuppi, 4 janvier 2009

Le procureur Ritscher s'emporte, ce qu'il ne fait que rarement. Murwanashyaka « n'était pas un prétendu président qui se met sur son canapé à Mannheim et qui s'imagine président », dit-il. Il était connu de tous comme « guide suprême et commandant », il « jouissait de l'autorité inconditionnelle à tous les niveaux ». Il a donné « des instructions de comportement innombrables » et il « a été écouté à tout moment ». Il « n'a pas donné des ordres militaires détaillés, mais il a guidé les considérations de comportement des FDLR ». Il a exprimé le « soutien sans réserve » de la ligne que « chaque citoyen congolais était une cible à abattre » et il l'a même conçu lui-même de façon déterminante « en dépit d'avoir la possibilité de l'empêcher ». En résumé : « Qu'est-ce qu'il a fait objectivement contre les crimes des miliciens sous sa commande ? Rien ! », tonne le procureur⁹⁸⁹.

L'avocate de Murwanashyaka, Lang, riposte en affirmant que pour être condamné, Murwanashyaka aurait dû « omettre de prendre des mesures sérieuses et soutenues pour empêcher des crimes contre la population civile ». Mais il existerait selon elle des ordres du président allant dans ce sens et des résolutions du Comité Directeur des FDLR. Comme Mudacumura n'écoutait pas Murwanashyaka, leur effet était sans intérêt, mais la conclusion à en tirer serait que Murwanashyaka n'avait pas de moyen d'empêcher les crimes même au cas où une stratégie aurait existé de les commettre. Il « savait qu'il n'avait pas de pouvoir de commandement », selon l'avocate. Ses déclarations contraires étaient de nature « purement propagandistique » pour se montrer plus fort qu'en réalité et donc se faire respecter. « Nous connaissons cela de beaucoup de politiciens. »⁹⁹⁰

Pendant une période, les juges semblent pencher vers cette interprétation aussi. Le 9 septembre 2013 ils indiquent aux parties qu'ils considèrent être en présence d'une « tentative de responsabilité pénale » chez Murwanashyaka. En clair : Murwanashyaka aurait cru être un commandant militaire, mais en réalité ses ordres n'étaient pas suivis. N'ayant pas donné de tels ordres, il ne l'aurait pas remarqué.

Dans leur jugement, les juges reviennent vers une logique moins compliquée. Murwanashyaka, disent-ils dans le sens du parquet,

⁹⁸⁹Réquisitoire du procureur devant la Cour de Stuttgart, 15 juillet 2015

⁹⁹⁰Plaidoyer de la défense devant la Cour de Stuttgart, 3 août 2015

« savait et voulait que les FDLR commettent des crimes de guerre à l'est de la RD Congo » - mais sa « responsabilité de commandement » ne serait pas prouvée. Il y aurait « des doutes » sur le fait de savoir « si le commandement des FOCA aurait obéi à des interdictions de crimes de guerre venant de l'Allemagne », et il serait « douteux » que « Murwanashyaka lui-même ait cru possible de pouvoir empêcher les crimes de ses subordonnés en exerçant son pouvoir de commandement ».

Murwanashyaka n'est donc pas condamné en tant que commandant militaire : il n'avait pas le pouvoir d'empêcher les crimes, il n'avait pas « connaissance d'une politique de la direction militaire de s'en prendre systématiquement à ces parties de la population civile qui collaborent avec l'ennemi » et « il n'est pas évident comment Murwanashyaka aurait pu physiquement imposer ses ordres donnés en Allemagne contre la volonté du commandement des FOCA basé au Kivu ». Le fait qu'il aurait pu rendre les crimes plus difficiles ne suffirait pas pour qu'il soit condamné selon la loi allemande, contrairement à la loi internationale. Il ne peut non plus être condamné pour omission - pour cela le Comité Directeur des FDLR aurait dû être capable de donner des ordres au Haut Commandement des FOCA.

Murwanashyaka est condamné pour complicité de crimes de guerre seulement. Selon la chambre, il est coupable de « complicité physique » sous forme d'unités pour les téléphones satellitaires Thuraya, et de « complicité psychologique » en forme de « renforcement de l'intention de commettre les crimes », comme il a « nié ou minimisé les crimes de guerre dans des interviews, des déclarations et des communiqués ».

La condamnation pour complicité - couplée à l'autre condamnation, de diriger une organisation terroriste - étonne des observateurs juridiques : comment une seule personne peut-elle à la fois être coupable de diriger une organisation terroriste et n'être que complice des crimes de cette organisation et non pas responsable ? Les juges eux-mêmes admettent dans leur jugement qu'il peut y avoir une « concurrence » possible entre ces deux constats.

Elle énerve aussi les deux parties, le parquet et la défense. L'avocate de Murwanashyaka avait remarqué de façon caustique dans son plaidoyer que les « FOCA n'avaient besoin ni d'unités Thuraya ni de communiqués de presse pour commettre des crimes », et elle s'était

moquée des contorsions des juges en demandant s'ils allaient considérer une condamnation de son client pour « complicité par omission », donc d'avoir encouragé les crimes en ne faisant rien⁹⁹¹. Les procureurs refusent la construction juridique de complicité pour d'autres raisons : Murwanashyaka aurait agi « en conscience d'être le dirigeant suprême des FDLR, non pas pour soutenir des crimes d'autres »⁹⁹².

Finalement, Ignace Murwanashyaka est condamné à treize ans de prison pour complicité de quatre crimes de guerre et direction d'une organisation terroriste. Ayant passé presque six ans en détention provisoire, il reste donc en prison, pendant que son ancien vice-président, Straton Musoni, lui aussi condamné mais avec une peine inférieure, quitte la salle en homme libre.

⁹⁹¹Plaidoyer de la défense devant la Cour de Stuttgart, 3 août 2015

⁹⁹²Réquisitoire du procureur devant la Cour de Stuttgart, 15 juillet 2015

Chapitre 26

Les espoirs brisés de la Cour Pénale Internationale

Viols en masse à Luvungi

Luvungi est un petit village du Nord-Kivu au bord d'un ruisseau. Des huttes en terre battue avec des toits de paille s'accrochent aux collines. Derrière, se dressent les forêts de Walikale. De ces forêts ont surgi les rebelles FDLR, dans la nuit du 1^{er} août 2010. Livingstone Mbusa-Mbusa, le chef du village, s'en souvient exactement, plusieurs mois plus tard. Pendant son récit, il ne cesse de fixer les arbres d'un regard inquiet⁹⁹³.

Il faisait déjà nuit, vers 23 heures. Ils sont entrés comme des fantômes. Ils sont passés de maison en maison, cassant les portes en bois à coups de pied, ils ont tiré les hommes vers la place du village. Mbusa-Mbusa s'y trouvait. Il a entendu les hurlements qui venaient de partout. Quelqu'un a crié : « Je meurs, je meurs ». Il pensait qu'on allait les tuer tous, raconte-t-il. Mais d'abord, les assailants ont rassemblé les poules et les chèvres et les ont égorgées. Un feu démarra quelque part. Dans une échope, ils ont trouvé de la bière. « Ils ont bu, dansé et chanté tout la nuit », se souvient-il.

Le lendemain, Mbusa-Mbusa dut amener les chèvres au sommet de la colline, dans la forêt. Il était accompagné de combattants FDLR avec leurs AK-47 chargés. « Si tu t'échappes, on te retrouve », le menacèrent-ils. Le troisième jour, ils commandèrent des sacs de haricots et de riz. Encore une fois, il dut traîner le butin dans la forêt, avec les autres

⁹⁹³Récit selon visite à Luvungi en mars 2011

habitants. Le soir, il réussit à s'échapper. Il se sauva vers le village, il entendit des coups de feu et se cacha. Le matin, il retrouva d'autres habitants en brousse. Les femmes lui racontèrent ce qu'il s'était passé. « Cela explique pourquoi elles ont tant crié », conclut-il dans son récit.

Selon des équipes des Nations Unies, trois cent quatre-vingt-sept personnes furent violées pendant quatre jours à Luvungi et les villages alentour : trois cents femmes, vingt-trois hommes, cinquante-cinq filles et neuf garçons⁹⁹⁴. La victime la plus jeune avait deux ans. Des mois plus tard, la petite fillette pouvait à peine marcher, assise avec ses grands yeux sombres et vides, comme une poupée dans la boue. La victime la plus âgée avait soixante-dix-neuf ans, une femme osseuse pleine de rides avec quatorze enfants et cinquante-deux petits-enfants. Elle est devenue incontinente, elle était emmitouflée dans plusieurs pagnes colorés qui dégageaient une odeur d'urine. La plupart des femmes furent violées plusieurs fois par des hommes différents, souvent à l'aide d'objets divers : un bâton, un bout du fusil et même des machettes.

Une des femmes était prête à témoigner quand nous visitâmes Luvungi à la fin mars 2011. Marie, comme nous l'avons appelée pour protéger son identité, nous raconta avoir reçu des menaces pendant des semaines auparavant. Les FDLR avaient envoyé leurs propres femmes à Luvungi, le jour du marché. Elles y achetèrent du savon et des allumettes et payèrent en espèces. « Quand elles sont parties, nous avons trouvé une lettre », raconta Marie. La lettre contenait ce message : « Si vous ne quittez pas Luvungi, on vous tue ! »

Le chef du village rapporta les menaces à son supérieur dans le chef-lieu du territoire, Walikale. Mais personne n'envoya d'aide. « La lettre n'était pas signée, mais nous savions d'où elle venait », dit Marie. Pendant l'interview, la mère de cinq enfants était assise sur une chaise en bois dans sa hutte de terre sans fenêtres. La pluie crépitait sur la paille. Marie berçait son bébé qui pleurait. C'est un miracle que l'embryon ait survécu aux viols multiples dans le ventre de sa mère.

⁹⁹⁴« Final Report of the Fact-Finding Mission of the UNJHRO into the Mass Rapes and Other human Rights Violations Committed by a Coalition of Armed Group along the Kibua-Mpofi Axe in Walikale Territory, North Kivu, from 30 July to 2 August 2010 », juillet 2011

Dans la nuit au 1^{er} août 2010, Marie était couchée avec son mari. C'était la dernière fois qu'elle le vit. Tout d'un coup, des hommes armés en uniformes ouvrirent la porte. « Nous sommes venus pour nous occuper de vous », braillèrent-ils en swahili. Entre eux, ils parlaient le kinyarwanda. Ils ont tirée Marie du lit par ses cheveux, l'ont jetée par terre. Chacun l'a violée. Son mari devait assister à la scène, impuissant. Ils violèrent aussi la petite fille, âgée de deux ans. Elle criait sans cesse. Depuis, elle n'a plus jamais parlé. Ensuite, les rebelles entraînent Marie dans la brousse et continuèrent à la violer. Au bout de quatre jours, ils disparurent. Les femmes furent abandonnées dans la brousse, dans leur sang.

Les victimes n'osèrent plus revenir au village. « Beaucoup sont mortes de leurs blessures », raconta Marie. Plusieurs tombèrent enceintes, dont la voisine de Marie, âgée de 15 ans. Marie se leva et appela la fillette. Mouillée de pluie, le ventre gonflé, la fillette entra avec quatre autres femmes enceintes. Elles s'assirent sur le canapé, les visages crispés de douleur. « Je ne me suis jamais remise de l'infection de mon abdomen », confessa la fille. Elle ne savait pas si elle allait survivre à la naissance de son bébé. Les autres femmes n'allaient pas mieux. Toutes se trouvaient dans le huitième mois de grossesse.

Ce ne fut que plusieurs semaines après l'attaque que le reste du monde en prit connaissance. Le 19 août 2010, l'ONG américaine International Medical Corps publia un bref communiqué à propos de « quatre jours de violences sexuelles massives perpétrées furieusement dans un village congolais éloigné »⁹⁹⁵. Le village n'était même pas nommé, mais il ressortait du communiqué que les docteurs américains, basés à Walikale, avaient traité déjà certaines victimes quelques jours après l'attaque. Le *New York Times* répercuta l'information le dimanche 22 août 2010, désignant les FDLR comme les responsables⁹⁹⁶. Le lendemain, des agences de presse citèrent la porte-parole d'OCHA à Goma qui donna le chiffre de cent soixante-dix-neuf victimes.

⁹⁹⁵IMC, « International Medical Corps Responding to 4-Day Onslaught of Mass Sexual Violence in Remote Congolese Village », Los Angeles, 19 août 2010

⁹⁹⁶« At Least 150 Women Raped in Weekend Raid in Congo », *New York Times*, 22 août 2010, républié le lendemain sous le titre « Rwandan Rebels Raped at Least 179 Women in Congo, Humanitarian Officials Say »

Le viol de masse de Luvungi est devenu un symbole de l'horreur de la guerre au Congo, surtout aux États-Unis. Depuis des années, on avait souvent dit que les violences sexuelles étaient utilisées de manière systématique, visant « la destruction physique et psychologique des femmes » et rappelant le génocide rwandais, comme l'avait dit l'envoyée spéciale des Nations Unies, Yakin Ertürk, à Kinshasa, en juillet 2007⁹⁹⁷. Le travail des cliniques "Heal Africa" à Goma et "Panzi" à Bukavu fit l'objet de louanges à travers le monde. Hillary Clinton, secrétaire d'État américaine, les visita durant l'été 2009 et proclama que la lutte contre les violences sexuelles au Congo était une priorité. Avec Luvungi, il y avait enfin un évènement concret qui justifiait un tollé mondial.

Les Nations Unies publièrent un communiqué de presse à New York selon lequel « des rebelles rwandais et congolais avaient violé en réunion près de deux cents femmes et quelques jeunes garçons quatre jours durant fin juillet, près d'une base des Casques bleus de l'ONU »⁹⁹⁸. L'impression donnée était qu'un viol collectif énorme s'était déroulé plusieurs jours durant, sous les yeux des casques bleus - un scandale retentissant. Le fait que la base de l'ONU la plus proche soit éloignée de trente kilomètres dans une forêt dense sans routes ni réseau téléphonique était minimisé. Le porte-parole de la Monusco à Kinshasa nous a affirmé que les casques bleus avaient envoyé des patrouilles à Luvungi pendant que les FDLR assiégeaient la localité - et que ces patrouilles n'avaient pas réagi faute d'informations provenant de la population⁹⁹⁹.

Comment était-ce possible ? Le 25 août 2010, le bureau conjoint des droits de l'homme de l'ONU en RD Congo envoya une équipe spéciale pour enquêter pendant une semaine. Dans son rapport intérimaire de septembre 2010, elle dénombra trois cent trois victimes de viol ; dans son rapport final de juillet 2011, elle en mentionna trois cent quatre-vingt-sept. Quelques jours avant les attaques, selon ces rapports, il y avait eu une rotation des troupes à la base onusienne de Kibua, la plus proche - Kibua en territoire de Walikale n'est pas à confondre avec Kibua dans le territoire de Masisi, l'ancien quartier général des FDLR.

⁹⁹⁷Discours de Yakin Ertürk à Kinshasa, 27 juillet 2007

⁹⁹⁸Nations Unies, Communiqué de presse, 23 août 2010

⁹⁹⁹Entretien téléphonique avec le porte-parole Manodje Mounoubai, 25 août 2010

Les casques bleus indiens, presque tous fraîchement arrivés, ignoraient tout de la contrée, du contexte local et encore moins des langues parlées sur place. Normalement, chaque base des casques bleus au Congo possède un officier de liaison local qui garde le contact avec la population et qui peut traduire. À Kibua, cet officier essentiel n'était pas encore arrivé - un manquement fatal.

La Monusco devait assumer son échec. Le sous-secrétaire-général adjoint pour les opérations de maintien de la paix, Atul Khare, fut envoyé à l'est du Congo et y annonça une opération de plus de sept cents casques bleus pour patrouiller le soir et la nuit, établir de nouvelles bases et mener des missions de reconnaissance plus fréquentes et spontanées. Pour la communauté internationale, les conséquences de Luvungi avaient ainsi été tirées.

Le dernier jeu de Callixte Mbarushimana

Immédiatement après les agressions contre les femmes de Luvungi, des enquêteurs de la CPI se rendirent à Goma. Dans la base de la Monusco au bord du lac Kivu, ils rencontrèrent Gregory Gromo Alex, chef de la division de démobilisation DRRR, dans son conteneur et lui demandèrent des précisions sur Callixte Mbarushimana, le secrétaire exécutif des FDLR, et sur son pouvoir au sein des FDLR. Murwanashyaka et Musoni, président et premier vice-président, se trouvant déjà en prison en Allemagne à cette époque, la question se posait de savoir qui dirigeait les FDLR. Gromo, qui avait traqué Mbarushimana sans succès pendant des années en raison de son rôle présumé pendant le génocide rwandais, se posait également cette question, et il avait un pressentiment terrible.

Pour redémarrer des pourparlers avec les FDLR, la communauté catholique de Sant'Egidio avait réactivé ses efforts en juin 2010. Comme Murwanashyaka n'était plus disponible, ses membres parlaient avec Mbarushimana à Paris. Le but était d'amener quinze mille à vingt mille femmes et enfants, membres de famille de combattants FDLR, du Congo au Rwanda. Mbarushimana avait donné son accord préliminaire. Le 4 août, les médiateurs catholiques rencontrèrent les autorités congolaises, et deux jours après, des représentants de l'ONU à Goma, pour organiser leur transfert. Le viol de masse de Luvungi venait tout juste d'avoir lieu.

Le 7 août 2010, le médiateur de Sant'Egidio, le père Matteo Zuppi, rencontra à Goma des officiels du programme DDRR, des représentants des autorités congolaises et le président intérimaire des FDLR, Victor Byiringiro. À la surprise de tous, celui-ci annonça qu'il venait d'être appelé par Mbarushimana depuis Paris pour abandonner le projet. Il demandait l'arrêt préalable des opérations militaires contre les FDLR.

Gromo aurait préféré s'arracher les derniers cheveux, confia-t-il par la suite. Il avait craint ce moment : plus de seize ans après qu'ils s'étaient trouvés ensemble au PNUD à Kigali, Gromo et Mbarushimana se retrouvaient dorénavant adversaires autour de la question du désarmement des FDLR. De récents déserteurs des FDLR, recueillis au quartier général par l'équipe de Gromo, confirmaient ces craintes. Deux fois par jour, le chef militaire des FDLR, le général Mudacumura, était en communication avec Mbarushimana à Paris, rapportaient-ils - comme cela se passait auparavant avec Murwanashyaka à Mannheim en Allemagne.

Fin août 2010, quelques dizaines d'experts internationaux sur les FDLR se réunirent dans la salle de conférences climatisée de l'hôtel de luxe "Serena" à Gisenyi au Rwanda, au bord du lac Kivu en face de Goma. Les enquêteurs allemands étaient invités, mais ils ne vinrent pas. Conclusion des experts : pour identifier des témoins parmi les milliers de combattants et de commandants FDLR déserteurs, il fallait une base de données performante. Les enquêteurs de la CPI cherchaient des preuves contre Mbarushimana. Le 28 septembre 2010, le bureau du procureur à La Haye délivra un mandat d'arrêt contre lui, sous scellés. Mbarushimana fut arrêté à Paris le 11 octobre 2010 et transféré à La Haye le 25 janvier 2011.

Seize ans et demi après le génocide au Rwanda, Mbarushimana se retrouvait en prison. Gromo, qui avait tenté en vain de le poursuivre pendant des années, avait gagné. Mais il était déjà très malade. Quand les procureurs allemands accusèrent formellement Murwanashyaka et Musoni en décembre 2010, il était déjà hospitalisé. Il clôtura ainsi ses mémoires : « En 1994, la plus grande partie du monde s'est détournée quand l'horreur a défilé sous ses yeux. En 2010, nous pouvons peut-être changer quelque chose. Mettons fin à la terreur des FDLR et donnons une chance à la paix. »

Mbarushimana devant la CPI

Lors du transfèrement du secrétaire exécutif des FDLR, Callixte Mbarushimana, à La Haye en janvier 2011, le procureur Luis Moreno-Ocampo déclara : « L'été dernier, depuis ses quartiers à Paris, Callixte Mbarushimana a continué de contester les rapports de l'ONU qui dénonçaient l'implication des FDLR dans les nombreux viols commis avec brutalité, cette fois-ci contre des centaines de femmes sur le territoire de Walikale, en contredisant publiquement le Secrétaire général de l'Organisation. Nous n'allons pas abandonner les centaines de victimes qui ont atrocement souffert de ces attaques. Nous enquêtons à propos des viols commis à Walikale et nous envisageons la possibilité de les ajouter aux accusations portées contre M. Mbarushimana. »¹⁰⁰⁰ Les enquêteurs du CPI se mirent même à la recherche de Marie à Luvungi. Mais les viols de Luvungi ne figurent pas dans la liste de crimes présumés, présentée plus tard par le procureur.

Le mandat d'arrêt reprochait à Mbarushimana d'être responsable d'une longue liste de crimes, conformément au paragraphe 25.3.d du Statut de Rome établissant la CPI. Selon cette disposition, « une personne est pénalement responsable et peut être punie pour un crime relevant de la compétence de la Cour si (...) elle contribue (...) à la commission ou à la tentative de commission d'un tel crime par un groupe de personnes agissant de concert. Cette contribution doit être intentionnelle et, selon le cas : i) Viser à faciliter l'activité criminelle ou le dessein criminel du groupe, si cette activité ou ce dessein comporte l'exécution d'un crime relevant de la compétence de la Cour ; ou ii) Être faite en pleine connaissance de l'intention du groupe de commettre ce crime. »

Les charges contre Mbarushimana se basaient en grande partie sur les résultats de l'enquête allemande contre Murwanashyaka et Musoni. Après l'arrestation de ces derniers, selon les enquêteurs, on avait considéré Mbarushimana comme suspect potentiel, mais aucun pas dans cette direction n'était venu de l'Allemagne. Une enquête allemande contre Mbarushimana pour crimes pénaux internationaux et appartenance à une organisation terroriste fut clôturée le 3 décembre 2010 - elle n'était plus importante pour le procès en

¹⁰⁰⁰Déclaration du procureur de la CPI, 25 janvier 2011

préparation contre les deux autres dirigeants. Mais les témoignages de neuf anciens combattants des FDLR recueillis par les Allemands furent intégrés dans la procédure de confirmation des charges contre Mbarushimana devant la CPI.

Initialement, le procureur de La Haye avait voulu déclencher une accusation plus large : la responsabilité directe selon le paragraphe 25.3.a du Statut de Rome qui sanctionne une personne si « elle commet un tel crime, que ce soit individuellement, conjointement avec une autre personne ou par l'intermédiaire d'une autre personne ». Pour Luis Moreno-Ocampo, le président Murwanashyaka, le vice-président Musoni et le secrétaire exécutif Mbarushimana étaient conjointement responsables des crimes des FDLR. Selon lui, ils avaient adopté ensemble un « plan criminel commun » et en avaient assuré l'exécution¹⁰⁰¹. Les charges n'allèrent finalement pas aussi loin, mais la question de savoir si la direction des FDLR était un « groupe de personnes agissant de concert » dont chaque membre portait la responsabilité pour tous les crimes commis par le groupe, demeura la question centrale des délibérations de La Haye.

Le 16 décembre 2011, la chambre de confirmation des charges - qui au sein de la CPI doit statuer si les charges apportées par le procureur sont suffisantes pour être présentées lors d'un procès - refusa de confirmer les charges, ce qui mit fin à la procédure et déclencha la levée du mandat d'arrêt contre Callixte Mbarushimana. Une semaine plus tard, il revint à Paris en tant qu'homme libre.

Les délibérations avaient eu lieu en septembre 2011. Les trois juges avaient pris beaucoup de temps pour parvenir à leur jugement et n'étaient pas unanimes. Ils abandonnèrent les charges par deux voix contre une, l'opinion dissidente étant celle de la juge présidente¹⁰⁰². L'argument qui a prévalu est qu'il n'y avait pas assez de preuves que les FDLR avaient ordonné des crimes systématiquement et poursuivi une telle politique.

Dans cinq des vingt-cinq cas relevés par l'accusation, il y avait probablement eu des crimes de guerre, selon la décision du 16

¹⁰⁰¹Requête par le Procureur de la CPI, ICC-01/04-10/10-11-Red2, 20 août 2010

¹⁰⁰²Décision relative à la confirmation des charges contre Callixte Mbarushimana, ICC-01/04-01/10.465-Red, 16 décembre 2011

décembre 2011, mais pas de crimes dirigés contre la population civile comme telle et donc pas de crimes contre l'humanité. Comme les FDLR ne menaient pas une politique visant à commettre des crimes, selon la chambre, Mbarushimana ne pouvait donc pas être accusé de faire partie d'un « groupe de personnes agissant de concert », et il n'avait pas contribué personnellement aux crimes commis, donc il n'y aurait aucune accusation valide contre lui.

La juge présidente avait une opinion différente. Les crimes, selon elle, étaient bien systématiques et donc des crimes contre l'humanité, et la direction des FDLR était bien un groupe de personnes agissant de concert. Trois juges et deux opinions - cela ne signifie pas une appréciation sans équivoque. Il est à retenir que tous les Africains concernés - hormis, bien sûr, l'accusé lui-même - étaient en faveur de la confirmation des charges : la juge présidente botswanaise, la représentante de la procureure gambienne et les deux avocats congolais des victimes. Les deux juges dont l'opinion majoritaire a prévalu ainsi que les avocats de la défense étaient tous des non-Africains. La représentante du procureur, Fatou Bensouda - depuis, promue au poste de procureur - et les représentants congolais des victimes insistaient sur le poids des viols. « Les émotions ne remplacent pas les preuves », rétorqua l'avocat principal de Mbarushimana, Michael Kaufman. La majorité des juges se rangea à son avis.

Le procureur interjeta appel en arguant que la chambre de confirmation des charges ne devrait pas donner un avis sur le contenu des preuves présentées mais simplement valider leur admissibilité. Les avocats des victimes relevèrent que l'opinion majoritaire ne prenait pas compte les victimes et donnait plus de poids aux documents FDLR qu'aux témoignages de leurs victimes. Au total, sept cent quatre-vingt-dix-sept requêtes de participation à la procédure contre Mbarushimana en tant que victime avaient été déposées ; cent trente avaient été acceptées.

La chambre d'appel de la CPI rejeta l'appel sur tous ces points. La déposition des victimes ne fut même pas admise, car elle comprenait trente et une pages alors que maximum admissible était de vingt, et les victimes n'avaient pas introduit une requête préalable de pouvoir

dépasser cette limite¹⁰⁰³. Ainsi, c'est avec cette manifestation de formalisme bizarre, que prit fin la tentative de faire entendre les victimes des FDLR auprès de la Cour Pénale Internationale.

Mbarushimana libre, les victimes en danger

La mise en danger des témoins-victimes dans le cas de Mbarushimana avait déjà été relevée pendant la préparation de la procédure préliminaire. Leurs noms et ceux de leurs villages d'origine furent expurgés des documents de la CPI. Mais quand Mbarushimana fut arrêté à Paris en octobre 2010 et que ses carnets et ordinateurs furent saisis, les policiers trouvèrent dans un carnet huit noms congolais : il s'agissait de témoins potentiels au procès contre Murwanashyaka et Musoni en Allemagne, selon les craintes des enquêteurs de la CPI. Le jour même de l'ouverture du procès allemand, le parquet de La Haye déclara sa suspicion que Mbarushimana avait eu accès en partie au dossier contre Murwanashyaka et Musoni, « y compris aux noms de témoins »¹⁰⁰⁴.

L'avocate principale de Murwanashyaka à Stuttgart admit avoir rencontré Mbarushimana. Ils avaient même dîné ensemble. Son collègue à Stuttgart admit également devant les juges avoir pris contact avec le général Omega, commandant des FDLR pour le Nord-Kivu. Trois sympathisants des FDLR d'origine rwandaise, traduits plus tard en justice à Düsseldorf en Allemagne pour leur soutien présumé à une organisation terroriste, avaient noué des contacts avec toute une série de responsables FDLR à travers le monde, sur initiative de l'ancien avocat pour la procédure d'asile de Murwanashyaka.

Au bout du compte, il est possible que l'ensemble de la direction des FDLR connaissait l'identité des témoins-victimes du procès de Stuttgart, alors que leur anonymat était officiellement protégé. Quand la chambre de confirmation des charges de la CPI eut rejeté une demande de mise en liberté de Mbarushimana le 19 mai 2011, bien avant la décision sur la confirmation des charges, elle donna parmi ses motivations le fait que des mails internes de la mission de l'ONU au

¹⁰⁰³Arrêt relatif à l'appel interjeté par le Procureur contre la Décision relative à la confirmation des charges, ICC-01/04-01/10-514, 30 mai 2012

¹⁰⁰⁴Prosecution's second application for redactions to witness statements, ICC-01/01-04/10-135, 4 mai 2011

Congo avaient été retrouvés sur l'ordinateur de l'intéressé, dont un mail confidentiel. Cela « pointe vers un flux d'informations de la MONUC vers les FDLR », ce qui donnait lieu à la possibilité que Mbarushimana puisse entraver les enquêtes en cas de libération, selon les juges¹⁰⁰⁵.

On avait aussi trouvé chez Mbarushimana un carnet avec des détails de la procédure allemande, avec des idées d'un travail d'information là-dessus, y compris un « blog noms témoins ». « La chambre trouve que le but de publier des noms de témoins est probablement l'intimidation de ces témoins », estiment les juges dans cette décision prise tout juste deux semaines après le début du procès contre Murwanashyaka et Musoni en Allemagne. Plusieurs des témoins appelés à y comparaître ont par conséquent mis fin à leur disponibilité, selon des sources onusiennes.

Des sources FDLR confirment que l'organisation avait mis sur pied une « section d'influence sur les témoins » au Nord-Kivu, munie de plusieurs milliers de dollars américains. « La milice a beaucoup d'argent », nous confie un ancien officier de renseignement des FDLR. « Elle peut payer les Congolais. Elle a beaucoup de contacts », précise-t-il. Mbarushimana, lui, avait travaillé au sein de l'ONU pendant des années, protégé par des amis. Il avait sans doute toujours de contacts dans l'Organisation des Nations Unies.

Selon une source des renseignements des FDLR, le nom d'un conseiller congolais du programme DDRRR des Nations Unies figure plus de soixante fois dans le dossier allemand complet et confidentiel contre Murwanashyaka et Musoni. Comment avait-elle pu le savoir ? « De Callixte », répondit la source. Le conseiller congolais concerné a reçu des menaces de mort des FDLR par SMS. Le Congolais, familier de telles situations, est passé à l'offensive : Il a appelé le numéro d'où venait le message. L'interlocuteur s'est déclaré prêt à nommer son donneur d'ordre, contre de l'argent. Le deal n'a jamais été conclu – et le meurtre non plus.

Mais tout le monde n'eut pas autant de chance. Selon l'organisation belge "Avocats Sans Frontières", plusieurs des lieux de crimes

¹⁰⁰⁵Décision sur la demande de mise en liberté provisoire, ICC-01/04-01/10-163, 19 mai 2011

mentionnés dans le mandat d'arrêt contre Mbarushimana furent attaqués directement après sa libération, ce que les victimes auraient interprété comme des représailles¹⁰⁰⁶. Quelques mois après la libération de Mbarushimana, un ancien combattant des FDLR, qui se préparait à voyager en Allemagne en tant que témoin dans le procès de Stuttgart, trouva sur la porte du domicile de son village au Rwanda une feuille de papier, contenant le message selon lequel son frère, toujours actif au sein des FDLR, avait été tué. C'était une menace claire. Pendant des semaines, l'ancien combattant ne dormit plus. Il venait de commencer une nouvelle vie au Rwanda, il avait entamé des études et appris l'anglais. Après cette menace, il refusa de comparaître en Allemagne. « Ma femme, mes enfants et mes parents vivent chez moi dans ma maison », dit-il. « Je ne peux pas risquer leur vie. »

Une des personnes chargées de la protection des témoins nous explique : « Les FDLR sont une armée active. Ils ont des hommes en armes même à Goma. Beaucoup de membres des FDLR se sont enrôlés comme électeurs congolais, ils ont des papiers congolais, ils sont libres de leurs mouvements partout ». Et au Rwanda aussi, selon cette source, il y a des loyalistes FDLR parmi les démobilisés - volontairement ou sous la contrainte.

Tout cela n'intéressait plus la justice internationale à La Haye. Tandis qu'en mai 2011, la CPI avait motivé le maintien en détention de Mbarushimana en invoquant la crainte qu'après sa libération il ne puisse intimider des témoins et entraver la marche de la justice, en décembre 2011 cela ne jouait plus aucun rôle : le mandat d'arrêt contre Mbarushimana était levé, la procédure clôturée et donc il n'y avait plus de victimes à protéger. D'un point de vue juridique c'était correct, mais cela démontre les limites de la protection que peuvent attendre les victimes congolaises.

Et comme les détails de la décision du refus de la confirmation des charges contre Mbarushimana ne furent pas communiqués au grand public, l'impression se dégageait que les FDLR avaient été tout simplement blanchies de toutes les accusations contre elles. Un ancien

¹⁰⁰⁶Avocats Sans Frontières, « Modes of Participation and Legal Representation », Bruxelles 2013, p.14

commandant des FDLR nous avait dit dès 2009 : « Tant que Callixte n'est pas condamné, on ne peut rien imputer aux FDLR. »¹⁰⁰⁷

Après sa libération en France, Mbarushimana disparut des radars. Il ne signa plus les communiqués de presse des FDLR. Leur porte-parole Laforge indiqua n'avoir plus de contact avec lui. Mais d'autres sources des FDLR indiquèrent plus tard qu'il était toujours actif, mais dans l'ombre.

Mandat d'arrêt contre Mudacumura

La mise en liberté de Callixte Mbarushimana ne porta pas atteinte aux procès allemands contre Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni, contrairement aux attentes de la défense à Stuttgart à l'époque. Mais il semblait que les FDLR allaient réussir à se soustraire à la justice internationale.

Les procureurs de La Haye ne lâchèrent tout de même pas prise. Alors que la procédure d'appel dans le cas Mbarushimana n'était pas encore terminée, ils commencèrent à préparer un mandat d'arrêt contre le général Sylvestre Mudacumura, chef militaire des FDLR basé au Congo.

Une première requête aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt ayant été rejetée le 12 mai 2012 comme trop générale, une nouvelle fut soumise et acceptée le 13 juillet 2012. Le mandat impute à Mudacumura la responsabilité des crimes de « meurtre, mutilation, traitement cruel, torture, atteinte à la dignité de la personne, attaque contre la population civile, pillage, viol, et destruction de biens » commis par les FDLR du 20 janvier 2009 à septembre 2010 à Kipopo, Mianga, Busurungi, Manje et Malembe. Selon les preuves accumulées par les procureurs de La Haye, les ordres avaient pu venir directement de Mudacumura¹⁰⁰⁸.

Les crimes de 2009 restent donc sur l'agenda de La Haye. Mais il est important de noter comment la chambre de confirmation des charges a eu recours, lors de l'admission du mandat d'arrêt contre Mudacumura, aux argumentations de la procédure contre

¹⁰⁰⁷Entretien à Mutobo, 2009

¹⁰⁰⁸Toutes les citations : Mandat d'arrêt à l'encontre de Sylvestre Mudacumura, ICC-01/04-01/12-1-Red, 13 juillet 2012

Mbarushimana. La deuxième chambre s'est rangée à l'avis de la première, selon laquelle les FDLR n'avaient pas délibérément visé les civils.

« Entre 2009 et 2010, des civils ont été tués, enlevés, violés, soumis à des traitements cruels ou encore mutilés et des maisons ont été détruites », reconnurent les juges de la CPI. « Les opérations militaires des FDLR ont également entraîné des déplacements de populations. Toutefois, pratiquement toutes les attaques alléguées par le Procureur ont été menées par les FDLR en représailles contre des positions militaires. De nombreux éléments de preuve indiquent également que les FDLR avaient pour politique de ne pas faire de mal aux civils ou les maltraiter et que des membres de la direction de ce groupe ne voulaient pas que des civils soient tués durant les opérations. Les événements allégués par le Procureur sont souvent survenus peu après des attaques menées par les Forces armées de la République du Congo (FARDC) contre les FDLR dans le même secteur ce qui conforte la thèse des représailles. Bien que certaines des attaques menées en représailles aient été lancées de façon à atteindre des objectifs militaires mais aussi des personnes civiles qui ne participaient pas directement aux hostilités, on ne saurait tout de même pas en déduire raisonnablement que l'ordre de provoquer une catastrophe humanitaire a été effectivement exécuté par les troupes des FDLR sur le terrain en application d'une politique mise en place par l'organisation dans le but d'attaquer la population civile en tant que telle », conclurent les juges de la CPI.

Sans que ces questions, que les juges allemands à Stuttgart se donnaient beaucoup de peine à traiter à ce moment-là, de manière exhaustive, n'eussent jamais fait objet d'un procès en bonne et due forme à La Haye, la CPI se déclara donc sûre en cet été 2012 que « les FDLR n'avaient pas de politique consistant à diriger des attaques contre la population civile en tant que telle ». Cela, la chambre l'avait « déjà conclu » dans l'affaire Mbarushimana, bien qu'il n'y ait jamais eu un examen approfondi des preuves dans cette affaire. Les juges dans l'affaire Mudacumura s'aventurèrent à conclure : « Rien ne prouve que les directions politique et militaire des FDLR avaient, préalablement ou subséquentement, conclu un accord ou convenu d'un plan faisant de la population civile la cible principale de leurs attaques. En outre, les preuves produites ne suffisent pas à démontrer que l'ordre de provoquer une catastrophe humanitaire dans les provinces du Kivu

résultait d'une discussion ou d'un accord, de façon à ce qu'il puisse être considéré comme ayant fait objet d'un plan commun des directions politique et militaire des FDLR ».

La justice congolaise à la recherche des auteurs des crimes de Luvungi

Les espoirs congolais dans la CPI avaient été très élevés, parce qu'à l'est du Congo les auteurs de violences sexuelles demeurent souvent impunis. Ceci s'est aussi démontré à Luvungi.

Huit mois après les viols de masse, en mars 2011, le commissaire de police Joséphat Mutayongwa se promenait dans son camp, sur une colline surplombante Luvungi. Son unité y était stationnée depuis seulement trois semaines.

C'était un camp provisoire, avec des lits de camp pour quatre-vingt-douze policiers dans des tentes et la cuisine sur un feu ouvert sous un arbre. Mais c'était une unité d'élite, formée par l'Union Européenne et munie de deux véhicules flambants neufs. Les policiers avaient des armes, pas seulement des bâtons. Un policier onusien français passait toutes les semaines pour s'assurer que tout allait bien. Les policiers patrouillaient sur les sentiers de brousse, conduisant leurs véhicules sur la route unique, érigeant des barrières à l'entrée de la localité le soir. Ils avaient déjà contrecarré une embuscade des FDLR - un premier succès.

Les avancées étaient visibles : les FDLR s'étaient retirées loin, dans la forêt, sur l'autre rive du fleuve Osso, à sept heures de marche. Les habitants de Luvungi, disparus, revenaient un par un. Leur confiance ne s'établit que lentement. Le commandant de police Mutayongwa notait les témoignages des villageois dans son grand carnet bleu. Il apprenait les noms des commandants FDLR et Mai-Mai locaux et remettait ses conclusions aux enquêteurs de l'ONU.

Ses enquêtes ont été remises aussi à la justice militaire congolaise. Le quartier général de l'armée à Goma se trouve dans un bidonville de tentes vertes dans le quartier de Katindo. Les femmes et les enfants des soldats y habitent, il règne une odeur pestilentielle de déchets, de

matières fécales et d'urine. Les conditions sont pires que dans les camps de déplacés en dehors de la ville.

Le grand bâtiment en dur de l'auditorat militaire est visible de loin dans cette mer de tentes et de huttes en tôle ondulée. De près, c'est plutôt une ruine, avec des carcasses de véhicules et des plants de chanvre indien dans la cour. Un soldat fumant un pétard était assis sur une chaise en plastique à l'entrée principale, c'était en février 2013, quelques mois seulement après la reprise de Goma aux rebelles du M23 par l'armée régulière. À l'intérieur, le procureur militaire, le colonel Bin Marten Baseleba était en train d'étudier des dossiers dans son bureau. Son ordinateur n'avait une fois de plus pas d'alimentation électrique. À côté, s'entassaient des piles de livres sur les crimes de guerre.

Le vieux colonel soupira : le commandant adjoint de la milice maï maï Cheka, le lieutenant-colonel Sadoke Mayele, venait de décéder dans la prison le jour auparavant. C'était le seul qui ait jamais été arrêté et poursuivi dans l'affaire Luvungi. Son chef, le leader maï maï Ntabo Cheka, l'avait remis aux Nations Unies à Walikale en octobre 2010. « Cause du décès : Inconnue », lut le procureur militaire Baseleba à haute voix dans le rapport manuscrit du directeur de la prison qu'il tenait à la main, et il haussa les épaules : « Bon, on peut classer cette affaire », conclut-il¹⁰⁰⁹.

Les premiers procès venaient de s'achever dans le chef-lieu du territoire de Walikale. La Monusco avait aidé à établir des audiences foraines : avec les hélicoptères de l'ONU, les juges militaires, les inculpés, les avocats, les témoins et les victimes se rendirent à Walikale et les délibérations se firent en plein l'air ou sous les bâches blanches en plastique, une première. Les femmes osèrent témoigner en public. Mais sans résultat.

Le procureur militaire à Kinshasa avait quand même délivré huit mandats d'arrêt. Cheka était accusé d'« actions terroristes » et son adjoint Mayele de vols et de pillages. Le colonel Sadiki du bataillon Montana des FDLR au Nord-Kivu ainsi que son capitaine Séraphin Lionceau furent accusés de viols, de crimes contre l'humanité, de terrorisme et de vol. C'est la première fois que la justice militaire

¹⁰⁰⁹Entretien à Goma, 8 février 2013

congolaise recherchait des commandants FDLR avec des mandats d'arrêt - délivrés le même mois que celui où commençait en Allemagne le procès contre Murwanashyaka et Musoni.

Le leader maï maï congolais Cheka, coincé, saisit son opportunité : Il élimina Sadiki. C'est en novembre 2011 que, selon une version, ce colonel FDLR fut tué et enterré par les hommes de Cheka après une escalade suite à une rencontre entre les deux. Et Mayele mourut en détention à Goma en février 2013. Il restait le capitaine Lionceau des FDLR - et Cheka lui-même, pendant des années un des hommes les plus puissants de Walikale qui fut même candidat malheureux à l'Assemblée Nationale lors des élections congolaises de novembre 2011.

Les FDLR pouvaient aussi se sentir en sécurité, ce qui est confirmé par l'échec de l'offensive conjointe de la MONUSCO et des FARDC que le chef de la Monusco, l'Allemand Martin Kobler, avait planifiée au début 2015 avant de se heurter à la résistance du président congolais. En cette fin janvier 2015, les FARDC se préparaient à mener des opérations contre les FDLR. À Mweso dans les collines de Masisi, des soldats FARDC ivres morts ou hébétés par le chanvre titubaient dans la rue, en route vers leurs nouvelles positions. Ils n'avaient pas de véhicules. Les miliciens maï maï, comme ceux de Cheka, se tenaient prêts à occuper le terrain, abandonné par les FARDC lors de leurs avancées.

Mweso était située sur la ligne de front aux territoires FDLR depuis des années. Les combattants hutus rwandais se promenaient aussi dans la ville même. De jeunes hommes musclés en tenues de jogging et bottes en caoutchouc marchaient au pas sur la rue, disciplinés comme des soldats. Ils se tenaient en petits groupes aux carrefours routiers, devant l'hôpital, devant les bureaux de l'administration. Ils assistaient aussi à la messe chaque dimanche.

« Ils descendent des collines avec femmes et enfants pour prendre les sacrements, mais ils sont toujours accompagnés d'officiers qui surveillent leur cheptel », raconta un abbé qui vit à Mweso depuis des années. Il avait fait le séminaire au Rwanda, il connaissait les Rwandais et leur langue. Les deux abbés de Mweso décidèrent de prier avec les femmes FDLR. Ils parlèrent avec elles du Rwanda moderne. Le

dimanche suivant, après la messe, un colonel FDLR prit les abbés à part et leur conseilla de ne plus parler du Rwanda¹⁰¹⁰.

Quelques semaines plus tard, fin février 2015, un homme armé entra dans le monastère au centre de Mweso. Il abattit de tirs ciblés un des abbés, qui mourut sur le coup. Tout Mweso fut sous le choc¹⁰¹¹. Le même jour, un lieutenant-colonel FDLR arriva dans la ville. Aux soldats congolais qui gardaient le lieu du crime, il expliqua qu'il allait mener des enquêtes lui-même pour prouver que les FDLR n'ont pas tué l'abbé. Il se fit arrêter par le commandant FARDC. On l'amena à Goma. Lors de son interrogatoire par les services de renseignements militaires, il ressortit que c'était bien Séraphin Lionceau, le responsable FDLR recherché pour les viols de Luvungi.

Une percée pour la justice ? À l'auditorat militaire de Goma, l'odeur d'urine et de chanvre était toujours là, les véhicules cassés aussi. Les soldats traînaient, c'était leur premier jour de paie depuis trois mois. Ils se mirent en ligne avec femmes et enfants pour prendre leur solde, quelques billets crasseux. Dans le bureau du procureur, le capitaine Sumaili Makelele était assis devant un tas de dossiers : dépositions, jugements, plaintes. Son chef, le procureur Baseleba, se trouvait à Kinshasa depuis quelques mois. Makelele le remplaçait, temporairement. Il n'était là que depuis six semaines.

FDLR ? Lionceau ? Luvungi ? Viols de masses ? Jamais entendu parler de quoi que ce soit. Un mandat d'arrêt de 2011 ? Makelele devint nerveux. Il fouilla dans les dossiers sur son bureau et trouva enfin un trousseau de clés. Il réussit à ouvrir une armoire. À l'intérieur, d'autres tas immenses de documents jaunis et pourris. « Comment ça s'appelle encore, le village avec les viols ? » demanda-t-il. Il chercha. Désolé, dit-il, aucun dossier Luvungi. Il accepta d'appeler les renseignements militaires. « Est-ce que vous détenez un officier FDLR qui répond au nom de Lionceau ? » demanda-t-il. Quelqu'un le lui confirma. « Bon, alors transférez-le chez nous. Il paraît qu'il y a un mandat d'arrêt. Je dois seulement le retrouver. »

¹⁰¹⁰Entretien à Mweso, 27 janvier 2015

¹⁰¹¹Entretien téléphonique, 26 février 2015

En avril 2016, Human Rights Watch a révélé que Lionceau se trouverait sous le nom de Séraphin Nzitonda dans la prison militaire d'Angenga, loin dans l'Équateur, notoire pour ses conditions de détention catastrophiques, avec des centaines d'autres combattants FDLR faits prisonniers¹⁰¹². Le leader mai-mai Cheka s'est rendu à la Monusco le 26 juillet 2017 et a ensuite été remis aux autorités congolaises. Le 27 novembre 2018, le procès contre Cheka, Lionceau et plusieurs autres accusés s'est ouvert à Goma.

¹⁰¹²Human Rights Watch, «DR Congo : Children Held In Remote Military Prison », 4 avril 2016

Chapitre 27

Après la justice, retour à la guerre

Les FDLR poursuivent le combat

La condamnation d'Ignace Murwanashyaka par la justice allemande ne surprit guère les FDLR qui ne se fient qu'à la justice divine. Déjà, lors de sa conclusion finale devant les juges, le président des FDLR avait martelé, parlant de lui-même : « Quand l'accusé sera condamné, il ne gardera aucune rancune contre les juges, il sortira de la salle dans la sérénité. Non seulement l'histoire va l'absoudre mais aussi une autre instance. Il sortira de la salle dans la sérénité, confiant d'avoir perdu une bataille mais pas la guerre. »¹⁰¹³

Le jour du jugement, le 28 septembre 2015, les membres de la direction des FDLR se réunirent dans leur quartier général afin de prier pour leur président, selon leur porte-parole Laforge, joint plus tard par téléphone à Bweru, dans le Masisi, au Nord-Kivu. Ils apprirent le verdict par radio. Deux jours plus tard, Laforge publia un communiqué de presse : « Les Forces Démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) expriment leur profonde indignation suite à la condamnation injuste de leurs leaders Dr Ignace Murwanahyaka et Mr Straton Musoni par la justice allemande ce 28 septembre 2015 à l'issue d'un procès hautement politique exécuté à la commande de la dictature de Kigali. Ce procès, on ne peut plus inique, n'avait pour objectif que de décapiter les FDLR et c'est pourquoi il a été caractérisé par des irrégularités révoltantes du début à la fin. Nous rappelons que Dr Ignace Murwanashyaka et Mr Straton Musoni ont été arrêtés à la demande officielle du gouvernement

¹⁰¹³Mot de la fin d'Ignace Murwanashyaka devant la Cour de Stuttgart, 16 septembre 2015

dictatorial rwandais lors d'une visite à Kigali d'une très haute autorité allemande. Les FDLR demandent à la justice allemande de s'affranchir des ordres politiques dans ce procès et qu'en appel justice véritable soit rendue. »¹⁰¹⁴

Quelques jours avant, les FDLR lancèrent leur attaque la plus spectaculaire au Congo depuis plusieurs années. Le soir du 24 septembre 2015, des combattants du secteur Sinai sous les ordres du général Omega, commandant des FDLR au Nord-Kivu, investirent la base militaire de Rumangabo au Nord-Kivu, la plus importante des FARDC à l'est du Congo, et tuèrent plusieurs soldats avant de regagner la brousse avec des armements capturés. Ils démentirent l'opération dans un communiqué de presse, publié le jour du jugement allemand. Mais des attaques brutales des FDLR allaient se multiplier par la suite.

La nuit du 6 au 7 janvier 2016, des combattants présumés FDLR attaquèrent la localité de Miriki dans les forêts du territoire de Lubero au Nord-Kivu. Les assaillants tuèrent 18 civils de l'ethnie nande, dont plusieurs dans leur sommeil, rapportèrent les médias locaux qui s'insurgèrent : À Miriki étaient stationnés des soldats sud-africains de la brigade d'intervention FIB de la MONUSCO, censés intervenir de manière offensive contre les groupes armés. La MONUSCO admit un cafouillage deux semaines plus tard, dû à un changement de commandement : Les Sud-Africains étaient bien stationnés un kilomètre plus loin, mais ils n'avaient tiré que des fusées éclairantes¹⁰¹⁵.

Le jour de la publication de cet aveu, le 20 janvier 2016, tombait sept ans pile après le début de l'opération Umoja Wetu contre les FDLR. On voit que peu des choses avaient changé sur le terrain. Le même jour, la section néerlandaise de l'ONG « Médecins Sans Frontières » (MSF) devait fermer sa clinique dans la ville de Mweso au Nord-Kivu, la seule structure médicale pour 200 000 personnes, suite à des attaques répétées des FDLR. Pendant huit ans, MSF y soigna des malades, des affamés et des femmes enceintes, dont beaucoup de déplacés démunis. Une docteure américaine avait été prise en otage juste avant Noël 2015, ce qui avait mené à la suspension temporaire de certaines

¹⁰¹⁴FDLR, Communiqué de presse, 30 septembre 2015

¹⁰¹⁵Simon Allison, « South African peacekeepers accused of failing to prevent DRC massacre », Daily Maverick, 21 janvier 2016

activités. Après quatre semaines de négociations infructueuses, l'ONG en tira la conséquence et mit la clé sous la porte.

Le HCR allait compter des milliers de nouveaux déplacés dans les semaines qui suivirent, au milieu d'une saison de pluies implacable qui rendait les collines froides et boueuses. La guerre continuait.

La scission des FDLR

Mais d'abord, les FDLR se firent la guerre entre elles-mêmes. En mai 2016, des unités FOCA s'affrontèrent militairement pendant plusieurs jours. Les combats les plus durs eurent lieu vers la fin du mois, à Kalonoka et Kiyeye, aux abords de la forêt de Nyanzale entre les territoires de Rutshuru et Masisi, au Nord-Kivu. Les forces spéciales du général Mudacumura et les unités CRAP du commandant Omega prirent le dessus sur le bataillon des combattants de Wilson Irategeka, deuxième vice-président. Ce dernier se retira à pied vers Kashuga.

Le 31 mai 2016, une nouvelle organisation, dont on apprendra plus tard qu'Irategeka serait le « président », vit le jour : le CNRD-Ubwiyunge (Conseil National pour le Renouveau et la Démocratie). Elle se présenta comme « parti politique d'opposition rwandaise », « temporairement établi à Rutshuru », avec le but « de construire un Rwanda nouveau »¹⁰¹⁶. La déclaration fondatrice était signée par un certain « Anastase Kamuhande » établi à Kigali mentionnant un contact téléphonique congolais. En octobre, le groupe publia une « Constitution » signée par son « Président », Wilson Irategeka, à Rutshuru.

Irategeka et Byiringiro, deuxième et premier vice-président des FDLR respectivement, avec Byiringiro comme président intérimaire de l'organisation en l'absence du président Murwanashyaka occupant donc la fonction de supérieur hiérarchique, s'étaient déjà disputés sur le sujet sensible de l'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais en RDC entamé par le HCR. Byiringiro refusait strictement une participation quelconque à cet exercice. Des combattants de Mudacumura avaient attaqué une station HCR à Bweru le 15 avril 2016 pour empêcher l'enregistrement des réfugiés. Mais la SOCIRWA,

¹⁰¹⁶CNRD-Ubwiyungwe, Statuts, 31 mai 2016, §1-2

l'association civile des réfugiés rwandais au sein des FDLR, critiqua cette attitude, soupçonnant l'aile dure de l'organisation d'utiliser les réfugiés comme boucliers humains.

Par contre, Irategeka se positionnait comme défenseur des réfugiés civils qui, sans enregistrement, risquaient de perdre tout – le HCR avait annoncé en effet que des réfugiés non enregistrés n'accèderaient plus à l'aide humanitaire. Il soutenait donc l'exercice d'enregistrement. En guise de représailles, il fut suspendu de son poste de deuxième vice-président. « Irategeka est instrumentalisé par la communauté internationale ou, pire, par le Rwanda », affirma un cadre FDLR au micro de RFI¹⁰¹⁷.

C'était la scission la plus importante des FDLR depuis douze ans, et elle répondait aux mêmes tensions intérieures. À part Irategeka, le mouvement dissident était mené par le commandant des FOCA pour le Sud-Kivu, le colonel Hamada, également connu sous les noms de Bora et Muramba Junior. Tous deux appartiennent à une jeune génération des FDLR, sans un passé connu de participation dans le génocide de 1994 et originaires du Sud du Rwanda, contrairement aux leaders historiques comme Mudacumura et Byiringiro. Ils cultivaient des contacts en Tanzanie – selon certaines sources à travers Salama Kikwete, parente de Hamada et épouse du président tanzanien à l'époque, Jakaya Kikwete.

Irategeka et Hamada avaient plaidé dans les instances des FDLR pour nouer une alliance large avec d'autres groupes rwandais en exil, y compris avec des Tutsi, contre le gouvernement rwandais du président Paul Kagame. Pour satisfaire les partenaires potentiels, les FDLR devaient, selon eux, livrer les génocidaires présumés dans leurs rangs, à commencer par Mudacumura, Omega et Byiringiro. Les cinq millions de dollars américains promis par les Etats-Unis pour la livraison de Mudacumura représentaient un attrait supplémentaire.

Déjà en janvier 2014, Irategeka et Hamada avaient rencontré en Tanzanie une délégation venue de l'Afrique du Sud du mouvement « Rwandan National Congress » (RNC) dirigé par Théogène Rudasingwa, dissident tutsi important du pouvoir de Kigali, ancien chef

¹⁰¹⁷ « RDC-Rwanda : scission au sein des FDLR », RFI 3 juin 2016

d'état-major du Rwanda et ancien secrétaire général du FPR. Faustin Twagiramungu, ancien premier ministre hutu et leader du parti en exil RDI (Rwanda Dream Initiative), aurait aussi séjourné en Tanzanie peu auparavant¹⁰¹⁸.

Le président tanzanien Kikwete nia plus tard les accusations de Kigali selon lesquelles il aurait hébergé des représentants des FDLR et d'autres opposants rwandais dans sa résidence à Dar-es-Salam. En janvier 2015 il insista encore : « Nous avons toujours soutenu les efforts d'assurer que l'Est du Congo soit libre des groupes armés qui menacent la sécurité du Congo et de ses voisins. »¹⁰¹⁹ En avril 2015, plusieurs sources rapportèrent l'arrestation d'Irategeka en Tanzanie où celui se serait rendu de manière clandestine pour soins médicaux. Mais des photos le démontèrent plus tard : Irategeka et Hamada n'étaient pas aux arrêts. Ils se promenaient avec des lunettes de soleil sur la plage. Ils s'étaient rendus à Dar-es-Salam pour des pourparlers secrets, tolérés, sinon facilités par les autorités tanzaniennes, en possession de passeports tanzaniens.

Lors de ces pourparlers, Twagiramungu aurait assuré Irategeka d'un soutien des États-Unis pour nouer une alliance d'exilés et ainsi marginaliser les génocidaires au sein des FDLR. Il aurait promis un demi-million de dollars américains à Irategeka et aussi de faciliter l'émigration aux États-Unis de la famille de ce dernier, installée au Rwanda. Lors de son voyage de retour, Irategeka serait passé par le Rwanda pour rendre visite à son épouse et ses enfants, rencontrant à l'occasion des officiers de l'armée rwandaise et des représentants du ministre rwandais de la Défense, James Kabarebe. Ses interlocuteurs lui auraient donné l'instruction de désertre, en lui promettant que les FARDC l'aideraient à l'emporter sur les troupes de Mudacumura et de Byiringiro et ainsi d'anéantir ce qui restait des FDLR.

La réunion aurait été facilitée par un colonel déserteur des FDLR, « Bonheur », homme de confiance d'Irategeka, qui avait gagné le Rwanda en septembre 2014 et qui aurait noué le contact pour le compte des services secrets rwandais lors du mariage de sa sœur à Gisenyi, mariage auquel assistait, sur invitation, l'épouse d'Irategeka.

¹⁰¹⁸« RNC, FDLR Holding Talks At President Kikwete's Residence », The Global Post, 26 janvier 2014

¹⁰¹⁹« Kikwete : We'll Support War On FDLR », Chimpreports, 11 janvier 2015

Toujours lors de son voyage de retour, Irategeka rencontra à Goma des responsables de la section DDRRR de la MONUSCO et des représentants du général Kahimbi, chef des services de renseignement militaire du Congo, qui lui aurait promis de le soutenir contre les FOCA. Ces actes et leurs suites sur le terrain, jusqu'aux affrontements militaires entre unités FOCA, allaient finalement conduire à la mise à l'écart officielle d'Irategeka par Byiringiro en mai 2016.

Dans une déclaration rendue publique le 7 juin 2016, Byiringiro annonça qu'une réunion extraordinaire du Comité Directeur du 23 au 26 mai avait suspendu Irategeka de son poste de deuxième vice-président. Comme motifs, la déclaration énumérait le « non-respect de la hiérarchie », le fait de « semer les divisions », la « démotivation des Abacunguzi », et l'« usage d'un langage vulgaire ». Déjà à partir de 2011, selon Byiringiro, Irategeka avait mené « un projet de longue date visant la destruction de l'organisation FDLR ». Si on avait suivi ses recommandations à l'époque d'éloigner les combattants FDLR de la frontière rwandaise comme le voulait le gouvernement congolais, « la guerre des FDLR se serait arrêtée là », fustigea le général-major Byiringiro, reconnaissant indirectement à quel point les FDLR étaient près du gouffre à ce moment-là. Plus tard, détailla encore la déclaration, Irategeka aurait refusé d'appliquer des décisions du Comité Directeur prises fin juillet 2015 par rapport avec l'enregistrement des réfugiés rwandais. Byiringiro conclut avec un appel aux *abacunguzi* à la discipline, à « être vigilants et d'éviter d'être subjectifs », et par cette parole divine : « Dieu, source de la vérité, pour qui nous combattons, ne permettra pas la victoire du mensonge. La vérité triomphera. »¹⁰²⁰.

C'est le 31 mai 2016, dans la période entre la réunion du Comité Directeur et cette déclaration du général Byiringiro, que le nouveau mouvement d'Irategeka, le CNRD, émergea enfin publiquement. Désormais, il y avait parmi les Rwandais hutu en RD Congo deux mouvements armés qui se faisaient la concurrence. La méfiance était généralisée. Un autre dissident des FDLR, le général de brigade Côme Semugeshi, confirma plus tard, après sa désertion au Rwanda que la scission avait pour origine la volonté des dissidents de se séparer de Mudacumura « recherché par les tribunaux internationaux pour crimes de guerre » ; Mudacumura avait été pris au dépourvu par

¹⁰²⁰Communiqué des FDLR, 7 juin 2016

l'attaque des troupes fidèles à Irategeka. Chez la nouvelle organisation CNRD, Semugeshi monta dans la hiérarchie pour devenir colonel. Les FDLR résiduels, selon lui, avaient gardé le soutien du Burundi « où ils vont et viennent à leur plaisir », disait-il. Lui-même se serait rendu compte qu'Irategeka avait agi surtout pour gagner le soutien de l'armée congolaise et obtenir des armes au Congo¹⁰²¹.

Un affaiblissement en apparence

La scission des FDLR conduisit à un affaiblissement énorme de l'organisation. Un grand nombre d'officiers et de fonctionnaires des FDLR se firent capturer par l'armée congolaise. Le nouveau secrétaire exécutif et ancien confident d'Ignace Murwanashyaka, David Makuza, qui avait voulu rejoindre le mouvement dissident CNRD, fut capturé à Kashuga peu après la scission. Le chef d'état-major général Léopold Mujambere alias Achille Musenyeri fut, pour sa part, capturé début mai 2016 et transféré à Kinshasa.

Les commandants pour le Sud-Kivu, Fred Irakeza et Job Rukumba, finirent dans les filets des FARDC début 2017 et furent transférés directement à Kinshasa. Les FDLR au Sud-Kivu étaient désormais décapités, le colonel Hamada ayant déjà rejoint le CNRD. Le 11 août 2016 déjà, un autre commandant important des FOCA était tombé entre les mains des FARDC : Mugisha Vainqueur, de son vrai nom Sabimana Iraguha, un des responsables les plus importants des crimes de 2009 et chef de protection du général Mudacumura. Il fut arrêté à Katiro en territoire de Rutshuru et présenté à la presse à Goma le lendemain.

Les FARDC annoncèrent avoir « neutralisé » 55 combattants FDLR, en avoir capturé encore 73 et avoir saisi des armements lourds entre le 1^{er} août et le 4 septembre 2016. Compte tenu du fait que lors de la scission de mai, le CNRD avait emporté environ 40% de l'arsenal militaire des FOCA, la guérilla hutu rwandaise paraissait durement affaiblie. Les FDLR dénoncèrent « des forces spéciales rwandaises ainsi que des éléments CNRD portant des uniformes FARDC » qui auraient opéré des « attaques aveugles contre des réfugiés rwandais » en RDC¹⁰²².

¹⁰²¹« FDLR Commander Speaks About Recent Infighting in the Camp », New Times, 24 avril 2017

¹⁰²²FDLR, Communiqué de presse, 27 août 2016

Les officiers capturés parlèrent. Et leurs aveux permirent de localiser précisément le général Mudacumura, recherché par le CPI avec une prime de cinq millions de dollars américains à la clé – une proie lucrative. Il se racontait qu'il marchait difficilement, qu'il fallait parfois le porter. Des hélicoptères de la MONUSCO, équipés de caméras thermiques, commencèrent à sillonner les bananeraies de Masisi où on le soupçonnait de s'être caché.

Plusieurs fois, des unités FARDC soutenues par des troupes de la brigade d'intervention FIB de la MONUSCO furent envoyées à l'assaut d'une cachette présumée. Mais on ne trouva jamais rien. Les stratèges de la MONUSCO soupçonnèrent des contacts au sein des FARDC ou les combattants d'Irategeka d'avoir alerté à chaque fois Mudacumura. Fin août 2016, une source bien placée nous expliqua : « Les FARDC sont partis chercher Mudacumura tout seuls, sans la MONUSCO, mais avec l'aide de Mukiza. Ils sont arrivés jusqu'au QG de celui-ci, mais encore une fois Mugisha a protégé Mudacumura parce qu'il a montré la maison du cuisinier de Mudacumura sans montrer la tente du commandant qui était dans la bananeraie. »¹⁰²³ En définitive, ce fut le cuisinier qui finit par être capturé par les FARDC le 2 septembre.

Dans une position des FOCA près de Bambu, où le commandant FDLR pour le Nord-Kivu, Omega, vécut pendant des années, les troupes FIB découvrirent un tas de documents manuscrits : des cahiers, des documents, des bibles et même une petite balance pour peser l'or. Le matériel finit par être embarqué à bord d'un avion destiné à la CPI à La Haye, où des juristes travaillaient à l'élaboration de mandats d'arrêt contre Byiringiro et Omega.

Les enquêteurs de la CPI étaient sûrs d'eux-mêmes : Mudacumura, pensaient-ils, va se livrer tôt ou tard. Il serait vieux et malade, il aurait perdu une bonne partie de ses troupes. Son fils aîné, établi en Suisse en tant qu'ingénieur, sillonnait le Burundi et le Sud- et le Nord-Kivu pour vendre les camions et les minibus appartenant à son père. Tout semblait indiquer la préparation d'une reddition.

Des représentants de la CPI de La Haye débarquèrent dans la région. Ils organisèrent le transport pour le général, ils préparèrent un papier de

¹⁰²³Communication e-mail de Goma, 29 août 2016

reddition volontaire à signer, ils avaient de l'insuline et même une bouteille de whisky au cas où Mudacumura n'aurait pas supporté le long vol vers l'Europe sans consommer de l'alcool. Mais ils avaient un problème : Aucun d'entre eux n'avait jamais vu le vieux général. Comment allaient-ils savoir qu'ils avaient mis la main sur le bon prisonnier ?

Finalement, la poursuite des opérations militaires empêcha la continuation du travail des enquêteurs de la CPI sur le terrain. Mais ils réussirent à se procurer une photo récente de Mudacumura – et ils tombèrent des nues : contrairement à toutes les rumeurs, le commandant des FOCA paraissait bien entraîné, mince et en bonne santé. Ses amis congolais l'avaient-ils soigné pour le remettre en forme, en vue de la prochaine bataille ?

Offensives et enlèvements : La prochaine phase de la guerre

En octobre 2017, les FARDC, avec le soutien de la MONUSCO, entamèrent une nouvelle opération militaire contre les FDLR : « Raising Phoenix ». Des unités congolaises jugées « propres » furent ravitaillées en nourriture et carburant par la MONUSCO. Ainsi mis en selle, ils passèrent à l'attaque contre les combattants fidèles au général Mudacumura dans la forêt de Nyanzale.

À Nyanzale, les troupes FDLR avaient noué une alliance avec certaines milices hutu congolaises, connues collectivement sous le nom de « Nyatura ». Parmi leurs alliés figuraient les commandants nyatura « John Love » à Nyanzale, « Dominique » à Bukombo et « Nyanzina » à Rugari. Les miliciens congolais commencèrent même à assurer directement la sécurité de Mudacumura. Le général bénéficiait de l'hospitalité d'un leader communautaire hutu à Nyanzale.

Pour les groupes armés hutu congolais, l'intérêt de cette alliance résidait dans le renforcement de leurs capacités contre les groupes armés nande. Les conflits fonciers dans le Nord-Kivu entre Bahutu et Banande, les deux groupes ethniques dominants de la province, s'exacerbaient en effet de plus en plus à cette époque. Les FDLR, elles, virent s'ouvrir devant elles de nouvelles perspectives de survie économique. Ayant perdu leur accès aux zones minières du Sud-Kivu, autrefois si importantes, elles se tournent davantage vers le commerce du *makala*, le charbon de bois du Parc National des Virunga.

Depuis 2015, déjà, les combattants des FDLR avaient commencé à recourir à un nouveau mode d'opération sur les routes traversant le Parc : les enlèvements contre rançon. Agissant comme des coupeurs de route, les combattants FDLR arrêtaient les véhicules de tout type et forçaient les passagers à les suivre en brousse. Tantôt après quelques jours, tantôt après plusieurs semaines ils réclamaient une rançon par téléphone aux familles ou employeurs de leurs otages, payables par transfert depuis un téléphone portable.

Au début, ils n'exigèrent que des sommes symboliques, de 20 à 100 dollars américains par personne. En 2016, on en était déjà à 2000 dollars. Lors du kidnapping de deux touristes britanniques en mai 2018, ils réclament 200.000 dollars.

Selon le projet international de monitoring « Kivu Security Tracker », 535 cas de kidnapping ont eu lieu dans les provinces du Kivu entre mai 2017 et mai 2018¹⁰²⁴. Pour les populations concernées, c'est une dure épreuve non seulement sur le plan financier mais aussi psychologiquement. Même des enfants disparaissent, la méfiance s'installe entre voisins. Dans certains villages et même dans la cité de Kiwanja et la ville de Rutshuru les gens ne s'aventurent plus dans la rue après la tombée de la nuit. Des champs sont laissés en friche, des récoltes n'arrivent plus sur les marchés. Le voyage entre Rutshuru et Goma, pour soins médicaux, besoins administratifs ou fêtes de famille, devient un risque pour la vie. Le transport de marchandises à travers Rutshuru, un carrefour pour le commerce local, est en baisse. Les populations se moquent du mot lancé autrefois par le chef allemand de la MONUSCO, Martin Kobler, érigeant Rutshuru en « îlot de stabilité ». Comme le dit Innocent Gasigwa, chef de la société civile de Kiwanja : « Autrefois, nous étions un lieu de transit. Aujourd'hui nous vivons sur une île – mais sans stabilité. »¹⁰²⁵

Les FDLR tirent profit de la faiblesse persistante des FARDC. Les opérations militaires de ces derniers contre elles se poursuivent dans des zones reculées : Rwindi, Nyanzale, Jomba, Bwito, Binza, Bweza – mais les axes routiers vers Goma et vers l'Ouganda, si importants pour les populations, ne sont protégés que par une poignée de policiers. Les

¹⁰²⁴Human Rights Watch, « Kidnappings, Killings in DR Congo's Virunga National Park », 15 mai 2018

¹⁰²⁵Entretien à Kiwanja, mars 2015

trois policiers postés à Katoro, sur la route menant de Kiwanja à Ishasha et ensuite en Ouganda, se partagent une seule arme. La MONUSCO ne prend pas non plus la relève. Elle se retire des opérations militaires sur les routes concernées et se contente de publier un numéro de téléphone pour les familles des victimes d'enlèvement.

En mai 2018, deux touristes britanniques furent enlevés. Les deux jeunes gens voyageaient dans un véhicule de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) dans le parc national des Virunga sur la route entre Goma et Rutshuru. Au cours d'un guet-apens, une jeune garde congolaise âgée de 25 ans fut tuée et le chauffeur fut sévèrement blessé, tandis que les deux touristes furent kidnappés - comme on s'en aperçut plus tard, par les unités CRAP du général Omega qui demandèrent 200.000 dollars américains.

Selon le directeur du Parc, Emmanuel de Merode, interviewé par la BBC, cette attaque fait partie « d'un tableau plus large qui concerne le trafic de ressources naturelles »¹⁰²⁶. En avril déjà, cinq gardiens du parc et un chauffeur avaient été tués lors d'une opération contre le trafic du bois de charbon. Début 2018, l'ICCN avait entamé des opérations militaires contre les milices qui sévissent dans le parc ; des gardiens avaient été formés à cet effet par des entraîneurs belges. Les enlèvements des touristes représentent la revanche des FDLR. Le parc est contraint d'être fermé au tourisme.

Beaucoup de rumeurs ont circulé depuis, autour du paiement d'une rançon aux FDLR pour la libération des deux Britanniques. Il est avéré que des unités ICCN et des soldats FARDC ont organisé un transfert de rançon avec les commandants FDLR. Mais c'était un piège : les combattants des unités CRAP des FDLR se firent attaquer lorsqu'ils vinrent ramasser l'argent. Trois d'entre eux furent tués : un combattant FDLR et deux miliciens Nyatura. Le ministère britannique des affaires étrangères annonça par la suite la libération des deux britanniques « indemnes » de l'aventure.¹⁰²⁷

De telles actions permettent aux FDLR de se ressaisir. Le général Mudacumura circule entre les territoires de Masisi et Rutshuru pour

¹⁰²⁶« Why tourists go to Virunga National Park », BBC, 14 mai 2018

¹⁰²⁷Foreign and Commonwealth Office, communiqué du 13 mai 2018

réorganiser ses troupes et échapper aux opérations militaires. Les FARDC reçoivent de moins en moins de renseignements par la voie de leurs alliés présumés, le CNRD. Il paraît que les FDLR et les dissidents regroupés dans le CNRD se sont mis à cohabiter à nouveau, sinon à se réconcilier.

Déjà le 4 juillet 2017, une alliance de groupes rwandais en exil, le MRCD (Mouvement Rwandais pour le Changement Démocratique) proclama la guerre contre le régime de Kigali, dans une déclaration signée par Wilson Irategeka, président du CNRD, et Paul Rusesabagina, dirigeant du Parti pour la Démocratie au Rwanda (PDR-Ihumure)¹⁰²⁸. En avril 2018, les FDLR proclamèrent leur décision de quitter l'alliance politique CPC, plus modérée, nouée autour de Faustin Twagiramungu en 2014¹⁰²⁹.

Le 10 juin 2018, des hommes armés venus du Burundi entrèrent en territoire rwandais, dans la forêt de Nyungwe au sud du pays. Au cours d'une série de trois attaques, ils tuèrent au moins deux personnes, en blessèrent trois autres et volèrent des marchandises. Pour l'armée du Rwanda, c'était une honte. Ses soldats traquaient les assaillants – sans pouvoir prévenir la répétition des attaques. Le MRCD revendiqua les attaques en juillet pour le compte de sa branche armée, les FLN (Forces de Libération Nationale). « Nous nous sommes assigné la mission de mettre un terme sans délai au pouvoir dictatorial du FPR-Kagame. Les FLN useront de tous les moyens possibles y compris la lutte armée pour chasser le FPR du pouvoir »¹⁰³⁰, indiqua une déclaration signée par un « major » dénommé Callixte Sankara, à la fois deuxième vice-président du MRCD et porte-parole des FLN.

Le fait que l'attaque ait été lancée à partir du Burundi semble confirmer les soupçons de Kigali, niés par Bujumbura, que les exilés armés hutu rwandais ont de bons contacts avec le pouvoir burundais et ses milices Imbonerakure. Une coalition entre les anciens FDLR autour des exilés, gravitant autour du Burundi – réalité ou scénario, cette constellation était destinée à faire des soucis au pouvoir rwandais.

¹⁰²⁸MRCD, Communiqué de presse, 4 juillet 2017

¹⁰²⁹FDLR, Communiqué de presse, 3 avril 2018

¹⁰³⁰MRCD, Communiqué de presse, 15 juillet 2018

En parallèle, les affrontements entre l'armée congolaise et des présumés combattants des FDLR se sont intensifiés au Nord-Kivu en août et septembre 2018. Un climat pré-électoral tendu alourdit les tensions survenues depuis l'annonce en mars par les autorités congolaises que les camps de cantonnement militaire de Kisangani, Walungu et Kanyabayonga, où depuis plusieurs années les Nations Unies ravitaillaient plusieurs centaines de combattants FDLR et leurs dépendants, devaient être fermés en octobre 2018 et leurs occupants regagner le Rwanda sans conditions.

Effectivement, entre le 16 et le 23 novembre 2018, 746 membres des FDLR – quelques centaines de combattants et leurs dépendants – furent rapatriés de Walungu, Kanyabayonga et un autre camp dans la province de l'Équateur au Rwanda. Les camps de Walungu et Kanyabayonga furent fermés.

Selon les autorités rwandaises, d'autres combattants étaient attendus de Kisangani, et il fut rapporté du Congo que le camp de Kanyabayonga aurait été démoli par la population locale heureuse. Les FDLR, eux, se rappelèrent plutôt la mutinerie des combattants hutu rwandais sur la base militaire de Kamina au Katanga contre les velléités de les rapatrier au Rwanda, qui avait jeté les fondations de leur guerre au Congo dès 2001. Dans une déclaration, elles dénoncèrent un « macabre complot » du gouvernement congolais et des Nations Unies, opéré avec « barbarie » et « bestialité », qui « se traduit par, non seulement la destruction des camps de cantonnement, mais aussi par des opérations de décapitation des FDLR par kidnappings et/ou assassinats de leur leadership ». Leur déclaration conclut par un avertissement : « Les FDLR préviennent que les auteurs des atrocités commises contre les réfugiés rwandais répondront tôt ou tard de leurs forfaits devant Dieu et l'Histoire. »¹⁰³¹

Plus tard, en décembre 2018, de nouvelles incursions des FDLR en territoire rwandais et des combats près de la frontière sont signalées. Le 15 décembre, le porte-parole des FDLR, Laforge Fils Bazeye, se fit arrêter ensemble avec un Lt-Col des renseignements des FDLR, à Bunagana au Nord-Kivu à la frontière ougandaise. Les deux firent

¹⁰³¹FDLR, Communiqué de presse, 20 novembre 2018

d'abord transférés à Kinshasa puis, le 29 janvier 2018, le gouvernement congolais confirma qu'ils avaient été extradés à Kigali.

La justice n'a pas dit son dernier mot

Plusieurs années après la condamnation des dirigeants des FDLR par la justice allemande, la procédure n'est toujours pas terminée. Tout de suite après la lecture du jugement historique de Stuttgart, le 28 septembre 2015, devant les micros et caméras dans les couloirs à l'issue de la procédure, les deux parties avaient annoncé leur intention de se porter en cassation auprès de la Cour Fédérale de Justice allemande (Bundesgerichtshof), la plus haute instance judiciaire pénale du pays. Comme le prévoit la loi, ils ont soumis leurs demandes de cassation après la finalisation du jugement écrit qui ne survient qu'en janvier 2017, compte tenu de la longueur du procès et la complexité de la matière. La publication du jugement de Stuttgart fut effectuée le 24 mars 2017 seulement.

Le parquet ainsi que la défense de Murwanashyaka et Musoni demandèrent tous la cassation du jugement et le renvoi de la procédure, mais pour des raisons diamétralement opposées. Pour le parquet, le jugement n'était pas assez sévère : Les FDLR, selon eux, avaient commis avec leurs „opérations punitives“ contre des populations civiles à l'est du Congo non seulement des crimes de guerre, mais aussi des crimes contre l'humanité ; et Ignace Murwanashyaka, président des FDLR, devrait être condamné non seulement pour complicité aux crimes, mais comme leur responsable, ayant non pas facilité des crimes d'autrui mais ayant rendu possible des crimes voulus par lui-même. Selon la loi allemande, les crimes contre l'humanité sont punissables par l'emprisonnement à vie – dans ce cas précis, ce serait sans possibilité de libération anticipée après 15 ans, compte tenu de sa condamnation parallèle comme meneur d'une organisation terroriste. Une victoire du parquet aurait donc éliminé définitivement Ignace Murwanashyaka de tout rôle politique actif pour longtemps.

Pour la défense, le jugement devrait être cassé dans son intégralité : Ni le caractère des FDLR comme organisation terroriste ni la responsabilité des FDLR ou les responsabilités pénales des deux accusés dans le déroulement des crimes au Congo, n'auraient été prouvés juridiquement, et en tout cas des vices de procédure pendant

le procès de Stuttgart seraient tellement graves que le jugement ne pourrait pas tenir. Les deux prévenus Straton Musoni et Ignace Murwanashyaka devraient donc être innocentés. Selon la loi allemande, la libération en tant qu'innocent donne lieu à des indemnités financières pour la période d'emprisonnement subie – de novembre 2009 à septembre 2015 pour Musoni, depuis novembre 2009 pour Murwanashyaka. Une victoire de la défense aurait donc ouvert la voie à un coup de pouce massif de l'État allemand au renflouement des caisses des FDLR, une organisation actuellement à bout de souffle.

L'examen de ces requêtes fut plusieurs fois reporté, aussi à cause de changements dans la composition du 3^{ème} sénat de la BGH compétent pour les procédures de terrorisme et de sécurité intérieure. L'audience publique de la procédure de cassation n'eut lieu que le 31 octobre 2018. Pour la première fois depuis plus de trois ans, les mêmes procureurs et avocats qui s'étaient engueulés devant les juges régionaux de Stuttgart entre 2011 et 2015 ont pu rejouer leur spectacle devant, cette fois, des juges fédéraux dans la salle de premier étage bien aéré et illuminé du bâtiment moderne de la plus haute cour pénale de l'Allemagne à Karlsruhe - pas trop loin de l'adresse où Ignace Murwanashyaka avait été arrêté presque neuf ans plus tôt.

Le président des FDLR, toujours emprisonné, n'était pas présent lors de cette audience publique, mais son ancien adjoint Musoni l'était bien – et de façon exceptionnelle pour une délibération de cassation, les juges autorisèrent cet ancien fonctionnaire d'une organisation qualifiée comme terroriste de prendre la parole à la fin de l'audience, devant un public composé principalement de juristes et d'experts de la loi pénale internationale¹⁰³².

« Je m'appelle Straton Musoni, un des accusés dans cette procédure, et je vous remercie pour l'occasion ainsi offerte de m'exprimer », déclara Musoni en allemand dans une déclaration bien préparée, poli et affable comme toujours lors de ses apparitions publiques antérieures à Stuttgart. « Dans cette procédure, beaucoup de choses ont été dites et écrites, mais il reste qu'aucune des parties ne paraît être contente. Moi non plus, malheureusement ».

¹⁰³²Récit et citations selon les délibérations devant la Cour de Karlsruhe, 31 octobre 2018.

Musoni décrit ce qu'il a vécu depuis sa libération, imprévue, par les juges de Stuttgart tout au début de la lecture du jugement contre lui le 28 septembre 2015 – quand il fut condamné à huit ans de prison pour avoir dirigé une organisation terroriste, mais libéré sur le coup compte tenu de ses presque six ans de détention préventive déjà passées. « Je devais quitter la prison tout de suite. Je ne pouvais plus mettre pied dans la prison et ma cellule. Ce que j'ai attendu pendant six ans m'a pris par surprise ». Il passa sa première nuit en liberté dans un hôtel de Karlsruhe près de la prison. « Je n'ai pas dormi. Le lendemain, j'ai dû retrouver mes classeurs de documents qui se trouvaient toujours dans ma cellule ».

Logé ensuite chez des amis, Musoni ne se sentait même pas capable de sortir pendant les deux premiers jours, raconta-t-il. « J'avais le sentiment que je ne le pouvais pas sans autorisation et sans accompagnement. Puis, le deuxième choc : Une vie sans travail, sans papiers, sans restrictions, avec la peur d'être extradé au Rwanda ». Mais la reprise de ses relations familiales avec ses anciens amis africains, y compris des Congolais du Kivu, lui aurait redonné le moral et la certitude que les accusations de crimes contre les FDLR étaient fausses. C'était la période où des centaines de milliers de réfugiés, pour la plupart des Syriens, débarquaient en Allemagne, créant des tensions énormes. Musoni, selon lui-même, se serait engagé dans l'assistance à ces nouveaux réfugiés.

L'ancien premier vice-président des FDLR termina sa déclaration en reprenant les critiques de ses avocats du jugement contre lui. Par contre, il ne dit pas mot de la procédure d'expulsion contre lui, toujours en cours – les autorités allemandes avaient, après sa libération, refusé le droit au séjour à ce condamné sans papiers, tandis que les autorités rwandaises le réclamaient, et ce n'était que grâce à un sursis d'urgence qu'il avait évité la déportation vers le Rwanda.

Les juges fédéraux s'accordèrent un délai inhabituellement long pour rendre leur jugement de cassation – jusqu'au 20 décembre 2018. Ce jugement ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de la confrontation entre la justice allemande et les agissements des combattants hutu rwandais en République Démocratique du Congo. Un nouveau procès va devoir se tenir, à Stuttgart, au cours de l'année 2019. Mais il sera beaucoup plus restreint.

Le jugement de cassation donne en partie raison aux deux parties¹⁰³³. Les condamnations de Murwanashyaka et Musoni comme meneurs d'une organisation terroriste sont maintenues. Et les procureurs obtiennent gain de cause dans leur demande de requalifier les crimes des FDLR comme „crimes contre l'humanité“. En ce qui concerne les FDLR comme organisation, la plus haute instance judiciaire pénale de l'Allemagne livre donc le verdict le plus sévère possible : Les FDLR sont une organisation terroriste qui a commis des crimes contre l'humanité au Congo.

Comme la condamnation de Straton Musoni ne porte que sur la direction d'une organisation terroriste, elle est maintenue dans son intégralité – ce qui ne fait pas de différence pratique, Musoni étant déjà libre. Mais dans le cas d'Ignace Murwanashyaka, condamné pour complicité à quatre crimes de guerre, les juges fédéraux donnent plutôt espoir à la défense : Non seulement excluent-ils la requête du parquet de requalifier la responsabilité de Murwanashyaka comme celui d'auteur des crimes, mais ils mettent en doute même la complicité établie par la première instance et renvoient cette dimension de la procédure à un nouveau procès.

La cour de Stuttgart, selon la Cour Fédérale, n'aurait pas suffisamment démontré que les actes de complicité dont Murwanashyaka se serait rendu coupable auraient contribué à réaliser des crimes des FDLR. La cour de Stuttgart avait cité, comme „complicité physique“ de Murwanashyaka aux crimes par ses troupes, des achats des unités téléphoniques pour les commandants FDLR au Congo, et comme „complicité psychologique“, la publication de communiqués de presse niant les crimes. Mais la cour fédérale demande des précisions : Un achat d'unités précis doit avoir rendu possible des crimes précis. Comme seulement quatre des dix-huit achats d'unités téléphoniques cités dans le jugement avaient eu lieu dans la période des crimes, selon les juges fédéraux, ce lien ne serait pas établi, et pour les quatre aussi il faudrait le démontrer précisément.

La “complicité psychologique“ établie par les juges de Stuttgart, elle aussi, serait trop générale : la publication de communiqués de presse de la part du président des FDLR ne pourrait être qualifiée d'acte de

¹⁰³³Cour fédérale de justice, communiqué de presse, 20 décembre 2018, ainsi que des entretiens avec les représentants des deux parties.

complicité en tant que telle. Comme les juges de Stuttgart n'auraient pas prouvé que les combattants des FDLR qui ont commis des crimes avaient connaissance de ces publications, un lien juridique permettant d'établir le crime de complicité ne serait pas établi.

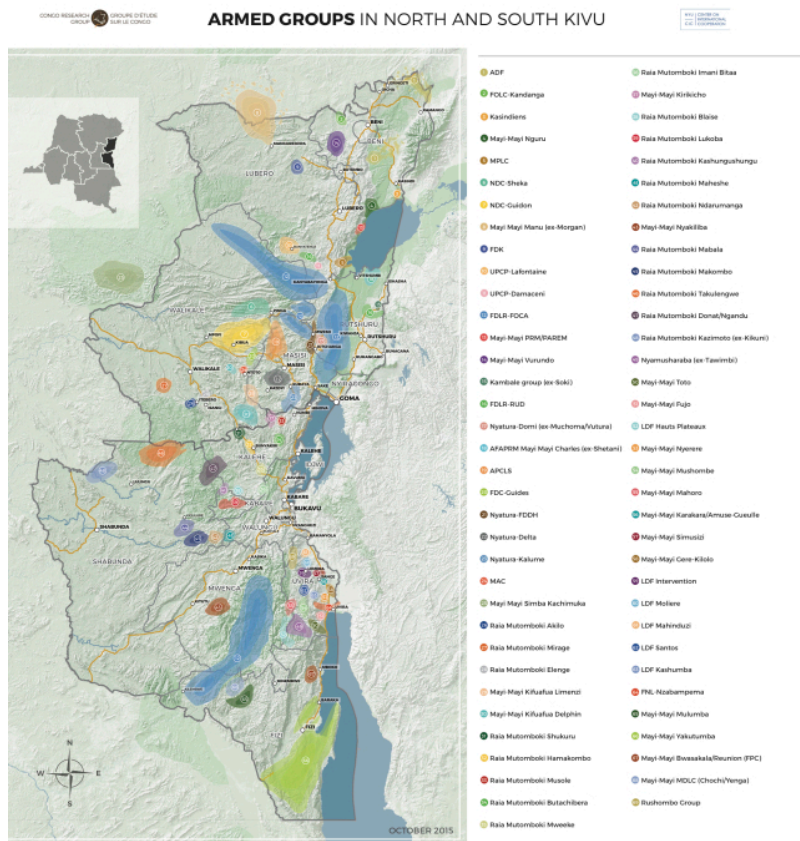
Selon l'avis des deux parties, contactés après la lecture du sommaire du jugement de cassation, toutes ces questions n'avaient pas été vraiment traitées lors des délibérations de Stuttgart. On s'était focalisé sur les crimes eux-mêmes et sur la responsabilité directe possible de Murwanashyaka en tant que président des FDLR. Ces questions sont maintenant closes : Selon le jugement de cassation, les crimes eux-mêmes sont plus graves que ne les avait jugés la cour de Stuttgart, et la responsabilité de Murwanashyaka peut-être moindre. Mais pour creuser davantage les liens entre certains actes de complicité présumés et les crimes, non seulement un nouveau procès sera nécessaire, mais un réexamen des éléments de preuve déjà contenus dans le dossier du parquet et peut-être même de nouvelles audiences de témoins.

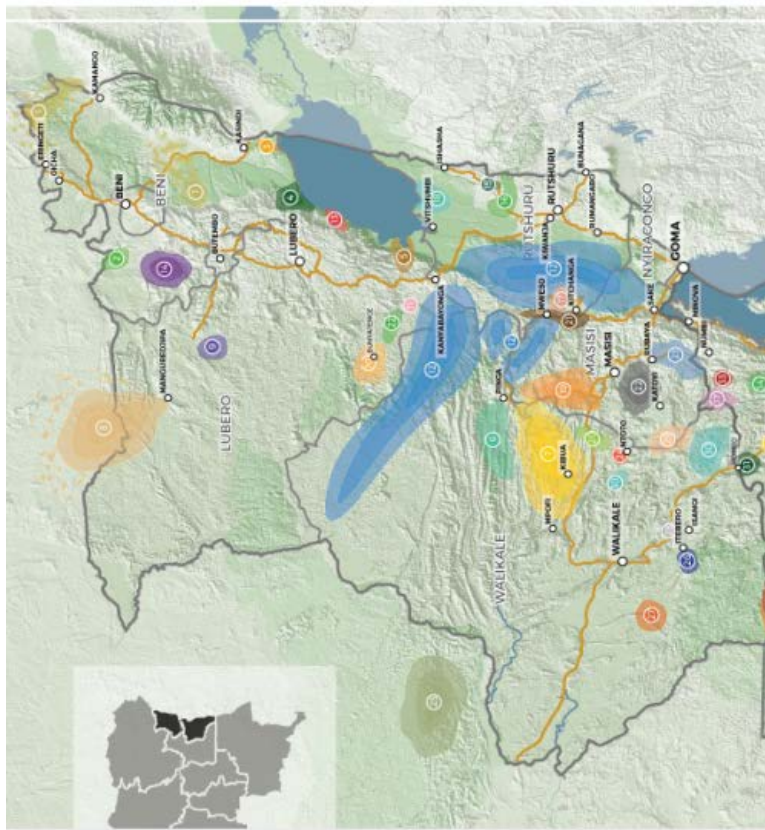
L'avocate d'Ignace Murwanashyaka, Ricarda Lang, jubila après le jugement du 20 décembre 2018 que la libération de son client s'imposerait. Le procureur principal, Christian Ritscher, pour sa part se montra plutôt résigné, en soulignant que, quand même, la requalification des crimes des FDLR comme crimes contre l'humanité – ce qu'avait refusé la CPI dans la procédure contre Callixte Mbarushimana - serait importante pour les victimes. Mais la possibilité que toute la procédure contre les FDLR devant la justice allemande allait se terminer sans une désignation claire des auteurs de ces crimes, après dix ans d'un travail juridique énorme et très complexe, restait présente dans les esprits.

Un quart de siècle après le génocide rwandais et l'installation des responsables et leurs troupes au Congo, l'épopée de ces combattants et leurs dirigeants n'est toujours pas terminée.

Cartes

Cartographie des groupes armés dans l'est du Congo (octobre 2015)





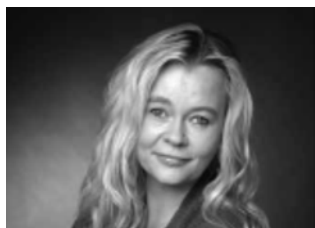
Auteurs



Dominic Johnson, Né en 1966, chef du service International du journal allemand die tageszeitung (taz) et chargé de son département Afrique ; en République Démocratique du Congo il a collaboré aussi avec le Pole Institute à Goma.



Simone Schlindwein, Née en 1980, journaliste et correspondante du journal allemand die tageszeitung (taz) dans l'Afrique des Grands Lacs ; elle a effectué des recherches de terrain sur les FDLR au Rwanda, au Congo et en Allemagne.



Bianca Schmolze, Née en 1978, membre de la direction de l'organisation allemande d'assistance psycho-sociale aux réfugiés Medizinische Flüchtlingshilfe à Bochum (MFH) depuis 2003 en tant que spécialiste des droits de l'homme.

Traducteur



François Misser, collaborateur du journal allemand die tageszeitung (taz) et d'autres publications. Auteur de plusieurs livres sur la région des Grands Lacs dont « Vers un nouveau Rwanda, entretien avec Paul Kagame » (Editions Luc Pire/Karthala, Bruxelles et Paris, 1995), « Géopolitique du Congo » (en collaboration avec M-F Cros) aux éditions Complexe (Bruxelles, 2006) et « Le Congo de A à Z » (en collaboration avec M-F Cros) aux éditions André Versaille (Bruxelles, 2010).

Postscriptum

Le 16 avril 2019, Ignace Murwanashyaka, président des FDLR et prisonnier en attente de son deuxième procès en Allemagne, est décédé à la clinique universitaire de la ville de Mannheim, après presque neuf ans et demi en détention.

Ce livre suit le parcours d'un des principaux groupes armés de l'Afrique des Grands Lacs : Les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), organisation politico-militaire des combattants hutu rwandais sévissant dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Se référant à une République Rwandaise défunte depuis le génocide de 1994, opérant pendant de longues années avec une structure quasi-étatique dans les forêts du Kivu et une direction politique solidement installée en Europe, les FDLR constituent un cas unique dans la région. Ce n'est que le procès contre leurs dirigeants politiques en Allemagne entre 2011 et 2015 pour crimes contre l'humanité qui a permis d'examiner les FDLR de plus près : leurs racines historiques au Rwanda, leur idéologie mystique, leurs massacres commis à l'est du Congo, leurs agissements internes. Basé sur un trésor de révélations internes et informations confidentiels ainsi que sur des recherches sur le terrain et des analyses historiques, ce livre examine pour la première fois le parcours d'un acteur armé dont l'action reste à ce jour déterminant pour l'avenir de la région des Grands Lacs africains.